UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Fondée en 1876 par GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

Charles BÉMONT et Christian PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
Cicéron, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTIÈME ANNÉE.

TOME CENT-DIX-NEUVIÈME

Mai-Août 1915.

140709
20/11/1..

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1915

D
1
R6
t.119

LES

MIGRATIONS SAXONNES

EN GAULE ET EN GRANDE-BRETAGNE

DU IIIe AU Ve SIÈCLE

Les expéditions de piraterie, puis de conquête, des Scandinaves ne constituent pas la première manifestation de ce genre qu'ait à enregistrer l'histoire de l'Europe septentrionale. La conquête de la Grande-Bretagne par les Belges à une époque historique, vers le IIIe siècle avant notre ère et, à une date très antérieure, peut-être vers l'an mil, la colonisation de cette île et de l'Irlande par les ancêtres des Scots et des Pictes, montrent que les Celtes ont précédé les Germains dans cette voie[1]. Parmi les Germains, ceux dont l'habitat arrivait jusqu'à la mer du Nord étaient tentés d'en infester les côtes et même celles de la Manche.

Les *Chauci*, une des plus puissantes tribus, qui touchaient à la mer de l'embouchure de l'Elbe à celle de l'Ems, ont exercé la piraterie. En l'an 41 de notre ère, on voit que des navires chauques, qui voulaient sans doute piller la région de l'embouchure du Rhin, sont battus par le gouverneur de la province de Basse-Germanie, Gabinius Secundus, auquel ce succès vaut le surnom de *Cauchius*[2].

En l'an 47, les Chauques[3], conduits par le Cannenefate Gan-

1. L'archéologie révèle une autre invasion celtique, un peu antérieure à celle des Belges, et qu'on peut placer du VIe au IVe siècle. Voir Rice Holmes, *Ancient Britain* (Oxford, 1907), p. 232 et suiv. Sur le peuplement des îles britanniques, voir Joseph Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. II, II (1913), p. 535, 573, 578, 915. Les conjectures de M. Camille Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. I et II) sont des plus sujettes à caution : le système ligure de d'Arbois de Jubainville (*les Premiers habitants de l'Europe*, t. II, 1894) est accepté sans contrôle et développé sans précaution.

2. Suétone, *Claud.*, 24.

3. Tacite, *Annales*, XI, 18-20. — Sur les Chauques, voir Ludwig Schmidt,

nascus, ravagent les côtes de la Gaule; ils sont exterminés par Cn. Domitius Corbulon[1]. Les pirateries ont dû néanmoins continuer : vers l'an 170, le légat de Belgique, le futur empereur Didius Julianus, repousse une attaque partie des bouches de l'Elbe[2].

Ces expéditions vont prendre un caractère de plus en plus grave avec les voisins et sans doute les vainqueurs, puis remplaçants des Chauques, les Saxons[3]. En 286, on voit ceux-ci, unis à des Francs, piller les côtes de la Gaule et de la Bretagne[4].

Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung, t. II, p. 34; *Allgemeine Geschichte der Germanischen Völker bis zur Mitte des sechsten Jahrhunderts*, München-Berlin, 1909, p. 152; Otto Bremer, *Ethnographie der germanischen Stämme*, dans le *Grundriss der germanischen Philologie*, d'Hermann Paul, 2e éd., t. III, p. 858.

1. Cf. H. de La Ville de Mirmont, *Cn. Domitius Corbulo*, dans la *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 23.

2. Spartien, *Didius Julianus*, c. 1 : « Inde Belgicam sancte ac diu rexit. Ibi Cauchis, Germaniae populis, qui Albim fluvium adcolebant, erumpentibus restitit, tumultuariis auxiliis provincialium; ob quae consulatum meruit testimonio imperatoris » (*Scriptores historiæ Augustæ*, éd. Hermann Peter, t. I, p. 117).

3. La brusque disparition des Chauques constitue un des problèmes les plus embarrassants de l'histoire des peuples germaniques. Les Chauques ont-ils été exterminés par les Saxons qu'on voit installés à leur place à partir du IIIe siècle? Il n'y a pas apparence, le second de ces peuples étant numériquement très inférieur et le premier étant renommé par sa valeur et sa sagesse : « Populus inter Germanos nobilissimus », dit Tacite (*Germania*, 35; cf. *Histor.*, IV, 79). On peut admettre que les Chauques ont simplement changé de nom, mais cela ne peut s'expliquer, semble-t-il, que s'ils ont été, sinon détruits, du moins soumis et dominés par un parti de Saxons. Ceux-ci, les Saxons continentaux, n'ont peut-être formé entre l'Elbe et l'Ems qu'une aristocratie imposant ses lois; mais non son dialecte, car le saxon d'Angleterre, qui représente à coup sûr la langue des vrais Saxons, forme avec l'anglo-frison un groupe qui s'oppose nettement, non seulement au haut allemand, mais au bas allemand (saxon continental, francique, etc.). Voir O. Bremer dans Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, 2e éd., t. III, p. 811, 812, 843, 860-861. Pour L. Schmidt (*Geschichte*, p. 59, 60), les Saxons ont simplement donné leur nom à une confédération de peuples germaniques du rameau des Ingvaeones, dont l'élément le plus important demeure la tribu des Chauques.

4. Peut-être est-il possible de voir une allusion à une attaque un peu antérieure des Saxons et des Francs dans les vers suivants du *Cynegeticon* (v. 69 et suiv.) de Némésien :

« Nec taceam primum quae nuper bella sub Arcto
Felici, Carine, manu confeceris, ipso
Pene prior genitore Deo : utque intima frater
Persidos et veteres Babylonos ceperit arces. »

Ces vers, adressés au jeune empereur Carin, « datent sans doute du temps où

La flotte de Bretagne, dont le port d'attache était en Gaule à Boulogne (*Gesoriacum*), avait pour mission de s'opposer aux dévastations des pirates. Son commandant, Carausius, appartenait à la nation des Ménapiens, peuple belge dont le territoire côtoyait la mer du Nord et qui possédait, par suite, des aptitudes maritimes. Carausius laissait d'abord le champ libre aux barbares et ne capturait leurs navires que lorsque le pillage les avait chargés d'un butin que lui-même s'appropriait. C'est du moins ainsi que sa conduite fut présentée à l'empereur Maximien Hercule[1]. Pour échapper à un arrêt de mort, le Gaulois se proclama empereur en Bretagne avec l'appui de la flotte. Incapable de le réduire, faute de marins expérimentés, Maximien dut accepter le fait accompli et reconnaître Carausius comme collègue à condition que celui-ci défendrait le pays contre les barbares. Il semble que Carausius se soit acquitté de cette tâche jusqu'à sa mort (293)[2].

Constance Chlore réussit à s'emparer de Boulogne, reconstitua une flotte et passa en Bretagne, où il vainquit et tua un nouvel usurpateur, Allectus (293-296)[3].

il n'était que César associé et à la tête de l'Occident (282-283) ». Voir François Sagot, *la Bretagne romaine* (Paris, 1911), p. 118.

1. Eutrope, *Breviarium historiae romanae*, l. IX, c. 21 : « Carausius... cum apud Bononiam per tractum Belgicae et Armoricae pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant, multis barbaris saepe captis nec praeda integra aut provincialibus reddita aut imperatoribus missa, cum suspicio esse coepisset consulto ab eo admitti barbaros, ut transeuntes cum praeda excideret atque hac se occasione ditaret, a Maximiano jussus occidi, purpuram sumpsit et Britannias occupavit. » — Johannes Antiochenus, fragm. 164 : « Τὸ σελβινὸν (Βελγικὸν ?) καλούμενον κλῖμα κατὰ τῆν τῆς ἁλμυρίδος θαλάσσαν Φράγγοι καὶ Σάξονες... διετάραττον, ληΐζόμενοι τοὺς εμπόρους καὶ τῶν χωρίων πορθοῦντες τὰ ἐπιθαλάσσια (Car. Muller, *Fragm. histor. Graec.*, IV, 601). — Claude Mamertin, *Panegyricus genethliacus Maximiano Augusto*, col. 7 : « ... et domitis oppressa Francis bella piratica » (dans *XII Panegyrici latini*, éd. Em. Baehrens, p. 107). — *Incerti panegyricus Constantio Caesari*, cap. 12 : « Isto vero nefario latrocinio abducta primum a fugiente pirata classe quae olim Gallias tuebatur aedificatisque praeterea plurimis in nostrum modum navibus, occupata legione romana, interclusis aliquot peregrinorum militum cuneis, contractis ad dilectum mercatoribus Gallicanis, etc. » (*Ibid.*, p. 140).

2. Aurelius Victor, *Caes.*, 39, 39 : « Remissum insulae imperium postquam jussis ac munimento incolarum contra gentes bellicosas opportunior habitus. » Que Carausius ait réussi à défendre l'île, c'est ce qui résulterait de ses monnaies où on lit *Victoria Germa.* et *Adventus Aug.* Voir Cagnat, *Cours d'épigraphie*, p. 214; Sagot, p. 120; L. Schmidt, p. 39; surtout Percy H. Webb, *The Reign and coinage of Carausius*, dans *Numismatic Chronicle*, année 1907, p. 1-88, 156, 291, 373; cf. année 1906, p. 127.

3. Sur ces événements et leur date, voir Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 13; H. Schiller, *Geschichte der Kaiserzeit*, t. II, p. 127.

C'est peut-être à lui que revient l'idée de constituer en commandements militaires les rivages de la Grande-Bretagne et de la Gaule[1]. Dans l'île, ce territoire militaire était dénommé *Litus Saxonicum*. Il comprenait neuf stations : *Brannodunum* (Brancaster en Norfolk), *Gariannonum* (Borough-Castle-on-the-Yare), *Othona* (Ithanceaster, auj. Bradwell en Essex), *Regulbium* (Reculver en Kent), *Rutupiae* (Richborough près de Sandwich), *Dubris* (Douvres), *Lemanis* (Lymne près de Hythe dans le Kent), *Anderida* (Pevensey en Sussex), *Portus Adurni* (Shoreham ou Porchester)[2]. Il s'étendait donc du golfe du Wash, sur la mer du Nord, jusque vers Spithead, au milieu de la Manche. Les garnisons qui tenaient ces neuf points étaient commandées par le *comes litoris Saxonici*, peut-être subordonné, comme le *dux* défendant le rempart d'Hadrien au nord, au *comes Britanniae*, chef suprême des forces romaines en Bretagne[3].

La flotte dite de Bretagne existait toujours, — il en est encore

1. Si l'on prenait au pied de la lettre le passage d'Eutrope, cité plus haut, le ressort militaire des côtes gauloises existait dès 286 et était confié à Carausius; mais Eutrope, qui écrivait vers la fin du IVe siècle, a commis un anachronisme. Pour la Bretagne, la création du *Litus Saxonicum* est attribuée à Constance Chlore; ce n'est qu'une probabilité.

2. Sur les identifications de ces localités, voir James Ramsay, *The foundations of England*, t. I, p. 91. Les travaux des archéologues anglais sur ces localités sont résumés par Sagot, *op. cit.*, p. 138, 142.

3. *Notitia dignitatum*, éd. Otto Seeck (Berolini, 1876), p. 139, 142, 180-183. Dans ses mémoires sur l'armée romaine du Bas-Empire, Mommsen, se fondant sur l'emploi du terme *numerus*, a émis l'opinion que les parties de la *Notitia* concernant l'armée romaine de Bretagne ne reflètent nullement l'état de choses tel qu'il existait vers l'an 400; elles seraient la reproduction d'une liste antérieure d'une centaine d'années (*Hermès*, t. XIX, p. 219-221, 233-234; cf. l'*Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 165). Cette vue a été adoptée par Ch. Oman, *England before the Norman conquest* (p. 151, note 1) et par Fr. Sagot, *op. cit.*, p. 229-230. L. Le Roux (*l'Armée romaine de Bretagne*. Paris, 1911, p. 140) a fait observer, à l'encontre, qu'un des corps « cum viro spectabili comite Britanniarum » est appelé « equites *Honoriani* seniores » (éd. Seeck, p. 142), ce qui implique une date postérieure à 395. La *Notitia* renferme des témoignages évidents d'une réorganisation de la Bretagne accentuant la prédominance de l'élément militaire. Le *Vicarius Britanniarum* (XXIII, p. 171) possède, par exception, des insignes guerriers : cinq châteaux, correspondant à autant de provinces, dont l'une, la *Valentia*, a été créée en 369 (Ammien Marcellin, XXVIII, 3; sur la date, cf. Fr. Reiche, *Chronologie der letzten sechs Bücher des Ammianus Marcellinus*, dissert. d'Iéna, 1888-1889, p. 21-23). On ne trouve pas moins de deux comtes et d'un duc pour défendre cette province. Le *Comes Britanniae* ou *Britanniarum* (XXIX, p. 182; cf. I, p. 104 et V, p. 121), dont les forces sont énumérées au VII (p. 139, nos 153-156, et p. 142, nos 199-205), y joue le même rôle que le *Magister equitum per Gallias* ou plutôt que le *Comes tractus Argentoratensis*.

question en 361 et 368, — avec Boulogne comme port d'attache[1]. Par la suite il n'en n'est plus question. Peut-être fut-elle transportée à Quentowic, à l'embouchure de la Canche, ainsi qu'on va voir.

La piraterie devait affecter la Gaule d'une façon non moins redoutable, puisque la défense est divisée au IVe siècle entre trois commandements. Le plus important, de la Somme à la Gironde, constitue le *Tractus Armoricanus et Nervicanus*, qui s'étend sur cinq provinces : Aquitaine première, Aquitaine seconde, Sénonaise, Lyonnaise deuxième, Lyonnaise troisième[2]. Le chef est un des cinq ducs qui se partagent le commandement de la Gaule. La *cohors prima novae Armoricae*, qui vient en tête de la liste des troupes placées sous ses ordres, était installée à *Grannona in litore Saxonico*. Un corps de *milites Garronenses* (soldats de la Garonne) défendait *Blavia*, c'est-à-dire Blaye sur la Gironde; on trouve deux troupes de Maures à Vannes et à *Osismi*, c'est-à-dire Carhaix, des réserves (? *Superventores*) à *Mannatias*[3], peut-être Nantes, une partie de la légion *Martensis* à Aleth, aujourd'hui la « Cité » (à Saint-Servan), la légion *Flavia*, du moins un détachement, à *Constantia*, c'est-à-dire Coutances; nous voyons à Rouen des *Ursarienses*, à Avranches des *Dalmates*.

Plusieurs de ces corps appartenaient aux légions *comitatenses* (ainsi les *Ursarienses*) ou *pseudo-comitatenses* (ainsi les *Martenses*, les Maures de Carhaix, les *Superventores*, la Ia *Flavia*, les Dalmates d'Avranches)[4].

La défense de la mer du Nord et de l'entrée de la Manche est confiée au duc de la Belgique deuxième, qui a sous ses ordres des cavaliers Dalmates cantonnés à *Marcis* (Marck)[5] *in littore Saxonico*, des *milites Nerviorum* au port *Epatiaci*[6]; enfin la flotte de la Somme, dont le port d'attache est Quentowic : *classis Sambrica in loco Quartensi*[7] *sive Horneni*. La flotte de

1. Ammien Marcellin (XX, 1, 3, 9; XXVII, 8, 6) en parle à propos d'événements qu'on place en ces deux années. Sur la flotte de Bretagne, cf. Sagot, p. 204 et 227-228; Le Roux, p. 144.

2. *Notitia dignitatum*, éd. O. Seeck, p. 204-205.

3. Cacographie probable pour *Namnetes*.

4. *Notitia dignitatum*, p. 126, 127.

5. Marck, Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Calais.

6. Localité inconnue. On lisait dans le cartouche représentant les insignes du « dux Belgicae secundae » *Portus Patiaci* à droite de *Quartensi*.

7. La graphie *Quartensi* doit certainement être corrigée en *Quantensi* (cf.

Quentowic succède peut-être à la flotte de Bretagne attachée à Boulogne. On l'a sans doute déplacée pour surveiller de plus près le cours de la Somme. Les pirates saxons ont dû, eux aussi, remonter les fleuves[1].

On ignore comment était assurée la défense de la partie maritime de la seconde Germanie[2]. La flottille du Rhin, qui existait encore à la fin du IVe siècle[3], suffisait sans doute à protéger, tant bien que mal, les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut.

L'étendue du rivage dénommé plus spécialement *Litus Saxonicum* ne peut être déterminée avec autant de précision pour la Gaule que pour la Bretagne. Il paraît douteux cependant qu'elle fût moins considérable. Marck, à l'entrée du Pas-de-Calais, y est inclus, comme nous venons de le voir[4]. Quant à *Grannona* (*in litore Saxonico*), garnison de la 1re cohorte et sans doute résidence du duc, si son emplacement exact est inconnu, on peut affirmer tout au moins qu'elle n'était ni sur l'Océan, ni en Armorique (au sens étroit de ce terme), puisque Nantes (*Mannatias*), Vannes, Carhaix, Aleth défendent l'Armorique proprement dite. La presqu'île du Cotentin étant protégée par les garnisons d'Avranches et de Coutances, la Seine-Inférieure par les *Ursarienses* de Rouen, l'embouchure de la Somme relevant, d'autre part, d'un autre commandement, il paraît vraisemblable que *Grannona* est à chercher quelque part dans le Calvados

p. 217 : *Ceromannos* pour *Cenomannos*). Il s'agit de Quentowic, aujourd'hui Étaples (Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer), port de mer célèbre encore à l'époque carolingienne.

1. On peut se demander si la flottille postée à Andrésy, au confluent de la Seine et de l'Oise, n'est pas destinée à prévenir leurs incursions : « In provincia Lugdunensi Senonia : praefectus classis Anderetianorum Parisius » (*Notitia*, p. 216 : *Parisius* s'entend naturellement non de la ville, mais du petit état des Parisiens). Cette hypothèse ne doit être admise qu'avec circonspection. Cette flotte d'Andrésy, comme celles de Chalon-sur-Saône, du Rhône, enfin d'Italie, est sous les ordres du « magister militum praesentalis a parte peditum ». Son rôle consiste peut-être simplement à opérer des transports pour l'approvisionnement des troupes de la Gaule septentrionale. Si ce rôle avait été actif, la flotte aurait sans doute été mise sous le commandement du « magister equitum per Gallias ». La Seine était déjà défendue par les « Ursarienses » de Rouen. Sur cette flotte, voir aussi *Revue historique*, 1914, t. III, p. 101, note 1.

2. Le feuillet portant les insignes du duc de *Germania prima* (corr. *secunda*) et l'énumération de ses subordonnés a disparu (voir O. Seeck, p. 208).

3. Cf. Sagot, *op. cit.*, p. 240, 248.

4. On lit en haut du cartouche du « Dux Belgicae secundae » (p. 207) : *Litus Saxonicum*. Cf. *Litus Saxoniciani* (cartouche du « dux tractus Armoricani », p. 204).

actuel[1], à l'intersection du *tractus Armoricanus* (Poitou, Bretagne, Normandie) et du *tractus Nervicanus* (de la Seine à la Somme).

Ces précautions furent impuissantes à empêcher les pillages et même le débarquement et les ravages des Saxons unis à d'autres barbares. A la date de 364[2], nous voyons la Bretagne

1. La Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 80 et 163), après Léon Maître, *les Villes disparues des Namnètes* (p. 198-199), identifie *Grannonum* à Château-Grannon, lieu dit de la commune de Clis, à trois kilomètres à l'ouest de Guérande (Loire-Inférieure). Ses identifications de *Blabia* (Blaye) avec le Blavet (p. 98) et de *Mannatias* avec le Yaudet (p. 165) sont tout à fait inadmissibles. Son évaluation numérique (p. 167) des troupes à la disposition du duc d'Armorique n'a aucune solidité : La Borderie ignorait complètement la constitution des armées romaines du Bas-Empire. Sur les diverses identifications proposées pour *Grannona*, voir Prentout, *Littus saxonicum*, dans la *Revue historique*, t. CVII, p. 291-292 (cf. *Congrès du millénaire de la Normandie*, tir. à part, p. 10).

J'éprouve des doutes sur la réalité de la dénomination de *Château-Granon* que Léon Maître et, avant lui, Martin et Kerviler auraient recueilli de la bouche de vieillards de Clis pour désigner une muraille antique découverte dans cette localité. Je me demande si l'on n'est pas en présence d'un *Château-Grallon* (entendu *Granon* par des érudits à la piste de *Grannona*). Les populations bretonnes de la presqu'île guérandaise auront attribué la paternité des constructions antiques dont ils voyaient des débris au fabuleux roi Grallon.

2. Il y aurait lieu de mentionner les Saxons à propos des campagnes dirigées par Julien pour nettoyer de barbares le nord de la Gaule (358-359), si l'on acceptait le témoignage de Zosime (*Hist.*, l. III, 5-8). Les Saxons, ou plutôt un rameau de ce peuple, les Quades (Κουάδοι), chassent de l'île des Bataves les Francs Saliens qui l'occupaient et obligent ce peuple à se tourner en suppliants vers l'Empire. Julien prend à son service un géant barbare nommé Charietton qui, luttant de ruse avec les brigands, les oblige avec leur chef à implorer la clémence de César. Les Quades s'engagent à ne plus porter les armes contre Rome. Qui plus est, Julien en garde une partie qu'il verse dans les corps (τάγματα) romains ainsi que des Saliens et des habitants de la Batavie : « Ces corps subsistent aujourd'hui encore. » Ce dernier renseignement est des plus intéressants : la *Notitia dignitatum* montre en effet que, non seulement en Occident, mais dans l'empire d'Orient, il y avait au ve siècle des corps dont les noms rappelaient le souvenir des Quades, Saliens, Bataves, etc., qui les avaient jadis constitués : une aile de Quades tient garnison en Égypte, dans l'oasis mineure (*Notitia*, *Oriens*, XXXI, 56, p. 65); on voit aussi un « auxilium palatinum » de *Batavi seniores* (V, 8, 49, p. 11 et 13), des *equites Batavi juniores* (VI, 30, p. 17), un « auxilium palatinum » de *Salii* (V, 10, 51, p. 17). Mais il y a lieu de se demander si le comte Zosime ne s'est pas laissé égarer en consultant précisément une liste analogue à la *Notitia* et en identifiant de travers des noms de corps barbares : nulle part ailleurs il n'est question de Quades à cette époque (il va sans dire que les Quades sont un rameau des Suèves et non des Saxons). Les adversaires de Julien, après qu'il eut soumis les Saliens, sont les Chamaves. Nous avons le témoignage concordant d'Ammien Marcellin et de Libanius,

assaillie au nord et à l'ouest par les Pictes de Calédonie, les Scots d'Irlande, les *Atacotti*, à l'est par les Saxons[1].

Trois ans plus tard, en août 367, l'empereur Valentinien séjourne dans la Gaule du Nord, à Amiens. Il est à croire qu'il venait pour surveiller quelque mouvement des barbares[2]; il est à remarquer que la flotte dont le port d'attache est Quentowic ou *Hornum (?)* s'appelle la flotte de la Somme (*classis Sambrica*)[3]. « A peine l'empereur eut-il quitté Amiens pour gagner Trèves qu'il apprit de graves nouvelles : les barbares, conspirant la ruine des Bretagnes, avaient réduit ces provinces aux dernières extrémités. Le comte du commandement maritime, Nectaride[4], avait été tué et le duc Fullofaude[5] avait succombé dans une embuscade. » L'empereur, saisi d' « horreur », dépêcha successivement Sévère, « comte des domestiques », puis Jovin; finalement Théodose, le père du futur empereur[6], fut chargé de

témoignage qui semble, du reste, reposer sur une lettre écrite par Julien lui-même aux Athéniens, où on lit : ὑπεδεξάμην μέν μοῖραν τοῦ Σαλίων ἔθνους, Χαμάβους δὲ εξήλασα, etc. (cf., sur les sources de l'histoire de Julien en Gaule, les mémoires de W. Koch, dans les *Jahrbücher f. Klass. Philologie*, t. XXV, 1899, p. 402; de Borries, dans l'*Hermès*, t. XXVII; de Hecker, dans *Prog. Kreuznach*, n° 408). Des *Histoires* d'Eunape, source de celles de Zosime, nous n'avons malheureusement que des fragments insignifiants : ils suffisent néanmoins pour nous montrer que Zosime a pris là son histoire de Charietton et, chose décisive, les adversaires y sont dits Χαμάβοι (*Fragm. Hist. Graec.*, éd. C. Muller, t. IV, p. 17-19). Il n'y a donc pas lieu de tenter, avec Krom (*De populis Germanicis...*, p. 76 et suiv.), de réhabiliter l'autorité de Zosime et de l'utiliser en vue de prouver l'établissement de Saxons en Batavie au milieu du IVe siècle (cf. plus loin, p. 33, note 4).

Il est certain que vers cette époque des auxiliaires Saxons sont entrés au service de Rome. Ils composaient, en 351, avec des Francs, l'armée de l'usurpateur Magnence; nous avons à ce sujet le témoignage de Julien lui-même dans son *Encomium* à l'empereur Constance (*Or.*, I, éd. Hertlein, p. 43).

1. Ammien Marcellin, l. XXVI, c. 4 (fin).

2. Cette hypothèse peut s'autoriser du passage où Ammien Marcellin nous montre au même moment les Francs et les Saxons ravageant par mer et par terre les *tractus* de Gaule : « ... Gallicanos [vero] tractus Franci et Saxones, isdem confines, quo quisque erumpere potuit terra vel mari, praediis acerbis incendiisque et captivorum funeribus hominum violabant » (l. XXVII, c. 8, § 4). Cf. Friedrich Reiche, *Chronologie der letzten sechs Bücher des Ammianus Marcellinus*, p. 20-21.

3. *Notitia dignitatum*, XXXVIII, p. 207. Cf. plus haut, p. 5.

4. Évidemment Nectaride était *comes litoris Saxonici per Britanniam* (cf. plus haut, p. 4).

5. Fullofaude était le *Dux Britanniarum* auquel était confiée la défense du rempart d'Hadrien.

6. Et non le futur empereur, comme le dit L. Schmidt, p. 41.

rétablir l'autorité de Rome (vers le printemps de 368). On lui confia pour cette expédition la « fleur des légions et des cohortes » : les Bataves, les Hérules, les Joviens et les Victorins. Cette armée « romaine » prit la mer à Boulogne et débarqua à *Rutupiae*, aujourd'hui Richborough, à l'entrée de la passe qui existait alors entre la côte orientale du Kent et l'île de Thanet[1] : elle permettait de gagner la Tamise et Londres sans se risquer sur la mer du Nord. La situation était si grave que Théodose, avant d'oser sortir de Londres, fit venir comme vicaire de Bretagne Civilis[2], connu par son énergie et ses qualités d'administrateur, et appela à son aide le duc Dulcitius, célèbre par ses talents militaires[3]. De longs mois furent nécessaires pour nettoyer l'île des barbares, relever les cités détruites, rétablir les forteresses du *limes* (370)[4]. Sans l'habileté de Théodose, la Bretagne était sans doute perdue pour l'Empire dès cette époque[5].

Cependant la Bretagne fut moins conquise par les barbares qu'abandonnée par le gouvernement romain et surtout par les troupes chargées de la défendre. L'armée de Bretagne se mit, à la fin du IVe siècle, à recommencer des pronunciamientos, comme cent ans auparavant. En 383, c'est Maxime, le « brigand de

1. Sagot, p. 138.

2. J'interprète comme M. Sagot (p. 138) le passage d'Ammien (l. XXVII, c. 8, § 9) : « Civilem nomine recturum Brittannias pro praefectis ad se poposcerat mitti, virum acrioris ingenii sed justi tenacem et recti. »

3. Théodose lui-même portait sans doute le titre de *comes Britanniae*. Après l'heureux succès de ses efforts, Théodose, rappelé sur le continent, fut élevé à la dignité de *magister equitum* (l. XXVIII, c. 5, § 15).

4. Ammien Marcellin, l. XXVIII, c. 3, § 1-7. Voir aussi le *Panegyricus Theodosio Augusto dicatus* de Pacatus Drepanius, c. 5 : « ... attritam pedestribus proeliis Britanniam referam? Saxo consumptus bellis navalibus offeretur, redactum ad paludes suos Scotum loquar? » (*Paneg.*, XII, 5). Le même prétend que le père de l'empereur Théodose reçut les surnoms de « *Saxonicus*, Sarmaticus, Alamannicus ». Voir l'édition des *XII Panegyrici latini*, par E. Baehrens, p. 275. On ne saurait prendre au pied de la lettre les hyperboles géographiques de Claudien :

« ... maduerunt Saxone fuso
Orcades; incaluit Pictorum sanguine Thyle;
Scotorum tumulos flevit glacialis Iiverne. »

Panegricus de quarto consulatu Honorii, V, 31-33 (éd. Birt, p. 151. Cf. *Laus Serenae*, V, 40 : « Belli potens illustrat avus qui signa Britanno intulit Oceano. *Ibid.*, p. 321).

5. C'est vers ce temps qu'on a dû enfouir des trésors et que les habitations ont été abandonnées et incendiées. Voir Haverfield dans *Mélanges Boissier*, p. 252, et *Romanization of Britain* (3e édit.), p. 78; Sagot, p. 241, 253, n. 6, 246.

Rutupiae »[1], qui se fait proclamer empereur, passe en Gaule avec l'armée de Bretagne; sans l'intervention de Théodose, le fils du vainqueur des barbares de 368-370, Maxime, était reconnu empereur d'Occident[2]. Cette équipée ne semble pas avoir mis en péril la domination romaine en Bretagne[3]. Il est certain que des garnisons furent renvoyées dans l'île. A la fin du siècle, en 398[4], « le Saxon est dompté, Tethys plus paisible, le Picte est brisé et la Bretagne est en sécurité »[5]. Stilichon aurait mis la Bretagne à l'abri des attaques des barbares de toute provenance[6]; mais, pressé par Alaric et les Goths, il rappelle en Italie « une légion »[7]. Ce n'était pas une force bien considérable[8]. Ce qui a

1. Ausone, *Ordo urbium nobilium*, XIX, 7, v. 72 (éd. Schenkl, p. 100).

2. Lenain de Tillemont, *op. cit.*, t. V, p. 182; H. Schiller, *Gesch. der Kaiserzeit*, t. II, p. 405.

3. Gildas, dans son *De excidio et conquestu Britanniae*, c. 14 (*Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, t. XIII, I, p. 33), attribue les succès des Scots et des Pictes à ce que Maxime avait dépouillé la Bretagne de la fleur de sa jeunesse. Il n'y a pas lieu de tenir compte des assertions de cet auteur. Ce passage a été le point de départ des fables de Nennius au IXe siècle (*Ibid*, p. 166) et de Gaufrei de Monmouth au XIIe siècle, qui font des Bretons armoricains les descendants des compagnons de Maxime. Aux arguments mis en avant par La Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. 441) contre cette absurde légende, on pourrait ajouter que dans l'armée « romaine » de Bretagne les Bretons ne figuraient que pour une faible partie : elle était composée de Germains, de Sarmates, de Taïfales, de Gaulois du Nord, de Dalmates, de Maures, de Syriens, etc. (voir la *Notitia dignitatum*, éd. Seeck, p. 139, 142, 180-182, 209-212). Singuliers Bretons!

4. Sagot (p. 248) donne la date incompréhensible de 385. Il a probablement été induit en erreur par R. Keller, *Stilicho* (Berlin, 1884).

5. « Domito quod Saxone Tethys
Mitior aut fracto secura Britannia Picto »,

dit Claudien dans son poème *in Eutrop.*, l. I, v. 391 (éd. Birt, p. 88), composé au début de l'année 399.

6. « Me quoque vicinis pereuntem gentibus, inquit,
Munivit Stilicho, totam cum Scottus Ivernen
Movit et infesto spumavit remige Tethys.
Illius effectum curis, ne tela timerem
Scottica, ne Pictum tremerem, ne litore toto
Prospicerem dubiis venturum Saxona ventis »

(*De consulatu Stilichonis*, l. II, p. 251-255, éd. Birt, p. 211-212; composé au début de l'année 400).

7. « Venit et extremis legio praetenta Britannis
Quae Scotto dat frena truci ferroque notatas
Perlegit exanimes Picto moriente figuras. »

Claudien, *De bello Pollentino sive Gothico*, v. 416-418, éd. Birt, p. 274. Sur la date, voir la préface de Birt, p. L.

8. L'effectif d'une légion du IVe-Ve siècle n'allait pas au delà de mille hommes

vidé la Bretagne de troupes et l'a livrée en proie aux Saxons, aux Pictes, aux Scots, c'est l'insubordination de l'armée de Bretagne. En 407, elle fait trois empereurs en quelques mois. Le dernier, Constantin, à l'exemple de Maxime, un quart de siècle auparavant, débarque à Boulogne et s'empare de la Gaule et de l'Espagne. Mais, en 411, Constantin III, fait prisonnier dans Arles, est décapité. Gerontius, un Breton qui l'avait suivi, puis l'avait trahi pour proclamer un certain Maxime, est tué dans une sédition, tandis que son protégé s'enfuit en Espagne[1]. C'est la fin de l'armée de Bretagne. Des officiers et soldats passés sur le continent avec Constantin[2], nul à coup sûr n'est retourné dans l'île.

Laissée à ses propres forces, la Bretagne semble avoir cessé de se considérer comme membre de l'Empire[3]. Suivant un témoignage, peut-être douteux, l'empereur Honorius aurait lui-même

(voir Mommsen dans l'*Hermès*, t. XXIV, p. 255). Sur l'histoire de cette légion, voir Sagot, p. 181 ; Le Roux, p. 95. *Rutupiae* (Richborough), où tenait garnison ce qui restait de la « legio secunda Augusta » (*Notitia*, XXVIII, p. 181), n'était qu'une forteresse de faible superficie : 4 acres. Voir Wright, *Celt, Roman and Saxon*, p. 178. Sur les ruines de *Rutupiae*, voir C. R. Smith, *The antiquities of Richborough...*, p. 41 ; Sagot, p. 143.

1. Lenain de Tillemont, t. V, p. 551, 583, 606; Edward A. Freeman, *Tyrants of Britain, Gaul and Spain, a. d. 406-411*, dans *English historical review*, 1886, p. 53-85.

2. Sagot (p. 251, n. 5) remarque justement à ce propos : « En ce qui concerne l'armée britannique, il n'est dit positivement dans aucun texte que Constantin l'emmena avec lui ou l'appela sur le continent; mais cela résulte de la suite des événements. »

3. Telle est du moins l'interprétation que suggère, semble-t-il, le passage où Zosime (l. VI, c. 5) montre (vers 407-408) les barbares transrhénans obligeant les habitants de la Bretagne et quelques nations de la Gaule à se séparer de l'Empire et à vivre de leur vie propre. Les Bretons pourvoient à leur défense et affranchissent leurs « cités » des barbares. L'Armorique et d'autres provinces de la Gaule imitent cet exemple, chassent les magistrats (ἄρχοντας) romains et établissent un gouvernement indépendant. Dans la première édition (1875, p. 530) de son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (cf. *l'Invasion germanique et la fin de l'Empire*, p. 6, note 2), Fustel de Coulanges a soutenu que la scission avait été involontaire et que les fonctionnaires romains chassés par les Bretons et les Armoricains étaient ceux qu'avait établis l'usurpateur Constantin; après la mort de celui-ci, tout serait rentré dans l'ordre. Cette interprétation, en ce qui concerne la Gaule, n'est pas exacte. Des textes ignorés ou négligés par Fustel de Coulanges montrent les Armoricains soulevés contre l'Empire ou, parfois, alliés avec lui en 437, 451, 455 (voir ces textes dans l'article de W. Levison, *Bischof Germanus von Auxerre*, paru dans le *Neues Archiv*, t. XXIX, 1903, p. 139-140). Ils paraissent impliquer que la rébellion avait un caractère plutôt social que politique : c'était une « bagaude » qui persista longtemps. Procope, au

écrit aux cités de Bretagne d'avoir à pourvoir à leur propre défense[1].

On ne sait à peu près rien de la période d'un tiers de siècle qui s'écoula entre l'abandon de la Bretagne par les troupes au service de Rome et la conquête de la majeure partie de l'île par les Germains. Un texte du ve siècle porte, sous une date qui correspond à l'année 408 : « Britanniae Saxonum incursione devastatae[2]. » Vingt et un ans après, en 429, l'évêque d'Auxerre, Germain, envoyé en Bretagne par le pape Célestin pour combattre l'hérésie pélagienne, remporte une victoire miraculeuse sur les Pictes et les Saxons. Cette victoire ayant eu lieu au lendemain d'un concile tenu au tombeau du martyr Albanus[3], c'est-à-dire à *Verulam*, aujourd'hui Saint-Alban's, au nord de Londres, il en faut conclure que, si les incursions des pirates continuaient, ils n'avaient réussi, cependant, ni à s'établir d'une façon permanente en Bretagne, ni à couper les communications entre l'île et le continent[4].

vi^e siècle, rapporte qu'à la mort de Constantin III les Romains se trouvèrent incapables de défendre la Bretagne qui, depuis lors, a été gouvernée par des tyrans : « ἀλλ' ὄυσα ὑπὸ τυράννοις ἀπ' αὐτοῦ ἔμενεν. »

1. Zosime, lib. VI, cap. 10 : « Ὀνωρίου δὲ γράμμασι πρὸς τὰς ἐν Βρεττανίᾳ χρησαμένου πόλεις φυλάττεσθαι παραγγέλλουσι » (éd. Mendelssohn, p. 291). L'historien vient de nous montrer Honorius bloqué dans Ravenne, tandis qu'Alaric essaye d'imposer sa créature, Attale, aux cités de l'Émilie et à la Ligurie. Est-il vraisemblable qu'Honorius, aux abois, trouve le temps d'écrire, pense même, à la lointaine Bretagne? — Cette difficulté a été aperçue depuis longtemps, et, dans le commentaire historique de Reitemeier, joint à l'édition d'Immanuel Bekker (Bonn, 1837, p. 422-423), on propose, après Godefroy, la correction Βρουττία : il s'agirait des cités de l'Italie méridionale, des *Bruttii*. Mais, d'autre part, la suite montre un retour de fortune imprévu en faveur d'Honorius. On peut maintenir le texte en interprétant le passage en question comme une invite aux cités de Bretagne de tenir ferme (en attendant du secours?), soit contre les barbares, soit contre les partisans de Constantin.

2. *Chronica gallica ad an. CCCCLII*, éd. Mommsen, dans *Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. IX, p. 654, § XVI, n° 62. Cet événement est daté de l'olympiade 297; viennent ensuite des faits correspondants aux années 409, 410, 411.

3. Voir la *Vita Germani*, par Constantin, c. 17. Sur ce texte, voir l'étude capitale de W. Levison, dans le *Neues Archiv*, t. XXIX, 1903, p. 97-175. Sur le premier voyage de Germain et la victoire de l' « Alleluia », *Ibid.*, p. 119, 123.

4. Remarquons qu'elles ne furent jamais complètement interceptées par les pirates : vers 440(?), Germain peut faire un second voyage en Bretagne; en 455, le pape Léon communique avec les évêques bretons; de même, en 475, l'évêque Faustus de Riez. Séparée politiquement de Rome, la Bretagne chrétienne continue à en dépendre au point de vue religieux. Prosper, parlant du pape Célestin, qui arrache la Bretagne à l'hérésie et fait entreprendre la conversion des

Mais, douze ans après, c'en était fait de la Bretagne : le même texte que nous venons de citer nous renseigne sur la catastrophe finale en une ligne : « Les Bretagnes, affligées jusqu'à présent par toutes sortes de calamités et de désastres, tombent au pouvoir des Saxons » (441-442)[1]. Les Germains s'installaient au sud et à l'est, puis bientôt au centre, refoulant ou exterminant les Bretons. De leur côté, les Scots, venus d'Irlande, prenaient pied définitivement au nord, en Alban, aux dépens des Pictes, et, pour un temps à l'ouest, en Domnonée, en Venedotie et en Demetie[2].

Revenons à la Gaule.

Quoique le résultat final ait été bien différent, la Gaule n'eut pas moins à souffrir de la piraterie que la Bretagne à la fin du IVe siècle, et même au Ve siècle.

En l'année 370, la présence de Valentinien en Gaule n'empêcha pas une « multitude » de Saxons de débarquer sur un point inconnu, sans doute vers les embouchures du Rhin ou de la Meuse[3]. Le comte Nannenus, blessé et se jugeant en état d'infé-

Scots d'Irlande, écrit : « Ordinato Scotis episcopo, dum *romanam* insulam sudet servare catholicam, fecit etiam barbaram christianam » (Migne, *Patrol. lat.*, t. LI, col. 271). Cf. Levison, *loc. cit.*, p. 127-128, 167.

1. *Chronica Gallica ad an. CCCC LII :* « Brittanniae usque ad hoc tempus variis cladibus eventibusque latae [*corr.* late vexatae] in dicionem Saxonum rediguntur », *Ibid.*, p. 660 : olympiade 306 = 441-442. — Les dates traditionnelles de la conquête saxonne, tirées des œuvres de Gildas, de Bède, de Nennius, sont dénuées de toute valeur. Voir Thurneysen, *Wann sind die Germanen nach England gekommen* (dans les *Englische Studien* de Kölbing, année 1896, p. 163; cf. *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. I, p. 157 et suiv.; et mon article des *Mélanges Bémont*, p. 19).

Au dire de Gildas (c. 20), écrivant vers le milieu du VIe siècle, les Bretons demandèrent des secours à Aetius, trois fois consul (donc en 446). L'assertion ne présente rien d'invraisemblable, mais il suffit de lire l'extrait, ou soi-disant tel, qu'il donne de cette lettre pour s'apercevoir qu'on est en présence d'une composition littéraire (voir *Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. XIII, I, p. 36). Polemius Silvius, donnant, en 449, une revue des provinces romaines, rejette à la fin la Bretagne, sans doute parce qu'il la considère comme perdue pour l'Empire, selon la conjecture de Mommsen (*Ibid.*, t. IX, p. 532, 542).

2. Sur les Scots en Grande-Bretagne, voir d'Arbois de Jubainville et J. Loth dans la *Revue celtique*, t. XXI, p. 244, et XXII, p. 92; H. Zimmer, *Nennius vindicatus*, p. 86; Kuno Meyer dans les *Transactions... society of Cymmrodorion*, année 1895-1896, p. 59; Haverfield, *Romanization of Romain Britain*, 3e édit., p. 81; Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 251.

3. Il ressort du récit d'Ammien Marcellin que le comte Nannenus pouvait communiquer avec l'empereur sans longs délais; or, pendant l'année 370, Valentinien n'a pas quitté Trèves ou la ligne du Rhin qu'il fortifiait : on le

riorité, fit appel à l'empereur qui lui dépêcha des renforts commandés par le « maître de l'infanterie », Sévère. Les Saxons, surpris et intimidés, s'engagèrent à fournir des recrues pour l'armée impériale[1]. Sur le chemin du retour, au moment où ils atteignaient la « région des Francs », les barbares, attaqués traitreusement par des fantassins romains, furent exterminés, non sans avoir opposé une résistance désespérée; seule une charge de cavaliers cuirassés (*cataphracti*) put en venir à bout[2]. Il paraît certain que l'initiative de cette trahison venait de l'empereur lui-même[3]. Valentinien s'était cru autorisé à ne pas tenir ses engagements envers un ennemi particulièrement redouté pour sa cruauté sauvage[4] et la soudaineté de ses attaques[5].

trouve à Alzey, sur ce fleuve, en avril et août (voir Fr. Reiche, *op. cit.*, p. 45). D'autre part, les Saxons furent surpris à leur retour en une localité inconnue (*Deusone*), mais située *in regione Francorum* (voir note suivante). A cette date, les Francs viennent de pousser leurs établissements jusqu'en Toxandrie (nord du Brabant actuel), sur territoire d'empire, avec l'autorisation du gouvernement impérial (voir L. Schmidt, *Allgemeine Geschichte der germanischen Völker*, p. 154) : c'est sans doute en cette région qu'eut lieu le guet-apens. Le débarquement des Saxons (*Oceani difficultatibus permeatis*) dut s'effectuer sur le côté de la mer du Nord ou vers le Pas-de-Calais. Le comte et duc Nannenus commandait, en conséquence, soit la *Germania* (*Secunda*), soit la *Belgica Secunda*.

1. L. Schmidt (*Geschichte...*, t. II, p. 41-42) voit là l'origine de l'*ala prima Saxonum* qu'on trouve dans la *Notitia dignitatum* (*Oriens*, XXXII, 37). Mais cette aile de cavalerie, campée à Verofabula en Phénicie, paraît avoir été formée avant les réformes militaires de Constantin (voir éd. O. Seeck, p. 68 et 312).

2. Ammien Marcellin, l. XXVIII, c. 5, § 1-7. *Chronique* de saint Jérôme : « Saxones caesi Deusone in regione Francorum » (édition Rudolf Helm, reproduisant le ms. d'Oxford, lequel est du ve-vi^e^ siècle, à la suite des œuvres d'Eusèbe, t. VII, 1 (Leipzig, 1913), p. 246, l. 25); à la date erronée de « olympiade 288, an 9 de Valentinien et Valens ». *Deusone* ne saurait être identifié à Deutz (voir F. Reiche, *op. cit.*, p. 69-70, 76). — Orose (l. VII, c. 32) paraphrase Jérôme : « Valentinianus Saxones, gentem in Oceani littoribus et paludibus inviis sitam, virtute atque agilitate terribilem, periculosam Romanis finibus, eruptionem magna mole meditantem, in ipsis Francorum finibus oppressit » (éd. Zangemeister, p. 513-514). — Il n'y a pas lieu de supposer, avec plusieurs érudits, deux expéditions, l'une en 370, l'autre quelques années après. Voir Lenain de Tillemont, t. V, p. 688, et F. Reiche, p. 45.

3. Ammien Marcellin le révèle dans son jugement final sur Valentinien : « Inter haec tamen caute gesta, jam conversos ad metuendam rabiem Saxonas, semper quolibet inexplorato ruentes delatosque tunc [ad terrestres] tractus, quorum spoliis paene redierant [locupletes], malefido quidem sed utili commento peremit, praeda raptoribus vi fractis excussa » (l. XXX, c. 7, § 8).

4. Cf. plus loin, p. 16.

5. Parlant des brigands de Syrie, Ammien Marcellin (l. XXVIII, c. 2,

Les renseignements font défaut pour les trente dernières années du IVe siècle. Il est plus que vraisemblable que les incursions des Saxons en Gaule ne cessèrent pas[1]. Des Saxons firent partie des bandes de barbares qui, franchissant le Rhin, se répandirent en Gaule dans les premiers jours de l'année 407[2]. Leur destinée ultérieure est incertaine. Peut-être faut-il les identifier aux « auxiliaires » Saxons qui se rangèrent sous les ordres d'Aetius en 451 pour livrer bataille à Attila[3]. Les progrès incessants des Francs au cours du Ve siècle dans les vallées de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin interdirent aux Saxons l'accès de la Gaule par terre. Mais les expéditions maritimes se poursuivirent. En 456, on voit le « Tractus Aremoricus » s'attacher à l'Empire ou à l'ombre qui en subsiste, par crainte du « pirate Saxon »[4]. Les rois wisigoths, installés en Aquitaine, avaient recueilli dans l'héritage de Rome le soin de défendre les rivages de cette contrée contre les pirates. Une lettre de Sidoine Apollinaire, alors retenu à la cour gothique de Bordeaux, vers 475[5], adressée

§ 12) compare pour la soudaineté et le caprice leurs attaques à celles des Saxons qui sont particulièrement redoutables : « Nec quisquam adventum eorum cavere poterat inopinum, non destinata sed varia petentium et longinqua, et quoquo ventus duxerat inrumpentium ; quam ob causam prae ceteris hostibus Saxones timentur ut repentini. » ·

1. L. Schmidt (*Geschichte der deutschen Stämme*, t. II, p. 42) a relevé le passage suivant d'une lettre de Symmaque (II, 46), écrite en 393, qui montre des prisonniers Saxons livrés aux jeux du cirque : « Viginti et novem Saxonum fractas sine laqueo fauces primus ludi gladiatorii dies viderit. » Cf. Gaston Boissier, *la Fin du paganisme*, t. II, p. 202.

2. Saint Jérôme, *Epist.* 123, ad Ageruchiam : « Quicquid inter Alpes et Pyrenaeum est, quod Oceano et Rheno includitur, Quadus, Vandalus, Sarmata, Halani, Gepidi, Her(c)uli, Saxones, Burgundiones, etc., hostes vastarunt » (I, (913), Orose, c. 38, 40). Cf. Lenain de Tillemont, t. V, p. 547.

3. Jordanes, *De origine actibusque Getarum*, c. 36 (*Auctores antiquissimi*, t. V, p. 108).

4. Sidoine Apollinaire, *Panegyricus dictus Avito Augusto*, v. 369-371 :

> Quin et Aremoricus piratam Saxona tractus
> Sperabat, cui pelle salum sulcare Britannum
> Ludus et assuto glaucum mare findere lembo.

Cf. v. 388-390 :

> Ut primum ingesti pondus suscepit honoris,
> Legas qui veniam poscant, Alamanne, furori,
> Saxonis incursus cessat...

(*Carmina*, VII, éd. Luetjohann, p. 212, 213). La date du panégyrique se place en 456 (*Ibid.*, p. L).

5. Voir Mommsen dans sa préface à l'édition Luetjohann, p. XLVIII.

à son ami Namasius, qui accompagnait la flotte[1], nous offre un récit intéressant, en dépit des insupportables apprêts littéraires de l'auteur : « ... J'allais clore cette lettre où j'ai trop bavardé et voici qu'arrive à l'improviste un courrier de Saintes. Nous avons tenu à le confesser à ton sujet. Il n'a cessé de nous affirmer que vous venez de donner le signal du départ à la flotte et que, tantôt sur mer, tantôt sur terre, vous vous attachez en suivant les sinuosités de l'Océan aux navires recourbés des Saxons : autant de rames, autant d'*archipirates*. Qu'ils commandent ou obéissent, qu'ils enseignent ou apprennent, tous volent de concert. Plus que jamais prends garde; il convient de t'en avertir. De tous les ennemis, c'est le plus redoutable. Il surgit quand on ne l'attend pas, où on le cherche il disparaît[2]. Il méprise le vaillant, accable l'imprudent. On n'échappe pas à sa poursuite et il est insaisissable dans sa fuite. Le naufrage est pour les Saxons un exercice, non un sujet de peur. Les périls de la mer leur sont connus, et pour mieux dire amis : la tempête donne une fausse sécurité à leurs victimes et les empêche de se prémunir contre les agresseurs qui, pendant ce temps, bravent joyeusement les vagues et les récifs rocheux, sûrs de fondre à l'improviste. Ce n'est pas tout : avant de lever l'ancre qui mord le sable étranger et de tendre la voile qui les emportera du continent dans leur patrie, leur coutume, inspirée moins de leur religion que de leur cruauté, est de noyer et de pendre un dixième de leurs captifs, en tirant les victimes au sort. Tels sont les vœux qui les lient, les victimes qui les libèrent. Pollués par un sacrilège, mais s'estimant lavés par un sacrifice, ces fauteurs d'un meurtre sinistre estiment qu'il est religieux de torturer le captif sans en tirer rançon. Aussi, je tremble, j'appréhende un retour de fortune malgré de sérieux motifs d'espérance : d'abord tu suis les étendards d'un peuple victorieux (les Goths), etc.[3]. »

1. Peut-être l'héritière de la flotte de Blaye (voir plus haut, p. 5).

2. Cf. plus haut (p. 14, notes 3 et 5) la description d'Ammien Marcellin.

3. Sidoine Apollinaire, *Epistolae*, l. VIII, ep. 6, éd. Luetjohann, p. 132-133 (*Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. VIII). M. de La Borderie a donné également une traduction de ce passage dans son *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 220. — Le témoignage de cette lettre paraît être confirmé par un chapitre de la *Vie de saint Vivien* de Saintes, qui nous montre les Saxons débarquant à Marsas (Gironde, arr. de Blaye) et ravageant la contrée voisine. Vivien, alors évêque de Saintes, s'étant mis en prière, une milice céleste apparaît sur les murs et les tours de la cité et terrifie les barbares qui, le jour venu, demandent la paix et se retirent sans effusion de sang : « Accidit etiam quodam tempore ut multi-

Cependant, s'il fallait se fier à la verve poétique de Sidoine, le Saxon, plus marin que terrien, aurait figuré, la tête rasée, à la cour de Bordeaux, parmi les peuples barbares sollicitant la protection d'Euric[1].

Il est probable que l'Armorique eut plus particulièrement à souffrir de leurs dévastations[2]. Les ruines de villas romaines découvertes dans cette région présentent des traces d'incendie[3]. L'embouchure de la Loire, comme quatre siècles plus tard pour les Scandinaves, fut un de leurs repaires favoris. De là ils remontaient le fleuve. Vers 463, on les voit, sous la conduite d'Adovacrius, assiéger Angers. La ville fut sans doute défendue par Egidius, « maître de la milice », car aussitôt la mort de ce personnage (octobre 464), Angers et d'autres localités livrèrent

tudo hostium Saxonum barbarorum cum plurimis navibus ad locum qui dicitur Marciacus amore depraedationis incumberet. Cumque loca finitima circuisset execranda barbaries et esset civitas tanti antistitis fulta praesidio, causa absolutionis sacris est ostensa miraculis, ut, in orationibus incubante Domini sacerdote, in muris ac turribus militia caelestis adstaret procederetque inde terror hostium, unde erat occultum et magnum in civitate praesidium, ut miro atque ineffabili modo illi sanctam cernerent visionem, quibus non esse honoris poterat sed timoris et infideles barbari qui non constringebantur fide fugarentur interim visione. Sicque adventante die, pacem ultro, divino territi auxilio, petierunt, qui cum furore vastationis advenerant, ut quos expugnabat calestis exercitus sine effusione sanguinis vincerentur et esset hostium reditus sospes, ubi etiam civitas ab omni parte residebat incolumis. Quod re vera ad meritum beatissimi intercessoris pio refertur ordine, cum ex ea parte vicit unde Dominum fideliter exoravit » (*Vita Bibiani vel Viviani episcopi Santonensis*, c. 7, dans *Monumenta Germaniae, Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 98). Malheureusement, selon l'éditeur, M. Br. Krusch, cette vie de saint est une fabrication carolingienne qui se place vers l'année 800. Dans ses *Fastes épiscopaux* (t. II, p. 73), Mgr Duchesne persiste dans l'opinion que la *Vita Bibiani* a été rédigée par un auteur assez rapproché du temps où vécut Vivien et il pense que le texte que nous possédons a été connu de Grégoire de Tours.

1. « Istic Saxona caerulum videmus
Assuetum ante salo solum timere;
Cujus verticis extimas per oras
Non contenta suos tenere morsus
Altat lammina marginem comarum
Et sic crinibus ad cutem recisis
Decrescit caput additurque vultus »

(dans la lettre à Lampridius, l. VIII, ép. 9, p. 136).

2. Ce qui explique qu'en 456 les Armoricains se rapprochent de l'Empire. Cf. page 15.

3. Au dire des archéologues cités par M. de La Borderie dans son *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 221-224. Voir encore Adrien Blanchet, *Les trésors de*

des otages au Saxon[1] et sans doute lui ouvrirent leurs portes[2]. Le comte Paul, qui commandait les débris de l'armée impériale de Gaule, attira au service de Rome le Franc Childéric[3]. Et, au lendemain du jour où Adovacrius venait de pénétrer dans Angers, tous deux, le serrant de près, pénétrèrent dans la ville; le comte Paul fut tué et la cathédrale incendiée, mais Childéric demeura maître de la cité[4]. Les hostilités ne furent pas arrêtées par la prise d'Angers, mais, dans cette guerre, les Saxons eurent le dessous : les « Romains » les mirent en fuite, les Francs s'emparèrent de leurs îles[5], sans doute sur la Loire, et leur tuèrent beaucoup de monde[6]. Mais la même année, après novembre (?), Francs et Saxons se réconcilièrent pour faire face à un adversaire redoutable, les Alains, qui, revenant d'une expédition de brigandage en Italie, regagnaient leurs quartiers sur la Loire, sans doute dans l'Orléanais, où ils étaient cantonnés depuis 442 pour le moins : les Alains furent « subjugués » (vers 469)[7].

numismatique romaine et les invasions germaniques en Gaule (Paris, 1900).

1. Grégoire de Tours, l. II, c. 18 : « Igitur Childericus Aurilianis pugnas egit, Adovacrius vero cum Saxonibus Andecavo venit. Magna tunc lues populum devastavit. Mortuus est autem Egidius et reliquit filium Syagrium nomine. Quo defuncto, Adovacrius de Andecavo vel aliis locis obsides accepit. » Que Grégoire de Tours utilise ici des notes d'un caractère annalistique, une *Chronica* rédigée à Angers, c'est ce qui est certain (voir G. Kurth, *Clovis*, 2e éd., t. I, p. 213-215; t. II, p. 235). Il n'y a pas lieu de s'arrêter à une fantaisie de J. Lair qui prétend corriger le texte de Grégoire au moyen des auteurs qui dérivent de lui (tels que Frédégaire, le *Liber historiae Francorum*, Roricon, Aimoin) dans un mémoire déconcertant publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1898, p. 275-300.

2. Cela résulte de ce qui suit.

3. Sans doute était-il déjà au service de Rome dès 464. Au début de la *Chronica* copiée par Grégoire, on voit Childéric combattre à Orléans (voir plus haut note 1), peut-être contre les Alains (voir note 7).

4. Grégoire de Tours, l. II, c. 18 (suite) : « Paulus vero comes cum Romanis ac Gothis bella intulit et praedas agit. Veniente vero Adovacrio Andecavus, Childericus rex sequente die advenit, interemptoque Paulo comite, civitatem obtenuit; magnum ea die incendium domus ecclesiae concremata est. »

5. J. Lair (*loc. cit.*, p. 290), sous prétexte que l'expression « insulae captae atque subversae » est « suspecte », corrige *insulae* en *cyulae* (barques).

6. Grégoire de Tours, c. 19 : « His ita gestis, inter Saxones atque Romanos bellum gestum est; sed Saxones terga vertentes, multos de suis, Romanis insequentibus, gladio reliquerunt; insulae eorum cum multo populo interempto a Francis captae atque subversae sunt. »

7. Ibid. : « Eo anno mensi nono terra tremuit. Odovacrius cum Childerico foedus iniit, Ala(man)nosque, qui partem Italiae pervaserant, subjugaverunt. »

Il semble que des bandes saxonnes aient continué longtemps à infester le cours inférieur de la Loire, comme feront au IXe siècle les Scandinaves. Une légende, recueillie par Grégoire de Tours, nous montre la ville de Nantes assiégée par des barbares au temps de Clovis. Au bout de soixante jours de siège, les habitants étaient aux abois, lorsqu'apparurent, au milieu de la nuit, deux processions surnaturelles d'êtres vêtus de blanc et tenant des cierges dans la main : elles sortirent, l'une de la basilique des saints Rogatien et Donatien, l'autre de la basilique de saint Similin. A cette vue, l'armée ennemie, frappée de stupeur, prit la fuite; au jour, il ne restait plus trace des assiégeants[1]. Ce miracle fut porté à la connaissance des chrétiens par un certain Chillon, le même qui commandait les païens et qui se convertit à cette occasion[2]. Les barbares ne peuvent avoir été, semble-t-il, que des Saxons[3].

Un demi-siècle après, on voit l'évêque de Nantes, Félix,

Faute d'avoir vu qu'il fallait corriger *Alamannos* en *Alanos*, J. Lair (p. 295), Longnon (*la Gaule au VIe siècle*, p. 84), et bien d'autres, se sont égarés. La correction proposée par Wietersheim (*Geschichte der Völkerwanderung*, t. II, p. 15) et L. Schmidt (*Allgemeine Geschichte...*, p. 197, n. 4) éclaire tout. Sur les Alains en Gaule au Ve siècle, voir Levison, *art. cité*, dans le *Neues Archiv*, t. XXIX, p. 133-137. Sur la date 469, voir L. Schmidt, *Geschichte...*, t. I, p. 262.

1. Cf. plus haut p. 16, note 3, le miracle de la *Vita S. Bibiani*.

2. Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, cap. 59 : « Apud urbem vero Namneticam duo sunt martyres pro Christi nomine jugulati, quorum unus Rogatianus, alter Donat[ian]us est vocitatus. Habetur ibi etiam et Similinus magnus confessor. Igitur cum supra dicta civitas, tempore Chlodovechi regis, barbarica vallaretur obsidione et jam sexaginta dies in hac aerumna fluxissent, media fere nocte apparuerunt populis viri cum albis vestibus, radiantibus cereis, a basilica beatorum martyrum egredi; et ecce alius chorus huic similis de basilica procedere antestitis Similini. Cumque conjungentes se, data salutatione, orationi incubuissent, recesserunt unusquisque ad locum unde progressus fuerat, ac protinus omnis phalanga hostilis, immenso pavore exterrita, ita subito impetu a loco discessit ut, facta luce, nullus ex hiis repperiri possit. Apparuit antedicta virtus Chilloni cuidam, qui tunc temporis huic exercitui praeerat. Qui necdum erat ex aqua et spiritu sancto renatus; qui statim compunctus corde conversus ad Dominum, iterata nativitate progenitus, Christum esse filium Dei vivi clara voce testatus est » (Krusch, *Scriptores rerum Merowing.*, t. I, p. 451). Ce traité a été écrit vers 590.

3. Après avoir admis dans la 1re édition de son *Clovis* que les barbares qui assiégèrent Nantes étaient des Francs, M. God. Kurth s'est convaincu dans la 2e édition (t. I, p. 262, n. 2), à la suite de La Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 330), qu'ils ne pouvaient être que Saxons. Les Bretons sont à écarter : ils n'étaient pas païens.

baptiser l' « âpre race des Saxons » et transformer en brebis ces bêtes féroces[1].

Passée cette époque[2], les Saxons cessèrent de se montrer sur la Loire ou se fondirent avec les Gallo-Francs[3].

Sur deux autres points de la Gaule, les établissements saxons persistèrent. Dans le Bessin, les Saxons gardèrent longtemps leur individualité : deux passages de Grégoire de Tours, se rapportant aux années 579 et 590, nous montrent qu'ils devaient le service militaire aux rois Francs, mais qu'ils ne combattaient pas confondus avec la population gallo-franque[4]. C'est peut-être à cette branche de Saxons du Bessin qu'appartenait le duc saxon

1. Fortunat, *Ad Felicem episcopum, de Pascha :*

« Quos prius Evva nocens infecerat, hos modo reddit
Ecclesiae pastos ubere, lacte, sinu,
Mitibus alloquiis agrestia corde colendo.
Munere Felicis de vepre nata seges.
Aspera gens Saxo, vivens quasi more ferino,
Te mediante, sacer, belua reddit ovem »

(*Carmina*, lib. III, 9, v. 99-104; éd. F. Leo, *Monumenta Germaniae*, *Auctores Antiquissimi*, t. IV, p. 62).

A en croire L. Schmidt (*Geschichte*..., II, 44), « die vermeintlichen Sachsen, die nach Venantius Fortunatus (*Carmina*, III, 9, 103) der Bischof Felix von Nantes bekehrte, beruhen auf falscher Lesung (siehe die Ausgabe der *Monumenta Germaniae*), wie auch eine andere Stelle desselben Autors (*Carmina*, III, 4, p. 53) : novi quidem te (Felix von Nantes) mihi Canobo, Cherucis adcersientibus myoparonem praepetem etc. schwerlich mit Cheruskern = Sachsen in Beziehung zu bringen ist ». La seule conclusion, me semble-t-il, que l'on puisse tirer de ce passage c'est que Fortunat confondait les Saxons avec les antiques Chérusques, mais les pirates Saxons infestaient bien sur leurs barques le diocèse de Félix, c'est-à-dire le cours inférieur de la Loire.

2. Ils auraient encore infesté la Manche vers le milieu du VIe siècle, si l'on en croyait la *Vita sancti Marculfi*. Elle nous montre en effet l'île de Jersey, où réside saint Marcouf, attaquée par une armée de 3,000 Saxons : « Aliquando namque piratae plurimi, fere ad tria millia ex inexhaustis scaturigentibus gentis Saxonicae prorumpentes, ascensis navibus cursumque velocem ramis ac velis accelerantes, ad praedictam insulam depraedandam atque penitus depopulandam tendere coeperunt, etc. » Encouragés par le saint homme, les habitants de l'île, au nombre de trente seulement, résistent et jettent à l'eau les pirates (Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Bened.*, saec. I, p. 132, c. 15 et 16). Mais ce texte ne doit pas être pris au sérieux; c'est une fabrication qui n'est pas antérieure à la seconde partie du IXe siècle. Voy. Balthasar Baedorf, *Untersuchungen über Heiligenleben der westlichen Normandie* (*der Diöcezen Avranches, Coutances, Bayeux und Séez*), Bonn, 1913, p. 24-42.

3. C'étaient sans doute deux Saxons de la Loire que ces *pueri* au service d'un négociant de Tours dont parle Grégoire de Tours (l. VII, c. 45).

4. Grégoire de Tours, l. V, c. 19; l. X, c. 9 (éd. R. Poupardin, p. 183 et 420).

Aeghina qui, en 636-637, commande une des armées franques envoyées en Espagne[1].

Un *pagellus* de l'époque carolingienne, l'*Otlinga Saxonia*, étant une subdivision de la même région, le Bessin[2], il semble tentant d'y voir une continuation de l'antique établissement des Saxons en cette région. Ce système, accepté depuis le XVIIe siècle, est combattu par M. Prentout. Il faut briser, selon lui[3], le lien de continuité établi entre les *Saxones Baiocassini* et l'*Otlinga Saxonia*. Les premiers auraient eu, au VIe siècle, un roi, Corbecon, régnant entre Coutances, Saint-Lô et Bayeux. Les Saxons de l'*Otlinga*, située à l'est du Bessin proprement dit[4], seraient des Saxons transplantés par Charlemagne après la campagne de 804[5].

1. Frédégaire, *Chron.*, l. IV, c. 54, 78.

2. L'*Otlinga Saxonia* est signalée dans un formulaire tiré d'un diplôme de Louis le Pieux (*Monumenta Germaniae*, *Formulae*, éd. Zeumer, p. 312, n° 34), deux diplômes de Charles le Chauve du 13 novembre 843 et du 1er mai 845 (Tardif, *Cartons des rois*, n°s 144 et 156; cf. Halphen et Lot, *le Règne de Charles le Chauve*, t. I, p. 87, n. 3, p. 144, n. 2), le capitulaire de Servais de 853 (éd. Boretius et Krause, t. II, p. 275, c. 7), enfin un passage des *Gesta Aldrici* rédigés au milieu du IXe siècle (éd. Charles et Froger, p. 77). Il résulte de ces textes que l'*Otlinga Saxonia* formait une subdivision du *pagus Baiocassinus* jusqu'en 843, et que, de 845 à 853 (pour le moins), elle eut une existence à part; passée cette dernière date, il n'en est plus question. On a cherché à préciser. Le précepte de 843 plaçant « in pagello qui dicitur Otlinga Saxonia » une villa « nomine Heidram », celle-ci a été identifiée par Huet, en 1702, à Airan (Calvados, cant. de Bourguébus, arr. de Caen); Longnon a accepté cette identification et, par suite, place l'*Otlinga* à l'est du Bessin. Mais le précepte de 845, qui a échappé au même Longnon, porte « in pago Otlinga Saxonia, in centena Nortrinse, in loco qui nuncupatur Heidravilla ». Selon R.-H. Sauvage (*la Question de l'Otlinga Saxonia*, 1913, extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIX), *Heidram* de 843 est visiblement identique à *Heidravilla* de 845; si cette dernière localité est d'une identification douteuse, *Nortrinsis* est l'adjectif de *Nortretum*, lequel est Norrey (Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulle); donc il faut chercher l'*Otlinga*, dont cette centaine est une subdivision, sur la rive gauche de l'Orne. C'est ingénieux. Je ne suis pourtant pas convaincu : si *Norrey* = *Nortretum*, l'adjectif dérivé serait, semble-t-il, *Nortretensis* et non *Nortrinsis*, et, en réalité, Norrey dérive de *Nuceretum*.

3. Henri Prentout, *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie*, p. 51-76 (*Mémoires de l'Académie de Caen*, volume supplémentaire : *Millénaire de la Normandie*, juin 1911). Cf. l'article *Littus Saxonicum*, *Saxones Bajocassini*, *Otlinga Saxonia* dans la *Revue historique*, t. CVII, 1911, p. 285-309, et le mémoire publié sous le même titre dans le *Congrès du Millénaire de la Normandie* (Rouen, 1913).

4. Voir page précédente, note 4.

5. M. Prentout (p. 75) va même jusqu'à imaginer qu' « une colonie saxonne s'est étendue depuis la vallée de la Loire jusqu'à la mer, comprenant le pays

Malheureusement, la *Vie de saint Sever*, sur laquelle s'appuie ce savant, est une misérable falsification de basse époque. Il est même douteux que saint Sever ait eu originairement aucune connexion avec la Gaule[1]. Enfin, le fabuleux païen Corbecon n'y est nullement dit roi des Saxons. En ce qui touche la transplantation des Saxons, il faut bien avouer que nous ignorons quelles sont les parties de la *Francia* où l'empereur déporta en masse les Saxons : il est peu vraisemblable qu'il ait fixé en Neustrie, à proximité des côtes, les Saxons d'outre-Elbe et de Wigmodie (à l'est du Weser), victimes de cette mesure[2]. Nous sommes d'autant moins autorisés à fixer un groupe de ces exilés dans une subdivision du Bessin que nous ne trouvons aucune localité de cette région dont le nom rappelle les nouveaux venus, alors qu'en Allemagne, comme en France, la toponymie, à défaut des textes annalistiques, conserve le souvenir d'assez nombreuses localités peuplées par des Saxons[3].

à l'est de la Sarthe et de l'Orne et une partie des diocèses de Bayeux, de Séez et du Mans. Il est légitime de supposer que ces colonies auraient été, comme les Saxones Bajocassini, destinées à combattre, à arrêter les invasions bretonnes. L'*Otlinga Saxoniae* ne serait qu'un fragment de cette colonie ». L'unique preuve est « un texte très curieux d'une charte de Louis le Débonnaire, où il est question de Banzlegbe, comte du Maine, marquis du pays de Saxe ». Il s'agit d'un diplôme de Louis le Pieux, qui n'est connu que par une mauvaise transcription du manuscrit unique (XIe siècle) des *Gesta Aldrici :* l'empereur approuve, en 838, une donation à l'église du Mans faite par « Banzlegbus (*sic! :* lire *Gauzbertus ?*) comes et Saxoniae patriae marchio noster » de la ville de *Lugdunum* (Loudon) dans le Maine, qu'il tient en bénéfice du souverain (*Gesta domni Aldrici*, éd. R. Charles et L. Froger, p. 120-121). La seule conclusion à tirer de là, c'est, naturellement, qu'un marquis en Saxe du temps de l'empereur Louis possédait des bénéfices dans le Maine, dont il était peut-être originaire. Il n'y a là rien que de très simple.

1. Voir sur ce texte la dissertation de Balthasar Baedorf, *Untersuchungen über Heiligenleben der westlichen Normandie...*, Bonn, 1913, p. 16-21.

2. *Annales regni Francorum :* « 804 : Aestate autem in Saxoniam ducto exercitu omnes qui trans Albiam et in Wihmuodi habitabant Saxones cum mulieribus et infantibus transtulit in Franciam et pagos Transalbianos Abodritis dedit » (éd. Kurze, p. 118). Cf. *Chronique de Moissac :* « Et rex Karolus tulit inde multitudinem Saxonorum cum mulieribus et infantibus et collocavit eos *per diversas terras* in finibus suis » (*Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. I, p. 304).

3. *Sachsenheim*, *Sachsendorf*, *Sachsenhof*, *Sachsenhausen*, etc., en Allemagne, *Sasestraete*, *Sassenrode*, etc., en Belgique : cf. *Saxon* en Meurthe-et-Moselle, sur la célèbre colline de Vaudémont. Voir G. Kurth, *la Frontière linguistique en Belgique*, t. I, 1896, p. 391. M. Prentout (p. 59, 67) n'a pas d'illusion sur l'origine des Saon et Saonnet, d'ailleurs situés dans le Bessin proprement dit. Il croit reconnaître (p. 75, n. 1) une origine saxonne à *Curtis*

Il n'y a donc aucune raison valable pour ne pas reconnaître dans l'*Otlinga Saxonia* du IXe siècle, subdivision du Bessin, le pays occupé par les *Saxones Baiocassini* du VIe siècle. Et que ceux-ci fussent identiques aux Saxons insulaires, installés depuis peu en Grande-Bretagne, c'est ce que prouve le terme même d'*Otlinga*. M. Prentout[1] l'a ingénieusement et sûrement rapproché de l'anglo-saxon *œtheling*, « noble » : *Otlinga Saxonia* veut dire « Noble Saxe ». Le premier terme avait peut-être fini par être employé dans un sens topographique, car le capitulaire de Servais de 853 nous fait supposer qu'une partie de cette circonscription, confiée pour lors à un comte Hardouin, était appelée (*Otlinga*) *Harduini*[2].

Aucun texte historique ne signale l'installation des Saxons en Boulonnais. Mais, à défaut de renseignements annalistiques, la toponomastique, en nous montrant dans les environs de Bou-

Sasonien(?), mais ce nom se rencontre en Corbonnais. Qu'il y ait eu des Saxons un peu partout, la chose est possible. M. Br. Krusch (*Monumenta Germaniae, Scriptores aevi Merov.*, t. V, p. 488, n. 5, 489) a remarqué qu'au VIe siècle des individus de cette race se rencontraient dans le centre et le midi de la Gaule.

1. *Op. cit.*, p. 281; cf. son article de la *Revue historique*, t. CVII, 1911, p. 285-309. Jacob Grimm avait déjà vu, paraît-il, qu'*Otlinga* voulait dire « gens nobles », mais cette interprétation avait été oubliée. Dans sa communication parue dans le *Millénaire de la Normandie* (tirage à part, p. 29), M. Prentout déclare abandonner « bien volontiers » l'excellente étymologie qu'il avait retrouvée et revient à celle, inadmissible phonétiquement, d'*Osterlingi*.

2. *Capitul.*, c. 7 : « Eirardus episcopus, Teodericus abba, Herloinus, Hardoinus missi in Aprincato, Constantino, Bagisino, Coriliso, *Otlinga Saxonia et Harduini*, Oxmiso et in Lisvino » (éd. Boretius-Krause, t. II, p. 275). Il n'y a pas lieu de rapprocher avec M. Prentout (p. 73) *Harduini* d'*Harduium* « ancien nom de l'abbaye d'Ardaines ». Ce dernier mot est d'origine celtique; en outre, Hardouin est un nom d'homme et non de lieu : il suffit de lire le capitulaire pour se rendre compte qu'on y désigne quantité de circonscriptions d'après le nom du comte qui les dirige. Cet Hardouin gouvernait sans doute une des moitiés de l'*Otlinga*. La chose est d'ailleurs hypothétique : le mot sous-entendu peut être *pagus* ou *comitatus* et non *Otlinga*. Il n'a pas existé d'*Otlinga superior*, comme le croit M. Prentout (p. 61, 73) : pour le diplôme, ou plutôt la formule tirée d'un diplôme de Louis le Pieux, où l'on trouverait ce terme, il faut consulter, non pas l'édition défectueuse de Dom Bouquet, mais celle de Zeumer (voir p. 21, note 2); on y lit : « Res sitas in pago Aulinge Saxonie (*et non* superiori), in centenis illis seu et in Caniucinse, in loco nuncupante Dotanecurte. » Dans la *Revue historique* (t. CVII, p. 298, n. 2), M. Prentout corrige heureusement ce dernier nom : il y voit *Dotlane curtis*, appelé *Curtis Dolleni* dans le *Polyptyque d'Irminon* (éd. Longnon, t. I, p. 164 et 168), et placé « in pago Oximense in centena Corbonense »; d'où il résulte, semble-t-il, que *Caniucinse* est une cacographie pour *Oximinse* et que *Curtis Dolleni* répond à Courtoulin, Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches.

logne quarante-deux localités terminées en *-incthon*, nous révèle une occupation saxonne : cette terminaison est, en effet, spécifiquement saxonne et tous ces noms se retrouvent en Angleterre[1]. Ces localités formant « un groupe compact », il est invraisemblable qu'elles doivent leur existence aux Saxons que Charlemagne a déportés des régions de l'Elbe dans son Empire; il est évident que ceux-ci ont été, par prudence, disséminés par petits paquets. Cette considération, — et aussi la romanisation de la population du Boulonnais à une date très ancienne, — tendent à faire croire que les Saxons étaient établis dans cette région dès l'époque mérovingienne et même antérieurement à l'arrivée des Francs. Leur installation pourrait se placer vers le ve siècle[2].

Il nous reste à exposer et à critiquer une théorie qui fait partir du nord de la Gaule et non de la péninsule cimbrique les envahisseurs, Angles, Saxons, Jutes, qui, au ve siècle, ont fait la conquête de la Grande-Bretagne sur les Britto-Romains.

La théorie qui fait venir du bas Rhin les envahisseurs de la Grande-Bretagne a été exposée dans toute son ampleur par un philologue germaniste, M. Johannes Hoops[3]. Nous allons nous efforcer de la résumer de notre mieux.

1° *Arguments linguistiques :*

On constate en anglo-saxon un certain nombre de mots

1. Ces localités sont énumérées par Godefroid Kurth, *la Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, t. I (1896), p. 292, cf. p. 531 (*Mémoires couronnés*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XLVIII). Une liste est également donnée par le comte de Loisne, *la Colonisation saxonne dans le Boulonnais* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXV, 1906, p. 136-160).

2. God. Kurth (*Clovis*, I, 74, 180; cf. *Frontière linguistique*, 534) fait même remonter l'installation des colonies saxonnes autour de Boulogne jusqu'à l'année 287. L'usurpateur Carausius les aurait établies le long de la mer du Nord; « très probablement d'ailleurs ils grossirent les rangs de l'armée de Clodion et l'aidèrent à faire la conquête du reste du pays ». Cela est, naturellement, parfaitement hypothétique. La théorie qui attribue à Carausius l'établissement des Saxons autour de Boulogne a déjà été formulée par Taylor, *Words and places*, p. 92 (cité par Kurth, p. 534, n. 3), et par A.-F.-H. Schaumann, *Zur Geschichte der Eroberung Englands durch germanische Stämme* (dans *Goettinger Studien*, Göttingen, 1845, p. 5-13).

3. *Waldbäume und Kulturpflanzen im germanischen Altertum* (Strassburg, 1905, in-8°), p. 566-589. Ce savant ne prétend pas, du reste, avoir eu le premier cette idée. Je la trouve en germe dans le mémoire de A.-F.-H. Schaumann, cité à la note précédente. M. Hoops se réfère encore à d'autres ouvrages dont nous citerons bientôt les principaux.

empruntés au latin. L'emprunt de mots étrangers s'explique, soit par le contact géographique de deux peuples, soit par les relations commerciales. La première explication est à écarter immédiatement. On connaît l'habitat des futurs maîtres de la Grande-Bretagne : les Saxons occupaient le Holstein actuel, les Angles le Slesvig, les Jutes la péninsule qui a gardé leur nom[1]. Les Romains ont été maîtres un instant du nord de la Germanie, mais ils n'ont pas franchi l'Elbe et, d'ailleurs, après l'an 16 de notre ère, ils se replièrent sur l'Ems, puis sur le bas Rhin[2]; il n'y a donc pas eu de contact direct et permanent entre eux et les Germains établis à droite du cours inférieur de l'Elbe.

L'hypothèse d'un emprunt par la voie du commerce serait, au contraire, admissible. Avec les marchandises (céramique, orfèvrerie, etc.) dont on retrouve des débris jusqu'en Scandinavie, les marchands romains ont pu apporter des noms de vases, tels que *čēap*, *čēapmon*, *esol*, *mynet*, et peut-être *omber*, *čist*, *disc;* de même *pipor*, le poivre, très apprécié des Germains, a pu être un article d'exportation. Par l'entremise de Saxons et d'Angles ayant servi dans les armées romaines, on peut comprendre les termes *cāsere*, *draca*, *pīl* (*caesar*, *draco*, *pilum*).

Cependant, il est une autre couche de mots dont le commerce à lui seul ne saurait expliquer l'emprunt, ce sont les termes intéressant la vie de tous les jours, car ils impliquent un contact prolongé avec une civilisation différente. Alors que les antiques Germains se logeaient dans des cabanes en bois ou des huttes en torchis, l'anglo-saxon présente une série de mots dénotant l'usage de la chaux (*čealc*), de la tuile (*tigle*), de la porte (*portgeat*). Le mot *stræt* est révélateur de la route romaine, *strata*, et non plus seulement de la chaussée de rondins du nord de l'Allemagne. Le mot *biscop*, emprunt ancien, exige la connaissance du christianisme. Les noms de fruits sont des plus instructifs : on trouve *pere* (poire), *čisten* (châtaigne), *wealhnutu* (noix), *openœrs* (nèfle), *syrfe* (sorbier), *persoc* (pêche). Dans la période continentale de leur histoire, les Anglo-Saxons n'ont pu cultiver, à coup sûr, ni le poirier, ni le châtaignier, ni le noyer, ni le néflier, ni le sorbier (?), ni le pêcher.

Ne peut-on, alors, admettre que ces mots ont passé dans la langue des Anglo-Saxons après leur établissement en Grande-Bretagne?

1. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Cagnat, t. IX, p. 67, 174.
2. *Grundriss der german. Philologie*, t. III, 2e éd., p. 852-856.

Il est certain d'abord qu'une série de mots a été empruntée aux Bretons : *pāl*, *torr*, *mortere*, *soler*, *mūr ;* noms de récipients : *binn*, *byden*, et vraisemblablement *scrīn* et *orc ;* terme agricole : *fann ;* termes militaires : *segn*, *čeaster*, *cylne*, *carcern ;* noms de vêtements : *poell*, *tunuce ;* noms de fruits : *pere*, *čisten*. Il n'est pas douteux, non plus, que nombre d'emprunts latins aient été effectués lors de la période britannique de l'histoire des Anglo-Saxons, ainsi *culter* (coutre de charrue).

Cependant, il est une catégorie de mots (*porte*, *post*, *tigle*, *čealc*, *biscop*, etc.) qui, d'un côté, n'ont pu être empruntés dans la période où ces peuples vivaient en Slesvig et en Holstein, d'autre part sont antérieurs à leur établissement en Grande-Bretagne. Ils sont antérieurs : 1° parce que phonétiquement ils se révèlent comme des emprunts anciens : la ténue latine intervocale est maintenue ainsi que l'*i* bref, le *c* n'est pas assibilé ; — 2° parce qu'un certain nombre de ces emprunts ne sont pas spécifiquement anglo-saxons et se retrouvent chez d'autres peuples germaniques : ainsi le latin *Saturni dies* (anglo-saxon *Sœterdœg*), au lieu de « Samstag », se trouve non seulement en Angleterre, mais en Hollande et en Westphalie ; *meretrix* a passé en anglo-saxon (*miltestre*), mais se rencontre aussi dans la Loi Salique sous la graphie *meletrix ; cubile* (anglo-saxon *cleofa*) se trouve aussi en néerlandais. Ne peut-on ajouter l'exemple de *nux gallica?* Alors qu'en haut allemand ce mot est représenté par *wälhisch nuz*, on a en bas allemand *walnoot* (cf. norois *valhnot*). Le néflier, qui se conserve dans le haut allemand *mespila*, est représenté en anglo-saxon par un terme de nouvelle création, *openœrs*, qu'on retrouve de l'Oldenbourg au Mecklembourg sous les formes *āpenärseken*, *äperneers*, etc.[1].

Comment s'expliquer l'introduction dans le vocabulaire anglo-saxon de ces mots en rapport avec la civilisation du bas Rhin? D'une seule façon : avant de faire la conquête de la Grande-Bretagne, les Saxons et les Angles se sont établis sur le bas Rhin et là sont entrés en contact avec la culture romaine.

2° *Arguments historiques :*

Dès le Ier siècle de notre ère, on voit les Chauques, d'abord éta-

1. Cf. Schaumann, *op. cit.*, p. 16 et 27 ; Kluge dans Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, 2e éd., t. I, p. 349 ; O. Bremer, *ibid.*, t. III, p. 859 ; Pogatscher, *Lautlehre der griech., latein. und roman. Lehnwörter in Altenglischen*, p. 6 ; W. Heuser dans *Indogermanische Forschungen, Anzeiger*, t. XIV, 1903, p. 27-28.

blis entre l'Elbe et l'Ems, s'étendre jusque vers l'embouchure du Rhin. Soumis par les Saxons ou fusionnés avec eux, ils continuent sous ce nom leurs entreprises de piraterie : aux IIIe et IVe siècles, ils ravagent les côtes de la Gaule et de la Grande-Bretagne[1]. Peu après 350, ils fondent même des établissements désignés dans ces deux pays sous le nom de *litus saxonicum*. En Gaule, on les trouve en Anjou, en Bessin, près de Boulogne, en Flandre enfin, où la toponomastique (les noms terminés en *-ham*) les dénonce comme établis entre la mer du Nord et la Lys jusqu'à Gand, tandis que les Francs Saliens sont fixés à droite de cette rivière[2].

Les Angles semblent également, de concert avec les Varnes et les Thuringiens, avoir fondé un royaume sur le bas Rhin, entre l'Escaut et le Wahal, dans le nord du Brabant actuel. Adam de Brême, voulant compléter les renseignements fournis par Orose et Grégoire de Tours sur l'habitat des Saxons, ajoute : « Igitur Saxones primo circa Renum sedem habebant [*et vocati sunt Angli*], quorum pars inde veniens in Brittanniam Romanos ab illa insula depulit. Altera pars Thuringiam oppugnans tenuit illam regionem[3]. » Au témoignage de Procope, les Varnes touchaient les Francs dont le Rhin seul les séparait[4]. Le pays où habitaient ces trois peuples fut connu jusqu'à une époque avancée du moyen âge sous le nom de *Thoringia* ou *Dorringen*. Soumis par les Francs dans la première moitié du Ve siècle, ils recouvrèrent leur indépendance nationale. Au commencement du VIe siècle, le roi des Ostrogoths, Théodoric, écrit aux rois des Hérules, des Varnes et des Thuringiens : comme il est question dans cette lettre[5] d'arrêter, de concert avec les Burgundes, les entreprises de Clovis contre les Wisigoths, il ne peut s'agir que de ce royaume du bas Rhin. De là est issue la *Lex Angliorum et Werinorum hoc est Thoringorum*, dont les rapports avec le droit salique deviennent ainsi très expliquables[6].

1. Cf. plus haut, p. 1 et suiv.
2. Cf. plus loin, p. 35, note 8.
3. *Gesta Hammarburgensis ecclesiae pontificum*, dans *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. VII, p. 285.
4. *Bell. Goth.*, IV, 20 : « Οὔαρνοι μὲν ὑπὲρ Ἴστρον ποταμὸν ἵδρυνται, διήκουσι δε ἄχρι ἐς Ὠκεανὸν τὸν ἀρκτῷον καὶ ποταμὸν Ῥῆνον, ὅσπερ αὐτούς τε διορίζει καὶ Φράγγους καὶ τἆλλα ἔθνη, ἅ ταύτῃ ἵδρυνται. »
5. Cassiodore, *Variae*, III, 2, 3, et V, 1 (éd. Mommsen, *Auctores antiquissimi*, t. XII, p. 80, 143). Sur ces lettres, voir God. Kurth, *Clovis*, 2e éd., t. II, p. 64; W. Levison, *Zur Geschichte... Chlodowechs*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CIII.
6. Hermann Müller, *Der Lex salica und der Lex Angliorum et Werinorum*

Quant aux Jutes (*Eutii*), qui ont peuplé le Kent et l'île de Wight, il n'y a pas lieu de les chercher dans le Jutland actuel, au nord des Angles. Les rapports du dialecte (?) du Kent avec le frison autorisent à identifier les *Eutii*, soit avec les Chauques occidentaux, voisins des Bataves, des Cannenefates et des Frisons[1], soit avec les « petits Chauques » d'entre l'Ems et le Weser[2]. Quand le roi franc Théodebert écrit à Justinien, vers 540, que les *Eutii* se sont livrés volontairement à lui[3], il est évident que les Jutes dont il s'agit ne peuvent être dans la péninsule cimbrique.

Si on peut admettre que les Angles qui se sont emparés de la côte britannique, du Wash au Firth of Forth, sont venus de la péninsule cimbrique, ceux qui se sont établis en Norfolk et en Suffolk venaient du bas Rhin. Quant aux Saxons qui ont peuplé le sud de la Grande-Bretagne, ils sont partis de Westflandre et de « Normandie » (Bessin). Seul l'Essex a été fondé par des colons venus, soit du Holstein, soit de la partie orientale de l'ancien pays des Chauques[4]. C'est pendant leur séjour en Flandre et en Brabant, dans le nord de la France, que la majorité des emprunts latins signalés plus haut aurait passé dans la langue des Angles et des Saxons.

Ce système a rencontré l'accueil le plus favorable, notamment en Allemagne et dans les Pays-Bas[5]. Il a même été développé sur quelques points[6]. Et cependant, à notre avis, construit de matériaux sans solidité, il est d'une extrême fragilité.

Alter und Heimath (Würzburg, 1840), suivi par J. Grimm (*Geschichte der deutschen Sprache*, 4e éd., p. 117), Müllenhoff (*Nordalbingische Studien*, I, 132), O. Bremer, *loc. cit.*, 854.

1. Selon H. Moeller, dans *Zeitschrift für Deutsches Altertum*, *Anzeiger*, t. XXII (1896), p. 159.

2. Selon Siebs, dans Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, 2e éd., t. I, p. 1158, 1165.

3. Voir plus loin cette lettre (p. 34, note 6).

4. Hoops, p. 582, 584.

5. Rappelons seulement les noms d'Otto Bremer, *Ethnographie der german. Stämme* (dans H. Paul, *Grundriss der german. Philol.*, 2e éd., t. III, p. 854, 859, etc.), et de Ludwig Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme*, t. II, 1911, p. 31, 38-40, 45-46, 153, et *Allgemeine Geschichte der german. Völker*, 1909, p. 61. Je m'aperçois que le système a filtré dans la *Cambridge mediæval history*, t. I, p. 386.

6. Ainsi par N.-J. Krom, *De populis Germanis antiquo tempore patriam nostram incolentibus Anglosaxonumque migrationibus*, Lugduni-Batavorum, 1908 (thèse de l'Université de Leyde).

Rien n'oblige d'admettre que les emprunts latins ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse d'une étape qui ferait des Angles et des Saxons les proches voisins de l'Empire romain et de sa civilisation, dans une période immédiatement antérieure à la conquête de la Grande-Bretagne. Le maintien dans certains emprunts anglo-saxons de la ténue intervocale, de l'*i* bref, la non assibilation du *c* ne sont nullement, quoi qu'on dise, des indices d'archaïsme : il n'existe, en effet, aucune preuve d'une altération générale du *c* latin avant le VIe siècle[1], et les autres phénomènes ne peuvent être datés avec précision[2]. Quant à la communauté d'emprunt avec les dialectes bas allemands, elle se réduit, à dire vrai, à un très petit nombre de termes, trois ou quatre, ce qui est inquiétant. L'un d'eux, *walnut*, qui se retrouve, du reste, en norois, peut s'expliquer par des relations commerciales[3], et il en va de même de *cleofa*. Le nom du samedi (*Saturni dies* au lieu du *Samstag* de l'Allemagne) est dû à une assimilation opérée par des missionnaires érudits : mais est-ce sur le continent, est-ce dans l'île? Bien hardi qui répondra[4]. Restent *cubile* et *meretrix*[5]. Mais ces mots sont usités presque uniquement pour rendre des passages de la Bible[6]. Il est donc téméraire de nier que Anglo-Saxons et Hollandais ont pu emprunter ces mots indépendamment l'un de l'autre et d'affirmer qu'il leur a fallu habiter côte à côte pour emprunter à la « culture » latine les termes désignant la chambre et la prostituée!

Il est certain, comme le sens commun l'indique, que la majorité ou la totalité des emprunts faits au latin par l'anglo-saxon a été effectuée lors de la conquête de la Grande-Bretagne, vers

1. Voir le mémoire de G. Paris sur l'altération du *c* latin dans l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes-Études* (sciences historiques et philologiques), 1893.

2. A contrôler avec W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der Romanischen Sprachwissenschaft* (Heidelberg, 1901) et C. H. Grandgent, *An Introduction to vulgar latin* (Boston, 1907).

Que l'altération des phonèmes latins soit relativement tardive, c'est ce que prouvent les emprunts bretons au latin. Voir J. Loth, *les Mots latins dans les langues brittoniques* (1892).

3. Voir une observation intéressante de M. Hoops lui-même (p. 572).

4. La divergence pour la désignation du samedi chez les Germains est encore mal expliquée.

5. La *Loi salique*, invoquée par M. Hoops, dénote une variante latine, *meletrix* (dont se rapproche l'emprunt anglo-saxon), et non, semble-t-il, un emprunt francique.

6. Voir les renvois du dictionnaire de Bosworth (*An Anglo-saxon dictionary*, 1882).

le milieu du Ve siècle[1]. Avant de disparaître, la population britto-romaine du sud et de l'est a transmis aux envahisseurs non seulement des noms de lieux, mais quelques termes se rapportant à l'agriculture, à la circulation, à l'habitation, à la céramique, etc.

Que dire maintenant des preuves historiques qui étayent l'argumentation pseudo-linguistique?

Adam de Brême, dont on invoque le témoignage, vivait au XIe siècle[2]. Le passage rapporté plus haut ne repose pas sur une antique « tradition » : la phrase concernant les Angles est une interpolation évidente[3]. Qu'il y ait eu ou non un rameau Thuringien en Brabant[4], la *Lex Angliorum et Werinorum hoc*

1. M. Hoops (p. 572) le reconnaît, tout le premier, pour *culter* et aussi *sicol* (serpe = *secula*). Comment ne voit-il pas qu'il en va forcément de même pour *biscop*, « évêque »? Le bas Rhin, redevenu païen, n'eût pu fournir ce mot aux Anglo-Saxons.

2. Il a composé son histoire des évêchés de Brême et Hambourg vers 1075.

3. Le ms. 1 ne la renferme pas, et c'est le meilleur (voir p. 27, note 3).

4. Sur les Thuringiens du Brabant septentrional (Toxandrie), voir particulièrement Krom, p. 107-114. God. Kurth (*Clovis*, t. I, p. 159 et suiv., et *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 101-120) montre qu'il n'y a jamais eu de Thuringe cis-rhénane. La *Thuringia* en deçà du Rhin serait tout simplement la *civitas Tungrorum*, où les Francs étaient établis dès le IVe siècle. Cependant Kurth croit que *Thoringia* a bien été employé pour désigner le pays de Tongres. Mais les textes invoqués à l'appui de cette opinion sont sans valeur. 1° Umno, dans sa *Vie de saint Arnoul de Metz*, met la Thuringe dans la Germanie seconde, dont la métropole est Cologne; mais cette localisation de la Thuringe est une addition faite par cet auteur, au IXe siècle, à la biographie du VIIe siècle, où il n'est question que de la Thuringe réelle; 2° dans le poème allemand du *Kœnig Rother*, du XIIe siècle, on lit (v. 4829) : « Dorringen unde Brabant, Vriesen unde Holland gaf he vier hêren... die hetten herzogin namen... Erwîne gaf he Ispanien, Saksen und Turinge, Plîsum und Swurven gef he zên graven. » Puisque *Dorringen* est un « duché », il est évident que l'éditeur, H. Rückert, a eu raison de corriger cette cacographie en *Lotringen*, « Lorraine »; *Dorringen* ne peut, de toutes manières, représenter la *Turingia* : le poème qui connaît ce « comté » écrit correctement son nom *Turinge;* 3° enfin M. Kurth lui-même rappelle que le vers 86 du poème anglo-saxon du *Vidsidh*, où il est question de Thuringiens de l'ouest (identifiés aux « Thuringiens » cis-rhénans, encore par Krom, p. 110), est interpolé. — On n'aurait jamais eu l'idée de parler d'une Thuringe cis-rhénane sans le passage où Grégoire de Tours (l. II, c. 9) recherche l'origine des Francs : « Tradunt enim multi eosdem de Pannonia fuisse degressos et primum quidem litora Rheni omnes incoluisse, dehinc, transacto Rheno, Thoringiam transmeasse, ibique juxta pagos vel civitates reges crinitos super se creavisse de prima et, ut ita dicam, nobiliore suorum familia... Ferunt etiam tunc Chlogionem utilem ac nobilissimum in gente sua regem fuisse Francorum, qui apud Dispargum castrum habitabat, quod est in termino Thoringorum. In his autem partibus habitabant Romani usque ad Ligerem fluvium... Chlogio autem, missis exploratoribus ad urbem Camaracum, perlustrata omnia, ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprae-

est Thoringorum[1] ne saurait représenter la législation de ce peuple cis-rhénan. Rédigée en 802 ou 803, époque à laquelle on soutiendra difficilement l'existence d'Angles et de Varins sur le bas Rhin, apparentée à la loi Ripuaire, mais aussi à la loi Saxonne, cette loi régit les débris des Angles demeurés en Thuringe, au sud de l'Unstrutt, dans le canton qui garda leur nom : *Engili* ou *Engleheim*. A l'est, entre la Saale et l'Elster, dans le pays appelé, d'après eux, *Werenofeld*, étaient les Varnes; peu après, ils disparurent, exterminés par les peuplades slaves des Sorbes[2]. Il n'y a aucune raison de ne pas croire que c'est à ces Angles et Varins que le roi des Ostrogoths adressa vers 506 la lettre dont on a parlé plus haut[3].

Quant au témoignage de Procope, qui fait des Varins les voisins des Francs, quelle valeur lui attribuer?

Voici le joli roman qu'il nous rapporte :

Hermegisclus, roi des Varnes, devenu veuf, se remarie avec une sœur de Théodebert, roi des Francs. Il avait un fils d'une première femme, nommé Radiger; il le fiance à la sœur du roi des Angles, établis en Grande-Bretagne. Un jour qu'il chevau-

hendit, in qua paucum tempus residens usque Somenam fluvium occupavit. » On interprète ces lignes en raisonnant ainsi : si les Francs, venus de Pannonie sur le Rhin, ont passé le fleuve, la *Thoringia*, où ils ont constitué des rois chevelus, est sur la rive gauche, et cela est nécessaire puisque Clodion, résidant à *Dispargum* en « Thuringe », est tout proche des Romains : il peut apprendre par des espions que la cité de Cambrai peut être attaquée, il s'en empare et s'étend jusqu'à la Somme. Malheureusement, si on se reporte au texte de Grégoire, rien n'est plus douteux que cette interprétation : le chap. IX du livre II est fait de pièces et morceaux empruntés de droite et de gauche, reliés par des *nam* et des *tunc* qui ne parviennent pas à lui donner de la cohérence. La dernière tradition n'a rien d'historique puisqu'elle fait venir les Francs de « Pannonie », où ils n'ont jamais été : c'est, soit une fabrication savante, soit une combinaison arbitraire dont l'écheveau ne peut être débrouillé. Grégoire s'imaginait que les Francs, venus de Pannonie sur les bords du Rhin (sur la rive gauche), avaient passé ce fleuve pour pousser jusqu'à la Thuringe (*transmeasse Th.*). Les sources latines qu'il invoque jusque-là donnaient, — et il s'en étonne, — aux chefs Francs simplement le titre de *dux*. Pourquoi Grégoire s'est-il imaginé que la royauté avait été créée dans les tribus franques pendant leur occupation prétendue de la Thuringe, c'est ce qu'il est impossible de savoir. Il est probable qu'après la soumission de ce pays par les Francs au VIe siècle, toutes sortes de légendes ou de bruits erronés ont couru sur le passé de cette région; Grégoire a pu aussi interpréter à tort et à travers des conversations de sainte Radegonde ou de son entourage.

1. Édition Richthofen dans *Monumenta Germaniae*, *Leges*, t. V.

2. Voir Heinrich Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I (2e éd., 1906), p. 470-473.

3. Voir p. 27, note 5.

chait, Hermegisclus aperçut, perché sur un arbre, un oiseau qui croassait de toutes ses forces. Soit qu'il entendît le langage des oiseaux, soit qu'il comprît la signification du présage, le roi des Varnes annonça aux gens de son entourage qu'il mourrait avant quarante jours. Il se préoccupa aussitôt du sort de son royaume. Il n'avait pas d'enfants de sa seconde femme; des peuples voisins, les Francs étaient les plus redoutables et les plus proches, car *seul le Rhin séparait d'eux les Varnes*, alors qu'avec les Bretons (Anglais) les relations étaient rares et difficiles. En conséquence, la sagesse commandait qu'à la mort de son père Radiger épousât sa belle-mère. Ainsi fut fait quand la prédiction fut accomplie. La fiancée anglaise répudiée brûlait de se venger, car chez les barbares une femme est déshonorée si l'on rompt une union, même non consommée. Elle intéresse à sa querelle un de ses frères qui ne régnait pas et rassemble 400 navires montés par dix myriades de guerriers qui sont en même temps des rameurs; pas de cavalerie : les Angles ne savent pas monter à cheval, pas plus, du reste, que leurs adversaires, les Varnes, et l'île de Bretagne ne connaît pas le cheval. La flotte allant à la rame, — ces insulaires ignorent l'usage des voiles, — aborde aux bouches du Rhin. Les Varnes, campés non loin, sont complètement défaits, mais Radiger échappe à la poursuite, qui ne peut être efficace, faute de cavalerie. Fureur de la vierge guerrière qui accable de reproches son frère et déclare que rien ne sera fait tant que Radiger ne lui sera pas amené vivant. Finalement, le jeune roi des Varnes, découvert dans une épaisse forêt, est amené tremblant devant l' « infante ». Sans menaces, sans reproches, elle se borne à lui demander les raisons de sa conduite. Radiger s'excuse en invoquant les dernières volontés de son père, les supplications de son entourage; il offre de réparer sa faute et d'épouser la jeune Anglaise. Elle donne son consentement. Radiger est délié; il renvoie la sœur de Théodebert et épouse la « Bretonne ». Ainsi finit l'histoire[1].

Cette aimable saga, venue des forêts de Germanie jusqu'à Constantinople, n'est pas admise comme historique, cela va sans dire. On avoue que Procope est mal informé de la géographie de la Germanie; particulièrement son assertion[2] que le pays

1. Procope, *De Bello Gotthico*, l. IV, c. 20, éd. Dindorf, t. II, p. 560-565.
2. Au début du chapitre xx, Procope écrit que les Varnes habitent au delà du Danube et s'étendent jusqu'à l'Océan septentrional et jusqu'au fleuve du

des Varnes s'étend du Danube à la mer du Nord est « fantastique »[1]. Néanmoins, on se croit autorisé à retenir comme renseignement valable la phrase Οὐάρνοι δὲ καὶ Φράγγοι τουτὶ μόνον τοῦ Ῥήνου τὸ ὕδωρ μεταξὺ ἔχουσιν, parce qu'elle n'est pas donnée comme renseignement géographique, mais comme argument de poids dans une anecdote historique[2], et l'on placera les Varnes à l'embouchure du Rhin, soit au sud du Wahal, en Toxandrie[3], soit, et c'est plus logique, dans l'île de Betuwe[4].

Est-il bien nécessaire de faire remarquer que cette prétention d'extraire d'un récit fabuleux un renseignement soi-disant exact est depuis longtemps condamnée par la critique? Il est impossible de faire le départ entre, je ne dis pas l'histoire, mais la légende, d'origine germanique, et la fantaisie personnelle de l'auteur byzantin dans le récit qu'on vient de lire; la raison politique qui exige que Radiger épouse sa belle-mère peut être une interprétation de Procope lui-même et la frontière du Rhin devient, en ce cas, une invention nécessaire.

Rhin qui les sépare des Francs et autres peuples. Voir le texte grec plus haut, p. 27, note 4.

1. Hoops, p. 583. Cf. Krom (p. 141) : « Unum eundemque Varinorum populum trans Istrum usque ad Oceanum quod habitare dicit Procopius res incredibilis » (cf. p. 112); L. Schmidt (*Geschichte*, p. 28) : « Freilich von der Sage beeinflussten Erzählung Prokops. »

2. Hoops, p. 583, n. 1.

3. Hoops, L. Schmidt, etc.

4. Krom, p. 142. Cet auteur bâtit un système cohérent. Angles et Varins se sont fondus sur le Rhin en un seul peuple, appelé par la *Notitia dignitatum* (*Oriens*, V, v. 10, 18 et 59, éd. Seeck, p. 12 et 14) *Anglevarii* (p. 144); les Angles habitant la Batavie sont identiques aux Saxons qui ont occupé ce pays après les Saliens au IVe siècle (p. 162). Une longue discussion est engagée (p. 67-90, 143-146) pour tenter de prouver que, en 358-359, l'empereur Julien a, non seulement combattu les Francs (Saliens et Chamaves), mais les Saxons, et que ceux-ci, loin d'avoir été contraints de rentrer chez eux, se sont établis en Batavie. Il faudrait corriger en Οὐάρνους les Saxons Κουάδους du texte de Zosime, seul auteur qui mentionne les Saxons à cette occasion. Ainsi, Varnes, Saxons, Angles, autant de termes identiques pour désigner le peuple établi en Batavie « in patria nostra » (M. Krom est Hollandais) qui, plus tard, aurait fait la conquête de la Grande-Bretagne. C'est très ingénieux et parfaitement fragile. On a vu plus haut (p. 7, n. 2) que la participation des Saxons aux événements de 358-359 n'est nullement démontrée. Quant aux *Anglevarii* (*sic*) qui forment, avec des Bataves, des Saliens, des Mattiaques, etc., un *auxilium palatinum* dans l'empire d'Orient, ils sont très probablement à identifier aux *Angrivarii*, c'est-à-dire aux *Amsivarii* (cf. L. Schmidt, *Geschichte*, p. 91-92). Contre l'établissement des Saxons dans les Pays-Bas au IVe siècle, voir aussi L. Schmidt, *Geschichte...*, p. 40.

Au reste, c'est l'ensemble du chapitre qu'il faudrait mettre sous les yeux du lecteur pour qu'il se rendît compte de son vrai caractère. On a déjà pu relever en passant des assertions surprenantes (le cheval inconnu en Grande-Bretagne, la navigation à voile ignorée des insulaires)[1]. Si l'on poursuivait, on apprendrait que les peuples de l'île émigrent chaque année dans le royaume des Francs, qui les installent sur leurs terres désertes[2]; ceux-ci, dans leurs ambassades à Justinien, emmènent des Anglais pour faire croire que l'île leur appartient[3]. Un grand mur sépare l'île en deux parties inégales : la partie à l'orient (*sic*) est fertile et peuplée, l'autre est un repaire pestilentiel de serpents et de bêtes féroces : si un homme tente d'y pénétrer en passant la muraille, il meurt sur-le-champ[4]. Les âmes des morts sont portées en Bretagne sur des barques qui semblent vides et que ne dirige aucun nautonier apparent ; ces barques viennent du pays de l'Océan, en face de l'île, pays soumis aux Francs[5]. Procope l'a souvent entendu raconter par des gens de cette contrée. Arrêtons-nous : il est trop évident que, pour Procope de Césarée, le nord-ouest de l'Europe est un pays de chimères.

En ce qui touche les Jutes, il n'y a même pas un commencement de preuves. Nous n'avons affaire qu'à des affirmations d'autant plus tranchantes qu'elles ne peuvent s'autoriser d'aucun texte. Le passage, invoqué plus haut, d'une lettre de Théodebert ne saurait appuyer ce système. Le roi franc prétend, en écrivant (vers 534-540) à Justinien, avoir soumis les peuples de Germanie : les *Eucii* sont du nombre[6]. Mais sont-ils identiques

1. Procope décrit même la maladresse des Angles envoyés en Orient, qui ne savent ni monter sur un cheval ni en descendre.

2. Il y a là un écho lointain des migrations bretonnes en Armorique.

3. Les Byzantins n'ont pas été dupes des vantardises épistolaires des rois Francs (cf. plus bas, n. 6, la lettre de Théodebert à Justinien); ils ont même exagéré la part du mensonge.

4. On croirait lire un passage de ces *immrama*, récits de voyage fabuleux, qu'offre la littérature irlandaise des IXe et Xe siècles.

5. L'Armorique ou Petite-Bretagne.

6. « Dei nostri misericordia feliciter subactis Thoringis et eorum provinciis adquisitis, extinctis ipsorum tunc tempore regibus, Norsavorum [Souabes du Nord] itaque gente nobis placata majestate, colla subdentibus edictis ideoque, Deo propitio, Wesigotis, incolomes Franciae, septentrionalem plagam Italiaeque, Pannoniae cum Saxonibus, Euciis qui se nobis voluntate propria tradiderunt, per Danubium et limitem Pannoniae usque in Oceanis litoribus, custodiente Deo, dominatio nostra porrigitur » (*Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. III, p. 133). Hoops (p. 586), utilisant la vieille édition des *Historiens de*

aux Jutes? Ont-ils été vraiment soumis? Le roi franc semble se vanter. Il n'importe, au surplus, car le texte n'autorise aucune localisation de ces *Eucii*[1].

Inutile d'insister. M. J. Hoops et ceux qui l'ont suivi ne paraissent pas eux-mêmes très convaincus de la réalité du système en ce qui touche les Angles et les Jutes[2] et ils s'en tirent par un compromis[3].

Arrivons aux Saxons.

Que les Saxons du Holstein aient imposé leur nom aux antiques *Chauci*, la chose est certaine, mais il est impossible de savoir en quelle occasion ni à quelle date[4]. Par suite, il est vain de prétendre[5] que les Saxons signalés sur le Wahal en 286 sont des *Chauci* plutôt que les gens du Holstein. Ce qui est assuré, c'est que, si les Saxons ont imposé leur nom ethnique, ils n'ont pu faire prévaloir leur dialecte. Dans la table généalogique des langues germaniques, l'anglo-saxon forme avec le frison un groupe qui s'oppose, non seulement au haut allemand, mais au bas allemand représenté par le saxon continental, le francique (en partie)[6], etc. Il n'est donc pas admissible de confondre Saxons du Holstein et *Chauci* dans le récit des incursions, puis des établissements, des *Saxones* en Grande-Bretagne et en Gaule. La toponomastique suffirait à elle seule à écarter les *Chauci*, qui se sont bien étendus un instant jusqu'au Rhin inférieur[7].

Elle ne justifie pas davantage l'assertion, si souvent répétée[8], que les Saxons se sont établis entre la mer et la Lys

France (t. IV, p. 59), ponctue à tort : *Saxonibus Euciis*, ce qui ferait croire que les *Eucii* sont un rameau des Saxons! — Dans des vers de Fortunat (l. IX, 1, 73, p. 203) au roi Chilpéric, on lit : « Quem Geta, Vasco, tremuit, Danus, *Euthio*, Saxo, Britannus, cum patre quos acie te domitasse patet, etc. »

1. Un fantaisiste a reconnu dans ces *Eucii* des Jutes de Kent! Voir Weiland dans *Festgabe für Georg Hanssen* (1889), p. 254.

2. Hoops (p. 584) considère l'établissement des Angles sur le bas Rhin comme moins bien « prouvé » que celui des Warnes et Thuringiens. Heuser (*loc. cit.*, p. 28) n'y croit pas du tout.

3. Compromis accepté par O. Bremer et L. Schmidt : celui-ci fait venir la masse des Angles de la péninsule cimbrique et admet que des Saxons du Holstein ont participé à la conquête de la Grande-Bretagne (*Geschichte...*, p. 31, 46).

4. Cf. plus haut, p. 1 et 2.

5. Avec L. Schmidt, p. 38-39, 153.

6. Cf. plus haut, p. 2, n. 3.

7. Voir plus haut, p. 3, n. 1.

8. Citons seulement A. Meitzen, *Siedelungen und Agrarwesen der West-*

et même au delà. Les finales de noms de lieux en *-em* et en *-ham*, etc., invoquées par Meitzen et Vanderkindere, n'ont rien de spécifiquement saxons et sont plutôt franciques[1]. Des noms comme *Sassenbroeck*, *Sassenrode*, etc., semblent[2] prouver qu'il y a eu des établissements saxons dans cette région; il en va de même en Allemagne et en France; et cela n'a rien de plus significatif que *Frankendale*, *Franschbrœk*, *Vriesenbroeck*, *Vriesenbosch*, dont les noms rappellent des Francs et des Frisons[3].

Que dire des arguments juridiques? Vanderkindere, s'appuyant sur un travail de R. Schröder[4], fait observer que, tandis que le droit du Brabant pour la communauté du mariage ne connaît que le droit purement franc, la communauté réduite aux acquêts, le droit flamand pratique la communauté universelle entre époux, comme en Frise et Westphalie. Cela prouve, si l'on veut, une influence[5] frisonne, saxonne (continentale) même à la rigueur, mais non pas anglo-saxonne, ce qui seul importerait.

N.-G. Krom, venant à la rescousse, apportera des arguments archéologiques[6]. On a exhumé en Angleterre, aussi bien dans la partie occupée par les Saxons que dans celle qu'ont occupée les Angles, des urnes dont l'ornementation rappelle de très près celle des urnes dites « saxonnes » trouvées dans le nord du Hanovre, en Holstein, en Slesvig et aussi en Norvège; le style décoratif de ces monuments figurés doit être daté des IVe et Ve siècles. Or, on a retrouvé des vases de ce type dans les Pays-Bas, du moins au nord du Wahal, notamment dans le

und Ostgermanen, etc., t. I, p. 551 et suiv.; Te Winkel dans Paul, *Grundriss...*, t. I, p. 787; Hoops, *op. cit.*, p. 581; enfin Vanderkindere, *les Origines de la population flamande, la question des Suèves et des Saxons* (article recueilli dans *Choix d'études historiques*, p. 65-92, avec une carte qui prétend distinguer en Belgique les établissements francs, alamanniques et « saxo-frisons »). Sur la toponomastique de la Belgique, le travail scientifique est celui de Godefroid Kurth, *la Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, Bruxelles, 1896-1898, 2 vol. (extrait du t. XLVIII des *Mémoires couronnés*, publiés par l'Académie royale de Belgique).

1. God. Kurth, *op. cit.*, t. I, p. 256-257; Waltermath, *Die fränkischen Elemente in der französischen Sprache*, 1885.

2. Cf. plus haut, p. 2, n. 3, et Kurth, p. 391.

3. J'emprunte ces exemples à Kurth, p. 390. Sur la hantise saxonne, voir encore Kurth, p. 565.

4. *Geschichte des ehelichen Gütterrechts in Deutschland*, t. II, p. 311 et suiv.

5. Cette influence est plus affirmée, du reste, qu'établie.

6. *Op. cit.*, p. 148-162.

Betuwe. Conclusion : les peuplades qui ont conquis la Grande-Bretagne sont venues de l' « insula Batavorum ».

Est-il nécessaire de faire observer que ces déductions, à supposer même que les observations sur lesquelles elles s'appuient soient exactes, sont inacceptables? Les dates attribuées à la fabrication de ces urnes sont très approximatives : l'origine des ateliers incertaine, la dénomination d'urne « saxonne » conventionnelle, etc. Enfin, le système ne s'accorde pas bien avec celui que l'on vient d'exposer : alors que pour Krom les Anglo-Saxons ne s'étendent pas au sud de Wahal, pour Meitzen et Hoops les établissements « saxons » ne dépassent pas Gand au nord.

Un bout de texte vaudrait mieux que toute cette fantasmagorie. Ce texte, on a cru le trouver dans la *Notitia dignitatum*, où il est parlé à plusieurs reprises du *Litus Saxonicum*.

L'opinion qui veut que *Litus saxonicum* signifie « rivage occupé par les Saxons » et non « rivage défendu contre les Saxons » semble gagner de plus en plus de terrain[1]. Elle est préconisée surtout par les érudits qui cherchent dans le nord de la Gaule le pays d'où sont partis les Saxons pour faire la conquête de la Grande-Bretagne.

Elle ne me paraît pas défendable pour l'Angleterre. Si l'on se range à l'avis de Mommsen, qui place vers l'an 300 le paragraphe de la *Notitia dignitatum* relatif à la Grande-Bretagne, cette théorie s'écroule : nul n'admettra qu'à cette époque les côtes de la grande île fussent déjà occupées d'une manière permanente par les colonies saxonnes. Seulement l'assertion de Mommsen, nous l'avons vu[2], est insoutenable. Abaissons, au contraire, la date de la *Notitia* pour la Bretagne, aussi bien que pour le reste, jusqu'au début du ve siècle, et même par impossible[3]

1. Émise par Lappenberg (*Geschichte Englands*, t. I, p. 183) et A.-F.-H. Schaumann (*Zur Geschichte der Eroberung England durch germanische Stämme*, 1845, p. 5-15), cette vue a été adoptée, entre autres, par Aug. Meitzen (*Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen*, t. I, p. 550); O. Bremer dans H. Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, 2e éd., p. 859, § 140; L. Schmidt (*Allgemeine Geschichte der german. Völker*, p. 155; *Geschichte der deutschen Stämme*, t. II, p. 42-43); J. Hoops (*Waldbäume u. Kulturpflanzen im german. Altertum*, 1905, p. 581); N.-J. Krom (*De populis germanis antiquo tempore patriam nostram incolentibus Anglosaxonumque migrationibus*, p. 105-106); God. Kurth (*la Frontière linguistique en Belgique*, p. 533), etc.

2. Voir plus haut, p. 4, n. 3.

3. Puisque la domination romaine en Grande-Bretagne cessa d'être effective vers 410.

jusque vers 425[1], les difficultés n'en subsisteront pas moins. A cette époque, l'île, constamment attaquée par les Saxons, n'est pas encore occupée par eux[2]. Au surplus, on ne comprendrait pas qu'on usât de l'épithète *saxonicum* pour l'ensemble du rivage s'étendant de Brancaster, sur la mer du Nord, jusqu'à Porchester (?), sur la Manche. Une partie seulement de cette étendue de côtes a été peuplée véritablement de Saxons : les deux premières des stations situées sur le *Litus saxonicum*, *Bannodrum* (Brancaster) et *Gariannonum* (Borough-Castle-on-the-Yeare) sont en Norfolk, donc en pays peuplé par les Angles ; *Regulbium* (Reculver), *Rutupiae* (Richborough), *Dubris* (Douvres), *Lemanis* (Lymne, près de Hythe) sont situées dans le Kent, peuplé par les Jutes. Seuls, *Othona* (Bradwell en Essex), *Anderida* (Pevensey en Sussex) et *Portus Adurni* (Porchester ou Shoreham, *ibid.*) se trouvent en région plus tard saxonne[3]. Il serait vain d'objecter que les Romains entendaient sous le terme *saxon* aussi bien les *Angles* et les *Jutes* que les vrais *Saxons*, car les auteurs anciens ne font point cette confusion[4]. Et si Ammien Marcellin appelle *comes maritimi tractus* le même personnage que la *Notitia* désigne sous le titre de *comes litoris saxonici per Britaniam*[5], on n'en peut tirer d'autre conclusion que celle-ci : le titre officiel a changé entre l'époque où écrivait Ammien et celle où fut rédigée la *Notitia*[6].

En ce qui concerne la Gaule, le problème est plus embarras-

1. La *Notitia* a été tenue à jour, au moins pour certaines parties, jusque vers 425. Mommsen (dans l'*Hermès*, t. XXXVI, p. 544-547) observe qu'à la liste des corps (*numeri*) cantonnés en Italie on a ajouté pour l'Occident (éd. Seeck, p. 134) les *Placidi Valentinianici felices*, en l'honneur, cela va de soi, de Valentinien III, qui régna en Occident de 424 à 455 ; mais, comme un seul corps rappelle le nom de cet empereur alors que vingt et un autres portent des surnoms en l'honneur d'Honorius (mort en 424) et dix-neuf en l'honneur de Théodose II (408-450), il est probable que cette mise à jour date du début même du règne de Valentinien III ; par suite, on peut placer le remaniement de la *Notitia* vers 425.

2. Voir plus haut, p. 12.

3. Sur ces identifications, voir plus haut, p. 4.

4. On affirme le contraire, à la suite de Müllenhoff (*Nordalbing. Studien*, I, 116 ; cf. Krom, p. 143, n. 1), mais sans preuve sérieuse. La confusion attribuée à Adam de Brême par L. Schmidt (*Geschichte*, p. 26, n. 3) n'existe pas en réalité (voir p. 19, n. 2).

5. Voir plus haut, p. 4.

6. Ou peut-être qu'Ammien Marcellin, se conformant au goût des auteurs du temps, a préféré remplacer un terme précis par une expression vague.

sant. Il n'est point question d'un commandement étendu et continu appelé *Litus saxonicum*. Deux localités seulement de la *Notitia dignitatum*, *Marcis* et *Grannona*, sont suivies de l'indication *in litore saxonico*[1]. Il est impossible de ne pas remarquer aussitôt que la première certainement, la seconde vraisemblablement, sont situées en des régions ou près de régions colonisées par les Saxons[2]. En Gaule, *Litus saxonicum* aurait-il un sens différent de celui qui est usité pour la Grande-Bretagne et s'entendrait-il de la côte gauloise habitée par ce peuple?

Ce n'est pas impossible. On répugne, cependant, à admettre qu'un même document, de caractère officiel, use du même terme dans deux sens diamétralement opposés. La simple vraisemblance exige, en outre, que *Litus saxonicum* désigne une bande de territoire continu et non deux points séparés l'un de l'autre par un intervalle considérable. Au surplus, en haut des deux cartouches consacrés, l'un au *dux tractus Armoricani*, l'autre au *dux Belgicae secundae*, on lit[3] *Litus saxonicum*, indication suivie, dans le premier, du nom *Blabia*[4]. Il paraît évident que ce terme doit s'entendre de l'ensemble des côtes de la Gaule s'étendant de la Gironde (au moins) jusqu'à la limite de la Manche et de la mer du Nord, de Blaye (*Blabia*) à Marck (*Marcis*). Cette étendue était trop considérable pour être comprise sous un seul commandement : le pays était, de la Gironde à la Somme (?), sous l'autorité du *dux tractus Armoricani ;* de la Somme à l'Escaut (?), sous celle du *dux Belgicae secundae*. Enfin, pour que dans la notice concernant la Grande-Bretagne on ait cru devoir ajouter à *Comes litoris saxonici* les mots *per Britanniam*[5], c'est qu'il était nécessaire de distinguer ce *Litus saxonicum* d'un autre « rivage saxon », lequel ne peut être que celui des Gaules. Dans la grande île, comme sur le continent, le *Litus saxonicum* c'est le rivage qu'il faut défendre contre les Saxons.

1. Voir plus haut, p. 5.

2. Voir plus haut, p. 20 et 24. A vrai dire, les établissements saxons sont autour de Boulogne et non de Marck.

3. *Notitia dignitatum*, éd. O. Seeck, p. 204 et 207.

4. *Blabia* est certainement Blaye (Gironde). On n'est donc pas autorisé, quelle que soit la façon dont on entend l'expression *Litus saxonicum*, à arrêter le rivage saxon à l'embouchure de la Loire, ainsi que font, entre autres, Kurth (*Frontière linguistique*, p. 533) et Prentout (*Revue historique*, t. CVII, 1911, p. 292-293).

5. *Notitia dignitatum*, p. 180.

Décidément, il n'y a aucune raison valable de ne pas s'en tenir aux renseignements que nous fournit l'Anglais Bède : « De Saxonibus, id est ea regione quae nunc antiquorum Saxonum cognominatur, venere Orientales Saxones, Meridiani Saxones, Occidui Saxones, porro de Anglis, hoc est de illa patria quae Angulus dicitur, et ab eo tempore usque hodie manere desertus inter provincias Jutarum et Saxonum perhibetur[1]. »

Les Saxons, confinés au Ier siècle dans le Holstein, ont dominé ensuite le pays des Chauques, occupant la partie maritime des bouches de l'Elbe à celles de l'Ems et imposant leur nom à ce peuple. Cette région apparaissant par la suite peuplée par les Frisons[2], il y a tout lieu de croire que l'ensemble de la population saxonne s'est transportée dans la grande île. Le fait est certain en ce qui concerne les Angles : la région dont ils étaient originaires, et qui a gardé le nom d'Angeln (de Slesvig à Flensborg), n'était pas encore repeuplée aux temps où écrivait Bède, au VIIIe siècle[3]. Quant au territoire abandonné par les Jutes, il fut, presque aussitôt, occupé par les Danois, venus des îles de la Baltique[4].

Les incursions, puis les établissements des Anglo-Saxons offrent donc un phénomène historique rare, celui de peuplades se déracinant par la voie de mer et abandonnant en masse leur pays d'origine sans esprit de retour. A ce point de vue, les migrations saxonnes présentent un caractère plus original encore que les invasions scandinaves qui offrent avec elles des analogies saisissantes.

Ferdinand LOT.

1. *Hist. eccles. gentis Anglorum*, l. I, c. 15, éd. Plummer, t. I, p. 31.

2. O. Bremer, *loc. cit.*, 846; L. Schmidt, *Geschichte*, II, 80. C'est peut-être parce que les Frisons ont remplacé sur le continent Chauques et Saxons que Procope (*Bell. Gothicum*, IV, 20) appelle Frisons les Saxons de Grande-Bretagne : ὀνόματα κεῖται τοῖς ἔθνεσι τούτοις Ἀγγίλοι τε καὶ Φρίσσονες καὶ οἱ τῇ νήσῳ ὁμώνυμοι Βρίττωνες.

3. Sur un rameau anglais établi en Thuringe, voir plus haut, p. 31.

4. Les Danois soumirent et assimilèrent ce qui pouvait rester des Jutes (*Eutii*). Voir L. Schmidt, *Geschichte...*, p. 26.

LE CARDINAL

HUMBERT DE MOYENMOUTIER[1]

ÉTUDE SUR LES ORIGINES DE LA RÉFORME GRÉGORIENNE

La réforme religieuse du XIe siècle n'est pas, comme on a trop souvent tendance à le croire, l'œuvre exclusive de Grégoire VII. Les idées dites grégoriennes se sont fait jour avant 1073 dans la littérature chrétienne; elles ont été esquissées, précisées, développées par plusieurs personnages ecclésiastiques, papes ou cardinaux, que l'on peut considérer comme les précurseurs de la réforme. En 1049, aux trois conciles de Rome, Reims et Mayence, le pape Léon IX, le premier des Prégrégoriens, a affirmé sa volonté bien arrêtée d'en finir avec les maux qui rongeaient l'Église, avec le nicolaïsme ou désordre des mœurs du clergé, avec la simonie ou vente par les laïques des dignités ecclésiastiques. Devant les exhortations réitérées des papes, les esprits et les cœurs vraiment chrétiens se sont émus et ont dépensé leurs ressources au service de la réforme. De là est née une première génération de réformateurs qui ont préparé les voies à Hildebrand et dont les deux plus illustres sont Pierre Damien et le cardinal Humbert.

Pierre Damien, prieur de l'abbaye de Fonte-Avellana, puis cardinal-évêque d'Ostie, représente, parmi les Prégrégoriens, le groupe italien. Écœuré par la corruption éhontée du clergé, il a été surtout le censeur austère d'une société dépravée, le plus

1. Bibliographie : *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 527-542; — Halfmann, *Cardinal Humbert, sein Leben und seine Werke mit besondern Berücksichtigung seines Traktates « Libri tres adversus simoniacos »*, 1883; — O. Delarc, *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle*, t. I et II, 1889; — Carl Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, 1894; — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, 1896; — Louis Bréhier, *le Schisme oriental du XIe siècle*, 1899; — Albert Dufourcq, *l'Avenir du christianisme*. 1re partie : *le Passé chrétien*, t. VI, 1911.

grand apôtre en Italie de la pauvreté, de la chasteté, de la pénitence avant saint François d'Assise; toute sa vie, il n'a cessé de commenter avec un vigoureux souffle d'éloquence la parole de saint Paul qui revient souvent sous sa plume : *Sachez qu'aucun fornicateur n'aura de place dans le royaume de Dieu* (Ephes., V, 5). Mais, si sa fougueuse prédication et son propre exemple ont porté des fruits, s'il a créé autour de lui une atmosphère de pureté morale, s'il a eu d'incomparables accents pour flétrir la richesse et la luxure, son âme candide de moine et de solitaire s'est laissé bercer par bien des illusions. Pierre Damien a été incapable de remonter aux sources du mal dont souffrait la chrétienté, d'apercevoir derrière le nicolaïsme ordurier la simonie corruptrice et derrière la simonie l'investiture laïque, origine première des calamités déchaînées sur l'Eglise.

Le mérite d'avoir dénoncé ces derniers abus revient au second groupe des Prégrégoriens, le groupe lorrain. Il est à remarquer que, pendant dix ans, de 1048 à 1058, les plus hautes charges ecclésiastiques ont appartenu à des Lorrains. Brun, évêque de Toul, est devenu, en 1048, le pape Léon IX; après lui, Frédéric de Lorraine, ou Étienne IX (1057-1058), a la même origine. Léon IX, enfin, a emmené avec lui à Rome, avec d'autres Lorrains, Humbert, moine de Moyenmoutier, qui, sous ce pontificat et les suivants, exerce une grande influence sur le gouvernement de l'Église, en même temps qu'il est, avec Pierre Damien, le grand écrivain ecclésiastique du milieu du XIe siècle.

I.

Biographie de Humbert. — Sa légation en Orient.

On ne sait pas exactement où naquit le cardinal Humbert. L'hérésiarque Bérenger lui reproche d'être Bourguignon, tandis que son contradicteur, Lanfranc, le félicite d'être Lorrain[1]. Entre ces deux témoignages, il est difficile de choisir; le problème est insoluble.

Bourguignon ou Lorrain, Humbert entre très jeune à l'abbaye de Moyenmoutier, au diocèse de Toul[2]. Les abbés Norbert et

1. Le renseignement est donné par Lanfranc, *De corpore et sanguine Domini*, c. 2 et suiv., qui reproche à Bérenger d'avoir traité Humbert de Bourguignon.
2. Cf. Jean de Bayon (a. 1015), dans Belhomme, *Historia Mediani in monte*

Lambert favorisent son goût pour l'étude et lui font même apprendre le grec[1]. Dès 1028, le moine Humbert est déjà, pour emprunter l'expression de Lanfranc, « très versé dans la connaissance des choses divines et séculières ». Vers 1044, il écrit les vies de saint Hidulphe et de saint Dié et le *Libellus de successoribus Hildulfi*[2]. Ces œuvres hagiographiques renferment, comme toutes celles du même genre, beaucoup de considérations morales sans valeur; en revanche, on y relève des détails intéressants sur l'histoire locale de la province de Trèves; l'auteur a utilisé une chronique perdue de Moyenmoutier et les anciennes chartes de l'abbaye, tandis qu'il empruntait à l'histoire des Lombards de Paul Diacre les faits concernant l'histoire générale.

Cette éducation première diffère beaucoup de celle de Pierre Damien, le principal représentant du groupe italien. Pierre dédaigne toute instruction et toute culture profane; il n'a qu'un but : quitter le monde et mener dans la plus farouche des solitudes la plus ascétique des existences. Humbert est, au contraire, le type du moine instruit, aussi fin lettré que profond théologien.

Humbert aurait peut-être modestement passé sa vie à Moyenmoutier, si l'évêque de Toul, Brun, n'avait été élevé à la papauté en décembre 1048. Léon IX, Lorrain lui aussi, connaissait Humbert et appréciait son savoir. A peine élu pape, il l'attache à sa personne, s'inspire de ses conseils et ne tarde guère à lui conférer la pourpre. Au concile tenu dans la seconde semaine de Pâques (9-15 avril 1049), raconte Bonizo de Sutri dans son *Liber ad amicum*[3], le pieux pontife dépose des cardinaux, des évêques, des abbés qui devaient leur élection à la simonie et les remplace par d'autres, plus dignes. Parmi ces nouveaux prélats figure Humbert, qui obtient le siège de Silva-Candida.

Vosago monasterii. Strasbourg, 1724. De Jean de Bayon proviennent la plupart de nos renseignements sur la jeunesse de Humbert.

1. Ce fait paraît assez original. Il y avait eu à Moyenmoutier, à l'époque de Charlemagne, un foyer de culture hellénique. Celle-ci s'est-elle continuée ensuite? Ce fait paraît peu vraisemblable. Il semble plutôt qu'Humbert apprit la langue d'Homère sous la direction de moines grecs venus en Occident au XIe siècle. Mais aucun texte ne permet d'apporter une solution précise.

2. M. Pfister, *les Légendes de saint Dié et de saint Hidulphe* (*Annales de l'Est*, t. III, 1889, p. 538 et suiv.), est du moins d'avis qu'il faut attribuer à Humbert ces trois œuvres composées à Moyenmoutier de 1044 à 1048.

3. Cf. *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. I, p. 588.

La Lorraine fut très honorée par sa promotion et un moine de Saint-Arnoul de Metz composa des vers acrostiches en son honneur[1].

Pourtant Humbert n'avait pas encore quitté son abbaye[2]. C'est seulement à la fin de 1049 que Léon IX, au cours d'un voyage en Alsace et en Lorraine, le voit à Moyenmoutier, le décide à le suivre en Italie et à participer au gouvernement de l'Église romaine. Peu après, Humbert est nommé archevêque de Sicile; dès le mois de mai 1050, il signe, comme tel, la bulle de canonisation donnée au concile de Rome en faveur de saint Gérard de Toul[3]. La Sicile était alors occupée par les Sarrasins, mais la conquête de l'île paraissait prochaine et les Normands, maîtres de l'Italie méridionale, songeaient à franchir le détroit de Messine. Le pape ne pouvait assister en spectateur désintéressé aux événements qui se préparaient dans le sud de la péninsule et, comme on y parlait grec, le concours de Humbert pouvait lui être fort précieux.

Dès 1051, le nouvel archevêque est chargé d'une mission à Bénévent[4]. Depuis longtemps, les papes avaient des droits sur la ville, mais ils n'avaient jamais osé les faire valoir, par crainte de froisser les Normands. Par suite de cette abstention, un seigneur, nommé Pandou, hostile au Saint-Siège et favorable aux Normands, en était en réalité le seul maître. Or, au début de 1051, Pandou fut renversé et les Bénéventins envoyèrent à Léon IX une ambassade, pour lui demander de prendre possession de leur cité. Le pape jugea plus prudent, avant de s'y rendre en personne, de déléguer Humbert et Dominique, patriarche de Grado. Le succès des légats fut décisif et les habitants prêtèrent serment de fidélité entre leurs mains. Le 5 juillet 1051, à son tour, Léon IX fit son entrée à Bénévent et y reçut l'accueil le plus empressé. La ville paraissait définitivement soumise à Rome; mais cette acquisition brouilla le Saint-Siège avec les Normands et, deux ans plus tard, Léon IX fut obligé d'entreprendre contre ces dangereux

1. *Neues Archiv für deutsche Geschichte*, t. VII, p. 618.

2. Nous croyons avec M. Pfister (*Annales de l'Est*, t. III, p. 557, n. 1) qu'il faut rejeter la version de Richer (*Gesta Senoniensis ecclesiae*, II, 18) adoptée par Halfmann (*op. cit.*, p. 3), d'après laquelle Léon IX aurait emmené Humbert à Rome aussitôt après son avènement.

3. Jaffé-Löwenfeld, n° 4219.

4. On en trouvera le récit dans les Annales de Bénévent (*Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. III, p. 179).

adversaires une expédition qui aboutit à la défaite de Civitella. Humbert dut l'accompagner au cours de cette malheureuse chevauchée, car une charte en faveur du monastère de Saint-Vincent sur le Vulturne mentionne sa présence auprès du pape[1]. D'ailleurs, Bénévent resta fidèle au Saint-Siège et les Normands eux-mêmes ne tardèrent pas à se réconcilier avec lui.

Le succès de la politique pontificale à Bénévent est dû surtout à la diplomatie de Humbert. Aussi Léon IX, plus que jamais confiant en lui, le chargea, peu de temps après, d'une autre mission qui avait trait aux intérêts primordiaux du Saint-Siège et de la chrétienté.

Pendant la dernière année du pontificat de Léon IX, un grave démêlé surgit entre Rome et Constantinople. Ce n'était pas la première fois que les deux églises entraient en lutte. Au IXe siècle déjà, des difficultés s'étaient élevées au sujet du *Filioque;* pourtant, en 869, le schisme de Photius, un instant dangereux, avait échoué grâce au concile de Constantinople. Connu pour son humeur querelleuse, le peuple byzantin apportait à discuter les questions théologiques l'ardeur qui l'enflammait aux jeux du cirque. Au VIe siècle, ceux-ci surtout l'avaient passionné : c'était l'époque de la rivalité fameuse des Verts et des Bleus qui dégénérait parfois en massacres et en révolutions. A partir du IXe siècle, la théologie l'emporte décidément : à l'église, à la cour, dans la rue, dans les plus humbles boutiques, on se bat au sujet du dogme de la Trinité ou du *Filioque*. Le sol oriental, si fécond en hérésies variées, est admirablement préparé pour un schisme; l'orgueil des Byzantins, proverbial au même titre que leur instinct batailleur, les entraînera à se séparer de Rome, dont Constantinople fut toujours jalouse. En 1024, raconte le chroniqueur Raoul Glaber[2], le patriarche, l'empereur Basile et quelques autres Grecs illustres envoyèrent à Rome des ambassadeurs, chargés de présents, afin d'obtenir que l'autorité fût partagée entre les deux églises, comme elle l'avait été jadis entre Arcadius et Honorius : Rome dominerait l'Occident, Constantinople l'Orient. L'anecdote est sujette à caution, mais, vraie ou fausse, elle est l'écho de l'insatiable désir de rupture qu'éprouvaient les Byzantins.

A l'époque de Léon IX, le siège de Constantinople avait pour

1. On trouvera cette charte dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. I, 2e partie, p. 513.
2. L. IV, c. 1.

patriarche l'ambitieux Michel Cérulaire. Celui-ci, n'osant ressusciter la querelle un peu usée du *Filioque*, dicta à l'archevêque Léon de Bulgarie une lettre destinée à provoquer la séparation tant souhaitée. L'Église romaine était formellement inculpée de renier les Écritures, la doctrine du Christ et des Apôtres, les canons des sept conciles œcuméniques. Avait-elle donc, pour être l'objet d'une telle accusation, rejeté quelque dogme essentiel? Avait-elle failli aux principes primordiaux de la morale religieuse? Non, mais elle faisait usage, pour la consécration, du pain azyme et non du pain fermenté, elle observait le sabbat pendant le carême, elle autorisait les fidèles à manger des animaux étouffés, elle ne chantait pas *Alleluia* pendant la période quadragésimale.

Léon IX communiqua la lettre de l'archevêque des Bulgares au cardinal Humbert, afin qu'il la traduisît en latin, puis, après en avoir pris connaissance, il y répondit par un long mémoire où il réfutait, une par une, les assertions fantaisistes et puériles des Byzantins. Il ajoutait que, si l'église romaine avait voulu chercher querelle à celle de Constantinople, elle aurait pu faire valoir des griefs plus sérieux : le siège patriarchal n'avait-il pas été abandonné à des eunuques et même à une femme? Mais la papauté avait toujours été animée du plus sincère désir de conciliation ; maintenant encore, malgré les attaques injustifiées dont elle était l'objet, elle était prête à pardonner à sa fille qui lui avait pourtant causé bien des peines[1].

Si enflammée que fût la polémique, Rome avait de précieux auxiliaires : les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche craignaient que celui de Constantinople, s'il remportait un triomphe trop éclatant, ne les dépouillât de leurs privilèges. L'empereur Constantin Monomaque (1042-1054), qui voulait chasser les Normands de l'Italie méridionale, recherchait l'alliance du pape auquel l'idée d'une revanche de la défaite de Civitella ne pouvait manquer de sourire. Connaissant ces dispositions de l'Orient religieux et politique, pensant que son appel à l'unité était susceptible d'y trouver un écho, Léon IX décida d'envoyer à Constantinople une ambassade à la tête de laquelle il plaça le cardinal Humbert.

1. On trouvera les pièces relatives au débat dans Will, *Acta et scripta quae de controversiis ecclesiae graecae et latinae saeculo undecimo composita extant*, 1861. — La plupart des documents ont été traduits par Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 336 et suiv. Cf. aussi Bréhier, *op. cit.*

Le traité de Humbert auquel nous venons de faire allusion porte le titre : *Adversus Graecorum calumnias;* c'est une réfutation, sous forme de dialogue, de la lettre de l'archevêque des Bulgares Léon[1], discussion, serrée et précise, parfois un peu lourde et superflue, de chacune de ses propositions.

Voici les principales étapes de la démonstration du cardinal : 1° l'Église latine, prétend Léon, en usant du pain azyme, est en communion avec les Juifs qui tiennent cette coutume de Moïse. — Or, l'emploi du pain non fermenté pour la Cène n'a rien de commun avec la solennité des Azymes chez les Juifs; celui qui mangeait du pain fermenté pendant les sept jours qu'elle durait était gravement coupable. *Le premier mois, depuis le quatorzième jour au soir jusqu'au vingt et unième au soir, vous mangerez l'azyme. Pendant ces sept jours, que l'on ne trouve pas de pain fermenté dans vos maisons. Si l'un de vous mange du pain fermenté, tant parmi les étrangers que parmi les indigènes, son âme périra. Vous ne mangerez rien de fermenté, et dans toutes vos demeures vous mangerez du pain azyme* (Exod., XII, 18-20). L'Ecriture prescrit encore d'autres pratiques pour ces sept jours ; l'Église latine n'en observe aucune et elle n'a jamais ordonné à ses fidèles d'employer, à certaines époques de l'année, le pain azyme à l'exclusion de tout autre. L'accusation portée par Léon est donc sans valeur (c. 1-6).

Notre pâque à nous, continuait Léon, est le Christ qui s'est soumis à l'ancienne loi, mais a institué une nouvelle pâque. — « Que le Christ soit votre pâque, reprend son contradicteur, sachez que nous vous le concédons si vous affirmez qu'il est aussi la nôtre et qu'il est celle de toute l'Église catholique. Si vous dites le contraire, nous vous rappellerons comment Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a mis en garde contre les pseudo-christs et les pseudo-prophètes. *Si l'on vous dit : le Christ est ici ou il est là, n'y allez pas* (Luc, XVII, 23). Quant à votre affirmation que le Christ, après avoir célébré la vieille pâque, a prescrit à ses disciples de solenniser la nouvelle, y a-t-il un homme sage qui le nie? » (c. 7-8).

Une longue discussion s'engage ensuite sur le mot ἄρτος ou pain. Ἄρτος, disait Léon, vient de αἴρω et signifie levé, porté

1. Ce traité est édité dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 929-974. — Sur l'attribution de cette œuvre et des suivantes à Humbert, cf. *Libelli de lite*, t. I, p. 96, n. 4, et p. 98, n. 5.

en haut, par suite soulevé par le ferment et le sel; le pain azyme, au contraire, n'est pas levé; il n'a ni chaleur ni vie et ressemble à la pierre, tandis que le Christ appelle son corps un pain, c'est-à-dire quelque chose de vivant et d'animé. Humbert s'élève avec force contre ces dernières expressions : l'Église a condamné la théorie manichéenne d'après laquelle le pain, le vin, le bois, la pierre, le vêtement seraient susceptibles d'avoir une âme. « Dans votre discussion, dit-il, nous approuvons seulement ceci, à savoir que le Seigneur Jésus a dit que le pain béni et rompu était son corps, qu'un tel pain vivifie et régénère le monde, — car il est plein de l'esprit et de la chaleur du Dieu vivant, — enfin que nous l'appelons *panis* et vous ἄρτος, mais nous rejetons tout le reste. » En effet, le mot ἄρτος, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, s'applique indifféremment au pain azyme et au pain fermenté. Dans l'ancienne loi, on appelle les pains de la proposition τοὺς ἄρτους προθέσεως; il n'est pas douteux qu'ils ne fussent des pains azymes. De même, dans le Deutéronome, Moïse désigne le pain azyme sous le même vocable : ἄρτον ταπεινώσεως, c'est-à-dire *panem afflictionis*. Donc, quand, à propos de l'Eucharistie, saint Matthieu écrit : λαβὼν ὁ Ἰησοῦς τὸν ἄρτον (Matth., XXVI, 26), le mot ἄρτος peut, ainsi que le mot *panis* dans le texte latin, s'appliquer au pain azyme comme au pain fermenté. Il est même certain qu'il s'agit du pain azyme, le seul que Jésus ait pu donner à ses apôtres lors de la Cène, car, pendant les sept jours de la pâque, le pain fermenté ne pouvait pénétrer dans aucune maison d'Israël. Si le Christ ne s'était conformé à l'usage adopté, il n'aurait pu dire : *Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir* (Matth., V, 17), ni encore : *Qui de vous m'accusera de péché?* (Jean, VIII, 46). S'il avait employé du pain fermenté l'un des sept jours de la pâque, les Juifs n'auraient pas laissé échapper, au cours de son procès, un chef d'accusation aussi grave.

Les Byzantins invoquaient encore le texte de saint Matthieu : *Le royaume des cieux est semblable à un ferment* (Matth., XIII, 33). Sans doute, mais, dans le même chapitre, deux versets plus haut (Ibid., XIII, 31), le Christ ne compare-t-il pas le royaume des cieux à un grain de sénevé qui ne peut avoir de ferment? De plus, le texte de saint Matthieu est une exception et l'on relèverait dans l'Ecriture plusieurs passages où le mot ferment est pris en mauvaise part : *Un petit ferment corrompt*

toute la masse (Gal., V, 9); — *Chassez le vieux ferment* (I Cor. V, 7); — *Ne nous nourrissons pas du vieux ferment, ni du ferment de la malice et de la méchanceté* (Ibid., V, 8). Le Christ lui-même a dit, avant saint Paul : *Gardez-vous du ferment des Pharisiens qui est l'hypocrisie* (Luc, XII, 1). « Ainsi, conclut Humbert, si vous parcourez toute l'Ecriture, vous ne trouverez jamais le mot ferment pris en bonne part, sauf dans un passage où le Seigneur, voulant sans doute faire allusion à la doctrine apostolique, compare le royaume des cieux à un ferment. Jamais, au contraire, le mot azyme n'est employé de la sorte, mais il désigne toujours la sincérité et la vérité. *Nourrissons-nous des azymes de la sincérité et de la vérité* (I Cor. V, 8). Que votre duplicité, satisfaite de son ferment, cesse donc de prétendre arracher l'azyme à la simplicité romaine et latine! » (c. 23-30).

Les textes donnaient raison à l'Église romaine. Non content de les jeter triomphalement à la face des Byzantins, Humbert voulut encore étayer sa démonstration par d'autres arguments qui nous paraissent un peu puérils. Ainsi il prouve avec force détails que la fabrication du pain azyme est plus pure : un grain de froment et un peu d'eau suffisent! Le pain fermenté nécessite ferment, farine, sel, eau, feu; n'importe quelle main d'homme ou de femme y touche; il s'achète à des commerçants; il accumule les impuretés; il est indigne du Christ, né dans le sein d'une Vierge (c. 31-34).

2° Les Orientaux reprochaient aux Latins d'observer le sabbat, c'est-à-dire le jeûne du samedi pendant le carême et, de ce chef, les taxaient encore de judaïsme, oubliant trop complaisamment que la loi de Moïse ne renfermait pour le jour du sabbat d'autre prescription que celle du repos. *Tu travailleras six jours ; le septième, tu cesseras de labourer et de semer* (Exod., XXIV, 21). De jeûne, il n'est pas question; quelle raison invoqueraient les Juifs pour s'y astreindre? Le samedi n'est-il pas un jour de joie pour eux, puisqu'il commémore le séjour du Christ au tombeau, mais n'est-il pas aussi un jour de deuil pour les chrétiens qui le sanctifient par la pénitence? Qui donc, des Orientaux et des Latins, est plus proche d'Israël? L'accusation portée par Léon contre Rome se retourne contre lui-même (c. 6 et 46).

Et, comme l'archevêque des Bulgares ajoutait que ceux qui observent le sabbat ressemblent au léopard dont la peau n'est

ni noire ni entièrement blanche, Humbert, à qui l'antiquité profane était familière, riposte (c. 47) par le vers d'Horace :

Parturiunt montes; nascetur ridiculus mus.

(*Ars poetica*, v. 139.)

3° Humbert discute moins longuement les deux derniers griefs des Byzantins. Il trouve singulier qu'en reprochant aux Latins de ne pas manger de viandes étouffées, ils s'appuient sur l'ancienne loi qu'ils dédaignaient tout à l'heure. Il se moque, avec une ironie un peu lourde, de ceux qui veulent transformer en un problème théologique de simples préférences alimentaires, vigoureusement flétries par saint Paul au chapitre IV de la première épître à Timothée (c. 49-55).

Quant à l'*Alleluia* que l'Église latine omet en carême, pourquoi le chanterait-on en ce temps de pénitence où la pensée chrétienne s'élève vers Jésus crucifié et courbé sous le poids des péchés du monde? Entonner *Alleluia* ou *Gloria in excelsis* serait un sacrilège et ces chants d'allégresse doivent être réservés pour exprimer la joie que suscite dans les cœurs fidèles la résurrection du Christ au jour de Pâques (c. 56-58).

La lettre de Léon se terminait par un grief plus général : l'Eglise latine, disait-il, n'observe pas suffisamment l'Écriture et les Pères; elle rejette, en certains cas, l'enseignement de saint Pierre, saint Paul et saint Benoît. Les Byzantins seraient donc seuls dépositaires de la doctrine du Christ et de la règle de saint Benoît, s'écrie Humbert, eux qui ne rougissent pas d'être fornicateurs, s'affichent publiquement comme tels, ne dédaignent pas les pires hontes de la chair! La luxure serait-elle conseillée par la première épître aux Corinthiens? *Nolite errare; neque adulteri neque molles neque masculorum concubitores regnum Dei possidebunt* (I Cor. VI, 10). — *Omne peccatum quodcumque fecerit homo extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat* (I Cor. VI, 18). L'Eglise romaine donne du texte de saint Paul une interprétation très différente... et que le cardinal Humbert croit plus conforme à la vérité (c. 59-60). Les Orientaux lui paraissent ressembler à la courtisane des Proverbes qui fait signe aux passants, leur promet mille douceurs, les séduit par ses charmes, les attire chez elle pour les mieux précipiter dans les gouffres infernaux. « Comment pouvez-vous

nous inviter à user de je ne sais quel pain, quand, de vos pieds profanes, vous foulez le sacrement vivifiant et terrible du corps et du sang du Christ? Êtes-vous meilleurs et plus parfaits, vous qui placez sur l'autel une offrande telle qu'elle ne peut être consommée par les ministres ou par le peuple et qu'il faut l'enterrer ou la jeter dans un puits préparé à cet effet[1]? Êtes-vous meilleurs et plus parfaits, vous qui, mariés, enchaînés par les plaisirs de la chair, allez, au sortir de la couche nuptiale, servir le Christ sur l'autel et livrez ensuite aux baisers d'une épouse vos mains sanctifiées par son corps immaculé? Êtes-vous plus parfaits quand vous refusez la communion aux femmes en couches qui sont en danger de mort, ou quand vous interdites le baptême aux païens, ou quand vous arrachez aux enfants morts avant huit jours d'existence la régénération par l'eau et l'Esprit-Saint?... Est-ce donc pour entraîner tout le peuple chrétien vers cette forme de vie meilleure et plus parfaite que vous voulez fermer les églises latines et que vous répandez vos œuvres par tout le monde? Non, il n'y a pas là une manifestation de la vraie foi, mais une invention destinée à perdre les âmes. Ces erreurs et tant d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer ici, vous vaudront, si vous ne les abjurez, de la part de Dieu et de tous les catholiques sauvés par le Christ, un anathème irrévocable en ce monde et dans l'autre » (c. 65-66).

Telles sont les principales idées contenues dans le traité *Adversus Graecorum calumnias*. Humbert y apparaît comme le défenseur intransigeant de la tradition romaine, de l'idée, — toute grégorienne, — que le Saint-Siège est le gardien de l'orthodoxie; par là, il est un des précurseurs de la réforme. Précurseur, il l'est encore, quand il veut courber les Byzantins sous le joug, bien dur pour eux, du célibat ecclésiastique et quand il revendique pour l'Eglise le patrimoine de chasteté, légué par le Christ, que les fornicateurs, orientaux ou occidentaux, s'apprêtaient à dissiper avec prodigalité.

Les mêmes tendances se retrouvent dans un autre traité du cardinal Humbert, inspiré également par sa polémique avec les Orientaux; c'est le *Contra Nicetam*[2]. La fornication et le mariage des prêtres y sont encore plus expressément condamnés.

1. Ce passage est assez obscur. Humbert fait sans doute allusion au caractère sacrilège de l'offrande.

2. Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 983-1000.

Nicétas Pectoratus, moine du couvent de Studium à Constantinople, avait repris la thèse de Léon de Bulgarie sur le pain azyme et le pain fermenté, mais, non content des attaques habituelles contre l'Eglise romaine, il n'avait pas craint de lui livrer un assaut plus hardi en lui reprochant d'interdire le mariage des clercs. Selon lui, les prêtres, mariés avant leur ordination, pouvaient, sans commettre aucune faute contre la discipline, conserver leurs épouses auprès d'eux. Il s'appuyait, pour justifier cette prétention, sur les canons des apôtres, texte déjà connu comme apocryphe par les canonistes du XIe siècle, en particulier par le cardinal Humbert qui en fera usage à l'occasion, mais qui, sur ce point, leur conteste avec raison toute autorité.

La réfutation de Nicétas permit à Humbert d'exposer une théorie du célibat ecclésiastique, analogue à celle de Pierre Damien. Pour l'un comme pour l'autre, pour le Lorrain comme pour l'Italien, la chasteté sacerdotale remonte aux Apôtres. Le diacre Nicolas (d'où le nom de *nicolaïsme*), enflammé par les charmes de son épouse, ayant enseigné que le mariage était permis aux prêtres comme aux laïques, saint Jean décida que les clercs qui auraient pris femme seraient privés de la communion. Le disciple appliquait à la lettre le précepte du Maître : *Si quelqu'un veut marcher à ma suite, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* (Matth., XVI, 24). Ce texte de saint Matthieu est, pour Humbert, l'argument décisif en faveur du célibat avec la parole du Seigneur à saint Jean rapportée par l'Apocalypse : *Tu as raison de haïr les actes des nicolaïtes comme je les hais moi-même* (Apoc., II, 6). Autoriser les noces ou plutôt les adultères des prêtres, c'est donc faire de l'Église de Dieu la synagogue de Satan. Et le cardinal Humbert conclut par une affirmation très claire de la doctrine catholique sur ce sujet délicat : « Pour qu'il n'y ait pas erreur, dit-il, établissons ouvertement la tradition de l'Église romaine à l'égard des divers grades ecclésiastiques. Elle permet aux *ostiarii*, aux lecteurs, aux exorcistes et aux acolytes, s'ils n'ont pas fait profession de vie monastique et s'ils ne veulent pas observer la continence, d'épouser une femme vierge et d'obtenir pour ce mariage la bénédiction sacerdotale; elle leur interdit d'épouser une veuve ou une répudiée, ce qui les empêcherait de parvenir au sous-diaconat; de même le laïque qui n'aura pas

épousé une vierge ou aura été marié deux fois ne sera jamais clerc. Si l'un des clercs énumérés plus haut veut arriver au sous-diaconat, il ne le pourra sans le consentement de sa femme, de telle sorte que de charnel le mariage devienne spirituel du plein gré des époux. Désormais, la femme de ce prêtre ne pourra plus avoir aucun rapport conjugal avec son époux, ni épouser personne autre du vivant de celui-ci, ni même après sa mort; sinon, elle sera frappée d'anathème. Quant au diacre, sous-diacre, prêtre, évêque qui reprendrait son épouse ou en choisirait une nouvelle, il sera déposé, conformément aux décisions du concile de Néocésarée. Telles sont les traditions dont s'honorent la sainte Église romaine et le Saint-Siège; il leur a été impossible d'acquiescer aux fables juives et aux écrits apocryphes; pierre angulaire sur laquelle le Christ a fondé son Église, ils ont repoussé toutes les hérésies, et, tandis qu'ils admettaient le mariage pour les laïques, ils l'ont interdit aux ministres de l'autel et aux moines qui ont fait vœu de perfection apostolique. » Ainsi, comme Damien, Humbert tolère le mariage pour les ordres mineurs, mais, comme lui aussi, il pose en principe que le sous-diacre doit pour toujours renoncer à son épouse.

Fort de ces arguments, le cardinal Humbert partit pour Constantinople en janvier 1054, porteur d'une bulle du pape pour l'empereur Constantin et d'une autre pour le patriarche Michel Cérulaire. La lettre à l'empereur insistait sur la nécessité d'une entente politique dirigée contre les Normands; celle qui était destinée à l'archevêque formulait les droits et les privilèges de l'Église romaine.

Humbert arriva à Constantinople le 24 juin; Pierre, archevêque d'Amalfi, et le chancelier Frédéric l'accompagnaient[1]. Les trois légats furent reçus par l'empereur au monastère de Studium. Nicétas comparut devant eux; il consentit à jeter l'anathème sur son opuscule intitulé : *Du pain azyme, du sabbat et du mariage des prêtres* et sur tout écrit qui prétendrait que l'Église romaine n'a pas la primauté sur les autres églises ou qui aurait la présomption de redresser la foi de cette église toujours orthodoxe. Après quoi, l'ouvrage incriminé fut solennellement brûlé. Le moine de Studium semblait renoncer définitivement à ses erreurs, car, le lendemain, lors d'une nouvelle

1. Le cardinal a laissé une relation de son voyage, à laquelle sont empruntés les détails qui suivent (Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1001-1004).

entrevue avec les légats, il protesta une seconde fois de son humble soumission.

Michel Cérulaire observa une attitude différente. Il évita avec soin de rencontrer les envoyés pontificaux, afin de ne pas être contraint de reconnaître, lui aussi, la supériorité de l'Église de Rome sur celle de Constantinople. Il fallait pourtant en finir. Le 16 juillet, Humbert et ses compagnons se rendirent à Sainte-Sophie; devant le clergé de Constantinople, qui y était rassemblé, ils se plaignirent de l'obstination du patriarche et déposèrent sur l'autel une sentence d'excommunication. Cette condamnation solennelle était prématurée; elle ne permettait plus de discussion et ouvrait la porte au schisme, d'autant plus que les légats, considérant leur mission comme terminée, se retirèrent le 18 juillet avec l'autorisation de l'empereur.

Deux jours après, le 20, ils furent rappelés en hâte. Aussitôt après leur départ, l'intrigant Michel, exploitant leur maladresse, les avait desservis auprès du faible Constantin auquel il conseillait de réunir à Sainte-Sophie une sorte de concile où l'on donnerait lecture de la bulle d'excommunication préalablement falsifiée et rédigée en des termes tels qu'elle pût paraître injurieuse pour l'Eglise d'Orient. Constantin ne céda pas à ces suggestions auxquelles répugnait sa conscience; il refusa de convoquer le concile. Michel, brandissant la fausse bulle, s'efforça de provoquer une sédition populaire, mais l'empereur réussit sans peine à le convaincre de mensonge; la ville rentra dans le calme et les légats, qui avaient assisté impassibles à ces troubles, reprirent le chemin de l'Italie, d'autant plus précipitamment qu'ils venaient d'apprendre la mort de Léon IX.

Michel n'en refusa pas moins de se soumettre. Dans une lettre au patriarche d'Antioche, il osa prétendre que les légats avaient agi de leur propre autorité et sans mandat du pape. Il colporta cette légende auprès de ses suffragants et l'accompagna d'un récit quelque peu mensonger des événements de Constantinople; Humbert aurait articulé contre l'Église grecque trois griefs : elle permettait à ses prêtres de porter la barbe, elle ne croyait pas que le Saint-Esprit procédait du Fils, elle autorisait le mariage des clercs. Atteintes dans leurs plus chères affections, les églises orientales se rapprochèrent peu à peu de Michel Cérulaire. Le schisme était consommé. Rome n'avait pu endiguer le courant qui entraînait Constantinople vers une séparation qui se serait

produite fatalement, même si les légats de Léon IX avaient fait preuve de plus d'énergie et de plus de finesse[1].

Le cardinal Humbert, malgré sa connaissance de la langue grecque, s'était laissé jouer par les subtilités orientales et avait échoué dans sa mission diplomatique. On ne lui en tint pas rigueur : après la mort de Léon IX, il resta un des personnages les plus importants de l'Église romaine. Le successeur immédiat de Léon IX, Victor II (1054-1057), eut recours à ses bons offices pour aller rétablir la paix au Mont-Cassin[2].

L'abbé du Mont-Cassin était mort le 11 décembre 1055. Les moines le remplacèrent à la hâte par un religieux nommé Pierre. Ce choix parut contestable à Victor II qui critiqua la précipitation avec laquelle on avait procédé à l'élection, sans même prendre l'avis du Saint-Siège. Le cardinal Humbert fut envoyé au Mont-Cassin pour examiner l'affaire (mai 1057). A son arrivée, les serfs, s'imaginant qu'il venait pour déposer l'abbé, se soulevèrent en faveur de Pierre, mais celui-ci crut plus opportun, afin de ne pas créer de difficultés, de remettre sa démission entre les mains du légat. L'élection de son successeur se fit dans le plus grand calme et Frédéric de Lorraine devint abbé. Il connaissait bien Humbert qu'il avait escorté à Constantinople et c'est en sa compagnie qu'aussitôt après sa nomination il alla en Toscane recevoir la consécration pontificale.

Le 28 juillet de la même année, Victor II mourait. Frédéric de Lorraine, consulté par les Romains sur le choix de son successeur, désigna le cardinal Humbert, mais Humbert refusa la dignité qu'on lui offrait. Les suffrages se portèrent alors sur Frédéric lui-même qui devint pape sous le nom d'Etienne IX. Sous ce pontificat, Humbert fut plus influent que jamais. C'est à ce moment qu'il publia son traité contre les simoniaques.

Étienne IX mourut prématurément le 29 mars 1058. La con-

1. Contrairement à l'opinion de M. Bréhier, il nous semble que le schisme n'est pas un accident. L'Église de Constantinople, comme on l'a vu plus haut, voulait se rendre indépendante, et l'attitude maladroite de Humbert n'a fait qu'accélérer le mouvement qui la portait à se détacher du Saint-Siège. Michel Cérulaire n'était pas homme à se laisser prendre à des supplications ou à des menaces; il était sûr de trouver un appui dans le peuple byzantin, ardent aux querelles religieuses et jaloux de Rome.

2. On est renseigné sur cette mission de Humbert et sur les événements qui suivent par le chroniqueur Léon d'Ostie, l. II, c. 86 (*Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. VII, p. 686).

séquence de sa disparition, c'est le schisme, c'est l'élection irrégulière de Benoît X. Humbert, qui représentait l'ancienne tradition, se retire au Mont-Cassin où il célèbre la fête de Pâques et où il préside à l'élection comme abbé de Didier, le futur pape Victor III. Il sort de sa retraite le jour où Gérard de Florence est reconnu sous le nom de Nicolas II. Il reprend alors ses fonctions de bibliothécaire et de chancelier de l'Eglise romaine. Pierre Damien, dans une de ses lettres[1], affirme que le cardinal Humbert et Boniface, évêque d'Albano, sont les deux yeux du pape.

En 1059, Humbert assiste au concile du Latran et souscrit au décret sur l'élection pontificale. Le même concile s'occupe de l'hérésiarque Bérenger qui niait la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. On sait par Lanfranc[2] que la formule de rétractation fut rédigée par Humbert.

Après le concile, le cardinal Humbert, comme le prouvent les souscriptions des bulles pontificales, accompagne le pape dans la Pouille et prend part au concile de Melfi où, par le serment de Robert Guiscard et de Richard de Capoue, est scellée la réconciliation entre les Normands et le Saint-Siège. Il disparaît ensuite et n'est mêlé à aucun acte du pontificat d'Alexandre II. Il y a donc lieu de croire que sa mort est contemporaine de celle de Nicolas II (1061)[3].

La vie du cardinal Humbert a été vouée au service de la papauté. Par là, elle ne se distingue en rien de celle du plus illustre représentant de l'autre groupe des Prégrégoriens, Pierre Damien. Toutefois, le cardinal lorrain ne ressemble guère à l'ermite italien, improvisé évêque d'Ostie. Tous deux ont occupé les plus hautes situations dans l'Église romaine, mais l'un est resté, sous la pourpre, un moine et un ascète, l'autre a été un diplomate qui n'a jamais craint de prendre contact avec le siècle; l'un est un fougueux moraliste, l'autre un politique. D'accord sur la gravité de la crise religieuse, ils s'entendent pour dénoncer le nicolaïsme comme le premier des maux dont souffre l'Église, mais, si Pierre Damien s'imagine que la prédication et les menaces suffiront pour avoir raison d'un clergé perverti, Humbert juge plus sûr de tarir les sources de l'hérésie, c'est-à-dire la simonie et l'investiture laïque.

Ces différences s'expliquent par l'origine des deux cardinaux.

1. L. I, ép. 7.
2. *Op. cit.*
3. Selon Jean de Bayon (II, 55), Humbert serait mort le 5 mai 1061.

L'italien Pierre Damien, né dans un pays de vie facile, où la douceur même du climat porte aux faiblesses de la chair, est surtout choqué par l'impureté cléricale qui déborde cyniquement. Le lorrain Humbert a passé sa jeunesse près d'un clergé âpre au gain : le vol, le brigandage, le meurtre sont, pour les évêques des bords du Rhin et de la Moselle, autant de moyens de s'enrichir ; à tous les degrés de la hiérarchie, la cupidité l'emporte sur le désordre des mœurs. La seule façon de ruiner cet instinct de convoitise et de rapine est de détruire la simonie. Voilà pourquoi Humbert n'a combattu le nicolaïsme que par occasion, tandis qu'il a réuni ses critiques sur la simonie dans un traité en trois livres, intitulé *Adversus simoniacos*, qui reste la grande œuvre de sa vie.

II.

Le traité contre les simoniaques[1].

Ce qu'on peut tout d'abord relever dans le traité contre les simoniaques, c'est une analyse psychologique et morale de l'hérésie, qui pousse ses racines parmi les vices les plus bas de la nature humaine, la cupidité, la luxure et l'ambition. Si le bon pasteur n'a d'autre souci que de nourrir ses brebis, si, pour lui, dîmes et offrandes sont les ressources nécessaires à leur entretien, le mauvais berger, c'est-à-dire le simoniaque, n'a cure de la santé de son troupeau et ne songe qu'à tirer de lui le plus d'argent possible. Et cela pour assouvir ses passions charnelles, pour obtenir la première place dans les banquets, pontifier dans sa chaire épiscopale, recevoir au chœur les salutations des chanoines et être appelé Monseigneur. Mais, au jour du jugement, il entendra retentir la parole du Christ rapportée par saint Matthieu : *Vous avez reçu votre récompense* (Matth., VI, 2). — *Beaucoup*, ajoute le Maître dans le même Évangile, *me diront alors : En ton nom, nous avons prophétisé ; en ton nom, nous avons chassé les démons ; en ton nom, nous avons accompli beaucoup de miracles. Et je leur répondrai : je ne vous ai jamais connus ; éloignez-vous de moi, ouvriers d'iniquité* (Matth., VII, 22-23). D'éternels châtiments, voilà donc ce qui est réservé « à ces tyrans, à ces maîtres impies qui, non contents de tondre et de traire leurs infortunées brebis,

1. *Adversus simoniacos libri tres* (Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1005-1212, et *Libelli de lite*, t. I, p. 95-253).

leur sucent jusqu'à leur sang en les forçant à donner ce qu'elles n'ont pas » (II, 1, et III, 35-36).

Telle est l'origine du mal. Ses conséquences sont multiples. D'abord la valeur morale d'un pareil clergé est nulle. L'évêque simoniaque n'exige des candidats aux bénéfices ecclésiastiques aucune vertu sacerdotale. L'Église sera-t-elle bien ou mal administrée par son nouveau titulaire? Qu'importe? Sera-t-elle payée un bon prix? Voilà le seul problème. Tel clerc possède-t-il toutes les qualités requises, il est écarté. Tel autre verse-t-il cent sous ou quelque autre somme, il est agréé. Encore faut-il entendre l'évêque scélérat, lorsqu'il investit un autre monstre d'iniquité, non pas s'écrier franchement : « Venez, soyez promu, parce que vous êtes adultère, parjure, criminel », mais insinuer : « Vous êtes nécessaire à cette charge et désiré par l'Église. » Quant au promu, il ne dit pas : « Donnez-moi cette fonction, parce que je suis fornicateur ou sacrilège », mais : « Confiez-la-moi, parce que je veux prouver mon obéissance à l'Église de Dieu et mériter la récompense qui m'est due » (III, 37).

Avec ce mode de recrutement sacerdotal, qui exclut les pauvres des rangs du clergé, la charité est en baisse. Évêques et clercs pressurent les fidèles, n'épargnent aucun âge, aucun sexe, aucune condition, aucune profession, aucun ordre, aucun pouvoir et, tandis que leur mission serait de secourir la veuve et l'orphelin, ils les privent des ressources nécessaires à leur subsistance (II, 41 et 44). Coupables de cet assassinat, ils sont pires que des brigands, « car ils lacèrent à la fois l'âme et le corps, alors que les brigands tuent le corps, mais ne peuvent atteindre l'âme... Il est évident, en un mot, qu'ils ne détiennent aucune parcelle de la charité d'un Dieu invisible pour eux, ces hommes, incapables du moindre amour pour le prochain qu'ils côtoient sans cesse; en seraient-ils susceptibles que, si charnels, si coupables qu'ils fussent, ils ne seraient pas hérétiques; possédant le véritable amour en Dieu et pour Dieu, ils auraient le minimum de la vraie foi » (II, 31).

Les chrétiens partout traqués comme des bêtes fauves, les évêques et les prêtres vivant dans le luxe et la débauche, la charité chrétienne disparue, tels sont les premiers résultats de l'hérésie simoniaque.

Il en est un autre non moins grave : c'est la ruine des églises. Pour satisfaire à leurs besoins, les simoniaques ne reculent devant aucun expédient : ils aliènent les biens ecclésiastiques

ou négligent d'entretenir les temples qui s'effondrent. « Partout, mais particulièrement en Italie, les églises de Dieu, les monastères, les divers sanctuaires sont les uns ruinés et détruits jusque dans leurs fondations, les autres très endommagés, avec des toits à moitié arrachés ou des murs qui s'écroulent; ceux-ci sont ravagés par les hommes, abandonnés aux bêtes féroces et aux immondes vautours, remplis de buissons et d'orties; ceux-là ont conservé leurs habitants, mais sont dépouillés de tout ce qui leur servait de parure : livres, vases sacrés, ornements sacerdotaux. Ainsi, en beaucoup d'endroits gagnés au culte par nos pieux ancêtres, il ne reste ni un pauvre petit psautier, ni un vase de terre, ni un corporal de lin. D'autres bénéfices enfin, autrefois célèbres pour leurs biens, leurs châteaux, leurs municipes, leurs familles, leurs pécules, n'ont plus ni champ, ni chaumière, ni municipe, ni âne, ni chevreau, ni rien de ce qu'ils possédaient jadis, si bien que, sur le sanctuaire ou sur le cimetière, on peut voir un laboureur étranger semer, moissonner ou planter des vignes » (II, 35). Complétant ce lugubre tableau, Humbert évoque les reliques des saints qui jonchent le sol, comme des ossements d'animaux, et il conclut que l'auteur de tant de ruines, ce n'est ni le Vandale, ni le Goth, ni le Hun, ni le Lombard, ni le Hongrois, mais « cet hostile simoniaque qui, en vendant les biens meubles et immeubles de tant de lieux vénérables, ou, en les donnant à des proches et à des étrangers, les dilapide et les dissipe » (II, 36).

Le simoniaque ressemble donc au négociant usurier qui vend très cher ce qu'il a acquis pour rien; il est inspiré, comme lui, par l'amour immodéré de la fortune que condamne l'Écriture : *Celui qui cherche à s'enrichir est coupable* (Prov., XXVIII, 20). Mais, si l'on considère l'objet du trafic, il pèche davantage encore : l'usurier vend les choses nécessaires à la vie terrestre; le simoniaque fait le commerce des choses célestes; à l'usure il ajoute l'hypocrisie : il se pare du titre de serviteur du Christ; en réalité, il est aux ordres du démon (II, 17, et I, 20).

Le simoniaque est encore coupable d'adultère, car il ne cesse de trahir l'Église qu'il a épousée et à laquelle il a juré fidélité. Il souille les objets du culte, il attente à la chasteté de la plus belle des épouses, conduit les brebis qu'il fait paître à la honte et à la damnation. Ainsi l'Église de Dieu devient la synagogue de Satan; son clergé est celui du démon (II, 32).

Sacrilège en même temps qu'adultère, le simoniaque est fils

de Judas. Il vend les sacrements de Dieu; Judas a vendu Dieu lui-même. Il gaspille le patrimoine des veuves et des orphelins; Judas a fait servir à sa trahison l'argent des pauvres. Chez l'un comme chez l'autre, le démon procède suivant la même méthode : Judas a été perdu par sa passion immodérée de la richesse qui, à l'origine, n'excluait pas la foi; le simoniaque, tout en amassant de gros revenus, prétend rester attaché à l'Église et à ses croyances, mais le Christ ne tarde pas à s'éloigner de lui, car il ne peut cohabiter avec le démon (II, 19). Lorsqu'il eut commis sa faute, Judas, saisi par le repentir, alla trouver les Juifs et leur dit : *J'ai péché en vous livrant le sang d'un juste* (Matth., XXVII, 4), mais les Juifs lui répondirent : « Peu nous importe, nous gardons celui que vous nous avez livré. » Même répartie chez les simoniaques : quand on leur reproche d'avoir acheté le Saint-Esprit, c'est, disent-ils, celui qui nous a vendu notre dignité qui est coupable; nous ne pouvons la restituer (II, 25).

Poursuivant cette comparaison avec une insistance un peu pénible, Humbert fait encore remarquer que la faute des simoniaques est plus grave que celle de Judas. Judas a négocié en secret; les simoniaques, lorsqu'ils confèrent l'ordination, vendent et taxent publiquement le Saint-Esprit. Judas a trahi le Christ pour une somme assez modeste; les simoniaques, plus ambitieux que lui, fixent eux-mêmes le prix d'une chose inestimable (II, 19). Judas a agi sous le coup d'une fureur passagère; les simoniaques se sont ingéniés à des calculs quotidiens. Judas n'a pas dérobé aux disciples le corps du Christ; les simoniaques arrachent ces dons du Saint-Esprit à d'innombrables peuples chrétiens. Judas, en livrant aux Juifs le Fils de l'Homme, a contribué au salut du monde; les simoniaques ferment à beaucoup d'âmes les portes de l'éternité bienheureuse. Judas n'a eu recours à aucun intermédiaire; les simoniaques compromettent dans leurs louches négociations leurs familiers, parfois même des étrangers. Judas, dans son désespoir, a rendu les trente deniers; les simoniaques, joyeux d'avoir trafiqué du Saint-Esprit et inaccessibles au repentir, exigent souvent plus qu'il n'a été convenu (II, 20).

La simonie est donc un sacrilège. Elle est aussi une hérésie; le cardinal Humbert tient à cette définition sur laquelle il va échafauder une théorie de l'ordination qui lui est particulière. L'hérétique, dit-il dans sa préface, est celui qui s'éloigne de la

foi catholique en croyant ce qu'il ne faut pas croire au sujet de Dieu et de ses créatures. C'est ainsi qu'il faudrait traduire la parole de saint Paul : *Purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, poursuivant notre sanctification dans la crainte de Dieu* (II Cor. VII, 1). L'apôtre voudrait par là interdire tout commerce de l'esprit avec les hérétiques, car un tel commerce, ajoute Humbert, nous éloignerait de la foi chrétienne, nous rendrait *hérétiques* ou païens.

Il était à prévoir que les simoniaques refuseraient de se considérer comme atteints par une telle définition. Nous admettons, diraient-ils sans doute, tout ce que croit et enseigne l'Église ; nous sommes d'accord sur les différents articles du dogme ; nous ne nous séparons d'elle que sur une question de pure discipline ; par suite, notre piété est peut-être en défaut, mais notre doctrine est pure. Or, combien de chrétiens commettent quotidiennement des fautes contre les lois de Dieu sans être damnés ! Le Christ a promis d'être miséricordieux ! Saint Matthieu, par exemple, interprète avec rigueur le commandement : *Non concupisces*, quand il applique la prohibition non seulement aux paroles impudiques, mais à tout propos inutile qui porterait atteinte à la sainteté (Matth., XII, 36). Cependant il ressort du même saint Matthieu que celui qui commet une infraction de ce genre ne perd pas la foi et qu'il peut être pardonné. De même, lorsque le Christ a dit : *Si tu veux être parfait, va, vends tous tes biens...* (Matth., XIX, 21), il a proposé un idéal, mais n'a pas prétendu imposer pareille obligation à tous les hommes. Nous autres, simoniaques, nous nous trouvons dans une situation analogue ; nous nous conformons à toute la doctrine catholique ; peut-être avons-nous trop oublié le précepte : *Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement* (Matth., X, 8), mais nous ne sommes pas hérétiques (II, 15).

Cette argumentation est logique ; Pierre Damien, qui n'est pas suspect, l'admet dans une certaine mesure. Le cardinal Humbert, plus sévère que l'ermite de Fonte-Avellana, se fait fort de prouver aux simoniaques que, malgré leurs affirmations, ils ne possèdent pas la foi catholique. D'abord, il ne saurait y avoir d'analogie entre leur cas et les exemples qu'ils ont invoqués. Sans doute, il y a, parmi les chrétiens, divers degrés : les uns, doués de grâces supérieures, font plus que Dieu n'exige d'eux ; d'autres, par faiblesse d'esprit, n'arrivent pas à observer les commandements dans leur intégrité ; d'autres enfin cèdent

à la fragilité humaine ou à une tentation diabolique. Les premiers sont à louer et à imiter, les seconds à plaindre, les troisièmes à blâmer, mais à secourir et à relever, car, s'ils s'éloignent de Dieu par leurs actes, ils ne cessent pas de croire en lui et entendent la parole du Christ : *Croyez en Dieu et croyez en moi* (Jean, XIV, 1).

On ne comprend guère pourquoi Humbert ne range pas les simoniaques dans cette dernière catégorie, pourquoi, à l'exemple de Pierre Damien, il ne les invite pas à faire pénitence, puis à rentrer dans le giron de l'Église. L'explication par laquelle il prétend justifier son attitude est peu satisfaisante. « Les hérétiques », dit-il, « ne peuvent entendre la parole de Dieu, car, n'admettant pas ou ayant perdu la foi, non seulement ils ne peuvent jamais bien agir, mais, de leur part, tout acte, qui paraîtrait bon en lui-même, est un péché, parce qu'il est dépourvu de foi. S'ils avaient la foi catholique qui est la vraie foi, ils ne seraient pas hérétiques. Or, ils ont toujours été appelés hérétiques et considérés comme tels. Ils sont donc sans foi ; et, s'ils sont sans foi, ils sont sans espérance, car la foi est la substance de l'espérance » (II, 16). Cela revient à dire que les simoniaques ne peuvent être considérés comme des pécheurs ordinaires parce qu'ils sont hérétiques. Mais le sont-ils? Tout le débat est là. Humbert en a eu conscience ; son argumentation n'en est pas moins faible et s'attache plus aux mots qu'aux choses elles-mêmes. Elle revient à dire que, si l'hérésie est le fait de s'éloigner de la foi catholique, les simoniaques sont hérétiques, car ils cherchent à acquérir par de l'argent le Saint-Esprit qui, étant le don le plus pur et le plus incomparable de Dieu, ne peut s'obtenir de la sorte. Le cardinal en déduit un peu sommairement qu'ils ne possèdent pas cet esprit de Dieu ; Pierre Damien prétend, au contraire, que, l'ayant reçu lors de leur ordination, ils ne peuvent le perdre en aucun cas. Lequel a raison ?

A l'appui de sa thèse, le cardinal Humbert apporte des arguments qui n'en sont pas. Il fait remarquer, avec le pape Grégoire le Grand, que le Maître a condamné lui-même les simoniaques quand il a chassé les vendeurs du Temple (Matth., XXI 12). Cet épisode signifie sans doute que la simonie a été flétrie par le Christ, mais la classer, de ce fait, parmi les hérésies, est peut-être trop hâtif (I, 13).

Peu concluante aussi la comparaison que poursuit longuement le cardinal entre les simoniaques et les ariens (I, 3). Les

ariens affirmaient que, dans la Trinité, le Fils était inférieur au Père et le Saint-Esprit subordonné au Père et au Fils. « Les simoniaques, non contents de participer au sacrilège des ariens, ne regardent pas seulement le Saint-Esprit comme soumis au Père et au Fils, mais ils jugent qu'il leur est inférieur à eux-mêmes, qu'il est sous leur propre dépendance, tel qu'un objet vénal et de peu de prix; conféré par de l'argent et attaché à leurs chaînes dorées, il obéirait bon gré mal gré à leur volonté, à leur voix, et coopérerait par la plénitude de sa sanctification et de sa grâce à leurs offices sacrilèges et à leurs exécrables consécrations. » Il en résulterait que la simonie, plus encore que l'arianisme, est le pire des blasphèmes, celui pour lequel Simon a été condamné par saint Pierre : *Que ton argent soit pour toi une source de perdition,... puisque tu as estimé que l'on pouvait acquérir par de l'argent la maison de Dieu* (Act. VIII, 20-23). Sur ce point, les théologiens du XIe siècle sont tous d'accord, mais ils ne se croient pas autorisés à conclure avec Humbert que les simoniaques, s'ils sont exposés aux pires damnations, ne sont pas les détenteurs du Saint-Esprit.

De même, lorsqu'il aperçoit dans les simoniaques l'image de l'Antéchrist (II, 43) ou qu'il les compare à la bête de l'Apocalypse (II, 38), le cardinal n'apporte aucun argument nouveau. Il voit plus juste quand il réfute les objections de ses adversaires. Ceux-ci prétendaient qu'ils achetaient les biens ecclésiastiques, mais non le Saint-Esprit : au moment de la consécration, disaient-ils, nous ne versons au métropolitain aucune somme d'argent; de lui nous tenons le Saint-Esprit, du pouvoir laïque les terres et les revenus joints à l'évêché.

Pierre Damien n'a jamais admis cette subtile distinction; à ses yeux, les biens temporels ne peuvent être séparés de la dignité spirituelle, puisqu'ils n'ont de raison d'être que par elle. Le cardinal Humbert pense de même. « Quelqu'un achète-t-il un cheval, qu'achète-t-il sinon la faculté de le monter et d'en user à sa guise? On ne conçoit pas non plus un agriculteur qui deviendrait propriétaire d'un champ qu'il ne labourerait pas, n'ensemencerait pas et dont il ne tirerait aucun revenu. De même, le simoniaque se laisse vendre un évêché ou une dignité ecclésiastique pour exercer les prérogatives qui y sont attachées. Donc la dignité spirituelle et les biens temporels sont inséparables; le Saint-Esprit est vendu avec les biens. » Les simoniaques, en un mot, renversent les termes de la question; contrai-

rement à leurs dires, c'est la bénédiction épiscopale qui confère la jouissance des biens et qui est, en pareille matière, le seul privilège de possession (II, 1-2).

Jusqu'ici Humbert est d'accord avec Damien : les simoniaques achètent à la fois le temporel de l'évêché et le Saint-Esprit. Mais possèdent-ils réellement le Saint-Esprit? Leur consécration, reçue dans de telles conditions, est-elle valable? Les ordinations qu'ils confèrent ensuite sont-elles canoniques? Oui, répond Pierre Damien, car le Saint-Esprit ignore un tel trafic, et son action, déterminée par les seules paroles sacramentelles, est indépendante des contingences terrestres; le Christ accorde à ses serviteurs, les évêques, le droit de promouvoir des clercs, mais il ne leur transmet pas pour cela la vertu de la consécration qu'il se réserve à lui-même; lorsque l'évêque ordonne un prêtre, il a pour lui les apparences, mais celui qui confère réellement et d'une façon invisible le Saint-Esprit, c'est Dieu, et, de même que le baptême et l'Eucharistie gardent leur valeur sacramentelle, même s'ils sont administrés par des mains indignes, l'ordination sacerdotale est valable, quelles que soient les fautes et les erreurs du prélat consécrateur[1].

Le cardinal Humbert refuse au contraire aux ordinations simoniaques une valeur canonique, car, dit-il, le Saint-Esprit, vendu avec les biens, ne peut tolérer un pareil voisinage; il se retire aussitôt; le personnage, soi-disant consacré, ne l'est pas en réalité et, par suite, ne peut valablement ordonner. On constate dans l'Écriture, ajoute-t-il, que Dieu se manifeste à ceux qui ont foi en lui, mais qu'il se dérobe aux infidèles; de même, le Saint-Esprit ne peut habiter chez les simoniaques qui l'assiègent par des moyens perfides et mensongers. *Les méchants me chercheront et ne me trouveront point* (Prov., I, 28).

Sans doute, les simoniaques diront avec saint Matthieu : *Celui qui cherche trouve* (Matth., VII, 8). « Mais que cherchent-ils? Le psaume va le leur faire savoir. *Fils des hommes, pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge?* (Ps. IX, 3). Et alors que trouvent-ils? Le pire des mensonges, c'est-à-dire le démon... Si donc chacun trouve ce qu'il cherche, si, cherchant le mensonge, on trouve le père du mensonge et de la discorde, que cherchent donc les simoniaques qui vendent et qui achètent? Sans aucun doute un gain terrestre et, pour parler

1. Cf. Pierre Damien, op. VI.

ouvertement, l'argent seul. Mais que trouvent-ils? La tentation et le lacet du démon, parce qu'en saisissant la grâce de Dieu, ils veulent s'enrichir » (II, 9).

Cela revient à dire que les simoniaques, parce qu'ils n'ont d'autre but que d'amasser une belle fortune, ne peuvent, lors de la consécration épiscopale, recevoir autre chose que les biens de ce monde; le Saint-Esprit ne consent pas à descendre en eux, puisqu'il n'est pas l'objet de leur désir. A cela Pierre Damien objecte : s'il en est ainsi, dans la communion sacrilège, le Christ se retire des espèces eucharistiques, car les dispositions de celui qui communie sont mauvaises. Or, l'Église n'a jamais enseigné pareille chose. Et puis, où commence la simonie et où finit-elle? A quel signe distinguer ceux qui possèdent réellement le Saint-Esprit de ceux qui n'ont à sa place que « le pire des mensonges »?

Humbert ne prévoit pas ces objections, si naturelles qu'elles soient; il préfère, pour justifier sa thèse, se livrer à une interprétation hasardée de certains textes de l'Écriture. Il invoque d'abord le passage de saint Luc (XI, 11-12), d'après lequel ceux qui méprisent les enseignements divins au lieu de pain recevront une pierre, au lieu de poissons des serpents, au lieu d'œufs des scorpions. Il considère aussi, — et cela est quelque peu excessif, — comme un argument en sa faveur la parole du Christ dans l'évangile de saint Jean : *Ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera* (Jean, XVI, 23). « Les hérétiques, dit-il, reçoivent ce qu'ils demandent de celui auquel ils demandent. A qui demandent-ils? A Mammon, leur père et leur maître. Et que demandent-ils? Du pain. Mais quel pain? Celui qui a pour eux une délicieuse saveur et dont Salomon a dit : *Le pain du mensonge est doux à l'homme* (Prov., XX, 17), c'est-à-dire la pierre... Mais on me dira : est-ce qu'on ne les entend jamais invoquer le Père céleste et solliciter les dons du Saint-Esprit pour eux ou pour d'autres? L'apôtre répond aussitôt : *Comment invoqueront-ils celui auquel ils ne croient pas?* (Rom., X, 14). Et, pour qu'on ne prétende pas qu'ils croient en Dieu vraiment et catholiquement, ils ajoutent : *Comment croiront-ils en celui qu'ils n'auront pas entendu?* (Ibid.). En effet, passons sur les excès quotidiens dus à leur fragilité humaine et à leur concupiscence; comment croient-ils en celui que, résolus à verser dans l'hérésie, ils méprisent avec prémédi-

tation, en celui qu'ils ne veulent pas entendre quand il leur dit : *Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement?* (Matth., X, 8). Il est donc évident qu'ils ne croient pas en celui qu'ils n'écoutent pas, lorsqu'il établit des règles inviolables et éternelles pour ses sacrements » (II, 14).

Les simoniaques pouvaient alléguer qu'ils croyaient en Dieu. Le terrible cardinal leur dénie cette foi qui vient de la bouche et des lèvres, non du cœur. « La sainteté, ou, si l'on préfère, la sanctification, n'existe pas et ne peut exister sans le Saint-Esprit ; elle est elle-même le Saint-Esprit. Quiconque est sage ou chaste possède nécessairement la sagesse ou la chasteté par laquelle il est sage ou chaste. Aussi admet-on que la sanctification ou la sainteté (c'est-à-dire le Saint-Esprit) est inhérente aux choses ou aux personnes sanctifiées ou saintes. Par suite, celui qui vend ou achète un revenu ou un bénéfice ecclésiastique vend ou achète le Saint-Esprit, mais le Saint-Esprit n'est pas contenu dans la chose vendue ou achetée ; offensé, il s'éloigne de ce qu'il sanctifiait et de ce qui a été souillé par l'esprit du mal. » La sainteté, c'est-à-dire le Saint-Esprit, ne peut donc être contaminée. Or, voler les choses saintes, c'est voler la sainteté, c'est voler le Saint-Esprit, c'est commettre un sacrilège auquel l'Esprit se refuse à participer. Bref, le simoniaque ne possède pas la foi qu'il professe, ce qui revient à dire qu'il est hérétique (III, 4).

C'est pourtant ce qui resterait à prouver. Le raisonnement du cardinal Humbert est celui-ci : est hérétique celui qui n'a pas la foi ; le simoniaque, quoi qu'il en dise, n'a pas la foi ; donc il est hérétique, donc sa consécration épiscopale n'est pas valable, donc tous ses actes sont entachés de nullité. Mais en quoi n'a-t-il pas la foi? Quel dogme rejette-t-il? Voilà qui n'est pas démontré.

La consécration étant nulle, nulles aussi les ordinations. Si l'évêque simoniaque n'est pas réellement consacré, il ne peut exercer sa fonction, conférer l'ordre, car il donnerait une chose qu'il n'a pas (I, 2). Cette thèse va, dans la pratique, poser des problèmes difficiles à résoudre. Parmi les ordinations en question, les unes sont gratuites, les autres vénales. Les premières ne sont-elles pas valables? Le clerc, ordonné par un évêque simoniaque, peut l'être en toute innocence, sans connaître le péché du prélat dont il reçoit le sacrement ; faut-il pour cela lui refuser le sacerdoce?

Pierre Damien dit avec raison[1] que, pratiquement, l'on ne peut condamner en bloc les ordinations faites par des simoniaques, parce qu'il est impossible de déterminer, suivant des règles précises, dans quelles conditions elles ont été faites. Humbert les repousse toutes, qu'elles soient gratuites ou non. Et cela toujours en vertu du même principe : peu lui importe la gratuité ou la vénalité de l'ordination ; l'évêque simoniaque n'a pas le Saint-Esprit ; il ne peut le conférer à personne. « Ceux qui ne reçoivent pas l'Esprit gratuitement ne peuvent recevoir l'esprit de vérité. Que reçoivent-ils donc? L'esprit de mensonge que, sans aucun doute, ils transmettent à ceux auxquels ils imposent les mains, gratuitement ou non, car ils ne peuvent donner autre chose que ce qu'ils ont reçu; on n'a jamais vu des figues mûrir sur des treilles ou des raisins sur des figuiers. Or, la grâce, si elle n'est reçue gratuitement, ne peut être appelée grâce. Les simoniaques ne reçoivent pas gratuitement ce qu'ils reçoivent. Donc, ils ne reçoivent pas la grâce et, même s'ils la reçoivent, ils ne la gardent pas; s'ils ne l'ont pas, ils ne peuvent la donner à personne, gratuitement ou non. Que donnent-ils? Ce qu'ils ont. Qu'ont-ils? L'esprit de mensonge » (I, 4). Le cardinal soupçonne même que les ordinations gratuites sont déterminées par des motifs intéressés; à son avis, elles n'ont en général d'autre but que d'attirer à ceux qui les dispensent la faveur des personnes nobles et puissantes, en sorte que, désormais plus sûrs de la place qu'ils occupent, ils n'en seront que plus empressés pour vendre (III, 33).

Cette théorie si sévère suscitait une objection grave; elle contraignait le fils à supporter le poids des fautes de son père spirituel. Mais l'apôtre n'a-t-il pas dit : *Celui qui ignore sera ignoré* (I Cor. XIV, 38). Les Juifs n'ignoraient-ils pas eux aussi? Et combien d'âmes simples et mystiques ont été naïvement entraînées à l'hérésie! (II, 26). De plus, on ne peut faire en sorte que le fils possède ce qu'il n'a pas. Quelqu'un, dans un procès, s'est saisi d'un champ en corrompant son juge; si la fraude est découverte, gardera-t-il le champ ou le rendra-t-il à son légitime possesseur qui, s'il acceptait l'usurpation, ferait preuve de lâcheté? Il en est de même pour les simoniaques : en ordonnant (gratuitement ou non), ils commettent une injustice; l'injustice doit être réparée (III, 33-34).

1. *Loc. cit.*

Bien que, jusqu'au XIe siècle, la doctrine de l'Église au sujet des ordinations simoniaques n'ait pas été absolument stable, les textes, en général, sont peu favorables à la théorie de Humbert et le cardinal doit, par une série de généralisations hâtives, les adapter, assez maladroitement d'ailleurs, à son argumentation sophistique.

Il cite par exemple le commentaire de saint Jean Chrysostome sur un fragment de saint Matthieu qui lui paraît décisif et qui pourtant ne l'est guère. Il s'agit de la robe nuptiale qui, d'après l'illustre docteur, est le symbole de la vraie foi, tandis que les ténèbres extérieures représentent les erreurs des gentils, des juifs et des hérétiques. Les plus proches de la vraie foi sont les gentils parce qu'ils méprisent la vérité qu'ils n'ont pas entendue, après eux, les juifs qui ne l'ont pas crue, loin d'elle, les hérétiques qui en ont été instruits, mais l'ont ensuite rejetée. La citation se complète par celle des décrets du concile de Laodicée qui prescrivent de fuir les hérétiques (I, 11). Donc, conclut Humbert, il faut repousser avec dégoût les simoniaques. Mais ceux-ci peuvent-ils être assimilés aux hérétiques? La question n'est pas résolue.

Les décrétales ne prouvent pas beaucoup plus. Sans doute saint Innocent déclare aux évêques de Macédoine que l'imposition des mains par un hérétique est une blessure, car *tout ce qu'aura touché un impur sera impur* (Nombres, XIX, 22); la cicatrice de l'ordination hérétique (par suite, selon Humbert, de l'ordination simoniaque) persistera donc toujours (I, 12). Sans doute, Grégoire le Grand réprouve la simonie au même titre qu'une hérésie : « Nous ne passons pas sous silence, écrit-il à Brunechilde, reine des Francs, mais nous considérons comme gravement répréhensible le fait que les saints ordres sont conférés par l'hérésie simoniaque qui, la première, s'est élevée contre l'Église et qui a été condamnée et maudite. Par elle, la dignité sacerdotale est méprisée et cette sainte fonction est coupable. Le respect périt, la discipline est affaiblie, parce que celui qui doit absoudre des péchés les commet et que, par une néfaste ambition, l'honorable censure du sacerdoce tourne en dépravation. Car comment vénérer ce qui est vendu? Comment ne pas considérer comme vil ce qui est acheté? Aussi suis-je attristé et navré par les nouvelles de votre pays; en cherchant à obtenir non par des présents divins, mais par de l'argent, le Saint-Esprit que Dieu dispense aux hommes par l'imposition des mains, le

sacerdoce ne pourra, à mon avis, subsister longtemps. Partout où l'on considère comme vénal le don de la grâce d'en haut, ce n'est pas au service de Dieu que l'on consacre sa vie, mais c'est plutôt contre Dieu que l'on vénère l'argent[1]. » Une lettre à Thierry et à Theudebert, rois des Francs[2], et plusieurs autres vibrent à l'unisson, mais Grégoire le Grand, pas plus que saint Innocent, n'a proclamé la nullité des ordinations simoniaques. C'est à peine si, dans une lettre à Syagrius[3], il écrit que celui qui est devenu clerc à prix d'argent désire « non pas être prêtre, mais être seulement nommé comme tel » (I, 13).

Le cardinal est pourtant gêné par certaines paroles de saint Grégoire. Dans la lettre citée plus haut, on lit : « Les saints ordres sont conférés par les simoniaques. » Il résulterait de cette affirmation que les ordinations simoniaques sont valables. Mais le pape, prétend Humbert, s'exprime improprement et l'expression trahit sa pensée ! Ne dit-on pas : *vendre Dieu*, *vendre la justice*, alors que l'on ne peut vendre ni Dieu, ni la justice, car le juge qui se laisse acheter ne vend pas la justice, mais seulement mensonge et tromperie. Il en est de même pour les ordinations simoniaques : la forme est identique à celle des ordinations régulières, mais non la matière. Et, puisque saint Grégoire appelle hérétiques ceux qui les confèrent, c'est qu'il n'en admet pas la validité (I, 14-15). En réalité, rien ne justifie pareille interprétation. Grégoire le Grand ne s'est pas prononcé sur cette question délicate et son témoignage ne peut être valablement invoqué ni d'un côté ni de l'autre.

Il faut donc s'adresser à saint Ambroise qui, dans un ouvrage, d'ailleurs apocryphe, sur la dignité sacerdotale et dans son commentaire du passage de saint Luc relatif aux lépreux d'Israël (Luc, IV, 17), a dit que celui-là seul prouvera sa foi qui refusera toute récompense dans l'accomplissement de la fonction sacerdotale (I, 16), à saint Augustin qui, à propos de Simon le Magicien, a pu écrire[4] : « Le Saint-Esprit n'est pas un objet de vente; il est donné *gratis* parce qu'il est appelé *gratia* » (II, 17). Ces citations sont quelque peu étrangères au débat et Humbert est obligé de recourir aux canons des Apôtres qu'il méprisait dans sa réponse aux Orientaux (I, 18). Après quoi, il conclut triompha-

1. *Greg.*, *Reg.*, l. IX, ép. 109.
2. *Ibid.*, l. IX, ép. 110.
3. *Ibid.*, l. IX, ép. 106.
4. *Tractat. VI in Joan*, I, 18.

lement que les simoniaques sont hérétiques, que, du fait même qu'ils croient qu'on peut vendre et acheter le Saint-Esprit, ils sont pires que des païens (I, 20).

Cette conclusion est très différente de celle de Pierre Damien qui, tout en voulant imposer aux simoniaques de sévères pénitences et en prétendant déposer les évêques coupables, n'allait pas jusqu'à annuler leurs actes : pour lui, l'ordre, comme le baptême ou l'Eucharistie, ne pouvait, même conféré par un ministre indigne, perdre sa valeur sacramentelle et, puisqu'il était interdit de rebaptiser, en aucun cas il ne pouvait être permis de réordonner. Humbert, sans dédaigner cet argument, croit que le baptême des hérétiques est imparfait; d'après une lettre du pape Sirice à l'évêque de Tarragone[1], il ne faut sans doute pas rebaptiser les ariens, mais leur imposer les mains pour les faire rentrer dans l'assemblée des catholiques. D'autres décrétales prescrivent, en pareil cas, une cérémonie semblable que Humbert considère bénévolement comme un second baptême (I, 10). Cette assimilation ne peut être admise : en réalité, il n'y a qu'un seul baptême, celui qui est conféré par l'eau; or, on ne fait jamais couler l'eau sur la tête des hérétiques qui, baptisés par d'autres hérétiques, se réconcilient avec l'Église. La thèse de Pierre Damien est plus logique et plus conforme aux rites observés par la liturgie chrétienne.

Si le traité contre les simoniaques dénote, au sujet des réordinations, une certaine faiblesse d'argumentation, par ailleurs il est très supérieur aux autres œuvres contemporaines. Le cardinal Humbert a entrevu, avant Grégoire VII, que le seul moyen de mettre fin à l'hérésie était de supprimer l'investiture laïque, sa cause et sa raison d'être tout à la fois.

Humbert a comparé l'évêque simoniaque à un homme qui, avec une forte somme d'argent, achèterait à un tuteur injuste et avare la permission d'enlever une jeune fille déjà fiancée. Ravisseur, tuteur et leurs complices seraient passibles des peines ecclésiastiques les plus graves. Le ravisseur, c'est le simoniaque qui prostitue l'épouse du Christ et qui, après l'avoir flétrie et déshonorée, la rend à son époux légitime. Le tuteur, c'est l'empereur, roi ou comte, qui, au lieu de veiller sur l'Église, fiancée du Christ, dont il a la garde, la vend à un homme impur (III, 5).

1. C'est la lettre du 10 février 385 (Jaffé-Kaltenbrunner, n° 255).

Cette comparaison caractérise assez bien l'usurpation des princes laïques qui ont abusé de leur situation et de leur force pour assumer dans l'Église un rôle prépondérant et contraire aux canons. D'après les règles de la discipline ecclésiastique, l'évêque est élu par le clergé et par le peuple, avec l'approbation du métropolitain et le consentement du seigneur. « Mais maintenant tout se passe dans l'ordre inverse : les premiers sont les derniers et les derniers les premiers; c'est le pouvoir séculier qui est le premier dans l'élection et la confirmation; vient ensuite, bon gré mal gré, le consentement du clergé et du peuple et enfin, pour terminer, la décision du métropolitain. Ceux qui sont promus de la sorte ne peuvent être considérés comme évêques parce que, par suite des substitutions qui se sont opérées, ce qui aurait dû apparaître en dernier lieu est venu tout d'abord et par l'entremise de ceux auxquels rien n'est permis en pareille occasion. En quoi les laïques ont-ils le droit de distribuer des fonctions ecclésiastiques, de disposer de la grâce pontificale et pastorale, d'investir par le bâton et l'anneau par lesquels s'achève et se fortifie la consécration épiscopale? » Le bâton (c'est-à-dire la crosse) et l'anneau ont une valeur symbolique. La crosse, recourbée en haut, pointue en bas, contribue tout à la fois à attirer les âmes et à repousser les ennemis de l'Église; elle signifie que l'évêque doit ramener à Dieu par la douceur le troupeau qui lui est confié, mais qu'il doit aussi reprendre, admonester, frapper ceux qui se révoltent contre la discipline. L'anneau prouve que l'évêque est instruit des secrets de Dieu; il scelle aussi son union inviolable avec son église. Investir par la crosse et l'anneau, c'est donc conférer l'autorité épiscopale. Par suite, c'est le roi ou le seigneur qui fixe le choix de l'évêque, car, après une telle investiture, clergé, peuple, métropolitain n'ont qu'à s'incliner. Sans doute, au moment où le prélat ainsi nommé se présente devant le métropolitain, avant de recevoir l'onction, il rend un instant le bâton et l'anneau. Mais cela ne signifie rien : quand le baptême a été donné par un laïque, le prêtre se borne à faire des onctions et à réciter des prières; il ne renouvelle pas l'ondoiement qui est la cérémonie essentielle. « Il n'est donc pas douteux que toute la fonction épiscopale est conférée par le bâton et l'anneau, sans lesquels il n'y a ni initiation ni autorité. Aussi je me demande pourquoi l'on restitue ce que l'on a déjà, sinon pour rendre possible, sous l'apparence d'un ordre ou d'une donation, une nouvelle vente des biens de l'Église, pour obtenir

l'assentiment du métropolitain et de ses suffragants à la vente antérieure, pour donner à l'ordination laïque une teinte et un voile de discipline ecclésiastique » (III, 6).

L'usurpation par les laïques des pouvoirs qui n'appartiennent qu'aux clercs, tel est le scandale provoqué par l'hérésie simoniaque. Cette peste a fait fureur en Germanie et en Italie à l'époque des Ottons; Henri III, le premier, a rompu avec ces pratiques scandaleuses, mais sa mort prématurée n'est pas sans éveiller des craintes très justifiées. En France, Henri Ier, insensible aux avertissements des papes Léon IX et Victor II de pieuse mémoire, est un fils de perdition et un antéchrist, un nouveau Julien, un arbre stérile que l'on souhaite voir disparaître, afin qu'il ne perpétue pas ses œuvres d'iniquité (III, 7).

L'ordre est donc renversé dans la chrétienté : les clercs n'ont d'autre idée que de s'occuper des questions séculières, tandis que les laïques ont pour unique préoccupation le soin de pourvoir aux affaires ecclésiastiques. Une telle monstruosité est contraire aux traditions de l'Église et aux décisions des Pères. Saint Grégoire a décidé qu'au Latran les laïques ne pourraient avoir de fonction administrative sur un patrimoine ecclésiastique, leur rôle étant limité à la défense militaire et à la culture des champs. Or, non seulement cette interdiction n'est pas observée, mais la confusion des pouvoirs est telle que l'Église d'Occident est tombée à un niveau encore plus bas que celle d'Orient. A Constantinople, ni l'empereur, ni aucun prince séculier, — Humbert le tient de Constantin Monomaque lui-même, — ne participe à la vente des biens ecclésiastiques dont le métropolitain seul dispose; celui-ci sans doute se laisse acheter, mais il ne tolérerait jamais une intervention laïque. En Occident, au contraire, rois et seigneurs dépassent ces limites permises par les lois divines et humaines; ces dignités épiscopales sont vendues par ceux qui s'intitulent avocats et défenseurs de l'Église (III, 8-10).

Il y a plus : les femmes, elles aussi, s'en mêlent! On peut les voir, elles, à qui l'apôtre ne reconnaît pas le droit d'élever la voix dans l'Église[1], disposer des biens ecclésiastiques, investir par la crosse et l'anneau des évêques et des abbés qui n'ont d'autre titre à leur dignité que leurs flatteries ou leur argent. Elles tiennent des conciles, prétendent légiférer en toute circonstance et en toute matière, se croient autorisées à promou-

1. I Cor. XIV, 34.

voir ou déposer les évêques, à laver de toute accusation les plus coupables parmi eux, à disposer des ornements sacerdotaux et du mobilier. Elles constituent le Sénat de l'Église, ou plutôt, de leurs mains présomptueuses et impures, elles souillent le voile du temple auquel il ne leur est pas permis de toucher. Ces multiples attentats, elles ne peuvent en rien les justifier et elles n'ont d'autre but, quand elles s'en rendent coupables, que de donner satisfaction à leur péché mignon : la curiosité (III, 12).

Ces interventions féminines dégradent et avilissent l'Église; par les scandales qu'elles déterminent, elles sont pour l'investiture laïque la plus accablante des condamnations. Faut-il donc supprimer cette investiture pour mettre un terme à de tels abus? Le cardinal Humbert y consentirait volontiers. Toutefois, cette proposition aurait été si révolutionnaire au sein du monde féodal que nulle part il n'a osé la formuler explicitement, laissant à Grégoire VII le soin de donner à ses remarques la conclusion qui s'imposait. Du moins met-il en avant quelques remèdes qui acheminent vers la suppression de l'investiture.

Tout d'abord, il menace des pires châtiments les princes qui disposent illégalement des biens de l'Église. Dans l'ancienne loi, les rois impies ont éprouvé la colère de Dieu. Saül, pour avoir usurpé le sacerdoce que lui destinait le Seigneur, a perdu son royaume et s'est perdu lui-même. Comme lui, les princes simoniaques peuvent s'attendre à encourir la fureur divine : guerres étrangères, luttes fratricides, tremblements de terre, prodiges célestes, pestes, famines les éprouveront tour à tour. Les Ottons, qui, les premiers, ont donné le mauvais exemple, n'ont pas atteint la troisième génération (III, 13-15).

Les laïques ne sont pas seuls coupables. Le clergé ne comprend pas toujours le caractère de son sacerdoce et ne fait pas preuve à l'égard du pouvoir temporel d'une énergie suffisante. « Malheur à vous, prêtres et clercs, car vous-mêmes, vous prêtez aux laïques, dans cette mainmise sur les biens ecclésiastiques, votre audace et votre glaive; ils n'oseraient commettre leurs attentats, si votre négligence ou votre complicité ne les y encourageait. Nous, les chiens du père de famille céleste, non seulement nous n'aboyons pas en toute liberté, non seulement nous ne mordons pas les ravisseurs, non seulement nous avons perdu l'usage de la langue et des dents, mais par nos cris et en remuant la queue, par nos flatteries perverses et aveugles, nous encourageons toutes les rapines; nous sommes des molosses

pour la famille du Seigneur et des agneaux pour ses ravisseurs » (III, 20-21).

Le cardinal Humbert proclame donc la nécessité d'une réforme morale de la société que Pierre Damien réclame, lui aussi, à grands cris. Comme l'ermite de Fonte-Avellana, il répète la parole de saint Paul : *Purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, poursuivant notre sanctification dans la crainte de Dieu* (I Cor. VII, 1).

Mais cette réforme morale étant d'une réalisation difficile, Humbert propose simultanément quelques mesures susceptibles de produire un effet plus immédiat. Il réclame la déposition des évêques simoniaques et l'annulation des ordinations faites par eux. A plusieurs reprises, il compare les simoniaques à des voleurs qui cherchent à ravir les brebis et à mettre le désordre dans le troupeau. « Or donc, quel est le sage qui acceptera de tolérer des brigands que le Seigneur a prescrit de fuir, affirmant par là que ceux qui les écoutent ne font pas partie du troupeau? De quel front oserait-on dire que leur ministère doit être toléré jusqu'à ce qu'ils soient déposés par un concile et que ce ministère est bon et saint, alors qu'ils n'ont d'autre but que de voler, souiller et perdre? » Et, comparant l'Église à l'arbre que l'on émonde pour lui conserver la vie, Humbert veut la débarrasser de tout élément simoniaque, afin de lui rendre la santé qu'elle a perdue (III, 43).

Ainsi allégée, l'Église reviendra aux vieilles règles d'élection et de consécration que Pépin et Charlemagne ont si minutieusement observées. Il faut en particulier que le pape consacre les métropolitains et que ceux-ci investissent à leur tour les évêques (III, 11). Cette remarque doit retenir l'attention : Humbert se préoccupe de rattacher étroitement à Rome les archevêques. « Les pontifes romains, dit-il, ont sur tous les métropolitains une autorité canonique particulière. » Ainsi, par l'intermédiaire de ces derniers qui tiennent d'elle tout pouvoir, la papauté fera sentir aux églises locales son action et son influence. Ce sera une des idées directrices du programme grégorien; elle a son germe dans le traité de Humbert. Mais Grégoire VII, tout en empruntant au cardinal ses idées de centralisation ecclésiastique, ira plus loin que lui dans cette voie : il substituera en bien des cas son autorité à celle du métropolitain, réservera au pape le droit de trancher en dernier ressort les affaires les plus importantes, multipliera les légats qui, temporaires ou permanents,

seront les fidèles agents d'exécution du Saint-Siège. Enfin, tandis que Humbert veut le maintien de l'élection épiscopale par le clergé et le peuple, Grégoire VII se réservera le droit de disposer dans certains cas des sièges à pourvoir[1].

Humbert a entrevu enfin le principe de la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. « Celui, dit-il, qui veut comparer avec vérité et avec utilité la dignité sacerdotale et la dignité royale, pourra dire que le sacerdoce dans l'Église est semblable à l'âme, le royaume au corps, parce qu'ils s'aiment mutuellement, qu'ils ont besoin l'un de l'autre et que chacun exige le concours de l'autre. Mais, de même que l'âme domine le corps et lui commande, de même la dignité sacerdotale est supérieure à la dignité royale, comme le ciel à la terre. Aussi, pour que tout soit en ordre, le sacerdoce doit-il, comme l'âme, déterminer ce qu'il faut faire; puis le royaume, comme la tête, commandera à tous les membres et les divisera où il faut. Les rois doivent en conséquence suivre les ecclésiastiques et rechercher l'utilité de l'Église et de la patrie; l'un des pouvoirs instruira le peuple, l'autre le dirigera, mais aucun ne le suivra inconsidérément. » Le pouvoir sacerdotal est donc supérieur au pouvoir royal; cette théorie sera reprise, avec plus d'éclat et de précision, dans la lettre à Hermann de Metz[2]; ici encore Grégoire VII sera le disciple de Humbert, tout en dépassant de beaucoup son maître.

On voit que Hildebrand a utilisé le traité contre les simoniaques. L'étude des œuvres du cardinal Humbert, sans diminuer en rien la part du génie incomparable de Grégoire VII, permet d'affirmer que ce pape n'est pas l'inventeur des idées auxquelles il a attaché son nom. Les unes lui viennent de Pierre Damien, les autres de Humbert. Ces deux précurseurs ont le mérite d'avoir esquissé, avant Hildebrand, le programme grégorien. Mais leur œuvre ne se ressemble guère : tandis que Pierre Damien se confine dans un effort de prédication, souvent heureux, il est vrai, Humbert pénètre davantage au fond des choses et saisit mieux la complexité des problèmes; il devine que la simonie provient de l'investiture laïque, réclame le retour à la

1. Au concile de 1080, Grégoire VII décide, en effet, que, s'il y a eu corruption électorale, « l'élection sera nulle et sans résultat et, en outre, ceux qui l'ont faite seront privés du pouvoir d'élire qui sera transféré au Saint-Siège et au métropolitain » (*Greg. VII, Reg.*, l. VII, ép. 14 *a*).

2. *Greg. VII, Reg.*, l. VIII, ép. 21.

vieille règle d'élection par le clergé et le peuple, entrevoit la nécessité de subordonner à Rome les métropolitains qui seront en quelque sorte les canaux de la réforme; enfin, il comprend que la papauté doit être supérieure à tout pouvoir temporel et qu'elle doit imposer aux princes laïques une ligne de conduite conforme aux lois de la morale chrétienne.

A cet égard, le cardinal Humbert construit l'édifice grégorien sur des fondations plus solides que celles qu'avait jetées fiévreusement le cardinal-évêque d'Ostie. En revanche, son œuvre n'a pas la même valeur littéraire. Humbert n'a pas la clarté, la logique, la fougue, l'impétuosité, ou, pour mieux dire, l'éloquence du solitaire de l'Apennin. Sa pensée est souvent ténébreuse, difficile à saisir; la forme est lourde, la composition obscure. Il l'emporte toutefois par l'érudition : Pierre Damien rattache sa prédication à quelques apostrophes de l'évangile, de saint Paul, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Grégoire le Grand. Humbert n'a pas de préférence aussi marquée : il connaît à fond l'Écriture, les canons des conciles, les décrétales et même les lois civiles; il a une certaine culture philosophique et a lu Jean Scot Érigène. Peut-être donne-t-il des textes qu'il cite une interprétation trop subtile, trop adaptée à ses théories personnelles, mais cette science ecclésiastique et profane, dont Lanfranc a fait le plus vif éloge, assure à son œuvre une grande autorité; elle explique pourquoi les papes, dans leur désir de respecter et de restaurer la tradition de l'Église, ont fait à son traité de larges emprunts.

Augustin Fliche.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE

RÔLE DE PARIS DANS LA FRANCE DU MOYEN ÂGE[1].

Nous avons déjà indiqué, quand nous nous sommes occupés de la géographie de la France, les raisons physiques qui font de la région parisienne une sorte de résumé de tous les climats et de toutes les cultures, l'aboutissement naturel de la grande voie qui va de Marseille vers le Nord, une région où l'échange des populations se fait avec une facilité merveilleuse. Toutefois, l'importance de Paris ne devait se manifester que peu à peu et les circonstances historiques vinrent s'ajouter aux circonstances géographiques pour faire de Paris le centre politique de la France. A l'époque romaine, Lutèce ne joua pas un des premiers rôles au point de vue politique ni au point de vue religieux ; elle n'était qu'une ville secondaire dépendant de la métropole de Sens. Sens, Paris, Rouen et Lillebonne réunies n'avaient pas une importance commerciale comparable à celle de Marseille, de Narbonne, de Bordeaux ou de Nantes, et les grands centres de la vie politique, sociale et religieuse se trouvèrent ou dans le Midi, à Arles, à Vienne, à Lyon, ou vers la Germanie, à Trèves. Dans le mouvement religieux qui christianisa la Gaule, la première place, comme nous l'avons vu, appartient à Lyon, Arles, Vienne, Tours, Reims, non à Paris. Toutefois, il est remarquable que César ait tenu en 53 à Paris une assemblée des délégués des tribus de la Gaule, que la révolte des Parisii avec Camulogène ait pu l'inquiéter sérieusement, que déjà sous Tibère la corporation des

1. On doit publier prochainement les cours professés au Collège de France par le fondateur de la *Revue historique*, Gabriel Monod. Dans ces cours, il a abordé en son nom propre, sous prétexte d'examiner de près la pensée de Michelet, tous les grands problèmes de l'histoire à toutes les époques. Nous en détachons cet article pour les lecteurs de la *Revue*.

nautes de la Seine se soit organisée et enfin que, sous la domination romaine, Lutèce ait pris peu à peu une importance assez grande pour déborder sur la rive gauche de la Seine, qui se couvrit de constructions magnifiques[1]. Julien y fixe sa résidence dans l'hiver de 357-358 et de 359-360 et fait de Lutèce le point de départ de ses campagnes de Germanie. La lettre où il vante les agréments de sa chère Lutèce, la régularité et la pureté des eaux de sa rivière, l'égalité de son climat, due au voisinage de l'océan, et qui y permet la culture de la vigne et du figuier est si connue que je ne crois pas nécessaire de la citer. D'ailleurs, elle semble indiquer que Lutèce n'avait pas continué à s'accroître sur la rive gauche et qu'elle tendait à s'enfermer dans l'île de la Cité, qu'on avait fortifiée, et qui communiquait par deux ponts avec les deux rives. Mais, si Julien et, après lui, Valentinien avaient attaché une grande valeur à la résidence de Paris, c'est qu'ils avaient compris que sa situation offrait des avantages stratégiques et des facilités exceptionnelles de communication et d'approvisionnement.

Avec l'époque franque, Paris joue tout à coup le rôle de capitale, et ce rôle lui est imposé par la géographie et la politique tout à la fois. Les Francs conquérants de la Gaule ne considèrent comme leur royaume véritable que l'est et le nord du pays. Le midi, Aquitaine, Gascogne, Septimanie, Provence, vallée du Rhône, Auvergne même sont des domaines dont ils jouissent et que se partagent, d'une manière plus ou moins arbitraire, les rois établis tous dans les régions du Nord, à Reims et Metz pour l'Austrasie, à Mâcon et Chalon pour la Burgondie, à Orléans, à Soissons et à Paris. Clovis, quand il a achevé ses guerres, vient résider à Paris. C'est à Paris qu'il se fait enterrer, dans l'église de Saint-Pierre qu'il a élevée sur la rive gauche de la Seine, ce qui prouve que la population parisienne avait de nouveau débordé de ce côté. Elle avait aussi débordé sur la rive droite, où il y avait deux églises consacrées à saint Martin. A la mort de Clovis, on ne voit pas que la possession de Paris ait été considérée comme plus importante que celle d'Orléans ou de Soissons; mais, si j'avais à faire le récit du règne des fils de Clovis, vous verriez que le rôle de Childebert, roi de Paris, *rex Parisiorum*. a été tout à fait prépondérant. C'est lui qui dirige les expéditions les plus importantes jusqu'en la lointaine Espagne. Au milieu du VIe siècle, on peut déjà prévoir que le

1. Sur ces constructions, voir De Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 59 et suiv. [Note de la Rédaction.]

royaume franc se divisera en deux royaumes, un royaume de l'est, l'Austrasie, qui regardera vers la Germanie, et un royaume de l'ouest qui, au VIe siècle, prendra le nom de Neustrie et qui, avec Paris pour capitale, dominera sur toute la Gaule occidentale. Quand Clotaire, seul survivant de ses trois frères et de ses neveux et héritier de tout le royaume franc, vint à mourir, son fils aîné, Caribert, eut Paris. Quand Caribert mourut, ses trois frères, se refusant à laisser à un seul d'entre eux la possession de Paris, conclurent un traité d'après lequel, tout en se partageant le royaume de Caribert, chacun s'interdit d'entrer dans Paris sans la permission de ses autres frères, sous peine de perdre sa part ; aussi, quand Sigebert et Chilpéric y entrèrent en dépit du traité, considéra-t-on leur mort violente comme la punition de cette transgression. On voit, en 585, les Parisiens s'opposer eux-mêmes à l'entrée de l'armée de Childebert II. Cela prouve à la fois l'importance qu'on attachait à la possession centrale de Paris, la force défensive que la ville avait déjà et le droit que s'arrogeaient ses habitants d'intervenir dans les luttes politiques. Quand Clotaire II devient roi de toute la Gaule, il réside à Clichy ou à Saint-Ouen, dans la banlieue de Paris, et nous le voyons y faire jusqu'à sa mort sa principale résidence, ainsi que son fils Dagobert. Il est enterré dans la basilique de Saint-Vincent, devenue plus tard Saint-Germain-des-Prés. Dagobert se fait enterrer à Saint-Denis, qui avait pris, sous Clotaire II et Dagobert, une extrême importance et nous apparaît déjà comme le monastère royal par excellence. C'est à Saint-Denis, très probablement, que fut écrite l'histoire des rois francs, connue longtemps sous le nom de *Gesta regum Francorum* et aussi sous celui de *Historia regum Francorum*, qui met au premier plan les rois de Neustrie. Désormais, et pendant tout le reste de l'histoire mérovingienne, on voit le territoire parisien former le centre de cette Neustrie où le sentiment monarchique reste le plus fort. Quand Clotaire II associe à son trône son fils Dagobert, il l'envoie en Austrasie, mais il reste, lui, en Neustrie. Dagobert fait de même et remet l'Austrasie à son fils Sigebert. Le maire du palais de Neustrie, Ebroïn, lutte énergiquement pour imposer l'autorité de la Neustrie à tout l'empire franc, et il est à remarquer que, toutes les fois que pendant la décadence mérovingienne le royaume franc tout entier est réuni dans une seule main, le roi unique réside toujours en Neustrie.

L'avènement des Carolingiens, c'est-à-dire des maires du Palais d'Austrasie, enleva à la Neustrie et à Paris la situation prépondérante dont ils avaient joui. Toutefois, Charles Martel et Pépin le

Bref résident tous deux habituellement en Neustrie. C'est à Saint-Denis que Charles Martel meurt et est enterré. C'est à Saint-Denis que le pape Étienne séjourne et sacre Pépin et ses fils. C'est à Saint-Denis que Pépin meurt et est enterré. Ce n'est qu'avec Charlemagne et Louis le Pieux que décidément le centre de gravité du royaume franc change et passe aux résidences royales du pays rhénan. A la fin du règne de Charlemagne, Aix-la-Chapelle est devenue la capitale. Même après le traité de Verdun, lorsque le royaume de France occidentale est reconstitué, on ne voit point Paris et l'abbaye de Saint-Denis reprendre à nouveau sous les derniers Carolingiens le rôle prépondérant qu'ils avaient eu jusqu'en 768. C'est Reims, dont les archevêques exercent alors une influence considérable sur les destinées politiques de l'état franc, qui paraît être pour les Carolingiens une espèce de capitale. Mais un changement de dynastie se prépare, qui va rendre à Paris son titre de capitale et la direction des destinées politiques de la France.

En 885, les Normands viennent mettre le siège devant Paris, et l'acharnement avec lequel ils s'efforcèrent de s'en emparer prouve bien que Paris est la clé de toute la région neustrienne. Paris, défendu par son comte Eudes, son évêque Gozlin et l'abbé Ébles, résiste victorieusement. La lâcheté de Charles le Gros a beau livrer la Bourgogne aux Normands, ceux-ci ne peuvent fonder aucun établissement durable sur le cours moyen et supérieur de la Seine. Nous avons, dans le poème en trois chants qui a été composé sur le siège de Paris par un moine de Saint-Germain-des-Prés, témoin oculaire des événements, le témoignage de la conscience qu'avaient déjà les Parisiens au IXe siècle de l'importance de leur ville et de la Neustrie dont elle était la capitale. Abbon déclare que la Neustrie est « la plus noble de toutes les contrées du monde », que Paris l'emporte en éclat sur toutes les cités, et qu'elle doit cette supériorité à sa situation. C'est le comte de Paris, Eudes, qui est choisi comme roi de la France occidentale quand Charles le Gros est déposé en 887, et si la couronne revint au carolingien Charles le Simple en 898 à la mort d'Eudes, le frère d'Eudes, Robert, s'en empare en 922; puis c'est le fils de Robert, Hugues le Grand, qui, pendant 33 ans, de 923 à 956, d'abord pendant le règne de son beau-frère Raoul, puis sous celui de Louis IV d'outre-mer, gouverne vraiment la France du Nord. Son père et lui portent le nom de ducs des Francs, qu'ils transmettent ensuite à Hugues Capet, le fils de Hugues le Grand. Le terme de *Francia*, qui d'abord a désigné la partie la plus orientale du royaume franc, qui a même passé le Rhin

et est resté attaché à la région du Mein, la Franconie, qui, encore au temps où Abbon écrivait son poème (à la fin du IXe siècle), était donné par les Neustriens au pays situé entre la Seine, l'Oise et le Rhin, se trouve, par le fait que les comtes de Paris ont le titre de ducs des Francs, appliqué à la fin du Xe siècle à la région parisienne, à celle qui portera plus tard le nom d'Ile-de-France, tandis que le nom de Neustrie ne sera plus donné qu'à la région de la basse Seine, à celle qui, après 911, sera la Normandie. Ces ducs de France, qui remplissent auprès des derniers Carolingiens une tâche analogue à celle des maires du palais carolingiens auprès des derniers Mérovingiens, sont les suzerains de presque tous les grands vassaux de la France du Nord, qui leur ont prêté l'hommagé féodal. L'avènement de Hugues Capet en 987 ne fait que consacrer une situation qu'avaient faite l'histoire et la géographie. Les comtes de Paris et ducs des Francs étaient les défenseurs naturels de la France du Nord, les chefs de la féodalité de cette France du Nord, et ils avaient même un instant réussi à étendre leur autorité sur la Bourgogne et l'Aquitaine. Quand, à la mort de Louis V, il fallut choisir un roi et que l'archevêque de Reims, Adalbéron, proposa d'élire Hugues Capet, en opposition au duc de basse Lorraine, le carolingien Charles, il ne fit que désigner celui dont le choix s'imposait par son autorité dans la France du Nord. Ce n'était pas la création d'une royauté nationale en opposition à une dynastie germanique, car Hugues Capet était l'allié des souverains allemands et Adalbéron était tout dévoué à Otton III; mais, par le fait, c'était une dynastie nationale qu'on avait créée. On avait donné la couronne à un seigneur féodal dont les domaines n'étaient pas, il est vrai, très étendus, et qui par cela même n'excitait pas la jalousie de ses vassaux, mais qui se trouvait fortement ancré au sol de la France du Nord; et la force que cette dynastie nouvelle va montrer, malgré les dangers contre lesquels elle aura à lutter pendant deux siècles, prouve quelle solide assiette donnait à sa puissance la possession de Paris. On put se demander un instant sous Robert le Pieux si Orléans n'allait pas disputer à Paris le rôle de capitale. Elle est qualifiée de *regia urbs* par Raoul Glaber et, bien que Robert ait fait construire à Paris un *palatium insigne*, il semble avoir eu une prédilection pour Orléans où il avait été couronné. Mais, si Orléans était un poste avancé vers l'Aquitaine, Paris était le vrai centre, et après Robert, c'est là que les rois résident. Lorsque Guillaume le Conquérant menace Philippe Ier, c'est à Paris, à Sainte-Geneviève, qu'il annonce l'intention de fêter « ses relevailles ». L'ab-

baye de Saint-Denis devint le lieu de sépulture traditionnel des rois, et en 1124 la bannière des comtes du Vexin, déposée dans cette abbaye, est prise par Louis le Gros, devenu comte du Vexin, comme bannière royale. Il déploie l'oriflamme, « ut eum tota Francia sequatur »[1]. Quand on lit la *Vie de Louis le Gros*, par Suger, on voit l'importance prise par Paris, et, dans la *Vie de Louis VII*, composée pour célébrer la naissance de son fils Philippe dont la venue assurait l'hérédité au trône, le dernier chapitre nous dépeint l'enthousiasme qui accueillit cet événement. Cet enthousiasme de la population parisienne est, aux yeux du biographe, l'enthousiasme de tous les Français, *omnium Francigenarum*. A la cérémonie du baptême qui est célébré par l'évêque de Paris, Maurice de Sully, on voit réunis, comme parrains, les abbés des trois grandes abbayes parisiennes de la rive gauche de la Seine, Saint-Victor, Saint-Germain et Sainte-Geneviève, et comme marraines, à côté de la sœur du roi, Constance, femme du comte de Toulouse, Raymond V de Saint-Gilles, deux veuves parisiennes. Cela dit assez l'étroite union qui existait entre la royauté et la population parisienne.

Je ne poursuivrai pas cet examen du rôle de Paris comme capitale politique. Dès le XIIe siècle, elle l'emportait sur toutes les autres villes par le nombre de ses habitants, par la beauté de ses monuments, par l'activité de son industrie, et la foire de Saint-Denis, la foire du Lendit, est un des foyers les plus actifs de la vie commerciale. C'est autour de Paris que se livrent toutes les grandes luttes politiques. C'est la possession de Paris qui assure la domination dans le royaume. Que ce soit à l'époque d'Étienne Marcel ou à l'époque de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, au moment où les États-Généraux de 1355 à 1357 veulent réorganiser l'État ou au moment de l'ordonnance dite Cabochienne, c'est Paris qui dispose des destinées de la France. Les Anglais se croient maîtres de la France tant qu'ils possèdent Paris, et Charles VII n'est vraiment roi que lorsqu'il y est rentré; de même que, plus tard, ce sera la nécessité de posséder Paris qui décidera la conversion de Henri IV.

Paris est non seulement au centre de toute la vie politique, il est au centre de toute la vie intellectuelle, artistique, morale et sociale de la France. C'est la langue de l'Ile-de-France qui sera la langue française, et la « douce France » des chansons de geste est la *Francia* capétienne, dont Paris est le cœur. L'art gothique naît dans la

1. Suger, *Vita Ludovici Grossi*, ch. XXVII.

première moitié du XIIe siècle dans l'Ile-de-France, et le monument où peut-être le style dit gothique apparaît pour la première fois complètement développé est le déambulatoire de l'église de Saint-Denis, construit par Suger de 1140 à 1144. Le Parlement de Paris, qui étendra sur la plus grande partie du royaume son autorité judiciaire, fera du droit de la France du Nord, de l'Ile-de-France, de l'Orléanais, du Beauvaisis un droit général. La cour du vicomte, puis du prévôt de Paris, le Châtelet, sera considéré non comme un tribunal local, mais comme le propre siège de nos rois et pourra poursuivre dans toute la France les causes qui lui ressortissent; il avait, comme le dit au XVIIe siècle Delamare dans son *Traité de la police*, une juridiction universelle, « parce qu'il était le premier tribunal de la ville, capitale du royaume, et que la ville de Paris était la commune patrie de la France, comme dans l'empire romain Rome était la commune patrie ».

Enfin Paris, par ses écoles, était devenu, dès le XIIe siècle et avant même que Philippe Auguste et la Papauté y eussent constitué l'Université, la capitale intellectuelle, non seulement de la France, mais de l'Europe, et par l'Université Paris donnait à la France ce pouvoir de rayonnement sur le monde civilisé, qui a été pendant des siècles reconnu par tous les peuples. Guillaume le Breton, le chapelain de Philippe Auguste qui a célébré ses gestes en prose et en vers latins, a chanté dans le premier livre de sa *Philippide* la beauté de Paris, « cette ville plus belle que toutes les villes dont je n'aurai jamais le temps de célébrer tous les mérites, capitale du royaume qui éduque les semences illustres des rois et est l'éducatrice du monde entier ».

Cette qualité d'éducatrice du monde entier est universellement reconnue à Paris. Henri II d'Angleterre aurait voulu faire des écoliers de Paris les juges de sa querelle avec Thomas Becket. Ouvrez le tome I du *Cartulaire de l'Université de Paris*, vous y trouverez en foule les témoignages de l'admiration que Paris commandait au monde par sa supériorité intellectuelle. Lorsque le savant Jean de Salisbury arrive à Paris en 1164, il écrit à son archevêque, ce même Thomas Becket dont nous venons de parler : « Lorsque j'ai vu à Paris l'abondance des victuailles, la gaieté du peuple, la dignité du clergé, la majesté de l'Église, la gloire et les occupations diverses des philosophes, j'ai admiré là comme une échelle de Jacob dont le sommet touchait au ciel et que les anges montaient et descendaient. J'ai dû reconnaître que le Seigneur habite vraiment en ce lieu, ce que j'ignorais. J'ai dû dire : heureux l'exilé à qui l'on

donne une telle demeure. » Dans une autre lettre de 1167, il appelle les Français de Paris « la plus douce et la plus civilisée des nations ». L'abbé de Bonne-Espérance[1], dans trois lettres adressées à des étudiants parisiens, les félicite d'habiter cette *Cariath Sepher*, ce qui veut dire la Cité des lettres, où l'on apprend tout ce qui est utile à la science, aux mœurs, à la sainteté, et où l'on joint l'intelligence à la charité. Grégoire IX, dans une lettre du 26 novembre 1229 à Louis IX et à Blanche de Castille, dit que le *Studium parisiense* a fait de Paris « le paradis de l'Église universelle ». Ce pape ne tarit pas en éloges sur Paris, et son admiration s'exprime dans les termes de la rhétorique la plus prétentieuse. Lisez cette lettre du 10 mai 1230 :

Le fleuve impétueux qui anime d'eaux vives la cité de Paris et se répand dans les régions les plus lointaines du monde fait prospérer partout les fleurs et les fruits. Ce fleuve qui a fécondé Paris en a fait une autre Sion, et elle peut être dite une ville heureuse semblable à Jérusalem.

Et celle du 13 avril 1231 :

Paris, mère des sciences, comme une autre *Cariath Sepher*, ville des lettres, brille chère entre toutes, grande et faisant espérer des choses plus grandes encore aux maîtres et délicieuses aux étudiants; comme dans une officine spéciale de sagesse, elle a des mines d'or et d'argent, dont les savants et éloquents mystiques tissent des colliers d'or vermiculés d'argent et des bracelets ornés de pierres précieuses, ornements sans prix dont ils décorent l'épouse du Christ. Ici l'on tire de la terre le fer pour en forger le bouclier de la foi, le glaive de l'esprit et l'armure de la milice chrétienne. Et l'on tire l'airain de la pierre fondue au feu pour trompeter les louanges du Christ[2].

L'Université de Paris devait devenir une puissance religieuse au XIVe et au XVe siècle dans les querelles du schisme d'Occident; elle eut dans l'Église universelle un rôle considérable, soit qu'elle refusât au pape son obédience, soit qu'elle intervînt auprès du roi ou auprès des conciles pour rétablir la paix dans l'Église. Paris devenait ainsi, par l'Université, le centre de la vie religieuse de la France, comme au XVIe siècle, par le Collège de France et par les savants et les poètes réunis à la cour des Valois, elle sera le centre de l'humanisme, des sciences et des belles-lettres.

1. Au diocèse de Cambrai.

2. Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis parisiensis*, t. I, p. 128, 133, 136.

Nous possédons toute une série de textes qui nous montrent combien Paris, au XIVe et au XVe siècle, en dépit des malheurs de la guerre des Anglais et des guerres civiles, était admiré par les étrangers comme par les Français. Elle était toujours considérée comme la plus belle ville de l'Europe et l'on y admirait à la fois la ville de l'intelligence, la ville des industries d'art et la ville de la vie opulente et joyeuse. Au commencement du XIVe siècle, un maître du collège de Navarre, Jean de Jandun, qui fut le collaborateur de Marsile de Padoue, écrit deux éloges de Paris. A la fin du siècle, Christine de Pisan célèbre le Paris de Charles V dans son *Livre des fais et bones meurs de Charles V* et, dans son *Livre de la vision*, elle représente Paris comme la capitale d'un empire idéal, une seconde Athènes. Guillebert de Metz, au commencement du XVe siècle, dans sa *Description de Paris*, en énumère toutes les richesses, puis éclate en accents d'enthousiasme; un demi-siècle après, Antoine d'Asti, qui appartenait au cercle de Charles d'Orléans, dans un poème dédié au marquis de Montferrat, fait un éloge non moins enthousiaste du Paris de Charles VII.

Nous nous arrêtons au XVe siècle. On sait assez ce que fut Paris depuis le XVIe siècle et quelle place il occupa dans la France de plus en plus centralisée. Mais ce que j'ai dit suffit à montrer comment la nature et l'histoire s'unirent pour imposer à Paris son rôle de capitale; comment le royaume de France se forma, s'agrégea autour de lui, quel prestige il exerçait même au temps où le roi capétien n'avait encore qu'un très petit domaine sous son autorité directe et comment c'est à ce petit domaine qu'il annexa peu à peu toute la France groupée ainsi autour de Paris.

G. Monod.

KOSCIUSZKO

ET LES LÉGIONS POLONAISES EN FRANCE

(1798-1801).

L'histoire, si étudiée pourtant, de la Révolution française passe à peu près sous silence l'épisode, si intéressant au point de vue de l'extension des idées révolutionnaires, des légions polonaises alliées à la République. Albert Sorel ne mentionne qu'une fois les légions dans sa grande œuvre, et encore le fait-il d'une manière qui en donne une idée fausse[1]. Le seul livre français sur les légions polonaises[2], publié par Léonard Chodzko, très important par les documents qu'il contient et dont nous avons pu vérifier l'authenticité en les comparant aux dépêches et mémoires de la correspondance polonaise aux Archives des Affaires étrangères, n'embrasse pas le sujet dans sa totalité. Il ne traite que des légions d'Italie, en laissant de côté celles de l'armée du Rhin. En outre, l'auteur ignorait nombre de faits importants pour apprécier le caractère propre des légions et quelques détails de leur organisation. Le rôle de Kosciuszko dans cette organisation ne lui était pas assez connu.

Or, si l'histoire des légions polonaises pendant la Révolution appartient à celle de la France, le nom de Kosciuszko appartient à l'humanité. Héros des deux mondes, dont la mémoire est vénérée en Pologne aussi bien qu'en France et en Amérique, ses deux autres patries adoptives, auxquelles il ne consacra pas moins de dévouement qu'à son pays natal; enthousiaste de la liberté et du bonheur futur du genre humain, volant partout où il voyait se déployer l'étendard républicain, Kosciuszko, dont le nom est si souvent et si naturellement associé à celui de Washington, représente le noble

1. Voyez *l'Europe et la Révolution*, vol. V, p. 111 : « Le Directoire les engage (les Italiens) à prendre des *mercenaires* à leur solde, des Polonais, dont il y a partout excès et embarras. » Rien de plus injuste que cette qualification, comme on le verra dans la suite (voir surtout la lettre de Kniaziewicz par laquelle il demande sa démission). Ce sont précisément les archives des Affaires étrangères, dans lesquelles M. Sorel a puisé largement pour son œuvre, qui prouvent de façon indiscutable que les légions polonaises ont été levées à la suite d'une alliance intime entre deux nations soulevées contre l'ancien régime, comme nous le montrerons plus amplement dans un prochain volume.

2. *Histoire des légions polonaises*, 2 vol., Paris, Barbezat et Roret, 1829-1830.

type du citoyen de l'univers tel qu'on ne l'a vu que dans les époques des grands bouleversements.

Marc-Antoine Jullien, après avoir publié une *Notice sur Kosciuszko*, avait l'intention d'écrire une biographie détaillée du grand homme qu'il avait connu personnellement. Dans une lettre qu'il adressa à Jefferson pour lui demander des renseignements sur son héros, il dit fort justement : « La vie de Kosciuszko peut se rattacher à la fois aux trois révolutions comparées entre elles de Pologne, d'Amérique et de France. » Dans une autre lettre, nous lisons : « J'aime à saisir cette occasion d'offrir un modèle noble des vertus patriotiques au milieu de la corruption de notre siècle[1]. »

I.

Nous voudrions, après des recherches faites dans les archives de Paris et dans celles d'Amérique et de Pologne, insister sur les rapports de Kosciuszko avec la France, à l'époque du Directoire, relations que les historiens ont négligées. Mais il nous paraît nécessaire de rappeler aux lecteurs les antécédents du héros.

Kosciuszko commença sa carrière militaire et civique en Amérique, où il fut attiré par le même désir de combattre pour la liberté et l'indépendance qui poussait le jeune Lafayette à traverser l'Océan. Huit années de sa jeunesse furent consacrées à cette lutte. La guerre finie, Kosciuszko retourna en Pologne. Bientôt l'occasion se présenta d'appliquer au service de sa patrie les connaissances et l'expérience acquises au delà de l'Océan.

Toutes les tentatives de réforme tendant à fortifier le gouvernement et à transformer la constitution de la république polonaise étaient rendues vaines par les puissances qui, en 1772, s'étaient annexé des portions importantes de l'État. Mais, en 1791, ces puissances connurent de grands embarras.

La Russie était engagée dans une guerre contre la Suède et la Turquie. La Prusse se montra assez accommodante ; le parti patriote polonais fit un traité avec elle et proclama le 3 mai 1791 une constitution assez libérale. Cette constitution, qui était une œuvre de rénovation nationale, excita la terreur des trois puissances copartageantes, et surtout celle de la Russie. Catherine II s'empressa de faire la paix avec la Suède et la Turquie; elle trouve un petit groupe de mécontents et de traîtres parmi les magnats polonais qui

1. Manuscrits de Jefferson aux Archives des Affaires étrangères à Washington (2, 47, 64, et 2, 47, 67).

formèrent une confédération hostile à la constitution et elle envoya 100,000 soldats pour les soutenir.

C'est alors que Kosciuszko eut la première occasion de se distinguer dans son pays natal. Il était général à l'armée du sud, commandée par le prince Joseph Poniatowski. Il battit les Russes à Zielence, où il n'avait que 4,000 soldats contre 20,000 ennemis; il soutint une lutte encore plus inégale à Doubienka, où la victoire ne lui fut enlevée que par la trahison des Autrichiens, qui ouvrirent leur territoire à l'armée russe afin de lui permettre d'entourer les positions des Polonais. Pour comble d'infortune, on apprit à Varsovie que le roi, plus soucieux de conserver sa royauté que l'intégrité du territoire polonais, avait adhéré à la confédération de Targowitza et ordonné à l'armée de reculer devant les Russes. Kosciuszko et tous les officiers supérieurs, au nombre de plus de deux cents, donnèrent leur démission. En France, la Convention nationale manifesta, le 26 septembre 1792, sa sympathie pour Kosciuszko et la cause polonaise en le nommant citoyen français.

Persécuté par les Russes et sur le point d'être arrêté par les Autrichiens, Kosciuszko passe la frontière et se réfugie en Saxe, où se rendaient tous les chefs du parti patriote, puis en Italie. Quand éclate l'insurrection de Cracovie (24 mars 1794), il en est le chef militaire et le dictateur. L'armée polonaise, dispersée et coupée par des corps ennemis, eut beaucoup de peine à se rallier à son général, ce qui n'empêcha pas Kosciuszko de remporter une victoire éclatante à Raclawice et de faire reculer les Russes. Tremblant pour leurs acquisitions récentes et rompant le traité d'alliance, les Prussiens se joignirent aux Russes. Kosciuszko défendit vaillamment Varsovie révolté, le 17 avril, contre les deux armées alliées et les obligea de lever le siège. Mais bientôt la trahison ou l'imbécillité d'un général lui fit perdre la bataille décisive de Macieïowice. Blessé dangereusement, il est fait prisonnier et retenu à Saint-Pétersbourg jusqu'à la mort de Catherine (1796).

Le chevaleresque Paul Ier lui rendit la liberté. Kosciuszko, devenu infirme à la suite de blessures mal soignées pendant son emprisonnement, retourne aux États-Unis, décidé à y passer le reste de sa vie. La nouvelle de la formation des légions polonaises en France, et, paraît-il, l'invitation que lui adressa l'un des directeurs[1], le décidèrent à quitter ce pays. Remis sur pied, par un effort presque miraculeux d'énergie, il quitta Philadelphie, le 5 mai 1798, reconduit jusqu'au pont d'embarquement par Jefferson, qui était l'une des deux ou trois personnes mises dans le secret.

1. Ce fait est affirmé par Niemcewicz qui accompagnait Kosciuszko dans ce voyage (discours commémoratif à l'Académie de Varsovie; inédit).

Il débarqua à Bayonne le 10 messidor an VI (28 juin 1798). La France l'accueillit comme un héros de la liberté[1].

On trouve au *Moniteur* une correspondance datée de Bayonne, le 11 messidor; nous en reproduisons quelques extraits :

Le 10 messidor a été un beau jour pour tous les amis de la liberté qui se trouvaient dans cette commune; nous avons eu le plaisir de recevoir parmi nous le brave général Kosciuszko qui, arrivant des États-Unis d'Amérique, sous le nom supposé d'un négociant de Philadelphie, a ici repris son vrai nom. Les administrateurs municipaux et le commissaire du Directoire ont été au-devant de lui; on lui a rendu tous les honneurs militaires et, placé à la droite du président de l'administration, il a assisté à la fête de l'agriculture. Au moment si touchant où les laboureurs, mêlés avec nos braves soldats, échangent leurs faux et leurs pioches contre leurs armes, ses yeux se sont remplis de larmes, et il a dit à voix basse : « Ce serait comme cela en Pologne si le sort ne nous eût trahis. »

J'ai eu une longue conversation avec lui et je recueillais avidement tout ce qui sortait de cette bouche qui osa, au milieu des baïonnettes russes, proclamer la liberté de son pays. Il est faux qu'il ait promis à Paul Ier de ne jamais servir contre lui; il garde soigneusement le présent qu'il le força d'accepter en sortant de son cachot[2], et, arrivé à Paris, il veut le lui renvoyer, en lui écrivant qu'il ne peut y avoir aucun rapport entre Kosciuszko et l'oppresseur de la Pologne. Il a refusé de voir Washington, qui lui a écrit plusieurs lettres d'invitation; il n'a vu Adams[3] que dans une rencontre que celui-ci avait préparée; mais il a constamment vécu avec Jefferson, ce digne Américain qui n'a pas oublié que les Anglais furent les tyrans de son pays et que les Français en furent les libérateurs; il lui a même dessiné son portrait, qu'il se propose de faire graver à Paris[4].

... Il est à peu près guéri de ses innombrables blessures; quand il tomba entre les mains des Russes, il avait la cuisse percée d'une balle, la tête entr'ouverte par un coup de sabre, cinq ou six coups de baïonnette dans le corps; son bras droit seul pouvait agir, il s'en servit

1. Kosciuszko avait été recommandé au Directoire par Barss, représentant du gouvernement révolutionnaire polonais en 1794. Nous avons publié la lettre de celui-ci et donné quelques détails sur le départ de Kosciuszko dans une notice préliminaire : *Kosciuszko et les légions polonaises en France* (*Revue des revues*, 1er mai 1899).

2. Une somme d'argent. Voir plus bas, p. 91.

3. On sait que Washington renvoya le ministre français Genêt à cause de la propagande démocratique que celui-ci avait faite aux États-Unis et que la politique d'Adams a été antifrançaise et antidémocrate, tandis que Jefferson, fondateur de la démocratie américaine, était l'ami de la France. Sur Genêt, voir l'étude de L. Didier dans la *Revue des questions historiques*, de juillet 1912 à avril 1913.

4. Cette intention a été réalisée.

pour se tirer un coup de pistolet; heureusement, le feu ne prit pas à l'amorce. Frappé de tous les dangers auxquels il avait échappé, je le regardais attentivement, et ou tous les principes de Lavater sont faux, ou cet homme sera un jour un des cinq directeurs de la *république sarmate.*

C'est en ces termes que parlait le journal officiel, et il revint plusieurs fois sur ce sujet. Le 27 messidor, le *Moniteur* annonce que Kosciuszko est à Paris; le 2 thermidor (20 juillet), il donne les notes qui suivent :

Kosciuszko était le 26 à la tribune du Conseil des Cinq-Cents. Ses yeux se sont remplis de larmes à l'instant où le président, parlant des malheurs de la Pologne, a dit qu'ils ne seraient pas éternels puisque l'illustre défenseur de la liberté sarmate était de retour en Europe.

Et plus loin :

Le ministre de la Guerre a donné le 27 messidor un très beau repas, à l'occasion de la prise de Malte. Kosciuszko était du nombre des convives. On a distingué le toast suivant de ceux qui ont été portés à ce banquet : *Aux braves Polonais qui ont défendu dans leur patrie la sainte cause de la liberté et à leur intrépide général.*

Le 27 thermidor (13 août) nous lisons :

Parmi différentes réunions qui ont eu lieu pour célébrer le 10 août, on en a remarqué une très nombreuse, rue Jacob, à laquelle se trouvait Kosciuszko avec Santhonax, Marquezy, Desaix, Mentor, le général Chabert, membres du Corps législatif, et Félix Lepelletier, Leclerc (des Vosges), Bonneville, etc. Entre autres toasts, on a porté les suivants : *A la liberté de la Pologne! Puisse l'arrivée de Kosciuszko au sein de la Grande Nation ranimer les espérances des patriotes polonais! Puisse le peuple français l'aider à venger et à délivrer sa patrie!* Ce toast a porté l'émotion dans l'âme du héros; ses yeux se sont mouillés de pleurs. *Aux larmes de Kosciuszko!* s'est écrié Bonneville...[1].

Toutes ces manifestations d'enthousiasme pour le héros d'une lutte récente étaient très naturelles. Mais ce qui leur donnait un caractère officiel, c'est la reproduction dans le *Moniteur*, l'accent qu'on y mettait, l'espoir qu'on y exprimait de la délivrance de la Pologne et de la participation de la France à cette entreprise.

Cependant, ce n'était pas pour recevoir ces marques de sympathie

1. *Moniteur* de 1798, nos 297, 302, 327.

que Kosciuszko était venu en France. S'il s'y prête, c'est parce qu'on honore en sa personne la cause qu'il représente.

Dès le début, il montra ses intentions en rendant visite aux ambassadeurs des nations amies. Son second pas fut de s'affranchir d'un engagement que lui avaient imposé les ministres de l'empereur russe, Paul Ier, au moment de sa délivrance : celui de ne pas combattre la Russie. Il renvoie à l'empereur la somme d'argent qui lui avait été offerte pour les frais de son voyage en Amérique et il commente ce renvoi par une lettre peu équivoque; nous la reproduisons d'après le texte publié dans les archives du prince Woronzow[1] :

Sire,

Je profite des premiers instants de la liberté dont je jouis sous les lois protectrices de la plus grande et la plus généreuse nation pour vous renvoyer le présent que l'apparence de votre bonté et la conduite atroce de vos ministres m'ont forcé d'accepter. Si je l'ai accepté, Sire, ne l'attribuez qu'à la force irrésistible de l'attachement que je porte à mes compatriotes[2], compagnons de mes malheurs, et à l'espoir de servir encore ma patrie. Oui, je vous le répète, Sire, et j'aime à vous le déclarer : votre cœur m'a paru touché de ma situation désastreuse; mais vos ministres et leurs satellites n'ont pas agi à mon égard conformément à vos vœux. Aussi, s'ils osaient attribuer à la détermination de ma volonté libre une démarche qu'ils m'ont contraint de faire, je dévoilerais devant vous et devant tous les hommes qui connaissent le prix de l'honneur leur violence et leur perfidie, et c'est à eux seuls, Sire, que vous devrez vous en prendre de la publication de leurs forfaits.

T. Kosciuszko.

Paris, 4 août 1798.

Cette lettre fut reproduite dans le *Moniteur universel* et dans l'*Ami des lois*, le jour même de son expédition.

Après cet aveu public, Kosciuszko pouvait sans scrupule consacrer tous ses efforts au but suprême qui l'avait attiré en France. Ce but était l'indépendance de la Pologne. Les moyens qui paraissaient y conduire étaient les légions polonaises en train de se former sous les auspices de la République française.

Qu'était-ce que ces légions? Quels étaient les engagements mutuels

1. Voir T. Korzon, *Kosciuszko. Zyciorys z dokumentów wysnuty*, Cracovie, 1894, p. 678.

2. Kosciuszko demanda et obtint la liberté de tous les prisonniers détenus au fond de la Russie ou en Sibérie depuis la révolution de 1794. Le ministre qui lui extorqua l'engagement mentionné lui fit croire que son refus aurait eu pour résultat de faire révoquer l'ordre libérateur.

qui liaient cette organisation militaire à la République française? C'est ce qu'il nous faut examiner.

II.

Quand le territoire polonais fut envahi par les Russes et les Prussiens, après l'effort héroïque mais infructueux de 1794, et quand le dernier partage de la Pologne eut été ratifié par la diète de Grodno au milieu de violences inouïes, les Russes et les Prussiens s'empressèrent d'encadrer les débris de l'armée polonaise dans leurs troupes. Simultanément on fit un nouvel enrôlement dans les provinces envahies. L'Autriche agit de même en Galicie, qu'elle tenait depuis 1772. La grande quantité de citoyens polonais qui se trouvaient ainsi, malgré eux, dans les armées des oppresseurs fit naturellement naître l'idée de s'en servir contre l'oppression.

Au commencement de l'année 1795, il se forma à Venise un comité constitué des principaux patriotes qui s'y étaient réfugiés après la révolution de 1794 : généraux, membres de la dernière diète, ministres qui représentaient les intérêts de la nation polonaise auprès des gouvernements amis. Ce comité rédigea un *Projet pour la formation de légions polonaises auprès des armées de la République française et de ses alliées* (16 ventôse an III, 6 mars 1795). Le mémoire nous fait connaître que les Russes avaient déjà fait une levée de 60,000 hommes en Pologne et que l'ordre avait été donné d'en faire une nouvelle de 40,000 vers le 1er juin.

Quelques mois après (prairial an III), un projet identique quant au fond, mais plus précis dans le détail, fut présenté par les généraux Joseph Wielhorski et Wyszkowski. Ce projet nous fait savoir qu'il n'y avait pas moins de 20,000 Polonais enrôlés de force dans l'armée autrichienne. L'affaire traîna jusqu'au moment où le changement de gouvernement français, d'une part, l'arrivée à Paris du général Dombrowski, très appuyé par le général Kléber qui le connaissait de longue date, d'autre part, décidèrent le Directoire à accepter le projet. Nous renvoyons à *l'Histoire des légions polonaises*, de Chodzko[1], ceux qu'intéressent les détails du *Mémoire* développé que présenta Dombrowski. Nous nous bornons à reproduire la réponse de Pétiet, ministre de la Guerre, à Dombrowski :

Paris, ce 9 brumaire an V (30 octobre 1796).

J'ai communiqué au Directoire, comme je vous l'avais annoncé,

1. Tome I, p. 175-184. Une copie de ce document se trouve dans les archives des Affaires étrangères à Paris. Elle est absolument identique avec le texte imprimé par Chodzko.

général, le mémoire que vous m'avez adressé; *il lui a paru présenter des idées qui peuvent en effet faciliter aux patriotes polonais des moyens indirects de travailler à la régénération de leur patrie*. Le Directoire, d'après la constitution, ne peut consentir à la formation des légions polonaises affectées au service de la France; mais il ne voit aucun inconvénient à ce qu'elles puissent s'établir chez les peuples avec lesquels la République est en bonne intelligence et qui emploient tous leurs efforts pour recouvrer leur liberté. Bologne, Ferrare, le Milanais ont paru au Directoire offrir l'occasion de réaliser le projet que vous lui avez présenté; et il écrit en conséquence au général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie.

PETIET.

Les mots soulignés par nous ainsi que les expressions correspondantes du *Projet* précité et les points correspondants du mémoire de Dombrowski[1] prouvent que le but définitif des légions, la régénération de la Pologne, avait été admis de part et d'autre; que les engagements étaient donc mutuels, quoique vaguement exprimés de la part du gouvernement français.

Dombrowski se rendit immédiatement à Milan, où se trouvait Bonaparte; il portait un ordre du Directoire[2] qui commençait par la phrase suivante : « Les patriotes polonais, *jaloux de préparer les moyens de régénérer leur patrie*, désireraient, citoyen général, prendre rang dans les phalanges glorieuses de la République française. » Le 16 nivôse (5 janvier 1797), il présenta ses conditions à l'administration lombarde; le 20 (9 janvier), la convention fut signée par celle-ci, Bonaparte et Dombrowski. A la suite d'une proclamation datée du même jour, un corps de 1,127 hommes était déjà sous les armes le 9 février 1797. Le commandement était polonais, polonais aussi les uniformes. Les soldats portaient en outre une cocarde tricolore et les couleurs lombardes. Le 8 mars, la légion, forte de 2,000 hommes, fut dirigée vers Mantoue où bientôt son nombre fut doublé par les prisonniers de guerre et les déserteurs polonais.

Nous n'avons pas besoin de suivre la marche glorieuse de cette première légion en Italie sous les bannières de l'armée française.

1. Les avantages pour la Pologne y sont énumérés comme il suit : les militaires polonais ayant les moyens de subsister et de se perfectionner dans l'art militaire formeraient un noyau qui pourrait facilement être augmenté par des recrues dès que les conditions permettraient de l'employer en Pologne; son existence soutiendrait les dispositions insurrectionnelles en Pologne. Un autre corps devrait être formé des émigrés polonais en Turquie; il devait entrer simultanément en Podolie (points *a*, *b*, *c*, *d*, *e*). Chodzko, p. 179; voir aussi Correspondance polonaise aux Archives des Affaires étrangères.

2. En date du 7 brumaire an V (28 octobre 1796). Voir Chodzko, t. I, p. 185.

Les faits justifièrent complètement les prévisions du *Projet;* bien que décimée dans les batailles où elle prit part, elle ne cessa de se reformer et de s'accroître. Telle fut l'origine des légions. Si nous essayons d'en dégager le principe, nous apercevons aisément que c'était celui d'une alliance libre entre deux nations tendant à un but commun : le triomphe de la liberté.

Les légions étaient la partie active et intransigeante de la nation polonaise qui continuait d'exister, malgré le partage total de la Pologne. Démembrée et désorganisée, cette nation put néanmoins offrir à la France jusqu'à 15,000 soldats[1] résolus à combattre sous les drapeaux de la liberté pour protéger le peuple qui veut rompre ses chaînes.

Leur activité était soutenue et approuvée tacitement par ceux de leurs compatriotes qui ne pouvaient plus exprimer leurs vœux à haute voix, mais qui étaient prêts à accueillir ces soldats au moment où une insurrection les ramènerait en Pologne. La légion pouvait donc à bon droit être considérée comme la vraie représentation de la nation, comme la partie de la libre Pologne[2], alliée à la France. Cette représentation avait hérité sa fonction en ligne droite du ministère régulier. Voici de quelle manière : après l'envahissement de la Pologne par les troupes russes en 1792, le dernier ministre français, Descorches, fut obligé de quitter Varsovie à cause des outrages dont il avait été abreuvé par l'ambassadeur russe et son parti. Depuis ce moment, les relations cessèrent officiellement entre la Pologne et la France. Mais aussitôt se formèrent des liens nouveaux et secrets entre la République française et le parti des patriotes polonais, c'est-à-dire les nonces et les ministres de la dernière diète et les généraux de l'armée réfugiés en Saxe. Descorches lui-même entama les négociations en passant par Leipzig. Sur son instance, Parandier fut nommé agent secret près de ces émigrés polonais et entretint ces relations jusque vers la fin de la révolution de 1794.

Albert Turski vint, sous le nom d'Albert le Sarmate, à la barre de la Convention nationale pour protester contre les fourberies de Catherine et pour demander le secours de la France[3]. Il reçoit le baiser fraternel du président; la motion de Barbaroux exigeant que

1. Tel était le nombre des légionnaires au commencement de 1801. Il aurait pu être doublé facilement si le gouvernement français ne s'y était opposé.

2. Kniaziewicz, qui arriva en Italie vers la fin de la première campagne (1797) avec quarante autres officiers, quitta le pays au moment où un décret était rendu par le gouvernement russe, condamnant à mort tout Polonais convaincu d'avoir tenté de rejoindre les légions.

3. Le 30 décembre 1792. Voir pour son discours le *Moniteur* du 31 décembre 1792.

cette demande soit accueillie favorablement est acceptée et décrétée. Bientôt Kosciuszko fut envoyé par le groupe des patriotes résidant à Dresde. Annoncé par les dépêches de Parandier, il arriva à Paris au commencement de l'année 1793 pour stipuler le secours de la France à la révolution qui se préparait en Pologne. Au moment où elle allait éclater, Barss avait été envoyé comme agent du gouvernement révolutionnaire polonais ; après quelques hésitations, il fut reconnu comme tel par le Comité de Salut public. Enfin le Comité de Venise, constitué après la chute de la révolution polonaise en 1795, forma une « députation » qui vint s'établir à Paris et, par l'intermédiaire de Barss, entra en relations avec le ministre des Affaires étrangères[1]. C'est elle qui formait à présent le corps diplomatique. Elle correspondait avec le gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères; elle envoyait ses agents accrédités dans des pays où ils pouvaient jouir de la protection des ministres français et ses émissaires en Pologne. Elle donnait son opinion sur tous les actes politiques qui concernaient la Pologne.

Ce fut cette députation qui, à maintes reprises, revint sur le projet de former des légions polonaises. Elle fut pourtant désappointée quand le choix du gouvernement français tomba sur Dombrowski pour exécuter ce projet. Elle avait donné toute sa confiance à Denis Mniewski, citoyen de la Grande-Pologne et sénateur, qui avait rendu des services très distingués à sa patrie en 1794 en se mettant à la tête d'une insurrection dans la Grande-Pologne envahie par les Prussiens et en forçant par cette diversion le roi de Prusse à lever le siège de Varsovie. Pour soutenir cette insurrection, Kosciuszko avait envoyé le général Dombrowski avec un corps d'armée. Ce général était plus soldat qu'homme d'État; il avait une médiocre considération pour la foule mal organisée des citoyens armés que dirigeait Mniewski. Il s'en suivit des différends qui envenimèrent les relations personnelles de ces deux hommes. Malgré leur dévouement à la cause commune, ils ne s'entendirent pas pour assurer le fonctionnement régulier et harmonieux des deux organes, le corps militaire et la représentation diplomatique. Pour donner l'unité d'action nécessaire et pour affermir dans leur foi patriotique les Polonais paisibles restés dans leur pays ou installés à l'étranger, l'ar-

1. Cette députation fut autorisée le 5 fructidor an III (22 août 1795). Elle avait pour but unique de rechercher les moyens propres à rendre l'existence à la Pologne par l'intervention du gouvernement de la République française et de ses alliées. » Elle se composa d'abord de cinq membres : Mniewski, Prozor, Taszycki, Dmochowski et Giedroïc; cette composition subit par la suite quelques changements (Correspondance politique aux Affaires étrangères, vol. 324).

rivée de Kosciuszko était désirable. Chef suprême de la nation, élu ou approuvé comme tel par une écrasante majorité de ses concitoyens, il était l'homme unique dont l'autorité morale sur tous les patriotes réfugiés en France était incontestable, le seul capable de faire taire les dissidences individuelles et de diriger tous les efforts vers le but commun. D'autre part, son titre de citoyen français, sa réputation d'intégrité absolue, ses principes républicains le rendaient apte à gagner la confiance du gouvernement et du peuple français.

III.

Au moment où fut signée la paix de Campo-Formio (17 octobre 1797), le corps polonais était composé de deux légions et fort de 7,146 hommes. La guerre contre le pape étant déclarée, les légions y prirent une part active. Vers le temps où Kosciuszko recevait à Philadelphie la nouvelle de la formation des légions, Dombrowski occupait avec son corps Rome évacuée par le pape (3 mai 1798)[1]. Notons un trait caractéristique : l'ordre du jour qui suivit cette occupation coïncidant avec l'anniversaire de la proclamation de la Constitution de 1791 en Pologne, Dombrowski conseillait à ses compagnons d'armes de consacrer leurs loisirs à la culture des langues, de l'histoire et des mathématiques. « Il leur faisait sentir que dans toutes les positions, et plus particulièrement dans celle où ils se trouvaient, les Polonais devaient attirer sur eux l'attention de l'Europe, non par leur nombre, mais par des connaissances et des vertus au-dessus de celles que l'on exige des gouverneurs vulgaires[2]. » Le général Rymkiewicz, commandant la 2e légion, qui stationnait à Mantoue, faisait paraître tous les dix jours un journal manuscrit en polonais (*la Décade des légions*) qui contenait les extraits des journaux français républicains ainsi que des morceaux de littérature et de poésies originales, tout ce qui pouvait soutenir l'esprit national et fortifier les principes démocratiques et républicains. On faisait des cours pour les officiers ; on enseignait les éléments des langues et des mathématiques aux soldats. Cependant, les légions, oubliées par le gouvernement cisalpin, étaient laissées dans un complet dénûment. Les hommes en étaient réduits à se partager les secours envoyés de Pologne ; mais cela ne suffisait pas.

1. La nouvelle de cette occupation dicta à Barss la phrase suivante dans une lettre adressée à Dombrowski : « Rappelle au Saint-Père sa bénédiction donnée à la confédération de Targowitza. » Le pape avait donné sa bénédiction à cette confédération formée par quelques mécontents de la constitution du 3 mai 1791 et soutenue par les Russes.

2. L. Chodzko, *Histoire des légions*, vol. II, p. 66.

C'est alors que leur parvint la nouvelle que Kosciuszko arrivait à Paris. Elle fut d'abord annoncée par une lettre de Barss reçue le 19 messidor (7 juillet). Puis une lettre de Kosciuszko accompagnée d'une proclamation fut reçue le 4 thermidor (22 juillet). Pour répondre à ces lettres ainsi que pour rendre à Kosciuszko un compte détaillé de tout ce qui concernait les légions et pour lui exposer la situation pénible dans laquelle se trouvait le corps polonais par suite du retard apporté par le gouvernement cisalpin au paiement des subsides promis, Dombrowski, occupé lui-même à Milan de démarches pour accélérer ce paiement, dépêcha à Paris Élie Tremo, son aide de camp et premier organisateur des légions. Tremo partit le 22 thermidor (9 août) tandis que les légions travaillaient à réprimer une série d'insurrections provoquées par les agents du pays.

La lettre de Kosciuszko qui va suivre est, selon toute vraisemblance, la réponse à celle que Tremo apporta de la part de Dombrowski. Nous en avons trouvé l'original autographe (inédit jusqu'à présent) dans une des bibliothèques polonaises[1]. Rédigée en polonais, elle présente un intérêt particulier. D'abord elle répète en quelque sorte les instructions contenues dans la première lettre de Kosciuszko aux légions qui ne nous est pas parvenue ; en outre, elle donne une idée exacte de la manière dont Kosciuszko envisageait les légions polonaises au moment où il allait entrer en rapports directs avec ce corps. En voici la traduction :

Citoyen général,

Je vous suis bien reconnaissant pour les preuves de votre attachement qui m'est connu depuis longtemps ; je me réjouis extrêmement de ce que mon arrivée au milieu du grand peuple stimule chez les citoyens respectables qui forment les légions polonaises l'ardeur et l'amour de la patrie ainsi que le désir de la servir. Je vous ai déjà exprimé dans la note transmise par l'intermédiaire du citoyen Horbini mes désirs concernant les légions. Je vous les répète dans la présente lettre. Tâchez de soutenir l'ardeur pour l'indépendance de la patrie, notre mère commune, parmi vos subalternes ; et, comme vous savez que la bravoure des soldats polonais les amènera vers ce but d'autant plus sûrement qu'elle sera soutenue par la science et l'expérience, encouragez-les tous à l'étude la plus détaillée de l'art des défenseurs de la patrie, afin que chacun puisse, quand les circonstances le permettront, apporter à sa nation non seulement l'exemple de la bravoure et de la discipline propres aux chevaliers polonais, mais aussi des connaissances qui doivent être soigneusement répandues dans

1. Société scientifique de Poznan (Posen).

notre pays. Maintenez la discipline, la concorde et l'unité. Exhortez les officiers, au nom de la patrie, à consacrer leur temps libre aux soldats; qu'ils leur apprennent à lire, à écrire, qu'ils leur expliquent les éléments du calcul et inculquent dans leurs cœurs bons et honnêtes les devoirs de la vertu civique et militaire. La patrie n'oubliera pas ces services rendus à leurs compatriotes. Pour le moment, distinguez ceux qui s'y adonneront.

J'entends dire que les dissidences, qui ne conviennent pas à des hommes appelés à travailler pour l'indépendance de leur patrie, ont cessé d'exister. Veillez à ce que cette honorable assemblée de Polonais libres évite les scissions scandaleuses, profitables seulement aux ennemis de notre patrie. Je ne considère les légions que comme une assemblée militaire composée des citoyens officiers et des citoyens soldats. Je ne vois d'autre règle à leur conduite que les règlements militaires et la soumission à ces règlements. Toutes les associations politiques, qu'elles soient nommées Députation ou Correspondance politique, sont à mes yeux nuisibles; si elles durent, elles peuvent devenir une source de malheurs pour nos frères restés dans le pays et de discorde pour ceux qui espèrent des événements heureux au dehors. Le mot d'ordre de nos combats a été l'indépendance de notre patrie et la vraie liberté de notre peuple; il l'est encore à présent et restera tel jusqu'à la fin de nos jours. La terre arrosée par le sang de ses fils vertueux nous rappelle ce mot d'ordre sacré. C'est au nom de cette idée que j'espère vaincre ou mourir, et l'espoir me paraît d'autant plus fondé que je reçois ici chaque jour des témoignages de l'admirable conduite de tous les citoyens qui composent les légions. Si elle continue, général, on pourra espérer que les légions seront multipliées, ce à quoi, pour ma part, je ne négligerai pas de m'appliquer. En attendant, j'ai prié le général Brune[1] de vous prendre sous sa protection paternelle. Écrivez-moi le plus souvent possible, général; peut-être qu'un jour je pourrai venir furtivement vous voir et vous embrasser tous avec des sentiments fraternels.

Salut et fraternité.

T. Kosciuszko.

Paris, ce 5 fructidor an VI[2].

Trois jours après l'expédition de cette lettre, Kosciuszko présenta en effet un mémoire au Directoire concernant l'augmentation des légions en Italie. La formation du nouveau corps polonais ayant été décrétée par les deux Conseils, il s'adresse au Directoire pour hâter son organisation. Ce mémoire semble perdu; mais Kosciuszko pres-

1. Le général Brune remplaça Berthier au commandement de l'armée d'Italie quand celui-ci fut rappelé en France pour exercer les fonctions de chef d'État-major de l'armée d'Angleterre. Il quitta Rome le 10 ventôse (28 février 1798).

2. Le 22 août 1798.

sait le Directoire d'augmenter les légions, comme on le voit par la lettre du 13 vendémiaire an VII (5 octobre 1798) :

Citoyens directeurs,

Comme il est pressant que le payement soit assuré au Corps polonais en Italie, j'ai l'honneur de prier le Directoire exécutif de vouloir bien se faire donner par le ministre de la Guerre le rapport nécessaire là-dessus pour adresser un second message au Conseil des Cinq-Cents.

Je supplie en même temps le Directoire exécutif de vouloir bien charger le même ministre de hâter l'organisation du nouveau Corps polonais dont la formation a été décrétée par les deux Conseils; beaucoup d'officiers polonais attendent avec impatience le moment d'y être placés pour pouvoir se mesurer avec l'ennemi.

Salut et respect.

T. Kosciuszko[1].

Dans un mémoire présenté le 28 vendémiaire an VI (19 octobre 1797), Sokolnicki avait proposé au Directoire de former un bureau de recrutement pour les Polonais sur le Rhin, car l'empereur avait fait renvoyer les régiments levés en Galicie à l'armée du Rhin afin de prévenir la désertion qui avait prise des proportions formidables en Italie grâce à la force attractive des légions polonaises[2].

Kosciuszko reprend cette idée et la développe dans un mémoire du 24 vendémiaire an VII (15 octobre 1798) :

Citoyens directeurs,

J'ai eu l'honneur de vous présenter, en date du 8 fructidor an VI[3], un mémoire relatif à l'augmentation des légions polonaises formées en Italie par votre autorisation.

Cette augmentation pourrait dans ces moments éprouver des difficultés, que cependant il ne dépend que de vous, citoyens directeurs, de voir levées au plus grand avantage de la cause de la liberté et au détriment des forces de vos ennemis. Il est hors de doute que l'empereur, pour ne point éprouver de diminution dans son armée en Italie, n'y enverra point, pour la campagne qui va probablement s'ouvrir, des troupes recrutées dans les provinces envahies sur la Pologne. En conséquence, il destinera les régiments composés des Galiciens pour son armée d'Allemagne et ne fera passer que des Allemands et des Hongrois en Italie. C'est ce qu'il vient déjà même d'exécuter dans les différents cantonnements de ses troupes, et c'est aussi là que gît l'obs-

1. Correspondance polonaise aux Archives des Affaires étrangères à Paris, vol. 323, fol. 482.

2. Correspondance polonaise, vol. 323, fol. 457.

3. Le 26 août 1798. C'est le mémoire dont il est question plus haut, p. 98 *in fine*.

tacle dont il est question. Il paraît que le moyen le plus efficace de le lever serait d'établir un noyau de nouvelles légions polonaises près de l'armée française du Rhin.

Cette mesure produirait naturellement un double avantage : 1° celui de priver l'empereur d'une grande partie de son armée par la désertion; 2° celui d'augmenter parmi les Polonais le nombre des défenseurs de la liberté.

A l'effet de la formation de ce noyau, on tirerait plusieurs officiers des légions polonaises d'Italie que l'on ferait suivre d'un [certain] nombre de soldats polonais qui, après avoir quitté dans le temps des dernières campagnes les drapeaux autrichiens, se trouvent encore dans les différents départements de la République.

Comme je crois que ce projet, que j'ai l'honneur de vous présenter, citoyens directeurs, mérite d'occuper votre attention, je m'empresserai, s'il est adopté, de communiquer mes idées au général en chef de l'armée du Rhin, relativement à son exécution.

Salut et respect.

T. Kosciuszko.

Paris, 24 vendémiaire an VII.

Là est en germe la future légion du Danube qui parcourut l'Allemagne à l'avant-garde de l'armée française avec tant d'éclat sous le commandement du général Kniaziewicz et qui s'arrêtera seulement à quelques lieues de Vienne menacée pour une seconde fois par l'armée républicaine. Le Directoire aurait souhaité pour Kosciuszko un autre rôle que celui de simple administrateur. Il lui proposa de prendre le commandement en chef de toutes les légions polonaises. Kosciuszko exposa les motifs de son refus dans une lettre adressée au ministre et datée du 8 brumaire an VII (29 octobre 1798[1]) :

Citoyen ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre les copies ci-jointes de deux mémoires que j'ai présentés au Directoire exécutif le 8 fructidor de l'an VI et le 24 vendémiaire de l'an VII.

Dans le premier, j'ai pris la liberté de soumettre à sa sagesse quelques idées sur l'augmentation des légions polonaises dans la République cisalpine; dans le second, celles relatives à la formation de nouvelles légions près de l'armée républicaine en Allemagne.

Vous verrez aussi, citoyen ministre, par ma déclaration énoncée dans le premier de ces mémoires, les raisons qui m'empêchent, dans les circonstances actuelles, de commander un corps quelconque de Polonais se trouvant dans les pays étrangers.

Ma présence seule en Europe a fait redoubler aux oppresseurs de

1. L'autographe de cette lettre très importante et inédite jusqu'à présent se trouve dans le Musée national polonais à Rapperswyl (Suisse).

mon pays leur surveillance, déjà trop rigoureusement exercée sur mes compatriotes.

Si ceux-ci me voyaient à la tête des légions polonaises, ils croiraient sans doute que la République française s'était déjà décidée à quelques mesures, que l'intérêt qu'elle porte à la restauration polonaise leur paraîtrait avoir provoquées. Impatients de secouer les jougs qu'ils détestent, ils se livreraient peut-être à des fermentations trop évidentes pour ne point porter ombrage à leurs gouvernants actuels et s'exposeraient par là aux nouvelles persécutions.

D'ailleurs, ma présence aux légions multiplierait de la part de nos ennemis les obstacles de passage pour ceux de mes compatriotes qui viendraient les composer.

Le moyen de remplir l'objet d'une nouvelle formation de légions polonaises, sans en entraver l'exécution, serait de faire arriver au lieu désigné à cet effet des officiers polonais distingués pendant notre dernière révolution par leurs talents militaires et leur patriotisme et se trouvant présentement employés en second dans les légions d'Italie, tels par exemple que les citoyens Kniaziewicz commandant la première, Rymkiewicz la deuxième légion.

Ces officiers généraux polonais, ayant déjà l'expérience du service et étant au fait des lois militaires de la République française, pourraient (en amenant avec eux des subalternes choisis dans les soixante-cinq officiers surnuméraires et à la suite des légions dans la Cisalpine) être très utilement employés à la nouvelle formation dont il s'agit.

Quant au corps d'artillerie, le colonel polonais Gawronski, officier recommandable par son mérite, pourrait y être placé en qualité de chef.

Salut et respect.

T. Kosciuszko.

Paris, 8 brumaire an VII.

Quand on connaît les espérances inséparables du nom de Kosciuszko et l'attachement de ses compatriotes à sa personne, on comprend la valeur des motifs exposés dans cette lettre. En réalité, si l'appel d'un simple général comme Dombrowski avait suffi pour faire accourir les Polonais sous les drapeaux des légions, on peut bien s'imaginer quel effet aurait produit la nouvelle que Kosciuszko s'était mis à la tête du corps polonais. Le fait aurait été considéré comme un prélude à l'entrée de ce corps en Pologne, comme un signal d'insurrection générale, — événement qui, vu l'indécision de la politique française à ce moment, aurait pu être décisif. Kosciuszko ne pouvait prendre le commandement des légions qu'au moment où l'armée légionnaire aurait atteint le chiffre de troupes indispensable pour entrer en Pologne, au moment où la France approuverait un tel mouvement. En attendant, comme, pour l'organisation des légions, Kosciuszko était obligé de soutenir une cor-

respondance très considérable, on jugea à propos de lui assigner un traitement :

Paris[1], le 29 ventôse[2], an VII de la République française une et indivisible.

Adopté.

Le Directoire exécutif a arrêté ce qui suit :

Art. 1er. — Le général Kosciuszko jouira provisoirement du traitement annuel de dix-huit mille francs.

Art. 2. — Cette somme lui sera payée à compter du 1er germinal prochain et à raison de quinze cents francs par mois sur les fonds extraordinaires mis à la disposition du ministre de la Guerre pour les dépenses particulières.

Art. 3. — Il recevra une année arriérée de ce traitement qui échoira à l'époque précitée du 1er germinal présente année.

Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

La Revellière-Lépeaux, Treilhard, Merlin.

Cette expédition fut envoyée au ministre de la Guerre le 1er germinal, comme l'indique une note marginale. Mais sans doute Kosciuszko refusa ce traitement dont on ne trouve plus nulle trace[3]. Il recevait de temps en temps les intérêts d'une somme qui lui avait été décrétée par le Congrès des États-Unis pour ses services pendant la guerre de l'indépendance. Quoique envoyés très irrégulièrement à cause de la difficulté des communications, ces subsides suffisaient probablement aux besoins très modérés de l'ex-dictateur. D'autre part, son désintéressement répugnait à recevoir un traitement pour ce qu'il considérait comme un devoir civique. Pour pourvoir à sa correspondance très étendue, Dombrowski lui envoya un jeune officier, Pakosz, qui remplit à la fois les fonctions d'aide de camp et de secrétaire.

En ce moment, un nouvel ennemi, le Russe, se déclarait contre la France : étant inconnu, il éveillait des préoccupations. Le Directoire s'adressa donc à Kosciuszko qui présenta un mémoire sur l'organisation militaire de la Russie et sur la méthode la plus efficace pour combattre l'armée russe. Ce mémoire fut envoyé par courrier extra-

1. Archives nationales, section moderne, cote AF III, 588, mss.

2. 20 mars 1799.

3. Dans son livre sur *le Directoire et la paix de l'Europe*, p. 876, M. Raymond Guyot pense que le traitement a été touché. Nous avons vainement cherché aux archives de la Guerre; le dossier de Kosciuszko n'y existe point.

ordinaire aux généraux Championnet, Joubert, Jourdan et Masséna avec la note suivante :

Le général Kosciuszko, citoyen général, a remis au Directoire une note sur les Russes.

Le Directoire vous la transmet, persuadé, par le nom de son auteur, qui doit avoir sur la nation qu'il traite des connaissances particulières et pour ainsi dire locales, qu'elle mérite de fixer votre attention.

TREILHARD, REWBELL,
LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX[1].

Voici le texte de cette note[2] :

Avant de soumettre à votre attention quelques idées sur la manière d'agir contre les Russes et de les combattre, il est nécessaire de vous faire observer le caractère distinctif de chaque corps faisant partie de leur armée. L'infanterie russe est en général composée d'hommes grands, robustes et beaux. Ils sont bien disciplinés et d'une obéissance aveugle vis-à-vis de leurs supérieurs; ils se dévouent à l'exécution de leurs ordres quelquefois en vrais fanatiques. Ils sont mornes et taciturnes, l'excès des traitements cruels que l'on exerce envers eux les a rendus tels; aussi lorsqu'ils sont en marche on leur ordonne de chanter afin de dissiper leur humeur sombre. Quand on les fait avancer contre l'ennemi, on leur distribue copieusement de l'eau-de-vie pour les animer au combat. C'est alors qu'ils attaquent avec courage et une sorte de frénésie, se laissant plutôt tuer que de reculer. On ne leur fait céder de place qu'en tuant grand nombre de leurs officiers; alors la crainte d'être massacrés en détail les saisit et leur fait chercher le salut dans la fuite. Les soldats russes, quoique supportant le feu de l'ennemi avec intrépidité, ne savent nullement se diriger eux-mêmes; ils ne s'excitent pas mutuellement au courage. Ce sont des machines qui ne se meuvent qu'à l'ordre de leurs officiers. Les officiers russes sont braves pour la plupart; le nombre d'instruits ou qui aient tant soit peu acquis des connaissances militaires est très peu considérable. Il y a beaucoup de lâches, de fats et de petits maîtres à leur manière. Tous en général sont cruels et barbares. Leurs manœuvres les plus usitées sont de former une ligne bien droite, marcher par bataillon ou par division, changer de front et former un carré, ce qu'ils ne manquent jamais de faire quand ils sont pressés par l'ennemi. Leur principe en guerre est d'attaquer toujours les premiers, et ils le font souvent avec plusieurs colonnes. Ils marchent avec assurance, mais, lorsqu'à leur tour ils sont attaqués, ils ne savent faire

1. La date est du 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799). Masséna paraît avoir fait son profit de cette note et il en exprima plus tard sa reconnaissance. Cf. Paszkowski, *Biographie de Kosciuszko* (en polonais), p. 197.

2. Archives nationales, à Paris, section moderne, cote AF III, 571.

d'autre retraite qu'en formant un carré; dans cet état, ils s'obstinent à ne point se rendre. Le corps d'artillerie russe est ordinairement nombreux. Il fait précéder l'attaque du corps d'armée par des décharges continuelles d'artillerie. Les artilleurs russes tirent assez vite, mais leur feu est mal dirigé et les pièces mal pointées. Le corps de cavalerie est d'une apparence imposante, mais au fond médiocre. Anciennement, il n'était pas bien monté; mais aujourd'hui il l'est sans doute, les Russes ayant pu se procurer d'excellents chevaux de la grande portion de la Pologne qu'ils occupent. Les cavaliers russes sont robustes, d'un bel aspect, mais sans agilité. Ils sont, comme tous les autres Russes, aveuglément obéissants. Ils connaissent très imparfaitement les manœuvres et exécutent mal celles qui leur sont commandées. Leur attaque s'exécute le plus souvent en colonne serrée. Leurs officiers sont tout pour eux; sans ceux-là, le soldat n'est capable de rien et se laisse facilement disperser.

Le corps des chasseurs à cheval est mal discipliné, mais leurs chasseurs à pied sont bons. Ils ont de l'adresse, savent bien se cacher, rampent parfaitement et franchissent de cette manière de grandes distances sans se laisser apercevoir. Ils font leurs manœuvres avec agilité et vitesse, mais ils ne sont pas nombreux. Vient ensuite le corps des cosaques; ce corps mérite de fixer particulièrement l'attention des généraux français, d'autant qu'aujourd'hui il se trouve considérablement augmenté.

Les cosaques sont intelligents, fins et rusés; ils montent des chevaux tartares ou du Don; les chevaux sont maigres et laids, [mais] ils courent avec beaucoup de vitesse. Comme les cosaques sont très mal payés, ils se pourvoient eux-mêmes en pillant, brûlant et ravageant le pays ennemi. On les emploie ordinairement à l'avant-garde. Ils devancent quelquefois l'armée en petit nombre de quinze lieues. Forêts, montagnes, rivières, marais, rien ne les arrête; ils franchissent toutes les difficultés du passage. Arrivés à peu de distance de l'ennemi, ils se cachent dans les forêts; ils s'y tiennent pendant plusieurs jours, montant sur les arbres et les rochers les plus inaccessibles pour pouvoir mieux voir l'ennemi, ce qu'ils font avec la plus grande circonspection et sans se laisser apercevoir. Souvent ils sortent de ces réduits par des chemins les moins suspects, un à un ou deux à deux, ou dispersés par bandes à l'instar des loups. Au moyen de ces exercices et d'une pratique constante du métier de la guerre, ils ont acquis beaucoup de discernement et se sont formé un coup d'œil juste. Ce sont eux qui reconnaissent les premiers la position du pays; le moindre sentier ne leur est point inconnu. Ce sont eux qui les premiers font au commandant de leur armée le rapport du terrain qu'occupent les ennemis, de la position de ceux-ci et de leur nombre. Lorsque les cosaques se placent exprès à la vue de l'ennemi, on peut être sûr que le gros corps n'est pas éloigné d'eux, car ils n'aiment pas à se hasarder dans la plupart des occasions. Ils marchent souvent sans ordre et dispersés, mais ils ne se perdent jamais de vue et, lorsqu'un ou plusieurs sont

attaqués, ils se dispersent encore davantage; mais ils rallient bientôt pour entourer le même détachement. Ayant toujours soin d'avoir de l'avantage sur l'ennemi, ils se mêlent souvent avec des chasseurs à pied qu'ils placent tantôt en avant, tantôt derrière eux, tantôt sur la même ligne. Lorsqu'ils attaquent, ils font un bruit épouvantable en poussant des cris aigus, sans jamais bien serrer leurs rangs; ils se dispersent et se rallient facilement suivant l'occasion. Il leur est cependant impossible de résister à une attaque régulière et soutenue, prompte et vigoureuse. Comme ils sont tous fils de fermiers ou de valets, pour lesquels [ceux]-ci répondent, ils sont ordinairement fidèles; ils surveillent leurs troupes et les empêchent de déserter.

Les soins les plus particuliers du militaire français doivent tendre à les détruire autant que cela [se] pourra en les attaquant avec finesse et précaution. Si c'est avec un corps de cavalerie, il faut soutenir celui-ci avec un autre. Le moyen le plus efficace serait en mêlant la cavalerie avec des chasseurs à cheval munis des mousquets de Versailles portant à des grandes distances, ou avec de l'artillerie volante munie d'obusiers.

Par tout ce qu'on vient de dire, il est évident qu'il est de toute nécessité de donner ordre aux chasseurs de viser toujours sur les officiers de l'armée russe afin de diminuer leur nombre, moyen essentiel pour priver d'impulsion la machine entière. Comme l'armée russe, entourée de ces corps nombreux de cosaques, ne peut être que difficilement surprise soit dans la marche, soit dans son camp, que les Russes ont soin de retrancher avec quelques redoutes, il faut : 1° les inquiéter, les alarmer, les harceler sans cesse; 2° il faut toujours prévenir leur attaque; 3° tâcher de leur faire changer leur ordre de bataille en les attaquant; 4° attaquer par plusieurs colonnes ou en flanc. Comme ils ne savent pas exécuter les manœuvres avec cette célérité, la connaissance et le génie qu'exige l'art militaire, on est presque certain de les vaincre. Enfin, la supériorité des lumières des guerriers français, la bravoure incomparable du soldat républicain sont les plus sûrs garants de la victoire.

IV.

Une des premières préoccupations de Kosciuszko fut de préciser les termes de la convention sur laquelle reposait l'alliance franco-polonaise servant de base à la formation des légions. De la part du gouvernement français, elle dépendait uniquement de la bonne foi des membres du Directoire ou des ministres qui pouvaient à chaque moment céder leur place à d'autres personnes différemment disposées pour la cause de la Pologne.

Des démarches tendant à ce but avaient été déjà faites antérieurement par le Comité polonais à Paris. Elles avaient été provoquées par la nouvelle des préliminaires de la paix signée à Léoben. Tan-

dis que Dombrowski se rendait en toute hâte auprès de Bonaparte, qu'il trouvait à Gratz, pour n'entendre de lui que des compliments sur le dévouement des Polonais et des avis de patience[1], le Comité de Paris déléguait Michel Oginski, ci-devant grand connétable de Lithuanie, pour une conférence avec La Croix, ministre des Affaires étrangères. A la question d'Oginski, quelles étaient les intentions du Directoire au sujet de la Pologne? La Croix répondit qu'il ne pouvait satisfaire sa curiosité, mais que le gouvernement était toujours bien disposé et qu'il ne laisserait passer aucune occasion de seconder les efforts des patriotes. Dans une autre conférence (le 16 germinal, ou 5 avril 1797), le ministre soutint qu'il considérait une insurrection en Galicie comme l'entreprise la plus profitable à la Pologne. Oginski exposa l'inconvénient qu'il y aurait à fomenter une insurrection qui ne serait pas soutenue du dehors; sur quoi le ministre lui répondit que la France n'avait pas besoin des Polonais; que, s'ils ne lui accordaient pas leur confiance, ils n'avaient qu'à la porter ailleurs; qu'au demeurant les intentions du gouvernement qui venait d'instituer les légions polonaises était de les employer à reconquérir leur patrie. Enfin, il terminait en disant que les réfugiés pouvaient se conduire comme ils le jugeraient à propos, mais qu'après trois jours il ne serait plus temps de revenir sur le projet en question[2]. Sous la pression de cet ultimatum, un mémoire fut présenté en vue d'agir d'abord en Hongrie : les légions polonaises devaient y entrer pour y former un noyau d'armée qui proclamerait l'insurrection de la Galicie et pénétrerait ensuite dans ce pays. Avant d'envoyer des émissaires en Hongrie, trois citoyens devaient se rendre auprès de Bonaparte pour obtenir de lui l'autorisation pour les légions polonaises de se diriger vers ce pays; les Polonais qui s'étaient rassemblés en Valachie[3] devaient, d'autre part, tâcher d'y pénétrer par la Transylvanie[4].

Ce plan, présenté le 26 germinal an V (15 avril 1797), fut approuvé par le Directoire. Oginski, Mniewski et Walchnowski furent dési-

1. « Quant à la demande que vous me faites », écrivait Bonaparte le 13 juillet 1797, « de pouvoir entrer au Congrès, vous sentez combien cela est difficile. Les vœux de tous les amis de la liberté sont pour les braves Polonais, mais il n'appartient qu'au temps et aux destinées de les rétablir » (Chodzko, *loc. cit.*, t. II, p. 33).

2. Ces faits sont racontés par M. Oginski dans ses *Mémoires sur la Pologne et les Polonais* (vol. II, p. 276-278). Les notes que nous trouvons dans la Correspondance polonaise aux Affaires étrangères les confirment dans leur teneur générale.

3. C'étaient des détachements de l'armée polonaise qui avaient traversé la frontière au moment où l'on allait les encadrer dans l'armée russe avant 1794.

4. Correspondance polonaise aux Affaires étrangères, vol. 323, fol. 407.

gnés pour partir en Italie[1]. Au moment où ils allaient quitter Paris, un courrier apporta la nouvelle de la signature des préliminaires de Léoben. « On écoute tout ce que nous proposons ici », écrivait Barss à Wybicki vers ce temps, « mais tout ce qui ne vient pas de Bonaparte a peu de considération[2]. »

Comme le traité de paix avec l'Autriche devait suivre les préliminaires et comme, d'autre part, le Congrès de Rastadt semblait promettre une pacification générale, le Comité polonais reprit un projet formulé déjà en 1795 et qui consistait à convoquer à Milan les membres de la Diète de 1791. Cette Diète n'avait été que prorogée; les nonces conservaient en conséquence leurs pouvoirs comme représentants de la nation. Quant au lieu de convocation, il était évidemment indifférent : « Rome n'est plus dans Rome; elle est toute où je suis », écrivait Bonneau dans son mémoire sur ce sujet[3].

Bonneau, le ci-devant conseiller général français à Varsovie, qui avait été arrêté en 1793 et détenu pendant quinze mois dans les cachots de Schlüsselbourg par ordre de Catherine, soutenait ardemment ce projet. Il entra en correspondance avec Stanislas Malachowski, maréchal de la Diète constituante, et obtint du Directoire la réponse « que le projet des réfugiés paraissait bon et utile; mais qu'il dépendait beaucoup d'un concours d'événements qu'on ne pouvait prévoir ». Dombrowski avait déjà loué le palais Serbellionni à Milan et l'avait fait disposer pour recevoir les membres de la Diète. Bonneau annonçait au Directoire que les nonces arrivaient en Lombardie, « le vertueux Malachowski à leur tête ». « La Pologne, n'ayant plus rien à espérer que du résultat de la prochaine pacification et de l'intérêt qu'elle réussira à y obtenir de l'Europe, les représentants regardent comme un devoir indispensable pour eux de reparaître en un pareil moment », ajoutait-il[4].

Malheureusement, les patriotes polonais, Narbut et Kochanowski, qui portaient les invitations aux nonces de la part du Comité polonais à Paris, furent arrêtés sur les frontières de la Pologne; leurs papiers furent saisis et les gouvernements copartageants prirent des mesures pour faire avorter le projet. Malachowski fut arrêté en Galicie et jeté en prison; les autres subirent des persécutions. Seul,

1. Nous trouvons dans la Correspondance polonaise (vol. 333, fol. 409) la demande, — en date du 28 germinal, — de passeports pour Mniewski et Walchnowski ainsi que d'une lettre pour Bonaparte. Quant à Oginski, il affirme dans ses *Mémoires* qu'il a été désigné.

2. *Listy znakomitych polakow* (Lettres concernant les légions), Cracovie, 1831, p. 9, en polonais.

3. Correspondance polonaise, vol. 323, fol. 411-420.

4. Ibid., vol. 323, fol. 448 et 450.

Wybicki se rendit en Italie pour soutenir de sa plume et de son expérience les démarches politiques de Dombrowski.

Le traité de paix de Campo-Formio (17 octobre 1797), si funeste pour les espoirs des patriotes polonais, fut suivi du départ de Bonaparte pour l'Égypte. Or, au moment où il cinglait dans la Méditerranée vers l'Orient, Kosciuszko débarquait à Bayonne; l'ancien chef suprême de la nation allait jouer le rôle de la Diète. Sentant la nécessité de donner une expression plus précise aux engagements mutuels entre la France et les légions polonaises, il saisit l'occasion que présentait le décret concernant la formation de nouvelles légions qui se formaient au nord en vue d'une prochaine reprise des hostilités et il adressa au Directoire le mémoire qui suit[1] :

Citoyens directeurs,

La première formation des légions polonaises, auxiliaires de la République cisalpine, avait pour base que les Polonais ainsi réunis travailleraient indirectement pour le rétablissement de l'indépendance de leur pays; qu'en cas qu'ils iraient en Pologne ils pourraient emporter leurs armes, sauf de les payer après; et que, si les circonstances étaient trop défavorables pour qu'ils pussent rentrer chez eux, ils jouiraient du droit de citoyens dans la République cisalpine et qu'il serait accordé une retraite aux invalides et blessés hors d'état de servir.

Ces avantages, mais bien plus encore l'espérance qu'on leur faisait qu'ils pourraient un jour délivrer leur patrie de l'affreux despotisme sous lequel elle gémit encore, animèrent tous les Polonais de l'ardent désir de combattre leurs ennemis qui étaient en même temps ceux de la liberté. Aussi les cadres furent-ils bientôt plus que suffisamment remplis et ils ne tardèrent pas de donner des preuves non équivoques de leur zèle, leur bravoure et leur amitié particulière pour les généreux français, leurs protecteurs.

Le traité de Campo-Formio vint tout d'un coup anéantir leurs plus douces espérances; cependant, l'espoir qu'à la paix générale on ne saurait oublier leur pays les retint encore réunis et, dans les deux guerres consécutives de Rome et de Naples, ils tâchèrent de justifier la confiance que les Français leur avaient témoignée, lorqu'une nouvelle lutte se rouvrant avec leurs ennemis-nés réveille de nouveau leurs espérances et vivifie leur courage.

Mais, citoyens directeurs, la nouvelle formation d'une légion polonaise décrétée par le Corps législatif ne présente aux Polonais aucun de ces avantages qu'offrait la première. Porté comme je le suis pour les intérêts de la France et de mon pays, je crains que, si le gouvernement n'y supplée pas par quelques promesses consolatrices, les malveillants payés par les puissances ennemies ne tâchent d'éteindre la brûlante ardeur des Polonais de combattre sous les bannières de la

1. Correspondance polonaise, vol. 323, fol. 487. La date manque.

liberté en leur insinuant qu'il n'est pas à présent d'aucune utilité pour eux de se battre pour la cause des autres, puisque, la nouvelle formation se taisant absolument sur ce point, ils ne peuvent s'envisager que comme un corps franc de mercenaires, et il est à présumer, par conséquent, que plusieurs officiers polonais qui se trouvent ici et sont sur le point de prendre du service dans ce nouveau corps ne s'en retournassent chez eux et n'y retinssent ceux de leurs frères d'armes qui n'auraient assurément pas manqué de les rejoindre aux légions. Car il faut dire, citoyens directeurs, ce n'est pas par aucun intérêt personnel, mais uniquement par un zèle patriotique de concourir à la délivrance de leur pays qu'ils entreprennent le voyage de France en quittant leurs familles et leurs biens.

Ces considérations, comme aussi le désir de voir diminuer les forces des Russes et des Autrichiens par la désertion des Polonais qui, malgré eux, composent la quatrième partie de leurs armées, m'obligent de vous supplier, citoyens directeurs, de vouloir bien nous donner quelque lueur d'espérance pour le rétablissement de l'indépendance de notre pays, ce qui se pourrait faire, à ce que je pense, sans aucunement compromettre dans ces circonstances le gouvernement français. Au surplus, c'est contre les Russes et les Autrichiens que nos cœurs sont le plus ulcérés, que notre haine et notre vengeance se manifestent et auxquels nous souhaiterions de pouvoir arracher la plus grande et la plus belle partie de notre pays qu'ils ont envahi avec la dernière injustice et la plus insigne perfidie. Mais, quant au roi de Prusse, nos intérêts étant étroitement liés avec ceux de la France, il n'a jamais pu entrer dans nos vues d'entreprendre quelque chose contre lui, sauf de faire, si cela était possible, l'échange de quelque partie de pays, toujours cependant sous la garantie de la République française.

Salut et respect.

T. Kosciuszko.

Ce mémoire ramena l'attention sur les promesses qui avaient été faites aux Polonais lors de la formation de la première légion; Kosciuszko répondit à ce désir par la lettre suivante, datée du premier jour complémentaire de l'an VI (17 septembre 1798) et adressée au ministre des Affaires étrangères[1] :

Selon vos désirs, citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous présenter une copie de la convention faite entre la République lombarde et le général Dombrowski, comme aussi une copie de la lettre du ministre de la Guerre antérieure à cette convention[2]. Vous y verrez, citoyen ministre, l'espérance qu'on y donna aux Polonais pour le rétablissement de leur pays, et c'est ce qu'ils souhaitent de voir renouvelé à

1. Correspondance polonaise, vol. 323, fol. 490.
2. Nous avons déjà fait connaître ces documents.

l'occasion de la nouvelle formation d'une légion polonaise sur le Danube. Veuillez bien, citoyen ministre, vous intéresser auprès du gouvernement et lui soumettre nos idées et nos souhaits.

Agréez en même temps les assurances les plus respectueuses de ma considération.

T. Kosciuszko.

La question était délicate. Nous n'avons pas de raisons pour croire que les promesses faites d'abord par le Directoire à Dombrowski et au Comité polonais à Paris n'étaient pas sincères. L'ostentation qu'on mettait à honorer publiquement Kosciuszko et de lier son arrivée en France avec l'idée de la restauration de la Pologne ainsi que la tendance générale de la politique extérieure du Directoire semblent le confirmer.

Cette tendance, nous la trouvons formulée dans une note marginale de Rewbell sur un *plan de pacification* cité par M. Sorel :

Il me semble, écrit ce directeur, qu'on n'a pas assez fait valoir les faits suivants : savoir qu'il est évident que la coalition n'a eu lieu contre la France que pour pouvoir, avec plus de facilité, rompre tout équilibre, partager, en conséquence, la Pologne, voler les îles et démembrer ensuite le continent même de la France si l'on pouvait. On est déjà parvenu au partage de la Pologne, au vol des établissements français et hollandais ; le but de la pacification de la France doit donc être non pas tant d'acquérir des indemnités que de rétablir cet équilibre dont dépend son salut[1].

En effet, le Directoire proposa à l'Autriche une alliance contre la Russie afin de « relever la Pologne ».

Le principe d'équilibre politique était à la veille de succomber sous les coups de la Révolution française. Il dérivait de l'absolutisme, qui considère les peuples comme des troupeaux dont on peut distribuer les têtes aux monarques de façon à obtenir une égalité approximative (c'est là l'idée des compensations) ; il devait céder la place, dans le cours du XIXe siècle, au principe nouveau des nationalités qui prend sa source dans la souveraineté du peuple ; mais on n'en était pas encore parvenu là dans les dernières années du XVIIIe siècle. Au début, la Révolution française avait montré une tendance très nette à la fraternité des peuples ; et le généreux cosmopolitisme de 1792 fut un instrument parfait pour la libération du genre humain ; mais il ne pouvait servir de principe pour les relations internationales, puisque, ne voyant que l'homme en général, il n'apercevait pas les nationalités.

1. Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, vol. V, p. 25 et 26 (la note est du 19 février 1796).

Le rétablissement de la Pologne entrait d'abord dans les plans du Directoire, sinon comme nécessité de justice internationale, du moins comme calcul politique; mais depuis le temps de la première convention avec Dombrowski, les hommes et les événements avaient beaucoup changé et déjà l'on sentait venir un maître, un dictateur militaire qui déjouerait les projets du gouvernement et dont on n'osait pas se débarrasser. En outre, le ministère des Affaires étrangères avait à sa tête Talleyrand, homme très indifférent aux principes, et qui déjà se tournait vers le maître futur. D'autre part, les légions avaient prouvé leur utilité : alliés utiles pour le moment, les Polonais qui les composaient pouvaient contribuer à faire une révolution en Pologne, si les événements amenaient un jour la France à la désirer. Il s'agissait donc de les ménager sans prendre d'engagements trop précis.

Si le problème était difficile, Talleyrand était un homme à le résoudre habilement, dût-il mettre une fois de plus en pratique son aphorisme, que la parole a été donnée à l'homme pour dissimuler sa pensée.

Nous publions le rapport qu'il se fit présenter au sujet des légions, avec les changements qu'il y introduisit[1]. La lettre qu'il envoya au ministre de la Guerre en lui communiquant la copie du document explique le but de ces changements :

Rapport du ministre des Affaires étrangères[2].

Le général Kosciuszko ayant représenté qu'il était à craindre que la formation d'une légion polonaise décrétée par le Corps législatif n'éprouvât des obstacles ou des lenteurs si ses compatriotes n'étaient pas [rassurés] attirés par la perspective de combattre pour la délivrance de leur propre pays, le ministre des Relations extérieures lui a demandé des renseignements sur ce qui s'était passé lors de la formation de la première légion polonaise. Le général a remis la copie d'une lettre du ministre de la Guerre Petiet du 9 brumaire an V, écrite au général polonais Dombrowski, et celle de l'arrangement pris entre ce général et l'administration générale de Lombardie.

La lettre dit que le mémoire adressé par Dombrowski a paru présenter au Directoire exécutif des idées qui pouvaient, en effet, faciliter aux patriotes polonais des moyens indirects de travailler à la régénération de leur patrie; que le Directoire exécutif ne pouvant, d'après la constitution, consentir à la formation des légions polonaises affectées au service de France, ne voit aucun inconvénient à ce qu'elles puissent s'établir chez les peuples alliés, tels que ceux de Bologne, de Ferrare, des Milanais.

1. Les mots raturés sont mis entre crochets [ ].
2. Correspondance polonaise, vol. 323, fol. 481.

Il résulte de l'arrangement fait avec l'administration lombarde et approuvé par Bonaparte que la légion polonaise a dû être traitée sous tous les rapports à l'instar des troupes nationales et que ceux qui les composaient acquéraient le droit de citoyens lombards, *sans que cela empêchât qu'ils pussent se rendre à leurs propres foyers si le cas l'exigeait*[1].

Il n'est point douteux que la formation d'une légion polonaise ne puisse produire d'excellents effets pour désorganiser les armées ennemies. Mais le général Kosciuszko présente une [assurance] promesse quelconque relative au sort futur de la Pologne comme la condition indispensable du succès de cette mesure. Il ne demande point de déclaration formelle ou publique; seulement il voudrait être en état de convaincre les Polonais qu'en combattant pour la République française, ils combattent pour la délivrance de leur patrie.

La seule difficulté qui paraît s'opposer à la demande du général Kosciuszko serait dans les ménagements que nous devrions avoir à garder avec la Russie.

Les Polonais, suivant ce rapport, sont prêts à subordonner toutes leurs pensées à la direction du gouvernement français.

Le ministre des Relations étrangères propose au Directoire exécutif d'autoriser le ministre de la Guerre à écrire au [général Kosciuszko], chef de la légion polonaise, que le Directoire exécutif, ayant pris connaissance de l'arrangement fait entre le général Dombrowski et l'administration générale de la Lombardie et ne perdant pas de vue que les Polonais ne cessent de tourner leurs regards vers la patrie [oppri-] qu'ils ont abandonnée, consent à ce que la légion polonaise entrant au service de la République se réserve la faculté de retourner [dans leur patrie si le cas l'exigeait].

Une note marginale nous instruit de la décision prise par le Directoire : « Écrire dans le sens de la conclusion; on a préféré le chef des légions parce que cela sera plus éventuel et moins officiel. » Cette décision, c'est le ministre de la Guerre qui va la communiquer à Dombrowski et voici la lettre de Talleyrand à son collègue qui nous en fait connaître les motifs. Elle est datée du 9 vendémiaire an VII (30 septembre); nous en conservons les ratures :

Au ministre de la Guerre.

Je vous adresse, mon cher collègue, la copie du rapport que j'ai présenté au Directoire exécutif sur la formation d'une légion polonaise au service de la République. En y exposant les considérations qui doivent porter les [patriotes] militaires polonais à étendre la vue de leur dévouement au delà des intérêts de la cause de notre indépendance, j'ai fait sentir les motifs politiques qui nous interdisent de don-

1. Souligné dans l'original.

ner un aveu trop public et trop officiel à ce juste essor de leur courage et de leur espérance. Le moyen que j'ai présenté me semble à cet égard concilier leurs sentiments et les ménagements que la prudence nous impose; une lettre de votre part au chef d'une légion sous vos ordres ne passant pas les bornes de votre commandement aux différents corps de l'armée que vous êtes chargé d'administrer, la promesse que vous ferez en sera plus éventuelle et sera subordonnée aux événements politiques dont la prévoyance est hors de notre portée et dont le Directoire exécutif ne peut disposer.

Salut et fraternité[1].

Comme le montrent les ratures et la rédaction même du rapport, tout ce qui rappelait les principes de justice et de liberté exprimés lors de la première formation des légions a été soigneusement éliminé. Les patriotes polonais deviennent tout simplement « militaires »; la patrie pour laquelle ils prodiguent leur sang est « abandonnée » par eux; au lieu de répondre à Kosciuszko, qui était considéré toujours comme chef ou représentant de la nation[2], on adressa la proclamation à Dombrowski, simple général, chef de la légion; enfin, pour éviter tout caractère d'alliance entre les patriotes polonais et la France, ce n'est pas le ministre des Affaires étrangères, mais celui de la Guerre qui est chargé de transmettre la réponse.

V.

Vers la fin de novembre 1798, le roi de Naples ouvrit les hostilités contre les Français. La seconde guerre de Naples donna occasion à Kniaziewicz, qui commandait la 2e légion polonaise en Italie, de se couvrir de gloire. Après les victoires de Nepi et de Calvi, le Directoire lui offrit un sabre d'honneur. Après le siège de Gaëte, il fut promu général de brigade. Les rapports de Championnet sont pleins d'éloges pour lui et pour les légions. Dans l'ordre du jour du 12 frimaire an VII (2 décembre 1798), nous lisons :

Le général Macdonald a donné ordre au général polonais Kniaziewicz, à la tête de 300 hommes de sa légion, d'attaquer Magliano... Les Polonais se sont conduits avec infiniment de bravoure. Il est à remarquer qu'un corps de 300 hommes en a repoussé un de 500[3].

1. Correspondance polonaise, vol. 323, fol. 483.

2. Nous trouvons l'expression « au chef de la nation polonaise » dans le brouillon du ministre résumant cette correspondance pour les consuls (Correspondance polonaise, vol. 323, p. 493), ce qui peut être du reste un *lapsus calami*.

3. Qui étaient couverts par les retranchements.

Le rapport de Championnet au Directoire du 15 frimaire an VII (5 décembre) porte :

La troisième colonne ennemie a été culbutée par le général polonais Kniaziewicz au moment où elle débouchait par Fabrica sur Santa-Maria di Falari. Ce brave officier, à la tête de sa légion, de la légion romaine, etc..., par la rapidité de son attaque, a enlevé à l'ennemi huit pièces de canon, quinze caissons de munitions et a fait cinquante prisonniers...

Pour rendre hommage à la conduite des Polonais, Championnet chargea Kniaziewicz de porter les drapeaux conquis et de les présenter au Directoire. Il fut recommandé au ministre de la Guerre de France, par la lettre suivante de Vignole, ministre de la Guerre de la République cisalpine :

Milan, 1er ventôse an VII
(19 février 1799).

Citoyen ministre,

Le général polonais Kniaziewicz est chargé par le général en chef Championnet de porter à Paris et présenter au Directoire exécutif les drapeaux et étendards enlevés à l'armée napolitaine. La conduite distinguée qu'a tenue cet officier général dans tous les combats où il s'est trouvé à la tête de sa légion lui donne des droits à l'estime de tous les amis de la liberté, et c'est aussi à ce titre, citoyen ministre, que je prends la liberté de vous l'adresser.

Salut et respectueux attachement.

VIGNOLE.

Championnet lui-même écrivait :

Le brave général qui est chargé de vous offrir ces trophées de la valeur de l'armée républicaine n'a cessé, pendant le cours de la campagne, de donner des preuves du plus rare courage allié à de grandes connaissances militaires. Il est l'ami de Kosciuszko ; il a été son compagnon d'armes et de malheurs... Je dois beaucoup d'éloges à la sollicitude que vous avez constamment pour les républicains de tous les pays.

Si du fond de la Moscovie une horde barbare semble s'avancer à grands pas pour menacer l'édifice de la liberté française, qu'il est consolant, qu'il est beau de voir accourir des légions républicaines des bords de la Vistule pour planter l'étendard de la liberté sur le sommet enflammé du Vésuve[1] !

La cérémonie de présentation des drapeaux se fit avec beaucoup

1. Manuscrits de Léonard Chodzko au Musée national polonais de Rapperswyl en Suisse.

d'éclat. Elle eut lieu le 18 ventôse (8 mars) au palais du Luxembourg, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des audiences publiques :

Ces drapeaux enrichis de broderies d'or et d'argent, lisons-nous dans le *Moniteur*[1], dont la magnificence et l'ignominie contrastent si fort avec la simplicité et la grande destinée du drapeau tricolore, ont été présentés au Directoire exécutif par le général polonais Kniaziewicz, qui s'est particulièrement distingué, ainsi que ses généreux compatriotes, dans cette campagne immortelle. L'attitude républicaine et l'air martial de ce guerrier répondent aux éloges qu'a faits de lui le général en chef de l'armée de Naples. Tous les membres du corps diplomatique ont assisté à cette cérémonie. Kosciuszko y était présent aussi.

Le ministre de la Guerre, Dubois-Crancé, fait le premier discours. Après avoir exposé la conduite ignominieuse du roi de Naples et les victoires de l'armée française, il ajouta :

Au nombre des guerriers qui l'ont secondé, le général en chef se plaît à compter, et j'aime à vous citer les braves Polonais qui combattent sous nos drapeaux. Leur conduite prouve que ni le talent, ni le courage ne leur ont manqué pour conserver leur indépendance et qu'ils sont dignes de retrouver parmi nous une patrie et la liberté. Sous ces drapeaux qu'ils ont aidé à conquérir, vous voyez, citoyens directeurs, le général Kniaziewicz, l'un de ces étrangers qui ne le sont pas pour nous.

L'honneur de vous offrir ces trophées est le prix de ses vertus militaires et de ses services.

Ce brave guerrier et ses frères d'armes sont nés presque sous le même ciel, d'où, sur la foi de l'Angleterre et de quelques traîtres, un prince, l'oppresseur de la Pologne et notre ennemi jusqu'au fanatisme, envoie ses soldats chercher dans des rangs étrangers le mépris, les maladies et la mort. Ainsi nous arrivent à la fois du nord de l'Europe des ennemis et des défenseurs.

Kniaziewicz prononça ces paroles :

Citoyens directeurs,

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains les drapeaux que l'armée de Rome a conquis sur les Napolitains.

Cette armée vient d'anéantir toute la puissance d'un roi parjure. Les héros qui la composent, en indiquant aux nouveaux guerriers des Républiques cisalpine et romaine un vaste champ de gloire, les ont mis à portée de prouver à l'univers que l'homme qui se dévoue à la cause de la liberté sainte devient un soldat invincible.

1. Le 19 ventôse an VII de la République. N° 169.

Il est encore consolant pour les Polonais, à qui vous avez permis, citoyens directeurs, d'associer leurs travaux à ceux des républicains français, de voir un de leurs frères, autorisé par l'armée de Rome, vous apporter les trophées que celle-ci vient de cueillir. Vous voyez, citoyens directeurs, dans cet acte de l'armée de Rome une preuve de désintéressement sublime qui ne lui permet pas de jouir de triomphes qui appartiennent à elle seule sans y faire participer ceux qu'elle a bien voulu admettre à y contribuer. Aussi mes compatriotes, pénétrés de reconnaissance et pleins d'espoir dans la bienveillance de la grande nation, ont juré dans leur âme que la cause de la République française leur sera toujours sacrée, car ils la considèrent comme commune et à jamais inséparable de la leur : Vive la République!

Le discours de Barras, président du Directoire, était le dernier :

Retournez, citoyen, vers les vainqueurs de Capoue et de Naples; revoyez ces braves Polonais qui ont préféré l'exil à l'esclavage; la République les a adoptés et la France est leur patrie...

Après la présentation des drapeaux, le Directoire et tout son cortège se rendirent en cérémonie devant la principale porte du palais donnant sur la rue de Tournon, pour assister à la plantation d'un arbre de la Liberté. On y avait élevé une estrade sur laquelle le Directoire se plaça avec ses ministres. Le Conservatoire de musique exécuta l'hymne à la liberté et une cantate composée pour l'occasion avec musique de Grétry.

Cette solennité était très propre à rehausser les espérances des patriotes polonais. Kniaziewicz écrivait le jour même à Championnet :

Permettez-moi, général, de vous rendre les plus grands témoignages de la reconnaissance dont chacun de mes compatriotes est pénétré envers votre personne, tant pour votre continuelle bienveillance pour eux que pour la grâce que vous avez accomplie dans ma personne.

Je prends la liberté, général, de vous envoyer quelques exemplaires du *Rédacteur* (*Moniteur?*) qui vous apprendra de l'audience que le Directoire exécutif a bien voulu m'accorder. C'était le premier rayon d'espérance pour le salut de notre patrie avant que le soleil y reprenne tout son éclat et c'est à vous que les Polonais auront le plus d'obligations[1].

W.-M. Kozlowski.

(Sera continué.)

1. Manuscrits de L. Chodzko à Rapperswyl.

UN CHANT DE HAINE CONTRE L'ANGLETERRE.

Dans l'étude si instructive qu'il a consacrée aux sentiments allemands à l'égard de l'Angleterre[1], M. Émile Hovelaque a donné une traduction française d'une poésie fort intéressante au point de vue historique et littéraire; c'est l'œuvre, nous dit-on[2], d'un simple soldat, Ernest Lissauer, qui appartient au 10e régiment d'infanterie bavaroise; il l'écrivit sous le coup de l'émotion produite en lui, comme dans le cœur de ses camarades, par les proclamations du prince royal de Bavière[3], exhortant ses hommes, la veille d'une bataille, « à combattre avec une âpreté et une force toutes particulières les troupes anglaises ». L'effet produit par ce *Hassgesang* fut si puissant que le prince royal le mit à l'ordre du jour de son armée. Aussi est-il devenu rapidement populaire. Composé par un catholique, mis en musique par un organiste luthérien de Chemnitz, ce chant, dont l'inspiration est si étrangère à l'esprit chrétien, est, paraît-il, entonné avec autant d'enthousiasme par les civils que par les militaires, dans les rues que dans les tranchées. Il est court (47 vers). Il est chargé, comme une arme à répétition, de mots brefs, fortement accentués et qui font balle. Il exprime une de ces idées très simples, que tout le monde comprend, qui ébranle les fibres les plus grossières de l'âme humaine, celles de la barbarie primitive. En lui respire la fureur destructrice d'un peuple qui, à l'en croire, est le plus vertueux des peuples comme il est le plus civilisé et qui a prétendu militariser le Christ lui-même. Un tel document doit survivre au moment qui l'a fait naître. Nous le donnons donc dans son texte original[4] avant d'en présenter une nouvelle traduction française.

1. *Revue de Paris*, 1er avril 1915.

2. Nous empruntons ces détails à un article de M. Archibald Henderson dans *The Nation* (de New-York), 11 mars 1915, p. 279.

3. Les ordres du jour à l'armée du prince Ruprecht ont été publiés dans les *Basler Nachrichten*, un des principaux journaux germanophiles de la Suisse.

4. Nous reproduisons le texte donné dans un recueil intitulé : *Der heilige Krieg. Gedichte aus dem Beginn des Kampfes* (Iéna, Diederichs, Collection des « Tat-Bücher für Feldpost », 1er fasc. Prix : 0,60 pf.). Lissauer n'en était d'ailleurs pas à son coup d'essai. Il avait déjà publié à la même librairie : *1913, ein Gedichtzyklus*, véritable « épopée nationale », assure l'éditeur, qui a pris

Hassgesang gegen England.

Was schiert uns Russe und Franzos'?
Schuss wider Schuss und Stoss um Stoss[1],
Wir schützen Weichsel und Wasgaupass,
Wir haben nur einen einzigen Hass,
Wir lieben vereint, wir hassen vereint,
Wir haben nur einen einzigen Feind,

Den ihr alle wisst, den ihr alle wisst.
Er sitzt geduckt hinter der grauen Flut,
Voll Neid, voll Wut, voll Schläue, voll List,
Durch Wasser getrennt, die sind dicker als Blut.
Wir wollen treten in ein Gericht,
Einen Schwur zu schwören, Gesicht in Gesicht,
Einen Schwur von Erz, den verbläst kein Wind,
Einen Schwur für Kind und für Kindeskind :
Vernehmt das Wort, sagt nach das Wort,
Es wälze sich durch ganz Deutschland fort :
Wir wollen nicht lassen von unserm Hass,
Wir haben alle nur einen Hass,
Wir lieben vereint, wir hassen vereint,
Wir haben alle nur einen Feind :
England.

In der Bordkajüte, im Feiersaal,
Sassen Schiffsoffiziere beim Mahl.
Wie ein Säbelhieb, wie ein Segelschwung,
Einer riss grüssend empor den Trunk;
Knapp hinknallend wie Ruderschlag,
Drei Worte sprach er : « Auf den Tag! »
Wem galt das Glas?
Sie hatten alle nur einen Hass.
Wer war gemeint?
Sie hatten alle nur einen Feind :
England.

soin de faire reproduire sur la converture les éloges dithyrambiques de plusieurs journaux allemands. Il n'a pu échapper à Lissauer qu'en 1813 les Anglais et les Allemands combattaient du même côté. La haine allemande paraît être moins un sentiment national qu'un moyen de propagande au service du gouvernement. D'autant mieux l'historien doit-il en noter les principales manifestations.

1. Le texte publié dans *The Nation* ajoute ici deux vers :

« Wir lieben sie nicht.
Wir hassen sie nicht. »

« Nous ne les aimons pas.
Nous ne les haïssons pas. »

Nimm du die Völker der Erde in Sold,
Baue Wälle aus Barren von Gold,
Bedecke die Meerflut mit Bug bei Bug,
Du rechnetest klug, doch nicht klug genug.
Was schiert uns Russe und Franzos'?
Schuss wider Schuss und Stoss um Stoss.
Wir kämpfen den Kampf mit Bronze und Stahl
Und schliessen Frieden irgend einmal.
Dich werden wir hassen mit langem Hass,
Wir werden nicht lassen von unserm Hass,
Hass zu Wasser und Hass zu Land,
Hass des Hauptes und Hass der Hand,
Hass der Hämmer und Hass der Kronen,
Drosselnder Hass von siebzig Millionen,
Sie lieben vereint, sie hassen vereint,
Sie haben alle nur einen Feind :
England.

Ernst LISSAUER.

Chant de haine contre l'Angleterre.

Que nous importent Russes et Français?
Balle pour balle et coup pour coup,
Nous défendons la Vistule et les cols des Vosges.
Nous n'avons qu'une seule haine.
Unis pour aimer, unis pour haïr,
Nous n'avons qu'un seul ennemi.

Vous le connaissez tous, vous le connaissez tous.
Plein d'envie, plein de rage, plein d'astuce, plein de ruse,
Il est tapi derrière les flots gris.
La barrière des flots plus épais que du sang.
Allons tous en un champ clos
Et prêtons un serment, les yeux dans les yeux,
Un serment d'airain que ne balaiera aucun ouragan,
Un serment pour nos enfants et les enfants de nos enfants.
Écoutez la parole, répétez la parole;
Qu'elle roule à travers l'Allemagne tout entière :
Jamais ne se relâchera notre haine;
Nous n'avons tous qu'une haine.
Unis pour aimer, unis pour haïr,
Nous n'avons tous qu'un ennemi :
L'Anglais.

A bord du vaisseau, dans la salle des fêtes[1],
Les officiers fraternisaient au banquet;

1. Cette strophe, qui s'applique à la marine, est généralement supprimée

Comme le sabre qui frappe, comme la voile qui claque,
L'un d'eux, saluant, leva la coupe.
Brefs et cinglants comme un coup d'aviron
Trois mots retentirent : « A ce jour...[1] ! »
A qui ce défi?
Ils n'avaient tous qu'une haine.
Qui était désigné?
Ils n'avaient tous qu'un ennemi :
L'Anglais.

Prends à ta solde les peuples de la terre;
Élève des remparts avec des lingots d'or,
Des proues de tes vaisseaux couvre les océans;
Tu as bien calculé; pas encore assez bien.
Que nous importent Russes et Français?
Balle pour balle et coup pour coup,
Nous menons le combat avec le bronze et l'acier,
Et quelque jour nous conclurons la paix.
Mais toi, nous te haïrons d'une longue haine,
Jamais ne se relâchera notre haine.
Haine sur mer, haine sur terre,
Haine de la tête, haine de la main,
Haine du forgeron, haine du prince,
Haine féroce[2] de soixante-dix millions d'hommes.
Unis pour aimer, unis pour haïr,
Ils n'ont tous qu'un ennemi :
L'Anglais.

Traduit par Lina BÉMONT.

par les soldats marchant au combat. Elle a été omise dans la traduction française des *Paroles allemandes* (« Pages d'histoire », n° 40, chez Berger-Levrault, p. 89).

1. Un de ces jours fut le 7 mai 1915, où le torpillage d'un transatlantique anglais non armé, *la Lusitania*, fit 1,447 victimes. — Le journal *le Temps* a publié (n° du 1er juin) la traduction d'un chant allemand qui applaudit avec frénésie à la destruction de la *Lusitania*. Nous lui empruntons les extraits suivants : « C'était un vaisseau de guerre, bien que non cuirassé...; oui, un vaisseau de guerre qui, celui-là, servait à l'ennemi et ne reposait pas lâchement, comme les autres, au port. A cette heure, manquent en Flandre de précieux engins de meurtre. Tristes jusqu'à la mort se regardent vendeurs et acheteurs; car, hélas! si stricte que soit la neutralité de Sam, le fond de la mer est à coup sûr plus neutre encore. Un vaisseau coulé, cargaison et passagers, hurrah! Et voilà des milliers de capotes grises sauvées. Pour chacun de ces braves, nous eussions volontiers enseveli dix *Lusitania...!* »

2. Le sens exact de ce vers serait : « Haine qui pousse soixante-dix millions d'hommes à étrangler leur ennemi. »

BULLETIN HISTORIQUE

ANTIQUITÉS ROMAINES.

(1913-1914.)

Depuis notre dernier Bulletin[1], de nombreux ouvrages ont été consacrés à l'histoire de Rome, de l'empire romain, de la religion et de la civilisation romaines par des érudits et des savants soit de nationalité, soit de langue française. Cette abondance de livres et de mémoires, dont quelques-uns sont des œuvres remarquables, et qui tous témoignent de sérieuses qualités, prouve une fois de plus quelle lourde erreur a été commise en France par tous ceux, trop nombreux pendant longtemps, qui estimaient que l'histoire et l'archéologie du monde romain étaient le domaine incontesté de l'érudition allemande, de Mommsen et de ses médiocres épigones. Sur ce point comme sur tant d'autres, l'opinion française s'est laissé trop souvent duper par les prétentions orgueilleuses des savants d'outre-Rhin. Il suffit, pour en montrer la vanité, d'énumérer et d'apprécier brièvement ce qui a été écrit en France et dans les pays de langue française, depuis 1912, sur l'histoire et les antiquités romaines.

I. Généralités; instruments de travail. — M. R. Cagnat a publié une quatrième édition de son *Cours d'épigraphie latine*[2]. Sans avoir subi de remaniements importants, le texte a été mis au courant des découvertes les plus récentes. La principale innovation apportée au volume consiste dans l'adjonction de vingt-huit planches photographiques hors texte, destinées à mettre sous les yeux des lecteurs des spécimens de monuments épigraphiques appartenant aux diverses périodes de l'histoire romaine. Il est d'ailleurs piquant de constater, avec M. R. Cagnat lui-même, que la vue et la comparaison de ces spécimens enseignent combien il est imprudent de vouloir dater une inscription d'après sa seule paléographie. « Il est assurément », écrit M. Cagnat, « des règles générales incontestables qui

1. *Rev. histor.*, t. CXII, p. 94 et suiv.; t. CXIII, p. 317 et suiv.

2. René Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd. revue et augmentée avec 28 planches hors texte, xxvii-504 p. in-8°. Paris, Fontemoing et Cie, 1914.

suffisent à déterminer la date d'une inscription, du moins approximativement; mais il est nécessaire aussi de tenir le plus grand compte de l'habileté de l'ouvrier et du temps qu'il a apporté à son travail. Les règles ne valent réellement que pour les textes gravés avec soin; pour les autres, j'en appelle à tous ceux qui ont essayé d'établir l'âge d'une inscription d'après son aspect extérieur; il faut être de la plus grande prudence[1]. » Nous irons plus loin. A notre avis, la paléographie des inscriptions ne peut fournir, même pour les monuments soignés, aucun indice précis. Que l'on examine, par exemple, dans la nouvelle édition du *Cours d'épigraphie* de M. R. Cagnat, les planches X-XIV où sont reproduits des spécimens de textes datés du IIe siècle; on y remarquera des formes d'écritures très diverses entre elles, mais dont plusieurs ne diffèrent pas beaucoup des formes employées soit au Ier, soit au IIIe siècle. Il faut le plus possible éviter de dater les inscriptions d'après la paléographie. Seul le contenu du texte peut fournir des données sérieuses et solides.

M. Maurice Besnier a donné, dans la *Nouvelle collection à l'usage des classes* de la librairie Klincksieck, un très utile *Lexique de géographie ancienne*[2]. Ce lexique ne vise point à fournir la liste complète de tous les noms de lieux et de peuples cités par les auteurs et les documents. Il est surtout destiné à faciliter la lecture des ouvrages grecs et latins, en permettant de trouver très vite les renseignements nécessaires et suffisants sur la position exacte des montagnes, des fleuves, des pays, des villes, etc., dont les noms se rencontrent dans ces ouvrages. M. M. Besnier a rendu le plus grand service non seulement aux élèves des classes d'enseignement secondaire, mais encore aux professeurs et à tous ceux qui étudient ou qui enseignent l'histoire ancienne. M. R. Cagnat dit fort justement dans la *Préface* qu'il a écrite pour ce lexique : « Quelles recherches minutieuses, quel travail patient ce lexique a demandés à M. Besnier, il est inutile de le dire. Ceux qui sont habitués à nos études le comprendront d'eux-mêmes... » Il faut avoir été obligé de faire soi-même des recherches de ce genre pour apprécier la somme de labeur que représente chacun de ces articles condensés en quelques lignes, nourris de références détaillées, qui constituent une véritable bibliographie, méthodique, exacte et précise, exposés dans une langue sobre et claire. Précisément parce que le *Lexique* de M. Besnier est excellent, on le voudrait plus complet. On se laisse aller à regret-

1. R. Cagnat, *op. cit.*, p. VIII.

2. Maurice Besnier, *Lexique de géographie ancienne*, avec une préface de R. Cagnat, XX-893 p. in-8°. Paris, C. Klincksieck, 1914.

ter que l'auteur ait pris pour base de son travail l'*Atlas antiquus* d'Alb. von Kampen et qu'il se soit trop exclusivement limité aux noms cités dans l'*Index nominum* de cet atlas. Pourquoi aliéner ainsi sa liberté d'action? Il en est résulté, pour citer quelques exemples, que M. Besnier a dû mentionner *Thamugadi* (Timgad) dans l'article *Lambaesis* au lieu de lui consacrer un article spécial, qu'il n'a pas fait place dans son *Lexique* à la ville d'*Ammaedara*, en Afrique, que mentionnent les *Gromatici veteres*, non plus qu'à celle de *Bagai*, en Numidie, qui fut l'un des principaux centres de l'agitation donatiste et dont le nom revient souvent dans les documents et les ouvrages relatifs à l'histoire de cette hérésie. D'autre part, pourquoi citer en Gaule deux localités aussi obscures à l'époque romaine qu'*Ariolica ad Juram* et *Ariolica ad Ligerim* et omettre *Epamanduodurum*, aujourd'hui Mandeure, assurément plus connue et plus importante au point de vue archéologique, *Anderetiacum*, aujourd'hui Andrésy, entre Paris et Mantes, qui paraît avoir donné son nom, sous le Bas-Empire, à la flottille chargée de la surveillance et de la défense de la basse Seine? M. Besnier a été trop modeste. Il n'aurait pas dû hésiter à compléter l'*Atlas antiquus* de Kampen. Souhaitons qu'une seconde édition du *Lexique de géographie ancienne* soit bientôt nécessaire et que M. Besnier prenne, en la préparant, plus de liberté avec l'ouvrage qui lui a servi de guide. Le brillant professeur de l'Université de Caen est parfaitement capable de se diriger lui-même; il a, pour redresser le guide choisi par lui, toute compétence et toute autorité.

II. Études générales sur l'histoire et la civilisation de Rome. — M. G. Bloch ne s'est pas laissé entraîner par les nombreuses découvertes archéologiques et épigraphiques de ces dernières années vers l'histoire de l'empire romain; il a continué d'étudier les destinées et l'évolution de la République. Le volume qu'il a récemment publié sur cette matière, *la République romaine*[1], est une œuvre substantielle et solide. En donnant pour sous-titre à son livre : *Conflits politiques et sociaux*, M. Bloch a voulu sans doute indiquer combien étaient complexes, dans leurs causes tant lointaines qu'immédiates et dans leurs caractères, les luttes, les révolutions, les péripéties multiples dont se compose l'histoire de la République romaine. De fait, il a mis en relief, avec une remarquable précision, la valeur et la portée sociale de la plupart des grandes lois qui ont transformé l'organisation de l'État romain. L'importance des

1. G. Bloch, *la République romaine; conflits politiques et sociaux*, 333 p. in-12. Paris, E. Flammarion, 1913.

faits économiques, leur répercussion sur la vie politique et sociale de Rome ne lui ont pas non plus échappé. Qu'il s'efforce de déterminer l'origine de la plèbe, qu'il cherche les raisons de son attitude, qu'il suive à travers les derniers siècles de la République les transformations de la société romaine, qu'il étudie dans leur teneur les principales réformes d'apparence surtout politique ou sociale, en toute circonstance il fait ressortir, avec autant de mesure que de perspicacité, l'action exercée par la situation économique des diverses classes. Lorsqu'il traite de la loi Claudia votée en 219, qui interdisait aux sénateurs et aux fils de sénateurs de posséder des navires jaugeant plus de 300 amphores, ce qui équivalait à leur interdire tout commerce maritime étendu, il ne manque pas d'apercevoir et de faire comprendre à ses lecteurs combien ont été graves les conséquences économiques d'une pareille mesure. Elle n'a pas réussi à réfréner dans les classes supérieures la course furieuse vers la richesse, mais elle a créé, auprès de l'oligarchie sénatoriale, une oligarchie financière, et elle n'a pas peu contribué à faire naître entre ces deux parties de la haute société romaine le violent antagonisme qui a déchiré la République et qui l'a menée à sa perte. Vue sous cet angle, observée sous ses divers aspects, suivie dans ses conséquences variées, l'histoire intérieure de l'État romain avant Auguste acquiert non seulement une clarté et un relief saisissant, mais aussi un véritable intérêt d'actualité. Les lois de l'évolution économique ne sont-elles pas, en effet, parmi les plus stables et les plus rigoureuses que l'on connaisse?

Pour traiter ce sujet si vaste et, à certains égards, si instructif, M. Bloch a usé d'une méthode sagement critique. Certes, il n'accepte pas, avec une crédulité excessive, les renseignements que nous fournissent les historiens grecs et romains, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, même Salluste, Plutarque, Appien. Mais, d'autre part, il ne les écarte pas à priori, avec ce dédain hypercritique mis à la mode il y a quelque soixante ans par l'apparition des premiers volumes de l'*Histoire romaine* de Mommsen. La discussion instituée par M. G. Bloch à propos des lois Licinio-Sextiennes de 367, de leur authenticité et de l'exactitude des récits anciens qui les concernent, nous paraît être un modèle de mesure, de bon sens, d'intelligence historique. « Nous avons résumé le récit des auteurs anciens », écrit M. Bloch. « Il est cohérent, il est vraisemblable et, sauf les détails précis dont les monuments écrits ni la tradition orale ne peuvent avoir conservé le souvenir, sauf les épisodes notoirement arrangés et dramatisés, il paraît digne de créance pour l'ensemble... Si des doutes peuvent s'élever sur la teneur de la loi [agraire],

sa réalité paraît devoir rester hors d'atteinte. » On ne saurait mieux dire.

Si les faits sont établis et racontés par M. Bloch avec une sûreté de méthode et une exactitude des plus louables, les hommes sont fort justement jugés par lui et leur rôle est très finement apprécié. M. Bloch a parfaitement compris qu'il n'y avait aucune différence morale ou politique bien sérieuse à établir entre les ambitieux qui se sont disputé le pouvoir au dernier siècle de la République : la loi, le respect des institutions, l'observation du droit n'avaient pas plus de valeur pour Marius que pour Sylla, pour Pompée que pour César. « Qui donc songeait alors à la légalité? », écrit M. Bloch, et plus loin : « La République, retombée dans l'ornière et en proie à une anarchie sans issue, ira se débattant entre les assauts de la démagogie et les compétitions des généraux jusqu'au jour où le plus fort d'entre eux, l'homme de génie surgi dans la tempête, viendra imposer la solution, rendue inévitable par les fautes de tous et la fatalité des circonstances. » M. Bloch ne partage pas l'illusion de ceux pour qui, dans la lutte décisive, Pompée représentait la légalité ou la République. Il montre fort bien que la carrière de Pompée s'est faite à coup d'illégalités, que son ambition n'était ni moins égoïste, ni moins effrénée que celle de ses rivaux et que, s'il l'eût emporté sur César, la République n'en aurait pas moins été perdue.

La haute valeur du livre de M. Bloch, la solidité de ses conclusions et de ses jugements, la netteté de ses développements nous inspirent un vif regret. Pourquoi avoir choisi comme terme de la période étudiée la date de 61, éliminant ainsi de l'œuvre la double lutte de Pompée et de César, des meurtriers de César et des triumvirs? Sans doute, M. Bloch pourra nous répondre que dans ces dernières vicissitudes il n'était plus question de la République. En était-il beaucoup plus question au temps de Marius et de Sylla? La période qui précéda l'établissement définitif du régime impérial n'intéresse pas moins l'histoire de la République agonisante que celle de l'empire en préparation. Mais peut-être M. Bloch a-t-il l'intention de consacrer à cette période si agitée, si pleine de faits, un nouveau volume, dans lequel il développerait les vues simplement indiquées par lui à la fin de son livre. S'il en est ainsi, nous ne pouvons que souhaiter la publication la plus prompte possible d'un tel volume.

Ce n'est pas seulement une étude d'histoire littéraire que M. E. Courbaud vient de mener à bonne fin dans son ouvrage intitulé : *Horace; sa vie et sa pensée à l'époque des Épîtres*[1]. Le tableau

1. Edmond Courbaud, *Horace: sa vie et sa pensée à l'époque des Épîtres*, VIII-368 p. in-12. Paris, Hachette, 1914.

qu'il y trace de la société romaine, au lendemain des guerres civiles, n'est pas moins instructif pour l'historien que pour le lettré. Horace n'était pas le seul Romain de son temps à se montrer satisfait du nouveau régime institué par Octave vainqueur; l'allégresse qu'il exprime à la fin de l'épître à Iccius, l'immense majorité de ses contemporains l'éprouvaient comme lui. Ses Épîtres, sous leur forme enjouée et personnelle, nous font pénétrer dans l'intimité de ces jeunes gens et de ces patriciens avec lesquels Horace entretenait des relations courtoises et discrètes, auxquels il donnait souvent des conseils et contre qui il savait au besoin défendre son indépendance et son repos. Tous les traits que M. Courbaud a su recueillir et qu'il a fort ingénieusement groupés autour de la physionomie originale du poète nous aident à comprendre pourquoi le principat d'Auguste fut accueilli avec tant de faveur. On s'inclinait, il est vrai, devant le vainqueur d'Actium; mais on lui savait gré aussi d'avoir assuré la paix sur les frontières comme à l'intérieur de l'empire, d'avoir donné au monde romain la tranquillité au dedans, la gloire au dehors. Les agitations du Forum, les luttes civiles étaient calmées; la plupart des Romains avaient renoncé aux grandes ambitions politiques; ils visaient surtout à se faire agréer par les maîtres du jour, à obtenir d'eux quelque haute fonction administrative, à se glisser sous leur protection. Sans doute, M. Courbaud a concentré toute son attention sur le poète lui-même; c'est d'Horace seul, de sa morale, de sa conception de la vie que traite la conclusion. Mais, à travers le livre tout entier, Horace nous est montré constamment en rapports avec la société qui l'entoure et dont l'étude relève peut-être plus encore de l'histoire que de la littérature. Cette étude, M. Courbaud l'a faite avec science et avec goût; il y a apporté, en même temps que l'exactitude et la précision nécessaires, ces qualités bien françaises que sont la mesure et le tact dans les jugements, la sobriété et la finesse de l'expression, l'aisance, à la fois ferme et souple, du style.

La Société nationale des Antiquaires de France a publié, dans son volume de *Mémoires* pour 1912, daté de 1913, une étude posthume de M. le commandant Mowat sur les *Conspirateurs et les prétendants non reconnus par le Sénat depuis Jules César jusqu'à Romulus Augustus*[1]. Les documents mis en œuvre par M. Mowat sont, d'une part, la liste des empereurs de Polemius

1. R. Mowat, *les Conspirateurs et les prétendants non reconnus par le Sénat depuis Jules César jusqu'à Romulus Augustus*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (VIIIe série, t. II, 1912), Paris, 1913.

Silvius, intitulée *Nomina omnium principum Romanorum* et publiée par Mommsen dans les *Monumenta Germaniae historica* sous le titre : *Pol. Silvii laterculus*, liste dans laquelle l'historiographe mentionne, en les distinguant soigneusement par le mot *tyrannus*, les prétendants non reconnus par le Sénat et tenus pour princes illégitimes; d'autre part, les textes antiques et les monnaies, qui nous font connaître de nombreux conspirateurs et usurpateurs. M. Mowat a condensé les résultats de ses recherches dans une liste de 101 personnages qui ont conspiré contre les empereurs ou aspiré au pouvoir impérial depuis le meurtre de César en 44 av. J.-C. jusqu'à la chute de l'empire romain d'Occident en 476. La liste commence par les meurtriers de César, Brutus, Cassius, les deux Casca, Cimber; elle se termine avec le patrice Oreste, qui s'empare du trône pour y placer son fils Romulus en 475. Cette liste, dans laquelle chaque nom ou chaque groupe de noms est accompagné de toutes les références utiles, est appelée à rendre de grands services. Il nous semble toutefois qu'il eût été préférable de distinguer les conspirateurs, qui voulaient seulement faire disparaître l'empereur régnant sans chercher à occuper sa place, des prétendants qui visaient à le remplacer. Le rôle historique du tribun Chaerea n'est point le même que celui de Galba, de Pescennius Niger, de Clodius Albinus ou de Gordien. Est-il exact, d'autre part, de confondre, sous un seul et même numéro, les deux légats Ingenuus et Regalianus, révoltés contre Gallien en 258, et Postumus, le fondateur de l'empire des Gaules? Le fait de n'avoir pas été reconnus par le Sénat ne crée pas, entre tous les personnages cités par M. Mowat, un lien suffisant pour effacer ou même atténuer les différences considérables qui les distinguent les uns des autres.

M. J. Maurice poursuit, avec une activité digne de tout éloge, ses études si importantes sur la *Numismatique constantinienne*[1]. Dans le troisième volume, il s'est occupé des quatre grands ateliers monétaires de l'Orient : Nicomédie, Cyzique, Antioche et Alexandrie. Il en a classé et décrit les émissions successives de 305 à 337. Les documents monétaires, réunis et commentés dans ces quatre chapitres, fournissent les renseignements les plus précis sur l'histoire de cette période, en particulier sur la persécution des chrétiens par Maximin Daza entre 305 et 313. M. J. Maurice a montré, dans la première partie de son Introduction, les rapports étroits qui existent entre cette persécution et les types monétaires les plus fréquents :

1. Jules Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. III, XLVIII-286 p. et 11 planches, in-8°. Paris, E. Leroux, 1912.

l'autel des sacrifices, l'image du Génie de l'empereur tenant tantôt la tête de Sérapis coiffée du modius, tantôt celle du Soleil, Helios ou Sol Invictus, l'image de Sol Invictus tenant dans sa main droite la tête de Sérapis. La seconde partie de l'Introduction traite des noms donnés aux diverses espèces de bronze des systèmes monétaires de Dioclétien et de Constantin : *denarius communis*, *follis*, *quadrans*, *centenionalis*, etc. M. J. Maurice annonce qu'il donnera à son ouvrage un supplément où il approfondira l'étude des espèces monétaires créées par Dioclétien et Constantin, ainsi que la politique économique de ces empereurs. Ce supplément sera attendu avec impatience. Nul, mieux que M. J. Maurice, ne peut aujourd'hui traiter de tels sujets.

M. R. Cirilli a étudié la corporation sacerdotale des Saliens dans son livre : *les Prêtres danseurs de Rome*[1]. J'ai dit, dans la préface de ce volume, que M. R. Cirilli s'était borné, avec raison, à l'étude directe des documents et des faits, sans avoir recours à certaines méthodes comparatives fort dangereuses, sans faire appel soit à la déduction, soit à des rapprochements téméraires. Il en résulte que les conclusions de M. R. Cirilli peuvent être accueillies sans inquiétude. Ces conclusions portent sur l'origine de la corporation des Saliens et du rite qu'elle était chargée de pratiquer, sur l'histoire, l'organisation, les attributs des Saliens, sur le détail des cérémonies qu'ils célébraient, enfin sur la véritable nature de leur mission religieuse. Le bouclier sacré, qui, d'après la légende, était tombé du ciel, passait pour être une arme du dieu de la foudre ou un symbole de la foudre ; il avait, aux yeux des populations les plus anciennes du bassin de la Méditerranée, la valeur d'un fétiche protecteur de la communauté. En outre, la forme donnée sur les monuments au bouclier sacré des Romains, à l'*ancile*, prouve, d'après M. Cirilli, l'origine mycénienne de cette arme. Quant à la danse sacrée, qu'accompagnait le bruit du choc des épées contre les boucliers, elle rappelle les danses analogues auxquelles se livraient les Curètes devant l'antre de Zeus Idéen. Ce serait donc, sans que pourtant M. Cirilli ose l'affirmer, dans la Méditerranée orientale, sur les rivages le long desquels s'est développée la civilisation dite égéenne, qu'il convient de chercher l'origine des Saliens et de leurs rites. M. Cirilli a suivi, avec beaucoup de précision, l'histoire et l'évolution de cette corporation de prêtres danseurs à travers l'histoire de Rome. Il a tiré des documents aujourd'hui connus toutes les données historiques qu'ils

1. René Cirilli, *les Prêtres danseurs de Rome; étude sur la corporation sacerdotale des Saliens*, XI-186 p. in-8°. Paris, Geuthner, 1913.

peuvent fournir. Quant à la mission religieuse des Saliens, il la définit en ces termes : « Il s'agit pour eux de livrer bataille aux esprits nuisibles, aux ennemis de la cité, du peuple, des troupeaux... Les Saliens, frappant les boucliers sacrés, produisaient un bruit qui devait mettre en fuite tout esprit méchant. Leur procession à travers la ville servait à la purifier, comme la course des Luperci, aux ides de février, devait purifier les troupeaux et l'enceinte de la cité palatine. Comme les Curètes, comme les prêtres crétois, dont ils ont en partie hérité l'armement guerrier, ils livrent bataille aux démons, aux mauvais génies qui, pendant l'année, ont pu pénétrer dans la ville. » En fin de volume, M. Cirilli a publié toutes les inscriptions et tous les textes qui concernent les Saliens. Quoi que l'on pense des solutions de détail proposées par l'auteur, l'étude qu'il a consacrée aux Saliens est complète, intéressante et suggestive.

Dans le tome IV de ses *Cultes, mythes et religions*[1], M. S. Reinach a réimprimé deux articles qui touchent à l'histoire de la religion romaine. L'un de ces articles, intitulé *Clelia et Epona*, nous paraît offrir le type de ces rapprochements douteux, hypothétiques, singulièrement fragiles par conséquent, sur lesquels M. S. Reinach édifie depuis plusieurs années un système d'exégèse religieuse auquel beaucoup de bons esprits refusent, et à bon droit, de se rallier. Voici, en effet, de quoi il s'agit et comment raisonne M. S. Reinach. Certains textes de très basse époque, les scholies vénitiennes de l'Iliade, Suidas et Codinus, rapportent qu'Énée, débarquant en Italie, près de Laurente, sauta sur le premier cheval qu'il aperçut et que, pour conserver la mémoire de ce fait, il consacra à sa mère Aphrodite une statue équestre. « Cela signifie et cela prouve », ajoute M. S. Reinach, « qu'il existait à Laurente une très ancienne statue représentant une femme à cheval. » Il n'est pas bien sûr que les textes cités signifient et prouvent ce que M. S. Reinach dit; mais passons. Une autre statue de femme équestre, qui passait pour très ancienne, se trouvait à Rome au point culminant de la Voie Sacrée; on y voyait soit Clélie, soit Valérie, l'une et l'autre héroïne de l'un des épisodes du siège de Rome par l'Étrusque Porsenna. Aucune description ne nous est donnée, — et pour cause, — de la prétendue statue de Laurente, dont nul auteur ancien ne parle; aucun détail précis ne nous est fourni, sauf en ce qui concerne son emplacement, sur la statue de Rome. En l'absence de tout document, M. S. Reinach a recours au raisonnement : « Une statue aussi

1. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. IV, v-507 p. in-8°. Paris, E. Leroux, 1912.

archaïque (il s'agit de la statue de Laurente) devait nécessairement être vêtue; les formes féminines du corps, seins et hanches, qui ne sont pas marquées avec insistance dans l'art grec avant le IVe siècle et ne le sont presque pas dans l'art primitif, ne pouvaient être indiquées suffisamment pour permettre de reconnaître le sexe. Il suit de là que la figure de Laurente trahissait son sexe par son attitude; elle devait donc être assise non à califourchon, mais de côté, c'est-à-dire à la mode des femmes, *muliebriter*. » Et plus loin : « L'argument que j'ai fait valoir à propos de la figure équestre de Laurente s'applique également à la statue romaine; le sexe était accusé par l'attitude que lui avait prêtée le sculpteur; elle était long vêtue et assise de côté. » M. S. Reinach affirme donc que dans les deux statues équestres de Laurente et de Rome les femmes étaient assises de côté sur le cheval. Cette affirmation lui fournit la matière d'un double rapprochement, d'une part, avec une statuette en terre cuite découverte dans le sanctuaire d'Artémis à Lycoa en Arcadie, statuette qui représente Artémis équestre sous les traits d'une femme assise de côté sur un cheval; d'autre part, avec les images de la déesse gallo-romaine Epona, figurée souvent dans la même attitude. Et voici la conclusion historique à quoi cette série de rapprochements aboutit : les statues de femmes équestres de Laurente et de Rome, qui attestent l'existence très ancienne en Italie d'une déesse chevaline, sont d'origine arcadienne ou du moins ont été modelées à l'imitation de statues arcadiennes analogues; à leur tour, elles ont servi de modèles aux sculpteurs et aux praticiens gallo-romains pour l'établissement du type plastique d'Epona. Mais ce raisonnement pèche par la base; car rien ne permet d'affirmer que les statues de femmes équestres de Laurente et de Rome aient eu précisément l'attitude que leur attribue M. S. Reinach[1], et, si elles ne l'ont pas eue, tout l'échafaudage s'écroule. — Le second article, *la Divination à Rome et l'exil d'Ovide*, discute les hypothèses diverses qui ont été émises sur la cause de l'exil infligé à Ovide par Auguste. M. S. Reinach en propose une nouvelle : Ovide aurait assisté chez Julie, fille de l'empereur, à une opération magique ou divinatoire, dont la conclusion était qu'Auguste allait bientôt mourir. Auguste l'apprit, et de là serait venue sa colère contre le poète.

1. Tite-Live (II, 13, 6) et Sénèque (*Cons. ad Marciam*, 16), parlant de la statue de Clélie, emploient la formule *insidere equo*, *equestri statuae*. Or, *sedere in equo*, *insidere equo* sont précisément les termes courants employés pour désigner la position du cavalier monté sur la bête. Ne pourrait-on pas en inférer, contrairement à l'opinion de M. Reinach, que Clélie était représentée dans l'attitude habituelle des cavaliers, c'est-à-dire à califourchon ?

« Il n'y avait pas de quoi le condamner à mort », ajoute M. Reinach; « l'empereur le relégua à Rome. » C'est possible, sans plus.

M. R. Pichon a fort judicieusement analysé le rôle que les femmes ont joué dans la religion romaine, son évolution, ses vicissitudes[1]. Même dans la plus ancienne période de l'histoire romaine que nous puissions atteindre, la situation de la femme n'a pas été aussi effacée qu'on l'a prétendu. Que l'on envisage les cultes privés ou les cultes de l'État, le rôle religieux de la Romaine, comme le dit fort bien M. Pichon, est très important; on ne comprendrait ni le culte du foyer domestique sans la *mater familias*, ni le culte du foyer public sans les Vestales; toutefois, ce rôle est subordonné à celui de l'homme, à celui du *pater familias* dans la maison, à celui du grand pontife dans la cité. Plus décisive a été la part prise par les femmes romaines aux transformations qu'a subies la religion de Rome, soit lorsqu'elle a été envahie par les cultes exotiques, surtout orientaux, comme ceux de Bacchus, d'Isis, de Cybèle, de la déesse syrienne, soit, plus tard encore, quand le monde romain a été progressivement conquis par le christianisme. « La conversion de la société romaine à la religion nouvelle a été leur œuvre en grande partie », remarque fort justement M. R. Pichon, et il rappelle les noms de sainte Hélène, de sainte Monique, de Blésille et d'Eustochie dont parle saint Jérôme. Pour conclure, l'érudit professeur note que l'activité religieuse de la femme romaine « n'a jamais été annihilée depuis le jour où, sur le Capitole, la première Vestale a veillé sur le feu sacré jusqu'au jour où, sur l'Aventin, quelques Romaines illustres ont formé la première congrégation ».

L'ouvrage dans lequel M. l'abbé Misson a condensé le résultat de ses *Recherches sur le paganisme de Libanios*[2] forme le 45e fascicule du Recueil de travaux publiés par l'Université de Louvain (conférences d'histoire et de philologie) et porte la date de 1914. C'est donc probablement le dernier volume paru dans cette collection avant l'attentat criminel dont Louvain a été la victime au début de la guerre. Il emprunte à cette tragique circonstance un intérêt poignant. M. l'abbé Misson a fait de Libanios d'Antioche le sujet favori de ses études; il a voulu, suivant le désir exprimé par M. Franz Cumont, contribuer à reconstituer la théologie des derniers païens. Il s'est attaché à déterminer quelles ont été les idées

1. René Pichon, *le Rôle religieux des femmes dans l'ancienne Rome*, dans les *Annales du Musée Guimet*, bibliothèque de vulgarisation, t. XXXIX, 276 p. in-8°. Paris, Hachette et Cie, 1913.

2. J. Misson, S. J., *Recherches sur le paganisme de Libanios*, XVI-160 p. in-8°. Louvain, Bruxelles et Paris, 1914.

religieuses du brillant sophiste, contemporain de Julien et de Théodose. L'œuvre dans laquelle il a traité ce sujet se divise en quatre parties. La première partie est occupée par une étude critique sur l'autorité des poètes en matière religieuse; Libanios, sans la contester, en reconnaît les limites. « Le païen », écrit M. l'abbé Misson, « ne se croit pas tenu de suivre en tous points l'avis énoncé par les poèmes anciens. Devant certaines affirmations, son bon sens ou ses conceptions raffinées se révoltent. Il y a un départ à faire et Libanios loue Socrate de l'avoir tenté. Lui aussi s'y essaie. » Et, de plus, il tente d'expliquer les mythes racontés par les poètes. Son attitude à leur égard est un mélange de vénération sincère et d'indépendance raisonneuse. Dans la seconde partie, M. l'abbé Misson définit le sens que Libanios donne au mot Θεός, étudie le culte de la déesse Tychè qui fut si répandu dans toute l'Asie antérieure à l'époque alexandrine et sous l'empire romain, montre l'importance des dieux solaires dans le paganisme expirant et précise le rôle qu'y joue l'apothéose. Dans la troisième partie, il expose comment Libanios se représentait l'action des dieux sur l'homme, soit qu'elle s'exerce directement, soit qu'elle use de prodiges. Enfin, la quatrième partie recherche quelles étaient les opinions du sophiste d'Antioche sur la prière, sur les fêtes et les mystères, c'est-à-dire sur les formes essentielles du culte rendu aux divinités païennes. La conclusion, formulée par M. l'abbé Misson, précise et complète la physionomie de Libanios : « Émancipation et retenue, audace et circonspection, pensée autonome et soumission doctrinale se croisent et se mêlent dans toute son œuvre. Entre l'élite pensante, toujours fort restreinte, et la foule sensuelle, toujours trop nombreuse, il faut, dans le paganisme finissant, réserver une place pour toute une catégorie moyenne d'esprits cultivés, mais superficiels. Libanios y occupera un rang brillant. » L'étude de M. l'abbé Misson est solide autant que pénétrante et impartiale. Sans cesse en contact avec les textes, le jeune docteur de Louvain les interprète avec exactitude et finesse; il en dégage les pensées, les opinions, les qualités et les défauts de Libanios. L'analyse qu'il en donne est méthodique et fondée sur de nombreuses citations. Lorsqu'il reconstitue ensuite la physionomie religieuse du rhéteur, le travail de synthèse est prudent et dégagé de toute influence confessionnelle. Le fascicule, publié par M. l'abbé Misson l'année même où l'Université de Louvain fut saccagée et détruite par les barbares, clôt dignement la première série d'une collection de travaux qui fait honneur à l'érudition belge.

Avec M. J. Formigé, nous passons de l'histoire religieuse à l'histoire de l'art, spécialement de l'architecture. Architecte diplômé,

chargé de mission archéologique, M. J. Formigé a entrepris depuis quelques années une étude approfondie des théâtres d'Arles et d'Orange. Afin de vérifier, à l'aide de comparaisons aussi multipliées que possible, les observations qu'il a faites dans ces deux édifices, il a parcouru l'Italie, l'Afrique du Nord et la Grèce; il a pu ajouter ainsi de très nombreuses données à celles qu'avaient déjà fournies plusieurs théâtres d'Asie Mineure. Dans le mémoire considérable qu'il a présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous le titre : *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange*[1], il a cité quarante-six théâtres antiques et neuf amphithéâtres, dont telle ou telle disposition, tel ou tel détail de construction ont été retenus, parfois même mis en lumière par lui pour la première fois. M. J. Formigé a examiné les diverses parties dont se composaient les théâtres antiques dans l'ordre suivant : gradins de l'orchestre, cavea, accès, portiques de la cavea, grandes salles, loges, velum, réservoirs, acoustique, spectateurs; orchestre, mur du pulpitum, rideau, plancher du pulpitum, parascaenia, frons scaenae, décors, toit du proscaenium, postscaenium, portique de la scène. L'attention des archéologues et des spécialistes sera surtout attirée par les conclusions nouvelles et fort originales que M. J. Formigé exprime sur l'orchestre, dont le centre restait libre et dont seul le pourtour, composé d'un ou de plusieurs gradins (cinq au plus), était réservé aux places d'honneur; sur le rideau et sur les décors, dont les manœuvres diverses ont été reconstituées par M. J. Formigé avec la plus grande ingéniosité, d'après les recherches minutieuses et les découvertes fort intéressantes qu'il a pu faire dans maints théâtres, comme ceux d'Arles, de Syracuse, de Catane, de Timgad. M. J. Formigé, qui se défend à plusieurs reprises de vouloir sortir du domaine de l'architecte, n'en a pas moins écrit, avec une compétence incontestable et une précision toute technique, un très intéressant chapitre d'archéologie et d'histoire de l'art antique.

Il convient de signaler que les derniers chapitres du livre de M. G. Leroux, *les Origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains*[2], intéressent l'histoire de l'architecture romaine. M. Leroux y examine principalement les basiliques, dont il distingue deux types : le type oriental et le type grec.

1. Jules Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange*, extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIII. Paris, Imprimerie nationale, 1914.

2. XVIII-357 p. in-8°. Paris, Fontemoing et Cie, 1913.

Cette étude n'est d'ailleurs pas poussée à fond[1]; elle a été simplement esquissée pour servir de prélude au chapitre qui traite des basiliques chrétiennes primitives.

III. Les provinces. — Si l'on excepte une étude de M. J. Maurice sur l'Espagne de 285 à 310, un travail de M. Hohlwein sur l'Égypte romaine et un article de M. S. Reinach consacré à une image de la Déesse syrienne, les publications de langue française, où il est question des provinces de l'Empire romain, concernent toutes soit la Gaule, soit l'Afrique du Nord.

A. *La Gaule romaine.* — Dans le quatrième volume de sa magistrale *Histoire de la Gaule*, qui porte comme sous-titre : *le Gouvernement de Rome*[2], M. C. Jullian a exposé l'histoire des provinces gauloises depuis l'année 50 av. J.-C., qui marque le terme de la conquête, jusqu'à l'avènement de Dioclétien. Il a divisé en trois parties l'ensemble du sujet. Les cinq premiers chapitres racontent les vicissitudes traversées, les transformations et les épreuves subies par la Gaule romaine pendant les 120 années qui séparent la réduction du pays en province de l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Après 70, le récit est interrompu. M. C. Jullian trace le tableau de l'organisation politique et administrative donnée à la Gaule; les chapitres VI-XI sont intitulés respectivement : *l'État romain; Droits et charges; la Cité; la Famille et le domaine; le Collège; la Province.* Ce fut évidemment au siècle de la paix romaine, entre 70 et 180, de Vespasien à la mort de Marc-Aurèle, que cette organisation porta ses meilleurs fruits, et le chapitre consacré à cette période forme la conclusion logique de cette partie du volume. La fin du livre traite successivement de l'époque des Sévères (*les Sévères*), de l'anarchie militaire (*l'Empire en danger*), de l'empire dit gaulois (*les Empereurs gallo-romains*), du rétablissement de l'autorité impériale sous Aurélien et Probus (*la Restauration*).

Nous avons déjà dit, dans nos précédents Bulletins, le mérite et la valeur, tout à fait hors de pair, de la grande œuvre entreprise par M. C. Jullian. Faut-il rappeler que la solidité de la méthode, l'étendue de l'érudition s'y complètent par une largeur de vues, une originalité d'expression, quelquefois même une éloquence qu'on ne saurait trop louer? M. C. Jullian n'est point de ceux qui croient que

1. Parmi les basiliques romaines découvertes dans les provinces de l'empire, M. G. Leroux mentionne celles de Silchester et de Caerwent, qu'il rattache au type oriental. La basilique d'Alesia présente un plan tout à fait analogue; il eût été intéressant de la citer.

2. C. Jullian, *Histoire de la Gaule.* T. IV : *le Gouvernement de Rome*, 622 p. in-8°. Paris, Hachette et Cie, 1914.

la tâche de l'historien doive se borner à accumuler des fiches, à analyser des textes, à décrire et à expliquer des documents. Il voit plus haut et plus loin. Il estime que les idées générales et les vues d'ensemble ne sont pas moins nécessaires à l'histoire que les détails concrets et les épisodes particuliers. Il pense que le charme et la chaleur du style, loin d'affaiblir la valeur des démonstrations, leur donnent au contraire plus de vigueur; pour lui, la précision n'est pas forcément de la sécheresse; il ne lui paraît pas utile que la science prenne un visage hargneux et un ton morose.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner si, parmi les opinions exprimées, les solutions admises, les thèses soutenues par M. C. Jullian, il n'en est point qui prêtent à la discussion. Notre rôle, — et nous l'assumons de grand cœur, — doit être tout simplement de signaler aux lecteurs de la *Revue* l'apparition de ce nouveau volume de l'*Histoire de la Gaule*, de leur dire tout le bien que nous en pensons et de souhaiter pour eux et avec eux la publication la plus prochaine possible des tomes V et VI. Quand l'ouvrage sera complet, la France possédera une histoire de ses origines et des premiers siècles de sa vie nationale qui pourra être proposée en modèle aux historiens de tous les pays.

M. Héron de Villefosse a consacré aux agents du recensement dans les trois Gaules un mémoire des plus intéressants[1]. Une inscription latine, récemment découverte à Ostie, a fait connaître un *procurator Augusti ad census accipiendos trium civitatium Ambianorum, Murrinorum* (pour *Morinorum*), *Atrebatum*. Comme l'indique fort clairement M. H. de Villefosse, le texte de cette inscription permet d'établir : 1° qu'au point de vue des opérations du cens la province romaine de Belgique était divisée en districts; 2° que l'un au moins de ces districts comprenait plusieurs cités limitrophes; 3° que dans ce district les opérations du cens étaient dirigées par un chevalier romain dont le titre officiel était : *procurator Augusti ad census accipiendos*. Ces conclusions ont une portée considérable. Elles fournissent la solution d'un problème posé depuis longtemps. On connaît une autre inscription, découverte pendant le XVIe siècle aux environs d'Auxerre, qui nomme un *adjutor procuratorum civitat[um] Senonum, Tricassinorum, Meldorum, Parisiorum et civitatis Aeduorum*. Mommsen avait déclaré que cette inscription était fausse. Il n'avait pas compris le vrai sens de l'expression *procurator civitatis*, qui doit être inter-

1. Héron de Villefosse, *les Agents du recensement dans les trois Gaules*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* pour 1913, VIIIe série, t. III. Paris, 1914.

prétée, comme dans l'inscription d'Ostie, *procurator* [*Augusti ad census accipiendos*] *civitatis;* il déclarait qu'on ne pouvait concevoir un procurateur de cité, *procurator enim non est nisi viri tam im privato jure quam in publico.* Au lieu de se demander si ce n'était pas lui qui commettait une erreur, il avait déclaré, d'un ton tranchant, que le document avait été fabriqué de bout en bout : *totum confectum esse* [*titulum*] *Mommsen censet*, est-il dit au *Corpus*, XIII, 2924. Ce n'est pas la seule bévue de ce genre qu'ait commise le savant allemand. Trop longtemps il a passé pour un juge à peu près infaillible. Il faut savoir gré à M. H. de Villefosse d'avoir mis en lumière, — une fois de plus, — que Mommsen pouvait se tromper et que son assurance n'était pas toujours un gage d'exactitude ni de justesse. Après avoir commenté, avec la plus grande précision, l'inscription d'Ostie et le texte trouvé aux environs d'Auxerre, après avoir montré comment les deux documents se confirment et se complètent l'un l'autre, M. de Villefosse donne la liste de tous les agents du recensement dans les trois Gaules aujourd'hui connus : censiteurs provinciaux (*legati ad census accipiendos* ou *censuum accipiendorum*, *censitores provinciae*), censiteurs de districts (*procuratores Augusti ad census accipiendos* ou *a censibus accipiendis*), *adjutores ad census*, *dispensatores ad census*. Le mémoire de M. de Villefosse est une brillante étude sur l'administration financière dans la Gaule romaine.

La navigation fluviale dans la Gaule romaine[1] a été étudiée par M. Louis Bonnard, à qui l'on doit déjà un ouvrage fort utile sur la Gaule thermale. Dès l'antiquité, les avantages que notre réseau fluvial présente pour les communications intérieures du pays qu'il arrose avaient été aperçus et mis à profit. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, beaucoup de cours d'eau gallo-romains étaient devenus des voies commerciales fort actives, sur les bords desquelles des ports fluviaux s'étaient développés. Voies et ports servaient au transport des marchandises, des voyageurs, des soldats, ainsi qu'à l'annone et au ravitaillement des troupes. M. L. Bonnard s'est appliqué à l'examen des multiples questions qui peuvent se poser au sujet de ce mouvement fluvial. Il a consulté les textes littéraires, juridiques, épigraphiques, les monuments figurés, plombs et tessères. Le livre qu'il a écrit a le très grand mérite de grouper et de mettre au point, sous une forme claire et dans un ordre le plus souvent logique, beaucoup de renseignements et de détails auparavant épars et isolés.

1. Louis Bonnard, *la Navigation intérieure de la Gaule à l'époque romaine*, 267 p. in-8°. Paris, A. Picard et fils, 1913.

Après des considérations générales sur l'hydrographie de la Gaule, le régime des cours d'eau à l'époque gallo-romaine, la navigation fluviale et ses applications, le commerce par eau en Gaule, après un court chapitre sur le culte des rivières dans la Gaule romaine et le régime juridique des cours d'eau navigables, M. L. Bonnard arrive au cœur de son sujet; il énumère les fleuves et les rivières de la Gaule romaine, où nous savons que la navigation s'exerçait, les travaux de correction et de canalisation qui furent exécutés ou projetés, les ports fluviaux et leur outillage; puis il décrit le matériel de la batellerie, insiste à bon droit sur les corporations de naviculaires, nautes, utriculaires, etc., souvent nommées dans les textes épigraphiques, montre enfin comment a été organisée, surtout au Bas-Empire, la défense de tous ces cours d'eau. Les diverses parties du sujet sont traitées avec méthode; les documents essentiels sont connus et utilisés sagement; dans l'ensemble, les résultats exposés, les conclusions et les opinions présentées par M. Bonnard sont justes et raisonnables. Le livre est de ceux qui se lisent avec fruit et qui contribuent aux progrès de l'archéologie gallo-romaine.

Les ouvrages de MM. Adrien Blanchet, Espérandieu et Morin-Jean traitent des questions relatives à l'histoire de l'art gallo-romain.

M. Ad. Blanchet s'est occupé de la décoration des édifices[1]. Cette décoration a été surtout obtenue par la peinture et la mosaïque. Les peintures ornaient les parois verticales; les mosaïques formaient les pavements. Tantôt elles étaient, les unes et les autres, simplement décoratives, même géométriques; tantôt elles représentaient des sujets, scènes ou personnages mythologiques, scènes de chasse, d'amphithéâtre ou de cirque, paysages, épisodes historiques, portraits. M. Ad. Blanchet a dressé un inventaire aussi complet que possible des peintures murales et des mosaïques gallo-romaines aujourd'hui connues; il en a déterminé la technique; il a relevé les signatures d'artistes qui s'y lisent. Outre les peintures et les mosaïques, les Gallo-Romains ont employé, pour orner leurs demeures et leurs monuments, les plaques de marbre, les stucs moulés, les briques incrustées et émaillées, la terre cuite; ils y ont de même disposé des statuettes et des objets divers de bronze, d'argent ou d'or, d'ivoire, de jais, d'ambre; ils ont eu recours à la céramique, à la verrerie, à la glyptique. M. Ad. Blanchet n'a négligé aucun de ces éléments de décoration. Son étude est précieuse parce qu'elle donne l'indication et l'analyse d'un très grand nombre de

1. Adrien Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 240 p. in-8°, 10 pl. hors texte. Paris, E. Leroux, 1913.

monuments; elle sera appréciée avec la plus grande faveur par tous les savants et tous les archéologues, à qui elle fournira un instrument de travail d'une utilité et d'une commodité incontestables.

Le tome V du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, publié en 1913[1], comprend les monuments découverts dans la partie occidentale de la Gaule Belgique. Comme nous l'avons indiqué déjà dans nos précédents Bulletins, la publication de ce recueil doit être accueillie avec une vive gratitude, et M. Espérandieu doit être remercié de l'activité qu'il y dépense. Bien que des efforts sérieux aient été faits pour améliorer les reproductions, il en est encore beaucoup qui manquent de netteté, que ce soit la faute du papier, la faute du tirage, la faute des photographies ou la faute des monuments eux-mêmes mal éclairés dans des musées obscurs. Souvent il est malaisé de distinguer des détails qui peuvent être intéressants. M. Espérandieu a cru devoir donner place dans ce volume aux antiques du musée de Compiègne, collection qui « ne contient vraisemblablement », écrit-il lui-même, « aucune pièce d'origine gallo-romaine ». Nous croyons qu'il eût été préférable, malgré les raisons invoquées par l'auteur, de laisser en dehors du plan de l'ouvrage ces vingt-neuf morceaux dont la plupart sont évidemment de provenance italienne. L'ancienne collection du palais Mansfeld, formée à Clausen, près de Luxembourg, ne prête sans doute pas à la même critique, et il est possible que les pièces dont elle se composait aient été trouvées dans la région; mais leur provenance exacte est inconnue; bon nombre d'entre elles sont aujourd'hui perdues, et les dessins reproduits dans le recueil de M. Espérandieu ne peuvent être considérés à aucun degré comme des documents scientifiques. Dans ces conditions, était-il indispensable de les publier? A notre avis, il sera toujours impossible de fonder sur eux une discussion sérieuse.

Le beau volume de M. Morin-Jean, *la Verrerie en Gaule sous l'Empire romain*[2], est une de ces œuvres qui marquent une date. C'est en effet le premier livre d'ensemble qui ait été consacré à l'art du verre antique dans notre pays et aux monuments que nous en avons conservés. Et ce premier livre mérite toute confiance, en même temps que toute estime. M. Morin-Jean, comme le dit fort bien M. E. Babelon dans sa préface, est à la fois un collectionneur, un artiste, un écrivain érudit, un technicien; il possède à la fois

1. Émile Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. V, VII-502 p. in-8°. Paris, Imprimerie nationale, 1913.

2. Morin-Jean, *la Verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, préface de M. Ernest Babelon, XI-306 p. in-4°, 10 pl. hors texte. Paris, H. Laurens, 1913.

l'érudition, le goût, la compétence nécessaires pour traiter un sujet aussi vaste et aussi délicat. La méthode qu'il applique n'est pas moins louable. Puisque c'est de la verrerie en Gaule sous l'empire romain qu'il traite, il bannit résolument tous les objets dont l'origine gallo-romaine n'est pas démontrée. Désireux d'aboutir à des résultats solides et certains, il ne veut pas coûte que coûte trouver des réponses à toutes les questions posées : « Si, bien souvent », dit-il, « il m'est arrivé d'aboutir à un *nous ne savons pas*, je n'ai pas craint de le laisser voir. La science ne doit pas adopter des solutions prématurées qui, loin d'accélérer sa marche, contribuent à l'entraver. » Après avoir brièvement indiqué ce que nous savons sur l'industrie et l'art du verre dans l'antiquité, M. Morin-Jean insiste sur la morphologie analytique, sur les divers éléments de chaque vase, panse, goulot, anse, orifice, pied; il donne une description générale des types aujourd'hui connus; il signale les divers procédés d'ornementation, moulage, ciselure en relief, gravure en creux, peinture, dorure, etc. Au total, connaissance approfondie du sujet, au point de vue archéologique, au point de vue muséographique, au point de vue technique; méthode précise et vraiment scientifique; sûreté du goût, sobriété du style, mesure et justesse dans le jugement, telles sont les rares qualités que M. Morin-Jean a déployées dans son livre et qui lui assurent dès maintenant un succès du meilleur aloi.

C'est une question fort grave, et dont la portée dépasse l'histoire d'Arles antique, qu'a traitée M. Michon dans son étude sur la *Vénus d'Arles* et sa restauration par Girardon[1]. On se rappelle l'émotion provoquée chez les archéologues et les artistes par la découverte que M. Jules Formigé fit à Arles en 1911 d'un moulage en plâtre de la Vénus d'Arles antérieur à la restauration du marbre original par Girardon. Les mots de « scandale », même de « sabotage », furent, dit-on, prononcés. Il était nécessaire d'examiner le cas de sang-froid. M. Michon s'est acquitté de cette tâche délicate, non seulement avec la compétence et la science qui distinguent tous ses travaux, mais encore avec une hauteur de vues, une impartialité et un tact qui peuvent servir de modèle dans toute discussion analogue. Il a écrit l'histoire complète et précise de la découverte, du transport à Versailles, de la restauration par Girardon de la fameuse statue. La conclusion qu'il donne à son étude est empreinte de sens historique : « Il faut se garder d'être injuste pour

1. Étienne Michon, *la Vénus d'Arles et sa restauration par Girardon*, dans les *Monuments Piot* (t. XXI). Paris, E. Leroux, 1913.

le grand sculpteur du XVIIe siècle... Peut-être n'y a-t-il pas lieu vraiment de rester confondu des libertés que Girardon a prises. » Juger le passé à la mesure du présent est toujours un manque d'équité. La destination de la *Vénus d'Arles*, en outre, non seulement rendait plus légitime, mais même rendait nécessaire sa remise en parfait état d'intégrité. Ajoutons que les reproductions photographiques données par M. Étienne Michon, en faisant apparaître les différences incontestables qui existent entre le marbre restauré par Girardon et le moulage antérieur à la restauration, ne laissent pas d'inspirer quelque doute sur la valeur artistique de l'original. Le torse, tel qu'il nous est révélé par le moulage, même en admettant que les seins aient été refaits, ne s'impose certes pas à l'admiration; et l'on comprend fort bien que M. Salomon Reinach hésite à trouver l'œuvre digne de Praxitèle, à qui Furtwaengler l'attribue. Il faut remercier M. Michon d'avoir mis au point la question de la *Vénus d'Arles*, d'avoir ainsi contribué à calmer une émotion, sinon injustifiée, du moins excessive.

Les fouilles, les recherches archéologiques, les travaux d'érudition locale n'ont pas été poursuivis avec moins d'activité ni de succès que les études d'ensemble.

M. G. de Pachtère a donné, dans la grande collection intitulée *Histoire générale de Paris*, une importante monographie de la ville gallo-romaine[1]. Après avoir dressé dans sa préface une bibliographie critique et raisonnée de l'histoire de Lutèce, suivie d'un catalogue complet des textes et documents antiques qui s'y rapportent, ainsi que des ouvrages généraux et des articles de détail consacrés au sujet, l'auteur étudie successivement le site de Lutèce et le territoire des *Parisii* au moment de la conquête romaine; — le réseau des voies et l'ensemble des relations routières qui joignaient Lutèce aux régions voisines, par exemple à Orléans et Autun, à Troyes, à Reims, à Beauvais, à Rouen; — le développement matériel de la ville sous le Haut-Empire, ses principaux édifices, le théâtre, les arènes, les grands Thermes, le palais dit des Thermes (Cluny), l'aqueduc qui venait du sud (de Rungis et Wissous), diverses demeures dont les vestiges ont été retrouvés, les traces de voies et les nécropoles; — la population, sur laquelle nous ne possédons que des renseignements fort maigres. Les derniers chapitres du livre traitent de Paris aux IVe et Ve siècles, de l'introduction et

1. F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, étude faite à l'aide des papiers et des plans de Th. Vacquer, XLII-192 p. in-4°, 15 planches et 10 plans hors texte. Paris, Imprimerie nationale, 1912. Cf. *Rev. histor.*, t. CXVII, p. 99.

des premiers progrès du christianisme, de l'enceinte gallo-romaine qui entourait l'île de la Cité et du caractère militaire que la ville avait revêtu peu de temps avant les invasions barbares. Quatre appendices, seize planches hors texte et dix plans complètent le volume. M. de Pachtère a tiré le meilleur parti des rares documents aujourd'hui connus sur l'histoire et l'archéologie de Lutèce; il a fait preuve, au cours de cette étude approfondie, d'une érudition nourrie et perspicace, d'une méthode rigoureuse et d'un sens critique toujours en éveil.

Le centre bâti de la tribu gauloise des Suessions, Noviodunum Suessionum, se trouvait-il sur l'emplacement de la ville moderne de Soissons ou bien à quelque distance au nord-ouest, sur un plateau qui domine le village de Pommiers et le cours de l'Aisne en aval de Soissons? La question est encore discutée, malgré les résultats importants des fouilles exécutées en 1887 d'abord, puis en 1903-1904 par M. O. Vauvillé. M. Vauvillé a précisément répondu en 1913 à de nouvelles objections[1]. Il a montré une fois de plus, en rappelant les découvertes caractéristiques qu'il a faites sur le plateau de Pommiers (fonds d'habitations gauloises, dix-huit puits creusés dans le terrain calcaire, 2,600 monnaies gauloises trouvées dispersées), que Noviodunum Suessionum n'avait pas occupé avant la conquête romaine l'emplacement de Soissons. Son argumentation est d'autant plus forte qu'elle se fonde exclusivement sur des faits précis et non sur des raisonnements. Des traces abondantes et certaines de vie gauloise ont été relevées sur le plateau de Pommiers; aucun témoignage du même genre n'a été recueilli à Soissons même. Contre une telle constatation, il n'y a pas de raisonnement qui vaille. Remarquons, en outre, que M. O. Vauvillé parle uniquement de la ville gauloise. Il est fort possible que la cité gallo-romaine ait été située ailleurs, là où se trouve Soissons. Le même phénomène historique s'est produit pour Bibracte et pour Gergovie, qu'ont remplacés Augustodunum et Augustonemetum.

On sait que des fouilles importantes ont été entreprises, il y a plus de huit ans, par la Société des sciences de Semur sur le Mont-Auxois, qu'elles ont obtenu de grands succès et qu'elles ont eu pour principal résultat la découverte de la ville gallo-romaine d'Alesia. Depuis 1909, MM. Espérandieu et Epery ont ouvert un second chantier de fouilles, et leurs trouvailles ont été également intéressantes. Les rapports sur cette double série de recherches ont été publiés réguliè-

1. O. Vauvillé, *Au sujet de l'emplacement de Noviodunum et du camp de César sur les plateaux au nord de Pommiers et de Pasly;* — Ibid., *Au sujet de l'emplacement de Noviodunum.* Soissons, 1913.

rement dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques;* plusieurs articles, mémoires, études de détail ont paru dans maintes revues, la *Revue des Études anciennes*, la *Revue archéologique*, la *Revue d'histoire des religions*, les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, « *Pro Alesia* », etc. Outre ces travaux, qui ont été ou qui seront signalés dans une autre partie de la *Revue historique*, il nous appartient de mentionner ici le *Guide illustré du visiteur à Alesia*, édité par la Société des sciences de Semur, les cinq premiers fascicules de la *Bibliothèque* « *Pro Alesia* » et l'étude que j'ai consacrée, dans les *Monuments Piot*, à une tête et un buste en bronze découverts en 1912 à Alesia.

Le *Guide illustré du visiteur à Alesia*[1] ne fournit pas seulement tous les renseignements pratiques nécessaires à une visite complète des monuments, des fouilles et des musées d'Alise; il indique, dans un résumé aussi clair que possible, les résultats obtenus jusqu'à la fin de 1913 sur le Mont-Auxois. On y trouvera un tableau sommaire de l'œuvre accomplie depuis 1906 avec une continuité méthodique qui en a assuré le succès.

M. L. Matruchot, fondateur et directeur de la revue *Pro Alesia*, a pensé qu'il pouvait être utile de publier, concurremment avec cette revue, une *Bibliothèque* « *Pro Alesia* », composée de fascicules séparés, se rapportant tous, directement ou indirectement, à l'histoire d'Alesia[2]. Inaugurée à la fin de 1912, cette bibliothèque compte déjà cinq fascicules. Dans le fascicule n° 1, M. Robert de Launay a essayé de déterminer les effectifs, soit romains, soit gaulois, qui ont pris part à la lutte décisive sous les murs et autour d'Alesia[3]; il s'est posé la question successivement pour l'armée de César, qu'il évalue à 50,000 hommes, pour l'armée de Vercingétorix, à laquelle il attribue 20,000 fantassins et de 15 à 18,000 cavaliers, enfin pour l'armée de secours qu'il ne croit pas avoir compté plus de 60,000 hommes. M. R. de Launay n'a point de peine à montrer combien sont peu vraisemblables les chiffres de 250,000, 300,000, 400,000 Gaulois cités par César, Plutarque et Strabon. — Le fascicule n° 2[4] réunit diverses études et conférences que j'ai consacrées

1. *Guide illustré du visiteur à Alesia,* avec plans et gravures. Alise-Sainte-Reine, 1914.

2. L. Matruchot et J. Toutain, *Bibliothèque* « *Pro Alesia* ». Paris, A. Colin, 1913 et suiv. — La *Bibliothèque* « *Pro Alesia* » ne remplace pas la *Revue* « *Pro Alesia* », dont la publication sera reprise prochainement après une interruption que la guerre a prolongée.

3. R. de Launay, *la Question des effectifs au siège d'Alesia.*

4. J. Toutain, *Alesia, son histoire, sa résurrection.*

aux fouilles et à l'histoire d'Alesia, soit d'Alesia gauloise, soit d'Alesia gallo-romaine. — Le fascicule n° 3 est formé par une étude curieuse et suggestive de M. Adolphe Reinach sur deux bas-reliefs découverts en 1906 et représentant chacun une tête négroïde de grandeur naturelle[1]. Dans ces monuments, M. A. Reinach voit un souvenir du rite guerrier de la décapitation, rite dont l'existence est attestée chez les Gaulois indépendants et qui fut aboli en Gaule après la conquête romaine; de la réalité ce rite aurait été transporté dans la légende et le type négroïde s'expliquerait par le mythe d'Hercule, vainqueur de Busiris; on sait, d'autre part, qu'Hercule passait pour avoir fondé Alesia pendant ses expéditions à l'occident de l'Europe. — Le fascicule n° 4, dû à M. Armand Viré, renferme la liste complète de tous les ouvrages relatifs à Alesia[2]; c'est là un instrument de travail précieux. — Dans le fascicule n° 5, M. J. Combes traite de l'emplacement d'Uxellodunum[3], l'oppidum du pays des Cadurques, dont la prise par César suivit de peu de mois la chute d'Alesia. M. J. Combes se prononce nettement, entre tous les emplacements proposés, pour le site de Luzech, contre ceux du Puy d'Issolu et d'Uzerche. Il écrit toutefois avec une vraie sagesse : « Cette opinion, qui n'est aujourd'hui qu'une hypothèse basée sur l'enchaînement des faits historiques, peut, demain, être confirmée par les fouilles commencées. »

La tête et le buste en bronze, découverts à Alesia en 1912, que j'ai présentés à l'Académie des inscriptions au mois de décembre de la même année et que j'ai étudiés dans les *Monuments Piot*[4] méritent d'être classés au premier rang parmi les œuvres de sculpture en bronze recueillies en Gaule. La tête représente Junon diadémée, d'après un type grec du IVe siècle av. J.-C. Le buste est un portrait gallo-romain, de style très réaliste, de la seconde moitié du Ier siècle de l'ère chrétienne. L'un et l'autre sont d'une technique remarquable; ils ont été trouvés dans un état de conservation presque parfait.

1. Ad. Reinach, *les Têtes coupées d'Alise et Hercule à Alesia.* — M. Ad. Reinach, lieutenant de cavalerie et porté aujourd'hui comme disparu depuis le 30 août 1914, a été cité à l'ordre du jour de l'armée pour le courage et les grandes qualités militaires dont il a fait preuve. Nous voulons espérer qu'il n'a point succombé et que nous pourrons un jour le féliciter chaleureusement de sa vaillance.

2. Arm. Viré, *Inventaire bibliographique des ouvrages relatifs à Alesia.*

3. Joachim Combes, *l'Emplacement d'Uxellodunum*, contribution à l'étude des événements qui suivirent la chute d'Alesia.

4. J. Toutain, *Tête et buste en bronze découverts à Alesia en 1912*, dans les *Monuments Piot*, t. XXI. Paris, E. Leroux, 1913.

M. Ém. Espérandieu a mis en lumière la faveur dont le culte des sources avait joui dans le pays des Éduens[1]. Il a énuméré les principaux sanctuaires où ce culte était célébré, le temple d'Apollo Moritasgus à Alesia, celui d'Apollo Vindonnus à Essarois, celui de Sequana aux sources de la Seine, ceux de Massingy-les-Vitteaux, du Mont Martre, près d'Avallon, du Mont de Sène, près de Santenay (arrondissement de Beaune), d'autres encore. Il a décrit ces lieux de culte populaires et les ex-voto si curieux qu'on y a recueillis; il a fort justement observé que cette religion, si répandue chez les Éduens païens, avait survécu dans beaucoup de légendes et de pratiques superstitieuses bourguignonnes. Est-il probable, comme l'affirme M. Ém. Espérandieu, que, parmi les diverses formes du naturisme, le culte des eaux soit celle dont l'origine est la plus ancienne? Il n'y a aucune raison de croire que le culte des sommets ou celui des cavernes soit plus récent. Est-il exact, suivant une autre assertion de l'auteur, que les eaux aient été d'abord personnifiées par des monstres et que plus tard, quand les dieux devinrent anthropomorphes, les conceptions primitives leur soient restées comme attributs? M. Espérandieu ajoute qu'on l'admet à peu près communément depuis que le totémisme est entré dans la science. Le totémisme n'a aucun rapport d'aucune sorte avec le culte des eaux. Les animaux totémiques sont des animaux réels et non point des créations plus ou moins fantastiques de l'imagination.

C'est un véritable modèle de monographie archéologique que le volume consacré par MM. Ch. Marteaux et M. Le Roux[2] au *vicus* gallo-romain de Boutae (les Fins d'Annecy). Le livre, après une notice historique sur les destinées du lieu dit Bouz ou Bœuf depuis la fin de la période antique, est divisé en deux parties principales : 1° un inventaire des fouilles, d'une remarquable précision, qui comprend tout près de 300 pages, dans lequel toutes les trouvailles, même les plus menues, sont décrites et qui est accompagné de 104 planches et de plus de 50 gravures dans le texte; — 2° une étude générale du *vicus*, qui passe en revue le plan de l'agglomération, les rues, les places, les maisons, la superficie et les limites, la population, les origines, l'administration, les voies de communication, le commerce et l'industrie; un essai de chronologie gallo-romaine, depuis 47 av. J.-C., date présumée de la fondation du *vicus*,

1. Ém. Espérandieu, *le Culte des sources chez les Éduens*, dans les *Annales du Musée Guimet*, bibliothèque de vulgarisation, t. XXXVIII, in-8°. Paris, Hachette et Cie, 1913.

2. Charles Marteaux et Marc Le Roux, *Boutae (les Fins d'Annecy), vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, 518 p. in-8°. Annecy, J. Abry, 1913.

jusqu'en 394 ap. J.-C., termine cette seconde partie. Un index général et plusieurs tables particulières ajoutent encore à la valeur de ce beau travail. Il faut louer surtout la méthode, le soin méticuleux et la précision dont MM. Marteaux et Le Roux ont fait preuve dans l'inventaire des fouilles. Cet inventaire, avec les très nombreuses reproductions d'objets dont il est émaillé, fournit des éléments de comparaison fort intéressants pour les fouilles analogues déjà entreprises ou à entreprendre en quelque point que ce soit de la Gaule antique.

Dans le tome I du grand ouvrage publié, à l'occasion du 41e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, sous le titre *Nîmes et le Gard*, M. F. Mazauric a traité de la *Civilisation romaine dans le Gard* et des *Musées archéologiques de Nîmes*. L'une et l'autre étude renferment d'utiles renseignements et des indications intéressantes.

Nous nous bornerons à signaler dans ce Bulletin, sans y insister, les recherches entreprises sur l'emplacement de Breith (Creuse) par P. Valadeau[1]. Les premières fouilles ont eu pour résultat la découverte de poteries et fragments de poteries. M. Valadeau annonce, dans son avant-propos, que ses fouilles ne sont pas finies et qu'il ne pourra écrire que plus tard un travail d'ensemble.

Parmi les études inspirées par les monuments archéologiques d'origine gallo-romaine, il convient d'accorder une mention au travail de M. H. de Villefosse sur une mosaïque découverte à Sens et dont le motif central représente le Soleil maîtrisant ses chevaux après la chute du Phaéton[2]; à la note de M. Michon sur la statue dite d'Apollon, qui fut trouvée à Nîmes et transportée au musée du Louvre[3]; enfin à l'étude de M. H. de Villefosse sur le Dieu gaulois accroupi de Bouray (Seine-et-Oise), statuette en cuivre jaune repoussé d'une divinité indigène, dont l'attribut caractéristique est un torques[4].

1. P. Valadeau, *la Ville gallo-romaine de Breith*, près La Souterraine (Creuse), dessins de René Berthomier, 26 p. in-8°, 3 pl. hors texte. Guéret, 1913.

2. Héron de Villefosse, *le Soleil maîtrisant ses chevaux*, mosaïque découverte à Sens, dans les *Monuments Piot*, t. XXI, 1er fasc. Paris, E. Leroux, 1913.

3. E. Michon, *l'Apollon de Nîmes au musée du Louvre*, dans les *Comptes-rendus du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Nîmes en 1912. Paris, Gauthier-Villars, 1913.

4. Héron de Villefosse, *le Dieu gaulois accroupi de Bouray*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* pour 1912, VIIIe série, t. II. Paris, 1913.

B. *L'Espagne romaine.* — Dans le volume de Mélanges offert à M. Ém. Picot, membre de l'Institut, par ses élèves, ses confrères et ses amis, M. J. Maurice a étudié le problème relatif à la situation administrative de l'Espagne sous la Tétrarchie[1]. La question posée est de savoir si, après 293, les provinces espagnoles furent attribuées à Maximien Hercule ou à Constance Chlore. Les persécutions exercées pendant les dernières années du IIIe siècle et au début du IVe contre les chrétiens de la péninsule ibérique permettaient déjà de penser que l'autorité responsable ne pouvait guère être celle de Constance Chlore. Par un examen serré des documents numismatiques, spécialement des monnaies frappées à Tarragone, M. J. Maurice a montré que cette conclusion est tout à fait justifiée. De 293 à 309, les provinces espagnoles furent placées sous la domination de Maximien Hercule, puis de Maxence; en 309, elles abandonnèrent ce dernier pour se rallier à Constantin.

C. *L'Afrique romaine.* — L'exploration archéologique de l'Algérie a été entreprise au lendemain même de la conquête, il y a environ quatre-vingts ans. Celle de la Tunisie avait précédé l'établissement du protectorat français, et depuis lors elle a été poursuivie sans interruption. Ce n'est donc pas une œuvre prématurée que celle dont M. S. Gsell vient de construire la première assise, en donnant le volume initial de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*[2]. Nul n'était mieux préparé à cette tâche, nul n'était plus clairement désigné pour s'en acquitter que le savant professeur du Collège de France. Il est de ceux dont on peut dire, suivant la sage recommandation de Fustel de Coulanges, qu'il s'est préparé à la synthèse par de longs et de nombreux travaux d'analyse. Pendant plus de vingt ans il a parcouru l'Algérie; il a aussi visité, à maintes reprises, la Tunisie. Son *Atlas archéologique de l'Algérie* atteste la connaissance complète, minutieuse, précise qu'il a du pays, de ses ruines, de ses monuments antiques, des innombrables traces qu'y a laissées la vie des siècles disparus. Tous les documents découverts dans l'Afrique du Nord ont été étudiés par M. S. Gsell; la plupart d'entre eux ont passé sous ses yeux soit dans le Musée des antiquités algériennes qu'il a longtemps dirigé, soit dans les nombreux musées archéologiques de l'Afrique du Nord, soit dans les fouilles elles-mêmes au moment où les inscriptions, les bas-reliefs, les restes d'édifices étaient remis au jour par la pioche des travailleurs. Il n'a

1. Jules Maurice, *Histoire politique des provinces espagnoles de 285 à 310*, dans les *Mélanges Picot*. Paris, Morgand, 1913.

2. Stéphane Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, 544 p. in-8°. Paris, Hachette et Cie, 1913.

pas exploré avec moins d'activité ni de science les écrivains antiques qui ont donné sur l'Afrique du Nord, aux diverses périodes de sa plus lointaine histoire, des renseignements tantôt abondants et précis, tantôt épars et parfois suspects. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'aucune des données du vaste problème qu'il a étudié, si minime fût-elle, n'a échappé à ses recherches méthodiques.

Et voici, résultat de ce long travail, de ce labeur ininterrompu : le premier volume de l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* se divise en trois parties principales : 1° *les Conditions du développement historique* (les régions naturelles de l'Afrique du Nord ; — l'Afrique du Nord dans le monde méditerranéen ; — le climat de l'Afrique du Nord dans l'antiquité ; — Faune et flore de l'Afrique du Nord dans l'antiquité ; — les conditions de l'exploitation du sol) ; — 2° *les Temps primitifs* (la civilisation de la pierre ; — origines de l'élevage et de la culture ; — état social ; magie et religion ; art ; pratiques funéraires ; — anthropologie ; la langue libyque ; — relations des indigènes de l'Afrique du Nord avec d'autres contrées) ; — 3° *la Colonisation phénicienne et l'empire de Carthage* (les Phéniciens dans l'Afrique du Nord ; fondation de Carthage ; — formation de l'empire de Carthage ; — expéditions sur les côtes de l'Océan). M. Gsell a compris qu'il était impossible soit d'exposer, soit de comprendre le développement historique et les vicissitudes de l'Afrique du Nord, si l'on ne savait pas d'abord les conditions physiques qui pèsent dans le pays sur la vie humaine, les unes pour la favoriser, les autres pour la rendre difficile ou précaire ; et si, d'autre part, on ne s'était pas représenté, dans la mesure où les documents et les indices aujourd'hui connus nous le permettent, l'ethnographie et la préhistoire de cette vaste région. Ces deux premières parties, qui forment à peu près les deux tiers du volume, étaient peut-être les plus ardues, les plus délicates à traiter. L'essor de la colonisation phénicienne, la fondation de Carthage et de son empire appartiennent, malgré le petit nombre des textes et la rareté des monuments, à la période historique. D'un bout à l'autre de l'œuvre, M. Gsell s'est révélé pleinement maître de son sujet et de sa méthode. Ce qu'il faut louer surtout ici, ce qu'il faut donner en exemple à tous les savants, à tous les érudits, c'est, avec une documentation où il serait malaisé de trouver la moindre lacune, l'esprit critique le plus mesuré en même temps que le plus fin. M. Gsell apprécie, d'un jugement toujours impartial, tantôt la portée et le sens des documents anciens, tantôt la valeur ou la faiblesse des arguments développés ou des thèses soutenues par des écrivains modernes. Souvent, avec raison, il se défend d'accorder

trop de confiance à des affirmations d'écrivains grecs ou latins; mais souvent aussi, avec non moins de raison, il refuse d'écarter tel ou tel témoignage, parce qu'il est unique ou parce que l'auteur à qui on le doit a parfois manqué de perspicacité ou d'exactitude dans ses affirmations. Hostile à tout esprit de système, à toute théorie préconçue, il fait appel aux seuls documents pour essayer de fixer la vérité. Il ne prétend pas deviner et savoir à tout prix ce que les documents ne nous révèlent pas. Il connaît les limites de la méthode vraiment historique; il sait qu'on ne les dépasse pas sans danger. Chez lui, la discussion ne tourne jamais à la polémique; elle garde toujours l'allure impersonnelle et calme qui convient seule à l'examen des problèmes d'histoire, d'archéologie ou de préhistoire. Les chapitres consacrés au climat de l'Afrique du Nord dans l'antiquité, à la fondation de Carthage, au Périple d'Hannon sont à ce point de vue de vrais modèles.

M. Gsell possède en outre les qualités vraiment françaises d'équilibre dans la composition, d'ordre et de clarté dans le développement, de fermeté, de précision et de sobriété dans l'expression. Tous ceux qui ont contribué, dans quelque mesure que ce soit, à la découverte de l'Afrique ancienne le remercieront, le féliciteront chaleureusement de la méthode parfaite et du talent remarquable avec lesquels il a commencé de retracer les destinées d'un pays dont le souvenir reste vivace à qui l'a visité, dont le passé est si séduisant, dont le présent et l'avenir tiennent une si grande place dans la France d'aujourd'hui et de demain.

Une première série de cartes archéologiques de la Tunisie a été publiée depuis 1893, sous les auspices de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord, par MM. Babelon, Cagnat et S. Reinach. Ces cartes, à l'échelle du 50/000, établies sur les cartes du service géographique de l'armée, se rapportent à toute la région septentrionale et à la plus grande partie du littoral oriental de la Tunisie. Pour le centre et le sud de la régence, le service géographique de l'armée a adopté l'échelle au 100/000. Cette nouvelle série servira également de base à une seconde série archéologique, dont l'établissement et la publication ont été confiés à MM. Cagnat et Merlin[1]. Le premier fascicule de cette nouvelle série, conçue dans le même esprit et sur le même plan que la précédente, a paru en 1914. Il comprend les feuilles de Djama, Ksour, Djebel Harrata et Thala,

1. *Atlas archéologique de la Tunisie*, édition spéciale des cartes topographiques publiées par le ministère de la Guerre, accompagnée d'un texte explicatif par MM. R. Cagnat et A. Merlin. IIe série, 1re livraison. Paris, E. Leroux, 1914.

c'est-à-dire la région située au sud et au sud-est du Kef. Les principales ruines mentionnées sur ces feuilles sont celles de Zama, Musti, Lares, Assuras, Althiburos, Thala.

M. Ventre a traité de nouveau, après beaucoup d'autres archéologues, la question de l'emplacement exact des ports de Carthage[1]. Personne ne croit plus aujourd'hui que les ports d'une cité maritime et commerciale aussi importante soient uniquement représentés par les deux lagunes situées au sud de Byrsa, le long de la côte, entre Dermèche et le Kram. Les sondages exécutés par les officiers de marine Roquefeuil et Hantz à quelque distance du littoral qui court de Sidi Bou Saïd à la Goulette ont révélé l'existence, tout près de la côte, de plusieurs murs ou digues, d'une direction générale soit parallèle, soit perpendiculaire à la ligne du rivage. C'est en se fondant sur ces découvertes, sur les remarques faites à diverses reprises par de nombreux archéologues et sur ses observations personnelles que M. Ventre propose une solution, sinon nouvelle, du moins plus précise de la question. D'après le croquis joint à sa brochure, le port militaire, de forme à peu près ronde, occupait l'emplacement de la lagune septentrionale; il communiquait vers le sud-est, par un étroit chenal, avec le port marchand, beaucoup plus vaste, de forme quadrangulaire, s'avançant dans le golfe au delà du littoral, fermé à l'est et au sud par des digues; la lagune méridionale serait demeurée comme un témoin de ce bassin, dont la plus grande partie, creusée dans l'intérieur des terres, est aujourd'hui comblée. Il y a encore beaucoup d'hypothèses dans l'étude de M. Ventre. Nous doutons, à moins de découvertes nouvelles, qu'il soit possible, dans l'état actuel de la science, de déterminer avec une telle précision le site et les limites des ports de Carthage. M. Ventre a du moins le mérite d'avoir versé au dossier, si l'on peut ainsi dire, quelques données nouvelles recueillies directement par lui.

MM. A. Merlin et L. Poinssot ont publié et commenté, avec leur compétence et leur érudition bien connues, une nouvelle inscription de Thibursicum Bure, aujourd'hui Teboursouk[2]. Cette inscription nous apprend le nom d'un nouveau proconsul d'Afrique, L. Naevius Aquilinus, qui exerça probablement ses fonctions en 260-261 ou 261-262 ap. J.-C. et qui eut ses deux fils pour légats, l'un dans la *regio Hipponiensis*, l'autre dans la *regio Karthaginiensis*. Elle révèle pour la première fois les noms complets du

1. M. Ventre, *les Ports de Carthage*, 58 p. in-12. Tunis, A. Fortin, 1913.

2. A. Merlin et L. Poinssot, *Une nouvelle inscription de Teboursouk*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* pour 1912 (VIIIe série, t. II). Paris, Klincksieck, 1913.

municipe de Thibursicum : *municipium Septimium Aurelium Severianum Antoninianum Frugiferum Concordium Liberum Thibursicensium Bure;* les quatre premiers surnoms font allusion à Septime-Sévère et à Caracalla (M. Aurelius Antoninus), qui conférèrent à Thibursicum Bure, restée jusqu'alors cité pérégrine, le statut et le titre de municipe; les trois autres dérivent des noms de trois divinités, dont le culte était particulièrement répandu dans cette partie de l'Afrique romaine, Frugifer ou Saturne, Concordia, Liber pater. Ce sont là les résultats principaux dus à la découverte de ce texte important; MM. Merlin et Poinssot les ont mis en lumière avec beaucoup de sagacité.

Depuis de longues années, M. L. Poinssot explore et étudie les ruines de Thugga. Non seulement il y a fait de nombreuses trouvailles, dont plusieurs ont fourni des renseignements fort intéressants sur l'histoire de la vieille cité et de tout le pays qui l'entoure, mais il a revisé soigneusement les monuments déjà connus. En attendant qu'il nous donne la monographie de Thugga, il vient de réunir en un volume les inscriptions découvertes en 1910-1913 sur l'emplacement et dans les environs immédiats de la ville[1]. Ces inscriptions concernent plusieurs grands édifices : divers temples, le portique du forum, le théâtre, le marché public ou macellum, l'arc de Septime-Sévère; outre les empereurs, elles nomment de grands personnages, Plautilla, Plautien, des proconsuls. Un de ces textes mentionne que le pagus Thuggensis a obtenu de Marc-Aurèle, sans doute en 168, le *jus capiendorum legatorum.* M. L. Poinssot a fort savamment expliqué et commenté ces documents. Il a résumé la théorie sur le *pagus* et la *civitas Thuggensis*, exposée par lui en 1911 dans une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2]. Il estime que, dans la formule *pagus et civitas*, fréquente à Thugga et près de Thugga à Numlulis, le mot *pagus* désigne un groupement de citoyens romains. Nous ne croyons pas que cette théorie soit moins à l'abri des objections que les opinions auparavant émises par d'autres érudits. Pourquoi aurait-on employé le mot *pagus* à Thugga, tandis qu'ailleurs, en Afrique même, ces mêmes groupements sont beaucoup plus clairement désignés par des expressions comme *conventus civium Romanorum*, *cives romani qui...*, *cives romani pagani veterani*, *pagani veterani...?* Il paraît étrange que précisément le terme usité à Thugga

1. L. Poinssot, *Inscriptions de Thugga découvertes en 1910-1913*, 227 p. in-8°. Paris, Imprimerie nationale, 1913.

2. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1911, p. 496 et suiv.

laisse dans l'ombre le caractère essentiel de ce groupement, à savoir qu'il était composé de citoyens romains. Mais ce n'est pas le lieu d'instituer ici une discussion complète, nous avons seulement voulu dire qu'à nos yeux la solution proposée par M. L. Poinssot n'est pas certaine ni ses arguments décisifs. Le nouveau recueil d'inscriptions publié par lui n'en est pas moins des plus utiles; la valeur en est grande, et nous estimons que M. Poinssot, une fois de plus, a rendu un service signalé à la science des antiquités africaines.

Le fascicule VI des *Notes et documents publiés par la direction des antiquités et arts* de la régence de Tunis consiste en un travail de M. Merlin sur les fouilles d'Althiburos[1]. Ces fouilles se rapportent au forum, à divers monuments voisins du forum et à plusieurs maisons particulières. De nombreuses inscriptions, des fragments d'architecture d'un réel intérêt et de fort belles mosaïques ont été mis au jour. M. A. Merlin a décrit et commenté ces documents et ces œuvres d'art avec la science, la précision et le goût auxquels il nous a habitués depuis de longues années. Il nous permettra cependant de ne point partager son avis sur la signification qu'il attribue à la présence d'une image de Marsyas parmi les statues qui décoraient le forum d'Althiburos. Malgré les affirmations de Mommsen et de Marquardt, aucun texte antique ne nous apprend qu'il y ait quelque rapport entre une telle image et la concession du *jus italicum* aux cités provinciales. Il faudra que la question soit reprise un jour à l'aide des seuls textes, inscriptions et monnaies antiques, abstraction faite des assertions, plus ou moins justifiées, émises par des érudits modernes. En ce qui concerne Althiburos, la mention du *signum Marsyae* ne permet à aucun degré de conclure que la ville soit devenue au IIIe siècle colonie romaine de droit italique; l'erreur commise sur ce point est analogue à celle que l'on a longtemps commise en prétendant que seules les colonies pouvaient posséder des Capitoles.

Dans une brillante conférence, faite au musée Guimet[2], M. René Cagnat a conduit ses auditeurs dans trois villes africaines, que des fouilles méthodiques et prolongées font peu à peu reparaître à la lumière : Thugga (aujourd'hui Dougga en Tunisie), Thubursicum Numidarum et Cuicul (aujourd'hui Khemissa et Djemila, en Algé-

1. A. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos*, dans les *Notes et Documents publiés par la direction des antiquités et arts*, t. VI, 59 p. in-8°, 6 pl. hors texte. Paris, E. Leroux, 1913.

2. R. Cagnat, *Visite à quelques villes africaines récemment fouillées*, dans les *Annales du Musée Guimet*, bibliothèque de vulgarisation, t. XXXIX, in-12. Paris, Hachette et Cie, 1913.

rie, dans le département de Constantine). Le savant professeur du Collège de France ne s'est pas contenté d'exposer les résultats acquis; en conclusion, il a montré fort justement que la politique romaine, pacifique et tolérante, pouvait être citée en exemple à toutes les puissances colonisatrices. Grâce à cette politique, l'Afrique du Nord devint romaine d'aspect, spontanément; et pourtant les Africains, du moins la plupart d'entre eux, ne renoncèrent ni à leurs cultes, ni à leurs traditions, ni à leurs mœurs. L'accord se fit entre les populations conquises et le gouvernement de la cité conquérante. L'Afrique du Nord dut à la politique romaine plusieurs siècles de prospérité économique et de splendeur matérielle.

Ce caractère de la colonisation romaine n'apparaît pas seulement dans l'histoire politique et sociale des provinces d'Afrique. Il se laisse également apercevoir dans le domaine de l'art. C'est ce que M. le Dr Carton a montré récemment[1]. Il a recueilli sur l'emplacement de la ville de Thuburnica un grand nombre de lampes en terre cuite; si la forme de ces petits ustensiles reproduit à peu près celle de la lampe romaine ordinaire, si même le potier indigène, pour les décorer, a emprunté beaucoup de motifs courants, d'une part il a transformé ces motifs, d'autre part il s'est attaché à en créer de nouveaux. M. le Dr Carton cite et décrit plusieurs lampes de Thuburnica fort curieuses à ce double point de vue, « œuvres », dit-il, « modestes peut-être, mais empreintes de vigueur, d'une certaine originalité et même de quelque charme ». Si les lampes qui proviennent de Thuburnica se distinguent par cette physionomie, c'est sans doute, comme l'indique M. le Dr Carton, parce que cette ville, située à la lisière de la région montagneuse et boisée qui sépare aujourd'hui la Tunisie de l'Algérie entre la mer et la Medjerdah, ne cessa pas de subir l'influence des populations indigènes campées dans les forêts voisines.

Les *Cahiers d'archéologie tunisienne*, publiés par M. Jules Renault, dont la nouvelle série, inaugurée en 1913, comprend déjà deux importants fascicules, sont en grande partie consacrés aux antiquités romaines[2]. Nous signalerons en particulier les études de M. J. Renault sur les bassins du Trik Dar Saniat à Carthage, vastes citernes romaines situées dans la partie septentrionale de la ville; sur les divinités païennes à l'époque romaine dans le Haut-

1. Dr L. Carton, *l'Art indigène sur les lampes de la colonie Thuburnica*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* pour 1913 (VIIIe série, t. III). Paris, Klincksieck, 1914.

2. *Cahiers d'archéologie tunisienne*, nouvelle série, 1er cahier, 167 p. in-4°, Tunis, 1913; 2e cahier, 223 p. in-4°. Paris, J. Gamber, 1914.

Mornag et le Khanguet el Hadjadj. Saturne, Caelestis, Adonis; sur deux inscriptions funéraires (dont l'une est l'épitaphe d'un chevalier romain *scriba librarius*) et sur quelques tessons portant des caractères cursifs; la description par M. le capitaine Cassaigne de tombeaux et sépultures antiques des environs de Bir bou Rekba (Siagu) et de Souk el Abiod (Puppu); la note de M. Gouvet sur les fouilles de fondation de l'école franco-arabe de Sousse, etc.

Si l'on ajoute aux travaux que nous venons de citer les très nombreuses études publiées dans des recueils périodiques tels que le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, les Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, la *Revue tunisienne*, le *Recueil des notices et mémoires* de la Société archéologique de Constantine, d'autres encore, on en conclura que l'activité scientifique déployée par les Français dans l'Afrique du Nord n'a jamais été plus intense ni plus féconde.

D. *Les Provinces orientales.* — *L'Égypte.* — Depuis quelque temps, la période gréco-romaine de l'histoire d'Égypte attire de plus en plus l'attention des érudits et suscite de nombreux travaux. Après M. Jouguet, dont le livre sur *la Vie municipale dans l'Égypte romaine* a reçu partout un accueil si justement favorable, voici M. Hohlwein qui publie, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, un volume considérable sur l'Égypte romaine[1]. Le noyau du volume est formé par un lexique des termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine. Mais ce lexique est précédé d'une longue introduction, où l'auteur expose et explique les institutions politiques, financières, militaires et juridiques de la province; il est suivi d'un recueil de papyrus choisis, qui comprend des édits impériaux, des pétitions aux fonctionnaires romains, des lettres écrites par ces fonctionnaires ou à eux adressées, des contrats de toute nature, des quittances d'impôts, etc. Le livre de M. Hohlwein sera indispensable à quiconque voudra s'occuper de l'Égypte romaine, à la fois comme instrument de travail et parce qu'il offre sur beaucoup de points de détail encore obscurs ou contestés l'état de la question.

La Syrie. — Un des articles que renferme le tome IV des *Cultes, Mythes et religions* de M. S. Reinach expose les vicissitudes par lesquelles a passé une très belle statue trouvée à Baalbek, transportée d'abord à Beyrouth, de là à Constantinople, tandis que la tête

1. N. Hohlwein, *l'Égypte romaine*, recueil de termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine, suivi d'un choix de textes papyrologiques, XVI-623 p. in-8°. Bruxelles, Hayez, 1912.

d'un sphinx féminin, faisant partie de l'ensemble, aboutissait après maintes péripéties au musée du Louvre[1]. M. S. Reinach montre que cette statue est une image de la Déesse syrienne, image où l'influence du culte égyptien d'Isis se manifeste par la présence du sphinx ou des sphinx (car il y en avait sans doute deux) qui ornaient le siège de la déesse. Au point de vue archéologique, l'œuvre paraît dater du premier tiers du IIe siècle ap. J.-C.; elle fut sans doute modelée par un indigène, « mais un indigène formé à bonne école et plus grec encore que syrien ». L'étude de M. S. Reinach est une contribution tout à fait intéressante à l'histoire du culte de la Déesse syrienne, qui fut si répandu dans le monde romain aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

J. Toutain.

1. S. Reinach, *Une déesse syrienne*, dans *Cultes, mythes et religions*, t. IV. Paris, E. Leroux, 1912. Cf. *supra*, p. 129.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Déchelette. **Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.** T. II : **Archéologie celtique ou protohistorique;** 3e partie : **Second âge du fer ou époque de La Tène.** Paris, Aug. Picard, 1914. In-8°, 791 p., 4 pl. et 351 fig. dans le texte.

— **La collection Millon. Antiquités préhistoriques et gallo-romaines.** Ouvrage publié avec la collaboration de MM. l'abbé Parat, le Dr Brulard, Pierre Bouillerot et C. Drioton. Paris, Geuthner, 1913. In-4°, IX-282 p., 46 pl. hors texte et 58 figures.

Au moment d'écrire le compte-rendu de ces volumes, les derniers qu'ait rédigés J. Déchelette, nous éprouvons la plus douloureuse émotion. J. Déchelette est mort au champ d'honneur[1], dès les premiers mois de la guerre; il est tombé tandis qu'il entraînait à l'assaut contre une position ennemie les hommes de la compagnie qu'il commandait. Nous voulons avant tout exprimer ici notre admiration pour le vaillant officier, notre tristesse profonde devant la perte subie par la science française.

Ces sentiments, nous les avons ressentis plus vivement encore en lisant le volume qui forme la troisième partie du tome II de son *Manuel d'archéologie*. Nulle part peut-être J. Déchelette n'a plus brillamment attesté, avec son incomparable puissance de travail et sa parfaite compétence, ses qualités bien françaises de pénétration et d'exactitude dans l'interprétation des documents, de précision, d'ordre et de clarté dans l'exposé des faits, de largeur d'esprit dans l'indication des résultats acquis et des conclusions probables, de courtoisie, de tolérance bienveillante et de haute intelligence dans la conduite des discussions. L'abondance et l'étendue de l'érudition s'alliaient chez lui au sens des idées générales. Il traitait les problèmes d'archéologie en historien; dans les objets innombrables exhumés du sol de l'Europe occidentale, il ne voyait pas seulement des éléments de collections et de musées; il étudiait en eux les témoins et aussi les instruments de ces antiques civilisations, dont il s'efforçait de déterminer les caractères et de retracer le tableau aussi sincère, aussi véridique que possible. Il savait faire, après l'analyse, la synthèse. Son

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXVII, p. 125.

Manuel d'archéologie, laissé, hélas! incomplet, en fournit une preuve éclatante.

Du moins, si J. Déchelette n'a pu terminer son œuvre, s'il laisse en préparation seulement les volumes qui devaient être consacrés à la période gallo-romaine, le destin lui a permis de nous donner, sous une forme aussi finie qu'on peut le désirer, un incomparable traité d'archéologie celtique. Nous avons déjà dit, dans cette *Revue*, tout le bien qu'il faut penser des deux premières parties du tome II[1]. La troisième partie, où J. Déchelette a étudié le second âge du fer, habituellement dénommé *époque de La Tène*, n'est ni moins importante ni moins précieuse. Ce volume considérable, de près de 800 pages, illustré de 351 figures dans le texte, nous intéresse d'autant plus que la période dont il y est question est plus voisine du moment où la Gaule est entrée de plain-pied dans l'histoire et que les relations des pays gaulois avec les autres régions du monde antique sont alors plus fréquentes, plus certaines, mieux connues. D'autre part, le nombre, l'importance, l'état de conservation, la véritable destination des monuments et des objets de toutes sortes, qui datent de cette période, fournissent à l'induction historique une base plus solide.

Après un premier chapitre, dans lequel sont indiquées les origines, les limites et les grandes divisions géographiques, les subdivisions chronologiques de la civilisation dite de La Tène, J. Déchelette étudie d'abord les habitats des vivants, oppidums et villages (entre autres Bibracte, Gergovie, Alesia, Stradonitz de Bohême), et les demeures des morts, sépultures et nécropoles. Plusieurs chapitres décrivent ensuite les armes offensives (épées, poignards, lances, javelots, pointes de flèche, frondes et haches d'armes); — les armes défensives (cuirasses, casques, boucliers, chars de guerre, etc.); — les objets de parure (torques, colliers, bracelets et anneaux, agrafes, fibules, épingles, pendants d'oreilles, bagues); — les ustensiles de toilette (cuillers à fard, rasoirs, ciseaux, peignes, miroirs); — les amulettes (pendeloques, figurines anthropomorphes et zoomorphes, décoration apotropaïque des armes offensives et défensives, verroteries, objets d'ambre et de corail, bijoux d'or et d'argent); — les outils, ustensiles et instruments les plus variés (depuis les haches, couteaux, poinçons, limes et scies jusqu'aux vases de bronze); — les poteries (céramique grossière, vases peints, « urnes à visage »). Rien de ce qui a pu servir à l'existence quotidienne de nos lointains ancêtres, rien de ce qui a constitué le cadre matériel de leur vie, de ce qui a contribué à orner leurs demeures n'a échappé à l'observation de J. Déchelette.

Le dernier chapitre du volume, d'un caractère plus général, moins strictement descriptif, emprunte précisément à cette inépuisable documentation une valeur et une solidité toutes particulières. Les idées exprimées dans ce chapitre sur l'art à l'époque de La Tène, ses carac-

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXV, p. 387.

tères, ses origines et ses survivances; sur les sculptures gréco-ligures et gréco-celtiques de la Gaule méridionale; sur le travail des métaux et l'émaillerie celtique; sur les monnaies gauloises; sur le commerce au second âge du fer; enfin, sur les représentations des Celtes dans l'art celtique et dans l'art classique : toutes ces idées prêteront sans doute à discussion, mais désormais aucun archéologue, aucun historien ne pourra s'occuper de ces problèmes sans tenir le plus grand compte des opinions émises par J. Déchelette. C'est que ces opinions ne lui ont pas été inspirées ni suggérées par des théories préconçues, par quelque système *a priori;* elles se sont formées devant les documents, elles se sont peu à peu précisées au contact des faits; son esprit, largement ouvert aux influences de la réalité archéologique, résolument hostile aux prétendus dogmes que veulent imposer certaines chapelles étroites, n'a jamais reculé devant une thèse nouvelle, uniquement parce qu'elle était contraire aux thèses jusqu'alors en faveur. Il nous est arrivé de ne point toujours partager l'avis de J. Déchelette; mais jamais nous ne nous sommes heurté chez lui à certaine forme de critique, tranchante et hautaine, d'autant plus autoritaire et violente dans l'expression qu'elle est plus faible et fragile pour le fond. Nous avons reçu de lui des témoignages d'estime et de sympathie auxquels nous attachons le plus grand prix; nous lui serons toujours reconnaissant de l'intérêt qu'il n'a cessé de montrer pour nos travaux sur Alesia; nous saluons, avec une respectueuse affection, le nom du savant regretté, qui laisse, en mourant pour la France, deux des œuvres les plus remarquables consacrées à l'histoire de notre patrie : *les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine* et le *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.*

« La collection préhistorique et gallo-romaine de M. Henry-E. Millon », écrit J. Déchelette au début de la *Préface* de ce volume, « est formée de pièces entièrement inédites. Connue seulement d'un petit nombre d'archéologues qui ont pu l'élucider sur place à Dijon, elle se recommande à l'attention par la variété des objets dont elle se compose, objets dont quelques-uns présentent une exceptionnelle rareté. La plupart ont été trouvés en Bourgogne ou dans les régions voisines et cette communauté de provenance ajoute encore à leur prix. » Parmi les séries les plus importantes dont se compose la collection, il convient de signaler les pièces paléolithiques et néolithiques provenant des gisements de la forêt d'Otte; — le mobilier funéraire d'une sépulture gauloise explorée méthodiquement par M. Millon à La Motte-Valentin, commune de Courcelles-en-Montagne (Haute-Marne); — enfin, les armes et les objets divers retirés des sables de la Saône à Chalon et qui forment un ensemble des plus précieux.

La description de la collection est divisée en quatre parties, dans l'ordre chronologique suivant : âge de la pierre, âge du bronze, premier et second âges du fer, objets trouvés dans la Saône à Chalon

(époque de La Tène et époque gallo-romaine). Dans une cinquième partie sont classés et décrits divers objets gallo-romains de provenances diverses. Chaque partie ne comprend pas seulement le catalogue descriptif des pièces que possède M. Millon; J. Déchelette et ses collaborateurs y ont ajouté quelques études générales d'un vif intérêt, telles que : *l'Industrie préhistorique de la forêt d'Otte*, par MM. l'abbé Parat et le Dr Brulard; — *les Sépultures de Semoutiers (Haute-Marne)*, par M. Pierre Bouillerot; — *le Tumulus du champ Rougeaux*, commune de Courcelles-en-Montagne (Haute-Marne); *le Tumulus de La Motte-Valentin*, même commune; *Broches en fer d'origine gauloise servant de monnaies primitives, étude sur les origines de la drachme et de l'obole*, par J. Déchelette.

Les planches hors texte et les gravures ajoutent encore à la valeur documentaire de ce beau volume, un des derniers que J. Déchelette a signés avant sa mort héroïque.

J. Toutain.

Henri Graillot. **Le culte de Cybèle, mère des dieux, à Rome et dans l'empire romain.** Paris, Fontemoing, 1912. In-8°, 599 pages.

Ce gros livre constitue une thèse de doctorat soutenue en Sorbonne le 24 avril dernier. Le sujet dont il traite est capital dans l'histoire des religions de l'antiquité classique, car il s'agit du premier culte oriental adopté par les Romains, dès 204, de celui qui s'est, ensuite, le plus universellement répandu dans leur empire, de celui qui a manifesté, au cours de sa longue existence, la plus curieuse capacité d'assimilation syncrétiste, de celui, enfin, qui paraît avoir exercé sur le christianisme naissant l'influence la plus profonde et la plus durable. Au temps où une prescription des livres sibyllins l'installa sur le Palatin, il représentait déjà un assemblage de croyances, de mythes, de rites et de symboles d'origine très diverse, pas très bien fondus ensemble, mais pleins de vie religieuse et féconds en émotion mystique. A son origine obscure et lointaine, nous entrevoyons l'adoration d'une divinité anatolienne des montagnes et des forêts, peu à peu dédoublée en deux : une déesse, Mâ ou Cybèle; un dieu, son époux, Attis ou Pappas; parallèlement s'affirme le culte des bétyles, ou pierres tombées du ciel, les traces de la vénération d'un *totem*, le lion, le souvenir du matriarcat, qui subordonne le dieu à la déesse. Mais, bien avant le IIIe siècle, les Phrygiens venus de Thrace ont déjà superposé à Attis leur Dionysos; les Syriens, par l'influence de leur Adonis, les Juifs, par celle de leur Iahwé, ont contribué à modifier et à compliquer son type premier, cependant que les Grecs, d'abord identifient la Mère de l'Ida phrygien à la Mère crétoise, Rhea, femme de Kronos, et racontent, après les Phrygiens, de belles histoires sur Attis,

trop d'histoires même, car nous avons quelque peine à nous retrouver au milieu de leurs divergences. La fable la plus connue, qui nous représente la folle passion de Cybèle pour le beau berger Attis, la mutilation volontaire du jeune homme, sa mort sous un pin et son immortalité bienheureuse dans l'arbre, par quoi la déesse console son propre désespoir, est la forme la plus simple d'un mythe *naturiste* où s'exprime l'amour de la terre pour la vie que la végétation manifeste, la mort apparente de cette végétation en hiver, sa réelle persistance dans le pin, toujours vert, et sa renaissance éclatante au printemps. Ce mythe se prêtait merveilleusement, comme d'autres, qui sont ses frères, celui d'Osiris, celui d'Adonis, celui de Mardouk, celui de Tammouz, à une interprétation mystique, à l'organisation d'une symbolique où l'homme qui passe, et qui ne s'en console pas, trouverait des raisons d'espérer une vie éternelle dans un au-delà bienheureux. Dans cette adaptation du mythe, dans la constitution autour de lui d'un corps de rites d'initiation et de doctrines eschatologiques qui en font un Mystère de Salut, dans les espérances qu'il a exaltées et exprimées pour le réconfort des mystes, dans l'évolution de tout cela et non pas dans ses brillantes cérémonies cultuelles se trouve le profond intérêt de la religion métroaque (ou de la Grande Mère) de Phrygie.

Du point de vue de l'érudition, l'ouvrage de M. Graillot ne laisse pas grand'chose à désirer et son principal mérite est de nous apporter un répertoire complet de tous les textes relatifs au culte phrygien dans le monde romain ; répertoire clairement ordonné, où les documents sont traités avec prudence et respect et où les erreurs d'interprétation sont très rares. En voici l'économie générale : un chapitre préliminaire sur *les Origines du culte métroaque*, puis : *l'Introduction du culte à Rome. — Le Culte à Rome sous la République. — Le Culte public sous l'Empire. — Tauroboles et mystères; diffusion du taurobole au IIe siècle. — La Doctrine métroaque au IIIe siècle ; Cybèle et Attis, dieux tout-puissants. — Le Clergé et le personnel des temples. — Les Confréries. — Les Galles. — Sanctuaires de la Magna Mater à Rome et à Ostie. — Le Culte en Asie Mineure à l'époque impériale. — L'Expansion du culte en Italie et dans les provinces : Gaule, Germanie, Bretagne et Espagne. — L'Expansion du culte dans les provinces : Europe orientale et Afrique. — Le culte au IVe siècle et la résistance au christianisme.* — Une conclusion résume les résultats considérés comme acquis.

A ce plan, je reproche d'abord de n'avoir pas fait place à un chapitre spécial sur l'influence réciproque du culte de Cybèle-Attis et du christianisme; ce n'est pas assez que d'effleurer la question dans le dernier chapitre; elle est délicate et débattue; il valait la peine de la poser franchement et de la traiter pour elle-même. Je lui reproche ensuite d'avoir dispersé entre plusieurs chapitres tout ce qui a trait à la croyance, à la foi, qu'enferment et supportent les mythes et les

rites, et même de ne s'y être intéressé qu'en passant, de sorte que nous ne voyons bien que l'exercice et le développement d'un culte, là où certainement a vécu et évolué une religion. Trop souvent les historiens modernes ont cru sur parole les apologistes chrétiens quand ils prétendaient que les cultes rivaux du leur étaient vides de sentiment religieux, qu'ils tenaient tout entiers en un fatras de formules et en une kyrielle de gestes *ad solos digitos pertinentes*, comme dit Lactance; rien n'est plus faux, spécialement au regard du culte de Cybèle-Attis, qui a provoqué la dévotion la plus profonde, le mysticisme le plus exalté; l'une et l'autre auraient mérité d'être précisés, décrits et commentés. A la vérité, la réserve qu'implique au fond cette critique, je l'étendrais à l'ouvrage tout entier. M. Graillot, qui s'intéresse très vivement au spectacle qu'il nous montre et qui prend de la peine pour nous y attacher, s'interdit trop de « philosopher » à son propos; la *doctrine* que contient sa thèse vaut assurément moins, non seulement par la quantité, ce qui va de soi, mais encore par la qualité, que la description et la narration. A-t-il craint de paraître superposer indiscrètement sa pensée aux impressions qu'il cherchait dans les faits réels et dans les textes tout nus? Ou bien, au bout d'un si long et si pénible effort, a-t-il ressenti une fatigue qui l'a détourné de construire la synthèse d'histoire religieuse que comportait son sujet? Je ne sais; mais, s'il nous a donné libéralement les éléments et, de-ci et de-là, d'intéressants fragments de cette construction, il nous a laissé le soin de l'organiser dans son ensemble.

Je le regrette d'autant plus que les qualités d'esprit que le livre révèle par ailleurs laissent croire que l'entreprise aurait été menée à bien, si M. Graillot s'y était appliqué : souci de comprendre exactement les choses et les hommes, répugnance pour l'épithète toute faite et, en l'espèce, pour l'injure, qui d'ordinaire accable le clergé de Cybèle et ses Galles, enfin, — réserve faite d'un abus des termes techniques qui frise parfois le jargon, — style précis et clair. Certaines pages sont pourtant pénibles à lire et même essoufflantes, parce qu'il s'y accumule trop de détails, que les alinéas y sont trop rares et qu'elles ne conduisent pas toujours à un de ces paliers du développement où l'on puisse respirer un instant. Cette impression me paraît spécialement sensible dans les *Préliminaires*, où se croisent et se confondent des faits et des idées qu'il aurait été sans doute possible de classer avec plus de rigueur ou de présenter plus clairement.

Dans un volume si lourd de choses, il est inévitable que des détails prêtent à la critique; je citerai ceux qui m'ont le plus vivement frappé : p. 164, M. Graillot nous raconte que Faustine prend un bain dans le sang d'un gladiateur égorgé rituellement, avec l'autorisation et peut-être sur l'ordre de Marc-Aurèle; il faudrait un autre témoignage que celui de Capitolin pour garantir cette horrifique histoire; à vrai dire, je ne vois pas non plus très bien Trajan sacrifiant à Antioche une

jeune fille pour lui rendre ensuite des honneurs divins. — Je me méfie beaucoup de saint Jérôme en général; il est trop passionné pour ne pas arranger très souvent la vérité, et, particulièrement, son affirmation que Montanus fut *abscisum et semivirum* (*Ad Marcellam*, 41, 4) me semble venir trop à point apporter une explication naturelle de la féroce continence montaniste pour n'être pas suspecte (p. 414). — Un peu plus grave : je lis, p. 409 : « La Phrygie et la Pamphilie eurent longtemps leurs Galles chrétiens, les Messaliens ou Euchites... » ; l'assimilation n'est pas légitime : les Messaliens ne sont pas originaires de Phrygie, ni de Pamphilie, et ils ne doivent rien à l'esprit des Galles. Leur nom en araméen (et du reste aussi en grec : εὔχομαι) veut dire « ceux qui prient » ; ce sont des quiétistes, nés en Mésopotamie, vers 360. Peut-être sortaient-ils d'une secte non-chrétienne, qu'Épiphane (*Haer.* 80) nomme aussi Messaliens. Ils ont fini par se réfugier dans la région phrygienne, parce qu'ils ont été maltraités dans leur pays d'origine et en Syrie. M. Graillot insiste, à deux reprises (p. 409 et Conclusion), sur la facilité du passage de l'idée de Mère des dieux à celle de Mère de Dieu, donc sur l'influence probable du culte de Cybèle sur la constitution de celui de Marie : je ne la nie pas, mais je crois qu'il ne faut pas l'exagérer. L'Église a commencé de vénérer la Vierge avant que s'imposât l'épithète de *Theotokos*, et la marialâtrie me paraît devoir beaucoup plus, d'abord à la longue habitude qui admettait la sexualité des dieux, au besoin invétéré d'une divinité féminine et, ensuite, au type d'Isis, qu'à la religion de la Grande Mère. — Ce n'est pas donner une idée juste de l'évolution de la pensée religieuse chez les Grecs et les Romains que de dire qu'elle se trouve contrainte de se réfugier, au IVe siècle, dans les Mystères orientaux, pour y organiser sa suprême résistance contre le christianisme (p. 535); il y avait longtemps qu'elle s'était abandonnée aux suggestions des Mystères et le succès du christianisme en est lui-même la preuve; car, qu'est-ce que le christianisme, sinon un Mystère oriental? En apparence, il exclut tous ses frères, parce que son syncrétisme opère autrement que le leur, mais ne pas voir qu'il est pourtant de leur famille, c'est s'exposer à ne pas comprendre grand'chose à son triomphe et, plus généralement, au mouvement religieux du IVe siècle. — Ce n'est pas non plus donner une idée juste de la philosophie néoplatonicienne que de la qualifier d'*ancilla theologiae* (p. 537), car il ne s'agit pas d'une philosophie organisée en fonction d'une théologie préexistante, comme sera la doctrine thomiste, mais d'une philosophie que son évolution propre conduit à devenir une théologie et qui s'exprime en propositions théologiques; c'est bien différent. — Ce n'est pas, enfin, donner une idée juste de l'état de l'opinion au IVe siècle, en matière de religion, que d'écrire (p. 536) : « Les hommes d'État, aidés sans doute par les hauts fonctionnaires des provinces..., tentent une restauration du paganisme. » Cette affirmation ne s'appuie d'aucune référence et je ne m'en étonne pas, car « les hommes d'État » se

réduisent à Julien, dont le zèle isolé se heurte à la parfaite indifférence de ses fonctionnaires, et auquel on peut, à la rigueur, joindre Eugène et ses conseillers, spécialement Flavianus, le gendre de Symmaque, qui cherchent dans l'attachement de l'aristocratie de Rome pour les vieux rites un fragile appui contre l'empereur de l'Église, Théodose. S'il existe un « parti païen » au IVe siècle, ce n'est pas parmi les hommes de l'État qu'il se recrute, mais bien parmi les « intellectuels », et je regrette que M. Graillot n'ait pas même nommé Maxime d'Éphèse, qui fut l'âme de ce parti sous Julien. — A la p. 544, M. Graillot parle de « l'idée judéo-chrétienne du péché originel »; présentée ainsi, sans précaution, la formule prête à l'équivoque, car l'idée chrétienne du péché originel ne se confond pas avec l'idée deutéro-juive de la chair de péché, telle qu'on la trouve, par exemple, chez saint Paul (*Rom.*, 8). La doctrine orthodoxe du péché originel est demeurée très incertaine dans la théologie des quatre premiers siècles et il nous faut descendre jusqu'à saint Augustin pour en trouver une expression vraiment ferme et cohérente; encore n'y vient-il pas du premier coup.

Je pourrais prolonger ces chicanes, dont le lecteur appréciera aisément la portée, qui n'est pas toujours très grande; je préfère marquer quelques points de la représentation que M. Graillot nous offre du culte de Cybèle-Attis, qui ne me semblent pas solidement établis. J'aurais souhaité qu'on tentât de préciser ce que pouvait bien être ce culte considéré *à l'intérieur*, au moment où Rome prend contact avec lui. Il comportait dès lors des mystères? N'en peut-on deviner quelque chose? Toute notre attention se porte sur l'idée de communion qu'ils semblent contenir : sous quelles modalités s'exprime-t-elle? Quelle est la nature et quel est le sens des aliments sacrés? Nous n'avons, à vrai dire, de renseignements détaillés que pour une époque tardive et, sans doute, entre le temps des guerres puniques et le IVe siècle, de grands changements s'étaient produits dans la mythique, le symbolisme, la dogmatique de la religion métroaque; je crois qu'il importait d'essayer de faire un départ entre l'original et l'acquis. — A propos de la fête de l'*Entrée du roseau* (p. 117), il ne suffit peut-être pas de se demander à quel épisode du mythe correspond ce prélude du drame sacré, il faut rechercher son sens. Pourquoi les roseaux? Probablement pour la même raison que le pin : l'esprit de la végétation s'est retiré en eux pendant la mauvaise saison; c'est donc en eux qu'il convient de l'aller chercher pour le répandre de nouveau sur la nature, car, dans le principe, ces rites, que l'on applique plus tard au salut des individus, n'intéressaient que le salut de la nature; ils étaient censés favoriser, aider son effort de renouveau, affermir sa fécondité. On dit que les violettes, qui jouent un grand rôle dans la fête de l'*Arbre*, sont nées du sang d'Attis; c'est là un détail très caractéristique, car l'apparition des violettes est un des premiers signes de l'éveil du printemps; le dieu a versé son sang pour que la nature y puise la

force qu'il lui faut pour renaître. — A la description de l'initiation taurobolique (p. 158), il manque, pour ainsi dire, la conclusion : « Les assistants », écrit M. Graillot, « comme s'ils se trouvaient en présence d'un être divin, prennent l'attitude de l'adoration » ; mais c'est que le myste est devenu un être divin, un Attis, comme il serait un Osiris dans les Mystères égyptiens ; et la preuve (cf. p. 182-184), c'est que ce myste, au terme de son initiation, se comporte comme l'amant de la déesse ; il est pompeusement conduit au lit où elle l'attend. — Ces mystères prennent un sens et une valeur historiques singuliers si on les veut rapprocher de la représentation paulinienne du baptême, conçu comme la descente du fidèle dans la mort et sa renaissance à l'état d'homme nouveau, de la rédemption par le sang du Christ et du mystère eucharistique. Et cette remarque m'amène à regretter que M. Graillot n'ait pas insisté davantage sur l'existence du culte de Cybèle-Attis à Tarse (p. 385) au temps de la jeunesse de Paul ; je constate pourtant qu'il ajoute incidemment quelques précisions utiles aux hypothèses de Böhlig (*Die Geisteskultur von Tarsos*).

Il ressort clairement de l'ensemble du livre, encore que M. Graillot ne l'ait nulle part mis en suffisante lumière, que l'adversaire vraiment redoutable du christianisme, ce ne fut pas Mithra, mais bien la Mère et son Attis, dont les fidèles, répandus par toute la terre romaine, recrutés dans toutes les classes, nombreux surtout parmi les femmes, unis par les liens d'une étroite fraternité, ressemblent à s'y méprendre à ceux du Christ. M. Graillot a bien marqué plusieurs contacts intéressants entre le culte de Cybèle-Attis et le christianisme, mais il s'est contenté de les considérer *du dehors*, et on en pouvait, on en devait dire autre chose que ce qu'il en a dit. Ce sont les mêmes idées essentielles qui se retrouvent ici et là, et souvent sous des formes au moins analogues : le fidèle mis à part du commun des hommes, dans ce monde et dans l'autre, par son initiation ; son infirmité naturelle en face de la nécessité du salut compensée par le sacrifice du dieu ; ce salut acquis par une assimilation *au* dieu, ou *du* dieu, par le baptême d'eau ici, de sang là, et par un repas de communion, etc. N'est-ce pas un hasard admirable que le sanctuaire d'initiation du culte phrygien ait été placé au Vatican, que l'Archigalle ait porté la tiare, se soit nommé *Pappas* et ait possédé sous l'Empire le privilège d'envoyer des *mandements* dans tout le monde romain ? Et est-ce un hasard si la joie des *Hilaria*, qui ressemble tant à celle de la pâque chrétienne (p. 131-132), se place justement au temps de Pâques ? Et si le taurobole peut « s'accomplir au profit d'autrui » (p. 161), comme les gens de Corinthe recevaient le baptême « pour les morts » (*I Cor.*, 15, 29) et, après eux, au moins diverses sectes, notamment les Marcionites (Tertullien, *C. Marc.*, V, 10 ; *De resur. carn.*, 48) ? Et si le jour où l'on reçoit le taurobole se nomme *natalicium* (p. 172) comme le jour où l'on reçoit le baptême ? Et si la pré-initiation métroaque (p. 177) est un véritable catéchuménat, avec instructions, lustrations,

exorcismes, ainsi que la pré-initiation chrétienne? Si la liturgie de Cybèle, même à Rome, se célèbre en grec (p. 254), tout comme la liturgie chrétienne jusqu'à la fin du IIIe siècle? Si l'Église phrygienne, comme la chrétienne, est accessible aux esclaves, en sorte qu'elle tire le même bénéfice que la chrétienne de cet universalisme social (p. 285)? Si elle a un clergé distingué du commun des fidèles par un véritable sacrement de l'*ordre*, qui le rend apte à certaines fonctions liturgiques interdites au simple initié (p. 293)? Si beaucoup de parents « font consacrer leurs fils et leurs filles dès leur naissance », les font entrer dans l'Église métroaque par l'initiation (p. 285), tout comme, de bonne heure, les chrétiens confèrent le baptême et l'eucharistie à de petits enfants? J'allongerais aisément la liste des ressemblances, dont je soutiendrais que le point de départ c'est le culte de Cybèle-Attis et non le christianisme. Et je ne parle pas des applications analogues de l'esprit phrygien dans l'une et l'autre religion; ce n'est point par hasard que le montanisme est né en Phrygie (p. 294). Encore n'ai-je considéré que des détails, et le problème de la ressemblance des deux religions prendrait-il de la profondeur si, retournant la phrase que M. Graillot écrit, p. 403 : « Saint Paul y fut l'initiateur des nouveaux mystères », nous nous demandions si, tout au contraire, saint Paul n'a point puisé dans le milieu cilicien l'essence même du Mystère chrétien et s'il n'y a pas, dans les prétendus « nouveaux mystères », une adaptation nouvelle d'idées anciennes. Et c'est, je crois, la vérité.

J'aurais souhaité que M. Graillot nous dît pour quelles raisons, dans le conflit de ces deux religions qui semblent, à la fin de l'Empire, exploiter le même fonds de sentiments et de croyances, c'est le christianisme qui l'emporte. Sans doute, je ne crois pas indifférent que ne le compromette aucune parenté fâcheuse avec des mythes immoraux et des rites répugnants (p. 546), mais surtout je vois qu'il se présente d'abord à la fois comme une vie et comme une doctrine, et, s'il constitue aussi un culte, ce n'est encore que « secondairement »; qu'au contraire, la religion de Cybèle-Attis est d'abord un corps de mythes et de rites, et qu'elle n'a reçu qu'assez tard, et comme un placage, une théologie mal faite pour elle, étrangère à son essence et à son esprit, restée incohérente et surtout individuelle. En outre, le christianisme ne s'est pas constitué sur le terrain du mythe; l'initiative qui l'a lancé est celle d'un maître que des hommes ont connu et dont la vie et la mort sont matière de récit historique et non de conte mythologique.

L'existence matérielle de Jésus, la réalité authentifiée de son supplice offrent à la foi raisonnable, sans, du reste, contrarier la mystique, une certitude autrement convaincante, une garantie autrement solide que la trouble légende d'Attis et le drame symbolique que chaque printemps ramène. Et la doctrine chrétienne, si elle n'est pas d'une seule venue, si elle ne s'est fondée qu'au prix d'interminables querelles, si même elle n'a pas su toujours éviter la contradiction

entre ses concepts dogmatiques, paraît incomparablement plus une, mieux ordonnée, plus ample, plus logique, plus proche d'une philosophie sacrée satisfaisante pour les hommes de ce temps que les incertaines systématisations syncrétistes des « Phrygiens »; d'ailleurs, elle est en train de s'adapter et d'assimiler tout ce qui semble viable dans la pensée religieuse de l'Empire et en elle se retrouvent déjà toutes les séductions essentielles des autres cultes, ses rivaux. Ces considérations que je ne puis que signaler en passant, je m'assure qu'il aurait été utile de les creuser. M. Graillot n'a pas cru à propos de le faire; mais, du moins, il a réuni, avec une patience et une conscience parfaites, toutes les pièces de l'enquête, — côté Attis. Il ne sera plus permis à personne de parler de la Grande Mère sans avoir soigneusement étudié son livre, et ce sera pour longtemps, le *Thesaurus* de la religion phrygienne.

Ch. GUIGNEBERT.

G. SCHLUMBERGER. **Prise de Saint-Jean-d'Acre, en l'an 1291, par l'armée du Soudan d'Égypte.** Paris, Plon, 1914. In-8°, 66 pages.

— **Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453.** Paris, Plon, 1914. In-8°, III-375 pages.

La prise de Saint-Jean-d'Acre par le sultan Malek-el-Ashraf marque la chute de la domination franque en Syrie et clôt véritablement la période héroïque de l'histoire des croisades. M. Schlumberger nous donne un récit fort agréable de cet événement important, rendu plus pittoresque par l'emploi abondant des sources arabes et par le témoignage des voyageurs du XIVe siècle tels que Ludolf de Suchem. Cet Allemand, qui visita Acre vers 1335, a recueilli, à côté de traits purement légendaires, des détails curieux sur la vie qu'on menait dans cette ville cosmopolite à la veille de la catastrophe. M. Schlumberger a bien mis en lumière les causes irrémédiables de divisions qui devaient paralyser la défense. Malgré les divergences des sources, on voit que c'est à l'indiscipline et à la brutalité des « gens de la croisade » qu'est due la rupture avec Kelaoun qui aurait pu être différée. Le vice originel de l'organisation des états chrétiens de Syrie apparaît ici dans toute sa netteté. Chacune des puissances autonomes : roi de Jérusalem, ordres militaires, gens de la croisade, communes italiennes, agissait pour son compte sans s'inquiéter des autres. Et il en fut ainsi durant le siège. Le roi Henri II de Lusignan, qui amena des secours, ne put prendre aucune influence : l'absence de commandement fut la principale cause de la chute de la ville et le courage admirable déployé par les défenseurs fut rendu stérile par ce défaut de direction.

M. Schlumberger a montré, contrairement à Mas-Latrie (*Histoire de Chypre*, t. I, p. 491), qu'Henri de Lusignan n'est pas parti le 15 mai comme l'affirment ses détracteurs; il ne s'est embarqué que le jour de la prise d'assaut, le 28 mai, avec trois mille habitants d'Acre. Par contre, la résistance héroïque du château du Temple paraît s'être prolongée quelques jours après l'entrée du sultan dans la ville.

C'est avec reconnaissance qu'on accueillera le second des volumes de M. Schlumberger mentionnés en tête de cet article. C'est un récit très complet de la prise de Constantinople qui manquait encore à l'historiographie française et auquel les circonstances que nous traversons donnent un intérêt singulier d'actualité. Au moment où la question de Constantinople se pose de nouveau, il est important de rappeler dans quelles conditions les Turcs s'y sont établis. En dehors des étudesde Mordtmann et de Mijatovitch, le livre le plus complet sur la question était jusqu'ici celui de Pears[1], que M. Schlumberger a eu souvent l'occasion de citer, mais dont il a modifié les conclusions sur plusieurs points. Nous rappellerons aussi les récits excellents, mais un peu sommaires, de Vlasto (*les Derniers jours de Constantinople*, Paris, 1883), de Vast (*le Siège et la prise de Constantinople par les Turcs*, dans la *Revue historique*, t. XIII. Voir aussi : *le Cardinal Bessarion*, par le même, Paris, 1878, p. 189-231), de Jorga (*Geschichte des Osmanischen Reiches*, Gotha, 1909, t. II).

Dans sa préface, M. Schlumberger annonce qu'il a voulu écrire surtout la chronique journalière du siège. Il est arrivé en effet, en prenant comme base principale la chronologie de Barbaro, à composer un récit très vivant et très coloré des événements, dont il n'a eu qu'à respecter la succession pour en faire valoir l'élément dramatique. Mais surtout sa connaissance excellente de la Stamboul actuelle et de ses environs lui a permis de décrire avec beaucoup de précision le théâtre des événements qu'il raconte. Enfin, avant de pouvoir tirer des sources le récit clair et exact qu'il nous présente, il a dû les soumettre à un nouveau contrôle et, bien qu'il ait écarté de son livre toute discussion critique, il est facile de voir que c'est seulement après un examen approfondi de toutes les sources qu'il est parvenu aux conclusions en partie nouvelles qu'il nous présente.

Comme Pears et ses devanciers, il a accordé avec raison un assez grand crédit au journal de Barbaro qui donne la chronologie la plus complète que nous possédions du siège, en faisant des réserves toutefois pour tout ce qui se rapporte dans ce journal au rôle des Génois et en particulier de Giustiniani. Barbaro a écrit avec toutes les passions vénitiennes. Ducas, au contraire, et Léonard de Chio représentent le point de vue génois, tandis que Phrantzès nous donne la version byzantine officielle et que Critobule d'Imbros montre une

1. E. Pears, *The Destruction of the Greek Empire*. London, 1903. Voir *Rev. histor.*, t. LXXXVII, p. 347.

partialité évidente en faveur des Turcs. M. Schlumberger a examiné avec soin les chroniques d'ordre plus secondaire et tiré des détails pittoresques et souvent intéressants de la Chronique slavonne publiée par Streznyevsky.

Après la lecture de ce livre si attachant, on arrive à comprendre comment une poignée de combattants, 10,000 au plus, de langue et de nationalité diverses, a pu tenir en échec pendant cinquante-quatre jours une armée de 160,000 Turcs, appuyée par une forte artillerie et une flotte considérable. La bravoure des défenseurs est sans doute l'élément principal de cette résistance, mais ce n'est pas le seul. Les Turcs ont eu à compter d'abord avec les vieilles murailles de Théodose II, assez fortes encore pour arrêter une armée, et surtout avec les galères vénitiennes et génoises très supérieures à celles de leur flotte et qui, jusqu'au jour de l'assaut, surent garder victorieusement la chaîne qui barrait l'entrée de la Corne d'Or. Toutes les tentatives faites par la flotte turque pour rompre cette chaîne échouèrent piteusement. Bien plus, il ressort du récit de M. Schlumberger que la célèbre opération du transport des galères turques dans la Corne d'Or par-dessus la colline de Péra, le 25 avril, n'eut pas l'importance qu'on lui attribue généralement. Elle eut surtout pour résultat de frapper les imaginations, mais d'abord ces galères étaient de trop faible tonnage pour pouvoir lutter contre les gros navires chrétiens ; aussi, une fois dans la Corne d'Or, elles restèrent blotties en quelque sorte dans l'anse de Kassim-Pacha et n'en bougèrent plus. En réalité, Mahomet II fut même impuissant à établir un blocus maritime complet de Constantinople. C'est ailleurs qu'il faut chercher les causes de sa victoire et, comme l'a montré M. Schlumberger, c'est surtout à l'artillerie qu'elle est due. Mahomet II disposa de canons en nombre prodigieux et d'une puissance inusitée jusqu'alors. Le canon monstrueux d'Orban est célèbre, mais il ne parut pas suffisant, et avec une véritable ingéniosité le sultan fit fondre sous les yeux de l'ennemi d'énormes bombardes à la place même qu'elles devaient occuper. De plus, loin de chercher à battre toute l'enceinte, il concentra son effort au centre de la Grande Muraille, entre les portes de Charisios et Saint-Romain. Mais les murs, réduits en miettes par les boulets de pierre, étaient remplacés aussitôt par des retranchements de terre improvisés, contre lesquels, ainsi qu'il arrive dans nos guerres contemporaines, l'artillerie était beaucoup moins efficace. Mahomet II reprit alors les vieux procédés de la guerre de siège, essaya de pénétrer dans la place par des mines et construisit même une tour roulante, chargée de machines, ou hélépole. Le 25 mai, l'œuvre du bombardement était achevée et Mahomet II pouvait dire qu'il avait ouvert trois routes pour pénétrer dans la ville. Ce fut bien à cet endroit en effet que porta tout l'effort des trois colonnes d'assaut qui s'emparèrent de Constantinople à l'aube du 29 mai. Le récit de M. Schlumberger montre que seul le combat de la porte Saint-Romain assura la victoire des Turcs, tandis que

leurs attaques au nord devant la porte Caligaria et à la chaîne du port échouèrent complètement. L'entrée même d'un corps turc par la Cercoporta paraît n'avoir été qu'un incident d'importance assez minime. En somme, les Turcs entrèrent dans la place par la brèche que leur artillerie avait ouverte.

Bien que la succession chronologique des faits ait été fixée avec beaucoup de soins par M. Schlumberger, quelques points demeurent encore assez douteux. Les premières tentatives pour pénétrer dans la ville au moyen de mines paraissent s'être produites entre le 12 et le 18 avril, ainsi qu'il résulte du récit comparé de Phrantzès, de Critobule, de Chalkondyle et de Léonard de Chio. Les deux bombardements de la flotte chrétienne à l'aide d'un canon à tir plongeant inventé par le sultan, et placés, l'un le 20 avril d'après Critobule, l'autre le 5 mai suivant Barbaro et Phrantzès, ne sont qu'une seule et même action, et la date du 5 mai paraît préférable, d'abord à cause de l'accord entre Barbaro et Phrantzès, ensuite parce que cette tentative n'avait pas beaucoup de raison d'être avant le transport des vaisseaux turcs dans la Corne d'Or. Ce fut justement pour les protéger contre les entreprises des galères de la Chaîne que le sultan ordonna ce bombardement.

Au sujet de la flotte chrétienne de secours qui arriva dans l'île de Chio après la prise de la ville, M. Schlumberger, qui s'est servi des Notices et extraits des archives vénitiennes publiés par M. Jorga, ne paraît pas avoir connu les recherches de G. B. Picotti dans les registres de la Chambre apostolique[1]. Il ressort de cette enquête que les galères promises par le pape à la république de Venise n'étaient pas encore armées quand on apprit la nouvelle de la catastrophe. La flotte pontificale de secours doit donc être mise au rang des légendes.

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un détail et qui n'infirme en rien les jugements excellents que M. Schlumberger a portés sur l'ensemble des événements. Son exposé si dramatique de l'assaut du 29 mai en particulier restera comme un modèle de récit historique. Le livre est accompagné d'une abondante illustration qui reproduit les principaux aspects actuels de la Grande Muraille et les célèbres portraits de Mahomet II dus à l'école italienne[2].

Louis Bréhier.

1. G. B. Picotti, *Sulle navi papali in Oriente al tempo della caduta di Costantinopoli*. Venezia, 1911. Voir *Rev. histor.*, t. CXI, p. 328.

2. A côté des portraits de Mahomet II, il faut citer ceux de Constantin XI, qui sont malheureusement peu authentiques et qui ont été recueillis par Sp. Lambros, *Neoshellenomnemon*, III, 229 et suiv.; VI, 399 et suiv. — Sur les mariages de Constantin XI, voir aussi *Neoshellenomnemon*, IV, 417 et suiv.

Édouard MAUGIS. **Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens.** Extraits des *Registres du Parlement de Paris et du Trésor des chartes.* T. II : *XVe siècle (1402-1501).* Amiens, Yvert et Tellier; Paris, Aug. Picard. Grand in-4°, III-470 p. (A paru dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province*, t. XIX.)

M. Édouard Maugis a consacré son activité d'historien à deux sujets : le Parlement de Paris et la ville d'Amiens. Son second volume de *l'Histoire du Parlement de Paris* vient de paraître et nous en rendrons compte bientôt; et voici que, presqu'au même moment, est publié son second volume de documents inédits sur la ville d'Amiens. Les deux études ont pu être menées de front, puisque la très grande majorité des documents édités proviennent des *Registres du Parlement de Paris*, de cette série X^1A que M. Maugis a maniée avec tant de conscience; quelques-uns seulement sont empruntés au Trésor des chartes, série JJ. On peut s'étonner qu'on n'y ait point joint quelques pièces empruntées aux archives municipales; elles auraient introduit dans le recueil un peu plus de variété; mais M. Maugis a laissé de côté, de parti pris, les archives communales qu'il connaît pourtant fort bien, comme il l'a prouvé dans son *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens du XIIIe à la fin du XVe siècle* et dans sa belle thèse de doctorat, *Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, des origines de la Commune à la fin du XVIe siècle;* son intention était surtout de faire connaître aux habitants d'Amiens les documents parisiens concernant leur ville.

De ce second volume, nous pouvons répéter les éloges que nous avons décernés au premier[1] : les transcriptions sont faites avec soin et l'impression est élégante. Avec raison, M. Maugis ne suit pas un ordre chronologique strict; il réunit les pièces qui concernent une même affaire; ainsi, sous le n° II, on lira neuf documents relatifs aux démêlés et procès entre l'échevinage et un jeune bourgeois, Lucien du Croquet, adjudicataire de la ferme des Aides en 1402; le volume contient de la sorte 96 articles et 198 pièces. Peut-être ce second volume n'offre-t-il point le même intérêt dramatique que le premier, et M. Maugis est obligé de le reconnaître dans son avant-propos. On ne vit plus se succéder dans la cité de grands mouvements comme ceux de 1358, 1381 et 1402. Tout au plus y eut-il quelques troubles provoqués par le parti antianglais des petites gens, marchands de guiédes et cordonniers à la veille du traité de Troyes (1420-1421), et les pièces réunies sous le n° XVIII nous renseignent à ce sujet. De 1435 à 1463, Amiens, comme « les villes de la Somme », est cédée au duc de Bour-

1. *Rev. histor.*, t. XCIX, p. 317. Ce premier volume avait paru en 1908.

gogne, Philippe le Bon, sous faculté de rachat; Louis XI l'occupe de 1463 jusqu'aux traités de Conflans et Saint-Maur en 1465 et la réunit définitivement au domaine en 1471; mais, dans le recueil de M. Maugis, on trouvera peu d'indications sur ces événements politiques. En revanche, il y a beaucoup de renseignements sur la lutte entre la bourgeoisie et le clergé qui ne veut prendre sa part des charges de la ville, sur les petites écoles, sur le collège Saint-Nicolas, sur les contestations avec les villes voisines, sur la compétition entre les praticiens et les membres de la haute bourgeoisie municipale qui se disputent les offices royaux; on tirera aussi de ces documents bien des traits de mœurs piquants. On peut regretter que, dans ce tome qui est destiné à être consulté et non pas à être lu, il n'y ait pas d'index alphabétique des noms propres.

M. Maugis a préparé trois autres volumes de documents analogues aux deux déjà publiés : l'un se compose d'extraits des registres de la Cour des aides; les deux autres continuent la série des pièces du Parlement qui surabondent pour le XVIe siècle. Souhaitons que la Société des Antiquaires de Picardie puisse les publier en un court délai.

C. PFISTER.

Henri GRAILLOT[1]. **Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVIe siècle**. Toulouse, Privat, 1914. In-8°, XXXII-397 pages.

Il y avait une légende sur Bachelier, et l'une des parties les moins intéressantes du livre de M. Graillot n'est pas l'introduction, où il fait voir comment la fausse érudition des humanistes, puis des romantiques, a collaboré avec l'imagination populaire pour attribuer à un artiste, dont le nom avait eu l'heureuse chance de survivre à beaucoup d'autres, d'une part une biographie fantaisiste, d'autre part la paternité de toutes les œuvres d'art de la région toulousaine auxquelles le goût, — assez changeant, — accordait de la valeur. Le cas, on le sait, est loin d'être unique. Mais M. Graillot a bien tué la légende. Près de 350 documents, dont la plupart étaient inédits, lui ont permis de constituer à Bachelier une biographie solide et précise, depuis l'année 1533, où est il mentionné pour la première fois, jusqu'à sa mort vers 1556. Bachelier apparaît avec cette variété d'aptitudes des grands maîtres de la Renaissance, d'abord surtout sculpteur, ensuite surtout architecte; entre temps, ingénieur civil ou ingénieur militaire. La liste de ses œuvres est sérieusement établie; si M. Graillot lui en

1. Les deux ouvrages de M. Graillot qui sont analysés ici et plus haut, p. 158-165, sont les deux thèses, principale et complémentaire, qui lui ont valu, en Sorbonne, le 24 avril 1915, le titre de docteur, avec mention *très honorable*.

ôte beaucoup, il lui a le premier restitué l'hôtel de Guillaume de Bernuy et les plans du pont de pierre. Est-ce à dire qu'il ne reste pas de point douteux? Il en subsiste au moins un, très important : l'origine de l'hôtel d'Assézat. L'idée qu'on devra se faire de Bachelier sera très différente, suivant qu'on lui accordera ou qu'on lui déniera la gloire d'avoir conçu ce magnifique monument, d'un classicisme précoce et sévère. Or, il faut bien dire que les documents allégués par M. Graillot, en toute rigueur, ne prouvent pas que Bachelier ait été plus qu'un expert chargé de vérifier le devis. Et la comparaison avec ses œuvres certaines fait ressortir d'inquiétantes différences; sans vouloir nier absolument, on hésite à admettre qu'un artiste puisse transformer sa manière à ce point. Nous touchons ici à une lacune du travail de M. Graillot. Il s'est trop renfermé dans les archives, et l'on dirait, — si on ne le jugeait que par son livre, — qu'il n'a pas assez regardé les monuments. L'analyse qu'il fait des styles n'est pas assez minutieuse; ses descriptions sont un peu vagues et aucune planche ne les éclaire; bref, cette biographie d'artiste ne fait que peu de place à l'art. Il en résulte que, par une espèce de paradoxe, les conclusions en sont comme des points d'interrogation. Où Bachelier a-t-il fait son éducation d'artiste? Dans quelle mesure et comment a-t-il connu l'Italie? Que doit-il à l'humanisme? J'ajouterais : quelle influence a-t-il exercée à Toulouse? Autant de questions que les textes ne résolvent pas; mais auxquelles les monuments auraient peut-être permis de répondre, ne fût-ce que par des hypothèses suggestives et plausibles. Il faut d'ailleurs répéter que, si M. Graillot a trop limité sa tâche, il a fort bien exécuté ce qu'il s'était proposé.

E. JORDAN.

E. DENIS. **La Guerre.** Paris, Delagrave, 1915. In-12, XII-356 pages. Prix : 3 fr. 50.

L'Allemagne porte la responsabilité de la déclaration de guerre. Elle porte aussi, malgré ses dénégations forcenées, la responsabilité de la guerre elle-même; c'est elle qui l'a rendue inévitable; toute sa politique depuis la fondation de l'Empire allemand, et surtout depuis l'avènement de Guillaume II et l'instauration de la politique mondiale, tout son développement intellectuel et moral depuis Iéna et depuis Sedan couraient irrésistiblement à un conflit sanglant entre ce peuple, ivre d'orgueil national, avide d'une hégémonie à laquelle il se croyait un droit naturel et divin, et les nations européennes résolues à maintenir leur liberté et leur indépendance. Puisque cette guerre a ainsi été provoquée, puisqu'elle a été imposée à des nations dont le seul crime était de ne vouloir laisser à l'Allemagne que sa place au soleil sans lui céder la leur, puisqu'elle a été conduite par l'Allemagne avec une rage, une cruauté, une férocité inouies, il faut du moins que la

paix qui la terminera garantisse pour longtemps l'Europe contre le retour de pareilles calamités; qu'à un ordre international fondé sur la violence et l'oppression, l'ordre du traité de Francfort et de son corollaire, le traité de Berlin, elle substitue un ordre nouveau, tout inspiré de liberté, dont la formule tient en trois termes : équilibre, respect des nationalités, suppression du régime de la paix armée. — Voilà l'essentiel du livre de M. Denis. C'est un petit livre, le plus court qu'il ait jamais signé; mais c'est un très grand et très beau livre, plein et ferme, mesuré et sûr, sobre, alerte et nerveux. Sous chacune de ces pages, au bas desquelles les références sont discrètes, on devine la solide armature historique. Derrière chacune d'elles, aussi, en même temps que l'ardeur patriotique de l'historien, on sent la loyale volonté d'impartialité, le sincère effort de justice. Ni déclamation, ni rhétorique, ni idéologie. Si, fidèle à sa conviction de toujours, M. Denis n'admet pas qu'impartialité signifie indifférence entre l'agresseur et la victime, entre l'oppresseur et l'opprimé, s'il revendique le droit du sentiment, nulle part il ne lui sacrifie ceux de la raison et de la vérité scientifique. Et ainsi son livre, vigoureuse démonstration et ardent plaidoyer, est, encore une fois, un très beau livre, d'une clarté limpide dans l'exposé et la discussion des questions les plus complexes et les plus délicates, convaincant et passionnant. Par des rapprochements ingénieux et des aperçus originaux, il suscite la réflexion des historiens et provoquera la revision de plus d'une opinion admise; il peut et doit être lu par quiconque en France veut savoir et comprendre vraiment ce qu'est pour nous cette guerre où nous luttons pour notre existence, pour le droit et la justice, et dont il faut que nous sortions victorieux.

« La déclaration de guerre. — Comment la politique de l'Allemagne devait aboutir à une guerre universelle. — A la veille de la rupture. — L'intoxication d'un peuple. — La faillite des forces de résistance pacifique. — Le traité » : voilà les titres des six chapitres de *La Guerre*. Ce n'est pas une simple étude d'histoire diplomatique et politique : ou plutôt elle est si largement conçue qu'elle contient toute une psychologie politique des puissances en lutte et surtout de l'Allemagne moderne. Les chapitres IV et V, qui exposent l'influence de la Prusse sur le caractère allemand, les doctrines politiques des penseurs germaniques, l'action des Eglises allemandes, sont peut-être les plus attachants et les plus pénétrants du livre. Comment le peuple des penseurs et des poètes est-il devenu le peuple que nous a révélé cette guerre? M. Denis, qui, dans sa préface, écrit ces nobles paroles : « Je n'ai au cœur aucune haine pour l'Allemagne... Cruelles sont les douleurs que nous souffrons par elle. Mais nous ne souffrons guère moins de ce pitoyable avilissement d'une nation qui a tenu si longtemps une place d'honneur dans l'humanité », M. Denis trouve la solution du problème dans la perversion de l'esprit allemand par le brutal « mécanisme » prussien et par l'enivrement d'un triomphe et d'une prospé-

rité matérielle si rapides, si soudains que ces têtes que l'on croyait solides en ont été tournées. La nation y a perdu son équilibre moral; elle a cru qu'elle avait tous les droits et qu'elle était seule à avoir des droits; sa force militaire, son effort industriel, sa culture scientifique, sa moralité supérieure, n'étaient-ce pas des titres à régir et dominer l'univers? A l'intérieur, personne pour s'opposer à de dangereux entraînements : la bourgeoisie déséquilibrée par la soudaineté et l'énormité de ses gains, le socialisme dévoyé par la contagion de l'orgueil national, les Universités domestiquées, les Églises ou tombées à une extrême indigence morale, — le protestantisme, — ou perdues, — le catholicisme « vulgarisé et abâtardi », — dans des « maquignonnages lucratifs » (p. 269, 274, 275). Ainsi l'Allemagne a glissé sans résistance sur la pente où l'entraînaient le vertige de sa propre grandeur, le fol et maladif orgueil du souverain et du peuple.

Il y a dans ce livre tant de faits et d'idées, et si divers, le drame européen qu'il expose est si complexe et souvent si enchevêtré que parfois, malgré toute la clarté de l'exposition, le lecteur non initié devra faire quelque effort pour suivre ces pages denses et compactes, surtout dans le premier chapitre. Son attention aurait été utilement aidée et soutenue par quelques résumés placés à la fin des subdivisions de chapitres pour rappeler les étapes parcourues et les faits acquis. Pourra-t-il aussi toujours reconnaître l'exacte importance de faits que M. Denis ne fait qu'indiquer, en formules lumineuses, mais extrêmement brèves? « L'outrecuidante stupidité des Allemands de Bohême » (p. 207), le mot, qui paraît dur, n'est que juste, et il porte; mais suffit-il, dans sa hâtive brièveté, pour mettre à son rang parmi les causes de la guerre européenne cette question des nationalités en Bohême, qui en est une des plus directes? Car enfin, plus que la question hongroise, — qui d'ailleurs, en un sens, est fonction de la question de Bohême — c'est la résistance obstinée des Allemands de Bohême aux demandes même les plus modérées, même les plus légitimes des Tchèques qui a, depuis 1848, empêché la monarchie de Habsbourg d'arriver à l'équilibre et à la paix intérieure, et l'a ainsi, en fin de compte, mise à la remorque de l'Allemagne. Sans doute, cette question de Bohême n'est qu'un des aspects particuliers de la grande opposition du germanisme et du slavisme que M. Denis met en vigoureux relief; mais cette opposition n'apparaît-elle pas plus vive et plus nette, plus concrète, à prendre corps ainsi dans un exemple précis? Et c'est peut-être encore pour l'avoir envisagée de trop haut que M. Denis, énumérant les causes qui ont amené l'Allemagne à vouloir la guerre avec la Russie, omet d'y ranger l'opposition économique des deux puissances. Cependant, la question du traité de commerce à conclure en 1917, également brûlante pour l'Allemagne agrarienne et pour l'Allemagne industrielle, a peut-être été l'un des éléments essentiels du conflit. N'est-ce pas d'ailleurs une nouvelle justification de la thèse de M. Denis, une nouvelle vérification de sa psychologie poli-

tique que de voir l'Allemagne se lancer contre la Russie à la fois par exaltation d'orgueil national et par peur de perdre ses profits?

Le chapitre final, « le Traité », ne veut, déclare modestement M. Denis, que « tracer un programme général, afin, au moins, de provoquer la discussion; il importe que nous ne soyons pas pris au dépourvu et que nous ayons réfléchi d'avance aux difficultés qui surgiront au lendemain de la victoire » (p. 300). Cette guerre ne peut évidemment pas se terminer par un nouveau traité de Vienne. « En même temps que l'équilibre en face de l'hégémonie d'une race soi-disant supérieure, les alliés représentent, contre l'égoïsme brutal de la raison d'État, le droit des peuples et le principe des nationalités » (p. 310). La paix devra assurer en Europe le triomphe de ces principes et renouveler la figure politique du vieux continent. C'est pourquoi « ce traité ne peut être que celui que nous imposerons » (p. 299), autrement il ne serait qu'un compromis bâtard, une trêve précaire, grosse de la menace prochaine de nouvelles et plus terribles luttes. Les alliés ne discuteront donc la paix qu'entre eux; mais elle respectera les principes pour lesquels ils sont entrés dans la lutte, et ce sera la garantie des vaincus. Vouloir anéantir ou morceler l'Allemagne, c'est, pense M. Denis, à la fois injustice et chimère. Le principe des nationalités protège même le peuple qui a voulu absorber dans sa nationalité tous les autres, les dominer et les opprimer; d'ailleurs, si l'Allemagne morcelée de 1815 a su se retrouver et se réunir, combien plus vite le saurait celle de 1915! On exigera de l'Allemagne de justes restitutions, on ne tranchera pas dans sa chair vive, comme elle a tranché dans celle du Danemark en 1864 et dans la nôtre en 1871. Elle ne sera donc pas assez diminuée pour être irrésistiblement poussée à la revanche; et, dans ses frontières nouvelles, dans ses limites vraiment nationales, elle restera maîtresse de s'organiser à son gré : en monarchie de droit divin si le cœur lui en dit encore, en République démocratique s'il lui plaît mieux, ou sous toute autre forme. Mais, dans tous les cas, on lui imposera une obligation : celle de désarmer; il ne faut pas qu'elle puisse de nouveau déchaîner sur l'Europe les fureurs de la guerre. Ici la pensée de M. Denis, d'ordinaire si nette, paraît moins sûre d'elle-même. Il semble (p. 321-325) envisager un désarmement simultané, compter sur l'institution générale d'un système de milices, sur l'arbitrage d'une cour internationale et sur les sanctions de la conscience universelle. Faut-il donc mettre au même rang l'agresseur et ses victimes? N'est-ce pas contre la rancune de l'Allemagne qu'il y a des précautions spéciales à prendre? Et n'a-t-elle pas trop souvent montré que pour elle le droit ne vaut qu'appuyé sur la force? M. Denis, qui analyse de façon si pénétrante la mainmise de la Prusse sur l'Allemagne, cette action de conquête et de perversion, croit-il que la défaite et le traité suffiront à affranchir l'Allemagne du culte des Hohenzollern et de l'obéissance aux hobereaux, leurs favoris et leurs instruments? « En

Allemagne,... le citoyen, pendant sa vie entière, n'est qu'un soldat qui a pour un moment déposé l'uniforme... Les officiers constituent une caste qui ... possède sa morale particulière et ses privilèges indélébiles ;... l'officier est tabou, et malheur à l'imprudent qui oserait lever contre lui un regard sacrilège... Avant d'être empereur, le roi de Prusse est chef de l'armée » (p. 312-313). Cette vive et nette définition nous fait bien paraître ce qui est l'essence du militarisme prussien. Des savants allemands, qui sont sans doute de bonne foi, — et leur cas n'en est que plus grave, — soutenaient récemment qu'il fallait l'égoïste individualisme anglais, l'esprit révolutionnaire français et l'irréfrénable instinct anarchique des Russes pour dénoncer comme « militarisme prussien » ce qui n'est que le sens de l'ordre, la discipline, la puissance d'organisation de l'Allemagne. La définition de M. Denis fait justice de cette erreur. Mais l'Allemagne, durement façonnée à ce militarisme, qui si longtemps s'en est accommodée, qui, il y a deux ans à peine, à Saverne, en subissait sans broncher les coups de cravache, pourra-t-elle, voudra-t-elle, osera-t-elle secouer ses chaînes? Rien n'est moins sûr. — Des mesures spéciales de désarmement? dit M. Denis. Mais voyez donc Napoléon et Scharnhorst. — C'est affaire d'habileté dans le choix des moyens, de rigueur dans la surveillance, de rapidité et de sévérité dans la répression éventuelle. A vrai dire, l'énormité des charges financières qu'imposera à l'Allemagne la réparation des dommages causés par « sa » guerre sera encore la plus sûre garantie contre une politique de revanche. Et, d'autre part, si vraiment l'Allemagne s'affranchit, même lentement, de l'esprit prussien, peut-être, revenue à elle-même, trouvera-t-elle dans la liberté, dans la prospérité matérielle reconquise, dans l'estime à la longue regagnée des autres peuples la satisfaction de ses ambitions légitimes et méritera-t-elle d'être accueillie de nouveau dans la société des nations.

L'Autriche-Hongrie a été, en vérité, poussée dans la guerre par l'Allemagne. Cependant l'Allemagne durera, et l'Autriche, dit M. Denis, disparaîtra, condamnée par les crimes de sa dynastie et les fautes de sa politique. De ce qui restera d'elle, une fois le partage des dépouilles fait entre ses voisins, trois États se formeront : allemand des Alpes, tchèque et slovaque, magyar. Mais, — puisqu'aussi bien M. Denis prend pour règle le principe des nationalités, tempéré, quand il ne peut s'appliquer intégralement, par les exigences de la géographie et de l'histoire, — de quel droit, l'Autriche historique disparaissant, séparer ses Allemands de l'Allemagne? Comment, d'autre part, leur État, informe, disparate, sans issue sur la mer, sans tradition, arriverait-il à vivre d'une vie nationale? Certes, on voit mal l'Allemagne, criminel auteur de la plus sanglante des guerres, y gagner de magnifiques provinces, une forte position sur le Danube et sept à huit millions d'hommes. Mais essayez de constituer un État allemand d'Autriche, aussitôt il aspirera à se réunir à l'Allemagne, et l'Europe comp-

tera de nouveau un foyer d'agitation et peut-être d'incendie. Elle sait par expérience ce que lui ont coûté les créations artificielles de la diplomatie. Au lieu d'une solution bâtarde, il faut choisir entre les solutions nettes possibles : absorption de l'Autriche allemande dans l'Allemagne; constitution d'un État allemand du Sud, comprenant aussi l'Autriche allemande, en face de l'Allemagne du Nord, d'une Allemagne catholique en face de l'Allemagne protestante; subordination de l'Autriche allemande, comme une sorte de protectorat, au nouvel État tchéco-slovaque; ou enfin constitution, avec les débris de l'Empire habsbourgeois, d'une Autriche nouvelle, qui sera enfin ce que l'Autriche n'a jamais su être, l'abri tutélaire du libre développement de ses peuples confédérés. Et peut-être est-ce la solution que l'on doit aux Tchèques et la plus satisfaisante aussi pour les Magyars. M. Denis, qui aime les Tchèques, ne leur offre guère que la situation dont justement la Serbie a eu tant à souffrir, celle d'un État encerclé. Aux Magyars, il prend les territoires slovaques, la Croatie et Fiume; par scrupule de justice et respect de la vérité historique, il leur laisse la Transylvanie (p. 340-341). Ainsi réduits, s'il le faut, ils aspireraient sans doute, loin de s'y opposer, à la constitution d'une nouvelle Confédération autrichienne. Les Alpes, la Bohême, la Hongrie, c'est l'Autriche telle qu'elle est née à Mohács, réduite sans doute, mais capable de vivre et de développer toutes ses forces, puisqu'elle sera délivrée du joug prussien et de l'odieux militarisme, puisque les trois nationalités, mises sur le même pied et égales entre elles, pourront s'épanouir en toute liberté.

Le beau livre de M. Denis est placé sous une double invocation. La première est inscrite à la première page, dans la dédicace; l'autre, qu'il faut en rapprocher, dans ces lignes ardentes de la conclusion : « Nous ne cinglons pas vers le passé, nous mettons la barre sur l'avenir; nous gouvernons sur le pays de nos enfants. Cet idéal d'émancipation et d'humanité, nos pères nous l'ont légué, et nous l'avons enseigné à nos fils. Pour lui se sont levés les volontaires de 92, et, en dépit des résistances des privilégiés et des tyrans, ils ont dicté à l'Europe nos idées et nos codes, qui étaient à ce moment-là la traduction la plus adéquate de la justice humaine. Pour lui combattent, meurent et triomphent nos soldats, les yeux fixés sur l'horizon flamboyant sur lequel s'élève le soleil de l'éternelle équité et de la paix divine. »

Louis Eisenmann.

E. Waxweiler. **La Belgique neutre et loyale**. Lausanne, Payot, 1915. In-8°, 304 pages. Prix : 2 fr. 50.

A l'occupation de Bruxelles par les troupes allemandes, les archives des ministères belges tombèrent entre les mains du gouvernement

allemand. Ses agents trouvèrent au ministère de la Guerre un rapport de 1906, où le chef d'état-major belge rendait compte à son ministre d'entretiens qu'il avait eus avec l'attaché militaire anglais, sur l'initiative de celui-ci, au sujet de la neutralité belge, des dangers qui pourraient la menacer de la part de l'Allemagne, de la volonté de l'Angleterre de la défendre au besoin par les armes, et des meilleurs moyens de coordonner, en cas d'invasion allemande, l'action militaire de la Belgique avec celle de l'Angleterre. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* en publia l'analyse, puis, quand les gouvernements anglais et belge contestèrent le sens et la valeur qu'elle voulait attribuer à ce document, le texte in extenso; trois autres pièces complétèrent le dossier que la *Norddeutsche Allgemeine* avait baptisé « les Documents de Bruxelles ». A l'usage des neutres, le gouvernement allemand en fit reproduire, dans une brochure en français (*La Neutralité belge*, imprimeur et éditeur (*sic!*) Georg Stilke, Berlin), le texte et les fac-similés, précédés d'un commentaire dont voici les conclusions : la question de la neutralité belge n'a été pour l'Angleterre qu'un hypocrite prétexte. Elle était résolue à mettre à l'épreuve la politique d'Édouard VII; ce qui le démontre (!!), c'est la lettre que M. Bonar Law, en son nom et en celui de Lord Lansdowne, a écrite le 2 août à Sir Edward Grey pour lui promettre l'appui de l'opposition. « Comment les hommes d'État anglais », s'écriait le chancelier de l'Empire dans son discours du 4 décembre au Reichstag, « pourraient-ils encore parler de la neutralité belge? Grâce à leurs intrigues, auxquelles la Belgique ne s'est que trop volontairement (*sic!*) prêtée, le traité de garantie de 1839 a été complètement dépouillé de sa teneur et de sa nature pour devenir un chiffon de papier, incapable de fournir même un *casus belli* présentable » (*La Neutralité belge*, p. 9). Cette allusion à une parole trop fameuse est l'aveu que, pour la chancellerie de Berlin, les « Documents de Bruxelles » sont destinés à réparer la lourde erreur commise par M. de Bethmann-Hollweg, le mal que son intempestif accès de franchise a fait à l'Allemagne dans l'opinion des neutres et de tout le monde civilisé.

On ne voit point, il est vrai, comment des documents découverts en septembre pourraient justifier un acte commis au commencement d'août, et d'ailleurs longuement prémédité (Waxweiler, p. 72-73). Le gouvernement allemand n'a jamais prétendu, et pour cause, avoir connu, le 4 août, l'existence des « Documents » par lesquels, après coup, il cherche à excuser sa conduite; tout au plus, il a fait entendre qu'il la soupçonnait (*La Neutralité belge*, p. 5 et 15). Mais il a espéré atténuer utilement sa culpabilité en diminuant la sympathie qu'inspirait sa victime. La publication des « Documents » n'est que le couronnement d'une campagne systématiquement poursuivie depuis le mois d'août dans la presse allemande pour mettre la Belgique en posture d'accusée et rejeter sur elle la responsabilité morale de la violation de sa neutralité. C'est à cette campagne qu'a voulu répondre

M. Waxweiler. Il a jugé insupportable qu'après avoir assassiné la Belgique on tentât encore de la déshonorer. Son cœur de patriote s'est révolté devant ce nouvel attentat commis contre son pays. « Il a été, ce pays, livré aux ravages et aux outrages de la guerre... Il a subi toutes les meurtrissures. Voici que sa loyauté est incriminée et qu'il devient tout à la fois odieux à ses ennemis et suspect à ses amis... On jette, en Allemagne, le discrédit sur la façon dont la Belgique a compris sa neutralité avant la guerre; on accumule contre elle les griefs; on ne parle d'elle que sur un ton agressif; il semble qu'en s'acharnant sur sa faiblesse on veuille empêcher les autres de l'aimer et de l'estimer » (p. 3-4). Savant de carrière, professeur à l'Université de Bruxelles, habitué aux exigences et aux rigueurs de la recherche scientifique, ce n'est pas au sentiment que s'adresse M. Waxweiler; c'est à la raison. Son livre est une stricte démonstration juridique et historique. Aucune imputation ne lui paraît trop futile ou ridicule pour être discutée, aucun témoignage trop insignifiant pour être éprouvé et critiqué. C'est le plaidoyer d'un excellent avocat d'affaires qui, avant d'accepter la cause, a voulu se convaincre lui-même, par le plus rigoureux examen des pièces, qu'elle était juste, et, pour décider la conviction des juges, se borne à leur soumettre les éléments de la sienne. Ce calme, cette discrétion, cette parfaite objectivité font sa force. Quiconque l'a suivi sans parti pris dans son exposé ne peut refuser d'adhérer à ses conclusions. Elles se résument dans son titre même : la Belgique a loyalement observé sa neutralité. L'attentat commis contre elle est donc un crime inexcusable et impardonnable.

Toute la campagne allemande vise à accréditer l'idée que la Belgique s'était liée par des conventions militaires avec la France et l'Angleterre, et, qu'ayant ainsi la première manqué à sa neutralité, elle n'est pas fondée à se plaindre que l'Allemagne ne l'ait pas respectée. « Ce devoir » [la neutralité] « exigeait que le gouvernement belge prévît également dans ses plans de défense l'éventualité d'une violation de la Belgique par la France, et qu'il fît à cet égard avec l'Allemagne des conventions analogues à celles passées avec la France et l'Angleterre » (*La Neutralité belge*, p. 15). On verra bientôt ce qu'il en est de ces *conventions* passées avec la France et l'Angleterre. Mais il faut observer au préalable que toutes les éventualités ne sont pas également probables; que l'Allemagne, depuis un certain nombre d'années, avait, par le développement de son réseau stratégique et par la direction donnée à ses préparatifs militaires, marqué à la Belgique une inquiétante attention que la France était loin d'avoir imitée; qu'aussi bien les faits n'ont que trop vite et trop évidemment montré de quel côté était préméditée l'agression. Le principal reste, d'ailleurs, qu'en vérité la Belgique ne s'était nullement départie de sa neutralité, car elle n'avait, en fait, signé aucune convention militaire.

En ce qui concerne la France, cela est si indiscutable qu'on ne risque même pas sur ce point un semblant de preuve; on se borne à affirmer. On ramasse un certain nombre de faits, tous controuvés

d'ailleurs (p. 150-154), et on en infère l'existence d'un accord franco-belge; après quoi, par un tour de passe-passe de logique, on ne parle plus de cet accord que comme d'un fait acquis; on a escamoté la preuve. Ce procédé de raisonnement devrait suffire à ruiner la conclusion qu'il prétend établir, même si les faits allégués n'étaient pas si pauvres, si puérils et si ridicules. Une « dame du meilleur rang » (dont on a omis de noter le nom) est une caution un peu faible pour faire admettre que le 2 août Bruxelles ait été rempli d'officiers français, et l'histoire des sabres de la garnison de Lille, que dès le mois de juin un maître d'armes voulait faire aiguiser à Tournai dans une fabrique de futailles, n'ajoute guère à la valeur de son témoignage (p. 151, 153).

Pour l'Angleterre, le cas est autre; on a les « documents ». Que valent-ils? Le rapport du général Ducarne (rapport de 1906) autorise à affirmer qu'il y a eu des conversations militaires anglo-belges, et c'est tout. Or, on n'ose pas encore aller jusqu'à incriminer de pures et simples conversations; ou du moins, si on les incrimine, on sent qu'elles ne constituent pas un chef d'accusation suffisant, qu'il faut prouver que les choses ont été plus loin. Le rapport Ducarne se trouvait dans un carton étiqueté : « Intervention anglaise en Belgique » et dans une enveloppe portant la suscription : « Conventions anglo-belges ». L'étiquette et surtout l'enveloppe vont être les grands arguments de la thèse allemande; à la page 21 de *La Neutralité belge* s'étale en belle vue le fac-similé de la suscription, de la main du général. Mais ce n'est pas l'enveloppe qui importe, c'est son contenu. C'est le contenu qu'il faut discuter. Or, sans doute, le général, avec une décision toute militaire, ne s'embarrasse pas sans cesse de formules conditionnelles et restrictives; il expose ses vues au colonel Barnardiston, comme s'il s'agissait d'un plan arrêté, répondant à une situation déjà acquise; il se place, par la pensée, au moment de l'exécution. Mais, avant d'entrer en matière, il a, par deux phrases très nettes, marqué de la façon la plus formelle le caractère conditionnel de l'étude militaire à laquelle il se prête : « Un envoi de troupes, d'un total de 100,000 hommes environ, était projeté *pour le cas où la Belgique serait attaquée*... L'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'*après la violation de notre neutralité par l'Allemagne* » (p. 284; les mots soulignés ne le sont pas dans le texte). De plus, toujours au début de l'entretien, il fait correctement remarquer à son interlocuteur que, si la question militaire est de son ressort, le problème politique qu'elle implique devra nécessairement être soumis au ministre compétent; et le colonel Barnardiston répond que son ministre en parlera au ministre des Affaires étrangères. Ce point est essentiel, car il marque bien le caractère exact de la conversation Ducarne-Barnardiston et ce qui lui a manqué pour aboutir à des engagements. La question en est restée aux entretiens militaires; ils n'ont pas eu de suites diplomatiques; aucune convention n'a été conclue. Pour le prouver, on n'a que l'embarras des arguments : 1° la conversation Ducarne-Barnardiston s'est répétée

en 1912, sensiblement sous la même forme, entre les successeurs des deux interlocuteurs de 1906, le général Jungbluth et le colonel Bridges. Si les entretiens de 1906 avaient été suivis de la conclusion d'une convention, comment s'expliquerait-on qu'en 1912 la question fût reprise à pied d'œuvre? Il n'eût pu et dû être question que de modifier ou compléter la convention. 2° Le roi des Belges a déclaré expressément qu'il n'existait pas de convention et que, pour éviter tout malentendu, il avait pris soin de faire informer l'attaché militaire allemand du contenu du rapport Ducarne. « C'est jouer sur les mots », répondent les journaux allemands qui, d'après *Politiken* du 12 avril, publient ces déclarations. S'ils avaient des moyens de les infirmer, se contenteraient-ils de cette pauvre échappatoire? (voir aussi Waxweiler, p. 179, 186). 3° S'il y avait eu une entente signée, comprendrait-on que l'Angleterre, informée dès le 29 juillet du risque éventuel d'une invasion allemande en Belgique, n'en ait soufflé mot à son alliée et que, même le 31, son ministre à Bruxelles se soit étonné de voir le gouvernement belge ordonner si vite la mobilisation? (Waxweiler, p. 91, 165-167). 4° Par un double artifice, la *Norddeutsche Allgemeine* a retouché le texte, preuve qu'il ne donnait pas, par lui-même, ce qu'on voulait qu'il donnât; au moyen d'une rédaction ambiguë, elle a insinué que la réserve expresse faite par le général Ducarne (« l'entrée des Anglais... ») était une addition, après coup, d'une autre écriture, alors que le fac-similé produit par M. Waxweiler la montre indiscutablement partie intégrante du rapport; et elle a traduit, — ce qui ne peut pas n'être qu'une erreur, — « conversation » par *Abkommen*, qui signifie convention (dans *La Neutralité belge*, il y a bien « conversation »). Il faudra vraiment des preuves plus convaincantes pour faire admettre contre toutes les vraisemblances et tous les témoignages, contre les protestations de la Belgique neutre et loyale, contre la parole du roi Albert, contre l'affirmation du gouvernement anglais et du gouvernement français, contre les faits (puisque l'intervention française a été encore déclinée par le gouvernement belge après la réception de l'ultimatum allemand et acceptée seulement après la violation effective du territoire) que la Belgique se soit, au mépris du droit des gens, liguée avec l'Angleterre et la France, et que l'Allemagne ait été seule à respecter ses engagements internationaux, jusqu'au moment où, menacée dans son existence même (ainsi qu'elle ne cesse de le répéter) par la conspiration de ses adversaires, elle se serait trouvée dans la nécessité d'exercer le droit de légitime défense et de jeter bas la neutralité vermoulue de la Belgique.

Que des reptiles quelconques, *Norddeutsche Allgemeine* ou autres, acceptent et répandent une thèse aussi manifestement fausse, il n'y a pas là de quoi s'étonner. Mais il est curieux de voir jusqu'où gagne la contagion. Voici une revue qui a eu un nom et garde quelque tenue : les *Grenzboten*. Dans l'avant-propos d'un article sur la neutralité belge en 1870 (n° du 3 février 1915), on y lit que « l'Angleterre avait, depuis des années, attenté à la neutralité belge par *plusieurs*

traités secrets » (c'est nous qui soulignons). M. Helfferich, aujourd'hui secrétaire d'État aux finances de l'Empire, dans une étude que reproduit intégralement en traduction le *New-York Times* du 14 mars, écrit : « Les documents saisis à Bruxelles par des fonctionnaires allemands ont montré l'existence d'une convention entre les autorités militaires anglaises et belges, en tout point semblable à la convention franco-anglaise sur l'action commune des états-majors des deux armées et des deux marines. » Les savants au moins, s'ils portent leur attention sur cette question, s'assureront-ils d'abord, par un examen critique fait suivant les règles strictes de la méthode scientifique, que la fameuse « convention » existe bien? Oh non! Ils en admettent l'existence sur autorité (et on a vu ce que vaut l'autorité); ils s'interdisent de discuter; ils se bornent à tirer des conclusions pratiques. M. Bernatzik, professeur à l'Université de Vienne, juriste réputé, esprit libre, écrit : « Si vraiment le gouvernement anglais avait ignoré les pourparlers engagés par son plénipotentiaire, il n'avait qu'à prendre ceci comme prétexte, *annuler la convention passée avec la Belgique* » (p. 183). Comment cette objection de bon sens ne s'est-elle pas présentée à son esprit : les archives des Affaires étrangères de Bruxelles n'ont pas été plus respectées que celles de la Guerre; les Allemands en ont extrait un certain rapport Greindl (qui vaudrait bien d'être discuté si l'on en avait le loisir); comment n'auraient-ils pas publié le texte de la « convention » si elle avait existé? — M. Tezner, professeur à Vienne aussi, connu par la conscience et la probité de ses travaux juridiques et historiques, prend texte de l'existence de la « convention anglo-belge » pour justifier la violation de la neutralité belge en invoquant les principes du droit des traités et des contrats (*Das Ende der Neutralisierung Belgiens*, dans *Œsterreichische Rundschau*, 15 novembre). Voici son argumentation. La condition préalable au maintien de la validité d'un traité est qu'il ne survienne aucun changement essentiel dans la situation en considération de laquelle il a été conclu; c'est la *clausula rebus sic stantibus*. Or, en ce qui concerne la Belgique, plusieurs changements essentiels s'étaient produits. 1° Par suite de la modification apportée par la paix de Francfort à la position stratégique respective des deux adversaires, la France était forcée, en cas de guerre, de chercher à entrer en Allemagne par la Belgique; personne ne pouvait donc plus compter sur le respect de la neutralité belge. 2° L'Angleterre, effectivement, n'y comptait plus, car, alors qu'en 1870 elle avait, pour l'assurer, conclu des conventions avec les deux belligérants, elle a, en 1914, « malgré la tension croissante entre ces deux puissances, négligé de déclarer à temps et en donnant des garanties dignes de confiance (lesquelles et à qui?) que, prenant au sérieux son devoir de garante, elle considérerait une violation de la neutralité belge, de quelque côté qu'elle vînt, comme un *casus belli* contre l'État qui en serait l'auteur ». Elle pouvait d'ailleurs, vu sa position dans la Triple-Entente, faire cette déclaration; par suite, se tenir pour liée par la neutralité belge, c'eût été de la part de l'Alle-

magne se duper elle-même ; elle était fondée à invoquer l'*exceptio doli!* Il est curieux, disons-le en passant, de voir avec quelle subtilité et quelle ténacité l'Allemagne cherche à opposer les deux attitudes de l'Angleterre, celle de 1870 et celle de 1914. La différence essentielle est qu'en 1870 l'Angleterre pouvait soupçonner la France de vouloir attenter à la neutralité belge et qu'en 1914 elle devait en soupçonner l'Allemagne. Sous toutes les lignes de l'article des *Grenzboten*, cité plus haut, perce l'accusation contre l'Angleterre d'avoir été hypocrite en 1914, alors qu'elle était sincère en 1870. 3° Un changement est survenu dans les conceptions politiques dominantes ; à l'idée de l'équilibre européen, fondé sur la conservation des grandes puissances historiques, s'est substituée l'idée de l'encerclement ; l'encerclement menace la vie même des États menacés ; ceux-ci sont donc en état de légitime défense, et, du point de vue juridique, l'Allemagne a fait plus que son devoir en offrant au préalable une indemnité à la Belgique. Toute cette sophistique montre l'étendue des ravages produits par cette suggestion collective, qui permet à M. Waxweiler d'expliquer l'état d'esprit de l'Allemagne, en particulier les atrocités commises en Belgique (par exemple, p. 221-225), et qui fait partie de ce que M. Denis appelle si justement l' « intoxication d'un peuple ». Dans cette intoxication, d'ailleurs, à côté de l'orgueil, la peur, si étrange qu'il paraisse, joue un grand rôle. L'orgueil surexcité de l'Allemagne n'admet pas qu'elle puisse en rien avoir tort, ni même paraître avoir tort ; et cependant, convaincue de sa force et de sa perfection, elle vit dans une inquiétude perpétuelle, elle a peur de l' « encerclement », des complots des méchants, de tout et de tous, et aussi de la pauvre, et faible, et loyale Belgique. La guerre de 1914 a été de sa part, pour beaucoup, une guerre de la peur ; et elle en serait un peu ridicule si, pour se venger de sa peur, elle n'avait recouru à l'odieux système de terreur que M. Waxweiler expose et explique dans son dernier chapitre et dont la Belgique est la plus déplorable et la plus innocente victime.

Ce livre, sincère et scrupuleux exposé des faits sur une question qui touche aux problèmes historiques et politiques les plus divers et les plus hauts, méritait du public français plus d'attention qu'il ne semble en avoir obtenu. Tandis qu'en Suisse les grands journaux lui consacraient des colonnes entières et même des séries d'articles, la presse française s'en est presque toute tenue à quelques lignes sommaires. La Suisse a certes de bonnes raisons de se passionner pour les problèmes de la neutralité : n'en avons-nous pas d'aussi bonnes de nous passionner pour le sort de la Belgique ? M. Waxweiler établit, de façon indiscutable, combien il a été cruel, injuste et immérité. Son livre est un excellent « Mémoire pour la Belgique » ; écrit pour les juges de l'histoire, il devra aussi, à l'heure des réparations, déterminer les sentences que prononcera le Congrès de la paix.

Louis Eisenmann.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Alexander Cartellieri. *Deutschland und Frankreich im Wandel der Jahrhunderte* (Iéna, Gustav Fischer, 1914, in-4°, 27 p.). — C'est un discours tenu à Iéna le 20 juin 1914 à l'occasion d'une distribution de prix. L'auteur a passé en revue les relations de la France et de l'Allemagne depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours. Revue à vol d'oiseau, mais où il a prouvé que l'histoire de France tout entière lui est familière, et non pas seulement le règne de Philippe Auguste. En terminant, il a fait allusion à un rapprochement désirable entre la France et l'Allemagne : « Nous avons la paix, et nos princes et hommes d'État s'efforcent de la maintenir avec honneur », et il a exhorté ses auditeurs à un échange d'idées avec le « fin et clair » peuple voisin. Moins d'un mois et demi après, la guerre éclatait. Il sera tenu compte à M. Cartellieri de la bonne intention. C. Pf.

— Leopold Stieglitz. *Die Staatstheorie des Marsilius von Padua. Ein Beitrag zur Kenntniss der Staatslehre im Mittelalter* (Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1914, in-8°, IV-56 p., forme le fascicule 19 des *Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance*, de Walter Goetz). — Lors de la lutte du pape Jean XXII contre l'empereur Louis de Bavière, Marsile de Padoue publia, avec l'aide de Jean de Jandun, son célèbre traité, *Defensor pacis*, dans lequel, en partant d'Aristote, il édifia toute une théorie de l'État. En quoi consiste l'État, quels sont dans l'État les divers offices, quels sont le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, quels sont leurs rapports, comment l'église et le pouvoir laïque doivent-ils s'accorder? M. Stieglitz analyse sur tous ces points la pensée de Marsile. Son analyse est claire et exacte; il faut pourtant reconnaître qu'elle ne nous présente aucune pensée nouvelle; et le travail ne nous apparaît en son ensemble que comme l'œuvre d'un écolier intelligent. M. Stieglitz met en pleine lumière la hardiesse des vues de Marsile, qui place la souveraineté dans le peuple, qui subordonne le sacerdoce à l'empire, qui ne voit dans les prêtres aucune caste particulière et les considère tous comme égaux; mais il sait aussi que le *Defensor pacis* contient beaucoup de fatras médiéval. Pour le juger en toute équité, il faut lire le traité en entier, dans les vieilles éditions : des extraits, comme ceux que Richard Scholz vient d'éditer pour les exercices de séminaire, risquent d'induire le lecteur en erreur, de faire voir en Marsile un penseur tout

moderne, anticipant sur les siècles, sans qu'on aperçoive les liens par lesquels il s'attache à son époque. C. Pf.

— R. B. Mowat. *Select treaties and documents to illustrate the development of the modern european states-system* (Oxford pamphlets, 1914-1915; Oxford, University press, 1915, 127 p.; prix : 1 sh. 6 d.). — Pour bien montrer comment s'est formé le système actuel des États européens et de leurs alliances, l'auteur a simplement donné les principaux textes diplomatiques qui lui servent de base : traités qui ont organisé la Triple-Entente (1904-1914) et fondé la Triple-Alliance (1879-1914); engagements pris par les membres de la Triple-Entente (accords de la Grande-Bretagne et de la Russie avec le Japon, de la Grande-Bretagne avec le Portugal); documents relatifs aux garanties internationales (concernant la Belgique, 1839-1870; le Luxembourg, 1867-1871; la Suisse, 1815-1871; le nord de l'Europe, 1908; la Pologne, 1815-1914; les duchés danois de l'Elbe, 1852-1866; la Turquie, 1871-1908); documents relatifs à l'Égypte, 1882-1888; convention Hay-Pauncefote entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, 5 février 1900; documents relatifs à des cessions territoriales (traités annexant le Hanovre, la Hesse-Cassel, Nassau et Francfort à la Prusse, 1866; traité entre l'Autriche et l'Italie en 1866; traité de Francfort, 10 mai 1871; traité d'Ouchy entre l'Italie et la Turquie, 18 octobre 1914; traité de Bucarest entre les États balkaniques, etc.). Ce recueil, dont tous les textes sont en anglais, pourra rendre des services. — Ch. B.

Histoire de la Guerre.

— M. Camille Jullian a fait tirer à part sa brillante leçon d'ouverture au Collège de France, le 6 janvier dernier, sous le titre : *les Éléments du passé dans la guerre actuelle*, parue d'abord dans la *Revue bleue* (février-mars 1915).

— Jacques Flach. *Essai sur la formation de l'esprit public allemand* (Paris, L. Tenin, 1915, in-18, 132 p.; prix : 3 fr.). — Nombreux sont les auteurs qui étudient comment s'est formée la mentalité allemande, si menaçante pour l'avenir de la civilisation; quelques-uns ont déjà projeté sur ce troublant problème de vives lumières. M. Flach est un des plus pénétrants et des mieux informés. Son *Essai* sera pour beaucoup un précieux enseignement. Les chapitres sur les doctrines philosophiques et mystico-religieuses de l'Allemagne au cours du XIXe siècle, l'orgueil teuton et la « volonté de puissance », le militarisme prussien et le rêve d'une patrie mondiale montrent les origines profondes de la guerre actuelle, expliquent le caractère de sauvagerie scientifique que lui ont imprimé les organisateurs du *Deutschtum*, font prévoir le désastreux avenir que réserverait à l'humanité le triomphe de la force brutale. On ne lira pas sans intérêt dans l'appendice les vues prophétiques de Benjamin Constant et d'Edgar Quinet sur l'Allemagne. Ch. B.

— Ernest BARKER. *The submerged nationalities of the german Empire* (Oxford, at the Clarendon Press, 1915, in-8°, 64 p.; prix : 18 d.). — Brochure écrite par un historien très éclairé, très libéral, qui expose la situation des Polonais, des Danois, des Alsaciens-Lorrains annexés violemment à l'Allemagne et persécutés par elle avec une persévérance aussi stérile qu'implacable. M. Barker avait déjà exposé les raisons qu'eut la Grande-Bretagne de déclarer la guerre à l'Allemagne (*Great Britain's reasons for going to war*. Londres, Darling, 1915, in-8°, 10 p.); il laisse prévoir les réparations nécessaires qu'il faudra imposer à l'Allemagne vaincue. On goûtera spécialement la comparaison qu'il établit entre le sort de l'Irlande sous le joug anglais et celui de la Pologne sous le joug allemand. Les Irlandais, qui étaient à la veille de s'insurger contre l'Angleterre en juillet dernier, versent aujourd'hui sans compter leur sang pour elle, parce que l'Angleterre combat non seulement pour ses intérêts, mais aussi pour l'indépendance et la liberté des autres. Ch. B.

— Auguste GAUVAIN. *Les origines de la guerre européenne* (Paris, Armand Colin, 1915, in-12, 336 p.). — M. Auguste Gauvain est, depuis l'automne de 1908, le directeur de la politique étrangère au *Journal des Débats*. Il est donc entré dans ce journal au moment même où l'Autriche, violant le traité de Berlin, proclamait l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, et il a vu se dérouler au jour le jour, il a commenté presque quotidiennement la série des faits qui devait aboutir à la guerre de 1914, signalant le danger des visées autrichiennes sur la péninsule des Balkans et montrant que de telles prétentions pouvait sortir une guerre générale. Aussi avait-il une compétence toute spéciale pour exposer les origines de la guerre présente. Son étude, qui s'appuie sur des documents authentiques, a paru dans la *Revue de Paris* des 15 novembre, 1er et 15 décembre, et nous en avons déjà dit tout l'intérêt (*Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 175). A cette étude d'ensemble, il a joint, en ce volume, sous le titre : *la Crise au jour le jour*, la série des articles qu'il a publiés au *Journal des Débats* depuis le 29 juin 1914, où il commenta en excellents termes la nouvelle de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de sa femme, la duchesse de Hohenberg, jusqu'au 9 août, où l'on venait d'apprendre à Paris la première entrée des troupes françaises en Alsace. A côté du récit méthodique écrit après coup avec les documents sous les yeux, nous avons ainsi les impressions quotidiennes, ressenties à mesure que le drame se déroulait. On relit avec profit et l'étude et les articles; ils sont clairement déduits et écrits en une langue saine et vigoureuse. C. PF.

— Général MAITROT. *Nos frontières de l'Est et du Nord*. 3e édition (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1915, in-8°, IX-134 p., avec 8 cartes et 3 croquis; prix : 2 fr. 50). — Avant cette terrible guerre, le général Maitrot, qui est en ce moment sur le front, avait écrit dans certains journaux ou dans des revues périodiques une série

d'études sur la réorganisation de notre armée et de l'armée belge, sur une offensive allemande probable par la Belgique ou par la Suisse, etc., et ces articles, qui eurent en 1911 un retentissement considérable, ont été véritablement prophétiques. En juillet 1914, avant la guerre, la maison Berger-Levrault avait réuni en un volume quelques-uns d'entre eux, et elle donne une nouvelle édition de ce volume aujourd'hui que les événements ont prouvé la justesse des idées du général : il est dommage seulement qu'elle n'ait pas indiqué d'une façon plus précise dans quel recueil ou dans quel journal chaque étude a paru tout d'abord. Le volume contient les sept morceaux suivants : *Nos troupes de couverture; l'Offensive allemande par la Belgique; l'Armée belge, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être; Faut-il déclasser la place de Lille?* (la conclusion est : Lille, Maubeuge et Hirson peuvent sauver la France de l'invasion. Il faut les renforcer, en faire des places imprenables. Il n'y a pas de travail plus urgent); *Un dernier mot sur l'offensive allemande par la Belgique; Ce qu'il faut penser d'une offensive allemande ou italienne par la Suisse, dans le cas d'une guerre entre la France et l'Allemagne; la Lorraine, sa défense* (« ce ne sera pas en Lorraine que se jouera la partie décisive, mais des combats sérieux s'y livreront. Tout doit être fait, même l'impossible, pour nous assurer le succès sur ce théâtre d'opérations »). La France relira ces études avec un sentiment d'admiration pour la perspicacité de l'auteur et aussi un sentiment de remords pour n'avoir pas suivi au moins quelques-uns des excellents conseils qui y étaient donnés. C. Pf.

— I. *La neutralité de la Belgique.* Préface de M. Paul Hymans (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1915, in-12, 165 p.; prix : 1 fr.). — II. *La violation du droit des gens en Belgique.* Préface de M. J. Van den Heuvel (Ibid., 1915, in-8°; prix : 1 fr. 25). — Ces deux brochures sont des publications officielles du gouvernement belge. La première contient le procès-verbal de la réunion des chambres belges (4 août 1914), après l'ultimatum adressé le 2 août, à 7 heures du soir, à la Belgique par l'Allemagne, violant la parole donnée par les rois de Prusse; — l'éloquente proclamation du roi Albert à son armée du 5 août (« Soldats! je pars de Bruxelles pour me mettre à votre tête »); — le livre gris belge, c'est-à-dire la correspondance diplomatique relative à la guerre du 24 juillet au 29 août (et nul document ne saurait être plus accablant pour l'Allemagne). Cependant, l'Allemagne qui, au début, n'invoquait que la nécessité militaire pour justifier son agression contre la Belgique, prétend que celle-ci a violé elle-même sa neutralité et soulève l'incident Barnardiston; en quelques pages cinglantes, il est répondu à ces accusations. Le volume se termine par la proclamation du gouvernement belge au moment où il dut abandonner Ostende le 13 octobre et par les dépêches échangées entre S. M. le roi des Belges et le gouvernement belge d'une part, le président de la République de l'autre, au moment de l'installation du gouvernement

belge au Havre (11 au 14 octobre). Cet ensemble de documents est accompagné d'une préface éloquente du ministre d'État Paul Hymans. Il lui est permis de proclamer qu'avec cet ensemble de preuves, « la Belgique, fière et confiante, s'offre au jugement de l'univers ». — Le second volume, *pro luce et pro jure*, contient les douze rapports officiels présentés par une commission d'enquête sur la violation en Belgique par les troupes allemandes des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre. Ces rapports portent les signatures de M. Cooreman, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants, président de la Commission, et de MM. le chevalier Ernst de Bunswyck et Orts, secrétaire. C'est toute une série d'horreurs qui défilent devant nous : le sac d'Aerschot, l'incendie de Louvain, le sac de Visé et de Termonde, les massacres de Tamines, d'Andenne, de Dinant, d'Hastière, d'Hermeton et de Surice. Comme l'écrit, dans sa préface, M. J. van den Heuvel, « on trouve exposés dans ce volume, avec la froide sérénité d'un procès-verbal judiciaire, les plus abominables méfaits ». En face de ces tristes réalités où l'homme s'est ravalé, que signifient les dénégations des quatre-vingt-treize intellectuels allemands : « Il n'est pas vrai que nos soldats aient porté atteinte à la vie et aux biens *d'un seul citoyen belge* sans y avoir été forcés par la dure nécessité d'une défense légitime... Il n'est pas vrai que nos troupes aient brutalement *détruit Louvain*. Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens » ? Dans ce manifeste, d'orgueilleuses dénégations ; dans le volume, des faits dûment constatés et rien que des faits. — C. Pf.

— Louis Dimier. *L'appel des intellectuels allemands. Textes officiels et traduction, avec préface et commentaire* (Paris, Nouvelle librairie nationale, 1915, in-18, 158 p.; prix : 2 fr.). — Quand nous avons fait paraître dans la *Revue historique* (t. CXVII, p. 1-4) notre réponse au fameux Appel des quatre-vingt-treize, nous n'en connaissions qu'une traduction française publiée dans un journal (*le Temps*, 13 octobre 1914), et, bien qu'on nous eût affirmé que cette traduction était exacte, nous pouvions craindre tout de même qu'en passant d'une langue dans une autre la pensée originale se fût altérée. Il n'en était rien. On peut s'en convaincre en consultant le texte lui-même dans l'original, et, de ce texte, nous possédons maintenant un fac-similé photographique exécuté par la maison Richer et Cie où l'on peut se le procurer à bas prix. On ne saurait trop engager les amis du document authentique à l'acheter et à le conserver précieusement. Il a été d'ailleurs maintes fois réimprimé ; ainsi par M. Alfred Morel-Fatio (*les Versions allemande et française du Manifeste des intellectuels allemands dits des quatre-vingt-treize*. Paris, Alph. Picard, 1914. Pièce de 8 p. in-8°), qui a reproduit sur deux colonnes parallèles le texte allemand et la traduction française exécutée en Allemagne en vue de la propagande allemande. Il a noté les différences que présentent ces deux versions émanées de la même

officine. Il y a joint *la Version espagnole du Manifeste des quatre-vingt-treize* (extrait du *Bulletin hispanique*, t. XXII, janvier-mars 1915); et cette version, en médiocre castillan, mérite aussi d'être signalée.

M. Dimier a fait imprimer le texte allemand, dont il reproduit d'ailleurs le titre inexactement; il n'y a pas sur le fac-similé *Aufruf an die Kulturwelt*, mais seulement *An die Kulturwelt!* En regard, il a donné la traduction française faite par les Allemands eux-mêmes et qu'il désigne (p. 45) par l'expression impropre de « version officielle française », ce qui pourrait faire croire qu'elle a été exécutée par les agents du gouvernement français. Enfin, au bas des pages, il a donné sa propre traduction. Le lecteur possède donc tous les moyens de contrôle et il ne peut rester en doute sur le sens exact des hautaines et impudentes affirmations proférées par les Quatre-vingt-treize. Si M. Morel-Fatio hésite sur le sens de la phrase relative à la manière dont les Allemands font la guerre : « Sie kennt keine zuchtlose Grausamkeit », il sait fort bien ce qu'au fond les rédacteurs du Manifeste out voulu dire : ils nient tout simplement que leur armée ait commis les atrocités dont on les accuse, et la preuve c'est qu'elle est pour cela trop disciplinée. Ils parlent sérieusement, sans la moindre intention d'ironie.

Quant à M. Dimier, on ne saurait le prendre en faute que dans les libertés qu'il a prises avec la liste des Quatre-vingt-treize. Ici, il paraît avoir préféré interpréter plutôt que traduire : Lujo Brentano est qualifié *professeur d'économie nationale* à l'Université de Munich, ce qui traduit trop littéralement *Professor der Nationalœkonomie*, tandis que Schmoller, qui porte officiellement le même titre, est dit *professeur de science politique;* ailleurs, un *Professor der Staatswissenschaft* (Georges de Mayer), collègue de Lujo Brentano à Munich, devient *professeur d'économie nationale.* Il faut opter. Jean-Jacques de Groot (p. 25) est dit *professeur de sinologie* à l'Université de Berlin; c'est sans doute exact, mais le texte dit : *Professor der Ethnographie.* André Heusler, *Professor der nordischen Philologie*, Berlin, est affublé de la qualification suivante : *savant en philologie norvégienne.* Le célèbre chimiste Ostwald est appelé *Wolfgang* au lieu de Wilhelm (p. 61); M. Schmidlin (p. 73), *Joseph* au lieu d'Auguste. M. Doerpfeld n'a que le prénon de Wilhelm; il ne faut donc pas l'appeler Frédéric-Guillaume. Mais ce sont des vétilles.

Dans le commentaire, judicieux et éclairé, M. Dimier étudie les six points suivants : si l'Allemagne a provoqué la guerre; si la neutralité de la Belgique a été violée criminellement; du pillage et du massacre des Belges; du sac de Louvain; si l'Allemagne fait la guerre selon le droit des gens; que le combat livré contre le militarisme allemand vise bien la culture allemande. Ces deux derniers points, qui sont de doctrine, n'out pu être qu'effleurés. La question du militarisme allemand et celle de la culture allemande ne sauraient être traitées en quelques petites pages, mais à peine esquissées seulement. Ch. B.

— *Pages d'histoire, 1914-1915* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, in-16. Brochures à 0 fr. 40, 0 fr. 60, 0 fr. 75 et 0 fr. 90). — Numéros 31 à 47 faisant suite à ceux qui ont été annoncés dans notre dernière livraison, p. 355. Notons d'abord les séries qui se continuent : *A l'ordre du jour.* N° VII, du 11 au 21 novembre 1913; n° VIII, du 22 au 25 novembre; n° IX, du 26 novembre au 1er décembre. — *Les Communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.* N° VII, du 1er au 31 janvier 1915; n° VIII, du 1er au 28 février; n° IX, du 1er au 31 mars. — *Les Pourparlers diplomatiques.* N° VI. Le second Livre orange russe (pourparlers ayant précédé la guerre avec la Turquie); n° VII. Le livre rouge austro-hongrois (pièces diplomatiques relatives aux négociations qui ont précédé la guerre de 1914). — Viennent ensuite les ouvrages isolés : n° 34. L.-H. Grondijs. *Les Allemands en Belgique. Récit d'un témoin hollandais* (l'auteur, ancien professeur à l'Institut technique de Dordrecht, a visité les principales villes de Belgique dans les derniers jours d'août : il était à Louvain même lors du sac de la ville et rapporte un grand nombre de faits précis qui prouvent à la fois la légèreté des accusations lancées par les Allemands contre la conduite des habitants qu'ils veulent déshonorer après les avoir terrorisés, et la cruauté froidement calculée des envahisseurs, — ou mieux de leurs chefs. Il peint le soldat allemand souvent ivre, facilement accessible à la panique, prêt alors à commettre les pires excès s'il n'est pas contenu par le frein d'une discipline inflexible; or, ce sont les chefs qui justement lui ordonnent de piller, d'incendier et de fusiller. En même temps qu'on brûlait la bibliothèque, des mesures étaient prises pour préserver l'hôtel de ville. Tout dans le crime était donc réglé. M. Grondijs rencontre à Bruxelles des officiers de réserve qui reviennent de Louvain en flammes; un d'eux est au civil docteur en droit. « C'est une honte », lui déclarent-ils sans hésitation comme sans remords; mais « il faut être officier pour comprendre la nécessité de telles mesures dans de semblables circonstances ». Aveu précieux à recueillir; il caractérise en partie cette maladie mentale du militarisme, terme qu'il conviendrait d'ailleurs de bien définir tout d'abord, si l'on veut essayer honnêtement de comprendre l'état d'esprit des Allemands en temps de guerre et aussi en temps de paix). — Nos 36 et 37. *Voix américaines sur la guerre de 1914-1915;* articles traduits ou analysés par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes (extraits du *New York Times* et de *The Nation.* Nos lecteurs ont déjà pu trouver dans la *Rev. histor.* l'annonce de la plupart des articles insérés dans cette dernière revue, qu'il est d'ailleurs incorrect d'intituler *The New York Nation.* L'auteur, dont l'anonymat est assez transparent, est très proche parent de l'écrivain qui, sous le pseudonyme de Polybe [J. Reinach], a déjà écrit tant d'articles judicieux ou émouvants sur la guerre actuelle). — N° 39. *Le Front; atlas dépliant de trente-deux cartes* (très ingénieux tableau de la guerre, dans une suite de petites cartes en six couleurs qui représentent la situation respective des

armées à seize moments critiques, du 10 août au 31 décembre, sur le front occidental et sur le front oriental. Préface insignifiante par le général CHERFILS). — N° 40. *Paroles allemandes* (choix de sentences, discours et articles écrits ou prononcés par des rois de Prusse, des chanceliers de l'empire d'Allemagne, des philosophes, des professeurs, des publicistes, des poètes allemands. On y trouvera le Manifeste des quatre-vingt-treize et celui des vingt-deux Universités allemandes, le Chant de haine contre l'Angleterre de Lissauer, dont nous reproduisons plus haut le texte, suivi d'une traduction française, les déclarations du chancelier devant le Reichstag le 4 août dernier, à côté d'extraits de la *Zukunft* et des cyniques déclarations de Maximilien Harden, etc. Sans doute, un spicilège de ce genre met le lecteur en défiance, parce qu'il sait d'avance que le choix est inspiré par des sentiments qui n'ont rien à voir avec l'esprit de justice. Néanmoins, il révèle chez le peuple allemand une volonté si ancienne, si profondément établie, de se croire supérieur à tous les autres, seul capable d'assurer au monde les bienfaits de l'ordre et de la paix, et, en temps de « nécessité », si parfaitement dégagé de toute obligation morale, qu'on ne peut s'empêcher, quand on l'a une fois feuilleté, d'y revenir. On ne sait si l'enseignement qu'il comporte soulève plus de surprise, d'indignation ou de dégoût. D'autant plus souhaiterait-on que le choix eût été mieux fait. Certaines citations maladroitement détachées de leur contexte ne présentent aucun sens; ainsi on donne, p. 57, un extrait du *Catéchisme pangermaniste :* « En reniant leur germanisme, les Alsaciens ne font que prouver à quel point ils sont de véritables Allemands (*sic*). » En réalité, l'auteur a voulu dire : « Si les Alsaciens-Lorrains sont fidèles à la France, cela même prouve qu'ils doivent être sujets allemands, car la fidélité est une vertu allemande. » Et ceci n'est qu'une des nombreuses perles qu'on trouvera dans ce détestable écrin). — N° 41. *Les Poètes de la guerre.* Recueil de poésies parues depuis le 1er août 1914 (beaucoup de noms, peu d'œuvres vraiment dignes du sujet. Il n'est pas toujours vrai que « facit indignatio versum ». Les « poèmes en prose » de Paul Fort auraient pu sans dommage rester ignorés ; combien médiocres aussi les chansons de Th. Botrel ! Je connais d'un autre barde breton, non mentionné dans le recueil, de meilleurs vers (*Guerz, chants guerriers du Druide*, ex-officier d'État-major de la Garde nationale en 1870). — N° 44. Paul VERRIER. *La Haine allemande contre les Français* (vivantes impressions rapportées de nombreux voyages et séjours en Allemagne depuis une trentaine d'années. A retenir ce mot profond dit à l'auteur par un de ses camarades : « Il n'y avait pas de patriotisme en Allemagne et l'unité du pays ne pouvait se faire, ne pouvait se maintenir que par une haine commune. » Aujourd'hui, c'est sur l'Angleterre que tombe cette haine, ciment de l'unité allemande, tout comme le fut pour Bismarck l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Noter que l'auteur fut pendant longtemps dominé par des pré-

jugés favorables à l'Allemagne et qu'il s'en est délivré lentement). — N° 46. *La Suisse et la guerre* (recueil de documents officiels, d'articles de journaux, de conférences traitant du rôle de la Suisse dans la guerre européenne. Ces extraits tendent à montrer surtout l'attitude d'un peuple résolu à observer une loyale neutralité, mais qui, étant favorable à la cause des nations alliées contre les Austro-Allemands, ne croit pas faillir aux obligations de la neutralité en proclamant ses véritables sentiments. Ch. B.

— Raymond SÉRIS et Jean AUBRY. *Les Parisiens pendant l'état de siège* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1915, in-8°, XI-251 p.; prix : 3 fr. 50). — Très amusant recueil d'anecdotes parmi lesquelles la sévère histoire pourra butiner. N'oublions pas de dire que l'impression est bonne et que de nombreuses illustrations égaient le texte. Car la note dominante est gaie. Ch. B.

— *Pages actuelles, 1914-1915* (Paris, Bloud et Gay, in-16. Brochures à 0 fr. 60). — Pour faire suite à l'annonce de ces brochures, commencée dans notre précédente livraison, p. 355, nous signalerons les suivantes : N° 13. Mgr MIGNOT, archevêque d'Albi. *Confiance, prière, espoir; lettres sur la guerre* (en présence de la neutralité si froide et circonspecte qu'observe le chef spirituel de la catholicité, il est consolant de constater que les chefs du clergé français savent faire entendre la voix de la morale et de la justice chrétiennes). — N° 15. VINDEX. *La Basilique dévastée; destruction de la cathédrale de Reims* (les faits; les explications allemandes. On appelle l'attention sur un rapport rédigé par M. Clemen et publié dans le *Lokal Anzeiger* du 7 janvier. Il ose parler des dégâts infligés à la cathédrale de Reims après avoir pu, « par une claire matinée de décembre, observer, à l'aide du télémètre, le monument à une distance de 5 kilomètres 500 mètres ». M. Clemen est un historien de l'art réputé; aussi avec quel soin s'est-il informé ! Il existe des témoins directs et sûrs : les photographies. M. Clemen les ignore !). — N° 16. G. BLANCHON. *Le Général Galliéni* (intéressante page d'histoire coloniale). — N° 17. H. WELSCHINGER. *Les Leçons du Livre jaune, 1914* (réédite la plupart des documents publiés dans le Livre jaune, avec un bref commentaire). — N° 18. H. BERGSON. *La Signification de la guerre* (deux discours académiques). — N° 19. Henry CARTON DE WIART. *La Belgique en terre d'asile* (actes et paroles; discours prononcés en France, en Angleterre, aux États-Unis en faveur des Belges chassés de leur pays. Lettre à M. Pierre Nothomb sur les atrocités allemandes. On en retiendra le mot, gravé sur une pierre tombale au musée de Namur : « Heure viendra qui tout payera »). — N° 20. G. BLANCHON. *Les Sous-marins et la guerre actuelle.* — N° 22. Pierre NOTHOMB. *Le Roi Albert* (ce n'est qu'un crayon très rapide). — N° 23. Fernand DE BRISSON. *En guerre. Impressions d'un témoin* (anecdotes assez prestement contées après une visite aux champs de bataille et sur cer-

tains points du « front »). — N° 24. G. Besançon. *Les Zeppelins* (intéressant). — N° 25. *La France au-dessus de tout.* Lettres de combattants rassemblées et précédées d'une introduction par Raoul Narsy (choix habile et émouvant. Certaines de ces lettres deviendront de précieux documents historiques quand on pourra donner avec précision les lieux et les dates). Ch. B.

— Albert Mathiez. *La Serbie et la guerre européenne* (Besançon, impr. Millot, 1915, in-16, 36 p.). — Conférence faite à l'Université de Besançon le 15 avril 1915 à l'occasion de « la journée serbe ». M. Mathiez a fait sur l'histoire de Serbie de nombreuses lectures, comme l'atteste la bibliographie placée à la fin de l'opuscule. Il retrace avec éloquence les destinées de ce petit peuple, l'empire du grand tsar Étienne Douchan au XIVe siècle, la journée de Kossovo le 15 juin 1389, la domination turque, la libération au début du XIXe siècle et le rôle de Karageorges. Il nous dit aussi comment, depuis 1878, après l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, l'Autriche a voulu opprimer la Serbie, lui couper toute communication avec la mer, la rendre tributaire, et comment le fameux ultimatum du 23 juillet 1914, le document le plus cassant qu'ait jamais enregistré l'histoire diplomatique, a provoqué la guerre européenne. Ce sont des pages à lire. C. Pf.

— Mgr L. Lacroix. *Le clergé et la guerre de 1870* (Paris, Bloud et Gay, in-12. Chaque brochure, 24 p.; prix : 0 fr. 40). — Dans cette collection ont paru : II : *le Pape.* Attitude de Pie X et de Benoît XV dans le conflit mondial. III : *le Clergé et l'union nationale.* L'auteur cite un certain nombre de mandements d'évêques recommandant l'union entre tous les Français. IV : *les Prières publiques.* Après avoir donné un aperçu sur ces prières en France, — sous l'ancien régime et après la Révolution, — et à l'étranger, Mgr Lacroix regrette que le gouvernement n'ait pas accueilli favorablement les pétitions réclamant l'institution de telles prières pendant la présente guerre. Le gouvernement a fort bien fait. Libre aux catholiques de se réunir et de prier pour le salut de la France, comme ils l'ont fait le 13 décembre dernier; mais on ne saurait exiger de ceux qui ne sont pas catholiques de s'associer à la « consécration de la France au cœur immaculé de Marie ». C. Pf.

— Henri Hauser. *L'Allemagne industrielle. L'industrie allemande considérée comme facteur de guerre* (Alençon, impr. A. Coueslant, in-4°, 8 p.). — En ces dernières années, l'Allemagne s'est transformée en un grand état industriel et, en 1913, elle s'est classée le second des peuples marchands, après l'Angleterre, avec 22 à 25 milliards de commerce extérieur. Or, un état industriel est condamné à une politique mondiale. A la production il faut des matières premières et des débouchés nouveaux, les mines de Briey et de l'Ouenza, le Congo, Bagdad. Parmi les causes de la lutte actuelle, on ne saurait

négliger les causes économiques. L'industrie qui, dans la pensée de quelques-uns, devait rendre à l'avenir toute guerre impossible, est devenue facteur de guerre : c'est ce que démontre M. Hauser en termes excellents. C. Pf.

— *Des lignes de Tchataldja au canal de l'Yser* (Paris, Berger-Levrault, 1915, in-8°, 72 p., avec 14 croquis dans le texte; prix : 1 fr. 50). — Je ne saisis pas l'enseignement que fournit le tableau parallèle des deux guerres : celle des Balkans et la nôtre. I : Réunion initiale : la surprise stratégique de Kirkilissé et l'échec de Charleroi. II : Marche à la bataille : la rencontre de Lulé-Bourgas et la victoire de la Marne. III : Bataille de Tchataldja. Les Flandres. Et la conclusion semble dire qu'il n'y a guère de comparaison à faire entre les opérations militaires dans les deux cas. Cependant, quelques observations de l'auteur anonyme, qui paraît être un homme de métier, tendent à dissiper l'obscurité où nous restons encore sur les opérations militaires des mois d'août et de septembre en Belgique et en France. Un peu trop de phrases déclamatoires : « Les heures tragiques sonnent au cadran des destinées mondiales... » Ch. B.

— Charles Le Goffic. *Dixmude. Un chapitre de l'histoire des fusiliers marins, 7 octobre-10 novembre 1914* (Paris, Plon-Nourrit, 1915, in-12, XIII-257 p., avec une carte et douze gravures; prix : 3 fr. 50). — Admirable récit, abondant en détails précis et puisés aux sources les plus vives, des rudes journées où la brigade des fusiliers marins combattit d'abord pour protéger la retraite de l'armée belge après la prise d'Anvers par les Allemands, puis pour défendre, dans le secteur de Dixmude, le passage de l'Yser à l'armée envahissante marchant sur Calais. La brigade, qui flanquait une fraction de l'armée belge, perdit les deux tiers de ses effectifs; mais l'ennemi, six fois plus nombreux, ne put percer la ligne franco-belge. C'est un livre qui restera. Ch. B.

— J.-L. de Lanessan. *Pourquoi les Germains seront vaincus* (Paris, Félix Alcan, in-8°, 1915, 144 p.; prix : 1 fr. 25). — Ce travail n'est qu'un extrait d'un ouvrage plus considérable qui est sous presse et qui va bientôt paraître. Il comprend deux chapitres de caractère assez différent. Dans le premier, M. de Lanessan montre que, dans l'ordre politique comme dans le monde animal, la force ne constitue pas l'arme la meilleure dans la lutte pour l'existence; car la force appelle la force; les plus faibles se coalisent contre le fort et arrivent à être plus puissants que lui. C'est ainsi que l'Allemagne a vu la plus grande partie de l'Europe se soulever contre la domination tyrannique qu'elle lui voulait imposer. Elle a du reste commis de lourdes fautes d'ordre militaire et d'ordre maritime et elle n'a jamais tenu compte des impondérables; confiante en la force de ses armées, elle ignore la valeur de tout idéal. Dans le second chapitre, l'ancien ministre de la Marine indique quelle est la situation militaire au début de

1915; il passe en revue les diverses puissances neutres et analyse leurs sentiments à l'égard de l'Allemagne; il recherche ce que sera forcément la paix de demain : elle doit assurer à chaque nationalité, petite ou grande, les moyens de conserver ou de recouvrer son indépendance politique et économique. Reconstitution du royaume de Pologne sous l'hégémonie de la Russie, création d'un royaume tchèque avec la Bohême et la Moravie, grande confédération des Serbo-Croates et des Yougo-Slaves, Italie et Roumanie achevant leur unité nationale, France recouvrant l'Alsace-Lorraine et le Danemark le Slesvig, la Belgique délivrée avec ses frontières reportées au Rhin, la Turquie disparaissant de l'Europe et même de l'Asie, telles en seraient les clauses essentielles. En passant, l'auteur jette toute une série d'idées et de pensées qui donnent à réfléchir. Nous nous bornons à citer sa conclusion, qui résume bien l'esprit de tout le volume : « Je ne dis pas que les Germains doivent être vaincus parce qu'ils sont les ennemis du droit, — car ils ne veulent connaître ni le droit, ni la justice, ni l'humanité, — mais je dis qu'ils seront vaincus parce que, abusant de leurs forces, ils ont provoqué l'union de toutes les forces qu'ils dédaignaient ou voulaient opprimer et groupé toutes les puissances physiques, intellectuelles ou morales contre la seule puissance qu'ils connaissent et qui est la plus faible de toutes : la force matérielle. » C. Pf.

— A. Aulard. *La paix future d'après la Révolution française et Kant* (Paris, Armand Colin, 1915, in-16, 32 p.). — C'est une conférence faite à la Sorbonne pour les amis de l'Université de Paris le 6 mars 1915. La paix ne saurait être faite que d'après les principes de la Révolution que Kant a développés dans sa *Doctrine du droit* et dans sa *Paix perpétuelle*. Il faut que reviennent à la France tous ceux qui, le 14 juillet 1790, à la Fédération, ont juré de ne faire qu'une famille, les Lorrains, les Alsaciens, les habitants de Landau et de Sarrelouis. Il faut que les autres nationalités opprimées par les Austro-Allemands soient rendues à la liberté. Talleyrand, à Vienne en 1815, s'est appuyé sur le principe de la légitimité; au prochain Congrès, les plénipotentiaires s'appuieront sur le principe de la liberté des peuples. C. Pf.

Histoire de France.

— A. Helly. *Guichard Déageant, conseiller d'État, intendant des finances, premier président de la Chambre des comptes de Dauphiné, 1574-1645* (Grenoble, Allier frères, 1914, in-8°, 212 p., planche). — Le volume porte en sous-titre : Discours de réception à l'Académie delphinale, séance du 27 juin 1913, et il est accompagné de la réponse faite au récipiendaire par M. Paul Fournier; mais, de toute évidence, il n'a pu être donné lecture que de très courts fragments de ce long travail; ce n'est pas un discours, c'est une étude à propos d'une réception, un *morceau* de réception, comme on disait

jadis à l'Académie des beaux-arts, et ces études gagneraient à être débarrassées de ce qu'elles traînent encore d'oratoire après elles. Le personnage de Guichard Déageant méritait bien une biographie. Il avait composé des mémoires assez curieux, à la demande de Richelieu qui s'en est servi pour les siens, et ces mémoires ont été publiés à deux réprises en 1668 et en 1756. Déageant était né en Dauphiné, à Saint-Marcellin, en 1574, d'une famille qui avait été noble, — M. Helly dresse le tableau généalogique; — son compatriote Soffrey de Calignon, conseiller de Henri IV, chancelier de Navarre et du Béarn, le fit venir à Paris et nommer secrétaire du roi, maison et couronne de Navarre; après la mort de Calignon en 1606, Déageant devint secrétaire du roi, maison et couronne de France. Il reste attaché à la mémoire de Henri IV, se déclare contre Concini et a une responsabilité assez grande dans l'assassinat de ce dernier et dans le coup d'État du 24 avril 1617. De Luynes, pour le récompenser, lui confère le titre d'intendant des finances et, pendant près de deux années, le consulte comme son conseiller intime. Mais bientôt la brouille se met entre eux; en 1619, Déageant est sacrifié et la présidence de la Chambre des comptes de Grenoble lui paraît une mince compensation pour les services rendus. En Dauphiné, il est mêlé aux louches négociations qui aboutissent, le 24 juillet 1622, à la conversion de Lesdiguières. Ce succès le fait rentrer en faveur; sous le ministère de Sillery et au début du ministère de Richelieu, on le retrouve dans les bureaux du gouvernement central; mais, intriguant, il est compromis dans l'opposition que fait au cardinal le frère du roi, Gaston d'Orléans, avec son gouverneur le maréchal d'Ornano; le 4 mai 1626, il est envoyé à la Bastille où il demeure quatre années. Après en être sorti en 1630, il se retire à Grenoble et exerce ses fonctions à la Chambre des comptes jusqu'à sa mort, qui le surprend à Saint-Antoine le 25 août 1645, en sa soixante et onzième année. M. Hély a rassemblé sur lui de nombreux et intéressants documents qu'il a intercalés dans son récit; il est dommage qu'il ne les ait pas renvoyés tous en appendice. Puis M. Hély est trop modeste; il parle rarement en son nom : il s'abrite derrière les historiens connus, d'où des pages empruntées à MM. Hanotaux, Batiffol, Funck-Brentano, etc. Quelques développements généraux sur l'état de la France et du Dauphiné à la fin du XVIe siècle, sur la réforme catholique, sur la vie à la Bastille font longueur; l'auteur eût rendu plus de services s'il s'en était tenu au personnage même de Déageant et s'il eût réduit son travail de moitié. C. Pf.

— René Fage. *Chronique tulloise de Pierre-Anne de Marne, 1639-1702* (Tulle, impr. du *Corrézien républicain*, 1915, in-8°, 31 p.). — Cette chronique des « changements divers arrivez à Tulle depuis l'an 1639 » a été écrite par P.-A. de Marne sur un livre de famille et pour l'instruction de ses enfants. On n'y trouve que des faits d'histoire locale, commentés d'ailleurs en des notes nombreuses par l'éditeur, qui connaît mieux que personne le passé de sa province et de sa

ville. Notons au passage la curieuse observation suivante : « On a changé de face aux anciennes façons de traitter, et quasi aboli le sucre et le saffran qui entroient quasi partout aux repas et, à la place de ces manieres villageoises ou espaignoles, on a establi les usitées ailleurs; et on mange aussy bien et proprement à présent, quand on le veut, en bonne bourgeoisie, comme on pourroit faire dans les provinces les plus polies. » Ch. B.

— L.-F. Benedetto. *Mme de Warens d'après de nouveaux documents* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1914, in-16, 328 p., avec un portrait et un fac-similé; prix : 3 fr. 50). — En ce livre, M. Benedetto est bien dur pour Mme de Warens; la poétique image des *Confessions* s'évanouit entièrement et nous nous trouvons en face d'une vulgaire aventurière. M. Benedetto nous dénombre ses amants et la compare sans cesse à Mme Bovary, « une Bovary supérieure, plus robuste ». Sa conversion au catholicisme en 1726, pure grimace; elle se moque de la naïveté de Mgr de Bernex, évêque de Genève et d'Annecy, et ne cherche dans sa nouvelle religion qu'un moyen d'existence. Le roi de Sardaigne, Victor-Amédée II, lui accorde, non pas une pension, mais un véritable traitement; elle est désormais à son service et elle reste à celui de son successeur Charles-Emmanuel III. On lui envoie les Genevois prêts à abjurer le calvinisme, et c'est ainsi que le jeune Rousseau, âgé de seize ans, vint à elle; elle remplit des missions politiques, entre autres à Paris en 1730; — on n'a point précisé de façon nette quel fut le caractère de cette mission; — bref, elle fut une « espionne » stipendiée. Rousseau la revit en 1731; il a alors dix-neuf ans et quand il la quittera définitivement en 1742, il aura trente ans et son génie s'est formé. M. Benedetto, sans doute, reconnaît qu'aux Charmettes, Rousseau a découvert la nature. « Oublieux de la vie, il but alors avidement la poésie infinie qui émane de la nature et de l'idée »; mais il veut nous forcer « à dire adieu au beau roman des Charmettes » et il lui substitue une réalité assez terne. Après le départ de Rousseau, ce fut la déchéance de plus en plus grande; Mme de Warens devient « la faiseuse d'affaires » dont toutes les affaires échouent; elle plaît encore à un vieux seigneur « de la première distinction » qui l'entretient; mais finalement elle meurt le 29 juillet 1762, dans une misère profonde. Le portrait que trace d'elle M. Benedetto nous paraît poussé au noir; il est certainement chargé. Les « nouveaux documents » qu'il cite, empruntés pour la plupart aux archives d'État de Turin, donnent pourtant à réfléchir. Les historiens trouveront dans ce volume quelques curieux renseignements sur les relations des rois de Sardaigne avec Genève et le pays de Vaud, sur la persistance de leurs anciennes prétentions, sur les sollicitations faites aux protestants, sur l'hospice des catéchumènes de Turin, l'œuvre d'Annecy et l'occupation de la Savoie par les Gallispans à la fin de la guerre de la Succession d'Autriche.

C. Pf.

— J. DE SAINT-LÉGER. *Sur l'évasion de Louis XVII* (Paris, Gambart et Cie, 1915, in-12, 32 p.; prix : 0 fr. 50). — Nous admirons l'auteur de s'intéresser à cette question, pendant cette terrible guerre, — sa brochure porte la date du 18 janvier 1915. Il reste convaincu que le jeune Louis XVII n'est pas mort au Temple et que le vrai Louis XVII est Charles de Navarre-Bruneau. C. PF.

— Victor GŒDORP. *La guerre dans les tranchées il y a soixante ans.* Préface par le général DE LACROIX, ancien généralissime de l'armée française (Paris, Dorbon aîné, in-8°, 63 p.; prix : 2 fr.). — C'est un recueil de lettres écrites à sa famille par Paul Gœdorp, sous-lieutenant tout frais émoulu de Saint-Cyr, qui partit avec enthousiasme pour la guerre d'Orient en 1854, qui rêvait, lui aussi, de batailles rangées et de victoires napoléoniennes, qui fut condamné, lui aussi, à la vie, aux fatigues et aux dangers d'un long siège et qui fut blessé mortellement devant Sébastopol le 23 août 1855; il avait à peine dix-neuf ans. Ses lettres sont bien celles de son âge, pleines d'entrain et de vaillance; vite résigné à la « guerre de taupes » que lui impose l'ennemi, il déploie autant de courage dans le service obscur des tranchées qu'à l'attaque du Mamelon-Vert. D'ailleurs, peu de faits nouveaux. Plaquette bien imprimée, avec deux bons fac-similés.

Ch. B.

— ARDOUIN-DUMAZET. *Voyage en France : les îles de l'Atlantique.* I : *D'Arcachon à Belle-Isle.* II : *D'Hoëdic à Ouessant* (Paris, Berger-Levrault, 1914; prix : 3 fr. 50 le vol.). — Saluons la 3e édition de ces volumes, en compagnie desquels il est si agréable de faire le tour de notre pays. Les descriptions sont déjà anciennes; l'auteur les a conservées et elles gardent ainsi leur fraîcheur, mais il les a mises à jour au moyen de quelques notes ou, çà et là, de chapitres nouveaux. C'est le cas pour l'île d'Oléron. D'ailleurs, les populations de ces îles, leurs mœurs et leurs industries changent peu et l'ouvrage vieillit à peine. Ch. B.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

— Ruth PUTNAM. *Alsace and Lorraine. From Caesar to Kaiser. 58. B. C.-1871. A. D.* (New-York and London, G. P. Putnam's sons, 1915, in-8°, VIII-208 p., 8 cartes; prix : 5 sh.). — Depuis le traité de Francfort, il existe un état bizarre, nommé Alsace-Lorraine : ces deux pays n'eurent rien de commun dans le passé, jusqu'au jour où ils devinrent français et où leurs habitants se donnèrent également à la France. Mais ce pays ne comprend point toute l'Alsace, puisque Belfort et ses environs restèrent du bon côté, celui de la France ; il ne comprend qu'une partie minime de l'ancienne Lorraine avec des tronçons des Trois-Évêchés. R. Putnam a bien compris qu'on ne pouvait réunir, jusqu'en 1871, l'histoire de l'Alsace et celle de la Lorraine et elle les traite séparément. Elle connaît l'une et l'autre de ces histoires

d'après les histoires générales et quelques livres spéciaux qu'elle a pu se procurer en Amérique; pour l'Alsace, elle rend pleine justice aux deux beaux volumes de Rod. Reuss : *l'Alsace au XVIIe siècle ;* elle a lu Legrelle, le petit manuel de Lorenz et Wilhelm Scherer; mais les ouvrages sur le moyen âge et le XVIe siècle lui ont échappé; pour la Lorraine, si elle connaît Derichsweiler et les études de Godron sur la Lorraine dite allemande, elle ignore dom Calmet et Digot. Il en résulte qu'elle développe davantage l'histoire de certaines périodes, qu'elle en néglige d'autres au hasard de son information. Pour l'Alsace, elle insistera sur le séjour de Gœthe à Strasbourg; elle ne dira rien de la Révolution française dont les idées généreuses ont achevé la conquête morale des Alsaciens. Pour la Lorraine, elle racontera en détail la lutte contre Charles le Téméraire qu'elle connaît bien, ayant écrit autrefois un livre : *Charles the Bold ;* elle insistera sur la *Cosmographiae introductio* et sur Saint-Dié, marraine de l'Amérique; mais elle ne dit presque rien de Stanislas Leszczynski. Une troisième partie de son livre est consacrée à l'Alsace-Lorraine, créée par la violence en 1871. Elle en indique les régimes successifs et analyse très exactement la constitution du 16 mai 1911. Nous lui sommes très reconnaissants de la sympathie qu'elle montre aux Alsaciens et aux Lorrains. Elle termine, en citant le dicton si souvent répété là-bas : « Français ne puis, Prussien ne daigne, Alsacien suis. » Bientôt ce dicton disparaîtra. Après la guerre, l'Alsacien pourra et voudra être et il sera Français. C'est ce que montre fort bien M. F. Y. Eccles, dans un des « Oxford pamphlets 1914-1915 » : *Alsace-Lorraine* (in-12, 23 p.; prix : 10 d.). Après un coup d'œil rapide sur l'histoire de ces régions, il prouve que l'Alsace-Lorraine ne saurait demeurer à l'Allemagne ni être partagée entre la France et l'Allemagne, ni constituer un état tampon : une seule solution s'impose, le retour pur et simple à la France et la réparation de l'iniquité de 1871. C. Pf.

Histoire de Grande-Bretagne.

— Walter Map. *De nugis curialium*, edited by Montague Rhodes James (Oxford, at the Clarendon Press, in-4°, XXXIX-287 p.; prix : 18 sh. 6 d., dans les *Anecdota Oxoniensia*. Medieval and modern series, part XIV). — Le très curieux recueil d'anecdotes et de légendes qu'a réuni vers la fin du XIIe siècle le prêtre anglais Walter Map n'avait été édité qu'une seule fois et très tard, en 1850, par Thomas Wright pour la Camden Society; Liebermann en a ensuite donné quelques extraits assez courts se rapportant à l'Allemagne dans les *Monumenta Germaniae, Script.*, t. XXVII, p. 61-74. M. Montague Rhodes James a revu avec soin le manuscrit unique de la fin du XVe siècle qui se trouve à la bibliothèque bodléienne. Il a pu corriger une soixantaine de fautes de lecture échappées à ses prédécesseurs (voir la liste p. XVIII-XX); il a proposé en certains endroits d'heureuses corrections. Il a fourni aux érudits un texte bien imprimé qui flatte le

regard. Mais là il a borné volontairement sa tâche. Il se contente de renvoyer pour la vie de Walter Map à l'article de C. L. Kingsford dans le *Dictionary of National Biography* et à d'autres articles anglais sur lui; il ne cite point la thèse latine de J. Bardoux (Paris, 1900), ni l'article de Luchaire, *Journal des savants*, avril 1901. Il écrit : « J'ai renoncé dès l'abord à toute tentative de donner un commentaire complet de ce texte. Je n'ai pas assez de connaissance du latin et de l'histoire du moyen âge, ni du roman, ni du folklore pour une telle entreprise. » C'est vraiment trop de modestie; aussi les notes (9 pages, p. 263-271) sont-elles insignifiantes et empruntées à Wright et à des articles de Félix Liebrecht (*Zur Volkskunde*, Heilbronn, 1879; cf. *Zu den nugae curialium des Gualterus Mapes*, dans *Germania*, t. V, 1860, p. 47-64). L'index des noms propres, qu'il a sans doute fait faire par un écolier, ne donne aucune explication sur la situation des localités, ni d'ordinaire sur la qualité des personnages. J'y relève un certain Simoniacus; il s'agit de Girard, évêque de Hereford (p. 234), qualifié de simoniaque. C. Pf.

— *A Miscellany presented to John Macdonald Mackay, july 1914* (Liverpool, at the University press, 1914, in-8°, IX-403 p.). — M. Mackay est un des promoteurs les plus convaincus, les plus opiniâtres, les plus intelligents et finalement les plus heureux du mouvement qui multiplia les Universités en Angleterre et fit d'elles, non point des groupes de collèges où l'on distribuait une sorte d'enseignement secondaire à l'usage des jeunes gens de bonne famille, mais de véritables centres d'enseignement supérieur, sur le modèle des Universités d'Allemagne et de France. Il eut une part d'influence prépondérante dans l'organisation définitive des Universités de Birmingham et de Sheffield; il contribua plus que personne à constituer celle de Liverpool, où il enseigna l'histoire pendant trente années. Après une vie de prodigieux labeur, il a pris sa retraite et, à cette occasion, ses amis, ses élèves se sont associés pour lui offrir un souvenir de leur admiration et de leur gratitude. C'est un volume de Mélanges où l'on trouvera de tout un peu : d'abord des allocutions de collègues et d'amis, d'où un étranger réussit non sans peine à dégager quelques faits intéressants pour l'histoire de l'Université : par exemple la création d'une chaire d'architecture confiée à un architecte, l'institution d'une école pour l'étude de la langue et de la littérature russes, etc. Suivent quelques études, généralement assez brèves, sur le progrès des études hittites (5 pages, par John Garstang); sur les histoires d'Hérodote considérées comme une tragédie (par J. L. Myres); un examen critique du récit d'Hérodote sur la bataille de Marathon, par C. F. Lehmann-Haupt; huit pages sur les rapports des Russes avec la Mongolie, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, par Edward H. Parker; des notes sur l'administration des domaines appartenant à des monastères et à des collégiales (les statuts d'Adalhard en 822 et les obédiences du chapitre de Saint-Omer au XIIIe siècle), par C. W. Coopland; le texte d'une lettre en français du roi Henri IV

à son chancelier autorisant l'envoi en cour de Rome d'une somme d'argent suffisante pour couvrir les frais de la canonisation de John Twenge de Bridlington, 1401, avec un substantiel commentaire par J. A. TWEMLOW; un état de la flotte anglaise présenté au roi Henri VIII en 1546, avec des dessins de navires, par F. P. BARNARD; un mémoire sur Liverpool et la politique irlandaise au XVIe siècle, par F. J. ROUTLEDGE; un procès de sorcellerie à Templeuve-en-Pevèle au XVIIe siècle, par Charles BONNIER; quelques pamphlets en vers et en prose allemands sur le procès et la mort de Charles Ier, par Robert PRIEBSCH; un examen critique de la légende du *Brito exosus*, par V. H. FRIEDEL; une étude sur la vie et les œuvres du chroniqueur écossais John Major, par H. A. STRONG; des remarques sur les longues galeries dans les demeures seigneuriales au temps des Tudors, par Martin CONWAY, et sur l'histoire des musées d'anatomie, par F. J. COLE. En appendice sont publiés cinq rapports sur différents enseignements qu'il serait désirable de développer ou de créer à l'Université; l'exemple des Universités françaises y est maintes fois allégué.

Ch. B.

HISTOIRE D'ORIENT.

— A. I. ADAMANTION. *Thessalonique byzantine. Histoire, civilisation, art* (Athènes, Sidéri, 1914, in-18, 158 p.). — Ce petit guide, malgré ses dimensions, donne un tableau d'ensemble de l'histoire de Thessalonique et de l'intérêt archéologique de ses monuments. On y trouvera un bon résumé des destinées de la ville depuis les origines et des sièges nombreux qu'elle a subis. La deuxième partie est une description des églises et un essai de reconstitution de la ville byzantine. Ce n'est là qu'un travail préliminaire, mais qui nous fait souhaiter que l'auteur nous donne sur Thessalonique la monographie qu'il nous a promise.

Louis BRÉHIER.

— D. MITRANY. *Rumania. Her history and politics* (Oxford pamphlets, 1914-1915. Oxford, University press, 39 p.; prix : 4 d.). — Pour la partie historique, l'auteur n'a guère fait que résumer l'*Histoire des Roumains* de notre collaborateur, M. Xénopol. Quant à la partie politique, il s'efforce de montrer que c'est « l'intérêt et même le devoir des nations occidentales de favoriser l'idée d'une Roumanie puissante; car ce pays, après avoir servi de boulevard à la Rome païenne contre l'invasion des barbares et à la Rome chrétienne contre le flot montant de l'agression turque, semble prédestiné, par sa situation géographique, à servir de poste avancé à la civilisation occidentale ».

Ch. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — **Annales révolutionnaires**. 1914, oct.-déc. — Henri Lion. N.-A. Boulanger, 1722-1759. Contribution à l'histoire du mouvement philosophique au XVIIIe siècle. II : les Œuvres posthumes (Recherches sur l'origine du despotisme oriental, 1761; Dissertations sur Élie et Énoch, sur saint Pierre, 1765). — R. Farge. Un épisode de la journée du 12 juillet 1789 : Camille Desmoulins au jardin du Palais-Royal (raconte, d'après les témoignages contemporains et d'après C. Desmoulins lui-même, ce qui s'est passé le 12 juillet; l'intervention de Camille ne fut d'ailleurs qu'un des épisodes, non une des causes dominantes, de la journée). — Les nouvelles lettres de Marie-Antoinette (on publie ici : 1° l'avis de M. Carl Grönblad, directeur de la bibliothèque Nobel, et du comte Carl Magnus Stenbock, deuxième bibliothécaire de la Bibliothèque royale de Stockholm; ils tiennent pour authentiques les lettres publiées par M. de Heidenstam; 2° la réplique de M. Hans Glagau, qui fournit de nouveaux arguments contre leur authenticité). — G. Vallée. L'École centrale de la Vienne, 1795-1805. — Décembre-Alonnier. Lettres inédites sur la seconde théophilanthropie, publiées par Albert Mathiez (quatre lettres de 1882-1885. M. Décembre, dit Alonnier, était l'imprimeur de *la Fraternité universelle*, organe bimensuel de la théophilanthropie, publié par le Comité central théophilanthropique). — A. Mathiez. Notes et glanes (publie deux arrêtés de Robespierre jeune trouvés aux archives de la Haute-Saône, 21 et 24 pluviôse an II; un placard orléaniste et dantoniste à la fin d'avril 1791, etc.). = C.-rendus : *A. Chuquet*. Dumouriez (remarquable biographie; l'auteur est seulement trop indulgent pour Dumouriez; il a, de plus, négligé d'étudier en lui le financier, le brasseur d'argent). — *M. Marion*. Histoire financière de la France depuis 1715; t. I : 1715-1789 (ouvrage plein de faits et d'idées). — *Ch. Perregaux*. Laurent Mégevand et l'émigration de l'horlogerie neuchâteloise à Besançon en 1793 (intéressant; mais l'auteur est très injuste à l'égard de Mégevand).

2. — **Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle**. 1915, 1er avril. — A. Chuquet. Les Prussiens à Saint-Mihiel en 1792. — Id. L'Alsacien Stöber et la presse allemande en 1814 (réplique à la *Gazette générale*, qui reprochait à l'Alsacien d'être un être « hybride et équivoque », de n'avoir pas de « sentiments allemands »). — Id. Un pri-

sonnier allemand de 1870 (publie une lettre écrite le 12 novembre 1870, trois jours après Coulmiers, par un officier bavarois; il écrit qu'il est fort bien traité. « Voilà les soins et les prévenances dont je suis l'objet dans un pays où nous avons brûlé les villes et les villages, égorgé les vieillards et les enfants et où la soldatesque a commis les brutalités les plus révoltantes »). — Eug. WELVERT. La « Kultur » dans une cour allemande à la fin du XVIIe siècle (d'après le *Roman d'une reine sans couronne*, par W.-H. Wilkins).

3. — **La Révolution française**. 1915, févr.-mars. — A. AULARD. La paix future d'après la Révolution française et Kant (cf. *supra*, p. 194). — A. MÉRY. Les élections à l'Assemblée législative de 1791 (suite : élus qui refusèrent la députation; considérations sur les opinions des députés). — Léon DUBREUIL. Les origines de la chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord (étudie en réalité les événements auxquels le clergé du département fut mêlé pendant la Constituante; le travail est conduit jusqu'à la fin de 1790; à suivre). — R. BONNET. Projet d'un dictionnaire de la Révolution (Thiers avait songé à en publier un en 1825). = Documents : Lettre de Hentz et Francastel, du 22 germinal an II, sur la guerre de Vendée; lettre de Kléber, Rosette, 9 fructidor an VII; l'exhumation du corps de J.-J. Rousseau à Ermenonville.

4. — **Revue de l'histoire des colonies françaises.** 1914, 3e et 4e trimestres. — H. FROIDEVAUX. Une enquête scientifique et économique sur Madagascar au XVIIe siècle (au début de son histoire de la grande île de Madagascar, 1642-1660, Flacourt a placé les résultats de l'enquête entreprise sous ses auspices en 1649 et 1655; importance de ce document). — Eugène GUÉNIN. Chute de Chandernagor et perte du Bengale (en 1757; en appendice, une très importante lettre, adressée à sa femme par Jacques-Ignace Courtin, chef de la factorerie française de Dacca, sur toutes les affaires où il fut mêlé du 22 juin 1757 au 9 mars 1758). — Claude FAURE. Notice sur les archives du Sénégal (nécessité de publier un recueil de documents pour servir à l'histoire du Sénégal de 1816 à 1854). = C.-rendu : *Gabriel Quiroga de San Antonio.* Brève et véridique relation des événements du Cambodge. Nouvelle édition du texte espagnol, avec une traduction et des notes, par *Antoine Cabatón* (l'ouvrage original date de 1604; traduction et notes excellentes).

5. — **Revue de l'histoire des religions.** 1914, juillet-août. — H. HUBERT. Le culte des héros et ses conditions sociales (c'est le titre de l'ouvrage de S. Czarnowski, qui est consacré à saint Patrick, héros national de l'Irlande. M. Hubert examine les problèmes généraux soulevés par ce travail; à suivre). — A. REINACH. L'origine de deux légendes homériques. Le viol de Kassandre. Le rapt d'Hélène (ne s'occupe dans cet article que de la première légende; assimile Kassandre à la Mère des Dieux; a recours, pour expliquer le viol, à une série d'hy-

pothèses ingénieuses, mais souvent bien compliquées). — W. DEONNA. Questions d'archéologie religieuse et symboliques (v : de l'Arbre sacré). = C.-rendus : *H. Schumacher*. Christus in seiner Präexistenz und Kenose nach Phil. 2, 5-8 (bons matériaux sur ce sujet; conclusions subjectives). — *P. de Labriolle*. Les sources de l'histoire du montanisme (excellent). — Die Mischna (trois nouveaux fascicules publiés par *K. Albrecht*, *P. Fiebig* et *W. Windfuhr;* texte très correct et traduction fidèle). — *C. Sachsse*. Balthasar Hubmaier als Theologe (a trop systématisé la doctrine du curé de Waldshut). — *M. Haeussler*. Felix Fabri aus Ulm und seine Stellung zum geistigen Leben seiner Zeit (Fabri fut prédicateur à Ulm de 1468 à 1502; biographie consciencieuse). — *K.-T. Preuss*. Die Nayarit-Expedition (curieuses observations à la suite d'un séjour de dix-neuf mois chez les Indiens de la Sierra del Nayarit, au Mexique; le tome I est consacré à la religion de ce peuple). — *R. Dussaud*. Introduction à l'histoire des religions (excellent aperçu d'ensemble sur les faits acquis de l'histoire des religions; mais la thèse de l'auteur n'explique pas tous les faits; ce n'est pas une clef propre à ouvrir toutes les portes).

6. — **Revue des Études napoléoniennes**. 1915, janv.-févr. — Éd. DRIAULT. Une conception nouvelle de la politique extérieure de Napoléon (réponse à un article de M. P. Muret. M. Driault montre ce qu'ont d'incomplet les travaux de Sorel, de Vandal, d'Émile Bourgeois sur ce point; il expose le plan du grand ouvrage où il veut apporter sa solution à son tour. Deux volumes ont déjà paru; ils seront suivis de trois autres. Expose les principales idées qu'il se propose de mettre en lumière, la conception que Napoléon Ier se faisait de l'Empire et l'organisation nouvelle qu'il se proposait de donner à l'Europe le jour où la Russie, vaincue par lui, aurait été contrainte d'abandonner sa politique orientale). — P. MARMOTTAN. Le voyage de la grande-duchesse Élisa à Paris en 1810. — Émile MAYER. La responsabilité de Napoléon III dans la faillite de l'artillerie française en 1870 (analyse d'une savante étude du commandant Charles Romain). — G. RUDLER. Le vrai « Journal intime » de Benjamin Constant (publie un fragment de ce Journal retrouvé dans les archives de Monamy-Valin ; il va du 19 octobre 1814 au 2 juillet 1815 et prouve combien le texte des éditions 1887 et 1895 a été arbitrairement altéré. Montre, en outre, comment Ballanche réussit à détourner Charles-Constant de Rebecque du projet qu'il avait formé en 1845 de publier ce Journal; la réputation de Me Récamier y était trop intéressée). — R. LÉVY. Bulletin historique. Histoire intérieure du second Empire.

7. — **Revue historique de la Révolution française**. 1914, juillet-sept. — GUILLOTIN. Lettres inédites à Benjamin Franklin, 1787-1788, publiées et annotées par Ch. VELLAY. — Fréd. BARBEY. Félix Desportes et la réunion de Genève à la France en 1798. — Dr PAYENNEVILLE. Marat et l'Académie de Rouen (examine les travaux scienti-

fiques, assez nombreux, que Marat soumit à l'examen de l'Académie de Rouen. Ces écrits ont jusqu'ici passé presque inaperçus, parce que Marat, déjà hanté par la manie de la persécution, signait de noms d'emprunt la plupart de ses communications). — L. PEISE. Rovère et le marquis de Sade (publie quelques lettres, peu cordiales, échangées entre ces deux correspondants après l'acquisition, par Rovère, marquis de Fontvielle, du domaine de La Coste, propriété de la famille de Sade, en l'an IV). — MARIE-CAROLINE, reine des Deux-Siciles. Lettres inédites au marquis de Gallo, 1789-1806, publiées et annotées par le commandant WEIL (suite; du 28 février au 14 août 1803; quelques allusions au « Corse », dont le « petit corps » est « doué d'un grand cerveau pour le malheur du genre humain », et au projet de descente en Angleterre. « Puisque le bon Dieu a permis que ce Corse, sorti on ne sait d'où, dicte la loi à tous les souverains d'Europe, nous allons voir si la fameuse descente lui réussira. L'entreprise me semble difficile; mais il a une telle chance dans tout ce qu'il entreprend qu'il est capable d'y réussir »). — Une lettre de Charles de Lameth à la Société des amis de la Constitution de Montauban, 3 décembre 1790. — Ch. VELLAY. Fabre d'Églantine et les *Révolutions de Paris* au début de 1791 (le poète répond au reproche que lui avait adressé le journal d'avoir semé une de ses pièces, le *Convalescent de qualité*, de tirades contre-révolutionnaires). — O. KARMIN. La loge de Verdun et le serment civique en mars 1791. — F. UZUREAU. Les Angevins patriotes, 1790-1793. — H. MONIN. Autour d'une lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe (cette lettre, datée du 31 juillet 1791 et signée, n'est probablement pas authentique).

8. — **Journal des Savants**. 1914, juillet. — G. RADET. La Gaule et la Germanie (d'après le t. IV de l'*Histoire de la Gaule* de Camille Jullian). — F.-G. DE PACHTÈRE. L'Afrique du Nord avant l'histoire et au début de l'histoire (2e article; d'après le t. I de l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de St. Gsell). — Antoine THOMAS. Le parlement de Poitiers et l'Église de France (quelques observations à propos de remontrances du parlement de Poitiers à Charles VII, publiées par Maurice Jusselin; prouve, d'après les extraits du premier registre de ce parlement faits par Lenain et qu'on trouve dans un de ses manuscrits à la bibliothèque de la Chambre des députés, que ces remontrances ont été rédigées le 14 novembre 1430). — Maurice CROISET. Les papyrus d'Oxyrhynchus (à propos du t. X, contenant des fragments inédits de Sapho, d'Alcée, des arguments de comédies de Ménandre). = Août. B. HAUSSOULLIER. Histoire d'Athènes (à propos du t. II de l'*Histoire de l'antiquité*, par E. Cavaignac. L'auteur de ce livre paraît s'être trompé sur le caractère de la démocratie athénienne). — H. DEHÉRAIN. Fernand Colomb et sa bibliothèque (d'après l'ouvrage de Jean Babelon). — G. SEURE. Les ruines de Delphes (d'après l'ouvrage d'Émile Bourguet). — H. D. Correspondance de Silvestre de Sacy et du consul Louis-Jacques Rousseau (publie

quelques fragments de lettres des années 1806-1808). = Septembre-novembre. M. Dieulafoy. Le palais d'Ukhaidir (dans l'Irak-Arabi, à 190 kilomètres au sud-ouest de Kerbela, d'après le livre de Miss Bell). — Ch.-V. Langlois. L'histoire des mœurs dans « Renard le Contrefait » (tire une série de traits de ce poème composé au début du XIVe siècle et que viennent d'éditer MM. Reynaud et Lemaître). — L. Leger. Charles Jaromir Erben (1811-1870; un des auteurs de la Renaissance tchèque; son œuvre). — Charles Dugas. Les fouilles de Vroulia (Rhodes; ces fouilles furent faites par K.-F. Kinch en 1907 et 1908). — H. Cordier. Les fouilles en Asie centrale (mission d'Aurel Stein, 1906-1908; a rapporté plus de 14,000 manuscrits dans une douzaine d'écritures et de langues). — J.-B. Chabot. L'architecture gréco-syrienne (résultats des missions de l'Université de Princeton en 1904-1905 et en 1909). — A. Thomas. Une œuvre patriotique inconnue d'Alain Chartier (c'est le poème découvert dans le Cabinet des estampes de Berlin et publié par Siegfried Lemm, un « débat » entre un vieux héraut, un jeune noble et un vilain). — Henri Dehérain. Correspondance du comte Ouvarov avec Sylvestre de Sacy (de 1815 à 1837; trente-quatre lettres du comte conservées à la bibliothèque de l'Institut). = Décembre. R. Cagnat. La ville romaine de Thugga (en Tunisie, entre la Medjerda et son affluent, la Siliana, d'après les inscriptions publiées par L. Poinssot). — A. Thomas. La formation des mots en provençal (d'après le livre d'Edward L. Adams; série de rectifications). = Variétés : Lettres archéologiques de J.-B. de Rossi et du comte Borghesi à Edmond Le Blant (de 1855 et 1856). = C.-rendus : *Édouard Audouin*. Essai sur l'armée royale au temps de Philippe Auguste (bon). — *Louis Stouff*. Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne (recueil précieux de documents). — *René Dussaud*. Introduction à l'histoire des religions (théories et opinions personnelles plutôt que faits démontrés). = 1915, janvier. H. Lemonnier. La chapelle du collège Mazarin au XVIIe siècle (1er article; très intéressant; d'après un registre des délibérations du Conseil de la fondation du collège de 1661 à 1668 aux Archives nationales et un autre registre de 1673 à 1680 à la bibliothèque de l'Institut). — C. Jullian. L'époque de La Tène (d'après le manuel d'archéologie de Joseph Déchelette. « Rome a tout changé dans la Gaule, du moins tout ce qui se voit, tout ce qui reste, tout ce qui relève de l'archéologie... Voilà pourquoi, si cruellement interrompu qu'ait été le *Manuel* de J. Déchelette, cette œuvre, qui finit à Rome, n'en conserve pas moins son unité et son harmonie »). — L. Leger. Un consul de France poète serbe : Marc Bruère Derivaux (né à Lyon en 1774, mort en 1825). — Élie Berger. Le musée Condé en 1914 (occupation allemande de Chantilly, du 3 au 10 septembre). = Février. H. Lemonnier. La chapelle du collège Mazarin au XVIIe siècle (fin; les discussions sur l'emplacement du monument de Mazarin se prolongèrent; l'œuvre ne fut commandée qu'en 1689 à Coysevox; elle décora de 1693

à 1793 la chapelle à droite du maître-autel; elle est reconstituée aujourd'hui au musée du Louvre). — F. CUMONT. Les mystères d'Éleusis (d'après le livre de Paul Foucart; M. Foucart a proposé des solutions originales, dont plusieurs sont définitivement acquises). — V. CHAPOT. La vigne dans l'antiquité (d'après le livre de R. Billiard, qui contient les détails techniques les plus précis). — L.-A. CONSTANS. Récentes découvertes archéologiques en Italie (découvertes préhistoriques; fouilles de M. Orsi à Locres et à Crotone; le Mithraeum dans les substructions des thermes de Caracalla à Rome; à suivre). = C.-rendus : *Scott-Moncrieff*. Paganism and Christianity in Egypt (essais un peu rapides, mais intéressants). — *R. Aigrain*. Manuel d'épigraphie chrétienne (documents choisis avec goût). — *H. Lammens*. Le berceau de l'Islam (t. I; renseignements très curieux sur le climat, les puits et l'espace *tabou* autour des points d'eau, sur la culture du palmier dans l'Arabie occidentale à la veille de l'hégire; étude pénétrante sur les Bédouins). — Mlle *Duportal*. Étude sur les livres à figures édités en France de 1601 à 1660 (bon).

9. — Polybiblion. 1914, août-sept. — Comte DE SÉRIGNAN. Histoire, art et sciences militaires. = C.-rendus : *A. Moret*. Mystères égyptiens (fait comprendre bien des faits encore inexpliqués). — *G. Espinas*. La vie urbaine de Douai au moyen âge (remarquable). — *A. Lombard*. L'abbé Du Bos (le personnage méritait-il un si gros volume?). — Le P. *J. Burnichon*. La Compagnie de Jésus en France de 1814 à 1914 (travail historique des plus complets). — *Ed. Fueter*. Histoire de l'historiographie moderne, trad. *Jeanmaire* (remarquable). = Octobre-décembre. C.-rendus : le P. *Pablo Hernandez*. Misiones del Paraguay. Organización social de las doctrinas guaranies de la Compañia de Jésus (important). — *E.-M. Rivière*. Corrections et additions à la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, 3e fasc. (utile; corrige beaucoup de petites erreurs qui ont échappé au P. Sommervogel). = 1915, janvier. Léon DE MONTESQUIOU. Notes sur la Roumanie (notes historiques et sociales à la suite de voyages en Roumanie). = Février-mars. Publications relatives à la guerre européenne. — J. RAMBAUD. Économie politique et sociale (bulletin critique des ouvrages récents, entre autres de *Pasquet :* Londres et les ouvriers de Londres). = C.-rendus : *C. Jullian*. Histoire de la Gaule, t. IV (tout à fait remarquable). — *R. de Lespinasse*. Le Nivernais et les comtes de Nevers; t. III : de 1384 à 1491 (bon). — *Ch. Bémont*. Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle (instrument de travail précieux). — *J. Levainville*. Rouen, étude d'une agglomération urbaine (distingué; montre les ravages de l'alcoolisme). — Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration (un peu incohérent; on va de Marseille à Besançon et à Saint-Brieuc).

10. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1915, 27 févr.

— *J. E. Morris.* A history of modern Europe (résumé très sommaire des guerres et des traités de paix qui se suivirent en Europe depuis le milieu du XVIe siècle). — *E. Bender.* Weinhandel und Wirtsgewerbe im mittelalterlichen Strassburg (travail consciencieux). — *J. Ficker.* Bildnisse der Strassburger Reformatoren (curieux). — *A. Lombard.* L'abbé Du Bos, un initiateur de la pensée moderne, 1670-1742 (bon). — *O. Hollander.* Les drapeaux des demi-brigades d'infanterie de 1794 à 1804 (excellent). = 6 mars. *E. Laurain.* Les Croisés de Mayenne et le chartrier de Goué. Faux et faussaires. Un dernier mot sur la croisade mayennaise de 1158 (montre de la façon la plus évidente que les chartes concernant la famille de Goué sont des faux et que la croisade mayennaise de 1158 n'a jamais existé). — *Aug. Puis.* Une famille de parlementaires toulousains à la fin de l'ancien régime. Correspondance du conseiller et de la comtesse d'Albis de Belbèze, 1783-1785 (sans valeur). = 13 mars. *M. Guignet.* Saint Grégoire de Nazianze orateur et épistolier (intéressant). — *Alph. Verkooren.* Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'outre-Meuse. Inventaire, t. I-V. — *J. Cuvelier.* Le dénombrement de foyers en Brabant, 1374-1526 (important). — Capitaine *von Colomb.* Carnet de campagne d'un officier prussien, 1813-1814; trad. fr. par le commandant *Minart* (bon). = 20 mars. *Prinet*, *Berland* et *Gazier.* Ville de Besançon. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 (très instructif). — Baron *Fain.* Souvenirs de la campagne de France (manuscrit de 1814); édit. *G. Lenôtre* (édition défectueuse d'un utile document). — *Aug. Fournier.* Die Geheimpolizei auf dem Wiener Kongress (très intéressant). — *A. de Tarlé.* Murat (bon). — *R. Peyronnet.* Davout (intéressant). — *R. Andriot.* Ney (remarquable étude critique). — *J. Colin.* Napoléon (résumé de grande valeur). — *Viallatte* et *Claudel.* La vie politique dans les deux mondes, 7e année (remarquable). = 27 mars. *M. Delafosse.* Chroniques du Fouta sénégalais (traduction de deux chroniques, avec des notes excellentes. Le folklore y occupe une grande place). — *G. Lepreux.* Gallia typographica, ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs en France. Série départementale; t. III : province de Normandie; t. IV : province de Bretagne (important). — *A. A. Messer.* Le Codice aragonese; contribution à l'histoire des Aragonais de Naples (estimable édition d'un ms. de la Bibliothèque nationale où sont transcrits des documents émanés du roi Ferrand Ier du 1er juillet 1458 au 20 février 1460). — *Jusserand.* Rochambeau in America (excellente étude où sont utilisés des documents inédits). — *Frignet-Despréaux.* Le maréchal Mortier, duc de Trévise; t. II : 1798-1804 (utilise et analyse un grand nombre de documents nouveaux). — *Gailly de Taurines.* La reine Hortense en exil (joliment écrit. L'auteur n'a pu connaître à temps les mémoires de Mlle Masuyer; c'est dommage). = 3 avril. *A. Fayen.* Lettres de Jean XXII, 1316-1334; t. II, 2e partie : 1330-1334 (impor-

tant). — *J.-M. Vidal.* Bullaire de l'Inquisition française au XIVe siècle (utile, bien que la table soit fort imparfaite). — Don *Antonio de Beatis.* Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie, 1517-1518; trad. de l'italien, avec des notes, par *Madeleine Havard de La Montagne* (très curieux; mais l'annotation est très insuffisante et l'illustration est sans valeur). — *Stanislas Lami.* Dictionnaire des sculpteurs de l'École française au XIXe s., t. I : A-C (beaucoup de précieuses informations). — *Schemann.* Gobineau (t. I; intéressante et copieuse biographie où l'on pourra d'ailleurs constater, une fois de plus, l'infatuation allemande. Apothéose de Gobineau, factice d'ailleurs : « L'enthousiasme des Allemands, des pangermanistes surtout, pour Gobineau dérive de l'exaltation du germanisme qu'ils ont découverte après coup dans l'auteur de l'*Inégalité des races* »). — *Eisenmenger* et *Cauvin.* La Haute-Provence; étude de géographie régionale (bon). = 10 avril. *Prentout.* Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie (bon). — *Sévestre.* Essai sur les archives municipales et les archives judiciaires des chefs-lieux de département et de district en Normandie pendant l'époque révolutionnaire, 1787-1801 (utile). — *Ch. de Coynard.* Le chevalier de Folard, 1669-1752 (étude vivante, mais superficielle et encombrée de hors-d'œuvre; l'auteur oublie de nous faire connaître en Folard le théoricien militaire). — *Endres.* Moltke (bonne biographie par un major allemand qui trouve dans son héros tout à louer et admirer). = 17 avril. *J. Corday.* Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine, t. I. = 24 avril. *Prásek.* Kyros der Grosse; *Id.* Kambysès (deux bons ouvrages de vulgarisation). — *R. Gaschet.* La vie et la mort tragique de Paul-Louis Courier (excellent). = 1er mai. *A.-G. Roos.* Studia Arrianea (bonne étude et édition des fragments de l'*Historia Parthica*). — *Heinevetter.* Würfel und Buchstabenorakel (curieuse étude sur un objet antique composé de lettres-chiffres de l'alphabet grec dont on pouvait tirer des oracles). — *L. Caresme.* Bonaparte lieutenant en second (compilation sans valeur originale et où les erreurs abondent; article d'A. Chuquet).

11. — Le bibliographe moderne. 16e année, 1912-1913, nov.-déc. — M. Prinet. Manuscrits de la librairie d'Yvon du Fou, grand veneur de France (à la Bibliothèque nationale). — P. Flament. Documents judiciaires du greffe de Moulins versés aux archives de l'Allier. — F. Herbet. Ce qu'on lisait à la cour en 1768 (liste des livres commandés par les libraires qui suivaient la cour). = C.-rendus : *D. Marzi.* La Cancellaria della Repubblica fiorentina (excellent). — *G. Lanson.* Manuel bibliographique de la littérature française moderne, t. IV (belle œuvre achevée). — *J. Brassinne.* La reliure mosane (au pays de Liège; intéressant). = 17e année, 1914-1915, janv.-juillet. H. Stein. Un poète français du XVIe siècle et son anagramme dévoilé (I. Chipault de Donnemarie en Montois). — F. Long-

CHAMP. Un libraire du XVIIe siècle : Claude Barbin (principaux ouvrages publiés par lui de 1659 à 1697). — Pierre DUFAY. Bibliographie de la Sologne (846 numéros). — Henri STEIN. Les archives municipales de Saint-Quentin (cadre et sommaire des différents fonds, antérieurs à 1789, d'après l'inventaire manuscrit établi en 1845 par Eug. Janin). — FURCY-RAYNAUD. Les dépôts littéraires en février 1792 (reproduit une notice inédite de H.-P. Ameilhon, commissaire de Paris aux bibliothèques; historique des confiscations de livres de 1790 à 1792). = C.-rendus : *Pierre Caron*. Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789 (excellent). — *Ed. Magnien*. Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la bibliothèque de Grenoble, t. III. — *G. Lavalley*. Catalogue des ouvrages normands de la bibliothèque de Caen, t. III. — *J.-P. Belin*. Le commerce des livres prohibés de 1750 à 1789 (se lit avec plaisir et profit).

12. — **Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français**. 1914, juillet-déc. — M. NAERT. Les huguenots du Calaisis au XVIIe siècle (le Calaisis ou pays reconquis comprend vingt-cinq communes avec Calais comme centre. Les Anglais quittèrent le territoire après la prise de la ville par le duc de Guise en 1558; le pays fut repeuplé par des sujets venus de tous côtés, parmi eux des protestants; histoire de ces protestants jusqu'à la révocation de 1685; à suivre). — Ami BOST. L'hérésie à Bussières dans le Mâconnais en 1553 (d'après une enquête conduite par les officiers du roi, aux archives de Saône-et-Loire). — François BAUDRY. Le protestantisme en Bas-Poitou à la fin du XVIIIe siècle (l'abbé Dillon, membre de la Constituante, qui se déclara fervent adepte de la Révolution, avait été d'abord un des zélés persécuteurs des protestants; l'auteur de l'article, Baudry, est mort à l'ennemi; cf. *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 217). — Jeanne GRIMAUX. Une famille de pasteurs du Bas-Poitou au XVIIe siècle (la famille Tireau, d'après des archives privées). — N. WEISS. Deux apologies du duc François de Guise (celle de Pierre de Vaissières, *Récits du temps des troubles*, et de Noël Valois, *Vassy*).

13. — **Bulletin hispanique**. T. XVII, 1915, n° 1, janv.-mars. — G. DAUMET. Note sur quelques documents castillans des Archives nationales (de l'année 1346; le roi de Castille Alphonse XI notifie à diverses catégories de ses sujets les clauses de l'alliance conclue en 1345 avec Philippe VI de Valois). — R. COSTES. Le mariage de Philippe II et de l'infante Marie de Portugal (publie une relation contemporaine d'Alonso de Sanabria, évêque de Drivasto, d'après le manuscrit 107 II 4 de la bibliothèque de l'Escurial). — C. PEREZ-PASTOR. Dates concernant le théâtre espagnol aux XVIe et XVIIe siècles (table des noms de personnes). — A. MOREL-FATIO. La version espagnole du manifeste des quatre-vingt-treize (voir plus haut, p. 188). = C.-rendus : *H. Beuchat*. Manuel d'archéologie américaine (instrument de

travail indispensable). — *Manuel-Segundo Sanchez.* Bibliografia venezolanista (appelé à rendre les plus grands services). — *Laureano Villanueva.* Vida de Don A.-J. de Sucre (le vainqueur d'Ayacucho a trouvé un historien digne de lui).

14. — Bulletin italien. 1915, janv.-mars. — René STUREL. Bandello en France au XVIe siècle (suite et à suivre; l'auteur, professeur au lycée du Havre, a été tué à la bataille de Charleroi le 22 août 1914). — Charles DEJOB. Mario Rapisardi et les raisons de sa vogue (un petit nombre de pages seulement survivront dans l'œuvre du professeur de Catane).

15. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). T. XXXIII, 1913, avril-juin. — D. ANZIANI. Les voies romaines de l'Étrurie méridionale (l'auteur appelle ainsi le pays borné au nord par le massif de la Tolfa et les monts Ciminiens, compris entre la mer Tyrrhénienne à l'ouest et le Tibre à l'est et au sud; il étudie dans ces limites le tracé de la *via Aurelia*, de la *via Clodia*, de la *via Cassia* et les chemins reliant ces voies; conclusions historiques qui se dégagent de cet exposé archéologique). — P. DE CENIVAL. Un récit inédit de la troisième guerre de religion. L'auteur : Jules Gassot (d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale; biographie de l'auteur, qui était, pendant cette guerre, secrétaire de Florimond Robertet, puis de Villeroy). — Jean MARTIN et BOUSSOIS. Fouilles exécutées à la villa d'Hadrien (en 1912-1913. M. Boussois a entrepris une reconstitution générale de la *villa*). = Juillet-décembre. A. DE BOÜARD. Lettres de Rome de Bartolomeo de Bracciano à Virginio Orsi, 1489-1494 (cinquante et une lettres, importantes pour l'histoire de Rome, tirées des archives Orsini). — Mgr DUCHESNE. La réaction chalcédonienne sous l'empereur Justin, 518-527 (important chapitre de l'histoire de l'Église; relations des papes Hormisdas et Jean Ier avec l'oncle de Justinien). — G. BOURGIN. L'assassinat de Bassville et l'opinion romaine en 1793 (cet assassinat fit naître toute une série de sonnets qui sont contenus dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Rome; il y en a 198 qu'édite M. Bourgin). — Paul LIEBAERT. Le reliquaire du chef de saint Sébastien (au musée chrétien de la bibliothèque Vaticane; ce vase d'argent qu'on avait daté, sur la foi d'une inscription, de l'époque de Grégoire IV, 827-844, est en réalité antérieur au VIIe siècle). = T. XXXIV, 1914, janvier-mai. R. FAWTIER. Catheriniana (fragments inédits de la correspondance de sainte Catherine de Sienne, dix-sept lettres dont seize étaient déjà partiellement connues et dont la dix-septième est entièrement inédite; — une légende inédite de la sainte, d'après un manuscrit des archives des Dominicains de Rome et un autre de la bibliothèque communale de Sienne; — une lettre de William Flete à Raymond de Capoue au sujet de sainte Catherine de Sienne; — les deux rédactions du *Documento spirituale*, l'une due à William Flete, l'autre à Stefano

Maconi ; — une vision de sainte Catherine). = Juin-juillet. H. COVILLE. Documents sur le capitaine Jules Mazarin (le futur ministre de Louis XIV fut d'abord capitaine dans l'armée pontificale; les documents cités nous le montrent en avril 1625 en garnison à Ancône, puis à Lorette; en 1626, il fait partie de l'expédition envoyée par Urbain VIII pour réoccuper les forts de la Valteline; mais il ne se bat pas; il est chargé seulement de missions auprès des gouverneurs de Milan, le duc de Féria et Gonzalve de Cordoue; au milieu de 1627, il avait résigné son brevet d'officier). — F. COGNASSO. Le séjour du maréchal Boucicaut en Piémont après la rébellion de Gênes (article en italien, d'après des documents inédits; publie le texte du traité d'alliance conclue contre les rebelles entre le maréchal et Louis de Savoie, prince de Morée, le 4 octobre 1409). — L.-A. CONSTANS. Inscriptions de Gigthis, Tunisie (corrections à des inscriptions déjà publiées; série d'inscriptions inédites). — J. MARTIN. Le portrait de Virgile et les sept premiers vers de l'*Énéide* (tente de réfuter les objections faites à sa thèse par Pascal et Comparetti; soutient toujours que les sept premiers vers de l'*Énéide* sont interpolés; sous le portrait de Virgile dans la mosaïque de Sousse, on lit en effet le début du huitième vers qui aurait été dans l'esprit du dessinateur le premier du poème). = Août-décembre. Mgr DUCHESNE. Notes sur la topographie de Rome. XII : Vaticana (suite; en attendant qu'un érudit voulût présenter un travail d'ensemble sur la basilique de Saint-Pierre et ses attenances, Mgr Duchesne continue de traiter quelques questions spéciales : l'administration de la basilique au VIe siècle; les monastères desservants; les cinq diaconies et les quatre *scholae* nationales; la maison de l'obélisque; Saint-Grégoire in palatio; le Septinianum; Saint-Jean *in Mica aurea* qu'il faut chercher entre S. Cosimato et Saint-Pierre in Montorio). — G. SCHNEIDER GRAZIOSI. L'inscription de Claudius Callistus au cimetière de Domitilla (inscription métrique du Ve siècle; article en italien). — Jean MARX. Les registres de bannis à Pérouse au XIIIe siècle (de 1246 à 1266; important pour l'histoire des mœurs). — L.-A. CONSTANS. Les jardins d'Épaphrodite (une inscription trouvée en 1913 sur la partie est de l'Esquilin donne des détails sur ce personnage qui est bien l'affranchi de Néron).

16. — Revue des bibliothèques. 1914, avril-déc. — F. VAN ORTROY. Bibliographie sommaire de l'œuvre mercatorienne (manuscrits, cartes volantes, mappemondes, sphères, modèles d'écriture, chronologie, édition de Ptolémée, atlas de Gérard Mercator; à suivre). — G. LEPREUX. Contributions à l'histoire de l'imprimerie parisienne, IVe siècle; suite (Henri Chambellan, imprimeur parisien inédit du XVe siècle; Abel Langelier, † fin de 1609; contrefaçons de pièces de Pierre Corneille; un compte de Jacques Collombat, imprimeur du roi, 28 décembre 1719). — J. TALLON. La bibliothèque du prytanée militaire de La Flèche (historique). — Marius ESPOSITO. Inventaire des

anciens manuscrits français des bibliothèques de Dublin (à suivre). — L. Barrau-Dihigo. Pour l'édition critique du pseudo-Sébastien (chronique latine sur l'Espagne de 672 à 866; les deux manuscrits principaux ont été ignorés jusqu'à ce jour; l'édition de Florez contient beaucoup d'additions). — Albert Maire. Notes sur un manuscrit des Lettres provinciales à la bibliothèque universitaire de Gênes (traduites en italien). = C.-rendu : *H. Omont*. Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais (les manuscrits sont en partie dispersés; publication d'un ancien inventaire).

17. — Revue des études anciennes. T. XVII, 1915, janv.-mars. — H. Lechat. Notes archéologiques : art grec. IX (architecture : le temple de Tégée; symposion de Ptolémée II à Alexandrie; sculpture : répartition géographique des œuvres de Phidias; la Vénus d'Arles; portraits grecs au musée Ny Carlsberg à Copenhague; petits bronzes). — R. Cagnat. Inscription de Djemila (Algérie). — L. Havet. Notes critiques sur les poètes latins (Ovide, Lucain). — J. Toutain. Le temple dolménique de Bellona à Sigus et le sanctuaire dolménique d'Alésia (Sigus est à trente-cinq kilomètres sud-est de Constantine; un temple dolménique qui s'y élève rappelle le monument découvert en 1912 à Alésia et qui a été pris à tort pour un four de boulanger). — Camille Jullian. Notes gallo-romaines. LXV : la question de la crémaillère (à propos de l'instrument à double crochet qui figure au-devant de la tunique du dieu de Viège). — C. Jullian. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *S. Molinier*. Les maisons sacrées de Délos au temps de l'indépendance de l'île, 314-166 av. J.-C. (conclusions importantes). — *Henri-F. Secrétan*. La propagande chrétienne et les persécutions (réflexions historiques ingénieuses entremêlées de confidences « où se dévoile une âme »).

18. — Revue des sciences politiques. 1914, 15 oct. — La guerre et l'opinion publique (M. J. Flach traite de l'Allemagne, M. Ch. Bastide de l'Angleterre, Ach. Viallate des États-Unis, A. Marvaud de l'Italie, P. Chasles de la Russie). — E. Halévy. Londres et les ouvriers de Londres (d'après l'ouvrage de D. Pasquet). = C.-rendu : *S. Eliot Morison*. The life and letters of Harrison Gray Otis, federalist, 1765-1848 (très distingué). = 15 décembre. La guerre et la vie économique (M. Raphaël-Georges Lévy traite de l'Angleterre et de l'Empire britannique, H. Schuhler de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, Ach. Viallate des États-Unis, A. Marvaud de l'Italie, P. Chasles de la Russie). — M. Claudel. Quelques lectures à propos des événements actuels (les livres du prince de Bülow, de J.-A. Cramb, de D. Frymann, de H. von Treitschke). = C.-rendus : *Henri Andrillon*. L'expansion de l'Allemagne : ses causes, ses formes, ses conséquences (très clairvoyant). — *J.-J. Ruedorffer*. Grundzüge der Weltpolitik in der Gegenwart (conseille à ses compatriotes de redoubler de grâce en même temps que de force!). —

W. von Massow. Die deutsche innere Politik und der Kaiser Wilhelm II (résumé méthodique et assez clair par un membre de la *Reichspartei*). = 1915, 15 février. Eugène D'EICHTHAL. Des évaluations du coût de la guerre (les dépenses et les pertes sont énormes; mais sans doute de nouveaux arrangements internationaux permettront, après la lutte, d'alléger le poids de la paix armée). — Louis LEGER. La reconstitution du royaume de Bohême (le royaume nouveau devra comprendre non seulement la Bohême, la Moravie et la Silésie, mais les pays slovaques, actuellement soumis à la Hongrie). — Général ***. Souvenirs de guerre (1er août-12 septembre). — Paul DE ROUSIERS. La guerre et la marine marchande française. = C.-rendu : *A. Raeder*. L'arbitrage international chez les Hellènes (excellent; œuvre d'un archéologue et d'un juriste). = 15 avril. Eug. D'EICHTHAL. Kant et la guerre (cf. *infra* n° 25, les comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques). — O. HOUDAS. La guerre sainte islamique (le *djihâd;* ses règles). — Christian SCHEFER. La politique coloniale allemande et le conflit européen (rappelle l'histoire de la formation des colonies allemandes; cette œuvre, faite en quinze ans, manque de solidité et l'Allemagne se verra bientôt ramenée au point de départ de la route dont elle a prétendu brûler les étapes). — Aug. GAUVAIN. Le livre rouge austro-hongrois. — Oscar VOGELWEITH. L'Alsace pendant les cinq premiers mois de la guerre (impressions d'un témoin oculaire; arrivée des Français à Guebwiller; mesures prises par les Allemands contre les Alsaciens; conseils donnés à la France pour l'organisation de l'Alsace reconquise; article très émouvant). = C.-rendus : Publications sur la guerre (nous avons signalé la plupart d'entre elles). — *E. Lémonon*. L'Italie économique et sociale (très documenté et d'une haute impartialité).

19. — Revue générale du droit. 1915, janv.-févr. — René DE KERALLAIN. La coutume d'Angleterre (d'après les ouvrages de Sir Frederick Pollock. « La Coutume, lentement élaborée, inconsciemment presque, suivant les besoins réels de l'homme, est à la fois une garantie contre les empiétements du pouvoir et une sauvegarde contre nos propres entraînements »). — J. LEFORT. La science du droit en France au XIXe siècle. La *Thémis* (c'était une revue de droit, fondée par Athanase Jourdan et qui parut de 1819 à 1831). = C.-rendus : *Eugène Cavaignac*. Histoire de l'antiquité; t. III : la Macédoine, Carthage et Rome, 330-107 (bon). — Œuvre de *Turgot*, t. I et II, éd. de *Gustave Schelle* (excellent).

20. — Le Correspondant. 1915, 10 févr. — Mgr P. BATIFFOL. La lettre du cardinal Mercier et la conscience catholique (il est heureusement des catholiques, et des plus qualifiés, pour dire les paroles qu'on attendait du Saint-Père). — MILES. Lord Kitchener. — Henry COCHIN. Janvier 1871. Images et figures (souvenirs d'un Parisien qui vécut alors dans Paris assiégé et réduit à la famine par l'armée alle-

mande. Menacés de la disette, les Allemands crient aujourd'hui à un attentat contre l'humanité). — M. André. Un inspirateur de la guerre. Maximilien Harden, Guillaume II et le Kronprinz (très intéressante analyse de la *Zukunft* depuis 1892). — M. Dupont. En campagne. Impressions d'un officier de légère. IV : Nuit tragique dans les tranchées, 3 novembre 1914 (épisode émouvant de la bataille de l'Yser). — F. Roz. Un aveu allemand avant la guerre (analyse l'ouvrage du général de Bernhardi, traduit en anglais par J. E. Barker sous le titre : *Britain as Germany's vassal*). — Al. Masseron. Les impressions de guerre des *Tommies* anglais, d'après leur correspondance. — Jos. Prudhomme. La prétendue rébellion de 1869-1870 à la Rivière rouge (au Canada; rôle joué par Louis Riel). = 25 février. L'esprit public en Allemagne au moment de la déclaration de guerre. Les victoires d'août. Depuis la bataille de la Marne (analyse des journaux allemands et des brochures publiées par des « intellectuels » comme Hermann Diels, O. von Gierke, L. Brentano, Ostwald, M. von Liszt. Tout cela est à méditer). — Miles. Le général Pau. — Le royaume de Hongrie et l'empire d'Autriche. Leur politique intérieure et son influence sur leur politique étrangère. — M. Dupont. En campagne. Impressions d'un officier de légère. V : 24 décembre (la veille de Noël dans les tranchées). — Ed. Gachot. Napoléon au golfe Jouan (mars 1815; quelques documents inédits). = 10 mars. Étienne Lamy. Les intellectuels d'Allemagne et l'Institut de France (publie les réponses faites par les cinq Académies qui forment l'Institut de France au Manifeste des 93, dont une traduction intégrale est donnée. Annonce que les secrétaires perpétuels de ces Académies se sont mis d'accord pour ouvrir une vaste enquête sur les actes commis par les armées allemandes que réprouvent la loi et la morale des nations vraiment civilisées). — Miles. Silhouettes de guerre; l'amiral Jellicoe. — De Lanzac de Laborie. Deux formules de la paix européenne, 1815-1915. — M. Caudel. Empereur « islamique » (c'est de l'empereur Frédéric II qu'il est question ici, non de l'empereur Guillaume II, du Staufen et non du Zollern; on pourrait s'y tromper). — G. Ardant. Le prêtre à l'armée; feuilles de calepin (instructif et émouvant). — A. Britsch. Un projet de Société d'assistance aux blessés en 1744 (d'après un mémoire inédit). — Al. Masseron. Les premiers mois de la guerre européenne, d'après le *Deutscher Geschichtskalender* (intéressant comme exemple de l'art de falsifier les documents). = 25 mars. F. Engerand. L'Allemagne et le fer. I : la Frontière du traité de Francfort. — Miles. Le général Maunoury. — M. Dupont. En campagne. Impressions d'un officier de légère. VI : l'Affaire de Jaulgonne, 10 septembre. — F. Roz. La préméditation allemande dénoncée par un livre anglais en 1912 (celui de Ch. Sarolea, *The anglo-german problem*). = 10 avril. Miles. Le général Maudhuy. — Le R. P. Bruno. A l'assaut des œuvres françaises de Constantinople, août-novembre 1914. — G. Fonsegrive. L'origine de la religion (discute

les opinions de M. Durkheim). — Un nouveau livre allemand : *J'accuse! Deutschland, wach' auf* (œuvre anonyme, dont l'auteur a repris le titre d'un des articles de Harden, emprunté par ce dernier à Zola; il veut y montrer combien le peuple allemand a été « corrompu et aveuglé » et lui dire la vérité sur les origines de la guerre actuelle, sur le parti de la guerre et le revirement de l'opinion publique à Berlin en 1913, sur les atrocités commises par les armées allemandes). = 25 avril. Mgr BATIFFOL. A un neutre catholique (remarquable réponse faite par un prélat français à un théologien romain, sympathique à la France de la Foi, hostile à la France de la Séparation; le catholique français combat les raisons que le catholique romain donne pour être et vouloir rester neutre; pense que Rome, « mère et maîtresse de toutes les Églises », devrait se rallier à la cause des « réparations », qui est « la cause même de la justice »; montre quel péril ferait courir à l'Europe et à l'Église la victoire allemande). — MILES. Silhouettes de guerre. L'amiral Fisher. — M. DUPONT. En campagne. Impressions d'un officier de légère. 7e article : Comment j'ai rejoint le front (en pleine bataille, mais aussi en pleine retraite, retraite imposée à des troupes victorieuses, afin de maintenir la rigidité du front). — La question de la Syrie (par « un Français du Levant » qui a passé en Syrie trente années et dont la conclusion est : « Il faut que la Syrie soit française »). — A. BELLESSORT. Ce que nous leur devons (ce que nous devons à l'Allemagne est peu de chose. Gros problème bien sommairement résolu). — Eug. GRISELLE. Un neveu et confident de Frédéric le Grand. Le prince Frédéric-Auguste de Brunswick, d'après quarante-trois lettres inédites du roi de Prusse (tirées d'un ms. de la Bibliothèque nationale, f. fr. n° 9024). — L'esprit public et la situation aux États-Unis (pourquoi le président Wilson est-il resté si obstinément neutre? D'abord parce que les États-Unis n'ont point été signataires au traité qui garantissait la neutralité de la Belgique, en outre parce que, persuadé que les États-Unis seront appelés à jouer un rôle capital lors des négociations pour la paix, le Président a résolu de se tenir en dehors de toute compromission). — R. JOHANNET. Les angoisses d'un catholique germanophile (ce germanophile est M. Prüm, luxembourgeois, catholique de langue allemande, lié avec bon nombre de chefs du Centre allemand; maire de Clerf, il n'a pas quitté son pays depuis le mois d'août. Indigné des atrocités commises par les armées allemandes, il proclame hautement sa surprise et son dégoût dans une lettre à M. Erzberger, député au Reichstag; la lettre est intitulée : « Les hostilités allemandes en Belgique et les instructions de Benoît XV. » Analyse fort instructive de ce courageux réquisitoire, dont la circulation en a été naturellement interdite en Allemagne). = 10 mai. MILES. Silhouettes de guerre, Le général d'Urbal. — LANDRES. Croquis de guerre en Belgique. — M. ANDRÉ. L'Allemagne de Guillaume II. Ce qu'elle était; ce qu'elle voulait, d'après son historien Karl Lamprecht. — Al. MASSERON. Sur

les deux fronts. Récits allemands (analyse les ouvrages de Paul Lindenberg, qui suivit l'armée allemande en Prusse orientale et en Pologne, et de P.-O. Hœcker, capitaine de landwehr, qui prit garnison et combattit dans le nord de la France).

21. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus, 1915, 20 mars. — Lucien ROURE. Patriotisme, impérialisme, militarisme (oppose le patriotisme français au militarisme allemand). — Yves DE LA BRIÈRE. Le mandement du cardinal Mercier (suite). — Joseph GUILLERMIN. Les tragiques expositions de Lyon (on voulut établir une exposition à Lyon en 1870 et le projet fut repris en 1872; autre exposition en 1894, où fut assassiné Carnot; puis exposition en 1914!). — Impressions de guerre (suite : l'entrée des Allemands en Belgique par la route Malmédy, Spa, Liège). — L.-C. EREMO. La guerre et les neutres : en lisant les revues italiennes. = C.-rendus : *Georges Grente*. Saint Pie V, 1504-1572. — *L. Halphen*. L'histoire en France depuis cent ans (bon ; mais croit trop que la critique historique est une science arrêtée). = 5-20 avril. P. DUDON. La « politique allemande » (examen de l'ouvrage du prince de Bülow). — P. FERNESSOLE. Bossuet et la guerre (d'après l'Histoire universelle et la politique tirée de l'Écriture sainte; à suivre). — J.-P. ARCHAMBAULT. L'aide du Canada à la France (dans la guerre présente). — Impressions de guerre (suite : Lettres d'aumôniers; lettres sur les combats de Thann et de Steinbach).

22. — La Revue de Paris, 1915, 1er avril. — R.-A. REISS. Les armées austro-hongroises en Serbie. Notes d'un criminaliste praticien (exposé, aussi objectif que possible, des atrocités commises par les Autrichiens et les Hongrois en Serbie. C'est le trop digne pendant des atrocités commises par les Allemands en Belgique et en France. L'auteur est un neutre, professeur à l'Université de Lausanne; après une enquête personnelle approfondie, il a tiré quelques-unes de ses preuves d'un document militaire officiel « qui suffit à déshonorer l'armée austro-hongroise ». Note à retenir sur le fameux rapport de la Commission Carnegie. « J'ai appris », dit M. Reiss, « que les enquêteurs ne sont allés ni en Serbie ni en Grèce, mais ont borné leur activité à visiter la Bulgarie et à reproduire ce qu'on a bien voulu leur dire et leur montrer dans ce pays. » Rien d'étonnant en conséquence si le rapport charge les seuls Grecs et Serbes de tous les méfaits du monde). — Émile HOVELAQUE. Les sentiments allemands pour l'Angleterre (montre de quels éléments s'est formée la haine qui excite aujourd'hui les Allemands contre les Anglais, important). — J. BÉDIER. Les crimes des Allemands. Comment l'Allemagne essaye de les justifier (la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a, dans son numéro du 28 février, soumis le premier article de M. Bédier à une critique fort sévère, dont les conclusions sont que le professeur français a commis plus d'un contresens, qu'il a donné des textes tronqués,

etc., bref, que son article ne saurait être retenu par la sévère histoire. Reprenant chacun de ces griefs l'un après l'autre, M. Bédier montre que, s'il s'est trompé sur le sens d'un mot, — *granaten*, traduit par « grenades incendiaires », alors qu'il s'agissait d' « obus », — partout ailleurs le sens donné aux termes, souvent peu corrects, employés par les soldats allemands dans leurs carnets de route, peut se défendre; qu'il n'a commis aucun péché d'omission. Au surplus, il ajoute de nouveaux témoignages à ceux qu'il avait déjà produits devant le monde indigné. Les textes et les fac-similés qui les accompagnent plaident pour lui). — J. Blanche. Lettres d'un artiste, 1914-1915. II : France (lettres écrites de Normandie à une amie d'Angleterre, à partir du 26 juillet; on y suit au jour le jour les angoisses de l'attente, attente fiévreuse, mais résolue. « Enfin, ça y est! Il faut en finir une bonne fois; il y a assez longtemps qu'on nous parle de cette guerre. » Lettre du 1er août : « Le jour de la mobilisation! Savez-vous ce que cela signifie dans un pays comme le mien? » Et voici la contre-partie : le Français demande à son amie anglaise, le 3 août : « La violation du territoire luxembourgeois a déjà excité l'opinion britannique. M. Asquith cédera-t-il à un grand mouvement d'opinion? » La lecture de ces lettres est passionnante). — Harlor. Charles Péguy (biographie, caractère et action de ce publiciste, patriote ardent, qui a été tué à la bataille de la Marne). — G. Lanson. Un projet de rapprochement intellectuel entre Allemagne et France (répond à une tentative faite par deux professeurs suisses : MM. Hæberlin, de Berne, et G. de Reynold, de Genève; expose les raisons pour lesquelles ce rapprochement est, pour le moment du moins, impossible. Et M. Lavisse résume sous forme de questions les motifs de son *Non possumus!*). = 15 avril. Émile Mâle. Soissons (montre en quoi la cathédrale de Soissons intéresse l'histoire de l'architecture gothique. On sait que les Allemands ont entrepris, sans aucune nécessité militaire, de détruire ce monument, comme ils ont déjà fait de la cathédrale de Reims). — A. Chevrillon. L'Allemagne et la guerre. II : le Germanisme mystique (examine, au point de vue historique, comment s'est développée cette prétention des Allemands d'être « le peuple élu ». Ce rêve « est né dans les Universités, dans les séminaires de philologie, d'histoire, de littérature et d'esthétique. Toute la culture allemande contribue à le former et à l'entretenir ». Joignez l'idée de race, l'Allemand étant naïvement convaincu que la race allemande est pure, supérieure à toutes les autres, dont la pensée et l'art portent la marque du « caractère universel ». Et depuis les guerres du premier Empire, c'est contre la France, issue de Louis XIV et fille de la Révolution, qu'est dirigé ce fanatisme historique et payen, adorateur d'Odin, « Odin plus grand que Jahvé ». La France écrasée, c'est le monde conquis : « Orgueil inouï du rêve : il s'agissait de subjuguer l'Europe et puis le monde. Orgueil inouï des actes : les maîtres de la plus grande puissance militaire qu'ait connue l'humanité se sentant portés au-dessus des lois

humaines » et déchaînant le *furor teutonicus*, afin de régénérer le monde après l'avoir ruiné). — L. LATZARUS. Les journaux pendant la guerre (transformation des journaux pour des motifs économiques; de la censure et de ses conséquences). — J. BLANCHE. Lettres d'un artiste, 1914-1915. III (lettres du 5 au 21 août. Importante lettre du 14 août sur l'état d'esprit des socialistes et des anarchistes français dont l'agression allemande a, du jour au lendemain, fait les plus déterminés des militaristes. Dans une lettre du 17 août, instructif avertissement d'un marchand de tableaux allemand établi à Paris à des artistes parisiens : « Vous saurez un jour ce qui compte dans l'art français du XIXe siècle; nous autres Allemands vous l'apprendrons. Vous saurez cela quand nous aurons emporté chez nous ce qui en vaut la peine. Quant au reste, si nous ne l'avons pas brûlé, gardez-le pour vous. Vos génies ne produisent que pour les vainqueurs. » Cynique franchise, qui caractérise à merveille ces civilisés de proie); 1er mai, IV (du 22 août au 15 septembre : c'est d'abord l'affolement et la fuite pendant la marche foudroyante des Allemands vers Paris, puis la sérénité reconquise après la victoire de la Marne). = 1er mai. C. BLOCH. Les secours aux civils pendant la Révolution (d'après les documents d'archives). — P. SICARD. Vers la Tcherna-Gora (quelques notes rapides sur le Monténégro en novembre et décembre 1914). — Jean DES VIGNES-ROUGES. Pendant la bataille de la Marne (impressions d'un capitaine). — R. BLANCHARD. Dardanelles et Bosphore (description géographique, avec une carte des détroits).

23. — Revue des Deux Mondes. 1915, 1er avril. — Baron BEYENS. L'armée et la marine allemandes. Le parti de la guerre (article bien ordonné, précis et instructif). — R.-G. LÉVY. Pierre Leroy-Beaulieu. — G. FAGNIEZ. La Transylvanie indépendante et sujette. — P. HAZARD. Un examen de conscience de l'Allemagne, d'après les papiers des prisonniers de guerre allemands (que nous montrent ces papiers? « Une âme qui s'est mise au-dessus de l'humanité par orgueil; une âme qui se trouve, quand cet orgueil vient à lui manquer, dépourvue des vertus véritables qui font la force de l'homme »). — Ch. BENOIST. Le machiavélisme de l'*Anti-Machiavel*. II : Portrait d'un roi (recherche les traits machiavéliques de Frédéric II dans ses actes, ses propos, ses écrits, les portraits qu'ont tracés de lui en son temps certains de ceux qui l'ont le mieux connu). — H. WELSCHINGER. L'œuvre de Bismarck (à propos de son centenaire). — A. PILLET. La science allemande et le droit de la guerre (ce droit admet l'exercice de la terreur même à l'égard des non-combattants; il distingue entre l'usage commun de la guerre, la *Kriegsmanier* et la raison de la guerre, la *Kriegsraison*. Autant dire qu'en temps de guerre il n'y a plus de droit). = 15 avril. L. BERTRAND. Gœthe et le germanisme (analyse de *Faust*. « Le chef-d'œuvre de Gœthe est en dehors de la grande tradition généreuse de l'humanité occidentale. Humaniste, peut-être; mais humain, non pas. Sous une forme

classique, c'est un poème barbare »). — Marie-Louise PAILLERON. Une ennemie de l'Autriche. La princesse Christine Trivulce de Belgiojoso (la princesse fut, comme on sait, une des héroïnes du *Risorgimento;* elle a écrit une fort intéressante étude sur l'Italie et la révolution italienne de 1848 qui a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1848. Elle mourut le 5 juillet 1871). — V. GIRAUD. Le miracle français (« la France vient de vivre une heure incomparable de son histoire. Je doute qu'il y en ait eu de plus décisive depuis Jeanne d'Arc »). — E. DAUDET. Autour de la crise de 1875. Notes et souvenirs (intéressant). = Correspondance : Comte WOESTE (le comte Woeste, ministre d'État, dans une lettre datée de Bruxelles le 19 mars 1915, conteste l'exactitude du rôle qui lui avait été attribué dans un article de la *Revue des Deux Mondes* le 1er octobre). — Pierre NOTHOMB (réplique à un article de la *Gazette de Cologne* du 19 mars, niant la réalité des faits rapportés dans son article sur le martyre de la Belgique. Apporte de nouveaux témoignages sur les déprédations et les brutalités accomplies, sans excuse, par certains chefs de l'armée allemande). = 1er mai. A. ALBERT-PETIT. Comment l'Alsace est devenue française. — Alf. MOREL-FATIO. L'Espagne et la guerre. — Pierre KHORAT. La guerre en Flandre vue par un journaliste américain (analyse le livre d'Alex. Powell et ajoute des souvenirs personnels d'une particulière saveur. Ces récits s'arrêtent, comme le livre d'Alex. Powell, à la prise d'Anvers par les Allemands). — D. COCHIN. La guerre allemande et le catholicisme. — R. PICHON. Humanitarisme et patriotisme dans l'ancienne Rome. — P. BONNEFON. Edmond About à l'École normale et à l'École d'Athènes. Lettres et documents inédits.

24. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1914. Bulletin de novembre. — Henri JADART. Sur les ruines et les pertes causées à Reims par le bombardement de l'armée allemande du 4 septembre au 6 octobre 1914. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Inscriptions de la vallée de Bagradas (inscription votive à Mercure Sobrius; fragment d'une inscription funéraire métrique). — Séance publique annuelle : Discours du président Émile CHÂTELAIN (énumération des prix); Paul GIRARD. Le mariage d'Hector; Henri CORDIER. La sculpture sur pierre en Chine.

25. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1915. Janvier. — J. FLACH. Les intérêts vitaux de l'Italie dans la guerre actuelle. — G. LACOUR-GAYET. La question des Roumains d'Autriche-Hongrie. — G. BONET-MAURY. Symptômes de réveil religieux en Russie. — Julien HAYEM. L'œuvre de Benjamin Altman (philanthrope américain mort en 1913). = Février. René STOURM. Notice sur la vie et les travaux de M. Anatole Leroy-Beaulieu. = Mars. J. FLACH. Les sentiments et les intérêts nationaux en Roumanie. — Raphaël-Georges LÉVY. La situation économique et financière de la Russie. — Victor PIQUET. L'avenir économique du

Maroc. — E. Rodocanachi. Essai sur l'organisation des finances pontificales à la fin du xve siècle (la chambre apostolique, biens propres du Sacré-Collège, les emprunts du Saint-Siège). = Avril. J. Flach. La formation de l'esprit public allemand (fragment de la brochure signalée plus haut, p. 184). — Eug. d'Eichthal. Kant et la guerre; à propos du Manifeste des quatre-vingt-treize. — A. Andréades. Les finances grecques au temps d'Homère (recettes ordinaires et extraordinaires des rois; comment ces rois, à cause de leurs exigences croissantes, devinrent impopulaires).

26. — L'Anjou historique. 1915, mars-avril. — La Maison-Rouge à Angers (on en trouve mention à partir de 1450; au xixe siècle, il s'y établit une maison de retraite; liste des supérieures et des supérieurs ecclésiastiques depuis 1820). — Le comte de La Porte de Vezins (1630-1711; ses aventures matrimoniales). — M. Quincé, vicaire général d'Angers, 1759-1845. — Pourquoi les Angevins demandaient une école d'artillerie (pétitions, d'ailleurs inutiles, faites par les Angevins en 1786, 1792, 1872). — Le clergé de Cheviré-le-Rouge pendant la Révolution (Jubin, curé, prêta le serment; Dorveau, vicaire, le refusa). — La famille de Jacques Cathelineau, généralissime des armées catholiques et royales (ascendants et descendants). — Les prisonniers d'Angers transférés à Doué-la-Fontaine, 1793-1794 (récit de l'un d'entre eux, M. du Réau, extrait du *Bulletin historique et monumental*, 1855). — L'application du Concordat dans le diocèse d'Angers (installation, le 6 juin 1802, de Mgr Montault; son premier mandement; les cérémonies religieuses de 1802 à 1813). — L'École des arts et métiers d'Angers (de 1811 à nos jours). — Inauguration de la galerie et de la statue de David d'Angers (en 1839 et 1880; récits des journaux de l'époque). — Les Prussiens en Maine-et-Loire, 1871 (article rectificatif inséré par Célestin Port dans les additions au *Dictionnaire historique*). = Mai-juin. Ancienne Université d'Angers : le recteur (d'après un mémoire de 1744). — Le « sacre d'Angers » avant la Révolution (ordre de marche de la procession). — Les frères des écoles chrétiennes à Angers de 1741 à 1792. — Les hôtels Campagnolle, Maquillé et Lantivy à Angers pendant la Révolution. — Gauvillier et les débuts de la guerre de Vendée (Gauvillier était à la tête de la garde nationale du district d'Angers; extrait des *Affiches d'Angers*). — La bataille du Mans, 12 décembre 1793. — M. Hernault de Montiron guillotiné à Angers, 25 janvier 1794 (il fut condamné par une commission militaire). — Le clergé insermenté à Angers sous le Directoire. — La mort de Stofflet et de Charette, 25 février et 29 mars 1796 (d'après les *Affiches d'Angers*). — La démolition des remparts d'Angers (au début du xixe siècle). — Le passage de la Grande Armée à Saumur en 1808. — Les trois sous-préfets d'Angers de 1811 à 1815 (un décret du 26 décembre 1809 avait rétabli les sous-préfets au chef-lieu du département; la sous-préfecture d'Angers fut supprimée le 20 décembre 1815). — Les prisonniers prussiens en Maine-et-Loire, avril 1814.

27. — Annales de Bretagne. 1915, avril. — F. QUESSETTE. L'administration financière des États de la Bretagne de 1689 à 1715 (fin : Offices créés sur les cours souveraines et l'assemblée des États; offices municipaux; leur rachat par les villes et communautés. Conclusion générale : on peut se demander si ces États ne sont pas déjà en 1715 une force de réaction, exclusivement attachée à défendre des privilèges de caste). — S. CANAL. Les origines de l'intendance de Bretagne (suite; jusqu'en 1689, il n'y eut en Bretagne que quatre ou cinq intendants séparés les uns des autres par des temps plus ou moins longs; mais, dans les intervalles, la Bretagne reçut des commissaires députés en diverses parties; en 1689, avec Auguste-Robert de Pomereu commence la liste ininterrompue des intendants; à suivre). — Le fascicule contient le début de la table analytique des tomes XIII à XXV.

28. — Annales de Provence. 1914, juin-juillet. — P. MOULIN. La chasse en Provence, XIIIe-XVIIIe siècle (les louvetiers; le droit de chasse : arrêts du parlement de Provence; à suivre). — F.-N. NICOLLET. Projet de fédération provençale en faveur de Napoléon pendant les Cent-Jours (proposé le 22 mai par les habitants de Toulon). — Raoul BUSQUET. Note sur les remparts de Marseille au moyen âge. — V. LIEUTAUD. Cent thèses médicales bas-alpines (suite; nº 30 à 41, avec biographies et bibliographie des auteurs).

29. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. 1914, 1er trimestre. — Comte BOULAY DE LA MEURTHE. Le rétablissement du culte à Loches après le Concordat (il fallut dix ans avant que le rétablissement du culte fût complet et que la ville fût dotée de ses deux paroisses). — Ch. DE BEAUMONT. Voyages et aventures d'un gentilhomme tourangeau à la fin du XVIIe siècle (Anne-René d'Espinay, en 1692-1693; voyageur grincheux, il finit par être enfermé au For-l'Évêque). — Abbé AUDARD. Bibliographie des mandements, ordonnances et lettres pastorales de P. Suzor, évêque constitutionnel d'Indre-et-Loire. — Jacques ROUGÉ. Les vieux ponts de Ligueil. = 2e et 3e trimestres. Louis DE GRANDMAISON. Le retable de Notre-Dame-de-Fontenay-le-Comte (le retable, fait par suite d'un contrat de 1681, est l'œuvre du sculpteur Joseph van Gheleuwen, dit Vangueille). — ID. Michel Amelot, archevêque de Tours (1673-1687; bibliographie de ses œuvres). — A. GUIBÉ. Notes relatives à l'histoire de l'enseignement secondaire à Tours (histoire des bâtiments du collège et lycée, qui remontent à 1581). — G. JOLY. Les chevaux mérovingiens (réunit des textes de Grégoire de Tours). — Ch. DE BEAUMONT. Les jetons de la famille Babou (au XVIe siècle). — DE CLÉRAMBAULT. Les milices de Tours, de l'origine à 1871 (à suivre; ce premier article nous mène de l'époque mérovingienne à la garde nationale jusqu'à la fin du Directoire).

30. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse. 1915, 1er tri-

mestre. — Marc DE VISSAC. La capitainerie de Sorgues (d'après le journal qu'a laissé Joannis de Pagan, titulaire de cette capitainerie de 1692 à 1724). — Adrien MARCEL. La jeunesse de Joseph Vernet, peintre de marines. — Dr LAVAL. Velorgues au comté Venaissin (suite : renseignements généalogiques sur les co-seigneurs ; relations de Velorgues et de l'Isle; à suivre). — L. GAP. Un atelier de fausse monnaie aux Baumettes-lez-Faucon en 1492 (en réalité généalogie de la famille d'Urre qui acquit en 1515 le fief des Baumettes).

31. — Revue de l'Agenais. 1914, nov.-déc. — Chanoine DURENGUES. Anciens établissements religieux du Port-Sainte-Marie (prieuré appartenant au chapitre Saint-Caprais d'Agen, prieuré de Saint-Vincent aux Templiers, Jacobins, Capucins, Ursulines, Pénitents, chapellenies, collège, hôpital). — Infamies et excès commis par les Prussiens dans les Ardennes en 1870, rapport du préfet Eugène DANZON (ce préfet était originaire du Lot-et-Garonne). — BOUDON DE SAINT-AMANS. Cryptographie agenaise, publ. par R. BONNAT (suite ; du 19 septembre au 29 octobre 1815, licenciement des troupes ; nomination de Marnière de Guer comme préfet). — DARNALT. Les Antiquitez d'Agen (suite).

32. — Revue de l'Anjou. 1914, sept.-oct. — Aimé LEFORT. Les chapelles et les chapellenies du Bourg-d'Iré sous l'ancien régime (fin en novembre-décembre ; les chapelles privées en général ; quatre de ces chapelles du Bourg-d'Iré relevaient de la seigneurie de La Bigottière : la chapelle de La Bigeottière, celle de La Bourgeoisie, celle de Sainte-Anne-du-Toulon, celle du Buron; une cinquième avait pour collateur le seigneur de La Mazure; une sixième, celle de Saint-Jean, était à la nomination du curé; série de documents assez curieux). = Novembre-décembre. QUÉRUAN-LAMERIE. Les prêtres d'Angers noyés à Nantes, 10 décembre 1793, et les prêtres morts sur la galiote hollandaise, mars-avril 1794. — A.-B. Ch. Bouhier (biographie d'un maire d'Angers de 1900-1904, mort en novembre dernier).

33. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1915, 1er févr. — Ch. DANGIBEAUD. Hausmanisation de Saintes (programme de travaux proposés avant 1830). — A. CHESNIER DU CHESNE. Les Laplanche, seigneurs d'Artillac et de La Chapelle (à partir du XVIIe siècle ; à suivre). — E.-J. GUÉRIN. Les justices de paix à Saintes (suite ; liste des suppléants de 1802 à nos jours). — Fragment d'un récit de voyage en Saintonge (XVIIIe siècle ; fin : Cognac, Blanzac). — Chanoine LEMONNIER. La déportation ecclésiastique à Rochefort, 1794-1795 (l'épidémie qui éclata en juillet 1794). — Ch. DANGIBEAUD. Minutes de notaires (ces extraits auraient dû être rangés dans l'ordre chronologique). = 1er avril. Ch. DANGIBEAUD. Remarques sur l'église Saint-Pierre de Saintes (cherche à déterminer l'emplacement primitif de Saint-Pierre qui s'éleva d'abord hors de la ville ; à suivre). — A. CHESNIER DU CHESNE. Les Laplanche (fin ; généalogie de cette famille au

XVIIIe siècle). — P. LEMONNIER. La déportation ecclésiastique à Rochefort, 1794-1795 (suite). — Documents sur les Cent-Jours en Charente-Inférieure.

ALLEMAGNE.

34. — Deutsche Rundschau. 1914, juin. — Richard FESTER. La genèse de la dépêche d'Ems (suite en juillet; reprend jour par jour le récit des événements qui précédèrent la guerre de 1870 jusqu'au 12 juillet; mais doit avouer qu'on ne connaîtra la vérité que le jour où seront publiés les documents du ministère des Affaires étrangères prussien). — Rudolf GÖHLER. Dingelstedt et Gutzkow (fin en juillet : Lettres inédites de l'un à l'autre de 1843 à 1878). — Hugo GRESSMANN. La croyance au Messie dans l'histoire des peuples (Égyptiens, Juifs, Romains; légende de Frédéric II). — Mela ESCHERICH. Hans Baldung Grien (le distingue de Mathias Grünewald; insiste sur ses dessins). = Juillet. Bruno SCHRÖDER. Friedrich Wasmann (étude sur ce peintre hambourgeois qui vécut de 1806 à 1886).

35. — Rheinisches Museum. T. LXIX, 1914, n° 1 (en l'honneur de J.-M. Stahl). — O. SEECK. La préfecture de l'empire au IVe siècle (il ne faudrait pas croire que les préfectures, telles que nous les décrit la *Notitia*, aient existé pendant tout le IVe siècle; comment cette division a pris naissance peu à peu). — E. PHILIPPI. La table de Peutinger (elle n'est point un remaniement de la carte du monde d'Agrippa). — H. WINNEFELD. Histoire d'Héliopolis en Syrie (monuments et monnaies). = N° 2. Bernhard SCHMIDT. Les dates de la vie de Catulle et l'édition de ses poèmes. — Franz RÜHL. Les interpolations dans les *Anecdota* de Procope. — P. FRIEDLÄNDER. Études critiques sur la légende des héros (la légende des Argonautes). — Th. BIRT, Ἄγνωστοι Θεοί et le discours de saint Paul devant l'Aréopage (Hadrien, le premier parmi les empereurs, adora Sol invictus; Apollonius de Tyane était aussi un adorateur d'Ἥλιος; il distinguait en outre un Θεὸς πρῶτος qui n'avait aucun nom et auquel on ne devait apporter d'offrande; Hadrien de même avait fait élever des « templa sine simulacris », qui, sans doute, étaient consacrés non pas à un dieu inconnu, mais au premier et au plus grand des dieux). = N° 3. A. SCHULTEN. Le pilum de Polybe (comparaison entre la description de Polybe et les lances découvertes de 1905 à 1912 dans les fouilles de Numance). — Oskar VIEDEBANTT. Les anciennes mesures de l'isthme de Suez (chez Hérodote, Strabon, Vipsianus Agrippa, Plutarque; elles se fondaient sur d'anciennes données très précises, mais qui n'ont pas toujours été comprises par ces auteurs).

36. — Historische Zeitschrift. T. CXIII, 1914, n° 1. — A.-O. XENOPOL. Les sciences naturelles et l'histoire (discute les idées exprimées par Heinrich Rickert dans la seconde édition de : *Grenzen der wissenchaftlichen Begriffsbildung*). — Emil DÜRR. Charles le

Téméraire et l'origine de l'empire de la maison des Habsbourg-Espagne (les desseins de Charles de Bourgogne; mais jamais il ne se rendit compte de ce qu'il lui eût été possible d'atteindre). — Hans HAUSRATH. L'empereur Frédéric Ier et les droits usagers dans les forêts (correction qui nous paraît peu heureuse des *Constitutiones*, II, 101). — E. MISSALEK. Les dernières publications sur l'ancienne histoire polonaise. — Heinrich FINKE. Le réveil des études historiques en Espagne. = C.-rendus : *H. Scholz*. Glaube und Unglaube in der Weltgeschichte. Ein Kommentar zu Augustins *De civitate Dei* (quelques idées ingénieuses). — *Rud. Kittel*. Geschichte des Volkes Israël, t. I (2e édition presque entièrement renouvelée; elle laisse des impressions mélangées). — *Robert v. Pöhlmann*. Geschichte der sozialen Frage und des Sozialismus in der antiken Welt (2e édition; très améliorée, mais a introduit trop d'idées modernes dans l'histoire ancienne). — *G. Meyer von Knonau*. Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V, t. VII (remarquable). — *W. Wolff*. Die Säkularisierung und Verwendung der Stifts- und Klostergüter in Hessen-Kassel unter Philipp dem Grossmütigen und Wilhelm IV (les chiffres donnés ne paraissent pas certains). — *Wilhelm Mau*. Balthasar Hubmaier (Götze se livre à une longue discussion sur les douze articles). — Concilii tridentini Diariorum pars secunda, édit. *Sebastianus Merkle;* Actorum pars altera, ed. *Stephanus Ehses* (très bonnes éditions, bien supérieures aux textes antérieurs). — Ouvrages sur les chapitres allemands au moyen âge (article d'ensemble de A. Brackmann). — *Hans v. Schubert*. Kirchengeschichte Schleswig-Holsteins (bon). — *M. Hass*. Die Kurmärkischen Stände im letzten Drittel des 16. Jahrhunderts (excellent ouvrage d'un auteur mort le 20 août 1911). — Kurmärkische Ständeakten aus der Regierungszeit Kurfürst Joachims II, hrg. von *W. Friedensburg* (t. I : de 1535-1550). — *Gerhard Schapper*. Die Hofordnung von 1470 und die Verwaltung am Berliner Hofe zur Zeit Kurfürst Albrechts (bon ouvrage). — *Charles Bost*. Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc, 1684-1700 (impartial). — *Kate Norgate*. The minority of Henry the third (pas assez critique). — *Carlos B. Lumsden*. The dawn of modern England (médiocre). — *E. Jordan*. Les origines de la domination angevine en Italie (recherches nombreuses et beaucoup de nouveau). — *Th. Schiemann*. Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I, t. III (a bien exploré les archives; mais ce volume ne traite que de dix années du règne, 1830-1840). = No 2. Walter GOETZ. Renaissance et antiquité (considère l'art et l'histoire. Ce n'est pas l'antiquité qui a donné l'impulsion première; la civilisation en Italie est nationale; mais l'antiquité a pénétré cette civilisation, l'a soutenue et lui a aplani le chemin à parcourir). — F. VON BEZOLD. Le *Colloquium Heptaplomeres* de Jean Bodin et l'athéisme au XVIe s. (histoire du texte et des copies du traité de Bodin, rédigé en 1592 ou 1593, jusqu'au moment où Guhrauer en donna des extraits en alle-

mand, 1841, et où Ludwig Noack en publia la 1re édition, 1857; intéressantes considérations sur ceux qui, au XVIe siècle, furent accusés d'athéisme : Bonaventure des Périers, Étienne Dolet, Guillaume Postel, Pierre Charron, Sanchez. Dans l'œuvre de Bodin, on trouve réunies en un système toutes les allégations isolées présentées par ces beaux esprits). — E. SCHAUS. York et le maréchal de la cour de Nassau von Bismarck (l'anecdote racontée par Droysen et répétée depuis sur la façon cavalière dont le premier aurait traité le second le 14 novembre 1813 à Wiesbaden est controuvée). — Jul. HEYDERHOFF. Une lettre de Max Duncker à Hermann Baumgarten sur les hobereaux et la démocratie en Prusse, 6 juin 1858. = C.-rendus : *James S. Reid.* The municipalities of the Roman empire (médiocre). — *Edwin Mayer-Homberg.* Die fränkischen Volksrechte im Mittelalter, t. I (ouvrage tout à fait remarquable; quelques idées fécondes). — *Eugen Fischer.* Der Patriziat Heinrichs III und Heinrichs IV (a bien montré combien au moyen âge les termes *eligere*, *ordinare*, etc., sont peu précis). — *G. Smets.* Henri Ier, duc de Brabant, 1190-1235 (très estimable). — *H. Spangenberg.* Vom Lehnstaat zum Ständestaat (considère trop l'histoire intérieure des états; laisse de côté les circonstances extérieures, l'influence de la personnalité des princes). — *Hartmann Grisar.* Luther (on ne saurait dénier à l'œuvre un caractère scientifique; pourtant que de critiques à lui adresser!). — *Walter Sohm.* Die Schule Johann Sturms und die Kirche Strassburgs (excellent). — Nuntiaturberichte aus Deutschland, 1585-1590, 2e Abteilung, 2e Hälfte; Antonio Puteo in Prag, 1587-1589, hrg. von *Joseph Schweitzer* (416 pièces bien publiées). — *K.-Th. Heigel.* Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Auflösung des alten Reiches, t. II, 1792-1806 (utile). — *Erich Förster.* Die Enstehung der preussischen Landeskirche unter der Regierung Friedrich Wilhelms III (est allé au fond du sujet). — *Bernhard Hagedorn.* Ostfrieslands Handel und Schiffart vom Ausgang des 16. Jahrhunderts bis zum Westfälischen Frieden (excellent). — *Hans Witte.* Kulturbilder aus Alt-Mecklenburg (plan un peu singulier; en réalité, une histoire de la gendarmerie du Mecklembourg). — *Ákos von Timon.* Ungarische Verfassungs- und Rechtsgeschichte, traduit en allemand par *F. Schiller* (critique assez vive). — *Ernst Gagliardi.* Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann, t. II (remarquable collection de documents). — *Antonio Favaro.* Atti della Nazione Germanica di Padova (documents intéressants).

ÉTATS-UNIS.

37. — The American historical Review. 1915, janv. — A. C. MAC LAUGHLIN. Histoire et démocratie en Amérique (en rapport avec la grande guerre civile du XIXe siècle; considérations générales). — Ch. H. HASKINS. Le gouvernement de la Normandie sous Henri II

(2e article ; expose l'organisation judiciaire et fiscale ; comparaison avec les institutions parallèles de l'Angleterre). — C. READ. La réputation de Sir Edward Stafford (Sir Edward Stafford fut ambassadeur en France de 1583 à 1587 ; feu le major M. Hume l'accusa d'avoir trahi son gouvernement en vendant d'utiles renseignements au roi d'Espagne, alors en guerre avec l'Angleterre. M. Pollard a nié que Stafford fût un traître ; mais les textes prouvent que Stafford servait à la fois deux maîtres ennemis et qu'il recevait des deux mains ; son double jeu fut soupçonné par Walsingham et peut-être aussi par Leicester). — G. BRADFORD. Un portrait du général Georgé Gordon Meade (la correspondance récemment publiée de Meade permet de mettre en haut relief la figure du général qui remporta sur Lee la victoire de Gettysburg). — J. F. BALDWIN. Concilium et Consilium (il est impossible d'attribuer une valeur différente à ces deux expressions ; elles ont été constamment usitées l'une pour l'autre). — Edw. CHANNING. Les révolutions de Kentucky en 1798. — U. B. PHILLIPS. Les crimes commis par les esclaves en Virginie. = Documents : Lettres de La Fayette au chevalier de La Luzerne en 1780-1782 (très intéressante correspondance soigneusement annotée ; elle comprend 61 lettres). = C.-rendus : *Narenda Nath Law*. Studies in ancient Hindu polity ; with an introductory essay on the age and authenticity of the Arthasâstra of Kautilya by prof. *Radhakumud Mookerji* (l'Arthaçastra, dont la découverte est récente, est une compilation faite par Kautilya, ministre de Chandra Gupta, au IVe siècle de notre ère, ou plutôt sans doute par un scribe qui, plus ou moins longtemps après, a pu utiliser les préceptes de ce Kautilya ; c'est un texte important pour les détails qu'il contient sur l'organisation administrative et économique d'un ancien royaume hindoustani ; il ajoute beaucoup à ce que nous savions déjà par le seul Mégasthène). — *L. Pareti*. Studî siciliani ed italioti. Vol. I (recueil de douze articles sur l'histoire ancienne de la Sicile et de la Grande-Grèce). — *B. H. Alford*. Jewish history and literature under the Maccabees and Herod (peu d'esprit critique). — *Mitchell*. Studies in taxation under John and Henry III (bon). — *H. C. Vedder*. The Reformation in Germany (honorable tentative pour expliquer la réforme luthérienne par des causes économiques). — *E. M. Hulme*. The Renaissance, the protestant Revolution and the catholic Reformation in continental Europe (bon travail, qui rappelle singulièrement les *Outlines of studies in the history of the Renaissance*, par G. L. Burr). — *P. Guilday*. The english catholic refugees on the Continent, 1558-1795. Vol. I : The english colleges and convents in the catholic Low Countries (beaucoup de recherches et d'utiles renseignements). — Mémoires du roi Stanislas-Auguste Poniatowski, t. I (apporte peu de faits nouveaux). — *W. M. Sloane*. The Balkans ; a laboratory of history (assemblage assez incohérent d'études sur l'histoire des Balkans, avec des souvenirs personnels sur les pays visités par l'auteur). — *Mac Laughlin* et *A. B. Hart*. Cyclopedia of American

government (excellente encyclopédie en trois volumes). — *Ch. M. Andrews*. Guide to the materials for american history to 1783, in the P. Record office of Great Britain. Vol. II : Departmental and miscellaneous papers. — *G. L. Clark*. A history of Connecticut (bon). — *W. B. Bryan*. A history of the national capital. Vol. I (il faut savoir qu'il s'agit de Washington, capitale politique des États-Unis; ce tome I va jusqu'à 1814). — *Mrs. Temperley*. Henry VII (un certain nombre de faits nouveaux qui ne modifient guère le portrait de ce roi par Busch et par Gairdner). = Avril. L'Assemblée annuelle de l'Association des historiens américains à Chicago. — G. S. Ford. La loi militaire du maréchal de Boyen (celle qui organisa en Prusse le service militaire obligatoire, le 3 septembre 1814). — C. M. Andrews. La rivalité commerciale de la France et de l'Angleterre de 1700 à 1750. La phase occidentale. 1re partie. — A. H. Stone. Le système des courtiers en coton dans les États du Sud (importance de la situation occupée par ces courtiers; ils étaient réellement les maîtres des capitaux et de toute la vie économique du pays; vivant dans un petit nombre de villes du littoral maritime, où ils accumulaient des fonds considérables, ils entravèrent le développement urbain dans l'intérieur. C'est assez longtemps seulement après la fin de la guerre civile que cette situation changea sous l'influence des chemins de fer et des compagnies de crédit foncier). — A. T. Olmstead. La réforme de Josias en 621 av. J.-C. et son aspect séculier. — H. B. Learned. La voix prépondérante des vice-présidents, de 1789 à 1915. = C.-rendus : *J. Juster*. Les Juifs dans l'Empire romain; leur condition juridique, économique, sociale (ouvrage d'une vaste érudition). — *Case*. The evolution of early christianity (ouvrage très savant et d'une grande compréhension historique). — *Bland, Brown* et *Tawney*. English economic history; select documents (recueil très utile et instructif). — *R. M. Jones*. Spiritual reformers in the xvi and xvii cent. (importantes recherches sur le quakerisme). — *F. A. Golder*. Russia, expansion on the Pacific, 1641-1850 (apprend beaucoup de faits nouveaux). — *H. Saint-Paul*. A journal of the first two campaigns of the Seven Years' war (Horace Saint-Paul, jeune Anglais de bonne famille, servit dans l'armée autrichienne dans les premières années de la guerre de Sept Ans; il écrivit en français le journal de ses campagnes en 1756 et en 1757. C'est un document important, surtout par les nombreux détails précis qu'il donne sur les événements dont il a été témoin et acteur; bonne édition par G. G. Butler). — *R. Russell*. The early correspondence of Lord John Russell, 1805-1840 (2 volumes). — *W. M. Sloane*. Party government in the United States (résumé plein de choses, condensées jusqu'à l'excès; l'information de l'auteur est trop étroite; mais il y a des idées). — *G. Hunt*. The department of State of the United States; its history and function (bon). — Letters and papers of John Singleton Copley and Henry Pelham, 1739-1776 (beaucoup de faits nouveaux pour la biographie du peintre Copley). —

The letters of *Richard Henry Lee*, collected and edited by *J. C. Ballagh* (t. II : 1779-1794). — *W. A. Dienning*. The British empire and the United States (intéressant exposé de leurs rapports depuis la paix de Gand en 1814). — *A. Ch. Cole*. The whig party in the South (important). — *B. C. Steiner*. The life of Reverdy Johnson (utile biographie d'un jurisconsulte américain distingué, 1796-1876).

38. — The Nation. 1915, 11 févr. — *Stoddard Dewey*. La France sous les armes (suite les 4, 18 mars et 1er avril; très intéressante série d'articles sur l'état des esprits en France depuis le commencement de la présente guerre). = 11 mars. Le Chant de haine contre l'Angleterre (voir plus haut, p. 117-120. A la suite de ce « Hassgesang gegen England » par un Allemand, on donne une traduction anglaise d'un Chant d'amour par un Autrichien). = 18 mars. *A. W. Pickard-Cambridge*. Demosthenes and the last days of greek freedom (bon). — Les documents trouvés à Bruxelles (J. M. Hart répond aux critiques de M. Jastrow le jeune qui parle encore de « convention » passée entre la Belgique et l'Angleterre; M. Jastrow paraît d'ailleurs posséder un don spécial pour l'inexactitude, puisqu'il altère en un point important la lettre du président Poincaré au roi George V, du 31 juillet 1914). = 15 avril. La neutralité permanente de la Belgique (M. Edward Raymond Turner examine longuement les raisons qui devaient contraindre l'empire d'Allemagne à observer le traité de 1839 signé par la Prusse). — Ouvrages relatifs à Treitschke et à la responsabilité qui lui incombe dans les origines de la présente guerre. — *Sihler*. Cicero of Arpinum; a political and literary biography (intéressant). = 22 avril. *Warner Fite*. L'intellectualisme; l'intelligence critique opposée au romantisme et à la méthode scientifique des pseudo-intellectuels. — *J. C. Riddle*. The Indian history of the Modoc war (intéressant; d'autant plus que l'auteur est un Modoc et que, étant enfant au moment où éclata la guerre des Modocs en 1872, il a été témoin oculaire de plusieurs événements qu'il raconte). — *A. Jessopp*. England's peasantry and other essays (plusieurs de ces essais sont fort intéressants par les franches déclarations de l'auteur sur la situation présente de l'église établie).

Grande-Bretagne.

39. — The Athenæum. 1915, 13 mars. — L'inscription basque de Hasparren (c'est, comme on sait, une belle inscription latine où sont mentionnés les « novem populi » du sud-ouest de la Gaule. Bien connueen France, elle semble n'avoir attiré que tout récemment l'attention en Angleterre. M. Haverfield dit ce qu'il pense de l'inscription et de sa valeur historique). = 20 mars. *G. W. Bury*. Arabia infelix; or the Turks in Yamen (beaucoup d'intéressants détails sur le lamentable gouvernement turc dans le Yémen). — *Leach*. The schools of medieval England (bon). = 27 mars. *Johnston*. The place-names of

England and Wales (excellent). — *J. E. Spingarn.* A renaissance courtesy-book : Galateo of manners and behaviours (curieux traité sur l'art de se tenir décemment à table). — *W. Hovgaard.* The voyages of Norsemen to America (ouvrage de grande valeur sur les voyages des Scandinaves en Amérique avant C. Colomb). = 3 avril. *Sir W. M. Ramsay.* The bearing of recent discovery on the trustworthiness of the New Testament (remarquable). — *Sir George D. Barker.* Letters from Persia and India, 1857-1858; a subaltern's experiences in war (lettres écrites par l'auteur, alors simple officier, à sa femme; intéressant). — *Macalister.* Mulredach, abbot of Monasterboice, 890-923; his life and surroundings (charmant ouvrage sur la vie dans un monastère irlandais au xe siècle). = 10 avril. Lieutenant-colonel *P. M. Sykes.* A history of Persia (excellent). — *A. Cecil.* A life of Robert Cecil, first earl of Salisbury (bonne biographie d'un homme de second rang). — Comte *Axel von Schwering.* The Berlin court under William II (plusieurs des anecdotes rapportées par le comte Axel paraissent fort suspectes; en somme, livre qui doit inspirer beaucoup de défiance). — *Henry F. Berry.* A history of the royal Dublin Society (fournit un très grand nombre d'utiles renseignements sur les tentatives faites dans le courant du XVIIIe siècle à Dublin, par une société de grands seigneurs, protestants pour la plupart et vivant d'ailleurs hors d'Irlande, pour améliorer la condition des classes pauvres, surtout en ce qui concerne l'agriculture, les sciences appliquées et les beaux-arts). — Shakespeare apprenti boucher (la seule mention de ce fait se trouve dans une lettre d'un certain Dowdall en 1693, lettre qui a été vue en 1838 et en 1853 et qui a disparu depuis. Aurait-elle été fabriquée par Collier et détruite ensuite par Halliwell-Phillipps?). = 17 avril. *Edwin H. Abbott.* The fourfold Gospel. III : The proclamation of the New Kingdom (études critiques, à la fois respectueuses et libres, sur le 4e Évangile). — *L. Oppenheim.* The collected papers of John Westlake on public international law (remarquable). — *H. Belloc.* The history of England, by *John Lingard*, vol. XI (ce volume, qui continue l'œuvre de Lingard jusqu'à nos jours, n'est pas digne de Lingard : il est diffus, encombré de généralisations téméraires; et avec cela de choquantes omissions). — *Blart.* Les rapports de la France et de l'Espagne après le pacte de famille jusqu'à la fin du ministère du duc de Choiseul (bon). = 24 avril. *Sir Frederick Ch. A. Stephenson.* At home and on the battlefield. Letters from the Crimea, China and Egypt, 1854-1888, edit. by *Fr. Pownall* (intéressant). = 1er mai. *Fœrster-Nietzsche.* The lonely Nietzsche (attachante biographie de Nietzsche « le Solitaire », par sa sœur, qui l'a tendrement aimé et qui croit être seule à pouvoir dire ce qu'il fut en vérité).

40. — The British Review. 1915, avril. — A. H. E. Taylor. La renaissance de la Serbie (expose les raisons qui permettent de prédire le grand rôle politique et économique que la Serbie est appelée à jouer dans les Balkans). — P. Parsy. La guerre en France (journal

de marche d'un soldat français, Alph. Guyot, qui prit part à la défense du Grand Couronné de Nancy, aux batailles sur la Marne et sur l'Yser; suite en mai). = Mai. REDWAY. L'histoire vraie de la guerre. VIII (critique les rapports anglais, français et allemands sur les forces respectives des armées belligérantes. Article fort maltraité par la censure anglaise).

41. — The English historical Review. 1914, octobre. — H. L. GRAY. Le remplacement des services serviles en Angleterre avant la Peste noire (à quelle époque s'est opéré le remplacement des services serviles, c'est-à-dire des travaux que les vilains devaient exécuter sur les terres de leur seigneur, par des redevances en argent? Dès la première moitié du XIVe s., comme l'a dit Th. Rogers, ou après la Peste noire et comme une conséquence de ce fléau, comme l'a soutenu M. Page? Un examen approfondi des rôles de manoirs et des enquêtes « post mortem » permettent à l'auteur d'affirmer que le remplacement était déjà fréquent avant la Peste noire; mais qu'il faut distinguer deux régions : les services serviles se rencontrent rarement au nord-ouest d'une ligne tirée de Boston à Gloucester; au sud-est de cette ligne, la transformation s'est opérée dans tous les comtés et, dans quelques-uns, elle était la règle plutôt que l'exception). — J. Fr. CHANCE. Le traité de Hanovre (expose les longues négociations qui aboutirent au traité du 3 septembre 1725). — W. H. STEVENSON. Trinoda necessitas (c'est Selden qui employa le premier cette locution pour désigner la triple obligation à laquelle restaient soumis les seigneurs anglo-saxons à qui étaient conférées des chartes d'immunité; il l'avait trouvée lui-même dans une charte, unique d'ailleurs en son genre, charte pour Pagham, où le mot est écrit « *trimoda* necessitas ». Étude diplomatique sur cette charte de Pagham, qui est une donation faite en 680 par le roi Ceadwalla à l'évêque Wilfrid et confirmée par le roi Æthelred de Mercie; elle ne paraît pas authentique et c'est précisément la mention de la « *trimoda* necessitas » qui la rend suspecte, parce que les plus anciennes chartes anglo-saxonnes ne contiennent aucune clause d'immunité ni, par conséquent, aucune exception à ces immunités). — C. W. PREVITÉ-ORTON. Charles-Constantin de Vienne (Charles, surnommé Constantin, comte de Vienne, fut probablement fils de l'empereur Louis de Provence et d'Anne, fille de l'empereur de Constantinople Léon VI. Il était neveu de Constantin VII Porphyrogénète. C'est probablement à ses relations avec Byzance qu'il doit son sobriquet de Constantin). — L. C. KARPINSKI. L'algorithme de Jean Killingworth (expose le système arithmétique de ce personnage, qui fut un astronome et mathématicien fameux du collège de Merton. Deux personnages ont porté le nom de John Killingworth; mais il y a des raisons de croire que deux des œuvres attribuées à un Killingworth de 1360 ont été réellement composées par un homonyme mort en 1445). — J. H. ROUND. John Doreward, speaker, 1399, 1413 (il est probable que la double élection de ce Dore-

ward ou Durward comme speaker de la Chambre des Communes est due à son hostilité bien connue aux Lollards). — Miss Cora L. Scofield. Un engagement au service de Warwick, le Faiseur de rois, 1462. — H. H. E. Craster. Une traduction inconnue par la reine Élisabeth (traduction du *Pro Marcello* de Cicéron, dont on a retrouvé l'autographe même de la reine. Liste des traductions qu'on a conservées d'elle). — J. W. Legg. La dégradation du Rév. Samuel Johnson en 1686 (il fut dégradé pour avoir répandu dans l'armée une brochure invitant les soldats à désobéir aux ordres royaux. Publie la sentence et le procès-verbal de l'exécution. Après l'arrivée du prince d'Orange en Angleterre, le jugement fut cassé par la Chambre des Communes qui le déclara « illégal et cruel »). = C.-rendus : *Loew*. The Beneventan script. A history of the south italian miniscule (excellent). — *Orton*. The early history of the House of Savoy, 1000-1233 (travail très consciencieux; de bonnes cartes et plusieurs appendices importants). — *Hemmeon*. Burgage tenure in medieval England (consciencieux; l'auteur est fort injuste envers Miss Bateson). — *D. Pasquet*. Essai sur les origines de la Chambre des Communes (observations à retenir par James Tait). — *Barron*. The scottish war of Independance; a critical study (intéressant, mais partial; l'auteur se place résolument au point de vue « écossais et highlander », ce qui fausse l'histoire). — *Lechat*. Les réfugiés anglais dans les Pays-Bas espagnols durant le règne d'Élisabeth (beaucoup de faits nouveaux). — Calendar of State papers. Foreign Series. Elizabeth. January-june 1583 and Addenda. — *Tatham*. The Puritans in power, 1640-1660 (bon). — Calendar of state papers. Domestic series, march-december 1678, with addenda 1674-1679. — *Dureng*. Le duc de Bourbon et l'Angleterre, 1723-1726 (excellent). — *A. Friis*. Bernstorffske papirer, 1737-1835, tome III (important). — *Butler*. The passing of the great Reform bill (excellent). = 1915, janvier. Haverfield. Old Sarum et Sorbiodunum (Old Sarum n'a jamais été l'importante forteresse romaine que se représente l'imagination d'archéologues mal informés. Le Sorbiodunum que l'on situe sur son emplacement paraît ne conserver, en dehors de son nom, aucune trace certaine des temps celtiques; en tout cas, on ne saurait en faire état pour reconstituer l'histoire de la Bretagne romaine ou post-romaine). — G. Lapsley. L'archevêque Stratford et la crise parlementaire de 1341 (1er article). — Miss Caroline A. J. Skeel. Le Conseil des Marches au XVIIe s. (d'après quelques documents nouveaux). — Miss M. E. Monckton Jones. Le travail libre au Bengale vers la fin du XVIIIe s. — E. W. Brooks. Les frères de l'empereur Constantin IV. — R. L. Poole. Notes bourguignonnes. IV : l'Origine supposée de la « Burgundia minor » (cette partie de la « Suevorum provincia » fut donnée au roi de Bourgogne Rodolfe II après avril 926; les limites que lui ont assignées les érudits du XIXe siècle ne reposent sur aucune autorité ancienne). — Ch. H. Haskins. L'introduction de la science arabe en Angleterre (publie plusieurs extraits de traités

d'arithmétique et d'astronomie composés au XIIe siècle et donne une fort instructive bibliographie sur les œuvres des mathématiciens anglais à la même époque). — J. F. WILLARD. Les taxes sur les biens meubles pendant le règne d'Édouard III (représentées en quatre tableaux pour les années 1327, 1332, 1334 et 1352). — C. W. PREVITÉ-ORTON. Les débuts de Titus Livius de Frulovisiis (détails fournis par un ms. de St John's College, Cambridge, qui contient sept comédies latines composées par ce Titus Livius à Venise en 1432-1435. Il enseignait alors dans la ville des doges et savait le grec. Quant à son nom, il s'appelait lui-même « Titus Livius de Frulovisiis de Ferrara », qu'on traduit d'ordinaire par « Tito Livio de Forli » ; la forme « Tito Livio des Frulovisi de Ferrare » serait plus correcte). — Ch. BURRAGE. Les antécédents du quakerisme (la vie et les écrits de John Hetherington ; connu d'ordinaire seulement par les initiales de son nom, il a été confondu avec Joseph Hall. Autres écrits composés par deux « Chercheurs » ou « Trembleurs », l'un, T. L., du temps d'Élisabeth, l'autre, J. W., du temps de la République. On ne peut les identifier avec certitude). — C. H. FIRTH. Les mémoires du premier Lord Lonsdale (publie deux courtes suites inédites à ces Mémoires; écrites : l'une en mai 1695, l'autre en juillet 1699). = C.-rendus : *Buckler* et *Robinson*. Greek inscriptions from Sardes, III-V (important). — *R. Palmarocchi*. L'abbazia di Montecassino e la conquista Normanna (important). — *H. Belloc*. The Bayeux tapestry (reproduction en couleurs qui ne vaut pas autant que les fac-similés monochromes récemment publiés. Quant au commentaire, il est plein d'erreurs. L'auteur estime que la tapisserie n'a pu être exécutée avant 1140 et la recule sans raison jusque vers 1200). — *J. de Ghellinck*. Le mouvement théologique du XIIe s. Études, recherches et documents (montre l'importance du *Liber sententiarum* de Pierre Lombard). — *A. L. Smith*. Church and state in the middle ages (bonne étude sur les rapports entre la papauté et l'Angleterre au XIIIe siècle ; montre l'importance du pontificat d'Innocent IV, le dernier des grands papes du moyen âge dont le règne ait été vraiment spirituel). — *Baldwin*. The king's council in England during the middle ages (savant et original ; cependant, l'auteur n'a pas discerné le vrai caractère du Conseil, qui devait toujours suivre le roi, et n'a jamais eu d'autre fonction que de donner des avis). — *J. Mills*. Calendar of justiciary rolls. Ireland. Edward I (important). — *Jones*. Spiritual reformers in the XVI and XVII centuries (bonne étude sur les « Spirituels » : Hans Denck, Sebastien Franck, Caspar Schwenkfeld, Castellion, l'adversaire de Calvin, V. Weigel, J. Bœhme, etc.). — Calendar of State papers. Spain, t. X, 1550-1552. — *J. W Legg*. English church life from the Restoration to the Tractarian movement (analyse consciencieuse de tous les documents connus; mais les registres des évêques et des archidiacres, à peine consultés encore, réservent des surprises aux historiens). — *J. Knox*. An historical ournal of the campaigns in the British North America 1757-1760,

edit. by *A. G. Doughty* (excellente édition d'un texte essentiel pour l'histoire de la conquête du Canada par les Anglais). — *A. H. Lybyer.* The government of the ottoman empire in the time of Suleiman the Magnificent (beaucoup de renseignements utiles et bien mis en lumière; mais l'auteur ne réussit pas à nous persuader que l'Empire ottoman doive être considéré comme un État européen).— *Roberts.* The place-names of Sussex (bonne méthode, mais beaucoup d'inexpérience. Remarques importantes de Henry Bradley). — *Hope.* Windsor Castle (importante étude d'architecture, avec d'admirables reproductions et de nombreux plans). — *Burton* et *Pollard.* Lives of the english martyrs (2e série, t. I; notes sur les catholiques martyrisés en Angleterre de 1583 à 1603 et qui ont été proclamés « vénérables »). = Avril. G. Lapsley. L'archevêque Stratford et la crise parlementaire de 1341. — C. Rutherford. Les faux de Guillaume Benoît (Guillaume Benoît, serviteur du comte de Suffolk, fabriqua des pièces tendant à prouver que le duc de Gloucester avait formé le projet de faire assassiner le duc de Bourgogne Philippe le Bon en novembre 1424 et que le duc de Bedford, frère de Gloucester, connut ce dessein. Arrêté en 1427, Benoît a déclaré qu'il était l'auteur de ces documents, et il dénonça Richemont comme complice de cette falsification. Cela n'est pas impossible. D'autre part, le faussaire a-t-il menti? Il est certain que la mort de Philippe le Bon eût servi les intérêts anglais; mais la complicité de Bedford paraît invraisemblable). — S. A. Peyton. La population villageoise dans les rôles des subsides payés par les laïcs au temps des Tudors (l'examen de nombreux rôles de subsides ou impôts directs payés par le comté de Nottingham de 1524 à 1641 montre avec une grande précision quelles étaient la condition sociale et la situation économique des classes rurales. Le fait essentiel qu'on en peut dégager est que la population rurale de ce comté fut très mobile, que le nombre des tenanciers libres diminua rapidement pendant les années 1612-1641; et comme le comté de Nottingham n'est pas un cas exceptionnel, on peut en tirer des conclusions générales sur la condition des paysans anglais sous les Tudors et les premiers Stuarts). — E. R. Turner. Le Conseil privé de 1679 (examine la réforme tentée sur le plan de Sir William Temple; elle n'eut d'ailleurs qu'une durée éphémère). — R. Williams. La condition des Gallois dans les lois d'Ine (dans ce code, les Gallois sont traités comme une population inférieure, mais qui a droit à des égards; il doit avoir été rédigé à une époque où il était nécessaire de les ménager, par conséquent dans les premières années du règne d'Ine. Le code doit donc être daté de 688 ou 689, plutôt que de 692 ou de 693). — W. Farrer. Les shériffs des comtés de Lincoln et d'York (faits utiles permettant de dater approximativement des chartes et brefs royaux de 1066 à 1130). — R. M. Woolley. Constitutions du diocèse de Londres, 1215-1222 (texte publié d'après un ms. de la bibliothèque capitulaire de Lincoln). — W. H. B. Bird. Taxation et représentation dans le

comté palatin de Chester (quand le comté de Chester fit retour au domaine de la couronne à l'avènement de Richard II, il fut sommé de contribuer à un subside voté par le parlement; mais le comté, n'étant pas représenté au parlement, refusa de payer et la Couronne s'inclina d'abord; puis elle ordonna de convoquer « les grands et les communes » du comté à l'effet de voter le subside. La loi constitutionnelle fut ainsi respectée et le roi eut son argent). — A. F. Pollard. Les journaux des Lords et le registre du Conseil privé (un feuillet de ce registre pour l'année 1597 se retrouve aujourd'hui dans le Journal de la Chambre des Lords où il a été maladroitement inséré à l'année 1572). — Miss M. Lane. Un rapport sur l'état présent des affaires dans les Provinces-Unies en 1675. — Miss G. M. Inlach. Le comte Temple et le ministère de 1765 (explique pourquoi Lord Temple refusa de former un ministère avec Pitt en juin 1765). — J. H. Rose. Le comte d'Artois et Pitt en décembre 1789 (publie une lettre de Calonne qui montre le rôle du comte d'Artois émigré et les illusions qu'il se faisait sur une aide possible de l'Angleterre contre la Révolution). = C.-rendus : *H. R. Hall.* The ancient history of the Near East, from the earliest times to the battle of Salamis. 2e édit. (bon). — *Coleman.* Constantine the Great and christianity (très consciencieux). — *Monticoli* et *Besta.* I capitolari delle arti veneziane (important recueil de statuts des métiers vénitiens; la plupart sont du XIIIe siècle). — *Bolland.* Select bills in eyre, 1292-1333 (important pour l'histoire judiciaire et sur la procédure d'enquête). — *Power.* An irish astronomical tract, based in part on a medieval latin version of a work by Messahalah (précieux pour l'histoire de la civilisation irlandaise). — *H. F. Berry.* Statute rolls of the parliament of Ireland, 1-12 Edward IV. — *A. B. Hinds.* Calendar of State papers. Venice. Vol. XVI-XX, 1619-1628. — *P. H. Brown.* The legislative union of England and Scotland (excellent; l'auteur a trouvé moyen de dire des choses neuves sur un sujet fort rebattu). — *Doughty* et *Mac-Arthur.* Documents relating to the constitutional history of Canada, 1791-1818 (important). — *W. A. Phillips.* The confederation of Europe; a study of the european alliance, 1813-1823 (étude incomplète; c'est une série d'essais sur certains points de ce grand sujet, mais des essais qui sont d'un maître). — Comte *Gallatin.* A great peace maker; the diary of James Gallatin, 1813-1827 (Genevois d'origine, Américain d'adoption, Albert Gallatin fut un diplomate avisé et d'excellentes manières. Lors des négociations pour la paix de Gand, il réussit là où ses collègues Adams et Clay auraient sans doute échoué par suite de leur humeur intraitable. Le Journal de ses ambassades, rédigé par son fils James, contient beaucoup de bons morceaux). — *W. Farrer.* Early Yorkshire charters. I (important).

42. — The Nineteenth century and after. 1915, avril. — S. T. Pruen. Ce que les Allemands ont fait dans l'Afrique orientale (quatre pages sur les atrocités qu'ils commirent en 1887). — J. E. Barker. Bismarck et Guillaume II; à l'occasion d'un centenaire (oppose les

vues pacifiques de Bismarck, après sa disgrâce, à la politique téméraire et peu cohérente de l'empereur qui l'avait congédié). = Mai. J. A. R. MARRIOTT. Un conseil de famille (montre la nature singulière et dangereuse des rapports entre l'Angleterre et ses grandes colonies transocéaniques; il est nécessaire qu'à l'avenir les « Dominions » d'outre-mer aient voix au chapitre dans les grandes consultations de l'Empire britannique). — A. SHADWELL. La haine des Allemands contre l'Angleterre; ses causes et sa signification. — Prof. A. V. DICEY. Wordsworth et la guerre. — DELANNOY. La bibliothèque de l'Université de Louvain (l'auteur est professeur à l'Université de Louvain et directeur de la bibliothèque aujourd'hui détruite. Il répond à un article du *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, où l'on rejette toute la responsabilité de l'incendie sur le bibliothécaire et ses aides à cause de leur absence, où l'on déclare d'autre part que la bibliothèque était de médiocre intérêt et que sa destruction est aisément réparable. M. Delannoy proteste contre ces impudentes assertions. Empruntons-lui quelques précisions : « Tout esprit juste et impartial doit admettre la vérité des propositions suivantes : 1° l'incendie de la bibliothèque a éclaté *soudainement* après une paisible occupation de la ville par les troupes allemandes pendant huit jours; 2° il éclata *pendant la nuit* du 25 août, quand toutes les salles de la bibliothèque étaient fermées et que les employés avaient reçu la défense de quitter leurs demeures après sept heures du soir; 3° cette nuit fut la *première nuit* de l'incendie, du pillage et du massacre. Nous connaissons le sort déplorable des malheureux qui tombèrent cette nuit-là entre les mains des soldats ivres, comme aussi pendant les jours et les nuits qui suivirent. J'ai revu les ruines de la bibliothèque huit jours après l'incendie et même alors je ne pus les voir que de loin et en courant de grands dangers »). — Abbé Ernest DIMNEY. La France et le Vatican. — George H. FRODSHAM. L'Allemagne et l'idée chrétienne; comment elle a faussé cette idée (analyse de plusieurs articles de la revue allemande *Die christliche Welt*, journal religieux qui paraît à Marbourg. Les auteurs de ces articles sont certainement sincères quand ils se disent chrétiens; mais la passion patriotique a corrompu leur foi. Rien de plus significatif à cet égard que le commentaire par lequel M. Sigismond Rauh justifie la haine du peuple allemand contre l'Angleterre : « La haine de l'Angleterre, c'est une façon de parler. L'Angleterre y est personnifiée comme par exemple quand on dit : je hais le mensonge, je hais le péché; puisque la cause contre laquelle on combat est personnifiée, le mot de haine se justifie; c'est ainsi que nous haïssons l'Angleterre et tout l'*Englændertum*; mais nous ne haïssons pas les Anglais en particulier; nous sommes prêts à leur rendre justice; nous ne nous refusons pas, comme le ferait une haine aveugle, à reconnaître qu'ils ont de bons côtés »). — Sir Thos. BARCLAY. Les conventions de La Haye et autres lois de la guerre en esprit et en pratique.

43. — **The Scottish historical Review**. 1915, avril. — MACKIE.

Dugald Delgetty et autres soldats écossais de fortune (Dugald est un des héros peints par Scott dans sa *Legend of Montrose;* il a composé cette figure d'après deux modèles fameux : Sir James Turner, dont nous avons les Mémoires et un traité sur l'art de la guerre, *Pallas armata*, et le colonel Robert Monro, qui écrivit un gros livre sur ses années de service en Allemagne de 1626 à 1634. Ce sont des types remarquables de ces mercenaires qui combattirent en Allemagne pendant la guerre de Trente Ans, et particulièrement sous Gustave-Adolphe). — Robert MUNRO. La Commission des monuments historiques d'Écosse. — RAIT. La représentation parlementaire en Écosse. IV : Conseils et conventions (minutieuse analyse des documents). — D. B. SMITH. Le feudiste Sir Thomas Craig (avocat en 1563, mort en 1608, Craig fut en son temps un juriste renommé. Auteur d'un *Jus feudale*, intéressant en ceci qu'il décrit le droit féodal d'Ecosse au moment où le régime féodal de la terre commençait à disparaître). — G. A. DUNLOP. John Stewart de Baldynneis, le Desportes de l'Écosse (les poèmes de ce John Stewart, qui furent terminés peu après 1583 et dédiés au roi Jacques VI, s'inspirent directement de Desportes, le dernier des poètes français de la Pléiade). — T. F. DONALD. La première ligne de défense de la Grande-Bretagne et la mutinerie de 1797 (quelques pages sur des soulèvements de matelots anglais pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire). = C.-rendu : The chronicle of Novgorod, 1016-1471, translated from the russian by *Robert Mitchell* and *Nevill Forbes* (cette chronique offre plus qu'un intérêt local, à cause de l'importance économique de Novgorod pendant le moyen âge). = Charte de Sir William Knollis, précepteur de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem à Torphichen, pour Barthélemy Johnson de Northbar, concernant les biens des Templiers à Tucheen, Inchinnan, 30 juin 1472 (fac-similé de cette charte latine, avec une traduction anglaise).

ITALIE.

44. — Miscellanea di storia italiana. 3e série, t. XV (Torino, Bocca, 1912, in-4o, LIV-366 p.). — Augusto TELLUCCINI. L'église royale de la Soperga (au moyen des archives de cette fondation, dont il donne la description dans son introduction. C'est en 1716 que la ville de Turin céda, à Victor-Amédée II, le petit sanctuaire du XIVe s. qui fut remplacé par la vaste église due aux princes de la maison de Savoie. M. Telluccini suit le sort de la congrégation instituée pour l'administrer et des bâtiments de la Soperga depuis ses origines; il énumère les inscriptions funéraires et, dans un des appendices de son travail, donne la liste des membres de la congrégation depuis 1731 jusqu'en 1852). — Dr P.-L. FIORANI. Études historiques sur le territoire, le bourg et le château de Mombrione (belle étude d'histoire locale, où l'auteur s'est préoccupé de mettre en lumière le développement juridique de l'agglomération décrite; principales données archéo-

logiques ou artistiques qui la concernent, depuis l'époque préhistorique jusqu'au début du XIXe s.). — M. R.-A. MARINI. Médailles et médailliers savoisiens de la Renaissance (étude fort bien faite, avec une bonne bibliographie, la description des médailles et un commentaire historique de leur frappe). — M. Mario ZUCCHI. Les origines et l'histoire du titre de prince de Piémont (ce titre n'apparaît qu'au XIIIe s., dans des documents dont le plus ancien paraît être de 1223. M. Zucchi en étudie la signification dans la chronique savoyarde et dans les divers documents historiques; partant d'Amédée, « prince de Piémont » en 1424, il en suit les applications diverses aux différents personnages qui l'ont porté, particulièrement au futur roi Humbert et au jeune prince né en 1904). = T. XVI (Torino, Ibid., 1913, in-4°, 459 p.). Vittorio POGGI. Chronologie des principaux magistrats qui administrèrent la commune de Savone (avec une introduction intéressante sur la vie communale de Savone au XVIe siècle). — C. CIPOLLA. Notes de voyages, intéressant Vérone, dues au bibliothécaire de la Laurentiana, A.-M. Bandini, en 1778. — A. SEGRE. Lettres du cardinal Ercole de Gonzague (publiées d'après un manuscrit de Modène, avec une introduction sur ce personnage, et divers appendices, le tout fournissant des documents importants à l'histoire des années 1520-1548 en Italie).

45. — Rivista storica italiana. 1913, oct.-déc. — *G. Rouchès*. Inventaire des lettres et papiers de G.-C. et L. Vigarani. — *G. Rodolfo*. Di manoscritti e rarità bibliografiche appartenenti alla biblioteca dei duchi di Savoia. — *K. Meyer*. Blenio und Leventina von Barbarossa bis Heinrich VII. — *A. Mangini*. Compendio della storia di Livorno. — *A. Corna*. Castelli e Rocche del Piacentino. — *A. Tellucini*. La real chiesa di Soperga. — *E. Meyer*. Histoire de l'antiquité, t. I. — *L. Cezard*. Histoire juridique des persécutions contre les chrétiens. — *Kehr*. Regesta pontificum romanorum, VI. — *Bollea*. Le origini della Casa di Savoia. — *Curtis*. Roger the Great. — *R. Palmarocchi*. Sul feudo normanno. — *A. Hauss*. Kard. Oktavian Ubaldini. — *G. Camozzi*. Il papato avignonese. — *O. Cartellieri*. Der französisch-mailändische Vertrag vom 20 März 1391. — *T. Persico*. Gli scrittori politici napoletani dal 1400 al 1700. — *C. Massa*. I salari agricoli in terra di Bari, 1447-1733. — *F. Niccolai*. Pier Vettori. — *M. Maggiorotti*. Il Piemonte dal 1637 al 1642. — *G. Natali*. La vita e il pensiero de F. Lomonaco. — *F. Ruffini*. La giovinezza del Conte di Cavour. — *W. Friedensburg*. Cavour. — *Thayer*. The life and times of Cavour. — *G. Sforza*. Il generale Manfredo Fanti in Liguria. = 1914, janv.-mars. *L.-A. Muratori*. Rerum Italicarum scriptores. Nuova edizione. — *A. Culmann*. Die Germania von Tacitus verglichen mit dem heutigen Deutschland. — *F. Cramer*. Deutschland in römischer Zeit. — *A. Zocco-Rossa*. La tavola bronzea di Narbona. — *F. Bianchi*. Studi sull' imperatore M. Aurelio Caro. — *H. Grisar*. Roma alla fine del mondo antico. — *F. Savio*. Gli antichi vescovi d'Italia dalla origini al 1300. — *G. Granello di Casaletto*. Il castello di Compiano e un epi-

sodio inedito di storia genovese. — *J. Schnitzer.* Savonarola nach der Aufzeichnungen des Florentiner Piero Parenti. — *A. Missiroli.* Astorgio III Manfredi, signore di Faenza (1488-1501). — *L. Pastor.* Storia dei Papi, t. IV, p. II. — *R. de Maulde La Clavière.* San Gaetano da Thiene e la riforma cattolica italiana. — *F. Ruffini.* Perchè Cesare Baronio non fù Papa. — *V. Bill.* Die Erhebung Herzogs von Medici zum Grossherzog von Toskana und die kaiserliche Anerkennung, 1569-1576. — *P. Marcucci-Poltri.* La Brigata Sicilia. = Avril-juin. *A. Giunta.* L'esame della critica sulla storiografia siciliana dei secoli XVI e XVII. — *D. Provenzal.* Usanze e feste del popolo italiano. — *C. Boggio.* Le chiese del Canavese d'interesse architettonico-archeologico. — *D. Simoni.* Coltano e la sua storia. — *R. Davidson.* Geschichte von Florenz, t. III. — *G.-B. Morandi.* Il castello di Novara dalle origini al 1500. — *A. Colarossi-Mancini.* Memorie storiche di Popoli fino all' abolizione dei feudi. — *A. Rosenberg.* Der Staat der alten Italiker. — *Robinson.* Marius Saturninus und Glaucia. — *F. Biehringer.* Kaiser Friedrich II. — *E. Müller.* Peter von Prezza, ein Publizist der Zeit des Interregnums. — *H. Rhode.* Der Kampf um Sizilien in den Jahren 1291-1302. — *M. Rothbarth.* Urban VI und Neapel. — *M. Lacy.* With Dante in modern Florence. — *L. Zanutto.* Ermanno di Luinis e la sua fellonia. — *Ferrer-Howell.* San Bernardino of Siena. — *P.-D. Pasolini.* Caterina Sforza. — *C. Orsenigo.* Vita di San Carlo Borromeo. — *E. Salaris.* Una famiglia di militari italiani dei secoli XVI e XVII, i Savorgnano. — *F. Cordova.* I Siciliani in Piemonte nel sec. XVIII. — *G. Cappello.* Le famiglie Bandiera e Graziani nel risorgimento d'Italia. — *J. Castellini.* Gli eroi garibaldini.

CHRONIQUE.

France. — Le 23 avril est mort M. Edmond SELIGMAN. Avocat à la cour de Paris et journaliste, M. Seligman a fait œuvre aussi d'historien en publiant un ouvrage richement documenté sur *la Justice en France pendant la Révolution.*

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a jugé comme suit le Concours des Antiquités nationales. 1re médaille : M. CLERC, *Aquae Sextiae; Aix à l'époque romaine;* 2e médaille : Ch. BÉMONT, *Recueil d'actes relatifs à l'administration anglaise en Guyenne;* 3e médaille : Jean MARX, *Guillaume de Jumièges, Gesta Normannorum ducum.* 1re mention : RAMBAUD, *l'Assistance publique à Poitiers;* 2e mention : PASQUIER, *Un favori de Louis XI;* 3e mention : abbé DUINE, *Origines bretonnes.*

Sur le prix Bordin, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1912, l'Académie accorde deux prix à M. BEL, *la Région de Tlemcen*, et à M. GROSSET, *Histoire de la musique de l'Inde.* — Sur le prix Saintour, elle attribue deux récompenses à M. MARÇAIS : *les Arabes en Barbarie du XIe au XIVe siècle*, et à M. L. BOUVAT, *les Barmécides.* — Sur le prix ordinaire destiné à récompenser des ouvrages ayant trait au moyen âge et à la Renaissance, elle a décerné le prix au *Boccace* de M. HAUVETTE et accordé une récompense aux *Rabodanges* de M. R. DE BRÉBISSON. — Sur le prix Brunet, elle a récompensé MM. POLAIN : *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques*, commencé par Mlle M. PELLECHET; Georges LEPREUX : *Gallia typographica*, et Louis MORIN : *Histoire de l'imprimerie à Troyes.*

— Dans sa séance du 1er mai 1915, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné des récompenses, sur le prix Audiffred, aux ouvrages historiques suivants : BONNENFANT, *les Séminaires normands du XVIe au XIXe siècle;* PASQUET, *Londres et les ouvriers de Londres;* Paul DESCAMPS, *la Formation sociale de l'Anglais moderne;* Paul PELET, *Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Maroc;* J.-L. JARAY, *Au jeune royaume d'Albanie.*

— Le *Journal officiel* du 11 mars contient le deuxième rapport de la Commission d'enquête sur les atrocités commises en France par les armées allemandes.

Allemagne. — M. Reinhold KOSER, directeur général des archives de l'État prussien, est mort à Berlin le 25 août dernier à l'âge de soixante-deux ans. Il venait de terminer, par un quatrième volume, sa grande Histoire de Frédéric le Grand.

— On annonce la mort d'un des plus réputés parmi les historiens allemands, un de ceux qui ont signé le manifeste des 93 : Karl LAMPRECHT. Nous lui consacrerons une notice détaillée dans une prochaine livraison.

Danemark. — Le 19 octobre 1914 est décédé à Copenhague, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le capitaine C. Th. SOERENSEN. On lui doit des ouvrages importants sur l'histoire militaire du Danemark; il a publié ainsi beaucoup de recherches solides et perspicaces sur la diplomatie et les guerres du Danemark à l'époque de Napoléon Ier, un grand ouvrage sur la campagne de 1814 en Norvège, un livre sur Bernadotte dans les pays scandinaves; on lui doit également un ouvrage en trois volumes, qui est un tableau de la guerre contre les Prussiens et les Autrichiens en 1864.

— Le 31 janvier 1915 est mort le docteur Gustav BANG, député; il n'avait que quarante-quatre ans, mais a montré, pendant sa courte vie, une grande activité littéraire. Parmi ses publications, nous signalerons ses remarquables recherches sur l'extinction de l'ancienne noblesse danoise au XVIIe siècle et sur les classes vagabondes de la société dans le même siècle.

— Le 7 février 1915 est mort le recteur Arnold HEISE, à l'âge de soixante-quatorze ans. M. Heise avait publié un grand nombre d'études très approfondies sur le temps de la Réforme, sur la politique des rois et sur l'état intérieur du pays à cette époque. Dans le grand ouvrage intitulé : *Danmarks Riges Historie*, M. Heise a donné un tableau vivant et plein d'intérêt de l'histoire du pays sous le roi Hans et sous ses successeurs jusqu'en 1536. J. ST.

Italie. — Le P. Franz EHRLE, préfet de la bibliothèque du Vatican depuis 1893, a pris sa retraite; il a eu pour successeur le Dr Achille RATTI, jusqu'ici préfet de l'Ambrosienne à Milan.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

CONSTANTIN

ET LA

FONDATION DE CONSTANTINOPLE

Quels motifs ont pu pousser Constantin à déserter l'ancienne Rome et à rompre avec un passé que la tradition alors admise faisait remonter à 1,077 ans? Comment a-t-il pu abandonner ou plus exactement dédoubler officiellement la ville qui était en théorie, non la capitale, mais la maîtresse, la ville souveraine de l'empire, « la tête de l'univers, la ville impériale de la puissance romaine »[1], « la ville-reine »[2], ainsi que l'appellent les contemporains?

Des explications variées et parfois contradictoires ont été proposées pour découvrir les raisons qui ont pu pousser Constantin à accomplir un acte presque révolutionnaire et d'une portée si considérable. Parmi les chroniqueurs, Zosime est le seul qui réponde à cette question. Païen attardé au ve siècle et hostile à la mémoire de Constantin, il cherche à donner à ses actes les motifs les plus mesquins. D'après lui, Constantin quitta Rome parce qu'il s'y sentait impopulaire. Un jour de fête solennelle où l'armée devait monter au Capitole, l'empereur défendit la cérémonie en termes ironiques « et, par ce mépris injurieux de la religion, il s'attira la haine du sénat et du peuple. Comme il ne pouvait plus supporter les plaintes qui éclataient contre lui de toutes parts, il résolut de chercher une ville qui égalât Rome en majesté et où il pût établir le siège de son empire »[3]. Il est inutile d'insister sur le caractère un peu puéril de cette allégation : nous dirons bientôt quel cas il faut en faire.

1. Eusèbe, *Vita Constant.*, I, 26 : « τὴν τοῦ παντὸς κεφαλὴν, τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς τὴν βασιλεύουσαν πόλιν. » Id., I, 33, 39, 40; III, 7, 47.
2. Eusèbe, *Vita Constant.*, IV, 63, 69 : « τὴν βασιλίδα πόλιν. »
3. Zosime, II, 30.

Parmi les historiens modernes, Gibbon est un de ceux qui ont recherché avec le plus de pénétration les motifs déterminants de Constantin, et nous verrons qu'en fin de compte son explication, sans avoir une largeur suffisante, est d'accord avec les faits. Il montre d'abord que l'empereur n'avait aucune raison de rester attaché à Rome. « La patrie des Césars n'inspirait que de l'indifférence à un prince guerrier, né sur les rives du Danube, élevé dans les cours ou dans les armées d'Asie et revêtu de la pourpre par les légions de Bretagne. » Mais, selon lui, le choix de Constantinople est dû surtout à des considérations stratégiques. « Dans le choix d'une situation avantageuse, il préféra les confins de l'Europe et de l'Asie pour en imposer avec une puissante armée aux barbares qui habitent entre le Danube et le Tanaïs et pour éclairer de plus près la conduite du roi de Perse... Telles étaient les vues de Dioclétien quand il avait choisi et embelli le séjour de Nicomédie. Mais la mémoire de Dioclétien était justement odieuse au protecteur de l'Église et Constantin n'était pas insensible à l'ambition de fonder une ville qui pût perpétuer la gloire de son nom[1]. »

Duruy, tout en faisant la part des motifs militaires et stratégiques, paraît avoir subi l'influence du témoignage de Zosime. « Une cour asiatique », dit-il, « eût été mal à l'aise au milieu des souvenirs qu'éveillaient les noms du sénat, du peuple romain et du Forum, et puis un prince chrétien ne pouvait habiter parmi tous ces temples en face du Capitole où Jupiter siégeait toujours[2]. » Dans son Histoire ancienne de l'Église, Mgr Duchesne a développé des considérations du même ordre. D'après lui, Constantin voulait avant tout « avoir une capitale chrétienne ». Rome était trop attachée aux souvenirs du paganisme. « Il avait dû constater que les vieux cultes étaient encore trop vivants pour qu'il fût aisé de les déraciner ou d'en faire abstraction. Sur le Bosphore, il aurait les mains libres[3]. »

La raison religieuse paraît en somme avoir les préférences des modernes et l'on n'est pas peu surpris de voir reparaître dans leurs explications l'influence de la Fausse Donation. Dom Leclercq prête ainsi à Constantin le plan machiavélique

1. Gibbon, *Décadence et chute de l'empire romain*, trad. Buchon, ch. XVII.
2. Duruy, *Histoire des Romains*. Paris, t. VII, 1885, p. 202.
3. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, 1907, p. 85.

d'avoir abandonné Rome afin d'y laisser le pape « en qui il paraît avoir vu tout ensemble et selon l'occurrence un délégué et un collègue » libre d'y mener la lutte contre le paganisme. « Plus ou moins rapidement, ceci tuerait cela, suivant le degré de vigueur et d'habileté qu'y apporteraient les papes[1]. » Ce serait donc pour laisser Rome devenir une capitale religieuse que Constantin l'aurait abandonnée. Il est inutile d'insister sur le véritable anachronisme qui enlève tout crédit à cette explication.

Telles sont les diverses raisons par lesquelles on a essayé de justifier la fondation de Constantinople, mais la plupart de leurs auteurs se sont contentés d'affirmations d'un caractère assez général et n'ont pas cherché à réunir les preuves de ce qu'ils avançaient. Une question aussi importante pour l'histoire universelle est donc aujourd'hui encore presque entière et il plane toujours une certaine obscurité sur les motifs qui ont déterminé la volonté impériale. N'est-il pas possible de dissiper quelque peu ces ténèbres et de rechercher dans la conduite de Constantin l'explication de cet événement? C'est ce que l'examen impartial des circonstances au milieu desquelles fut fondée Constantinople va nous apprendre.

I.

Il n'est pas inutile de remarquer d'abord qu'avant son installation à Constantinople en 330, Constantin n'a jamais adopté de résidence fixe et que pendant vingt-quatre ans il a vécu en empereur errant. Lorsqu'il est proclamé empereur par les légions de son père à York en juillet 306, le régime de la tétrarchie est toujours en vigueur et, depuis 293, quatre gouvernements impériaux sont installés à Nicomédie, Sirmium, Milan, Trèves, sans qu'aucune atteinte d'ailleurs ait été portée aux institutions traditionnelles de Rome qui est restée la ville impériale. Trèves est donc la première résidence du nouveau César et, après son expédition contre les Francs et les Alamans, il y célèbre les « Ludi Alamannici » (octobre 306). C'est à l'atelier de Trèves que sont émises ses premières monnaies.

1. Dom Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, publ. par Dom Cabrol, article *Byzance*. Paris, 1910, t. II (1), col. 1373.

C'est encore à Trèves qu'il épouse la fille de Maximien Hercule (31 mars 307), et, en juillet 310, après sa lutte victorieuse contre son beau-père, il fait célébrer en sa présence l'anniversaire de la fondation de cette ville[1]. Puis la lutte contre Maxence l'entraîne en Italie; après la victoire du Pont-Milvius, il entre à Rome (29 octobre 312) et y séjourne jusqu'en janvier 313[2]. L'entrevue de Milan avec Licinius se prolonge en février et mars 313, puis de mars à juillet, il dirige une expédition contre les Francs et célèbre de nouveau à Trèves des « Ludi Francici »[3]. L'année 314 est occupée par la guerre contre Licinius jusqu'en octobre. Quelques mois après sa victoire, Constantin fait son entrée à Rome le 18 juillet 315, y célèbre ses Decennalia le 25 juillet et part le 27 septembre pour un voyage d'inspection sur le Danube[4]. On le retrouve à Trèves au début de 316, puis il passe successivement à Vienne (avril-mai), à Arles (août) et quitte la Gaule en octobre 316. En novembre, il est à Milan[5]. Le 1er mars 317, à Sardique en Mésie, il élève au rang de César ses fils Crispus et Constantin, ainsi que le fils de Licinius[6]. Il regagne l'Italie en 318 et séjourne à Aquilée, mais il passe en Pannonie et en Mésie presque toute l'année 319 et une partie de l'année 320. En 322, il dirige une campagne contre les Sarmates et ramène ses prisonniers à Bologne, puis la lutte avec Licinius devenue inévitable le retient définitivement en Orient. C'est à Thessalonique, où il fait creuser un port[7], qu'il organise une flotte contre son rival fin de 323. Il rassemble aussi des navires au Pirée et fait un séjour à Athènes (janvier 324), puis, après être revenu successivement à Sirmium et à Thessalonique, il envahit la Thrace et commence la guerre contre Licinius. On peut dire que, depuis son départ de Trèves en 316, il n'a pas eu de résidence attitrée; mais, à part de courtes apparitions en Italie, il n'a cessé de séjourner dans la péninsule des Balkans, soit dans la région du Danube, soit en Macédoine et en Grèce. Il semble

1. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*. Paris, 1908, t. I, p. LVIII-LIX.
2. *Ibid.*, t. I, p. LXXIV-LXXIX.
3. *Ibid.*, t. I, p. XCII-XCIII.
4. *Ibid.*, t. I, p. XCIX-CII.
5. *Ibid.*, t. I, p. CIII-CIV.
6. *Ibid.*, t. I, p. CV-CVI.
7. Tafrali, *Topographie de Thessalonique*. Paris, 1913, p. 15-20.

donc bien que le partage accepté en 314 n'ait été dans sa pensée que provisoire et que la conquête des riches provinces d'Orient abandonnées à Licinius ait été depuis cette époque l'objet de ses préoccupations.

Bien plus, il paraît vraisemblable qu'au moment où il quitta la Gaule, Constantin avait déjà formé le projet d'établir sa résidence définitive dans la péninsule des Balkans, à portée des frontières du Danube. S'il ne songeait pas encore à Byzance, qui appartenait d'ailleurs à Licinius, il eut un moment l'intention de placer sa capitale à Sardique, c'est-à-dire sur l'emplacement de la ville actuelle de Sofia, au centre du haut bassin lacustre qui commande les principales routes de la péninsule et auquel la trouée de l'Isker ouvre un débouché vers le Danube[1]. Le fait est affirmé par le continuateur de Dion Cassius[2], d'après lequel Constantin aimait à répéter qu'il n'aurait d'autre Rome que Sardique. Or, c'est en 317 que Constantin séjourne à Sardique et y élève ses fils au rang de César; ce fut sans doute à ce moment que la situation de cette ville lui parut offrir les avantages qu'il cherchait pour sa future capitale.

En un mot, avant la deuxième guerre contre Licinius, Constantin paraît avoir abandonné l'Occident sans retour et l'idée de créer en Orient, à proximité de la frontière du Danube, une nouvelle capitale avait déjà germé dans son esprit. Et d'ailleurs la rapidité avec laquelle se sont succédé les événements met cette conclusion hors de doute.

L'histoire de la fondation de Constantinople est aujourd'hui bien connue grâce aux belles études de numismatique de M. Jules Maurice[3]. En outre, les découvertes papyrologiques de M. Jouguet permettent d'apercevoir d'une manière plus nette encore les relations qui unissent la victoire remportée sur Licinius à la nouvelle création. La plupart des historiens en effet avaient placé en 323 la guerre contre Licinius. Seul,

1. Le traité de 314 n'avait laissé à Licinius d'autre province européenne que la Thrace.

2. Τὰ μετὰ Διωνα, ις (Müller, *Fr. H. Gr.*, IV, 199) : ὅτι Κωνσταντῖνος ἐβουλεύσατο πρῶτον ἐν Σαρδικῇ μεταγαγεῖν τὰ δημόσια φιλῶν τε τὴν πόλιν ἐκείνην συνεχῶς ἔλεγεν. « Ἡ ἐμὴ Ῥώμη Σαρδική ἐστιν. »

3. Voir surtout J. Maurice, *les Origines de Constantinople. Centenaire de la Société des Antiquaires de France*. Paris, 1904; *Numismatique constantinienne*, 2 volumes, 1908 et 1911.

O. Seeck, se fondant sur un témoignage d'Idace, avait adopté 324. Cette conjecture est confirmée par un papyrus de Théadelphie conservé au musée du Caire, qui montre qu'en novembre 324, l'Égypte venait de reconnaître Constantin. Or, la bataille de Chrysopolis où sombra la fortune de Licinius est datée du 18 septembre. Il ne peut s'agir que du 18 septembre 324 et non 323, car il est invraisemblable que l'Égypte ait mis plus d'un an à faire sa soumission[1].

Dès lors, il est possible de serrer de près le moment où Constantin prit la résolution de fonder sa nouvelle ville. En effet, ainsi que l'a démontré M. J. Maurice, lorsque, le 8 novembre 324, eut lieu la cérémonie de l'élévation de Constance II au rang de César, Constantinople était déjà fondée, puisque, dans la harangue prononcée à cette occasion, le rhéteur Thémistius dit que l'empereur « donne en même temps la pourpre à son fils et une nouvelle enceinte à sa ville »[2]. La suite des faits est donc très nette. C'est le 3 juillet 324 que Constantin met Licinius en fuite à Andrinople. Pendant les mois de juillet et d'août, Constantin assiège et prend Byzance, tandis que Crispus détruit la flotte de Licinius. Le 18 septembre 324, Licinius est définitivement vaincu en face de Byzance, à Chrysopolis (emplacement actuel de Scutari). C'est entre cette date et le 8 novembre suivant que la création de Constantinople a été décidée et entreprise. Dès la fin de l'année 324, l'atelier monétaire de Constantinople procédait à sa première émission[3].

Il semble donc que la possession du Bosphore ait été le principal enjeu de cette guerre et que la fondation de Constantinople soit la conséquence directe de la victoire sur Licinius. C'est ainsi d'ailleurs que l'Anonyme de Valois présente les faits : « Constantin », dit-il, « donna son nom à Byzance et l'appela Constantinople en mémoire de sa célèbre victoire[4]. » La rapidité avec laquelle Constantin prit cette décision montre bien que, lorsqu'il attaqua Licinius, le plan de la nouvelle

1. Jouguet, *En quelle année finit la guerre entre Constantin et Licinius*, Séances de l'Académie des inscriptions, *Bulletin*, 1906, p. 231-236.

2. Thémistius, *Orat.*, éd. Dindorf, p. 69. Cf. J. Maurice, *les Origines de Constantinople*, p. 2.

3. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. 481 et suiv.

4. Excerpta Valesiana, dans les *Monumenta Germaniae*, *Auctores antiquissimi*, t. IX, p. 10 : « Constantinus autem ex se Byzantium Constantinopolim nuncupavit ob insignis victoriae [memoriam]. »

fondation était déjà élaboré dans son esprit. Ce fut sans doute dès la fin de l'année 316, lorsqu'il abandonna l'Occident, désormais pacifié et protégé contre les incursions germaniques, qu'il conçut le projet de transporter dans la péninsule des Balkans, a proximité de la vallée du Danube, le centre principal de ses forces. Les faits ainsi rapprochés permettent de conclure qu'en agissant ainsi il obéissait avant tout à des considérations stratégiques.

II.

Pour essayer de mieux pénétrer la pensée de Constantin, il n'est pas inutile de rechercher exactement les caractères qui distinguèrent la nouvelle ville à son origine.

Ce fut d'abord une création systématique et qui fut menée avec une rapidité prodigieuse. Sans doute l'antique cité de Byzance fut englobée dans l'enceinte que Constantin, d'après un renseignement de Philostorgius, traça lui-même, une lance à la main[1]; elle ne devait pourtant être que le noyau de la nouvelle agglomération. Constantin fit restaurer ses monuments dont la plupart dataient de Septime-Sévère, qui avait rebâti la ville après le terrible siège de 193. Mais surtout de nouveaux quartiers s'élevèrent sur un espace quadruple de la superficie occupée par Byzance. Dès l'origine, Constantin, avec une robuste confiance dans l'avenir de sa fondation, assigna à la ville tout l'espace limité par l'enceinte théodosienne, comprenant les sept collines à l'image de Rome, et divisé en quatorze régions, dont une au delà de la Corne-d'Or. Toutefois, le premier mur d'enceinte commencé en 324 engloba seulement les quatre premières collines et une partie de la cinquième, le Xerolophos; l'espace laissé en dehors des murs fut réservé pour un développement futur que Constantin prévoyait grandiose.

Les mesures prises par l'empereur pour assurer le succès de l'œuvre qu'il avait assumée montrent assez quelle importance il y attachait. Les trésors conquis sur Licinius et toutes les ressources dont disposait l'empire furent employés sans compter, au point de causer des embarras au fisc[2]. Pour

1. Philostorgius, *Hist. eccl.*, II, 9 (ap. Photius, *Bibliotheca*).
2. Julien, *Oratio I* (coll. Teubner, p. 9). — J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. CLIV.

recruter des hommes de peine, on enrôla 40,000 Goths fédérés, qui furent cantonnés dans les quartiers laissés en dehors de l'enceinte[1]; le nombre des architectes et des chefs de chantiers étant insuffisant, on voit Constantin, en 334 encore, demander par un rescrit au préfet du prétoire d'Occident de lui envoyer de jeunes architectes, auxquels il promet, outre leurs gages, l'exemption des charges pour eux et leurs parents[2].

Pour embellir sa future résidence, Constantin dépouilla sans scrupule les autres villes de l'empire et les sanctuaires païens les plus vénérés. Les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque vinrent orner les places publiques ou la terrasse de l'Hippodrome sur laquelle fut transporté le célèbre trépied de Delphes que l'on voit encore sur la place de l'Atmeidan[3]. De même, pour peupler la ville ainsi construite de toutes pièces, des immigrants nombreux furent attirés, surtout de Rome, mais aussi de toutes les provinces. Des notables romains reçurent en toute propriété de spacieuses demeures construites aux frais de l'État[4] et l'organisation de l'annone sur le modèle de Rome ne tarda pas à attirer une plèbe nombreuse[5].

Les travaux inaugurés dans les trois derniers mois de l'année 324, probablement en octobre, durèrent environ dix ans. Dès 325, les murs de l'enceinte sortaient de terre et les principaux édifices religieux et civils commençaient à s'élever[6]. Ce fut sans doute à ce moment que furent jetées les fondations des églises Sainte-Irène et des Saints-Apôtres, du Grand-Palais impérial, du Forum, etc... En 330, les travaux étaient assez avancés pour que l'empereur pût procéder à l'inauguration solennelle qui coïncidait avec la célébration de ses Tredecennalia. Déjà à cette date, l'impératrice Hélène, mère de Constantin, avait été ensevelie aux Saints-Apôtres[7]. La fête

1. Jornandès, 21.

2. *Cod. Theod.*, XIII, 4, 1-2.

3. Saint Jérôme, *Chronicon*, 331 : « Constantinopolis dedicatur pene omnium urbium nuditate »; Eusèbe, *Vita Constant.*, III, 54; Zosime, II, 31; Codinus, *Antiq. Constantin.* (Banduri, *Imperium orientale*, I, 20-21).

4. Sozomène, *H. E.*, II, 3; *Antiq. Constantin.* (Banduri, I, 40, 12); Eunapius, *Vitae sophist.*, éd. Boissonade, p. 462.

5. Eunapius, *Ibid.*; Socrate, *H. E.*, II, 13.

6. Socrate, *H. E.*, I, 16. Cf. Maurice, *les Origines de Constantinople*, p. 290.

7. Maurice, *Numismatique constantinienne*, I, p. CXLIX-CL.

de l'inauguration fut célébrée le 11 mai 330. Comme il arrive dans nos expositions modernes, ce fut sans doute au milieu des chantiers encore ouverts et mal dissimulés que se déroula cette fête. Mais la cour et le gouvernement impérial s'installaient déjà dans les bâtiments à peine construits. C'est en 330 que le *Consistorium principis* est fixé à Constantinople, et la première loi datée de la nouvelle capitale est du 16 juillet 330[1]. D'après un renseignement donné par Julien, les travaux furent achevés à peu près en 334[2]; mais, depuis 330, elle était devenue la résidence habituelle de Constantin.

En se transportant ainsi avec sa cour et son gouvernement sur les rivages du Bosphore, Constantin avait accompli un acte d'une portée considérable et d'un caractère franchement révolutionnaire. La fondation de Constantinople marquait en effet une véritable rupture entre l'empereur et l'ancienne Rome et il était impossible de lui trouver un précédent quelconque. C'était plus qu'un simple transfert de capitale. Lorsque Dioclétien et ses collègues de la tétrarchie avaient adopté pour leurs résidences d'autres villes que Rome, ils y avaient simplement organisé leur cour et leur administration. Les privilèges de Rome étaient restés intacts; elle avait gardé, à l'exclusion des autres capitales, son sénat, ses consuls, son administration frumentaire, ses sacerdoces. Elle était toujours la ville impériale par excellence, alors que les nouvelles capitales n'étaient que des centres administratifs. On ne trouve dans cette organisation aucune nouveauté juridique.

La création de Constantin a un tout autre caractère. Il n'a pas touché aux privilèges de Rome; il les a dédoublés en les conférant à une autre ville. C'est une nouvelle Rome qu'il a voulu fonder et il y a eu désormais dans l'empire deux villes impériales exerçant en théorie la souveraineté sur l'univers.

Tous les témoignages reviennent avec insistance sur l'intention bien marquée de l'empereur qui voulait égaler sa ville à l'ancienne Rome. Zosime dit que Constantin, frappé de la situation de Byzance, résolut de l'agrandir pour en faire « la capitale

1. Mommsen et Meyer, *Codex Theodosianus*, I, pars I, CCXXI; Seeck, *Die Zeit der Gesetze Constantins* (*Zeitschrift für Rechtsgesch.*, *Röm. Abth.*, X, 241); Maurice, *les Origines de Constantinople*, p. 288 et suiv.

2. Julien, *Oratio I* (coll. Teubner, p. 9).

de l'univers », et il rapporte un oracle attribué à la sibylle Érythrée qui prédisait cette future grandeur[1]. Socrate nous donne ce détail important « qu'après avoir fait reconnaître Byzance comme l'égale de Rome souveraine, il changea son nom en celui de Constantinople et établit par une loi qu'elle prendrait le titre de seconde Rome. Cette loi, gravée sur une stèle de pierre, fut exposée publiquement à l'endroit appelé Strategion près de sa statue équestre »[2]. Sozomène dit de même : « Il nomma Constantinople la nouvelle Rome et la constitua souveraine sur tous ceux qui sont sujets des Romains au nord, au midi et au levant[3]. » D'après Philostorgius, Constantin qualifia sa ville du titre d' « alma Roma » et l'embellit de manière à ce qu'elle pût rivaliser avec « l'ancienne Rome »[4]. Dans un rescrit daté de 334, Constantinople est appelée à l'égal de Rome « la ville éternelle »[5]. Enfin, lorsque dans les conciles œcuméniques le patriarche de Constantinople revendiquera d'abord la seconde place dans la chrétienté, puis des honneurs égaux à ceux du pape, son principal argument sera que la ville dont il est le pasteur est appelée « la nouvelle Rome », égale en dignité à l'ancienne[6].

Le témoignage des monnaies est encore plus significatif, car elles nous découvrent sans ambiguïté la théorie que Constantin fait officiellement prévaloir. Aussitôt après l'inauguration solennelle de Constantinople, le 11 mai 330, des pièces sont frappées en l'honneur de l'ancienne et de la nouvelle Rome, aussi bien à l'atelier de Rome qu'à Constantinople[7]. Chacune des deux villes est figurée par un buste lauré et casqué, couvert du manteau

1. Zosime, II, 31.

2. Socrate, *H. E.*, I, 16 : « χρηματίζειν δευτέραν Ῥώμην νόμῳ ἐκύρωσεν. »

3. Sozomène, *H. E.*, II, 3.

4. Philostorgius, *H. E.*, II, 9.

5. *Cod. Theod.*, XIII, 5, 7 : « Pro commoditate urbis quam aeterno nomine, iubente Deo, donavimus. »

6. Concile de Constantinople, 381, canon 3 : Τὸν μέντοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥώμην (Mansi, *Concilia*, III, 560). — Concile de Chalcédoine, 451, canon 28, rappelant le précédent : Τὰ ἴσα πρεσβεῖα ἀπένειμαν τῷ τῆς νέας Ῥώμης ἁγιωτάτῳ θρόνῳ εὐλόγως κρίναντες τὴν βασιλείᾳ καὶ συγκλήτῳ τιμηθεῖσαν πόλιν καὶ τῶν ἴσων ἀπολαύουσαν πρεσβείων τῇ πρεσβυτέρᾳ βασιλίδι Ῥώμῃ (Mansi, *Concilia*, VII, 369).

7. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. 251, pl. XVIII, 14; p. 253, pl. XVIII, 15; t. II, p. 518, pl. XV, 12; p. 521, p. 534.

impérial ; mais ce n'est pas sans raison, comme on le verra, que le buste de Constantinople tient le sceptre, tandis que celui de Rome est privé de cet attribut[1]. Des pièces à la légende : CONSTANTINOPOLIS avec une Victoire au revers sont fabriquées à Rome[2]; en revanche, des pièces à la légende : VRBS ROMA avec, au revers, Romulus et Rémus allaités par la louve, sortent de l'atelier de Constantinople[3].

L'union intime des deux cités est rendue plus visible encore par les pièces hybrides dont les coins sont empruntés aux deux ateliers. Celui de Rome a émis entre 335 et 337 deux types de pièces offrant le même revers, la louve allaitant Romulus et Rémus, mais dont les droits représentent tantôt le buste de Constantinople, tantôt le buste de Rome[4]. Enfin, la fiction du transfert du « peuple romain » sur le Bosphore est consacrée d'une manière éclatante par les pièces émises dans le seul atelier de Constantinople à l'effigie du POPVLVS ROMANVS, figuré par un adolescent lauré et drapé avec une corne d'abondance attachée derrière lui (335-337)[5].

Ce fut évidemment pour justifier cette assimilation que Constantin voulut par tous les moyens attirer le plus possible de Romains pour peupler sa nouvelle ville[6], et quelques-uns des membres des plus illustres familles sénatoriales consentirent à le suivre sur le Bosphore comme pour mieux rattacher la nouvelle Rome aux traditions de l'ancienne[7].

A cette situation honorifique de premier ordre correspondirent en outre des avantages matériels et des privilèges qui avaient été jusque-là une propriété exclusive de l'ancienne Rome. Sans doute, l'assimilation ne fut pas aussi complète dès le début qu'elle le devint sous les successeurs de Constantin. Du moins, par ses mesures législatives, l'empereur s'attacha-t-il à

1. Parce que Constantinople est la résidence du gouvernement impérial.
2. J. Maurice, t. I, p. 251 (330), p. 255 (333-335), p. 259 (335-337).
3. *Ibid.*, t. II, p. 534, 537.
4. *Ibid.*, t. I, p. 258-259.
5. *Ibid.*, t. II, p. 536-537, pl. XVI, p. 11-12.
6. *Patria Constantin.* (Banduri, *Imper. orient.*, I, 4) : Μέλλων οὖν ὁ μέγας Κωνσταντῖνος οἰκῆσαι τὴν πόλιν αὐτοῦ μᾶλλον δὲ τοὺς Ῥωμαίους εἰς τὸ Βυζάντιον κατακρατῆσαι...
7. Lécrivain, *le Sénat romain depuis Dioclétien à Rome et à Constantinople.* Paris, 1888, p. 218. On cite les noms d'Olympius, Verus, Severus, Urbicius, Callistratus, Florentius, Eubulus, Studius, Zoticus.

doter la nouvelle ville d'un statut juridique aussi semblable que possible à celui de Rome et à y introduire la plupart des institutions qui la distinguaient des autres villes de l'empire.

Avant 324, Byzance, qui avait perdu son rang de ville libre sous Septime-Sévère, était rattachée à la province d'Europe, dont la métropole était Héraclée. Ce rang secondaire ne pouvait plus lui convenir et Constantin la plaça sous l'administration d'un proconsul spécial auquel, en 359, Constance substitua un « Præfectus Urbi », dont les pouvoirs furent les mêmes que ceux du préfet de Rome[1].

La principale innovation juridique consista à distraire le territoire de Constantinople du sol provincial pour en faire légalement un morceau du sol italien. On ne possède plus l'édit par lequel Constantin accorda le « ius italicum » aux habitants de la nouvelle Rome, mais cet édit fut confirmé par ses successeurs en 370[2] et en 421[3]. Au point de vue juridique, le sol de Constantinople était donc assimilé entièrement à celui de Rome : il cessait de faire partie du territoire provincial et il en résultait pour ses habitants l'immunité du tribut foncier et de la capitation[4]. Sans doute, depuis Dioclétien, l'Italie avait été soumise au tribut provincial, mais le territoire de Rome avait dû garder l'immunité dont Constantinople reçut le bénéfice[5].

Le prestige incomparable qu'exerçait toujours l'ancienne Rome provenait surtout des vieilles institutions républicaines, des magistratures et du sénat, restes bien amoindris, mais toujours respectés, d'un passé glorieux. Il était impossible d'appeler Rome une ville qui n'aurait pas eu un sénat et des consuls. Un des premiers soins de Constantin fut donc d'instituer dans la nouvelle ville un sénat à l'image de celui de Rome. D'après Sozomène, « il établit un autre grand conseil appelé sénat et lui donna les mêmes pouvoirs et les mêmes fêtes mensuelles qui étaient en usage chez les anciens Romains »[6].

1. Socrate, II, 41; *Cod. Theod.*, I, 6, 1; Lécrivain, *le Sénat*, p. 219.
2. *Cod. Theod.*, XIV, 13, 1.
3. *Cod. Justinian*, XI, 20, 1 : « Urbs Constantinopolitana non solum iuris italici sed etiam ipsius Romæ veteris praerogativa laetetur. »
4. Jullian, *Jus italicum* (Daremberg et Saglio, *Diction. Antiq.*, t. III, I, 745-748).
5. Jullian, *op. cit.*
6. Sozomène, *H. E.*, II, 3.

Cependant, il semble bien qu'il n'eut pas la hardiesse d'établir une identité complète entre les deux assemblées. Un texte de l'Anonyme de Valois indique clairement que les sénateurs de Constantinople se trouvaient placés dans la hiérarchie après ceux de Rome : « Ibi etiam senatum constituit secundi ordinis : claros vocavit »[1]. Les sénateurs de Constantinople furent donc simplement « clari » au lieu d'être « clarissimi » comme ceux de Rome; mais la distinction ne dut pas persister longtemps, et, dans une de ses harangues, Thémistius remercie l'empereur Constance d'avoir amélioré la situation du sénat[2]. Pour recevoir la nouvelle assemblée, une somptueuse basilique fut érigée à l'est du Forum Augustaeon, à côté du palais impérial[3].

En ce qui concerne le consulat, il semble bien que Constantin ait reculé devant le dédoublement qui aurait dû résulter logiquement de l'érection de la nouvelle Rome. Jusqu'à sa mort, les consuls ordinaires continuèrent à être désignés et à exercer leurs fonctions à Rome. Puis en 339, l'empereur Constance prit le consulat à Constantinople, tandis que Constant le prenait à Rome. Dès lors, tantôt le consulat fut partagé entre les deux capitales, tantôt les deux consuls furent nommés alternativement dans chacune d'elles. Ce fut seulement à partir de 399 qu'il y eut régulièrement un consul d'Orient et un consul d'Occident[4].

Un des privilèges les plus enviés de Rome était son administration frumentaire, dont l'organisation remontait à Auguste : les « largitiones frumentariae », qui avaient pris encore plus d'extension au IIIe siècle et portaient même sur le vin et les vivres, distinguaient la plèbe romaine de celle des autres villes de l'empire. Constantin institua également l'annone à Constantinople et les distributions de blé commencèrent le jour même de l'inauguration, le 11 mai 330[5]. D'après Socrate, Constantin fit distribuer chaque jour 80,000 boisseaux de blé[6] et ainsi qu'à

1. Excerpta Valesiana, dans les *Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. IX, p. 10.

2. Themist., *Orat.*, III, éd. Dindorf; Lécrivain, *le Sénat*, p. 218.

3. Ebersolt, *le Grand-Palais de Constantinople*. Paris, 1910, p. 14-15.

4. G. Humbert, art. *Consul*, Daremberg et Saglio, II, 1, 1465; Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 620.

5. Calendrier de Philocalus, *C. I. L.*, I, p. 342 et 394. *Chron. pascale*, a. 332 (*Pat. Gr.*, XCII, col. 712).

6. Socrate, *H. E.*, II, 13.

Rome des corporations de « navicularii » furent instituées pour aller chercher le blé en Syrie et en Égypte[1]. L'organisation de l'annone était le signe matériel de l'identité que Constantin avait voulu établir entre les deux villes.

Enfin, pour compléter la ressemblance, de même que Rome, Constantinople eut son cirque et ses associations sportives, ses factions. Ce n'était pas là à vrai dire un privilège exclusif de Rome, puisque des cirques existaient aussi dans les plus grandes villes de l'empire, à Trèves, à Carthage, à Antioche, à Thessalonique, mais celui de la seconde Rome devait avoir une importance particulière. Septime-Sévère avait déjà commencé la construction de l'hippodrome de Byzance dont Constantin décida l'achèvement. Ce fut lui qui fit construire les gradins, aménager la spina médiane, qui fut embellie à l'aide d'œuvres d'art enlevées aux temples païens, et ériger la loge impériale, le Kathisma, véritable palais qui communiquait directement avec le Grand-Palais impérial[2].

La division du territoire assigné au développement futur de la ville en quatorze régions, la détermination dans cet espace de sept collines, le nom de Capitole donné à l'une d'elles, montrent jusqu'à quelle minutie presque enfantine fut poussé le souci d'identifier les deux villes. En outre, la nouvelle Rome eut à sa naissance un avantage marqué sur l'ancienne : elle ne fut pas seulement la ville souveraine, elle devint aussi en fait le siège du gouvernement impérial et la résidence des principaux fonctionnaires de l'empire. La nouvelle Rome eut donc sur l'ancienne la supériorité d'être à la fois la cité impériale, souveraine théorique de l'univers, et en même temps la capitale politique, siège réel du gouvernement central. Dioclétien avait cru pouvoir séparer les deux titres; les capitales de la tétrarchie avaient laissé à Rome son rang de métropole de l'empire. Constantinople au contraire devient à la fois la métropole nouvelle et la capitale définitive. Afin d'assurer à la majesté impériale un siège qui fût digne d'elle, Constantin fit construire sur le plateau qui domine la mer de Marmara un ensemble grandiose

1. Eunapius, *Vie des sophistes*, *Ædesius*, éd. Boissonade, p. 462; *Cod. Theod.*, XIII, 5, 7 (334).

2. Ebersolt, *le Grand-Palais impérial*, p. 13-14. *Patria Constantin.* (Banduri, *Imper. orient.*, I, p. 4).

de palais, véritable cité interdite au cœur de la grande ville, dont les jardins magnifiques s'inclinaient en pente douce jusqu'à la mer : le palais de Chalcé, destiné aux actes solennels du gouvernement; Daphné, où se trouvaient les appartements privés de l'empereur et de sa famille; la Magnaure, réservée aux réceptions solennelles d'ambassadeurs[1]. Enfin, comme pour affirmer officiellement la supériorité de Constantinople, le buste lauré et couvert du manteau impérial qui la représentait sur les monnaies était représenté avec un sceptre; l'absence de cet attribut sur les figurations contemporaines de l'ancienne Rome nous découvre la nuance de la pensée impériale[2]. Les deux villes sont également les métropoles historiques de l'empire, mais Constantinople en est aussi la capitale politique et le sceptre qu'elle tient à la main représente la souveraineté impériale dont elle est le siège.

III.

La volonté systématique manifestée par Constantin de créer une nouvelle Rome est donc hors de doute. Après avoir essayé de déterminer le statut juridique de la nouvelle métropole, il est nécessaire de rechercher quel fut son régime au point de vue religieux. L'opinion de quelques historiens, nous l'avons vu, est que Constantin a voulu quitter la Rome des Césars, citadelle du vieux paganisme, pour pouvoir édifier une Rome chrétienne sur le Bosphore. Il est donc important pour apprécier cette conclusion de connaître la politique religieuse de Constantin dans sa nouvelle capitale.

S'il eût voulu pousser jusqu'au bout le parallélisme entre l'ancienne et la nouvelle Rome, Constantin eût dû établir dans sa ville les antiques collèges de prêtres, pontifes, flamines, frères arvales, saliens, vestales, dont l'existence avait passé si longtemps pour être liée à celle de l'État romain. On ne voit pas qu'il en ait jamais eu la pensée, et pourtant la seule absence de ces institutions devait établir une différence essentielle entre les deux capitales. Cette conduite s'explique d'ailleurs suffisamment

1. Ebersolt, *le Grand-Palais impérial*, p. 14-16, 49-50, 68, 161-164.
2. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. 251-254; t. II, p. 520-523. Cf. *supra*, p. 251.

par les principes qu'il avait adoptés depuis la publication de l'édit de Milan : sans vouloir persécuter le paganisme, il s'abstenait du moins de tout ce qui pouvait en favoriser le développement. Mais on s'est demandé si le désir de fuir le spectacle des fêtes officielles du paganisme, qui tenaient une si grande place à Rome, ne l'a pas poussé au choix d'une nouvelle capitale dont il pourrait faire une Rome chrétienne. Persuadé de la difficulté qu'il rencontrerait à détruire des usages et des institutions séculaires auxquels l'aristocratie sénatoriale gardait un attachement inébranlable, il aurait pris la résolution de chercher un terrain libre où il lui serait possible de poursuivre sans opposition la nouvelle politique religieuse qu'il méditait.

Les érudits se sont divisés sur cette question, et ce qui fait l'objet de leurs controverses ce sont les deux textes contradictoires d'Eusèbe et de Zosime.

D'une part, Eusèbe, après avoir parlé des églises et des « martyria » dont Constantin embellit sa ville éponyme, dit qu'il honora la mémoire des martyrs et qu'il consacra sa ville « au dieu des martyrs », puis il ajoute qu' « inspiré par la sagesse divine », il ordonna de purifier la ville de toute idolâtrie » en interdisant d'honorer les idoles dans les temples, de verser le sang des victimes sur les autels, d'accomplir des sacrifices, de célébrer des solennités en l'honneur des dieux[1]. Ce témoignage est confirmé par celui de Sozomène qui va même jusqu'à dire que presque tous les païens et les juifs de Constantinople se convertirent au christianisme et que la ville fondée au moment où se répandait la foi chrétienne ne connut jamais « ni les autels, ni les temples païens, ni les sacrifices », sauf pendant le règne éphémère Julien[2]. De même, saint Augustin affirme que Constantin fonda une ville qui fut « comme la fille de Rome, mais sans les temples, sans les statues des démons »[3]. Enfin, lorsqu'en 341 Constance II rompt avec la politique de l'édit de Milan et interdit dans tout l'Orient « la superstition et les sacrifices insensés », il fait allusion à une loi de Constantin relative au même objet[4].

1. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 48-49.
2. Sozomène, *H. E.*, II, 3.
3. Saint Augustin, *De civitate Dei*, V, 25.
4. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 2; cf. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. LXXI.

D'autre part, Zosime affirme que Constantin éleva deux temples païens dans sa ville éponyme. Dans l'un, il plaça la statue de la Mère des Dieux « que les compagnons de Jason avaient mise autrefois sur la montagne de Dindyme qui commande la ville de Cyzique ; on dit qu'il gâta cette statue par le mépris qu'il faisait des choses saintes en ôtant les deux lions et en changeant la posture des mains (il en fit une orante tournée vers la ville). Il mit dans l'autre temple la statue de la Fortune de Rome »[1].

Contre ce témoignage formel, l'affirmation de Sozomène, trop intéressé à exagérer le zèle de Constantin pour le christianisme, ne saurait prévaloir. Reste l'interdiction des cérémonies païennes que le témoignage de Zosime passe sous silence, mais n'exclut nullement : les temples n'ont pas été fermés, seulement les cérémonies du culte et les liturgies solennelles ont été prohibées dans la ville qui était la résidence de l'empereur. Ces textes ne sont donc pas inconciliables, et celui de Zosime prouve suffisamment qu'à l'origine du moins, Constantinople n'a pas eu le caractère d'une ville exclusivement chrétienne. Un examen impartial des faits ne peut que confirmer cette conclusion.

On remarquera d'abord que ce n'est pas le passé chrétien de Byzance qui a pu déterminer le choix de Constantin. Il n'y a aucun compte à tenir de la légende apostolique de saint André qui apparaît seulement au VIe siècle[2] et ce n'est pas avant la fin du IIe siècle qu'il est question d'une communauté chrétienne à Byzance[3] : son importance paraît avoir été minime et les hagiographes constatent que le nombre des martyrs propres à Byzance est excessivement restreint[4]; la plupart des saints vénérés plus tard à Constantinople sont des étrangers dont les reliques ont commencé à être introduites sous le règne de Constance. Il semble même que le premier évêque de Byzance dont l'existence ne fasse aucun doute soit Métrophane, et il exerça ses pouvoirs de 306 à 314[5]. Au moment de la fondation

1. Zosime, II, 31.

2. Dom Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*. Art. *Byzance*, II, 1, col. 1364-1365.

3. Tertullien, *Ad Scapulam*, 3; *Philosophoumena*, VII, 35.

4. Delehaye, *Saints de Thrace et de Mésie* (*Analecta Bollandiana*, 1912, p. 236-237).

5. Dom Leclercq, *op. cit.*, 1368, 1398.

de Constantinople, le christianisme tenait donc peu de place à Byzance et, en se plaçant au point de vue religieux, n'importe laquelle des grandes métropoles de l'Orient, Antioche, Alexandrie, Thessalonique, eût pu offrir à Constantin un terrain plus favorable; à plus forte raison le passé chrétien de Byzance ne pouvait être comparé à celui de Rome; c'est là que Constantin aurait dû rester, s'il eût été vraiment préoccupé de faire de sa résidence une métropole chrétienne.

Au début du IVe siècle, Byzance nous apparaît au contraire comme une ville toute païenne, et plusieurs des sanctuaires qu'elle possédait furent restaurés ou embellis aux frais de l'empereur. Bien plus, les actes de Constantin nous montrent dans sa politique religieuse une certaine hésitation, un caractère quelque peu équivoque qui s'accorde assez mal avec l'inspiration exclusivement chrétienne que voudraient lui donner Eusèbe et Sozomène.

Il n'est pas douteux tout d'abord que les temples païens de l'ancienne Byzance n'aient été conservés, et l'auteur de la « Patria Constantinoupoleos » rédigée à la fin du Xe siècle en cite un assez grand nombre dont le souvenir s'était conservé. Un temple de Zeus, construit sous Numérien dans le quartier où s'éleva plus tard Saint-Mamas, ne fut démoli que dans la deuxième année du règne de Zénon, en 475[1]. Le faubourg de Daphni devait son nom à la statue de Daphné apportée de Rome, auprès de laquelle était un oracle; au mois de janvier, les magistrats venaient y recevoir une couronne de lauriers[2]. Un temple païen s'élevait sur l'emplacement de l'église Sainte-Irène[3]. Le quartier de Psamathia serait ainsi appelé d'une idole adorée autrefois par les païens et que les chrétiens traitaient de menteuse, Ψεματινός[4]. Quelques-uns de ces temples furent même restaurés, nous l'avons vu, par ordre de Constantin. Aux exemples cités par Zosime, il faut ajouter le temple des Dioscures dont parle Hésychius de Milet et dont on conserva longtemps les statues[5]. Il est même probable, comme le suppose M. J. Mau-

1. Banduri, *Imperium orientale*, I, 58.
2. *Ibid.*, I, 9.
3. *Ibid.*, I, 31.
4. *Ibid.*, I, 48.
5. Hésychius de Milet, IV, 4 (Müller, *Fr. hist. gr.*, IV, p. 1491).

rice, que le temple de la Fortune de Rome, Ῥώμης Τύχη, fut construit à cette époque, tandis que celui de la Fortune de Byzance, qui existait déjà, fut simplement restauré[1]. Sans doute, ces allégories de la Fortune avaient un caractère abstrait qui les rendaient moins choquantes pour des chrétiens que les anciennes divinités de l'Olympe : elles n'en constituaient pas moins une fidélité à la tradition païenne et il est remarquable que Constantin n'ait pas songé à s'en affranchir. Les deux Tychés de Rome et de Constantinople sont représentées en effet plusieurs fois sur les monnaies, celle de Rome sous la figure d'une femme casquée, assise sur un bouclier et tenant avec le sceptre le globe du monde surmonté d'une victoire, celle de Constantinople, conforme au type hellénistique, avec sa couronne tourelée et sa corne d'abondance[2]. D'après la « Patria », une statue de la Tyché apportée de Rome par Constantin aurait été placée par lui au-dessus du palais et détruite par l'empereur Maurice[3]. D'autre part, suivant une tradition conservée par la Chronique pascale, on célébra en 328 des sacrifices non sanglants, « Θυσίαν ἀναίμακτον », en l'honneur de la Tyché de Constantinople, qui reçut à l'égal de Rome le nom mystique d'Ἀνθοῦσα (Florentia)[4]. Ce détail est confirmé par Jean Lydos, d'après lequel Constantinople eut les trois noms que portait Rome : Amor, Flora, Roma[5].

Il est impossible de méconnaître le caractère officiel de ces manifestations et il y a là plus qu'une simple tolérance. Au moment où il fonda sa ville éponyme, Constantin ne songea pas à se dispenser des rites et des pratiques qui devaient présider, suivant une tradition très ancienne, à la fondation des cités nouvelles[6]. S'il avait eu la volonté ferme de donner à Constantinople un caractère exclusivement chrétien, il eût certainement agi d'autre manière.

On a cru quelquefois que cette conduite avait obéi à des considérations politiques et qu'il avait voulu ménager les païens encore nombreux, en particulier dans l'aristocratie sénatoriale.

1. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. LXXVIII et 525-526.
2. J. Maurice, *Ibid.*, t. II, p. 520-527 ; Strzygowski, *Die Tyche von Konstantinopel* (*Analecta Graecensia*, Graz, 1893).
3. Banduri, *Imper. orient.*, I, 9.
4. *Chron. pascale*, a. 328 (*Pat. Gr.*, XCII, col. 709).
5. Jean Lydos, *De Mensuris*, IV, 50 (nom mystique, sacerdotal et politique).
6. Cf. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 153-154.

Tout ce que nous savons de son caractère paraît démentir cette opinion; la puissance formidable et incontestée dont il disposait depuis la chute de Licinius eût rendu toute opposition impossible. Lorsqu'il a cru devoir prendre des mesures défavorables au paganisme, aucune considération ne l'a arrêté et il ne paraît avoir rencontré aucune résistance. S'il a permis ces manifestations païennes dans la ville qu'il fondait, c'est qu'il ne les désapprouvait pas. M. J. Maurice a émis l'hypothèse que jusqu'à l'inauguration de la ville en 330 ce furent le sénat nouvellement créé et les hauts fonctionnaires en grande partie païens qui eurent la haute main sur les travaux et dirigèrent la restauration des temples païens : à partir de 330, au contraire, l'empereur et la cour s'installent à Constantinople, le christianisme devient la religion officielle et c'est alors que le culte païen est interdit sur le territoire de la ville[1].

Il est exact qu'à partir de 330 la répulsion de Constantin pour le paganisme est allée en s'accentuant, mais est-il possible de croire qu'un homme aussi actif, qu'un prince aussi autoritaire, qu'un croyant aussi convaincu se soit désintéressé à ce point du régime religieux qui allait régner dans la nouvelle Rome? Ne vaut-il pas mieux chercher dans l'évolution de la pensée religieuse de l'empereur l'explication de ce changement d'attitude à l'égard du paganisme?

On a aujourd'hui la preuve certaine qu'avant son adhésion publique au christianisme qui suivit la bataille du Pont-Milvius, en octobre 312, Constantin pratiquait le culte du Soleil qui s'était répandu dans l'empire au IIIe siècle et avait un caractère de syncrétisme philosophique[2]. Comme M. J. Maurice l'a montré, cette religion était celle de Constance Chlore et, lorsque les panégyristes de Constantin prétendirent rattacher à Claude II l'origine de sa famille, le Soleil, « tuus Apollo »[3] fut présenté par eux comme le dieu patrimonial de la dynastie des seconds Flaviens. La nouvelle dynastie solaire fut glorifiée comme prenant la place des dynasties jovienne et héracléenne de la tétrarchie. Cette religion, qui était probablement celle de son enfance, Constantin y demeura longtemps fidèle et, même après qu'il eut témoi-

1. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. LXXVIII-LXXIX.
2. J. Maurice, *Ibid.*, t. II, p. XX et suiv.
3. *Paneg.*, VII, 21.

gné publiquement sa vénération pour le christianisme, il ne l'abandonna pas entièrement.

Il n'est pas inutile de rappeler que Constantin a reçu le baptême seulement à la veille de sa mort, en 337. Il a donc différé volontairement son initiation au christianisme, parce qu'en réalité ce n'est pas dès le premier jour qu'il y a adhéré tout entier. Autant qu'on peut en juger, même après 312, il semble avoir conservé son respect pour le culte du Soleil; puis, sous l'influence du christianisme, le caractère de ses croyances s'est lentement modifié jusqu'au jour où elles ont fini par se confondre avec les dogmes chrétiens. Un certain nombre de témoignages nous permettent de suivre cette évolution. Comme l'a montré M. Pichon, dans le panégyrique prononcé après l'édit de Milan, ce n'est plus le Soleil qui protège Constantin, mais une puissance providentielle d'un caractère abstrait qui n'est pas le Dieu des chrétiens et admet au-dessous d'elle des dieux inférieurs, sortes de génies attachés au commun des hommes. Dans le panégyrique suivant prononcé par le rhéteur Nazaire, la croyance au Dieu unique est encore mieux marquée et les traits empruntés à la mythologie apparaissent comme des ornements littéraires[1]. Le dieu dont il est question dans ces discours paraît bien être le même que celui qui est invoqué dans le texte de l'édit de Milan[2] ou sur l'inscription de l'arc de triomphe de Constantin érigé à Rome en 315[3].

La foi dans cette providence divine dont il a éprouvé les bienfaits paraît être à ce moment le fondement même de la religion personnelle de Constantin ; mais cette religion est déjà en train de perdre son caractère abstrait et philosophique. Dès octobre 312, Constantin fait graver le monogramme du Christ sur les boucliers de ses soldats et ce seul fait implique une adhésion formelle au christianisme[4]. Bien plus, le 1er mars 317, à l'occasion de l'élévation de Crispus et de Constantin II au rang de César, l'empereur inaugure son étendard

1. Pichon, *la Politique religieuse de Constantin d'après les Panegyrici latini*. Séances de l'Académie des inscriptions, *Bulletin*, 1906, p. 294 et suiv.

2. Lactance, *De Mortibus persecutorum*, 48; Eusèbe, *H. E.*, X, 5.

3. *C. I. L.*, t. VI, n° 1139, « instinctu divinitatis ». Cf. *Paneg.*, IX, « divino monitus instinctu ».

4. Lactance. *De Mortibus persecutorum*, 44-45; Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. LXXIV.

particulier, le labarum, dont la hampe se termine par le monogramme[1], et à partir de cette date les signes chrétiens apparaissent sur les monnaies[2].

Ce sont là des faits incontestables. D'autres faits non moins bien établis démontrent qu'en acceptant ces nouvelles croyances, l'empereur ne renonça pas tout de suite à sa vénération pour le Soleil. L'édit de 321 sur l'observation du repos dominical ordonne de cesser le travail « le jour vénérable du Soleil »[3]. Détail plus caractéristique encore, des signes chrétiens, la croix grecque par exemple, figurent sur des monnaies dédiées « Soli Invicto Comiti »[4]. Sur une monnaie de l'atelier de Tarragone frappée en 313 en l'honneur de l'entrevue de Constantin et de Licinius à Milan (FELIX ADVENTVS AVGG NN), la tête radiée du Soleil apparaît au droit, conjuguée avec celle de Constantin; sur le bouclier que tient l'empereur, le char du Soleil est représenté au-dessus du buste de l'Océan. La légende : INVICTVS CONSTANTINVS MAX AVG montre l'épithète classique du Soleil appliquée à l'empereur dont la personne se confond avec la sienne[5].

Par une analyse remarquable des monnaies constantiniennes, M. J. Maurice est parvenu à démontrer que la présence de signes chrétiens au revers de certaines monnaies à symboles païens est due à l'initiative de fonctionnaires subalternes qui trouvaient dans ces marques un moyen commode de distinguer le travail de différentes équipes d'ouvriers graveurs. En ce qui concerne au contraire l'effigie impériale, aucune fantaisie individuelle, aucune altération n'était tolérée[6]. Les monnaies de Tarragone qui identifient l'empereur avec la divinité du Soleil sont donc bien l'expression officielle de la volonté impériale.

Bien plus, il est impossible de ne pas établir un rapproche-

1. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. LIX.

2. A l'atelier de Tarragone dès 314 (Maurice, *Ibid.*, t. I, p. XXXI; t. II, p. 249), à Rome, 317-320 (Maurice, t. I, p. XXXIII). A Siscia, le monogramme est représenté en 317-320 sur le casque impérial (Maurice, t. II, p. 331 et suiv.).

3. *Cod. Just.*, III, XII, 3; *Cod. Theod.*, II, 8, 18. Voir la discussion de Maurice sur la déformation possible de la pensée impériale, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. LXI-LXII.

4. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. 248-249 (Tarragone, 313-317).

5. Maurice, *Ibid.*, t. II, p. 236-242; cf. Babelon, *Mélanges Boissier*.

6. J. Maurice, *Ibid.*, t. II, p. XCIV-CIX.

ment entre les pièces si curieuses de Tarragone et la statue du Soleil, à la tête radiée, qui fut élevée en 328[1] à Constantinople sur la colonne de porphyre[2] placée au centre du Forum de Constantin. Cette statue colossale d'Apollon-Hélios était en bronze doré; de la main droite elle tenait une lance, de la main gauche un globe de bronze qui fut peut-être surmonté d'une croix[3]. Un tremblement de terre la renversa en 1106 et elle se brisa; la tête restée intacte fut portée au palais impérial où Tzetzès la vit[4]. Il est assez remarquable qu'Eusèbe, préoccupé d'écrire un panégyrique où Constantin devient un héros chrétien, ne parle pas de ce monument. Philostorgius, qui écrivait au ve siècle, mentionne la statue placée sur la colonne de porphyre et il ressort de son témoignage qu'elle représentait Constantin lui-même[5]. L'identification entre l'empereur et le soleil était donc la même que celle des monnaies de Tarragone. Constantin se confondait avec le dieu tutélaire de sa dynastie et ce fut parce que cette statue était censée représenter l'empereur que les habitants de Constantinople, même chrétiens, au dire de Philostorgius, qui raconte le fait avec indignation, brûlèrent de l'encens, allumèrent des cierges et se prosternèrent devant elle[6]. Pour ne laisser aucun doute, on avait, suivant un auteur du xe siècle, Leo Grammaticus, gravé sur le piédestal l'inscription : Κωνσταντίνῳ λάμποντι Ἡλίου δικήν, « A Constantin brillant comme le soleil »[7]. Enfin, suivant d'autres sources postérieures, on renferma à l'intérieur du piédestal des reliques, tant païennes que chrétiennes, la statue du Palladium apportée de l'ancienne Rome à côté des paniers de la Multiplication des pains. Sans doute, M. J. Maurice a émis l'hypothèse que ce monument avait dû être dédié à l'empereur par le sénat de Constantinople avant l'inauguration de la ville[8], mais aucun des témoignages que nous possédons sur cette statue ne nous a conservé d'inscription rappelant ce rôle du sénat. Bien au con-

1. Date donnée par la *Chronique pascale*, a. 328 (*Pat. Gr.*, XCII, 709).
2. La colonne entièrement calcinée est connue aujourd'hui sous le nom de « colonne brûlée ».
3. Nicéphore Callistès, VII, 49.
4. Tzetzès, *Chiliade*, VIII, 329 et suiv.
5. Philostorgius, *H. E.*, II, 18.
6. *Ibid.*
7. Leo Grammatic. (*Byzant. de Bonn*), p. 87. Les inscriptions de Constantin à Constantinople étaient cependant en latin.
8. J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. XLVI-XLVII.

traire, l'identité qu'on relève entre l'inspiration dont témoigne la statue d'Hélios et celle des monnaies de 313 semble indiquer que nous nous trouvons ici en face de la pensée impériale. Il paraît d'ailleurs inadmissible que Constantin se soit désintéressé entièrement de l'ornementation du Forum destiné à porter son nom.

Le monument de Constantinople nous montre donc que, même après avoir accepté le christianisme, l'empereur n'avait pas renoncé à l'attribut tout païen qui était en quelque sorte la représentation concrète de sa dynastie. Le soleil avait cessé d'être pour lui une divinité tutélaire, mais son effigie avait pris une valeur en quelque sorte allégorique et servait à glorifier la dynastie à laquelle il se rattachait et qu'il avait la volonté de perpétuer sur le trône des Césars. Ces vues politiques expliquent la présence dans la nouvelle Rome d'une statue de Constantin-Hélios ; peut-être faut-il admettre aussi que ce monument témoigne d'un certain attachement aux doctrines astrologiques. On peut rappeler à ce sujet certains faits caractéristiques dont la « Patria » a conservé le souvenir. Aux thermes de Constantin, on avait construit sept loges (ἐνθήκας) en l'honneur des sept planètes et douze portiques correspondant aux douze mois[1]. On voyait autrefois devant Sainte-Sophie trois cent quarante-sept statues païennes dont on attribuait la réunion à Constantin et dont plusieurs avaient un caractère astronomique ; il y avait entre autres un Zodiaque figuré par douze statues et l'on avait conservé la tradition qu'avant de fonder sa ville, Constantin en avait fait tirer l'horoscope par des astrologues[2].

Ainsi l'élément païen a tenu dans la fondation de Constantinople une place assez importante. La plupart des historiens ont fait la part trop belle à Eusèbe en acceptant son témoignage sans restriction. Il ne paraît pas du tout qu'en fondant une nouvelle Rome, Constantin ait voulu systématiquement en faire une ville plus chrétienne que les autres villes de l'empire. Il s'est contenté d'y appliquer les principes qui régissaient l'ensemble de sa politique religieuse.

1. Banduri, *Imper. orient.*, I, 3.

2. *Patria Constantin.* (Banduri, *Imper. orient.*, I, 3); Preger, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XI, p. 164 et suiv. (compte-rendu de l'ouvrage de Maas, *Analecta sacra et profana*).

Or, c'est un fait incontestable qu'après 330, année de l'inauguration de la ville, ces principes se sont quelque peu modifiés. C'est en effet à partir de ce moment que l'attachement de Constantin au christianisme est devenu plus étroit et que sa désaffection du paganisme a commencé à se manifester par des actes significatifs, qui ne sont pas tous particuliers à Constantinople. Ce fut sans doute alors qu'il prononça l'interdiction du culte païen et des sacrifices dans la ville, et l'on a rapproché avec raison cette mesure de celle qu'il avait prise en 327 lorsqu'il permit aux habitants d'Hispellum (Ombrie) d'élever un temple en l'honneur de la gens Flavia, à condition qu'il n'y fût accompli aucun acte cultuel, mais qu'il servît seulement à des jeux et des réjouissances populaires[1]. De même, il est exact que des églises et des « martyria » s'élevèrent à Constantinople, que des statues d'un caractère chrétien, telles que celles du Bon Pasteur ou de Daniel entre les lions, décorèrent les places publiques, que la statue du Christ fut élevée à l'entrée du palais de Chalcé et qu'une grande croix gemmée fut suspendue à la voûte d'une salle de Daphné[2]. De même, dans le vestibule de Chalcé une peinture montrait Constantin la croix sur le front et transperçant de sa lance un dragon, dont la signification était claire[3], et la même allégorie figure sur des monnaies de l'atelier de Constantinople[4].

Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que ces manifestations de christianisme soient spéciales à Constantinople. Le nombre des églises fondées par Constantin dans sa nouvelle ville ne paraît pas très considérable; plus tard on lui en attribua, sans aucune preuve, un très grand nombre, mais Socrate n'en cite que deux : Sainte-Irène et les Saints-Apôtres; celle-ci était en réalité un mausolée[5]. On peut y ajouter l'église du Seigneur enfermée dans l'enceinte du palais[6] et peut-être aussi plusieurs chapelles ou

1. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. CXLV.

2. Eusèbe, *H. E.*, III, 48-49. Sur les colonnes crucigères attribuées à Constantin dans le poème de Constantin le Rhodien, voir *Rev. des études grecques*, 1896, p. 74.

3. Eusèbe, *H. E.*, III, 49.

4. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. CXLV.

5. Socrate, *H. E.*, I, 16. Il est admis aujourd'hui que l'église Sainte-Sophie fut fondée par Constance.

6. Ebersolt, *le Grand-Palais impérial*, p. 38 et suiv.

martyria, élevés en mémoire des saints. Il est facile de voir que des fondations aussi importantes ont été faites par Constantin à Rome[1], à Antioche, à Jérusalem et que des emblèmes chrétiens furent exposés sur les places publiques dans toutes les villes de l'empire. Enfin, la multiplication des signes chrétiens sur les monnaies ne constitue pas une particularité de l'atelier de Constantinople, et l'on trouve même sur une pièce frappée à Rome entre 324 et 326 une allégorie très claire de la défaite du paganisme[2]. En un mot, Constantinople ne commença à prendre l'aspect d'une ville chrétienne qu'au moment où le même changement se produisait dans tout l'empire. Son statut religieux ne différa de celui des autres villes que par l'interdiction de l'exercice du culte païen, mesure qui s'explique par le séjour de l'empereur et sa politique de plus en plus agressive à l'égard du paganisme et qui est d'ailleurs analogue à celle qui fut prise en 327 à Hispellum. Il semble bien que, s'il avait été dans les intentions de Constantin d'opposer une nouvelle Rome exclusivement chrétienne à la Rome païenne d'autrefois, son action contre le paganisme eût été plus énergique dès le début.

IV.

Cette analyse des conditions dans lesquelles fut fondée Constantinople nous apprend seulement que Constantin eut la volonté de créer en Orient une ville qui occupât dans l'empire la même situation hiérarchique que Rome et lui devînt même supérieure par la résidence de la cour impériale. Cette création devait être déjà décidée au moment où s'engagea la guerre contre Licinius, puisque quelques semaines s'écoulèrent seulement entre la victoire de Chrysopolis et la fondation officielle de la nouvelle ville. De 306 à 316, Constantin avait régné exclusivement en Occident et Trèves avait été dans l'intervalle de ses campagnes sa principale résidence; puis de 316 à 324, il avait parcouru les provinces de son domaine, sans se fixer nulle part, mais se rapprochant toujours des pays du Danube et de l'Orient.

1. Sur les fondations à Rome, voir *Lib. Pontificalis*, éd. Duchesne, I, 172, 178-182.

2. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. 246-248. Aux pieds de l'empereur une panthère accablée baisse la tête. La panthère, symbole dionysiaque, représentait le paganisme tout entier.

Sa victoire sur Licinius lui permit enfin d'accomplir le dessein qu'il paraît avoir médité depuis longtemps. Il fonda une ville qui reçut tous les droits et les privilèges de Rome, mais qui ne fut au point de vue religieux ni plus chrétienne, ni plus païenne que les autres villes de l'empire.

Il semble donc bien que des considérations d'ordre religieux n'ont exercé aucune influence sur la décision de l'empereur. L'idée qu'il aurait abandonné Rome pour laisser le pape libre de mener la lutte contre les païens est un simple anachronisme où reparaît la doctrine de la Fausse Donation. Le désir de fuir l'hostilité des Romains, que sa politique religieuse aurait irrité, affirmé par le seul Zosime, ne paraît pas une explication bien meilleure. Il faut d'abord remarquer que Rome n'a jamais été la résidence permanente de Constantin ; il serait donc inexact de dire qu'il l'a désertée, puisque depuis Dioclétien elle avait cessé d'être le siège du gouvernement impérial. Il n'y fit en réalité que trois séjours pendant lesquels il reçut du sénat de nombreux témoignages d'adulation. Il y entre pour la première fois après la victoire du Pont-Milvius (27 octobre 312) et y demeure jusqu'en janvier 313. Le sénat lui dédie le temple élevé en l'honneur de Romulus, fils de Maxence, lui offre sa statue en or, lui donne le titre de « principal Auguste » ; c'est à ce moment que Constantin manifeste publiquement son adhésion au christianisme et il omet de célébrer les Jeux Séculaires ; en janvier 313, il célèbre par des jeux la prise de possession de son troisième consulat[1].

Constantin revient une deuxième fois à Rome après sa première victoire sur Licinius et y séjourne du 17 juillet au 27 septembre 315. Il y célèbre ses « decennalia » par anticipation d'un an et reçoit du sénat la dédicace d'un arc de triomphe dont l'inscription commémore sa victoire sur le tyran et l'attribue à l'intervention de la divinité « instinctu divinitatis »[2].

Lorsque Constantin reparut à Rome pour la troisième fois en 326, Constantinople était déjà fondée, ses travaux étaient en pleine activité et l'on ne voit pas que les Romains en aient témoigné ouvertement du déplaisir. Le 25 juillet, l'empereur célébra ses « vicennalia » au milieu de grandes fêtes, mais ce

1. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. LXXXV-LXXXIX.
2. Maurice, *Ibid.*, t. I, p. C-CI.

fut pendant ce séjour qu'eut lieu la tragédie domestique qui se termina par le supplice de Crispus et de Fausta. Constantin quitta Rome[1] pour n'y plus revenir vers le 25 septembre.

On voit donc d'une part que Constantin n'a fait à Rome que des apparitions assez courtes et qu'il ne paraît avoir jamais eu la pensée de s'y établir; d'autre part, ses rapports avec les Romains, dont il attira un certain nombre à Constantinople, paraissent avoir été corrects. Il fit élever au Forum la somptueuse basilique dont on voit encore les restes grandioses. Il semble même avoir acquis à Rome une certaine popularité : dès que la nouvelle de sa mort y fut connue en 337, les thermes, les marchés, les théâtres se fermèrent aussitôt et toute la ville prit le deuil; partout on entendait son éloge, on promenait en grande vénération ses images ainsi que des tableaux peints où il était représenté planant au-dessus des nuages. Les Romains demandaient même à grands cris qu'il fût enseveli à Rome[2]. Cette explosion de douleur populaire montre assez qu'aucun malentendu n'existait entre Constantin et les Romains; elle enlève toute autorité à l'affirmation de Zosime.

En réalité, le motif qui détermina Constantin à transporter la puissance romaine sur les rives du Bosphore a des causes plus profondes qu'une mesquine blessure d'amour-propre. La fondation de Constantinople n'est que la conséquence logique de tout le développement historique de l'empire romain; elle était justifiée à la fois par des raisons politiques et militaires.

Dès son origine, l'empire romain eut le caractère d'un double état dont l'image fut la double chancellerie instituée par Auguste sous la direction de l' « ab epistulis latinis » et de l' « ab epistulis græcis ». D'une part, l'Italie, les pays neufs de l'Occident, l'Afrique, la partie ouest de la péninsule des Balkans, les régions des Alpes orientales et du Danube formèrent le domaine de la latinité, tandis que l'Orient resta celui de l'hellénisme. La conquête de l'Orient par les Romains ne fut que la substitution de leur pouvoir aux monarchies fortement organisées par les successeurs d'Alexandre. Non seulement les Romains respectèrent les institutions séculaires qu'ils trouvèrent en Égypte, en Syrie ou en Asie mineure, mais ils prirent à leur compte l'œuvre des

1. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. CXXXVIII-CXL.
2. Eusèbe, *Vita Constant.*, IV, 69.

Diadoques; ils devinrent les protecteurs et les propagateurs de l'hellénisme. Lorsqu'Auguste fonda la monarchie en la déguisant sous des fictions juridiques, ce compromis, si bien adapté au génie romain, resta inintelligible pour les populations orientales. Dès le début de l'empire, les Césars ne furent pour elles que les successeurs légitimes de leurs vieilles dynasties, des Ptolémées, des Séleucides, des Attalides[1]; ils leur prodiguèrent, dans leurs inscriptions honorifiques, les mêmes titres de Soter, Evergète, βασιλεύς, δεσπότης, empruntés à la chancellerie des Diadoques; ils leur prêtèrent les mêmes serments de fidélité et leur rendirent le même culte qu'à leurs anciens rois.

De leur côté, les Romains n'entreprirent jamais de porter atteinte à la culture savante qu'ils trouvaient en Orient. Le latin n'y fit jamais aucun progrès et le droit romain lui-même s'adapta aux exigences des coutumes orientales[2]. Bien plus, les Romains devinrent tributaires de cette civilisation gréco-orientale. Les empereurs empruntèrent à l'Orient ses conceptions monarchiques et son organisation administrative. Dans tous les domaines, juridique, artistique, littéraire, religieux, l'influence de l'Orient hellénique fut prépondérante dans l'empire pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Il faut d'ailleurs se souvenir qu'à part l'Italie et l'Afrique, l'Occident était composé de pays entièrement neufs, sortant à peine de la barbarie et gagnés récemment à la vie urbaine et à la civilisation. En face de ces jeunes provinces, encore mal exploitées, qu'étaient la Gaule, l'Espagne ou la Bretagne, l'Orient, pays des traditions séculaires, de la richesse fabuleuse et des cités géantes, faisait un peu le même effet que la vieille Europe en face de la jeune Amérique au commencement du XIXe siècle. Au point de vue économique comme au point de vue moral, l'Orient était pour l'empire la terre vraiment féconde qui lui fournissait des ressources inépuisables. Son importance vitale pour le développement futur de l'état romain se manifesta si clairement à ses débuts que l'idée d'accomplir la révolution réalisée par Constantin paraît avoir traversé un moment la pensée de Jules César[3] et, quelques

1. L. Bréhier, *la Conception du pouvoir impérial en Orient pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne* (*Rev. histor.*, t. XCV, p. 75-79).

2. Ainsi que l'a montré P. Collinet, *Études historiques sur le droit de Justinien*. Paris, 1912 (voir *Rev. histor.*, t. CXVII, p. 85-87).

3. Suétone, *Caesar*, 79; cf. Horace, *Carm.*, III, 3.

années plus tard, Antoine entreprit de fonder, au bénéfice de Cléopâtre, un véritable empire d'Orient. La possession de l'Orient était pour l'empire une nécessité si importante qu'une grande partie de ses forces fut toujours occupée à défendre ses frontières contre les menaces des Parthes et plus tard des Perses.

Or, au cours du IIIe siècle, cette disproportion entre les pays neufs d'Occident et la vieille civilisation orientale s'accrut encore. Les invasions germaniques bouleversèrent les provinces d'Occident. La Gaule, l'Espagne, l'Italie du Nord furent parcourues par des bandes d'envahisseurs qui pillèrent les villes sans défense et massacrèrent les populations. Une misère horrible succéda à la prospérité de l'époque des Antonins : le pays se dépeupla et les grandes villes d'autrefois devinrent de petites cités resserrées entre des murailles exiguës. Les empereurs de la fin du IIIe siècle parvinrent sans doute à rétablir l'ordre et à faire régner de nouveau la paix romaine, mais dès ce moment l'immigration germanique commença à combler les vides de la population. En face de l'Occident dévasté, l'Orient était resté presque intact : seules la péninsule des Balkans et la Grèce avaient eu à souffrir des incursions des Goths; mais l'Asie mineure, la Syrie et l'Égypte, dont le sol avait été admirablement mis en valeur par un travail séculaire, formaient plus que jamais la partie la plus riche et la plus prospère de l'empire. On comprend que, dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre les barbares, l'Orient ait tenu dans les préoccupations des empereurs une place prépondérante, et ce n'était pas sans dessein que des quatre capitales de la tétrarchie Dioclétien s'était réservée celle de l'Orient, Nicomédie.

Ce sont ces considérations qui durent avoir le plus de poids sur l'esprit de l'homme d'état qu'était Constantin. En créant une nouvelle Rome en Orient, il ne fit que consacrer d'une manière juridique un état de fait qui remontait aux origines mêmes de l'empire. Il évita de choisir pour son nouvel établissement une de ces grandes villes cosmopolites, Antioche ou Alexandrie, dont les traditions étaient trop anciennes pour qu'elles pussent offrir l'image d'une nouvelle Rome. Il songea un moment à relever Troie, l'ancêtre mythique de la race romaine[1], et nous avons vu que la situation de Sardique arrêta

1. Sozomène, *H. E.*, II, 3; Zosime, II, 30.

aussi sa pensée. En définitive, il choisit un moyen terme : frappé des avantages admirables de toute sorte qu'offrait la position de Byzance, il résolut de prendre cette ville d'étendue médiocre comme la base de son établissement et il l'absorba dans sa nouvelle Rome. On chercherait en vain dans l'histoire l'exemple d'une création d'un caractère aussi original et aussi personnel. La nouvelle cité fut véritablement « sa ville »[1], sa nouvelle Rome et sa capitale en même temps.

Mais dans le choix de cette situation, Constantin obéit aussi assurément à des considérations militaires, et ce n'est pas par un simple hasard que la position de Constantinople se trouva la meilleure dans la lutte que l'empire soutenait contre les barbares. Au début du IVe siècle, ses frontières étaient menacées surtout de trois côtés : sur le Rhin, les Francs et les Alamans cherchaient à pénétrer en Gaule ; dans la vallée du Danube et sur la mer Noire, les Goths et les Sarmates étaient un danger pour la péninsule des Balkans et l'Asie mineure ; enfin, en Orient, l'empire perse, qui avait dû subir le traité de 297, n'avait pas renoncé à son plan de conquérir la Syrie et l'Égypte. Au milieu de ces trois dangers, la situation de Constantinople était particulièrement favorable, comme point de concentration des forces de l'empire. Située à l'entrée du Bosphore, elle pouvait arrêter toutes les incursions maritimes des Goths et des peuples de la Crimée ; la proximité de la vallée du Danube permettait de pénétrer au cœur de la barbarie germanique et de prendre en quelque sorte les barbares à revers ; enfin, à l'abri des atteintes des Perses, Constantinople formait en face d'eux un excellent poste d'observation. Lorsqu'il résidait à Trèves, Constantin avait définitivement assuré la frontière du côté des Francs et des Alamans. Cette œuvre était achevée en 316, au moment où il quitta la Gaule. Son établissement à Constantinople lui permit de prendre une offensive semblable contre les barbares du Danube. En 327, pendant la construction de sa nouvelle ville, il inspecte cette frontière et la réorganise solidement. A peine installé dans sa capitale, en 332, il fait attaquer les Goths et les Sarmates, leur inflige une défaite décisive et les prend au service de l'empire comme lètes ou comme auxiliaires[2].

1. Voir les expressions significatives d'Eusèbe, *Vita Constant.*, III, 48 : τὴν αὐτοῦ πόλιν ; III, 54 : τῆς βασιλέως πόλεως, ἡ βασιλέως ἐπώνυμος πόλις.

2. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, p. CXLII-CXLIII, CLVII-CLVIII.

Ainsi le caractère de la création de Constantinople nous apparaît bien net. Elle est le fait d'un homme d'état à l'esprit réaliste qui a compris que les provinces d'Orient étaient la partie vitale de l'empire et qu'une nouvelle Rome créée sur le Bosphore pouvait en devenir le réduit suprême, la forteresse inébranlable. Cette fondation est donc entièrement indépendante de ses préoccupations religieuses : seules des considérations politiques et militaires l'ont déterminée. Les critiques des anciens comme des modernes ne lui ont pas été ménagées. Il suffit pour justifier Constantin de rappeler le rôle qu'eut Constantinople au moyen âge et comment elle parvint à perpétuer pendant mille ans les traditions de l'empire romain abolies en Occident; de plus, ce que son fondateur ne pouvait prévoir, elle fut en face de toutes les barbaries la citadelle de l'hellénisme et contribua ainsi à sauver ce que la civilisation antique avait produit de meilleur.

Louis Bréhier.

LA

CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE

PAR LES ARABES[1]

La conquête de l'Égypte par les compagnons et fidèles de Mahomet est un fait d'une importance capitale dans l'histoire de notre ancien continent. Jamais il n'y en eut de plus imprévu, de plus extraordinaire et de plus inespéré pour ceux qui en furent les heureux bénéficiaires. Un peuple qui n'était jusqu'alors connu que par sa pauvreté, son manque de toutes ressources et les brigandages qu'il commettait pour s'en créer s'était vu tout à coup maître du pays le plus fertile que l'on connût en Asie, je veux dire la vallée de l'Euphrate, et du plus riche, j'ai nommé la Perse, où en quelques combats il avait renversé le vieil empire des Parthes qui, seuls, avaient su arrêter le développement immense de l'empire romain : puis, il s'était attaqué à cet empire lui-même dans sa partie orientale, il avait conquis la Syrie, s'était rendu maître des lieux saints du christianisme. Alors il s'empara de l'Égypte, le grenier du monde, et faillit emporter de haute lutte, à un certain moment, la capitale de l'empire d'Orient elle-même ; celle-ci n'échappa que grâce à un concours de circonstances fortuites qui détruisirent les navires qu'avait fournis cette Égypte restée sans défense au moment où elle en aurait eu le plus grand besoin. Si nous voulions continuer cette revue et la pousser plus loin, nous verrions la conquête musulmane, devenue maîtresse de la Libye, de la Pentapole, de la Numidie et de l'Algérie actuelle, du Maroc lui-même, passer en Espagne, renverser la monarchie ibérique,

1. M. Émile Amélineau, auteur de cette étude, est mort le 12 janvier dernier et la *Revue historique* a dit tout ce que lui doit la science égyptologique (t. CXVIII, p. 127). Il n'a point revu les épreuves de cet article dont le manuscrit nous avait été remis au mois de mai 1914. [Note de la Rédaction.]

franchir les Pyrénées, conquérir en partie la Gaule et n'échouer que dans les plaines de Poitiers sous la framée de Charles Martel, pendant que d'autre part commençaient ces incursions maritimes qui n'ont complètement disparu qu'au XIXe siècle par la conquête française d'Alger et des provinces algériennes. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les empires les plus civilisés de l'ancien monde, la Perse, la Syrie, l'Égypte, l'Afrique du Nord où jadis avait régné Carthage, ont été conquis et assujettis dans un laps de temps qui n'a pas excédé un quart de siècle environ, et les conquérants étaient la plus petite des nations alors connues, venue tout à coup à la lumière, sans qu'auparavant on se fût inquiété de son existence.

Encore si ces conquérants improvisés se fussent attendus à leurs premiers succès! Ils étaient si loin de les prévoir qu'ils n'avaient rien préparé pour y aider, ils en furent les premiers étonnés. Leur civilisation précédente les avait tellement peu prédisposés à leurs conquêtes qu'ils en auraient été comme oppressés et auraient succombé sous le poids de leur bonheur, s'ils n'eussent rencontré des hommes toujours prêts à se mettre au service du vainqueur brutal et s'ils n'avaient eu parmi eux quelques hommes d'élite qui surent se former à l'école de ceux qu'ils avaient vaincus. Opérant au jour le jour, ils ne s'inquiétèrent pas de faire, pour l'édification et l'instruction de leurs enfants, le récit des grands événements auxquels ils avaient participé, et nous en serions réduits aux textes peu concordants d'auteurs postérieurs de trois, quatre, cinq et même six siècles aux événements qu'ils racontent si fort heureusement l'Égypte elle-même n'avait précieusement conservé dans ses sables des témoignages presque contemporains. Dans des papyrus datés du VIIe ou du commencement du VIIIe siècle sont relatés, non pas sans doute les événements même de la conquête, mais des faits qui la supposent et qui montrent d'ailleurs que l'administration du pays restait toujours en vigueur, comme si rien d'extraordinaire ne s'y était passé.

On serait en effet tenté de croire que cette conquête n'avait pas eu lieu, tellement tout le système administratif imaginé par les anciens Pharaons, amélioré par les Romains et les Byzantins, continue à fonctionner normalement. C'est par ces papyrus, recueillis en nombre immense depuis quarante ans environ, que

nous pouvons contrôler les assertions des auteurs arabes, grecs, égyptiens c'est-à-dire coptes. Les auteurs grecs semblent s'être à peu près désintéressés de ce qui se passait en Égypte, quoique la vallée du Nil fût toujours le grenier d'abondance de l'empire byzantin : ceux d'entre eux qui nous parlent des événements de la conquête islamique ne se sont pas rendu un compte exact, même un compte suffisant, de la grandeur des événements qui se déroulaient dans l'Afrique du Nord. Quant aux auteurs coptes, c'est une tout autre chose : ils étaient, ou du moins ils devaient être les premiers intéressés à ce qui se passait en leur pays, et il semble bien que la *Chronique* d'un contemporain, Jean, évêque de Nikiou ou de Prosâpis, aurait pu être un ouvrage d'une importance supérieure pour l'époque dont il s'agit, c'est-à-dire depuis l'année 639 jusqu'à l'année 700; mais sa *Chronique* nous est arrivée dans l'état le plus lamentable qu'il soit possible d'imaginer. Ecrite en copte, elle fut sans doute traduite en arabe à une époque que nous ne connaissons pas, et de l'arabe elle passa en éthiopien, dialecte gheez, et la traduction en fut achevée en l'an des martyrs 1318, c'est-à-dire en 1602.

Un autre ouvrage contemporain est l'histoire des Patriarches d'Alexandrie; cette histoire, quoique écrite par l'évêque Sévère d'Eschmauneïn ou *Hermopolis magna*, vers le XIVe siècle, a été composée d'après les *Actes* mêmes des Patriarches d'Alexandrie, conservés dans la bibliothèque du Patriarcat ou dans les bibliothèques des couvents de Nitrie, voire dans des bibliothèques particulières, comme le dit l'évêque Sévère, et nous savons que ces *Actes* ont été mis en ordre peu de temps après la mort du patriarche dont on raconte la vie; il nous en est même resté une preuve péremptoire dans l'*Histoire du patriarche Isaac*, qu'il m'a été donné de publier moi-même il y aura bientôt vingt-cinq ans[1].

Aussi, devant ces éléments d'origine et de valeur si disparates, le premier soin d'un historien qui tient à se rendre maître de la vérité doit-il être d'étudier le degré de confiance que méritent les auteurs qui lui ont transmis le récit des événements qu'il doit raconter à son tour, c'est-à-dire de faire ce qu'on appelle la critique des sources. Cette critique, je la ferai dans la première partie de ce travail, d'abord sur les documents

1. E. Amélineau, *Histoire du patriarche Isaac*, dans les publications de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, 1890, t. II.

officiels contenus dans les papyrus; 2° sur les auteurs coptes; 3° sur les auteurs arabes, sans m'attarder à discuter les données des auteurs grecs. Dans une seconde partie, j'étudierai les événements, leur chronologie, les acteurs de ce drame étrange qui changea momentanément la face du monde, je dis momentanément, car bientôt l'Égypte fit pour les Arabes ce que la Grèce avait déjà fait pour les Romains : elle reconquit ses conquérants en vertu de ce principe qui se justifia une fois de plus, que la civilisation plus avancée d'un peuple vient toujours à bout d'un conquérant moins civilisé.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Papyrus égypto-grecs.

Le sol, ou pour mieux dire le sable de l'Égypte est éminemment conservateur. Il nous a rendu non seulement les précieux restes de la civilisation dans la vallée du Nil, mais encore une énorme quantité de papyrus restés dans les débris des maisons détruites, et il a suffi parfois d'un vent plus violent qu'à l'ordinaire pour faire apparaître au jour les documents les plus précieux pour l'histoire d'un peuple : cette particularité était si connue dans certaines provinces, comme le Fayoum, que les fellahs disaient couramment que c'était un *vent à papyrus*[1]. Ces documents ont été découverts surtout dans la Haute-Égypte et au Fayoum, où les conditions climatériques sont beaucoup plus favorables pour la conservation de ces rouleaux précieux, mais combien périssables! On les a rencontrés en effet, d'abord sur l'emplacement de grandes villes, comme Médinet-el-Fayoum et Eschmauneïn, qui nécessairement devaient défier, plus que les simples villages, les ravages d'une inondation trop forte; puis dans les couvents que n'atteignait pas ou que n'atteignait que rarement et d'une façon peu consi-

1. Je ferai appel en cette étude à mes souvenirs personnels; j'ai passé sept années de ma vie en Égypte, dont quatre dans des conditions détestables pour le bien-être, mais extrêmement favorables pour apprendre à connaître la vie du peuple.

dérable la crue trop forte du fleuve, parce qu'ils étaient situés en dehors des terres irrigables, dans la bande sablonneuse s'étendant entre les terres cultivées et la montagne, bande où s'élevèrent de préférence tous les grands monastères de l'Égypte. Cependant, une trouvaille extrêmement importante a été faite, il y a une vingtaine d'années, sur le site d'un petit village exposé cependant aux premières eaux de la crue, mais où les habitants avaient eu soin de se mettre à l'abri au-dessus de l'atteinte moyenne du fleuve, en élevant leurs maisons au moyen d'un terre-plein maintenu à la base par une enceinte de briques cuites qui les mettait à l'abri du ravage des eaux[1]. Dans la suite des siècles, quand les maisons s'écroulaient et qu'on devait les reconstruire, comme la coutume invariable en Égypte est de bâtir la nouvelle maison sur l'emplacement même de celle qui a été détruite, le sol des villages s'est rapidement exhaussé, défiant ainsi les plus grandes hauteurs de l'inondation, et c'est dans les décombres de ces habitations qu'on a rencontré ces papyrus dont la découverte est venue jeter un jour éclatant sur les actes de la vie civile et commerciale en Égypte, jusque dans les détails des opérations les plus vulgaires.

On a d'abord trouvé les archives des couvents et des maisons particulières, puis les archives à peu près complètes, pour un espace de temps encore assez considérable, trente ou quarante ans environ, de ceux que nous nommerions maintenant les officiers ministériels de l'époque. Ces archives officielles au premier chef nous ont conservé intacts, non seulement les instructions du ministre des Finances de l'époque, c'est-à-dire du gouverneur général de l'Égypte au nom du khalife régnant, mais encore les rôles des impôts et les registres divers constatant que le système des contributions égyptiennes avait bien fonctionné en telle ou telle année du VIIe ou du VIIIe siècle. Ces papyrus sont répandus dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, au Caire d'abord pour une minime partie, à Berlin, à Vienne surtout et à Londres, à Manchester et à Rome : seule, la France semble s'être désintéressée de ces trouvailles; elles ont cependant créé une branche d'études toute nouvelle, d'un intérêt historique considérable et qui du premier coup a suscité beaucoup d'importants travaux[2].

1. De semblables terre-pleins avec enceinte de briques existent toujours dans la plupart des villages de la Haute-Égypte.

2. Il aurait cependant semblé naturel que la France eût été appelée à béné-

De semblables documents nous permettent en quelque sorte de revivre la vie civile et commerciale de l'Egypte à l'époque dont ils relèvent; ce sont des documents que personne ne peut révoquer en doute, contre les chiffres desquels personne ne peut soulever d'objections raisonnables et qui, par ricochet, nous font voir quelle était l'administration du pays après la conquête musulmane et quels étaient les impôts payés par les Égyptiens à leurs conquérants.

Ils montrent tout d'abord que les Arabes avaient entièrement conservé l'administration grecque, que la langue grecque était demeurée la langue officielle, que les premiers temps de l'occupation furent des temps relativement paisibles, où le contribuable égyptien n'était pas pressuré plus que de raison; ils nous montrent aussi que, si ce contribuable souffrit des injustices, il ne les souffrit que de ses compatriotes, et non par le fait du gouvernement central, car nous avons encore les circulaires que ce gouvernement envoyait à ses fonctionnaires et rien n'y décèle la moindre injustice, tout au contraire y prouve que les gouverneurs arabes apportaient le plus grand soin à veiller sur l'administration des finances, la seule chose qui touchât les Égyptiens. Un de ces gouverneurs est surtout célèbre par l'arbitraire avec lequel, disait-on et dit-on encore, il exigeait des contribuables tout l'argent qu'il pouvait en tirer : dans les papyrus découverts sur les ruines d'Aphroditopolis, nous avons les lettres mêmes écrites par ce gouverneur, Qorrah, fils de Scharikh, et ces lettres nous montrent qu'il fut un homme juste, qu'il s'occupait des plus petits détails de l'administration financière afin qu'elle fût intègre et régulière, qu'il avait l'œil sur les fonctionnaires remplissant mal leur charge et se servant de leurs fonctions officielles pour s'enrichir *per fas et nefas*, qu'il les punissait sévèrement en leurs personnes et en leurs biens, s'ils se conduisaient de manière à susciter des plaintes reconnues fondées[1]. Et cependant les historiens arabes se sont plu

ficier une des premières de ces trouvailles, du moment que les autres nations européennes et américaines étaient appelées au partage. Le Louvre est resté complètement en dehors de ce partage, bien qu'il eût déjà une collection dont l'importance est encore fort grande et qu'on l'ait publiée avec un immense succès; cependant, je dois dire qu'une toute petite partie des documents littéraires est allée s'échouer à Lille, où ils ont été l'objet d'intéressantes études.

1. On trouvera ces lettres dans la publication par M. Bell des *Papyri from Aphroditopolis*, au tome IV du *Catalogue of the Greek Papyri in the British Museum*, nos 1332 à 1411; mais tous ne se rapportent pas à cet ordre d'idées.

à représenter Qorrah comme un homme sans foi ni loi, courant après des plaisirs honteux défendus par sa religion, et les historiens occidentaux se sont faits l'écho de ces accusations injustifiées, même les plus sérieux et les plus célèbres, comme Wüstenfeld[1]. Je ne veux cependant nullement dire que l'administration de Qorrah ait été sans défaut; mais ses lettres nous montrent que ses vices, s'il en eut, furent en dehors de son administration et qu'il eut soin de s'entourer de fonctionnaires fidèles, diligents et intègres.

Le gouverneur avait sous les yeux ces fonctionnaires et, par un système habile et très développé de courriers qui, à chaque instant, remontaient et descendaient le Nil, il pouvait diriger l'administration selon ses idées. Cette administration avait conservé au complet son organisme grec. Il m'est impossible ici d'entrer dans le détail; je peux dire toutefois que le gouverneur général veillait à la tenue d'assemblées locales pour la répartition des impôts innombrables qui pesaient sur l'Égypte non par le seul fait de la conquête, mais par le fait des gouvernements qui avaient précédé les Arabes, y compris le gouvernement des Pharaons, dès les plus anciens temps. Ces impôts nous semblent aujourd'hui tyranniques; mais il ne faut pas en juger d'après nos idées modernes. L'Égypte pharaonique n'était qu'une vaste famille, une immense tribu entièrement sous la dépendance du Pharaon auquel elle appartenait tout entière : le Pharaon, chef de l'empire, avait en conséquence le devoir de nourrir tous ses sujets, mais en même temps il avait le droit d'exiger les services de tous comme s'ils étaient ses propres enfants. Cette conception explique naturellement les faits qui nous semblent le plus inexplicables, parce qu'ils sont en dehors de nos habitudes. Il est bien évident que, dans la suite des siècles, les événements politiques des conquêtes successives se chargèrent de modifier de tels rapports; toutefois, c'est le régime qui est resté en vigueur jusqu'au XIXe siècle de notre ère, malgré toutes les révolutions survenues dans la vallée du Nil : l'Égyptien n'était en quelque sorte qu'un propriétaire usufruitier, malgré l'antinomie des deux mots; le propriétaire foncier, c'était le gouvernement, que ce gouvernement fût représenté par un Pharaon, un magistrat romain, un gouverneur grec, arabe, turc ou autre. Les Arabes

1. Cf. Wüstenfeld, *Die Statthalter von Ægypten zur Zeit der Chalifen*, p. 39-40.

ne modifièrent pas ce régime : ils en profitèrent seulement ; mais, en en profitant, ils y firent nécessairement des modifications qui leur semblèrent toutes naturelles, mais que les Égyptiens regardèrent comme oppressives.

Les historiens arabes ou coptes ont prétendu que tous les Égyptiens mâles parvenus à l'âge nubile devaient payer le tribut imposé par le conquérant ʿAmr ; c'est une fausseté manifeste, comme le montrent les papyrus d'Aphroditopolis. Ce tribut frappa seulement une certaine catégorie de vaincus, les riches, et il ne fut pas uniforme pour tous : il était proportionné à la fortune, variant selon les lieux et les années depuis un demi-dinar, ou 7 fr. 50, jusqu'à deux ou même trois dinars[1]. L'Egypte, étant soumise à des conditions particulières sous le rapport de l'irrigation, ne pouvait en effet être taxée partout d'une manière fixe et les Arabes le comprirent parfaitement. Le texte du traité passé entre ʿAmr et les chefs des Coptes lors de la conquête prouve même qu'il y avait non seulement échelle, mais échelle *mobile* dans les impôts dus au gouvernement[2]. Ce sont là des faits acquis et, s'ils ne sont pas à la gloire des Arabes plus qu'à celle des autres gouvernements de l'Égypte, ils ne se tournent non plus contre eux. Ce que je viens de dire montre donc que, si les Arabes, en arrivant en Égypte, se trouvèrent dépaysés au milieu de l'administration compliquée de la vallée du Nil, ils eurent au moins l'intelligence politique de voir qu'ils n'y comprenaient rien, qu'ils devaient s'y adapter. Aussi, quand les auteurs de leur propre nation, à l'unisson des auteurs coptes, nous disent que l'administration arabe fut tyrannique, injuste, cruelle, tracassière, nous pouvons leur opposer le témoignage authentique de pièces officielles. Ce n'est pas le seul témoignage que puissent nous fournir les papyrus égypto-grecs : la vie fiscale d'un grand pays est la preuve que ce pays est dans la prospérité ou qu'au contraire il est dans la médiocrité, selon qu'elle est régulière ou intermittente. Mais les actes publics ne suffisent pas pour établir une prospérité réelle et durable ; ceux de la vie civile entre simples particuliers montrent bien davantage si la prospérité est réellement le partage de ce pays, ou

1. C'est ce qui résulte de l'étude des papyrus nos 1420 et 1421 d'Aphroditopolis (Bell, *Catalogue of the Greek Papyri in the British Museum*, tome IV, p. 231-247).

2. Nous le savons par la comparaison des années diverses dont nous avons les dates. Cf. Bell, *op. cit.*, nos 1420 et 1421.

si, au contraire, le pays souffre de la tyrannie et de l'oppression.

Or, dans les nombreux papyrus conservés aujourd'hui à Vienne, à Londres, à Manchester, jamais nous ne trouvons quoi que ce soit d'où on puisse inférer que la vie civile et commerciale de l'Egypte au temps de la conquête n'était pas aussi intense que sous le gouvernement byzantin. Rien n'y fait supposer que l'Égypte vient de subir la plus étonnante révolution que contienne l'histoire, à savoir la conquête d'une contrée célèbre entre toutes celles du monde ancien, peuplée autant que la plus peuplée de la terre, et cela par une poignée d'hommes, par 4,000 soldats qui traversent dans toute sa largeur un pays qu'il ne connaissent pas, qui demandent et reçoivent des renforts, sans rencontrer la moindre résistance.

Et voici un nouveau problème qui se pose. Comment cette conquête fut-elle possible? L'armée arabe ne comprenait encore, après les premiers renforts reçus, qu'environ 8,000 combattants, et, à quelque chiffre qu'on fasse descendre le nombre des soldats de Byzance qui occupaient l'Égypte, on ne peut nier que leur chiffre ne dépassât ce nombre et sans doute de beaucoup. Quand même l'armée arabe fût montée au chiffre de 15,000 hommes qui nous semble trop élevé, comment une population qui, d'après les auteurs arabes, comptait 2,500,000 personnes, devant payer le tribut, nombre fort exagéré à mon avis, n'aurait-elle pu trouver plus de 20,000 soldats pour résister à l'invasion et à la conquête? L'armée grecque était en effet très peu nombreuse en Égypte et ce sont encore les papyrus qui nous permettent de le constater. Dans un beau travail[1] qui ne déparera pas son nom, bien au contraire, M. Jean Maspero vient de montrer quelle était alors cette armée et de prouver que, non seulement, sous le rapport du nombre, elle n'était pas redoutable, mais encore que dans le commandement régnait une anarchie presque complète. Ayant eu à sa disposition les papyrus d'Aphroditopolis qui font partie de la collection du Caire, il a indiqué quelle était, pour les principales villes de l'Égypte, la garnison entretenue par le gouvernement central, quels étaient les corps principaux des troupes grecques, quel en était le commandement depuis l'édit de Justinien, quels en étaient les effectifs à peu de chose près, en un mot, quelle était l'organisation de l'armée byzantine en Égypte. Peut-être a-t-il trop rabaissé le

1. Jean Maspero, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*. Paris, 1914 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Études, fasc. 201).

chiffre de ces effectifs et n'a-t-il pas attribué assez d'importance à l'élément égyptien; mais ses conclusions sont justes pour la plupart, et elles ont levé presque toutes les difficultés qui s'opposaient à l'intelligence des événements que j'aurai à raconter dans la seconde partie de cette étude : je ne peux que lui souhaiter de continuer de pareils travaux et lui prédire le plus grand succès, s'il persévère à marcher dans la voie qu'il a prise[1].

Les papyrus égypto-grecs d'Aphroditopolis et d'autres villes nous font connaître encore un autre facteur : l'Égypte était mal administrée au point de vue civil comme au point de vue militaire. Que l'administration civile ait été mauvaise en Égypte, c'est ce que je ne prendrai pas la peine de démontrer, tellement la chose est connue. Depuis la conquête macédonienne, les Grecs considéraient l'Égypte comme un pays où les hommes ruinés allaient refaire leur fortune : les Ptolémées comprimèrent et arrêtèrent, par la sagesse de leur première administration, cette exploitation de la vallée du Nil; mais sous les derniers rois de cette dynastie et sous la domination romaine, le mal ne fit que croître et le gouvernement de Constantin ne fut pas capable d'arrêter le mouvement acquis, car cet empereur me semble devoir toute sa réputation de guerrier et d'administrateur au grand événement qui changea les destinées de l'empire romain. Ses successeurs ne se donnèrent même pas la peine de s'inquiéter si leurs provinces étaient bien administrées, car alors les croyances religieuses passèrent au premier plan de l'histoire et tout s'effaça devant la question de savoir si Jésus-Christ était ou non le fils de Dieu en tant qu'homme, si Marie était vraiment la mère de Dieu, si le Christ avait deux natures ou n'en avait qu'une seule; les controverses théologiques, où personne n'entendait son adversaire, dominaient toutes les autres questions. Un vent de folie religieuse semblait secouer l'empire romain tout entier, et la religion chrétienne, après son triomphe, ne produisit que divisions, troubles et morts.

L'Égypte, depuis le gouvernement de Constantin jusqu'à la conquête arabe, pendant trois siècles, fut la terre d'élection de

1. Nous ne modifions point le texte de M. Amélineau écrit avant la guerre; on voit quels grands espoirs la science française était en droit de fonder sur Jean Maspero; il est mort héroïquement pour la patrie le 18 février dernier. Cf. *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 428. [Note de la Rédaction.]

toutes les disputes religieuses. Tour à tour à la tête de l'orthodoxie ou de l'hétérodoxie, elle suivit aveuglément ses patriarches : catholique et orthodoxe quand ses patriarches furent Athanase, Cyrille, Théophile, malgré les crimes de ce dernier; schismatique, mais se disant toujours orthodoxe, quand le patriarche Dioscore n'adopta pas la foi du concile de Chalcédoine, et depuis lors résistant à toutes les persécutions, à toutes les tentatives pour la faire changer d'opinion sur une question religieuse où les moines d'Égypte, c'est-à-dire la partie la plus béatement et la plus orgueilleusement ignorante de la population égyptienne, donnaient le ton et décidaient de ce qu'il fallait croire. Il semblerait que, pour cet ordre d'idées, les papyrus trouvés ne nous peuvent guère apporter d'utilité : évidemment, entre les papyrus dont je viens de parler et les œuvres des patriarches d'Alexandrie, la distance est grande; toutefois, ce serait se tromper que de croire qu'entre les uns et les autres il n'y ait aucun rapport. Et voici au moins un papyrus qui nous renseigne sur la conduite des Arabes envers le clergé chrétien. C'était la coutume du patriarche égyptien depuis le concile de Nicée, tout au moins depuis le patriarcat de saint Athanase, d'envoyer chaque année ce qu'on appelle encore aujourd'hui une *Lettre pascale* qui annonçait le jour où se célébrait la fête de Pâques; cette coutume s'est étendue à tous les évêchés de l'Église occidentale sous le nom de *Mandements de carême*. La chancellerie du patriarche d'Alexandrie fut même chargée de déterminer quel jour précis devait se célébrer la fête de Pâques, parce qu'il avait été reconnu que les clercs de la ville d'Alexandrie étaient plus au courant que ceux de Rome des questions scientifiques dont relevait le comput de l'année. Or, non seulement les patriarches d'Alexandrie envoyèrent copie de leurs *Lettres pascales* aux évêques de leur ressort, mais encore à tous les grands couvents d'Égypte. L'un de ces couvents était celui de ce Schnoudi dont j'ai publié la vie, dont j'ai fait connaître les violences et l'âpre ascétisme. Il possédait une grande bibliothèque, dont la plus grande partie est maintenant à notre Bibliothèque nationale. Là, se trouvaient des exemplaires de ces *Lettres pascales;* une de ces lettres a été acquise par le musée de Berlin où je l'ai vue. Elle n'est pas datée, mais ceux qui l'ont publiée, MM. Schubart et K. Schmidt, ont cru pouvoir l'attri-

buer au patriarcat d'Alexandre III, le 43e sur la liste de ceux qui occupèrent le siège de saint Marc. Je ne serai pas aussi précis qu'eux ; mais, comme le papyrus sur lequel cette lettre est écrite contient ce qu'on appelle le *protocole* que les gouverneurs arabes de l'Égypte mettaient à la première page d'un rouleau pour montrer que la vente en était autorisée, il est bien évident que ce protocole annonce la domination arabe, bien que le nom du gouverneur alors en exercice ait disparu. A part quelques allusions anodines sur les difficultés du temps, le patriarche, que ce soit Alexandre III ou l'un de ses prédécesseurs, s'en tient aux généralités auxquelles se complaisaient déjà ces œuvres de piété; il parle des croyances religieuses d'une manière encore plus vague, s'il est possible; quant à la situation politique, rien ne laisse supposer qu'on était à l'époque de ʿAbd-el-ʿAziz et de ce Qorrah dont j'ai déjà mentionné le nom. Ces résultats sont complètement négatifs, il est vrai ; ils montrent cependant que le patriarche copte n'avait pas de plaintes importantes à faire, puisqu'il n'en fait entendre aucune[1]. Nous avons donc dans les papyrus égypto-grecs une triple source d'informations et d'informations officielles pour la vie civile et politique, la vie militaire et la vie religieuse ; nous verrons dans la seconde partie de ce mémoire le parti qu'on en peut tirer pour les temps qui suivirent immédiatement la conquête musulmane.

II.

Les œuvres coptes ou traduites du copte.

Les Coptes ou Égyptiens chrétiens, pas plus que leurs pères, les Egyptiens de l'empire pharaonique, pas plus d'ailleurs que les peuples orientaux, n'ont su séparer le récit des événements que nous nommons historiques des circonstances merveilleuses dont ils jugeaient bon de les parer. Cela se comprend très bien, car ils cherchaient surtout à se contenter eux-mêmes, et non à se trouver d'accord avec notre manière d'envisager l'histoire. Qui pourrait leur en faire un reproche? Notre manière d'écrire l'histoire ne pouvait être qu'un fruit tardif de

1. Cette *Lettre pascale* a été éditée dans les *Altchristliche Texte* (Heft VI), collection publiée par les musées de Berlin sous le patronage de l'Académie des sciences de cette ville.

la civilisation déjà très avancée : quoique les Grecs et les Romains nous aient laissé en ce genre des modèles presque inimitables, il n'y a pas déjà si longtemps que les peuples modernes ont pu produire des œuvres vraiment sérieuses et critiques : pendant tout le moyen âge, pendant même une partie de la Renaissance, on se préoccupait plus du vêtement merveilleux qui recouvrait le récit que du récit lui-même.

Les récits historiques des auteurs coptes ne peuvent donc être regardés comme complètement dignes de confiance. La critique moderne l'a démontré amplement depuis trente ans environ. Les renseignements qu'ils nous ont transmis nous sont parvenus sous la forme de prédictions, de récits contemporains ou presque contemporains, ou d'*actes* rédigés d'après des auteurs contemporains, allusions jetées en passant pour faire comprendre le récit merveilleux qu'inventent même les annalistes de profession, comme nous le verrons chemin faisant.

Le premier ouvrage où il est question de la venue des Arabes en Égypte est une prédiction ajoutée après coup à la *Vie* de Schnoudi. Il va sans dire qu'on lui fait faire cette prédiction presque deux siècles à l'avance ; mais l'endroit même où on l'a placée décèle son origine étrangère. Elle se trouve dans un discours général mis en tête de la *Grande vie* de Schnoudi, laquelle ne nous est parvenue qu'en arabe. On y lit que le patriarche d'alors, un patriarche étranger, ordonna de faire des préparatifs de défense contre les envahisseurs de la vallée du Nil, et voici ce que l'auteur y a mis : « Les Perses causeront à l'Égypte un grand malheur, car ils prendront les vases sacrés de l'Église et ils y boiront du vin devant l'autel, sans crainte et sans effroi ; ils violeront les femmes devant leurs maris. Quelque temps après, avec ma permission[1], les Perses quitteront l'Égypte : ensuite se lèvera l'Antéchrist, il entrera près du roi des Grecs et il sera de sa part nommé lieutenant sur les deux dignités des offices gouvernementaux et des évêchés, il entrera en Egypte, fera plusieurs choses et s'emparera de l'Égypte et de ses dépendances ; il construira des fossés et des forteresses, il fera bâtir les murailles des villes qui sont dans le désert, il gardera l'Orient et l'Occident. Ensuite il combattra le pasteur, le chef des évêques d'Alexandrie, le chef des chrétiens

1. C'est Dieu qui parle à Schnoudi.

qui habitent l'Égypte ; et, quand on combattra, celui-ci s'enfuira vers le pays de Zimon jusqu'à ce qu'il arrive à son monastère, triste et affligé ; et quand il y sera arrivé, je le ferai retourner et le ferai asseoir sur son siège une autre fois. Ensuite se leveront les fils d'Ismaël et ceux d'Aïsson ; ils maltraiteront les Chrétiens qui habitent le pays d'Égypte et certains d'entre eux désireront être les maîtres de toute la terre, régner sur elle et bâtir le temple de Jérusalem. Et quand cela arrivera, sache que la fin du monde est proche[1]. » Ces détails, si imprécis en apparence, sont cependant conformes à la réalité. Le monastère de Schnoudi fut en effet une des étapes du patriarche Benjamin fuyant devant un certain Cyrus, et Benjamin fut rendu à son siège après la conquête de l'Égypte et la prise d'Alexandrie par les Arabes. C'est Cyrus qui est désigné sous le nom d'Antéchrist, et les découvertes dont je vais parler expliqueront sa position particulière dans la ville d'Alexandrie.

Deux autres documents coptes pourraient nous être utiles pour l'histoire de la conquête arabe, à savoir la *Vie* de Pisentios, évêque de Keft, que j'ai publiée dans les *Mémoires de l'Institut égyptien*[2], et la *Vie* du patriarche Isaac, le 41e de la liste officielle[3] ; mais de ces deux œuvres, l'une ne parle de l'invasion arabe que par prétérition, si je puis dire[4] ; l'autre est déjà trop éloignée de l'époque de la conquête pour en parler directement : autant elle est utile pour l'époque du gouvernement ʿAbd-el-ʿAziz, autant elle est inutile pour l'histoire de la conquête islamique proprement dite. Il en est tout autrement de la *Vie* d'un moine appelé Samuel de Qalamoun que j'ai analysée dans la *Revue de l'histoire des religions*[5], après en avoir publié dans le *Journal asiatique* certains fragments qui ont directement rapport à la conquête[6]. Ces fragments provenaient de sources diverses ; mais celui qui est vraiment important pour l'époque dont il s'agit fait partie des fragments conservés à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Il

1. É. Amélineau, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Église chrétienne aux IVe et Ve siècles*, p. 340-341, dans les *Mémoires de la mission du Caire*, t. IV.

2. É. Amélineau, *Étude sur le christianisme en Égypte au VIIe siècle. Vie de Pisentios* (1884).

3. Voir plus haut, p. 275, note.

4. Elle ne parle pas expressément de la conquête et ne fait que la supposer.

5. *Revue de l'histoire des religions*, 1894, t. XXX, n° 1.

6. *Journal asiatique*, 1888, nov.-déc., p. 361.

est d'autant plus important qu'à lui seul il fournissait le mot d'une énigme qui a longtemps préoccupé les historiens : il s'agit d'un certain personnage qu'on appelait Mouqoqîs et qui joua un rôle éminent dans les événements de la conquête d'après les historiens arabes. Il est désigné sous les titres de pseudo-archevêque et de ministre des Finances; dans la prophétie de Schnoudi, c'est celui qui avait reçu l'administration des offices gouvernementaux et des évêchés. Quant à Mouqoqîs, l'auteur de la *Vie* de Qalamoun l'appelle le *Kaukhios*. Ce mot me rappela aussitôt le Mouqoqîs des auteurs arabes, qu'en France on appelait le Makaukas. Mon identification proposée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres fut d'abord adoptée ; depuis elle a été contestée. J'avais dit que le mot *kaukhion* était le nom d'une petite pièce de monnaie et j'avais cru qu'elle était en usage encore à cette époque d'après un passage du *Glossaire* de Ducange. Il paraît que j'avais mal interprété une abréviation de Ducange, ainsi qu'on me l'a fait assez aigrement remarquer[1]; mais cela n'empêche aucunement que mon hypothèse ne soit admissible, même vraisemblable, et que le mot *kaukhion* n'ait désigné une pièce de monnaie creuse et petite. Les Arabes, en faisant passer ce mot dans leur langue, ont obéi à leurs règles grammaticales et n'ont aucunement voulu désigner le nom du lieu d'où serait venu l'archevêque, car alors ils auraient dit : El-quqôsy.

C'est qu'en effet on a cru devoir adopter cette nouvelle étymologie et voir dans le surnom de Mouqoqîs le nom du pays dont le pseudo-patriarche aurait été originaire, à savoir le Caucase. Un évêque arménien, Sébéos, raconte qu'en effet le patriarche dont il s'agit se nommait Cyrus, qu'il était évêque de Phase sur le Pont-Euxin et qu'il fut envoyé en Égypte par Héraclius comme archevêque d'Alexandrie et gouverneur général de l'Égypte[2]. J'ignorais cette histoire à l'époque déjà lointaine où je publiai les dits fragments, et de fait le renseignement fourni par Sébéos est exact. Je n'ai donc pas établi du premier coup avec toute l'exactitude désirable l'identité du patriarche-gouverneur; je persiste néanmoins à croire que j'ai bien trouvé la véritable explication du surnom donné au patriarche le *Kaukhios*, d'où l'on a fait Mouqoqîs. Le

1. A. J. Butler, *The arab conquest of Egypt*. Oxford, 1902, p. 524.

2. Sébéos, *Histoire d'Héraclius*, traduite de l'arménien en français par Macler.

personnage ainsi nommé est bien celui que l'on nomme le patriarche Cyrus et il réunit bien les deux dignités civile et religieuse, à la fois gouverneur et évêque. Mais fut-il jamais archevêque et patriarche? C'est une autre question, et à cette question je crois devoir répondre hardiment : non. Cyrus ne fut pas archevêque, ne fut pas patriarche et il ne pouvait pas l'être. Le rôle de ce personnage dans la conquête de l'Egypte est assez prépondérant pour que je traite à fond cette question.

Quand Cyrus fut envoyé dans la ville d'Alexandrie, il était bien évêque, et une partie de sa famille était à la cour d'Héraclius. Comment connut-il l'empereur au retour de l'expédition heureuse et célèbre qui avait abouti à la défaite des Perses et au recouvrement de la vraie croix? C'est ce que ne dit pas l'évêque arménien Sébéos. M. Butler pense que ce fut pendant le séjour que l'empereur Héraclius fit à Édesse avant de rentrer à Constantinople[1]; il y a bien loin d'Édesse à Phase, et l'on n'a aucune raison pour faire voyager Cyrus de Phase à Édesse. On doit tenir cependant pour vrai, car toutes les sources le disent avec plus ou moins d'exactitude, que l'évêque Cyrus fut envoyé de Constantinople à Alexandrie, où il remplaça l'augustal. L'empereur Héraclius était le maître de nommer un évêque gouverneur d'une province de son empire, s'il le voulait; mais il ne pouvait aucunement nommer un personnage évêque, il ne pouvait aucunement transférer un évêque sur un siège patriarcal, parce que le gouvernement des églises était en dehors de la juridiction civile. D'ailleurs, le patriarcat d'Alexandrie était alors occupé par deux patriarches rivaux, l'un orthodoxe au point de vue égyptien, à savoir Benjamin, le 38e de la liste officielle; l'autre orthodoxe au point de vue romain et melkite, à savoir Georges, le patriarche agréable à Constantinople. Pour nommer un nouvel occupant du patriarcat, il fallait qu'un concile déposât l'un ou l'autre des deux patriarches existants, et il était évident que, si Héraclius voulait faire déposer Benjamin, il ne le pouvait pas, puisque Benjamin était schismatique, qu'il n'existait pas au point de vue de la hiérarchie catholique ou melkite; par conséquent, l'empereur ne fit point une démarche qui aurait été complètement inutile. Quant à Georges, nul auteur ne parle de sa déposition; pas un seul historien n'a eu l'idée de dire que l'empereur

1. A. J. Butler, *The arab conquest of Egypt*, p. 156.

y avait seulement pensé, et cependant l'histoire était là pour apprendre qu'en d'autres temps, sous le règne d'Arcadius, le patriarche d'Alexandrie, Théophile, au fameux *conciliabule du chêne*, avait réussi à faire déposer et exiler un homme d'une autre envergure que Georges ou que Benjamin, à savoir saint Jean Chrysostome. L'empereur ne pensa donc pas à faire une démarche qu'il aurait pu faire s'il y avait pensé, car il n'aurait pas manqué de trouver un certain nombre d'évêques à sa dévotion pour commettre une injustice criante. S'il n'y pensa pas, c'est qu'il pensait à autre chose.

Il crut en effet avoir trouvé la solution de toutes les difficultés et faire en même temps un acte de grande politique; il dit qu'en envoyant en Égypte un gouverneur évêque, en le chargeant d'une lettre prêchant l'union entre les deux confessions, il serait assuré du succès. L'événement fut loin de répondre à son attente. Le gouverneur fit grand tort à l'évêque et l'évêque encore plus au gouverneur. A la seule annonce de son arrivée, le patriarche jacobite, Benjamin, prévoyant sans doute ce qui allait arriver et ne voulant pas résister aux ordres de l'empereur que tout le monde connaissait déjà, prit la fuite et commença ce long exil de treize ou quatorze ans pendant lesquels les destinées de son pays allaient complètement changer. Il semble que la fuite devant le danger ait été une règle habituelle de conduite pour les patriarches d'Alexandrie depuis les exils nombreux et les disparitions d'Athanase, le grand athlète contre l'arianisme. Benjamin s'exila comme eux, et, par le désert libyque, il se rendit aux monastères de Nitrie, de là au monastère de Schnoudi, puis plus loin jusqu'à un petit couvent qui n'est pas nommé. Certains de ces couvents, en particulier celui de Schnoudi, près d'Akhmîm, étaient de véritables forteresses dont quelques-unes existent toujours, et celle qu'avait construite Schnoudi avec les pierres des temples de la déesse Triphis est encore aussi solide qu'aux premiers jours de sa construction.

L'archevêque melkite, au contraire, resta tranquillement à son poste, et les rapports qu'il eut avec Cyrus semblent avoir été remplis de la plus grande cordialité, puisque l'un de ses adversaires les plus acharnés, le Jacobite Jean, évêque de Nikiou, dit expressément que Cyrus consultait Georges et suivait

souvent ses avis[1]. Cyrus ne fut donc pas longtemps à Alexandrie sans s'apercevoir que sa mission serait difficile à remplir. Il tint d'abord un concile; mais ce semblant de concile lui montra qu'il ne pourrait jamais réunir des gens qui s'écartaient de lui comme ils se fussent écartés de l'Antéchrist dont on lui donnait couramment le nom, entre autres aménités. Dans de pareilles circonstances, se dit-il que, puisque la manière douce n'avait aucun succès, il lui fallait employer la manière forte? C'est possible, vraisemblable et même tout à fait dans la nature humaine, surtout si l'on dispose d'une très grande autorité, et Cyrus était homme avant d'être évêque. Ses adversaires l'ont accusé des pires cruautés; mais il faut bien dire que les pires cruautés que l'on pouvait exercer contre les Coptes étaient les cruautés spirituelles, si je puis employer cette expression, et que le seul fait d'avoir attiré à lui des Coptes jacobites était regardé comme un acte d'horrible persécution. Le scandale était d'autant plus grand, si des évêques passaient au camp adverse et reniaient leur foi, comme ce fut le cas pour les évêques Cyrus de Nikiou et Victor de Médinet-el-Fayoum, au rapport de l'historien des patriarches[2]. Toute l'indignation que manifestent à ce sujet Jean de Nikiou et l'historien des patriarches est une indignation de commande, et Jean de Nikiou nous fournira lui-même une preuve que Cyrus ne fut pas toujours regardé comme un Antéchrist, puisqu'après son retour à Alexandrie le peuple le conduisit en triomphe jusqu'à l'une de ses églises, celle de Césarion, ayant recouvert des plus riches étoffes le chemin à parcourir. Ce n'est pas un homme détesté, honni, devant lequel on tremble, derrière lequel on dit les plus grossières injures, que l'on traite d'une manière aussi extraordinaire[3]. La chose est évidente.

Entre autres cruautés qu'on lui reproche est la manière dont il se conduisit, dit-on, avec le moine Samuel de Qalamoun dont il a été question. Cyrus, parcourant l'Égypte, s'était rendu au Fayoum. Là, il s'aventura jusqu'au monastère de Qalamoun et

1. *Chronique de Jean de Nikiou*, p. 574, éd. et trad. Zotenberg (Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque nationale, t. XXIV).

2. *History of the patriarchs of the Coptic Church of Alexandria*, t. I (1904), fasc. 4, p. 491, éd. de B. T. A. Evetts. Je cite cette édition parce que c'est la seule parue; mais j'ai vérifié moi-même sur le manuscrit les passages auxquels je renvoie, car cette publication est loin d'être à l'abri de tout reproche.

3. *Chronique de Jean de Nikiou*, p. 574.

le trouva déserté par les religieux : seul, l'économe était resté. Cyrus lui demanda où étaient les frères. L'économe répondit qu'il n'en savait rien. A cette réponse, Cyrus lui délia la langue en le menaçant de la bastonnade. L'économe apprit alors à l'évêque que Samuel avait fait une grande catéchèse aux moines, blâmant l'évêque, l'appelant blasphémateur, « et il disait que tu étais un juif chalcédonien, un athée indigne de faire la synaxe comme archevêque, indigne qu'on soit en communion avec toi d'aucune sorte ». Cyrus édifié se rendit à la ville de Fayoum, prit des informations, envoya des gens qui surent trouver Samuel et le lui amenèrent, les mains liées derrière le dos, un carcan au cou. A sa vue, Cyrus, transporté de fureur, ordonna de frapper Samuel jusqu'à ce que son sang coulât comme l'eau. Entre temps, il parla à Samuel le langage de la raison, et l'ascète lui répondit en l'appelant fils de Satan, Antéchrist trompeur, Chalcédonien maudit. Cyrus aurait alors ordonné de le frapper à mort; mais les magistrats de la ville réussirent à l'arracher des mains du gouverneur-évêque et à le renvoyer dans son couvent[1]. Il y a bien des chances pour que les choses ne se soient pas passées de la sorte, que les magistrats n'aient pas eu la peine d'arracher Samuel des mains de Cyrus et que l'auteur ait attribué à leur intercession ce qui avait été le fait de Cyrus lui-même. Il fit bâtonner le moine, sans doute; mais sa charge lui en donnait le droit, surtout alors qu'il avait été outragé aussi gravement : Schnoudi en avait fait bien plus, puisqu'il assommait ses moines à coups de bâton, disant ensuite qu'il ne savait pas comment cela était arrivé, car il avait souvent fait semblable chose, sans qu'un seul moine se fût avisé de mourir[2].

Un second trait de la cruauté de Cyrus est cité dans l'*Histoire du patriarche Isaac* où il est dit de Jean, le prêtre chez lequel le jeune Isaac s'était réfugié, « qu'il fut confesseur, qu'ayant été placé sur le tribunal de l'impie Cyrus, on lui donna une multitude de coups de bâton, parce qu'il confessait la foi »[3]. Là encore, tout se réduit à la bastonnade, chose qui n'était pas extraordinaire en Egypte. Un troisième fait plus

1. *Journal asiatique*, nov.-déc. 1888, p. 363-368, où l'on trouvera le texte et toute la traduction.

2. *Œuvres de Schnoudi*, trad. d'E. Amélineau, t. I.

3. E. Amélineau, *Histoire du patriarche, Isaac, d'Alexandrie*, p. 12.

grave a trouvé place dans l'histoire du patriarche Benjamin : l'auteur vient de parler de la défection des évêques Cyrus de Nikiou et Victor de Fayoum qui n'avaient pas voulu se cacher, selon l'ordre du patriarche Benjamin, « qui avaient été pris à la ligne de l'erreur » chalcédonienne, pour m'exprimer comme l'auteur de cette histoire, et l'on ajoute : « Héraclius saisit Mînu, le frère du père Benjamin, le patriarche, et lui fit subir de grandes épreuves ; il fit allumer des torches qui furent appliquées à ses flancs, jusqu'à ce que la graisse de son corps s'échappât et coulât à terre ; puis il lui brisa les dents parce que Mînu confessait la foi, et finalement il commanda de remplir un sac de sable, d'y placer le saint Mînu et de le noyer dans la mer[1]. » Ce récit serait grave s'il était vraisemblable. Cyrus n'est pas donné comme l'auteur de cet acte de barbarie, mais bien l'empereur Héraclius lui-même, quoique la chose soit tout à fait impossible : aussi je prends sur moi de l'attribuer à Cyrus. Mais l'accusation tombe d'elle-même, car un homme à qui l'on a brûlé les flancs de manière à faire couler la graisse par terre, à qui l'on a ensuite brisé les dents, me semble peu capable de répondre, pendant qu'il est renfermé dans un sac préalablement *rempli* de sable, à une question posée en ces termes : « Dis que le concile de Chalcédoine est bon et nous te laisserons aller ! » Dans ce récit, l'exagération est tellement outrée, on sent tellement que le but de l'auteur est d'accumuler les charges les plus graves contre Cyrus que naturellement un historien sérieux est porté à rejeter un semblable témoignage. Et c'est là, contre Cyrus, tout ce qu'on peut relever en fait de cruautés ; les autres accusations sont des accusations en termes généraux et l'histoire ne peut les accepter, parce qu'elles portent la marque trop visible de la partialité des adversaires qui les ont inscrites dans leurs œuvres.

Parmi ces adversaires est le chroniqueur Jean de Nikiou qui écrivit l'histoire de ces temps troublés et qui dut assister comme témoin à une grande partie des événements de la conquête arabe. Il finit en effet son ouvrage par la mention de la restauration de Benjamin sur son siège archiépiscopal et par la mention que ʿAmr établit certains officiers coptes sur l'Égypte et en destitua d'autres. Lorsqu'on apprit vers 1877 qu'on avait,

1. *History of the patriarchs of the Coptic church of Alexandria*, t. I, p. 491.

non pas découvert, mais traduit et qu'on allait publier une chronique égyptienne relative aux événements de la conquête arabe, les historiens conçurent naturellement de grandes espérances, car c'était bien d'une chronique des événements de cette époque qu'il s'agissait, et non seulement de cette époque, mais d'une chronique universelle. Lorsque M. Zotenberg l'eut publiée, après l'avoir traduite, on fut quelque peu désappointé, car il est difficile de trouver une chronique plus en désordre que celle qu'on offrait alors aux historiens. Ce n'était pas en effet le texte de l'évêque de Nikiou qu'on présentait au public savant, mais la traduction éthiopienne d'une traduction arabe. De plus, le traducteur éthiopien n'était guère apte à mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait entreprise : il n'avait pu lire les noms propres et les avait tellement défigurés qu'on n'a jamais pu en reconnaître le plus grand nombre : il est de plus visible que le texte de certains chapitres ne correspond pas à la table des chapitres placée en tête de la chronique ; on ne peut s'empêcher en outre de voir que certains passages ont manifestement été déplacés, que les récits ont été confondus, que certaines villes ont été nommées pour certaines autres, par exemple Esneh pour Antinoé, quoique les deux villes soient à plus de quatre-vingts lieux de distance l'une de l'autre, que certains chapitres semblent avoir été écourtés et qu'il y a une énorme lacune au moment où se produisit l'arrivée des Arabes en Égypte. Malgré ces graves défauts, l'importance des renseignements que fournit l'évêque de Nikiou est tellement grande qu'on peut parfaitement passer par-dessus les défauts de sa chronique ; car, en bonne justice, on ne peut lui en faire porter la responsabilité, puisque cette responsabilité retombe tout d'abord sur les traducteurs qui ne l'ont pas compris, surtout sur le traducteur éthiopien.

Si maintenant on examine l'ouvrage en lui-même, si l'on se demande quelle était la mentalité de l'évêque chroniqueur, on s'aperçoit bien vite qu'elle n'était pas différente de celle des autres auteurs de sa race, qu'il était tout aussi crédule, tout aussi dénué de critique, qu'il écrivait son œuvre plus pour servir à l'édification de ses lecteurs que pour les instruire. Jean a la prétention d'écrire une histoire universelle ; son récit part de la création et il dit gravement, — je suis la traduction de M. Zotenberg, car malheureusement je ne sais pas l'éthiopien, — que ce fut Dieu qui donna leur nom à Adam et

à Ève, mais que ce fut Adam qui donna leurs noms à ses enfants et à toutes les créatures (ch. I), que Seth, le troisième fils d'Adam, donna leurs noms aux fleuves (ch. II), que Kronos ou Saturne était un géant de la race de Cham (ch. III). A propos de l'histoire d'Égypte, il dit qu'un homme nommé Héphaistos, homme plein de fureur, régna sur l'Égypte et s'éleva au rang des dieux, que c'était le soleil, et qu'après lui son fils, un autre soleil, fonda la ville d'Héliopolis (ch. XI-XII). Il place Sésostris avant Sabacon (ch. XVII-XVIII) et parle ensuite du Pharaon Khéops (ch. XIX). Il place Moïse au temps d'Amasis (ch. XXX); Cléopâtre est une conquérante syrienne venue du côté de Péluse, qui combat et vainc les Égyptiens, qui s'empare ensuite d'Alexandrie, y règne, y construit un merveilleux palais dans une île située à l'ouest de la ville, après avoir créé une digue s'avançant dans la mer jusqu'à une distance de 4,000 pieds; elle mourut la quatorzième année du règne de César-Auguste et il n'y eut jamais de plus illustre, de plus sage et de plus belle femme (ch. LXVII). De la dynastie ptolémaïque, il ne connaît que le règne de Ptolémée Philadelphe qui traduisit les Écritures (ch. LX). Avec les empereurs romains, Jean devient quelque peu plus certain de ce qu'il fait entrer en sa chronique; mais, avec le triomphe du christianisme sous Constantin, son œuvre change et il n'est plus occupé qu'à entretenir ses lecteurs des hauts faits de la religion chrétienne tels qu'il les comprenait. Il est partial et perd le sens de la justice toutes les fois que ses idées chrétiennes étaient en cause, n'étant que le porte-parole de la doctrine de ses chefs, les patriarches d'Alexandrie. Aussi Arius, Nestorius, le concile de Chalcédoine, etc., sont traités par lui de la belle façon (ch. L, LXXVIII, LXXX). Julien l'Apostat semble avoir été son ennemi personnel; il le traite de misérable, pendant qu'il donne le titre de saint au patriarche Théophile (ch. LXXXI); l'impératrice Pulchérie et l'empereur Marcien lui font horreur (ch. LXXXVII). Quand un historien se laisse aller à écrire des calomnies comme celles qu'il écrit contre Pulchérie, on ne peut plus compter sur son impartialité. Toutefois, on ne saurait nier qu'il avait l'esprit curieux, qu'il s'était efforcé de lire des livres instructifs et, si son livre a des défauts, ces défauts sont imputables avant tout à son siècle, à son pays et au milieu dans lequel il vivait. Son œuvre pourrait donc avoir une valeur beaucoup plus grande qu'elle n'en a; c'est la forme sous laquelle elle nous est parvenue qui lui enlève la plus grande

partie de sa valeur intrinsèque, laquelle était encore assez grande. J'aurai l'occasion de montrer en détail le désordre qui règne dans son récit et les calomnies dont il s'est fait l'écho contre les Musulmans et leur chef, tout comme contre Cyrus.

Reste l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*, qui n'est en réalité qu'une biographie du patriarche Benjamin qui occupa le siège archiépiscopal de 622 à 661. On a déjà pu juger, par ce que j'ai dit plus haut à propos de Cyrus, quelle attention doit apporter l'historien à contrôler tous les renseignements fournis par cette *Histoire* qui n'en a guère que le nom. Le patriarche d'Alexandrie avait coutume de rédiger, ou de faire rédiger un résumé des principaux actes de son prédécesseur. Pour certains, on écrivait même leur *vie;* mais cette *vie* n'était qu'un panégyrique prononcé à l'anniversaire de leur mort, et le panégyrique n'est pas une source où nous pouvons espérer puiser la vérité toute simple. D'ailleurs, comme le patriarche Benjamin eut soin de s'enfuir, dès que « l'Ange du Seigneur » lui annonça l'arrivée de Cyrus et qu'il ne revint que trois ans après la conquête de Babylone d'Égypte, le récit que l'auteur de sa *Vie* fait de l'invasion arabe et des succès de l'armée musulmane tient en une cinquantaine de lignes arabes : on ne peut s'empêcher de trouver que c'est réellement peu. Il est vrai que ces cinquante lignes sont d'une importance capitale. Si j'en ai parlé dès à présent, c'est que l'*Histoire des patriarches*, tout comme la *Chronique* de Jean de Nikiou, a été écrite d'abord en copte. Pour ce qui regarde Benjamin en particulier, nous possédons encore un fragment de sa *Vie* conservé à la Bodléienne d'Oxford; mais il n'y a rien dans ce fragment qui ait trait à l'histoire de la conquête de l'Egypte par les Arabes.

Nous pouvons maintenant passer aux historiens arabes proprement dits, c'est-à-dire aux historiens ayant écrit en arabe, qu'ils soient de race arabe ou autre, car quelques chrétiens doivent être rangés parmi eux et en particulier un patriarche d'Alexandrie connu sous le nom d'Eutychios.

III.

Historiens arabes.

Il est vraiment surprenant que les Arabes n'aient cherché à conserver le souvenir des grandes choses qu'ils avaient

exécutées au VIIe siècle en Égypte que trois cents ans environ après les événements passés. Les Coptes nous offrent du moins des documents contemporains; les Arabes ne nous ont livré que des compilations faites au plus tôt deux siècles et demi ou trois siècles après les événements, quand ce n'est pas cinq ou six, même sept. Comme la tradition de ces faits n'avait pu se faire qu'oralement, je laisse à penser quelle confiance méritent de tels auteurs pour la question de la conquête de l'Égypte.

Le nombre des historiens arabes de race ou de langage est encore assez nombreux et parmi eux on rencontre des hommes qui jouissent d'une grande renommée et qui la méritent bien peu, comme nous l'allons voir. L'Arabe n'est pas historien; c'est à peine un compilateur qui insère les renseignements qu'il trouve n'importe où, pêle-mêle et sans critique. L'Arabe est avant tout poète : il a pu faire dans la poésie des œuvres remarquables ou du moins qui passent pour l'être; il y a réuni une quantité d'allusions à ses mœurs, aux faits de sa vie journalière et à ceux de son histoire, il y a fait entrer surtout d'interminables généalogies qui avaient pour lui un grand intérêt mais qui en ont beaucoup moins pour ceux qui n'appartiennent pas à sa race. Comme je l'ai dit à propos des auteurs coptes, on ne peut guère lui faire un reproche de sa manière de traiter l'histoire et la poésie; il devait avant tout chercher à plaire à ses congénères et contemporains et non pas à ceux dont il ne connaissait pas même le nom et l'origine. Fidèle au fondateur de l'islamisme qui était un grand poète, il était destiné à écrire des chansons de geste, ou, si l'on veut, des poèmes épiques, mais non des œuvres proprement historiques. Aussi ne recherche-t-il que des faits merveilleux; il est encore plus friand de miracles que les chroniqueurs de notre moyen âge. Ce qu'il lui faut, ce qu'il se plaît surtout à raconter, ce sont des actes héroïques qui ne manquèrent certes pas de se produire dans la vie d'un peuple guerrier; ce sont les grands coups d'épée qui illustrent un homme et dont le récit, passant avec admiration de génération en génération, étonnera encore les derniers lecteurs ou auditeurs. La suite chronologique des événements ne le tente pas, la suite logique des faits avec l'indication des causes lui sourit encore moins, malgré la prudence innée qu'il apporte à certains actes de la vie; il ne se dit aucunement, il ne se doute même pas peut-être que les événements politiques ont des causes tout comme les choses de la vie ordinaire; son génie est tourné vers

l'action, et non pas vers la spéculation et la réflexion. Le fatalisme lui semble la loi de toutes choses. Aussi peut-on être assuré que, si divers écrivains, qu'on range dans la catégorie des historiens, parlent d'un même événement, ils en donneront tous un récit différent, à moins que tous ne l'aient transcrit d'un même auteur précédent. Les auteurs arabes n'ont pas en effet le respect de la propriété littéraire : ils copient purement et simplement leurs prédécesseurs. S'il est consciencieux, il arrive parfois qu'un auteur arabe cite ses sources; mais le plus souvent il se contente d'écrire : un tel, fils d'un tel, qui le tenait d'un tel, fils d'un tel, lequel l'avait entendu raconter à un tel, fils d'un tel, et ainsi de suite. S'il s'aperçoit d'un conflit entre les divers témoignages, il s'en tire en ajoutant gravement : « Mais Dieu sait ce qui est vrai. » Cela suffisait, et l'on ne pensait pas que ce n'était pas à Dieu que les historiens destinaient leurs ouvrages, mais aux hommes qui avaient besoin de s'instruire.

Les historiens arabes avaient, il est vrai, à lutter contre de grandes difficultés et ils ont à peu près prouvé que ces difficultés étaient insurmontables. Lorsqu'ils arrivèrent à la domination politique, ils n'étaient que peu instruits sur les civilisations auxquelles ils succédaient, ils étaient vraiment peu en état de connaître les ères, les années, les mois qui ne correspondaient pas aux leurs puisque les différents computs étaient en désaccord les uns avec les autres et qu'ils avaient conservé leur année lunaire, malgré les inconvénients qui en résultaient pour eux. Ils ne connaissaient pas, ou presque pas, les pays qu'ils envahissaient : les noms des grandes villes mêmes leur échappaient et ils en ignoraient complètement l'histoire; ils n'avaient aucune connaissance des littératures étrangères et, à supposer qu'ils les eussent connues, leur génie n'était pas fait pour les goûter et les apprécier. Ils appartenaient à un autre type de races; on ne peut le leur reprocher, on ne peut que constater les difficultés de leur position. Ces réflexions rendront compréhensibles les erreurs que j'aurai à signaler dans la seconde partie de cette étude, ainsi que la manière dont les auteurs arabes ont entendu l'histoire. Je le répète, ils étaient admirablement faits pour écrire des chansons de geste, c'est-à-dire le récit de combats où l'important était de donner de grands coups d'épée, et de la sorte ils ont produit leurs *Actions héroïques*, connues sous le nom de *Mogaciddin*.

On ne trouve pas dans toute la littérature arabe, cependant si

volumineuse, la mention d'un seul auteur qui ait écrit sur la conquête de l'Égypte avant le IXe siècle. Le premier dont l'on fasse mention est El-Ouakidy qui naquit en 747 et mourut en 823; en admettant qu'il ait écrit son ouvrage dans le dernier tiers de sa vie, il écrivait près de cent soixante ans après les événements passés. Ses œuvres sont presque complètement perdues : l'on n'en trouve que des fragments chez les auteurs qui ont cité le *Kitâb-Foutouh-Misr*, c'est-à-dire le *Livre des conquêtes de l'Egypte*, et l'on n'est pas même certain, si l'on en croit certains savants, que ce livre soit bien son œuvre. Après lui vient El-Baladhoury qui naquit en 806 et mourut en 892. Vers 868, il écrivit un récit de la *Conquête des contrées*. Élevé à Bagdad, et ayant vécu à la cour des khalifes, il aurait pu être spécialement bien renseigné; mais son œuvre montre qu'au IXe siècle les auteurs arabes étaient tout aussi divisés que de nos jours sur la suite des événements. Un troisième auteur, nommé Ibn ʿAbd el Hakam, mourut à Fostat (Caire) en 870 : son œuvre ne nous est connue que par les traductions copieuses qu'en ont données Quatremère dans ses *Mémoires géographiques sur l'Égypte* et G. Weil dans sa *Geschichte der Chalifen*. Il n'a pas été publié en entier. En ce même IXe siècle vient Ibn Koutaibah; né en 828, il mourut en 889, et Wüstenfeld a dit de son œuvre, *Kitab el-Muʿarif* ou le *Livre des connaissances*, que c'est la plus ancienne donnée historique qui existe actuellement chez les Arabes[1]. Ainsi nous n'avons pas d'œuvre historique sur la conquête de l'Egypte qui eût été écrite avant la fin du IXe siècle, c'est-à-dire 250 ans environ après l'événement, puisque l'œuvre d'El-Ouakidy est perdue en grande partie.

Au Xe siècle, nous trouvons Tabari, né en 839, mort en 923. C'est un auteur célèbre d'*Annales* dont on fait grand cas, mais qui ne mérite aucunement sa réputation, car il n'a ni chronologie ni connaissances géographiques : cela est si vrai qu'il semble placer la prise d'Alexandrie avant celle de Memphis ou Babylone d'Egypte. Du Xe siècle nous devons passer au XIIe et nous trouvons les annales d'Ibn el Athir qui les composa sur un abrégé de Tabari. Viennent ensuite Ibn Khallikan qui a laissé dans ses *Biographies* le récit de certains faits ayant trait à la conquête[2]; le géographe Yakout; El-Makir avec son

1. Cf. Butler, p. XII de son introduction à *The arab conquest of Egypt*.
2. M. Mac Guckin de Slane en a donné une bonne traduction française.

Histoire des Musulmans, laquelle est déjà du XIIIe siècle ; l'*Histoire des dynasties* d'Abou Faradj, nommé aussi Bar-Hebræus ; puis Ibn Kaldoun, né en 1332, mort en 1405, qui vécut en Tunisie, en Espagne, et donne quelques renseignements sur l'Égypte. Le grand historien de cette époque est El-Makrizy, né en 1385, mort en 1441, écrivain d'une fécondité extraordinaire. Il était né au Caire et a consacré son ouvrage le plus célèbre à la *Description de l'Égypte*, comme on appelle son *Khitat*, dont on a donné il n'y a pas longtemps une traduction française[1]. Makrizy est le type de l'auteur arabe, mais aussi de ce que vaut l'historien arabe. On lui a fait une grande réputation de savoir ; il peut la mériter si par savoir on entend une érudition indigeste, sans critique, admettant sur le même pied tous les renseignements qui lui sont parvenus. Dans son *Khitat*, il y a de l'excellent et du pire, mais le pire est, je crois, en plus grande quantité que l'excellent, de telle sorte qu'on ne peut se servir de son ouvrage qu'avec la plus grande prudence et en prenant bien garde d'admettre un renseignement parce qu'il l'a donné.

J'arrêterai à Makrizy la liste des auteurs arabes dont on peut se servir pour l'histoire de la conquête de l'Égypte. Il n'y a rien à tirer d'Aboul-Mahasin qui mourut en 1409 ni de Soyouty qui vécut de 1445 à 1505, quoique les détails qu'ils donnent soient des plus circonstanciés, car j'estime qu'on ne peut se servir de témoignages dont on ne connaît pas l'origine et qui sont donnés huit siècles environ après les événements. J'ai aussi négligé à dessein un auteur arménien d'origine et qui vécut au Caire entre le XIIe et le commencement du XIIIe siècle. Il s'appelle Abou Salih, ou Abou Selah, selon le catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale. Il a écrit une *Histoire des églises et des monastères d'Égypte*, laquelle a été publiée en 1895 par M. Evetts à Oxford[2]. De la description géographique qu'il donne des églises et des monastères épars en Egypte, il ressort qu'il ne les a visités que dans la bibliothèque du patriarcat égyptien au Caire, sauf ceux qui étaient dans les environs

1. Dans les *Mémoires de la Mission française d'archéologie du Caire*, édit. de M. Bouriant (tome XVII, 1900), traduction qui a dû être refaite par M. P. Casanova, dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire* (t. III, 1906).

2. *The Churches and monasteries of Egypt, attributed to Abû Sâleh the Armenian*, edited and translated by B. T. A. Evetts, Oxford, 1895.

de la ville. Pour ceux qui étaient éloignés de cette ville, même ceux du Fayoum au sud-ouest ou de la Basse-Égypte au nord et au nord-est, il n'est pas vraisemblable qu'il y soit jamais allé. Le désordre est très grand dans son œuvre; il aborde trois ou quatre fois le même sujet, il parle de Philé avant et après la Nubie, de l'Inde après le Yémen, et par Inde il faut entendre l'Arabie et même l'Éthiopie; il revient ensuite à la ville d'Akhmîm ou Panopolis, pour retourner à la Haute-Nubie, etc. Son œuvre est donc une compilation pure; au point de vue géographique, elle peut avoir une certaine valeur, mais pour ce qui nous regarde, Abou Salih était trop éloigné des faits et ses sources nous sont trop inconnues pour qu'on puisse faire fond sur son témoignage.

C'est aussi le même jugement qu'il faut porter sur Makrizy, quoique nous puissions voir, à l'insistance avec laquelle il raconte l'origine des principales villes de l'Egypte et à la méthode par laquelle il ramène tous les renseignements aux dires de la Bible hébraïque, qu'il y avait alors une grande quantité d'écrits soi-disant historiques dont le fonds était fourni par la Bible et que c'était à cette source que Makrizy avait puisé ses renseignements. Pour n'en citer qu'un exemple, la ville de Memphis, d'après Makrizy, avait l'origine suivante : « Aux temps primitifs, l'Egypte portait, dit-on, le nom de Gezlah; dans la suite elle fut appelée du nom de Masr, fils de Mourkabil, fils de Derabel, fils d'Ariab, fils d'Adam : celui-là est le premier Masr. D'autres prétendent au contraire qu'il lui vient du second Masr, fils de Bensar, fils de Kham, après le déluge. D'après d'autres, enfin, son nom lui viendrait du troisième Masr, fils de Bensar, fils de Kham, fils de Noé. Pour les uns, c'est un mot étranger qui ne prend pas la nunnation (?); pour les autres, il est dérivé de l'arabe. Ceux qui plaident en faveur de l'origine étrangère du nom de Masr s'autorisent des récits recueillis par les historiens sur l'arrivée en Égypte de Masr, fils de Bensar, fils de Kham, et sur le partage du sol entre ses enfants. D'où son nom[1]. »

Le lecteur pourra juger, par cet échantillon, ce que valent les prétendus renseignements historiques donnés par Makrizy; mais s'il s'agit de renseignements topographiques, de mœurs, de

1. *Mémoires de la mission française du Caire*, t. XVI, fasc. I, p. 48.

coutumes religieuses ou civiles qu'il a été à même de contrôler, son témoignage est de premier ordre. Malheureusement ce n'est pas de cette sorte de témoignage que nous avons besoin pour l'histoire de la conquête de l'Egypte.

En résumé, pour retracer cette conquête, l'historien trouvera chez les auteurs arabes certaines circonstances en petit nombre qu'ils pouvaient seuls connaître et qu'effectivement seuls ils connaissaient; à condition que ces événements ne soient nullement légendaires ou merveilleux, il pourra s'en servir en toute sûreté de conscience; pour le reste, il est inutile de leur rien demander. Chez les auteurs grecs, on trouvera des souvenirs historiques en petit nombre et tout à fait incertains. Chez les auteurs coptes ayant écrit en copte ou dont les œuvres nous sont parvenues en arabe ou dans une autre langue, bien qu'ayant été primitivement écrites en copte, nous ferons une plus grande moisson de faits historiques, mais ces faits sont dans le plus grand désordre; ils sont détournés de leur sens primitif, accompagnés d'un merveilleux qu'on ne saurait un seul instant prendre au sérieux. Enfin, dans les monuments authentiques et officiels des papyrus, nous pourrons recueillir avec de la patience et l'emploi de la logique la plus serrée une très grande série d'allusions à des faits réels, mais nullement un récit de ces faits eux-mêmes. En fin de compte, ce fait immense dans l'histoire humaine, celui qui seul a permis à l'Islam de se procurer les ressources nécessaires au fonctionnement régulier de l'empire musulman, n'a presque pas laissé de traces certaines et encore nous serons obligés d'en laisser de côté la plus grande partie, nous bornant à choisir, parmi les renseignements mis à la disposition des historiens, ceux qui nous paraîtront les plus vraisemblables[1].

1. Pendant que j'écrivais ces pages, j'ai vu sur un catalogue que M. Massé, membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, avait sous presse une histoire de la conquête de l'Égypte sous le titre de *Livre de la conquête de l'Égypte*. J'ai été tenté un moment de suspendre mon travail; après réflexion, j'ai pensé qu'il s'agissait sans doute de la publication d'un des textes dont j'ai parlé, et je me suis résolu à publier la présente étude. Dans le cas où je me serais trompé, il est peu probable que le livre annoncé change la face des événements tels qu'il me reste à les raconter.

SECONDE PARTIE.

Les faits historiques proprement dits.

Les faits qui constituent la conquête de l'Égypte proprement dite sont peu nombreux : les Arabes entrent en Égypte par Péluse, ils se dirigent vers Memphis ou Babylone d'Égypte, prennent en passant quelques villes, arrivent près d'Héliopolis où a lieu la première bataille, assiègent Babylone et la prennent, puis ils divisent leurs forces dont une partie se transporte à Alexandrie, assiège et capture cette ville une première fois, puis une seconde après une révolte, pendant que d'autres armées s'emparent du reste de l'Égypte, soit au nord, soit au sud. Il semble, d'après ce petit schéma, que rien ne soit plus facile que de retracer les événements, et cependant rien n'est plus difficile en réalité, tellement il y a de contradictions entre les auteurs et tellement l'historien se trouve peu en position de se faire une idée nette de ces événements. Aussi dois-je dire, avant de commencer ce récit qui sera très probablement contredit au nom de quelque auteur arabe ou autre, que je prétends uniquement expliquer la manière dont les faits me semblent s'être produits et nullement mettre fin à une controverse qui sans doute durera longtemps encore.

Pour faire ce récit, je diviserai la seconde partie de mon étude en paragraphes assez courts et je dirai : 1° quel était l'état politique de l'Égypte au moment où avait lieu la conquête de la Perse et de la Syrie par l'armée de l'Islam; 2° quelle fut la genèse du plan de conquête; 3° quelle fut la marche de l'armée arabe jusqu'à la capitale de l'Égypte; 4° comment s'opéra et finit le siège de Babylone; 5° comment l'armée arabe captura la ville d'Alexandrie une première et une seconde fois; 6° quels furent enfin les résultats de la conquête pour les vainqueurs et les vaincus.

I.

État de l'Égypte pendant les premières conquêtes de l'Islam.

L'Égypte était alors, comme chacun le sait, soumise à l'empereur de Byzance qui la faisait gouverner par des officiers nommés

par lui. Pour plus de commodité administrative, Justinien, par un décret célèbre, avait divisé l'Égypte en trois éparchies ou gouvernements ; à savoir la Basse-Égypte, avec Alexandrie pour capitale et un gouverneur qui continuait à porter le titre romain d'*Augustal* ; une première éparchie de la Haute-Égypte dont le siège était la ville d'Antinoé avec un duc pour premier magistrat ; une seconde éparchie pour la partie supérieure de la Haute-Égypte dont la capitale varia selon les époques. Il y avait en outre un canton limitrophe appelé *limiton* où l'on devait veiller à ce que les tribus nomades qui enserraient l'Égypte à la frontière sud, soit Blemmyes, soit Nobades, soit même les autres tribus plus lointaines encore provenant de la Haute-Nubie et même du Soudan, n'envahissent pas l'Egypte. Le titre porté par le commandant de ce canton était celui de comte : *comes limitis*. Pour mettre ces quatre hauts fonctionnaires à même de remplir respectivement leur charge, il avait bien fallu leur donner des soldats qui en imposassent aux incorrigibles pillards toujours tentés de se jeter sur la vallée du Nil où ils étaient assurés de trouver, sinon l'abondance, du moins un soulagement momentané à leur pauvreté. Mais, comme, dès lors, il était assez difficile de se procurer ces militaires de carrière qui avaient fait la force des légions romaines, Justinien avait admis dans les rangs de ses légions des auxiliaires, barbares ou non, qu'il avait transportés aux lieux menacés. Les papyrus nous montrent qu'en Egypte il avait placé de semblables troupes dans certaines garnisons, comme les Daces à Théodosiopolis, les Maures à Hermopolis, à Antaiopolis les Scythes et des Bisilectes qu'on ne peut pas encore identifier avec un peuple connu par ailleurs. De là provenait une première cause d'infériorité : cette armée égyptienne manquait d'homogénéité ; comment des soldats étrangers au pays, n'ayant aucun lien qui les rattachât à lui, auraient-ils pu combattre hardiment pour sa défense ? Sans doute, il faut bien admettre que les Égyptiens eux-mêmes étaient enrôlés dans les légions romaines ; le fait de l'enrôlement de saint Pakhôme, au moment où Constantin eut à lutter contre Licinius[1], en est une preuve, et il n'y a nulle raison de penser que l'empereur Justinien et ses successeurs s'étaient privés de ce recrutement. Mais l'on devait bien penser aussi que, si jamais

1. Cf. É. Amélineau, *Histoire de saint Pakhôme*, dans les *Annales du Musée Guimet*, t. XVII (1889), p. 5 et 342.

les soldats égyptiens étaient mis en face d'une armée qui, à tort ou à raison, passerait pour favorable à leur pays et à leurs proches, ils n'auraient pas grand courage à se battre contre elle, et c'est bien ce qui arriva, comme nous le verrons bientôt.

De plus, la disposition des troupes dispersées dans l'Égypte entière et la façon dont on s'en servait pour faire rentrer les impôts que la population n'était guère disposée à payer était une cause d'affaiblissement autant que d'indiscipline; les bataillons ou ἀριθμοί devaient être logés dans des villages ou des villes ayant droit au titre de πόλις; ils devaient en outre être répartis depuis Alexandrie jusqu'à Damiette et depuis Damiette jusqu'à Memphis dans la largeur de l'Égypte, depuis Alexandrie jusqu'à Philé dans sa longueur, c'est-à-dire sur une largeur d'environ quatre-vingts lieues et sur une longueur de plus de deux cent cinquante. M. Jean Maspero a très bien montré d'après les données des papyrus gréco-égyptiens que le chiffre des soldats présents en Égypte, sous l'administration de Justinien, ne pouvait pas être supérieur à 25,000 ou 30,000 hommes; il a fait ses calculs d'après le chiffre officiel des bataillons présents en Égypte à cette époque; il a étudié une par une les villes où il y avait des garnisons et il a montré que la force de l'armée égyptienne n'était environ que le double de celle dont ʿAmr eut le maniement lorsqu'il eut reçu tous les renforts que lui envoya le khalife ʿOmar Ibn Khattab, c'est-à-dire 15,000 hommes, selon la plupart des auteurs arabes qu'il faut bien citer malgré tout, ou tout au moins 12,500 hommes. Ainsi 15,000 hommes, ayant contre eux une armée dispersée de 25,000 ou 30,000 hommes, réussirent à conquérir un pays de deux ou trois millions d'habitants.

Il est vrai de dire que Justinien, dans son décret de répartition de l'armée en Égypte, avait préparé la défaite, autant qu'il le pouvait faire, en morcelant le commandement entre les divers stratélates ou généraux, qu'il avait rendus en quelque sorte indépendants les uns des autres. Ces généraux étaient plus habitués aux cérémonies de la cour byzantine qu'aux luttes de la guerre; le but qu'ils poursuivaient était leur enrichissement particulier et non la défense du pays dans lequel ils avaient été envoyés; ils se montreront lâches devant le danger, n'ayant même pas la force physique pour combattre, et il en sera de même pour leurs soldats. Isolés au milieu d'une population qui

les haïssait d'instinct parce qu'ils étaient les envoyés de la cour de Byzance, parce qu'elle leur avait infligé des vexations innombrables, ils ne devaient guère, en fin de compte, tenir une autre conduite que celles qu'ils tinrent : céder non à des forces supérieures, mais à des forces mieux commandées, secondées par la population, pleines de ce fanatisme religieux et de cet enthousiasme guerrier qui sont le gage du succès. Aussi chacun des commandants agit pour lui-même sans s'occuper des autres; si, par aventure, l'un d'entre eux eut la vision du sort qui les attendait, la jalousie était si grande entre eux qu'ils ne purent s'unir que peu de temps et alors que l'occasion favorable était passée.

Tel était l'état de l'Égypte au point de vue militaire avant l'arrivée de Cyrus le Mouqoqîs. Ce personnage, qui a été si mal jugé par la cour byzantine, par les Égyptiens et par les historiens de cette époque, fut cependant le seul qui prévît l'orage prêt à fondre sur l'Égypte et qui prît les précautions nécessaires pour le repousser de la vallée du Nil. On peut le conclure avec certitude des renseignements que nous ont transmis les documents coptes, car ces renseignements, aux yeux des auteurs coptes, devaient déshonorer Cyrus. Quand l'auteur de la *Vie* de Schnoudi nous dit que Cyrus fit réparer les forteresses dans toute l'étendue de l'Égypte, il y a peut-être exagération sur le sens de cette réparation, mais le fait lui-même est réel, d'autant mieux que le couvent de Schnoudi était une de ces forteresses qui pouvaient défier les Arabes; si le patriarche fugitif Benjamin n'y resta pas caché, c'est sans doute parce qu'il ne s'y crut pas en sûreté à cause de l'impulsion donnée par Cyrus à la mise en défense des *châteaux* de l'Égypte. Si Cyrus est monté jusqu'au Fayoum, c'est une preuve qu'il avait l'œil à l'exécution de ses ordres, qu'il prenait au sérieux ses fonctions de gouverneur de l'Égypte et les faisait passer avant celles d'évêque. On est tout naturellement conduit, en le voyant agir ainsi, à conclure que l'empereur Héraclius lui avait donné une autorité générale sur toute l'Égypte; mais Cyrus ne devait être obéi qu'autant qu'il était présent; son absence donnait aux plus hauts fonctionnaires toute liberté de désobéir.

J'ai déjà parlé de l'insuccès de sa mission religieuse. Le patriarche Benjamin en doit seul être rendu responsable, malgré l'*Ange du seigneur* qui est dit lui avoir révélé l'arrivée de

Cyrus. Le patriarche melkite Georges, en restant à son poste et en secondant les efforts de Cyrus, montra autrement d'intelligence politique, autrement de compréhension des véritables intérêts de son troupeau que le patriarche antichalcédonien prenant la fuite sans même savoir quelles étaient les instructions de Cyrus et ce que contenait cette « ecthèse » que Cyrus devait publier.

Tout en remplissant ces deux missions si différentes, Cyrus entretint-il des relations avec les armées arabes de la Syrie pour les détourner de l'Égypte, envoya-t-il surtout à Mahomet l'ambassade dont parlent les auteurs arabes? Le fait n'aurait rien que de vraisemblable en lui-même, quoiqu'on soit en bon droit de s'étonner que le gouverneur d'un pays soumis à l'empereur ait envoyé une ambassade au chef d'une nation avec laquelle son maître était en guerre; d'ailleurs, comment Cyrus aurait-il pu prévoir l'immense développement qu'allait prendre la puissance de l'Arabie? Mahomet n'était pas sorti de son pays depuis sa jeunesse; il s'était appliqué à donner à l'empire qu'il fondait en Arabie toute la force et la cohésion nécessaires, sans y réussir complètement, et si ses pensées ambitieuses rêvaient de conquêtes, ce n'étaient encore que des visions plus ou moins probables, rien ne faisant présager qu'elles étaient sur le point de devenir des réalités. Enfin les détails que les historiens arabes nous ont transmis sur cette ambassade sont si puérils qu'on est forcé de les rejeter. Il en va autrement des rapports de Cyrus et des Arabes ayant conquis ou en train de conquérir la Syrie aux portes de l'Égypte. Il ne fallait pas être doué d'un génie politique transcendant pour prévoir que, si la Syrie était finalement subjuguée, l'Égypte courrait le risque de l'être aussi; dès lors, il était tout naturel de songer à éloigner ce destin, mais de là à prétendre, comme l'ont fait les historiens grecs, que Cyrus s'était engagé à payer un tribut à la puissance musulmane, qu'il avait même commencé de le payer, il y a si loin, que je me refuse à le croire, car c'était à l'empereur Héraclius de prendre l'initiative de telles négociations et non à Cyrus, et ensuite l'on n'a aucune preuve de ce que l'on avance. Le jour devait arriver où Cyrus, forcé d'ouvrir des négociations devenues nécessaires, fut désavoué par la cour de Constantinople, paya de l'exil ce qu'il n'avait pu empêcher et finalement fut renvoyé dans le pays d'où on l'avait tiré. Les renseignements fournis par

les auteurs arabes me semblent une manière théâtrale de représenter des faits dont on ne connaissait que le résultat et de grandir le rôle du fondateur de l'Islam ou des conquérants de l'Égypte.

Il ressort au contraire des témoignages des adversaires les plus acharnés de Cyrus qu'il avait fait tout son possible pour mettre l'Egypte en état de défense avant l'arrivée des Arabes : c'était mal préparer ce rôle de traître, qu'on lui a si libéralement décerné, que de prévoir une guerre possible avec les Musulmans et de prendre toutes les précautions usitées en pareil cas.

II.

Genèse de l'idée de conquête chez les Musulmans.

Il va sans dire que les Arabes, même avant d'avoir adopté la religion islamique, connaissaient l'Égypte, et l'on trouve dans le Coran des preuves que Mahomet avait prévu le cas où l'Égypte serait conquise par ses sectateurs. L'Arabie n'était pas en effet située bien loin de l'Egypte; il n'y avait qu'à traverser la mer Rouge, et en certains endroits cette traversée n'était pas longue. Il n'est donc pas surprenant que l'Egypte ait eu avec l'Arabie des rapports commerciaux et politiques. Les auteurs arabes sont remplis de traditions que Makrizy a résumées dans son *Khitat* et qui nous montrent dans ʿAmr Ibn el ʿAs, le futur conquérant, un homme qui avait exercé son petit commerce en Égypte, qui était allé jusqu'à Alexandrie et qui avait même rendu service à un moine de cette ville. Il n'y a évidemment rien d'impossible à ce que le futur chef de la conquête se soit rendu dans la capitale d'Alexandrie et y ait fait le commerce; c'était assez la coutume d'agir de la sorte. L'Arabie pouvait en effet fournir certains articles d'échange que l'on estimait dans le grand port commerçant, ne fut-ce que la gomme arabique et les tapis que les femmes arabes savaient confectionner. Il n'est donc pas étonnant que la vue d'un pays favorisé ait pu faire naître dans le cœur d'un jeune homme des projets qui lui semblèrent d'abord tout à fait chimériques, mais que les progrès réalisés par la suite lui montrèrent susceptibles de succès. Mahomet lui-même connaissait le nom de l'Égypte puisque dans son Coran il recommande de ne pas faire la guerre à l'Égypte sans trêve

ni merci, « parce que », dit-il, « il n'y a jamais eu de longues inimitiés entre l'Arabie et l'Egypte et que les deux nations sont sœurs »[1].

Lorsque la victoire eut accompagné les premières armes des Musulmans, lorsque la conquête de la Perse eut montré que rien ne pouvait tenir contre le courage fanatisé des sectateurs de l'Islam, lorsque le succès de l'invasion musulmane en Syrie, la conquête des lieux saints du christianisme et de Jérusalem eurent prouvé que le colosse de l'empire romain n'était pas invulnérable, alors les idées que ʿAmr avait entretenues dans les années de sa jeunesse purent se préciser; il vit quel avantage immense ce serait pour ses compatriotes que de posséder un pays où l'on était certain de récolter non seulement ce qu'il fallait pour vivre, mais aussi de quoi faire vivre le pays déshérité de l'Arabie, d'assurer le bien-être à cette Arabie, même la richesse à tous les Musulmans. Ce serait une faute en histoire et en philosophie de représenter les conquérants arabes comme des gens simples, mûs seulement par le désir de faire du prosélytisme religieux; ils n'étaient pas inaccessibles aux autres passions, aux appétits qui sont souvent les mobiles des actes humains. Les conducteurs de l'invasion musulmane étaient des gens intelligents, réfléchis, susceptibles d'instruction, sinon instruits, avides d'apprendre ce qui leur manquait, comme ils le firent bien voir aussitôt après la conquête; ils avaient aussi tout l'égoïsme nécessaire aux conquérants, et la cruauté dont ils firent preuve ne différa pas sensiblement de celle que les Perses, plus froidement, plus sauvagement cruels, avaient montrée lors de l'invasion qui venait à peine de finir lorsque Cyrus arriva en Égypte. Qui dit conquête dit guerre, tyrannie et cruautés; le sens de la conservation personnelle l'emporte nécessairement sur les sentiments d'humanité.

Les Arabes pouvaient penser avec raison qu'ils étaient supérieurs à leurs adversaires; mais ils savaient aussi qu'ils étaient moins bien outillés qu'eux, qu'ils ne savaient pas se servir des armes perfectionnées que la pratique de la guerre avait données aux soldats romains et grecs, surtout qu'ils ne connaissaient pas le maniement des armes de l'artillerie contemporaine. De là nécessité, perdus comme ils étaient dans une mer d'hommes, de se montrer plus particulièrement sévères, durs et partout cruels;

1. C'est ce que rapporte Abou Saleh dans son *Histoire des églises et monastères de l'Égypte*, éd. Evetts, p. 97-100.

d'ailleurs la cruauté était alors regardée comme un héroïsme si elle était exercée contre son ennemi. Il serait donc puéril de vouloir innocenter les Arabes de toutes les horreurs qu'ils étaient exposés à commettre pendant une conquête à main armée ; ils ont été cruels, cela est certain ; mais leurs chefs comprirent admirablement qu'ils ne devaient pas penser à s'installer dans la vallée du Nil de manière à en tirer profit pour eux, s'ils n'en confiaient pas l'administration à ceux mêmes qui l'administraient avant leur arrivée, tout en les surveillant de près ; ce fut le grand mérite du chef de la conquête que de prévoir ainsi les résultats, de les décider de la meilleure manière par avance et de savoir s'en tenir à sa décision.

Cependant, quand ʿAmr fit part au khalife ʿOmar de son dessein de conquérir la vallée du Nil, il ne rencontra pas d'abord un accueil favorable ; le khalife lui refusa même son approbation et ce ne fut qu'après la conquête définitive de la Syrie et de la Palestine que le Commandeur des croyants regarda la chose comme possible et même comme réalisable avec facilité. Il semble bien, en effet, que les Musulmans aient été surpris de l'aisance avec laquelle ils avaient opéré leurs conquêtes et qu'ils purent à peine croire à leurs premiers succès ; voyant bien qu'ils ne pouvaient trouver en eux seuls la raison de ces succès inouïs, ils en étaient venus à croire dans leur fatalisme que *la chose était écrite* et qu'ils n'étaient que les ministres de Dieu qui commandait aux hommes. Ils ne se disaient pas que la faiblesse de leurs adversaires provenait de leurs divisions, de leur corruption, de leur manque de courage, de leur égoïsme et qu'en présence de telles causes débilitantes, leur vigueur et leur fanatisme pouvaient facilement être regardés comme la raison suffisante de leur succès. Cependant, après la bataille de Yermouk, le khalife ʿOmar commença de rêver la conquête de l'Égypte ; les raisonnements de ʿAmr ne lui parurent plus de simples imaginations, fruits du caractère rêveur du futur généralissime et de son amour pour la poésie héroïque. L'avarice dont il devait faire preuve plus tard lui faisait voir le profit qui en résulterait pour lui-même et pour toute l'Arabie. Les difficultés disparurent devant l'espérance des profits et sans doute le khalife, en présence des faits accomplis, commençait à croire que la force de l'Islam était incoercible.

Il permit donc enfin à son général ʿAmr de partir pour l'Égypte avec 3,500 ou 4,000 hommes ; c'est le chiffre que

donnent tous les auteurs arabes. Le généralissime était à ce moment occupé au siège de Césarée où commandait Constantin, fils d'Héraclius. Muni de l'autorisation du khalife, il fit partir le corps d'invasion comme pour faire une promenade militaire, sans dire quel était réellement son dessein, car il conservait encore quelques doutes. Le khalife ne lui avait en effet donné qu'une autorisation conditionnelle, promettant de lui écrire très prochainement et qu'alors, si ʿAmr et sa petite armée se trouvaient en Égypte, ils n'avaient qu'à continuer l'expédition commencée; dans le cas contraire, ils devaient rebrousser chemin. ʿAmr avait déjà atteint la petite ville de Raphia, à une marche d'El-ʿArisch, lorsqu'un messager lui apporta la dépêche du khalife; il était encore en Syrie, puisque l'Égypte ne commence qu'à El-ʿArisch. Prévoyant sans doute les ordres qu'apportaient ces dépêches, voulant tout au moins se mettre dans la meilleure position pour ne pas désobéir tout en n'obéissant pas, ʿAmr ne lut pas tout de suite la lettre du khalife; il fit continuer la marche de sa petite armée et ne prit connaissance des instructions envoyées qu'après avoir acquis la certitude qu'il était bien en Égypte. C'est ce que racontent les historiens arabes et, quoique la chose soit arrangée avec trop d'art, je ne vois pas pourquoi on refuserait d'y ajouter foi, parce qu'elle est typique du caractère arabe, défiant et subtil. ʿAmr fit donc continuer la marche en avant et alla mettre le siège devant la ville de Farmâ, bâtie sur le site de l'ancienne Péluse, et ne put s'en emparer qu'au bout d'un mois.

Tel est le récit des principaux auteurs arabes d'après la compilation de Makrizy. Si l'on prend la carte d'Égypte, on verra que cet itinéraire était le seul praticable pour une armée qui voulait pénétrer en Égypte du côté de la Syrie, que ce fut toujours le chemin des invasions de Syrie en Égypte ou d'Egypte en Syrie, pour la bonne raison qu'il n'y en a point d'autre, à moins de traverser le désert. C'était la route que suivaient toujours les caravanes. La ville, ou plutôt le village d'El-ʿArisch, commandait la route la plus commode, celle qui depuis Césarée suit les bords de la Méditerranée, et c'est ce que fit ʿAmr. Le récit arabe est donc vraisemblable au premier chef.

Émile AMÉLINEAU.

(Sera continué.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE CONTESTATION FRANCO-ESPAGNOLE AU SUJET D'UNE AFFAIRE D'INQUISITION.

L'AFFAIRE DU CAPITAINE LOPEZ

(1712-1720).

Lorsque l'on nomme l'inquisition espagnole, on évoque inévitablement des idées d'intolérance et de persécution, des images de tortures et d'autodafés. Assurément, les renseignements que l'on rencontre souvent sur le nombre des victimes de l'inquisition sont notablement exagérés, et certains auteurs, qui se complaisent aux atrocités, ont étalé des descriptions telles que l'on pourrait être tenté de mettre en doute l'exactitude de l'opinion générale. Les recherches critiques ont pourtant, à tout prendre, confirmé cette opinion et prouvé irréfutablement que l'inquisition espagnole doit être considérée comme une des plus sombres taches de l'histoire de la chrétienté. Les exemples qui ont été fournis à ce propos sont assez nombreux sans qu'il soit nécessaire d'en accroître la liste. Tel n'est donc point le but de notre exposé. Notre dessein n'est pas davantage de montrer qu'au XVIIIe siècle encore l'inquisition pouvait se permettre des actes que l'on croirait à peine possibles en un temps où déjà l'idée de la tolérance religieuse s'était répandue, — l'histoire de l'inquisition nous montre assez que beaucoup plus tard encore des événements semblables pouvaient se produire en Espagne. Mais, comme l'affaire que nous allons raconter fut considérée par les contemporains, — en France, — comme sans exemple, elle mérite sans doute d'être tirée de l'oubli et éclairée de quelques remarques destinées à faire comprendre l'émotion qu'elle causa et les complications qui en découlèrent.

Ayant pour but d'assurer au peuple espagnol l'unité de la foi et d'en conserver la pureté, l'inquisition se voyait amenée non seulement à extirper du pays le mahométisme, le judaïsme et l'hérésie,

mais même à veiller attentivement à n'y laisser pénétrer aucune contagion du dehors. On interdit aux Juifs et aux Maures expulsés de rentrer en Espagne, et un système de stricte surveillance fut institué dans tous les ports, non seulement pour faire respecter cette interdiction, mais même pour exclure toutes les autres influences pernicieuses. On créa ainsi un obstacle insupportable au commerce et aux échanges. Les nations étrangères présentèrent de vives protestations et réussirent en certains cas à obtenir pour leurs ressortissants une situation privilégiée. Les Espagnols eux-mêmes, devant le conflit des intérêts spirituels et des intérêts matériels, se trouvèrent finalement obligés de fermer les yeux sur des infractions à une loi qu'il était impossible d'appliquer. Mais l'inquisition n'était point aussi complaisante : elle profita de chaque occasion qui s'offrait pour montrer son pouvoir et pour ménager ses propres intérêts économiques, car il est indubitable que la cupidité a été en de nombreux cas le mobile secret des mesures qui se cachaient sous le manteau de la religion.

A la fin du XVIIe siècle, une importante immigration d'étrangers avait eu lieu en Espagne, en dépit de toutes les difficultés qu'on leur opposait. C'était avant tout des Français qui, profitant de l'indolence des Espagnols et de leur mépris des travaux pratiques, essayaient d'obtenir des avantages économiques. Cette immigration française devint de plus en plus nombreuse au début du XVIIIe siècle, depuis que l'avènement des Bourbons au trône d'Espagne avait semblé devoir assurer aux émigrants français un accueil favorable. Cependant, les Espagnols considéraient d'un œil mécontent la concurrence étrangère : comme ils ne pouvaient l'empêcher, leur haine des envahisseurs éclatait dans les chicanes des autorités et les violences parfois sanglantes des foules fanatiques. Des événements de ce genre se multiplièrent bientôt, et les plaintes et demandes de réparation causèrent aux diplomates français des soucis qui, pendant les fréquentes périodes de tension politique, rendirent leur situation encore plus difficile.

Dès l'époque où Louis XIV pouvait être dit le véritable souverain d'Espagne et où son ambassadeur Amelot siégeait dans le conseil du roi, on trouve quelques cas où des sujets français en Espagne se virent forcés d'en appeler à la protection et à l'aide des représentants de leur pays et où ces derniers déployèrent vainement toute leur influence pour obtenir satisfaction des autorités espagnoles récalcitrantes.

Le marquis de Brancas, qui vint occuper son poste d'ambassadeur à Madrid en octobre 1713, rapporte, un mois plus tard, qu'il a trouvé à son arrivée plus de trente de ces « affaires indécises qui regardent

la nation ». Il les caractérise en général comme « des infractions aux traités, des violences, des vexations, des comptes non arrêtés de la marine, de justes prétentions de quelques particuliers, etc. »; il promet, selon l'ordre du roi, de s'en occuper « avec soin et vivacité »; mais il ajoute que dans ces affaires « il n'espère pas d'être plus heureux que ses prédécesseurs[1] ».

Au moment où il parlait de ces affaires en général, il n'avait certainement pas encore eu le temps de prendre connaissance de chacune en particulier; et voici qu'en juillet 1714, Partyet, agent de la marine de France à Madrid, en énumère quatre-vingts[2] et, un an plus tard, cent quarante-six[3]. La justesse de la prédiction de Brancas et le peu de succès des réclamations sont prouvés par la note suivante, adressée en 1718 au ministre des Affaires étrangères : « Note des affaires sur lesquelles il a été fait et réitéré des représentations à la cour d'Espagne *avant et depuis l'année 1715*, sans avoir pu en obtenir les ordres et décrets qui ont été demandés avec fondement[4] », représentation répétée deux ans plus tard en termes presque identiques : « Extrait concernant les violences, vexations, infractions et différentes affaires sur lesquelles il a été fait et réitéré des représentations à la cour d'Espagne *avant et depuis l'année 1715*, sans avoir pu en obtenir les ordres et décrets qui ont été demandés avec tout le fondement possible[5]. »

Parmi ces affaires, on s'y attendait, figurent un certain nombre de persécutions pour motifs de religion; on est d'ailleurs étonné qu'elles ne soient pas plus communes. En voici quelques exemples.

Déjà avant l'époque qui nous occupe, un huguenot français, M. de La Fente, était arrivé, en 1672, à Majorque, en qualité de passager à bord d'un navire de la Barbarie, apportant une forte somme d'argent. A la nouvelle de son arrivée, l'inquisition avait fait armer des bateaux pour s'emparer du navire et du voyageur hérétique. La tentative aurait probablement réussi si La Fente n'avait pu persuader au capitaine de mettre précipitamment à la voile et de gagner le large[6]. L'ambassadeur de France, le marquis de Villars, se con-

1. M. de Brancas à Torcy, 30 novembre 1713 (Arch. des Aff. étr., Espagne, *Corr. pol.*, t. CCXXIV).

2. Mémoire général des affaires indécises de la nation française (Arch. nat., Marine B⁷, t. CCLXII).

3. Partyet à Pontchartrain, 15 juillet 1715 (Arch. nat., Marine B⁷, t. CCLXIV).

4. Le Conseil de la Marine à M. le maréchal d'Huxelles, 1er février 1718 (Arch. nat., Marine B⁷, t. CVII, p. 51).

5. Le Conseil de la Marine à M. l'abbé Dubois, 3 avril 1720 (Arch. nat., Marine B⁷, t. CX, p. 190).

6. Henry Charles Lea, *A History of the Inquisition of Spain*, t. III. New-York, 1907, p. 471.

tenta cette fois d'une réponse évasive et ambiguë, sans doute parce que la tentative était demeurée sans résultat ; autrement l'affaire qui survint quarante ans plus tard aurait eu un précédent.

Dans un autre cas qui se présenta à Cadix en 1706, l'inquisition eut encore le dessous. Le capitaine d'un navire marseillais avait reçu à son bord un bateau dans lequel se trouvaient « neuf Maures, trois reniés et deux juifs ». Le secrétaire d'État de la marine de France le désapprouve certes d'avoir donné l'hospitalité à ces gens, mais écrit à ce sujet au consul de Cadix : « Vous avez bien fait de ne pas remettre à l'inquisition ces deux derniers, étant juste qu'ils jouissent de l'asile que le pavillon de France leur procure » ; et il donne le conseil de ne pas laisser débarquer ces deux juifs « sans la permission de l'inquisition et des magistrats séculiers[1] ». Il est probable que les deux juifs n'eurent garde de négliger cet avertissement. Cet exemple montre une fois de plus qu'à cette époque les juifs étaient particulièrement surveillés par l'inquisition.

L'affaire d'un marchand français, Fogaz, eut une issue moins heureuse. « Dans une conversation de femmes, parmi lesquelles était une veuve, qui avait perdu son mari exilé pour crime d'État », Fogaz s'était permis le propos imprudent que « nous faisons suffisamment notre purgatoire en ce monde sans que nous eussions besoin de souffrir davantage dans l'autre ». C'était assez pour lui attirer un procès, et au mois de décembre 1713 il fut jeté dans la prison de l'inquisition à Madrid. Dans une note au rapport qui relate l'affaire, nous apprenons cependant qu'il avait reconquis la liberté au début de l'été 1714[2]. Fut-ce sur l'insistance de l'ambassadeur, qui soutenait que le propos de Fogaz ne pouvait être considéré comme un « scandale public » — et c'était le seul chef d'accusation qui fût allégué contre lui, — ou l'inquisition voulait-elle par hasard se montrer équitable ? Il est impossible de nous prononcer.

Parmi les « affaires indécises », nous avons encore trouvé deux cas de l'année 1720. L'un est celui d'un juif, nommé Toledano, qui, sur l'ordre du gouverneur de Cadix, fut saisi à bord du navire français *le Saint-François* de Bayonne, capitaine Granot. Le consul de France avait donné son assentiment, contrairement à son devoir, qui était de faire respecter le droit d'asile du pavillon français. Le gouvernement français ordonna à cette occasion une enquête sévère et impartiale, dont nous ne connaissons pas le résultat[3]. Le second

1. Pontchartrain au sieur Mirasol, 2 octobre 1706 (Arch. nat., Marine B², t. CXCI, p. 631).

2. Mémoire de Partyet, cité ci-dessus, art. 48.

3. Le Conseil de la Marine aux sieurs Gentil et Iogues, 15 juillet et 30 novembre 1720 (Arch. nat., Marine B⁷, t. CX).

cas est presque identique : le capitaine Jourdan, commandant le navire *la Notre-Dame* de Marseille, faisait transférer dans le port de Cadix, à l'aide de sa propre barque, quelques passagers à bord d'un autre vaisseau français, *la Concorde*, à destination de Lisbonne. La barque fut attaquée par plusieurs bateaux armés, dont les équipages arrêterent de force, sur l'ordre du gouverneur, un juif qui se trouvait parmi les passagers. Le gouvernement français, cette fois, chargea son représentant à Madrid de faire les plaintes les plus vives : « Sa Majesté ne veut point que vous approuviez ni autorisiez en aucun cas que les chaloupes et canots des bâtiments de la nation soient arrêtés ni visités; cela ne s'est jamais pratiqué, étant entièrement opposé aux traités » : à quoi l'on ajoute cette menace : « Le roi enverra à l'avenir des vaisseaux de guerre à Cadix pour protéger le commerce de ses sujets[1]. » Cette fois encore nous n'avons trouvé aucune information sur l'issue de l'affaire.

* * *

Mais parmi toutes ces affaires voici la plus importante. Les faits eux-mêmes sont exposés nettement dans le mémoire suivant, adressé par le Conseil de la Marine au secrétaire d'État des Affaires étrangères, le maréchal d'Huxelles, le 21 octobre 1715[2]; on y verra aussi quelle fut à leur sujet l'opinion publique tant en France qu'en Espagne. Nous reproduisons donc le mémoire *in extenso* :

Mémoire touchant l'affaire du capitaine Antoine-Philippe Lopez de Paz, de Bordeaux, qui a été enlevé du vaisseau qu'il commandait, étant dans le port de Carthagène, par les officiers de l'inquisition du royaume de Murcie.

Il n'y a jamais eu d'affaire plus criante que celle suscitée au capitaine Lopez de Paz par les inquisiteurs de Carthagène qui, non contents de violer les lois, usages et coutumes, toujours exactement observés, ont exercé contre lui toutes les violences, persécutions et injustices possibles, après avoir eu la témérité de perdre le respect qu'ils devaient à la bannière de France; c'est dont l'on sera persuadé par le récit de cette affaire.

Le 12 avril 1712, le navire français nommé *l'Heureuse-Galère*, commandé par le capitaine Lopez de Paz, de Bordeaux, mouilla dans le port de Carthagène, venant d'Alger, où il avait pris le chargement expliqué par les polices et connaissements rapportés.

1. Le Conseil de la Marine au sieur Partyet, 21 juillet 1720 (Arch. nat., Marine B[7], t. CX).

2. Arch. nat., Marine B[7], t. CIII, p. 68-84.

Il paraît par ces connaissements, par deux polices d'assurance passées à Marseille le 22 février 1712 et par les autres papiers qui ont été représentés :

1° Que ce navire et sa cargaison appartenaient au sieur Michel Tholède de Bordeaux et autres Français;

2° Qu'il devait porter son chargement d'Alger à Cadix pour y être consigné entre les mains du sieur Barbier, négociant français;

3° Que ce navire était d'abord parti de Toulon avec son lest pour aller en Barbarie, muni d'un congé de M. l'Amiral, numéroté 7873, délivré à Toulon le 22 octobre 1711;

4° Qu'en mouillant à Carthagène il représenta la patente de santé que le sieur Clairambault, consul de la nation à Alger, lui donna lorsqu'il en partit.

Ce capitaine eut quelques contestations avec son équipage dans le temps qu'il fut mouillé à Carthagène. Pendant qu'il travaillait à les terminer par l'entremise du sieur Domas, consul, le capitaine du port fut à bord de ce navire français pour demander au capitaine et à son écrivain, de la part du gouverneur, toutes les patentes, polices et papiers qu'il avait. Il les lui donna franchement; le gouverneur les garda plus de huit jours. Ce procédé inquiéta le capitaine français; il s'informa de ce qui se passait et il fut averti que les ministres de l'inquisition tramaient quelque chose contre lui. Il ne songea plus dès lors qu'à sortir le plus tôt qu'il pourrait, et pour cela il écrivit au gouverneur, le priant de lui renvoyer ses papiers. Le consul s'en mêla aussi, les papiers furent enfin remis au capitaine et on lui souhaita un bon voyage.

Ce capitaine, qui avait pendant ce temps-là fini ses affaires, n'attendait plus qu'un vent favorable pour mettre à la voile, lorsque, le 28 avril 1712, à l'entrée de la nuit, son navire fut attaqué par quatre bateaux, armés d'environ cent soldats de la garnison, à la tête desquels étaient les officiers de l'inquisition. Ils entrèrent dans ce vaisseau, ils se saisirent du capitaine et les soldats pillèrent ce qu'ils voulurent; les officiers de l'inquisition prirent tous les papiers qu'ils trouvèrent; ils emportèrent même les clefs des caisses et des coffres de l'équipage, sans permettre qu'aucun en tirât seulement une chemise; ils s'emparèrent du vaisseau; ils y laissèrent deux de leurs suppôts et ils menèrent ce capitaine dans les prisons de l'inquisition de Murcie.

Sur le premier avis qui fut donné à M. de Bonnac[1] de ce qui se passait à Carthagène contre le capitaine Lopez de Paz, il s'en plaignit par un mémoire qu'il remit, le 4 mai 1712, au marquis de Mejorada[2] pour en informer le roi d'Espagne et obtenir de Sa Majesté Catholique les ordres nécessaires pour que ce capitaine et son navire eussent la liberté de continuer son voyage. Il se passa plus d'un mois sans que

1. Ambassadeur de France à Madrid.
2. Président du Conseil des ministres.

M. de Mejorada répondit à M. de Bonnac. Enfin, le 6 juin 1712, il lui écrivit que le roi d'Espagne avait vu son mémoire du 4 mai, et il lui dit de la part de Sa Majesté Catholique :

1° Qu'il n'était pas bien informé du fait; que le capitaine Lopez avait été arrêté par l'inquisition parce qu'il était reconnu pour juif, judaïsant publiquement;

2° Que son navire n'avait pas été saisi, mais seulement la cargaison, dont lui-même avait demandé le dépôt et le séquestre;

3° Et que l'inquisition de Carthagène n'avait rien fait en cette occasion que de concert avec le suprême tribunal de celle de Madrid.

M. de Bonnac répliqua à M. de Mejorada par un mémoire du 15 juin 1712 :

1° Que l'attentat commis en la personne du capitaine Philippe Lopez était une violence qui n'avait point d'exemple; que ce capitaine était Français; qu'il avait été pris dans un navire portant pavillon français et que, par l'article 28 du traité fait entre l'Espagne et l'Angleterre en 1667, lequel était commun avec la France, il était porté que les nations qui viendraient en Espagne n'y seraient molestées pour aucun cas qui regarderait leur religion ou leur conscience, à moins qu'ils n'y causassent un scandale public; que le capitaine n'en avait causé aucun, puisqu'il avait été arrêté dans son navire et qu'il était en quarantaine;

2° Qu'encore que le capitaine Lopez ferait profession de la religion juive, l'inquisition n'avait été en droit de le prendre dans un navire français et sous le pavillon de France; qu'il ne pouvait avoir donné le moindre scandale public aux Espagnols, puisqu'il n'avait point mis le pied dans la ville de Carthagène depuis l'arrivée de son navire en ce port;

3° Que le navire et la cargaison appartenaient à des négociants de Bordeaux; qu'Antoine-Philippe Lopez ne s'y était embarqué d'abord que comme officier marinier et facteur de ce marchand et qu'il n'en avait pris le commandement à Alger, pour faire de là son échelle à Cadix, qu'à cause que le sieur Audibert, qui le commandait auparavant, y était tombé malade, comme il paraît par les papiers saisis et, entre autres, par les certificats du sieur Clairambault, consul à Alger;

4° Que les officiers de l'inquisition et les soldats, qui étaient entrés violemment dans le navire français, avaient pillé tout ce qui n'était pas enfermé; qu'ainsi il était juste qu'ils rendissent tout ce qu'ils avaient pris et que ce capitaine devait avoir la liberté de sa personne et de son vaisseau afin de continuer son voyage.

Le 24 du même mois de juin 1712, M. de Bonnac renouvela ses instances en communiquant : 1° des informations authentiques faites par le consul français à Carthagène de tout ce qui s'était passé en cette occasion; 2° une patente du 23 décembre 1702, par laquelle il paraît qu'Antoine-Philippe Lopez, bourgeois de Bordeaux, fut reçu ce jour-là pilote hauturier et maître de navire en l'amirauté de Bordeaux; 3° copie d'un connaissement, fait à Alger le 1er février 1712, par lequel il paraît

que le chargement de ce navire appartenait à Michel Tholède, négociant français de la même ville de Bordeaux.

Le 19 juillet 1712, M. de Bonnac continua ses instances en remettant à M. de Mejorada l'extrait d'une dépêche de M. le comte de Pontchartrain[1] du 4 du même mois par laquelle il lui ordonnait, de la part du roi, de demander à Sa Majesté Catholique la liberté du capitaine et la mainlevée de son navire et de sa cargaison, en obligeant les inquisiteurs à indemniser ce capitaine des dommages et intérêts qui lui étaient dus et auxquels ils avaient donné lieu par leur violence.

M. de Bonnac écrivit un billet à M. de Mejorada le 23 du même mois de juillet, par lequel il le pressait de lui donner une réponse positive sur cette affaire, en lui remettant une traduction espagnole de l'ordre qui lui était donné par la dépêche de M. de Pontchartrain du 4, de solliciter vivement la décision de cette affaire.

M. de Mejorada fit réponse le 16 août 1712 à la lettre du 19 juillet précédent, en faisant entendre à M. de Bonnac que cette affaire concernait le tribunal de l'inquisition.

M. de Bonnac marqua à M. de Mejorada, par sa réplique du 20 août 1712, que le roi trouverait étrange que les ministres de Sa Majesté Catholique autorisassent le procédé des inquisiteurs et du gouverneur de Carthagène, qui avaient violé si ouvertement les traités en cette occasion et manqué au respect qu'ils devaient au pavillon de France, que les rois ne reconnaissaient aucun tribunal qui leur fût supérieur, que Sa Majesté s'adressait au roi son petit-fils comme maître et souverain dans ses États et que c'était à Sa Majesté Catholique seule à lui faire rendre en cette occasion la justice qu'il lui demandait contre ceux qui avaient violé les traités et le droit des gens.

M. de Bonnac fit de nouvelles instances le 23 septembre 1712 à M. de Mejorada, en lui envoyant la traduction d'un article de la dépêche de M. de Pontchartrain du 5 du même mois, par laquelle il lui ordonnait, de la part de Sa Majesté, de presser le jugement de cette affaire.

Le 29 octobre, il fit encore de pressantes instances à M. de Mejorada, en lui remettant la traduction des nouveaux ordres de Sa Majesté portés dans la dépêche de M. de Pontchartrain du 3 du même mois.

Cette affaire était en cet état lorsque M. le marquis de Brancas arriva à Madrid en qualité d'ambassadeur du roi. Il en prit une exacte connaissance; il fut persuadé que l'attentat qui avait été commis devait être sévèrement réprimé et qu'il était de toute justice de donner pleine satisfaction au roi quant à ce pavillon, de mettre le capitaine Lopez en liberté, de lui rendre son vaisseau et la cargaison, de le dédommager pleinement de ce qu'il pourrait prétendre. Il fit sur cela toutes les représentations et diligences possibles, de même que sur les autres affaires concernant les intérêts de la nation qui étaient alors et qui sont encore indécises; mais les mouvements qu'il se donna ne produisirent point l'effet qu'on en devait attendre.

1. Chancelier de France de 1699 à 1714.

Au mois de mars 1714, M. de Grimaldo[1] déclara à M. de Brancas, de la part de Sa Majesté Catholique, qu'elle avait établi une junte pour la décision de l'affaire de Lopez et de toutes celles concernant les Français.

Cette junte fit, au mois de juin 1714, une consulte au roi d'Espagne sur toutes les affaires qui lui avaient été renvoyées, et, M. de Brancas étant parti pour retourner en France, le secrétaire de l'ambassade demanda communication de cette consulte afin qu'il pût répondre aux conclusions qu'elle pouvait contenir contraires aux représentations et aux demandes qui ont été faites, particulièrement sur l'affaire du capitaine Lopez ; mais on ne jugea pas à propos de le satisfaire, et il apprit, au commencement de juillet 1714, que cette même consulte avait été envoyée à M. le cardinal del Giudice[2], qui était alors en France, et qu'il refusait aussi de la communiquer aux ministres du roi pour discuter avec eux les affaires qui y étaient expliquées, quoiqu'elle lui eût été remise à cet effet, de sorte qu'on n'a pu pénétrer quel était le sentiment de cette junte sur l'affaire dont il s'agit. Mais il a été aisé de connaître que l'avis de la junte n'était pas favorable au capitaine Lopez, puisqu'il n'a point été question de le mettre en liberté et que les inquisiteurs sont restés en possession de son navire et de la cargaison.

Nonobstant tant de représentations et d'instances, soutenues de raisons si solidement établies, les inquisiteurs ont été leur chemin en continuant d'instruire le procès à Lopez, contre lequel ils ont rendu, à la fin de 1714, un jugement aussi inouï qu'étonnant, puisqu'ils l'ont condamné à deux cents coups de fouet, à sept années de galère et à un exil perpétuel des royaumes d'Espagne, sans considérer l'attentat qu'ils ont commis à l'égard du pavillon de France et que, quand même cet homme serait juif ou mahométan, il ne pouvait pas subir leur juridiction lorsqu'il commande un bâtiment français.

Une sentence si injuste a été exécutée ; Lopez, qui a subi le premier châtiment, a été mis sur les galères d'Espagne et l'inquisition a en son pouvoir le navire et le chargement.

Le secrétaire de l'ambassade et ensuite M. le duc de Saint-Aignan[3] se sont récriés contre cette sentence ; ils en ont porté de vives plaintes au roi d'Espagne, en demandant à Sa Majesté Catholique de faire faire raison au capitaine Lopez de l'outrage qui lui a été fait, de le faire mettre en liberté, de lui faire restituer son navire et la cargaison, d'obliger les inquisiteurs de Murcie à l'indemniser de cet outrage et des dommages et intérêts qui lui sont dus ; mais les instances de M. le duc de Saint-Aignan n'ont rien opéré. Ce malheureux est toujours dans les fers, pendant que les inquisiteurs jouissent de son vaisseau et du chargement.

Quoiqu'il y ait un secret extrême sur tout ce qui se fait dans l'in-

1. Devenu ministre d'Espagne.
2. Le grand inquisiteur.
3. Le nouvel ambassadeur de France en Espagne.

quisition, on n'a rien omis pour tâcher de pénétrer quels peuvent être les motifs qui ont engagé les ministres de ce tribunal à rendre un jugement si odieux. On a appris que ces ministres soutenaient :

1° Que le capitaine Lopez était de religion juive ; 2° qu'il avait autrefois été poursuivi en Espagne pour cela ; 3° qu'il n'était pas Français de naissance ; 4° qu'il était naturel d'Anvers ; 5° qu'il était marié aux Canaries ; 6° que tout ce qui intéresse la pureté de la foi en Espagne, le culte et la religion, est confié aux ministres de l'inquisition ; 7° que les lois de sa sainte institution sont supérieures et inviolables et que sa juridiction et son pouvoir ne peuvent être bornés, limités ni empêchés par aucun traité.

Il est aisé de juger que ces prétendus motifs sont également injustes et insoutenables et, pour en être persuadé, il est à observer :

1° Quand ce capitaine serait juif de religion, qu'il ne serait pas Français, qu'il aurait déjà été repris par l'inquisition d'Espagne et qu'il y serait marié, tout cela ne changerait rien au fait. Il commandait un navire français, il a été pris dans son bord et sous le pavillon de France, ce qui n'a jamais eu d'exemple. D'ailleurs, est-ce que le roi ne peut pas faire commander les vaisseaux de ses sujets par qui il lui plaît, sans que l'inquisition d'Espagne soit en droit de limiter en cela sa puissance et son pouvoir ?

2° Antoine-Philippe Lopez est véritablement sujet du roi ; il est bourgeois de Bordeaux, il y a été pourvu et il y a joui de la charge d'enseigne de la milice bourgeoise de son quartier, il a été reçu en l'amirauté de cette ville pilote hauturier, il a été reçu au Parlement interprète des langues espagnole et portugaise ; ces faits sont prouvés par des actes authentiques qui ont été produits.

3° L'article 28 du traité passé à Madrid en 1667 entre l'Espagne et l'Angleterre, dont il est fait mention ci-devant et qui a été renouvelé et confirmé par celui d'Utrecht en 1713, porte expressément que les nationaux ne pourront jamais être molestés en Espagne pour fait de religion, à moins qu'ils n'y causent un scandale public. Ce traité est commun avec la France, de même que tous ceux faits entre l'Espagne et quelque puissance que ce soit. Ce capitaine a-t-il fait quelque acte, quelque exercice public de la religion qu'on lui impute ? Non ! Il était en quarantaine, il n'avait pas la liberté d'aller à terre et il n'y a pas mis le pied. Ainsi on ne l'a point vu judaïsant publiquement en terre espagnole et devant les sujets du roi d'Espagne.

4° L'inquisition, ni quelque autre puissance que ce soit, ne peut avoir aucune juridiction temporelle dans un État qu'elle ne soit émanée du souverain. La position contraire serait un paradoxe.

5° Les traités de paix, faits entre les nations les plus barbares et les plus impies, sont les plus sacrés et les plus solennels de tous les contrats, parce qu'ils arrêtent l'effusion du sang humain, qu'ils font cesser les désolations de la guerre, qu'ils ramènent la tranquillité et le repos public, le plus grand des biens, et qu'ils sont considérés comme des signes visibles de la réconciliation des hommes avec Dieu.

6° Tout ce qui est convenu, stipulé et accordé entre des rois par ces augustes transactions est inviolable et supérieur à toutes les lois et à toutes les constitutions particulières que chacun des contractants peut avoir auparavant établies pour le gouvernement de ses États. Les traités de paix y dérogent en ce qui concerne les intérêts des nations étrangères avec lesquelles ces traités ont été faits et, quelque puissance et quelque juridiction qui ait été exercée auparavant par quelques-uns de ces tribunaux, elle est et demeure sans doute bornée, restreinte et limitée aux seuls cas expliqués par de semblables traités.

7° Si les ministres de l'inquisition d'Espagne en jugent autrement, on peut dire hardiment qu'ils sont dans l'erreur, puisqu'ils porteraient ainsi leur autorité, leur puissance et leur juridiction au-dessus du roi leur maître, ce qui serait un attentat affreux contre la majesté du roi catholique, dont on ne peut pas penser qu'ils soient coupables, puisqu'ils doivent bien savoir qu'ils n'ont point de juridiction que celle qu'ils tiennent de Sa Majesté Catholique, qui ne connaît aucune puissance au-dessus de celle que ce prince tient de Dieu. Ainsi, c'est à Sa Majesté Catholique à prendre une résolution aussi équitable qu'on a lieu de l'espérer sur les représentations et demandes qui lui ont été faites en faveur du capitaine Lopez.

Toutes ces raisons et observations prouvent clairement que l'entreprise des inquisiteurs de Murcie est injurieuse au pavillon de France, qu'elle a été exécutée avec témérité et contre le droit des gens, qu'elle doit être réparée pleinement, ainsi qu'il a été demandé à Sa Majesté Catholique par les mémoires qui lui ont été présentés.

* * *

Quand ce mémoire fut rédigé, trois ans et demi s'étaient écoulés depuis le moment où la diplomatie française avait commencé sa campagne pour obtenir satisfaction de l'affront fait au pavillon français et la liberté et un dédommagement au malheureux capitaine Lopez, qui, chargé de fers, continuait à peiner sur les galères du roi d'Espagne.

On se rend aisément compte que c'était bien plutôt l'affront national que la pitié qui dictait les démarches du gouvernement français; personne d'ailleurs ne s'en étonnera, même si l'on se rappelle que l'inquisition, hors d'Espagne, avait déjà soulevé l'horreur générale et que les peines qu'elle infligeait étaient considérées par les contemporains comme inhumaines[1]. Nous pouvons cependant noter un

1. On se rappelle que Cervantès, toujours plein d'humanité, plaint par la bouche de Sancho Pança les malheureux galériens et s'étonne de la cruauté dont ils étaient l'objet : « Ahora yo digo que este es infierno, ó por menos el purgatorio » (*Don Quichotte*, t. II, ch. LXIII).

acte dont le motif ne peut être que la compassion. En 1715, une expédition se préparait pour soumettre l'île Majorque, révoltée contre Philippe V, et à cet effet un certain nombre de bâtiments furent armés et équipés dans les ports espagnols de la Méditerranée. Lopez se trouvait en ce moment sur le vaisseau amiral des galères (*la Capitana*), attaché comme tous ses camarades de misère nuit et jour aux bancs des rameurs. Lorsque les galères allaient appareiller, le consul de France à Carthagène usa de toute son influence pour faire admettre Lopez à l'hôpital comme infirme et pour lui épargner ainsi les fatigues de la campagne[1]. Espérons qu'il réussit dans ses efforts.

Si, en 1715, le gouvernement français tint un langage si ferme, ce fut à la suite de représentations de la part du nouvel ambassadeur à Madrid, le duc de Saint-Aignan. Quelques mois après sa nomination, il écrivit à son chef, le secrétaire d'État des Affaires étrangères, Torcy, demandant des instructions sur la manière dont il devait se conduire dans deux affaires assez embarrassantes (l'une concernait Lopez). Il avait parlé de lui, à titre privé, au grand inquisiteur, le cardinal del Giudice, mais ne voulait point reprendre cette conversation officiellement et en termes nets et fermes avant d'être assuré de l'appui de son gouvernement. « Si je le fais tout seul, ce n'est pas assez », écrit-il. « Je sais que M. de Pontchartrain aura soin de m'envoyer pour cela des lettres très fortes, mais, entre nous, le cardinal, qui connaît sa vivacité, s'imagine toujours que c'est elle seule qui dicte ses expressions, et il ne s'en émeut que médiocrement. » Il proposa donc à Torcy « de lui en marquer quelque chose dans la première lettre particulière que vous lui écrivez[2] », — le cardinal del Giudice réunissant en ce moment en sa personne la direction tant de l'inquisition que du gouvernement espagnol. L'agent de la marine, Partyet, à son tour, voulait aller plus loin encore : il proposa que Louis XIV écrivît lui-même à son petit-fils, Philippe V, pour demander justice en faveur de Lopez[3]. Mais comme, à ce moment, les jours du vieux roi étaient comptés, la « lettre particulière » ne fut jamais écrite, et non plus celle de son secrétaire des Affaires étrangères. Peu après la mort du roi, Torcy aussi bien que Pontchartrain furent écartés du gouvernement, et à la place de ce dernier, ce fut le Conseil de la Marine, présidé par le comte de Toulouse et le maréchal

1. Partyet à Pontchartrain, 28 janvier 1715 (Arch. nat., Marine B^7, t. CCLXIII).
2. Saint-Aignan à Torcy, 15 juin 1715 (Arch. des Aff. étr., Espagne, *Corr. pol.*, t. CCXLV, fol. 106).
3. Partyet à Pontchartrain, 15 juillet 1715 (Arch. nat., Marine B^7, t. CCLXIV).

d'Estrées, qui se chargea de l'affaire de Lopez et fit rédiger le mémoire publié plus haut.

A la réception de ce mémoire, Saint-Aignan expédia une lettre[1], que nous croyons bon de donner également *in extenso*. Il écrit :

J'étais informé, Monsieur, de ce qui regarde l'affaire du capitaine Lopez, mais je n'avais point encore fait de démarches dans les formes pour en demander au roi d'Espagne une satisfaction que ce prince ne peut raisonnablement refuser. Je m'étais contenté de prévenir quelques-uns de ses ministres sur la conduite irrégulière des officiers de l'inquisition par rapport à l'attentat inouï au pavillon de Sa Majesté et, attendant qu'on me mit en état, par des ordres plus pressants, d'agir à cet égard avec espérance de quelque succès, je n'avais fait, pour ainsi dire, qu'observer les dispositions où l'on était là-dessus dans cette cour et préparer les voies dont je jugeais que j'aurais à me servir. Depuis, sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander des instructions de Sa Majesté, j'ai remis au cardinal del Giudice le mémoire instructif qui accompagnait votre dépêche (n'oubliant pas de lui faire observer que je ne pouvais lui donner une plus grande marque de confiance, parce que sa qualité de grand inquisiteur ne m'empêche pas de traiter avec lui comme avec le ministre des Affaires étrangères) et j'ai en même temps informé le roi d'Espagne des circonstances du fait dont il est question, après avoir engagé secrètement le père Daubenton[2], que j'en avais précédemment instruit par la lecture d'un double dudit mémoire et qui m'avait témoigné le dernier étonnement de la témérité de cette entreprise, à en dire son sentiment à ce prince. Il m'a paru qu'il était aussi bien disposé qu'on le pouvait désirer. Pour le cardinal, je doute que la décision qu'il donnera soit favorable, en quelque qualité qu'il s'explique sur cette matière; mais je ne pouvais éviter de m'adresser à lui, parce que l'abbé Alberoni, que j'avais fait prévenir auparavant sous main pour savoir s'il voudrait se charger de ladite affaire, s'en était défendu, crainte de se commettre avec le tribunal de l'inquisition. J'aurai l'honneur, Monsieur, de vous rendre compte de ce que Sa Majesté Catholique me fera répondre au sujet de mes instances.

Cette lettre n'est point optimiste, comme on le voit; elle n'eut d'ailleurs pas plus de résultat que toutes les précédentes. En 1720, nous trouvons pour la dernière fois l'affaire Lopez figurant sur le bordereau des « affaires indécises », avec l'indication qu'on n'avait encore pu « obtenir aucune satisfaction ni justice, non plus la

1. A M. le maréchal d'Huxelles, 17 décembre 1715 (Arch. des Aff. étr., Espagne, *Corr. pol.*, t. CCXLIII, fol. 234).

2. Confesseur de Philippe V.

liberté de ce Français ni les réparations, dédommagements et restitutions qui lui sont dus ». Le terme approchait des sept ans de galères auxquels il avait été condamné en 1714, mais retrouva-t-il jamais la liberté et put-il enfin, brisé de corps et d'âme sans doute par tant de souffrances, rejoindre sa famille en France? Ou, comme cela arrivait parfois en pareils cas, fut-il oublié par ses juges impitoyables, après que les représentants de son pays se furent lassés d'user en vain de leur influence en sa faveur? Nous ne pouvons répondre à ces questions.

*
* *

Il n'est pas contesté par ses défenseurs français que Lopez fût juif. Il est donc possible qu'il le fût. Mais cette supposition n'est pas nécessaire pour expliquer la persécution dont il fut l'objet. Depuis que les juifs avaient été chassés d'Espagne et que la religion juive en avait été à peu près extirpée, l'inquisition se tournait avec non moins de sévérité contre les « nouveaux chrétiens », c'est-à-dire les descendants des juifs qui, en masse, avaient été forcés de se laisser baptiser afin d'acheter ainsi le droit de rester en Espagne et d'échapper à la misère qui frappait leurs coreligionnaires plus fermes en leur foi. La sincérité de la conversion des baptisés était avec raison suspectée, et ils furent surveillés étroitement par l'inquisition. Partout où elle croyait voir des traces de judaïsme, elle estimait devoir sévir, et l'on n'ignore pas que la seule accusation de n'avoir pas voulu manger du porc ou d'avoir changé de chemise un samedi suffisait pour amener l'arrestation, la torture, la confiscation des biens, la prison et parfois le bûcher. Comme parmi les « Portugais » de Bordeaux — nom donné à la colonie juive de cette ville — il y avait, paraît-il, de nouveaux chrétiens, il est possible aussi que Lopez fût de leur nombre et que son « judaïsme » se réduisît à quelque acte bien innocent.

Ce fut sans doute les différends qu'il eut avec son équipage, après l'arrivée à Carthagène, qui causèrent son malheur. On ne risquerait guère de se tromper en supposant que ce fut par vengeance qu'un de ses matelots fit contre lui une dénonciation. L'inquisition intervint avec empressement pour avoir un prétexte de s'emparer du navire et de sa riche cargaison; on voit bien que tel était le vrai motif de sa conduite, puisqu'elle ne se contenta pas d'arrêter le prétendu criminel, puisque ses gens pillèrent tout ce qui leur tombait sous la main et que le vaisseau même ne fit point retour à à ses propriétaires légaux, bien qu'il eût été déclaré que seule la cargaison était confisquée.

On constate avec un peu d'étonnement que cette affaire survint à une époque où un grave conflit divisait l'inquisition et le pouvoir royal. Lorsque les représentants de la France en appelèrent au roi, il leur fut répondu que l'inquisition n'avait point à obéir à celui-ci. Mais précisément Philippe V, avec sa conception française de la monarchie absolue et des libertés de l'Église gallicane, entendait combattre résolument cette prétention. Il avait trouvé en Macanaz un des plus savants juristes de l'Espagne, un champion de son opinion. L'indépendance de l'inquisition parut un instant sérieusement menacée. Malheureusement pour Lopez, cette tentative échoua tout juste au moment où les diplomates français travaillaient avec le plus d'énergie à lui faire justice. En 1715, Philippe V s'était vu forcé d'exiler Macanaz et non seulement de réinstaller del Giudice comme grand inquisiteur — poste dont on avait résolu de l'éloigner — mais de lui confier en outre le gouvernement de l'Espagne en qualité de premier ministre. L'inquisition avait ainsi regagné toute son influence, et il n'est pas étonnant si elle se montra plus intraitable que jamais. Certes, del Giudice ne resta pas longtemps au pouvoir : dès 1716, il dut se désister tant de son poste de ministre que de celui de grand inquisiteur et quitter l'Espagne, mais la situation n'en fut point changée. On se rend compte de la crainte que l'inquisition exerçait sur les esprits quand on songe que même le tout-puissant Alberoni n'osa pas l'affronter.

L'affaire de Lopez demeura au nombre des « affaires indécises » non seulement durant tout le temps pendant lequel Alberoni, avec un pouvoir absolu, dirigea les destinées de l'Espagne, mais encore plus tard, quand une nouvelle période de persécution contre les juifs et les nouveaux chrétiens effaça tout espoir de voir rendre justice à l'infortuné Lopez et accorder aucune réparation à l'honneur de la France atteint en sa personne.

E.-W. Dahlgren.

LE

SIÈGE DE NAUVOO OU LA BATAILLE DES MALADROITS

(ÉPISODE DE L'HISTOIRE DES MORMONS).

Vers 1838, la secte des Mormons habitant en Missouri avait maille à partir avec la population comme avec les autorités locales. A ce moment, l'État d'Illinois, très avancé et désireux de se procurer des *settlers* laborieux et entreprenants, crut devoir adresser un appel aux Saints du Dernier Jour : « Venez dans une république libre, disait en résumé ce document. Ici, vous pourrez pratiquer votre religion de la manière la plus complète. Le Missouri est un État à esclaves : et les propriétaires d'esclaves ne vous permettront jamais d'observer votre religion[1]. »

Alors les Mormons émigrèrent en corps et arrivèrent en Illinois, où ils se fixèrent sur les rives du Mississipi dans un petit hameau nommé *Commerce*, ne comprenant guère que quatre maisons et une boutique. Tel fut le noyau de la ville qui, en avril 1840, reçut le nom plus respectable de Nauvoo[2].

Cependant, la bonne intelligence entre le peuple de cet État et les disciples de Joseph Smith ne devait pas être de longue durée. Ainsi que l'a dit M. J. Darby[3] : « Les habitants traitèrent les Mormons d'une façon pire que les *mauvaises gens* de la Bible ne traitèrent les anciens prophètes. Ces derniers furent seulement lapidés, tandis que les citoyens d'Illinois ne se bornèrent pas à emprisonner Joseph Smith : ils le tuèrent en prison. »

Sans entrer dans le détail de ces troubles — ce qui nous entraînerait trop loin — nous nous bornerons à faire observer que leur origine se trouve, vraisemblablement, dans la charte accordée à la cité de Nauvoo, c'est-à-dire aux Mormons, par la législature d'Illinois, en 1840, et qui conférait à la municipalité une semi-indépendance. Il ne tarda pas à se produire entre la république d'Illinois et

1. John F. Darby, *Personal Recollections*, Saint-Louis, 1880.

2. Les Mormons prétendent que ce nom provient d'un nom hébreu, signifiant : « Un joli endroit ». Toutefois, « naveh » est le seul terme hébreu qui s'en rapproche; il veut dire « plaisant » et est rarement employé. Les localités nommées dans le présent article se trouvent dans l'État d'Illinois, entre l'Illinois et le Mississipi, comtés de Hancock et d'Adams.

3. *Loc. cit.*

les Mormons des conflits d'autorité qui, s'ajoutant à la question toujours irritante de la pratique de la polygamie, causèrent bientôt une grande surexcitation dans les comtés voisins de Nauvoo. On essaya, en 1843, de révoquer la charte si imprudemment octroyée, mais sans résultat[1]. Dans ces conditions, nous pouvons nous expliquer que la population des localités voisines, froissée par l'arrogance croissante des Mormons et ne se sentant pas soutenue par son propre gouvernement, ait fini par se décider à agir pour son compte. Toutefois, on doit dire, à la décharge des « Saints », que, d'abord, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ils n'étaient venus en Illinois que sur l'offre du peuple de cet État; et ensuite que la législation connaissant, par ce qui s'était passé en Ohio et en Missouri, le caractère des Mormons, avait commis une insigne maladresse en donnant au « prophète » Smith et à ses acolytes des pouvoirs dont ceux-ci ne pouvaient manquer d'abuser. En tout cas, les violences exercées contre les membres de cette secte dépassèrent toute mesure[2].

Mais telle était la surexcitation des esprits, que la résolution prise par les Mormons d'émigrer en masse vers le Far West ne satisfit pas leurs adversaires, qui trouvaient l'exode trop long et n'attendaient qu'une occasion de le hâter *manu militari*. C'est ainsi qu'en juin 1846 un certain nombre de citoyens du comté de Hancock, dont dépendait Nauvoo, prétendant que ceux des Mormons qui n'avaient pas encore quitté le pays avaient l'intention de rester indéfiniment en Illinois, décidèrent de marcher, en armes, sur

1. La Chambre d'Illinois, par 58 voix contre 33, vota un bill à cet effet; mais celui-ci ne put passer au Sénat (W. A. Linn, *The Story of the Mormons*, New-York, 1902).

2. C'est ainsi que le « prophète » lui-même, qui avait été incarcéré pour abus de pouvoir — en tant que maire de Nauvoo — fut assassiné en prison à Carthage par les miliciens chargés de le garder. A ce propos, la conduite de la compagnie de milices locales montre une fois de plus combien il est difficile d'obtenir de gardes nationaux la neutralité en cas de troubles dans la région même où ils résident. Et cela se comprend puisqu'ils font partie de la population civile et partagent naturellement ses sympathies comme ses antipathies. Il y a eu, il est vrai, des exceptions. On a vu, par exemple, en Suisse ou aux Etats-Unis, en Pensylvanie, au cours de grèves, des grévistes devenir absolument neutres le jour où ils se sont trouvés mobilisés pour rétablir l'ordre. Mais il serait dangereux de compter sur la généralisation d'un pareil sentiment du devoir. L'expérience montre que quand une région donnée s'est — comme on dit vulgairement — « emballée » sur une question politique ou sociale, il est sage de laisser la milice locale dans ses foyers et d'appeler, à défaut de troupes régulières, les milices de localités éloignées. Dans l'espèce, le meurtre révoltant du chef de l'Église mormonne eût été évité si, comme quelques personnes prévoyantes l'avaient proposé, on eût fait garder la prison de Carthage, non par les *Carthage Greys*, mais par les gardes nationaux du comté de Mac Donough qui étaient déjà mobilisés.

Nauvoo. A ce moment, il y avait dans cette localité, outre quelques centaines de Mormons, une assez forte proportion de ce qu'on appelait les « Nouveaux Citoyens », individus non affiliés au mormonisme et qui avaient acheté les immeubles de la secte, — maisons, magasins, champs, etc. Ceux-ci, qui étaient venus d'un peu partout, alléchés par les annonces de vente des émigrants, ne se souciaient pas de voir la cité envahie par une cohue armée capable de commettre des dégâts et peut-être de molester les habitants, sans distinction de religion. Après avoir envoyé à Carthage, chef-lieu du comté, une délégation qui essaya en vain de détourner les antimormons de leur injustifiable projet[1], ils prirent le parti de s'unir aux Mormons pour défendre Nauvoo. Ils s'adressèrent à un shérif local, connu pour son intégrité; et celui-ci organisa légalement un *posse*[2] d'environ 500 fusils avec tout ce qui pouvait porter les armes dans cette ville. Les *Antis* comptaient bien 600 hommes; mais, réfléchissant sans doute qu'ils n'étaient pas investis d'une autorité régulière, et très certainement intimidés par les préparatifs de défense de leurs adversaires, ils découvrirent tout à coup qu'ils ne possédaient qu'un jour de vivres et cinq coups par homme. Ils retournèrent immédiatement, et sans tambour ni trompette, à leur lieu de départ.

On pourra s'étonner que les autorités centrales de la république d'Illinois n'aient pris aucune mesure pour rétablir l'ordre. Mais, d'une part, le gouverneur[3], M. Ford, était un homme irrésolu et faible; de l'autre, la garde nationale de l'État se trouvait dans une de ces situations délicates où l'on voit trop souvent ce genre de troupes. Les États-Unis étaient en guerre avec le Mexique, et, lorsque le président Polk avait demandé des volontaires à l'Illinois, neuf régiments s'étaient offerts[4]. Comme il n'avait été possible d'en accepter que quatre, les cinq autres, obligés de rester dans leurs foyers, se montraient très mécontents, et leur impartialité, dans les troubles qui nous occupent, eût été problématique. Les Nouveaux Citoyens, cependant, sentirent qu'ils avaient besoin d'une protec-

1. On proposa même aux « Antis » d'envoyer trente des leurs séjourner à Nauvoo pour se rendre compte des progrès de l'évacuation de la ville par les Mormons. Voir *Rise and Fall of Nauvoo*, par l'*elder* B. H. Roberts (Salt Lake City, Utah, 1900).

2. Un *posse comitatus*, d'après le légiste Blackstone, est une troupe de citoyens qui peut être réquisitionnée par le shérif d'un comté (*comitatus*), pour aider les autorités à supprimer une émeute ou à exécuter par la force une décision judiciaire qui rencontre de l'opposition.

3. Le président de chacune des républiques de l'Union porte, on le sait, le titre de « Gouverneur » qui rappelle les institutions coloniales.

4. Thomas Ford, *History of Illinois, 1818-1847* (1854).

tion officielle quelconque. Ils demandèrent au gouverneur qu'il détachât en permanence à Nauvoo un officier énergique et dix miliciens. Le choix de cet officier ne fut pas chose aisée, car les meilleurs éléments étaient partis pour le Mexique. En outre, il fallait tenir compte de la question politique qui, indifférente s'il se fût agi d'une armée régulière, reprenait ses droits dès que la milice était en jeu. Les Mormons étant *Whigs* dans leurs tendances, on ne pouvait guère envoyer à Nauvoo un officier *démocrate*. Le gouverneur finit par déléguer un major, M. Parker, lequel remplissait, semblait-il, toutes les conditions requises.

Les trois mois qui suivirent la première démonstration des « Antis » contre Nauvoo furent agités. Il y eut des violences commises par des habitants du comté de Hancock; et aussi quelques représailles de la part des Nauvooens à l'occasion desquelles leurs adversaires firent grand tapage. En septembre, les « Antis » ayant obtenu contre les Mormons des mandats d'amener, le constable spécial Carlin convoqua un *posse* régulier des citoyens de Hancock County pour l'assister dans la mise à exécution de ces actes[1]. En réalité, le but qu'on se proposait était, comme au mois de juin précédent, de chasser de Nauvoo les Mormons qui y restaient encore. Mais, cette fois, les « Antis » s'abritaient sous une apparence de légalité. Carlin réquisitionna environ 1,000 hommes et désigna pour les commander le colonel de milice J.-B. Chittenden. Ce choix n'était pas mauvais; toutefois, trois jours plus tard, ce colonel fut remplacé par un autre, M. Singleton. Avant d'agir, celui-ci entama des négociations avec l'officier de milices délégué à Nauvoo, le major Parker. On avait donc le spectacle d'un conflit entre une force légale de police et le représentant du gouverneur de l'État, chargé de veiller à l'ordre public. Déjà, à cette phase des événements, il n'existait plus, même officiellement, d'équivoque possible sur les motifs du rassemblement du *posse*. Le colonel Singleton et le major Parker firent une convention en vertu de laquelle : 1° les Mormons restants devraient avoir quitté Nauvoo en soixante jours; 2° le chef de chaque famille pourrait continuer à séjourner dans la ville jusqu'à la liquidation de ses affaires.

Singleton pensait avoir résolu la question au mieux. Il comptait sans l'esprit profondément antimormon de ses officiers, qui refusèrent de reconnaître cette convention. Dégoûté, le colonel donna sa démission. C'est alors que le choix du constable Carlin tomba sur le « général » Brockman. Ce personnage, populairement connu sous le nom

1. W. A. Linn, *The Story of the Mormons*, p. 347.

de « Old Tom », était une sorte d'aventurier, ex-prédicateur de la secte des Cambellistes, répudié par son église, et, d'après le gouverneur Ford[1], « un concussionnaire ignorant, avide de notoriété et anxieux de jouer un rôle officiel ». Au physique, on le dépeint un homme de forte carrure, gauche, emprunté, demi-barbare. C'était l'individu tout désigné pour être mis à la tête d'une cohue comme celle qui s'était assemblée à Carthage. Le *posse*, en effet, ne pouvait être considéré comme un corps militaire, bien que certaines de ses divisions, telles que les *Lima Guards* et les *Warsaw Riflemen*, fussent probablement des groupes de miliciens. Il est sûr, en tout cas, qu'il y avait une entente entre les gardes nationales d'Illinois et les leaders antimormons, puisque les armes portatives du *posse* ainsi que ses cinq pièces de campagne[2] avaient été fournies par des compagnies indépendantes de milices de divers comtés.

En droit, le *posse* avait perdu tout caractère de légalité depuis que ses chefs avaient ouvertement déclaré l'intention de chasser les Mormons de Nauvoo, alors que le constable spécial l'avait réquisitionné pour assister les agents de la police du comté dans l'exécution des mandats d'amener contre certains habitants de Nauvoo. Aussi peut-on comprendre qu'un auteur[3] ait qualifié cette troupe de « bande d'émeutiers en conflit avec l'État ». La force du *posse* a été estimée par certains historiens à 800 fusils, par d'autres à 1,000; il possédait en outre un certain nombre de fourgons ou voitures pour le transport du campement, des munitions, etc.

Quant aux Mormons et à leurs alliés les Nouveaux Citoyens, ils s'étaient organisés à la hâte pour la défense de la place. Mais, depuis l'alerte de juin, l'exode avait continué, enlevant pas mal d'hommes valides. Il paraît n'y avoir eu, au début de septembre, que 250 individus en état de porter les armes. M. Thomas Ford[4] déclare que par suite de départs, désertions, etc., ce nombre tomba vite à 150. Cependant, M. Roberts, qui, en sa qualité d'*elder* des Mormons, doit avoir puisé ses renseignements à bonne source, affirme que Nauvoo était défendu par 300 ou 400 hommes, et M. Brayman, commissaire spécial envoyé sur les lieux par le gouverneur Ford, dit que les défenseurs étaient moins de 500. Les Mormons n'ayant eu aucun avantage, au contraire, à s'attribuer dans l'histoire plus de troupes qu'ils n'en avaient réellement, nous serions disposé à nous en tenir aux déclarations de M. Roberts. Ces gens étaient mal armés; la

1. Linn, *loc. cit.*, p. 348. Ed. W. Tullidge, *Life of Brigham Young.*
2. Des canons de 6 livres, en fer. Roberts (*loc. cit.*) parle de six pièces.
3. Roberts, *loc. cit.*
4. *History of Illinois*, déjà citée.

majorité avait des mousquets; quelques-uns des rifles du calibre 16, dont, du reste, ils n'ont guère su se servir[1]. On semble avoir divisé cette troupe en quatre compagnies; en outre, les *meilleurs tireurs* furent réunis sous le commandement du capitaine W. Anderson. Ces guerriers qui, en dépit de leur désignation, se montrèrent dans l'action fort maladroits, crurent devoir s'affubler d'un titre distinctif et se qualifièrent de « Bande Spartiate[2] ». On n'avait pas de canons[3]. Quelqu'un se souvint d'arbres cylindriques en acier qui avaient jadis fait partie de la machinerie de bateaux à vapeur et qui, depuis des années, gisaient sur les bords du Mississipi. On les chercha, on les coupa à la longueur voulue, on les fora : et l'on obtint ainsi cinq (ou six) pièces capables de lancer des boulets de six livres. C'étaient des engins primitifs qui ne firent de mal à personne, mais dont l'utilité morale eut une certaine importance. Toute la force armée de Nauvoo était sous les ordres du colonel Johnson.

C'est le 10 septembre que le « général » Brockman arriva en vue de Nauvoo[4]. La vedette postée au sommet de la tour du Temple signala, vers neuf heures et demie du matin, l'apparition du *posse*, au loin, sur la route de Carthage. Les « Antis » s'étant arrêtés à une distance respectable pour se reformer ou délibérer, les défenseurs de Nauvoo eurent tout le temps de se préparer. Les quatre compagnies reçoivent l'ordre de se porter en avant et, vers midi, se trouvent en position à l'entrée de la ville, vers l'extrémité de Mulholland Street. Deux compagnies, sous le commandement du capitaine Lamareux, élevèrent en ce lieu quelques retranchements où elles mirent leurs canons, tandis que les compagnies Gates et Cutler s'établissaient un peu au sud[5]. A ce moment arriva sur les lieux le maire de la ville de Quincy[6], M. J. Wood, accompagné de différents

1. Tullidge, dans sa *Vie de Brigham Young*, mentionne des rifles à répétition.

2. Les Mormons, sous l'impulsion de Joseph Smith, avaient constitué dès 1840 une force de milices appelée la « Légion de Nauvoo »; mais, au fur et à mesure des départs pour l'ouest, ce corps — bien armé et organisé — avait virtuellement cessé d'exister. Il fut reconstitué en Utah (1857).

3. L'acte constitutif de la Nauvoo Legion mentionne de l'artillerie volante comme faisant partie de ce corps. S'il y eut à un certain moment des canons à Nauvoo, ce qui est probable, ils étaient partis pour l'ouest avec Brigham Young.

4. Les différents auteurs qui ont écrit des relations de ces événements ne paraissent pas absolument d'accord sur la date de ceux-ci. Il nous a semblé préférable de nous en rapporter sur ce point à M. Tullidge, dont la *Vie de B. Young* est particulièrement bien documentée.

5. Roberts, *loc. cit.*

6. Dans le comté d'Adams. Ce comté, quoique opposé aux Mormons, était

notables de cette localité, entre autres MM. B. Clifford junior et Flood. Ce dernier, qui commandait la garde nationale du comté, était porteur d'une commission du gouverneur l'autorisant à lever une force de milices pour rétablir l'ordre. Soit dit en passant, on ne s'explique pas bien, sinon par le caractère indécis du gouverneur, pourquoi il faisait maintenant intervenir le major Flood alors qu'il avait déjà donné des pouvoirs analogues au major Parker, détaché, nous l'avons vu, à Nauvoo même depuis quelque temps. Le major Flood ne jugea pas à propos d'exécuter les ordres de Ford : il craignait d'envenimer les choses en appelant dans le comté de Hancock la garde nationale d'un autre comté. Il transféra, de sa propre autorité, ses attributions à son collègue Clifford, lequel, en outre, on ne sait trop comment, se trouva remplacer à Nauvoo le major Parker. Ce dernier partit, assurant les défenseurs de la ville qu'il obtiendrait pour eux, du gouvernement d'Illinois, des secours sérieux[1]. Le soir, vers cinq heures, les « Antis » se retirèrent dans leur camp. Durant la nuit, il y eut quelques coups de fusil échangés aux avant-postes.

Le 11 au matin, Brockman donne l'ordre d'avancer. Se faisant flanquer par les Riflemen de Warsaw et plaçant les Lima Guards avec les canons en face des ouvrages mormons établis en travers de la route de Carthage, il se dirige, avec le gros, sur Nauvoo par un chemin presque parallèle. Ford, dans son *History of Illinois*, critique la tactique suivie par Brockman. Il fait ressortir qu'avec sa grande supériorité numérique, le leader des « Antis » eût pu diviser ses forces en deux colonnes, marchant l'une à droite, l'autre à gauche de la position des Mormons et hors de portée de leurs médiocres canons : il lui eût été facile, ainsi, de s'emparer de Nauvoo sans coup férir.

Si l'on s'en rapportait aveuglément au récit de Tullidge, on croirait à un combat meurtrier. En effet, après nous avoir expliqué que la Bande Spartiate — les tireurs d'élite — du capitaine Anderson s'était embusquée dans un champ de maïs près de la route suivie par les « Antis », et se trouva presque entourée par les flanqueurs de ceux-ci, il nous dit : « Mais les Spartiates battirent en retraite sous un feu nourri, auquel ils répondirent vigoureusement; et ils se retirèrent en bon ordre, malgré l'artillerie ennemie qui les criblait de mitraille. Ils se replièrent vers la ville, à l'entrée de laquelle

beaucoup moins intrausigeant que celui de Hancock où se trouve Nauvoo. C'est ce qui explique l'intervention de ces personnages.

1. Ceci semblerait indiquer qu'il y avait eu désaccord entre lui et la délégation venue de Quincy.

une ligne de défense avait été élevée, et derrière ces ouvrages ils se mirent à l'abri. Les « Antis » firent alors avancer leur *cavalerie* pour s'emparer des retranchements, mais elle fut repoussée par une violente canonnade[1]. A plusieurs reprises, durant cette journée, le *posse* tenta de prendre la position de flanc, mais toujours il fut arrêté par une contre-attaque. Après son dernier échec, il se retira sur la colline, où il se retrancha pour la nuit dans le champ de Hiram Smith, le martyr... » On frémit presque en pensant au nombre de tués et de blessés qui aurait pu rester sur le carreau dans un aussi vif engagement. Heureusement, par un étrange phénomène, ni l'un ni l'autre camp n'a souffert. Tout s'explique si nous consultons d'autres narrations moins imaginatives. Nous apprenons qu'en réalité les « Antis » et leurs adversaires n'étaient nullement pressés de se rapprocher les uns des autres. Ils préférèrent laisser parler le canon. De chaque côté, l'artillerie, croyant faire beaucoup de mal à l'ennemi et ne voyant, d'autre part, rien de fâcheux résulter pour elle du feu de ce dernier, n'éprouvait aucun besoin de cesser un tir aussi satisfaisant à tous les points de vue. « Très peu de fantassins, de part et d'autre, s'avancèrent assez près pour pouvoir tirer avec leurs rifles ou leurs mousquets; mais ils n'arrivèrent pas à une distance suffisante pour se causer réciproquement des pertes[2]... » De cette façon, les troupes continuèrent à se fusiller et se canonner de loin et avec une telle maladresse que, selon l'expression de l'historien d'Illinois, il n'y avait guère de probabilités pour que « le feu eût une efficacité quelconque » jusqu'au moment où les « Antis », ayant épuisé leurs munitions, se retirèrent dans leur camp.

Au matin du 12 septembre, sur le conseil du maire de Quincy, il y eut une conférence au camp des « Antis » entre Brockman et la délégation. Le « général » demanda la reddition immédiate de Nauvoo et la dispersion des Mormons : à ces conditions, il veillerait à ce qu'aucun excès ne fût commis. Le major Clifford, à qui cet ultimatum fut remis, refusa, avec raison, de l'accepter, répondant que le *posse* n'avait pas autorité pour agir comme il le faisait. Il conseilla à Brockman et à ses hommes de rentrer dans leurs foyers. Ainsi qu'on le pense bien, ceci n'était pas du tout dans les vues du leader, qui, derechef, donna l'ordre d'avancer. A ce moment, le

1. Les projectiles employés par l'artillerie consistaient principalement en boîtes à mitraille et ce qu'on appelle dans la marine « grappes de raisin » (*grapeshots*). Les *grapeshots* de l'époque contenaient neuf balles de fonte réunies par couche de trois autour d'une tige de fer, dans un sac de toile.

2. Ford, *loc. cit.*

commandant des Mormons, le colonel Johnson, se trouvant indisposé, délégua ses fonctions au lieutenant-colonel Cutler en lui donnant comme second M. Daniel Wells, une des lumières militaires de la secte[1].

Ce jour-là, les adversaires montrèrent un peu plus d'initiative : ce qui était bien nécessaire, car, autrement, les choses eussent pu s'éterniser. Ils se rapprochèrent assez pour qu'il y eût des morts. Du côté des Nauvooens, le capitaine de la « Bande Spartiate », M. Anderson, et son fils, un tout jeune homme, furent tués. L'engagement dura une heure vingt minutes. Il ne faut donc pas s'étonner s'il porte dans l'histoire locale le titre de « La grande Bataille ». On lit dans le *Warsaw Signal*, organe des « Antis » : « Il ne se trouve sans doute pas dans les annales militaires de combat continu d'une plus longue durée où la milice ait été engagée (!). Les Mormons nous tinrent tête bravement. Mais, à juger d'après le peu d'efficacité de leur feu, nous pensons qu'ils manquèrent de calme ou de délibération. »

Ici encore les relations nous donnent des détails, comme s'il y avait eu des hécatombes. On y voit les « Antis » « chaudement reçus » à la tranchée du capitaine Lamareux. Et, lorsque les Spartiates de Nauvoo, plus prudents que ceux des Thermopyles, hésitèrent à quitter leurs abris pour suivre leur Léonidas, le « squire » Wells s'élança avec un geste héroïque : « Hurrah pour Anderson ! Qui ne voudrait courir aux côtés du brave Anderson[2] ? » On nous montre aussi les Mormons bien protégés par leurs maisons d'où ils faisaient un feu plongeant, mais leurs adversaires, en revanche, jouissant d'une *grande supériorité d'artillerie*[3]. Et finalement : le *posse* reculant en désordre vers un endroit plus abrité où ses fourgons vinrent prendre « les morts et les blessés ».

Ici encore, malgré toutes ces prouesses, on ne peut découvrir, en tout et pour tout, chez les « Antis » que huit blessés[4], dont un mourut dans la suite ; et, du côté des Nauvooens, que trois tués et trois blessés[5].

Un fait sur lequel il n'y a pas de controverse possible est que Brockman, à un certain moment, s'aperçut que les munitions

1. Ce personnage devint plus tard, en Utah, « lieutenant général » de la Nauvoo Legion.

2. Roberts, *loc. cit.*

3. Linn, *loc. cit.*, p. 349.

4. Liste de leur chirurgien (Linn, *loc. cit.*, p. 349).

5. Il va sans dire que chaque parti estima bien plus haut les pertes de son adversaire. Ainsi que l'a dit une chronique du temps : « L'un comme l'autre aurait pu prouver ses allégations d'une façon incontestable si ses témoins avaient été dignes de foi... »

étaient à peu près épuisées, comme la veille, et jugea « périlleux de risquer une attaque plus prolongée sans *ces objets de première nécessité* ». Cette reculade ne paraît pas s'être faite sans quelque désordre et il saute aux yeux que si, alors, le commandant des Mormons avait poursuivi, le *posse*, en dépit de sa supériorité numérique, aurait pu être mis en déroute[1]. Roberts, avec sa partialité, très naturelle, pour ses coreligionnaires, essaie d'excuser les Nauvooens : « Tellement formidable avait été l'excitation de la bataille, qu'ils étaient épuisés, couchés le long de leurs canons, incapables de quitter leur position jusqu'à ce qu'ils aient reçu des rafraîchissements... »

Cependant, une fois « rafraichis », ils s'occupèrent à renforcer leurs ouvrages. On conçoit mal comment ces guerriers pouvaient être si exténués après une heure et demie de lutte, surtout étant donné qu'ils n'avaient pour ainsi dire pas bougé. Un esprit pointilleux pourrait chercher d'autres causes à cette paralysie soudaine qui les riva à leurs canons.

Cependant Brockman avait envoyé des voitures à Quincy pour y recueillir des munitions. En conséquence, pendant deux ou trois jours, les hostilités se bornèrent à quelques coups de fusil aux avant-postes. Le maire de Quincy qui, nous l'avons vu, n'avait pas eu de succès en qualité d'arbitre, retourna dans sa ville, où il convoqua une assemblée générale des citoyens pour prendre les mesures propres à mettre un terme aux troubles[2]. Il en résulta l'organisation d'un comité de cent membres qui irait arbitrer entre les belligérants du comté de Hancock. Ce chiffre semble bien fort pour une cour d'arbitrage; mais il faut lire entre les lignes. En réalité, ce comité, composé des plus intransigeants antimormons de la région, n'était qu'un renfort déguisé pour le *posse*, décidé à se joindre à ce dernier au cas où ses propositions, c'est-à-dire la reddition sans condition de la ville de Nauvoo, ne seraient pas acceptées par les assiégés. Le maire Wood le comprit bien, et c'est pourquoi, avec les autres membres de l'ex-délégation, il refusa de faire partie du Comité des Cent[3].

Malgré leur succès partiel, les Nauvooens se rendaient bien compte que, sans un secours du gouvernement d'Illinois, il ne leur serait pas possible de résister longtemps; or, les troupes promises par le

1. L'historien Ford est dans le vrai quand il dit à cette occasion : « L'expérience des troupes irrégulières a montré que, quelques braves qu'elles soient, elles ne résistent jamais à une contre-attaque faite sur elles quand elles ont commencé à battre en retraite. »

2. On se demande ce que faisait pendant ce temps le gouverneur d'Illinois.

3. Roberts, *loc. cit.*

major Parker lors de son départ n'arrivaient pas. D'autre part, dès le 15 septembre, on ne pouvait plus conserver aucun doute sur les véritables intentions du Comité des Cent. Dans ces conditions, les assiégés se résignèrent à traiter.

Ainsi se termina ce siège mémorable où l'on estime que furent tirés environ neuf cents boulets. Quant au nombre de balles, s'il est dans les mêmes proportions, il doit avoir été formidable. L'historien Ford le déclare « infini ». Et nous le croyons sans peine. Comme il n'y eut guère que quatorze hommes atteints au milieu de cette débauche de munitions, il est possible que la proportion des coups ayant porté n'ait pas dépassé un sur quatre ou cinq cents, résultat propre à rassurer les pacifistes.

Les termes de la capitulation étaient les suivants : 1° la ville se rendra et les forces du colonel Brockman entreront à Nauvoo, le 17 septembre, à trois heures de l'après-midi ; 2° les armes des assiégés seront déposées entre les mains du comité de Quincy, pour être rendues aux Mormons lorsque ceux-ci passeront le Mississipi pour s'acheminer vers l'ouest ; 3° la population mormonne de la cité quittera l'État d'Illinois aussitôt qu'il lui sera possible de traverser le fleuve.

Il est à remarquer que cette convention, qui n'avait aucun caractère officiel, était sans valeur juridique. Le seul fait qu'elle avait été imposée aux Nauvooens par un comité privé et une troupe d'émeutiers, sans opposition de la part du gouvernement d'Illinois, eût été suffisant pour faire considérer ce dernier comme « incapable d'assurer l'ordre dans son État » et dès lors eût justifié l'intervention immédiate du gouvernement fédéral. C'est ce qui se produirait de nos jours en pareil cas.

Observons aussi que rien, dans la convention, n'indiquait que les Mormons dussent quitter la ville *sur-le-champ*. Ils y furent cependant contraints.

Brockman entra triomphalement à Nauvoo à la tête d'environ 800 hommes en armes et 600 ou 700 individus venus en curieux et alla établir son camp près du Mississipi. Il ne se produisit à ce moment aucun désordre, mais le « général », de sa propre autorité, lança une proclamation ordonnant à tous les Mormons qui avaient porté les armes contre le *posse* de quitter la ville *dans une heure*. Par exception, ce délai fut étendu à un jour pour certaines personnes. La mise à exécution de cet ordre, qui n'était qu'une violation flagrante des termes de la capitulation, donna lieu à des scènes de violence. Nombre de Mormons et même de Nouveaux Citoyens furent expulsés brutalement de leurs demeures. La majorité des maisons de Nauvoo furent fouillées par les membres du

posse, envahies par les curieux venus de Carthage; on baptisa par dérision quelques Mormons au moyen d'un plongeon dans le fleuve; des familles, à la pointe des baïonnettes, se virent forcées de traverser le Mississipi et de s'enfuir en Iowa, sans pouvoir emporter leurs bagages.

Tous ces faits furent relevés par M. Brayman, le commissaire spécial du gouverneur à Nauvoo. Il en fit un rapport conçu en termes énergiques. Mais, telle était la faiblesse du gouverneur Ford, que Brockman ne fut jamais poursuivi ni même censuré pour sa conduite. Une fois son œuvre accomplie, le *posse* se débanda. Il ne resta à Nauvoo que 100 « Antis » en armes pour assurer la tranquillité publique. Le gouverneur, on le conçoit, fut violemment pris à partie par la presse pour son inqualifiable apathie. Dans la capitale d'Illinois, Springfield, il y eut un meeting de protestation si menaçant que le chef de l'État fut contraint, bien tardivement, de faire quelque chose. Il se montra alors aussi maladroit qu'il avait été indolent et demanda des volontaires au comté de Hancock pour constituer une force de milices à envoyer à Nauvoo. Il est facile de s'imaginer comment cette requête fut reçue au foyer de l'antimormonisme. Les citoyens de Carthage, dans un meeting orageux, refusèrent formellement d'obéir. Le gouverneur, alors, fit appel à d'autres comtés et finit par réunir deux cents miliciens avec lesquels il partit lui-même pour Nauvoo, inutile démarche pour regagner un peu de sa popularité[1].

George Nestler TRICOCHE.

1. Peut-être y a-t-il quelque intérêt à rappeler que c'est à Nauvoo qu'est venue s'établir, en 1850, la fameuse Société française des Icariens, organisée par le socialiste égalitaire Cabet. Les Mormons avaient bâti là, en 1845, un temple qu'ils essayèrent en vain de vendre ou de louer à leur départ pour l'Utah. L'édifice fut en partie détruit par les « Antis » en 1846. Cabet tenta de le rebâtir pour l'usage de sa Société. Mais après que l'on eut dépensé beaucoup de temps et d'argent à ce travail, un cyclone survint qui démolit entièrement le bâtiment. Les Icariens utilisèrent alors les pierres pour construire une école. On sait qu'en 1857 la Société se débanda. Nauvoo compte aujourd'hui environ 1,350 habitants. Il y en eut jusqu'à 15,000, au temps des Mormons. La population actuelle, pour la plupart d'origine allemande, se livre principalement à l'horticulture. Il existe encore quelques-uns des édifices publics élevés par les disciples de Joseph Smith.

A QUELLE ÉPOQUE

LE DÉTROIT DES DARDANELLES

A-T-IL REÇU CE NOM?

Le nom des Dardanelles, que les phases diverses de la question d'Orient et les événements de la guerre actuelle devaient rendre si célèbre, se rencontre pour la première fois au moyen âge dans les atlas italiens et notamment dans les cartes marines, dites *portulans*, dressées aux XIIIe, XIVe et XVe siècles par les Génois, les Vénitiens, les Catalans, pour servir au commerce de la Méditerranée et du Levant. Si l'on consulte l'atlas de Tammar Luxoro (XIIIe siècle), la carte catalane de 1375 qui est à la Bibliothèque nationale, l'atlas d'Andrea Bianco de 1436 et 1448, on voit, inscrit sous le tracé linéaire de la côte asiatique du détroit qui unit la mer Égée à la mer de Marmara, et mentionné dans l'énumération des ports de cette côte, le nom de *Dardanelo* ou *Dardanello*; dans le portulan de Parme (milieu du XVe siècle), on lit *Cavo Dardanello*, dans celui de Rizo, imprimé à Venise en 1490, *Porto Dardano*[1].

Ce n'était d'abord qu'un petit port marchand, établi sans doute à peu de distance des ruines de l'ancienne ville grecque de la Troade, *Dardanos*, dont les traces subsistent encore à dix kilomètres environ au sud-ouest de la ville actuelle de Dardanelles (Tchanak); son nom était, selon toute vraisemblance, un diminutif italien du nom grec de Dardanos. Mais, peu après la prise de Constantinople par les Turcs, Mahomet II construisit vers 1470, sur le détroit, deux châteaux forts destinés à en défendre l'accès, au point où il est le plus resserré. Ces châteaux, dont l'un était situé sur l'emplacement même de la ville actuelle de Dardanelles, l'autre en face, sur la côte européenne, et que l'on peut voir représentés dans une gravure insérée au tome I (p. 455) du *Voyage du Levant* de Pitton de Tournefort[2], furent appelés par les Turcs, le premier *Natoli Iski Issar*, le second *Roumeli Iski Issar*, tandis que les voyageurs et les commerçants européens appliquèrent au premier le nom du port

1. Voir K. Kretschmer, *Die italienische Portolane* (dans : *Veröffentlichungen des Instituts für Meereskunde*, t. XIII, Berlin, 1909).
2. Paris, 1717, in-4°.

voisin, *Dardanello*, et le donnèrent aussi au second, par analogie; de sorte que les atlas et les traités de géographie du XVIe et du XVIIe siècle désignèrent habituellement ces deux forteresses par le pluriel italien, *Dardanelli*, ou par le pluriel français, *les Dardanelles*. On peut s'en convaincre en consultant le *Portulan de Charles-Quint* (1539)[1], la *Cosmographie universelle* de Séb. Munster, revue par Fr. de Belleforest (1575)[2], le *Theatrum orbis terrarum* d'Ortelius (1603)[3], l'*Atlas* de Gér. Mercator (1613 et 1623)[4], le *Grand atlas* de J. Blaeu (1663-1667)[5], l'*Atlas nouveau* de Nic. Sanson (1692)[6], le *Dictionnaire universel, géographique et historique* de Thomas Corneille (1708)[7].

Ce ne fut qu'assez tard que le nom donné à ces deux châteaux forts fut étendu au détroit même sur les bords duquel ils étaient construits. On sait que ce détroit était appelé dans l'antiquité gréco-romaine l'*Hellespont*, c'est-à-dire la mer d'Hellé, personnage légendaire se rattachant au mythe de la Toison d'or. Cette dénomination resta en usage chez les écrivains grecs d'Orient jusqu'à la chute de l'empire byzantin[8]. Au contraire, les chroniqueurs de l'Europe occidentale employèrent de préférence, à partir des Croisades, les expressions de *Brachium Sancti Georgii*[9] ou *Bras Sainct-George*, par allusion au monastère grec portant le vocable de ce saint[10], qui était situé sur la côte européenne, un peu au nord de Gallipoli; — de *Détroit d'Abydos*[11], ancienne ville grecque située sur la pointe de la côte asiatique où est aujourd'hui Nagara-Kalessi; — de *Stretto*

1. Reproduction photographique, Paris, 1875 (pl. X et XI : « Dardanello »).

2. T. II, p. 656, « ceux du païs appellent le lieu *Dardanelli*, où à présent est dressée une belle et grande forteresse par les Turcs, sur la bouche de l'Hellespont, afin que les chrestiens n'entrent au Propontide ».

3. Carte 104 (Romania), datée de 1584 : « Dardanelli. »

4. P. 319 (Romania) : « Dardanello, Dardanella. »

5. T. XI (Natolia) : « Dardanello. »

6. Cartes de la Turquie, datées de 1651, 1654 et 1655 : « Les Dardanelles ou Chasteaux. »

7. V° Dardanelles : « Châteaux situés sur le bord du canal de l'Hellespont..., il y en a deux, l'un en Asie, l'autre en Europe... »

8. Voir les références données par Pauly, *Real-Encyclopädie der class. Altertumswiss.*, éd. Wissowa-Kroll, t. VIII, 1re partie, p. 192 (*v°* Hellespontos).

9. Le plus ancien exemple est de 1103 : Saewulf, *Relatio de peregrinatione ad Terram Sanctam*, éd. d'Avezac (dans *Recueil de voyages... publ. par la Soc. de géographie*, t. IV, 1839, p. 853).

10. Il figure dans les portulans italiens et catalans du moyen âge sous les formes : San Ziorzi (XIIIe siècle), San Zorzo (1375), San Giorgio (XVe siècle).

11. Voir Guillaume de Tyr, *Historia Hierosolymitana*, lib. XX, cap. 24.

di Romania[1], ce dernier mot désignant alors l'ensemble des terres de l'empire byzantin. Mais les géographes et les écrivains du XVIe siècle, imbus de souvenirs classiques, remirent en honneur le nom d'*Hellespont*, qui figura sur les cartes et dans les livres de géographie jusque vers le milieu du XVIIIe siècle; toutefois, comme on en fait la remarque dans ces livres, le détroit était aussi appelé communément *Bras Saint-George* et *Détroit de Gallipoli*[2].

Ce fut seulement dans le premier quart du XVIIIe siècle que l'on commença à désigner le bras de mer tout entier par le nom des deux célèbres châteaux forts, et à substituer peu à peu dans l'usage aux dénominations anciennes celle de *Détroit* ou *Canal des Dardanelles*. Déjà, dans la relation de son *Voyage du Levant*, qui fut publiée seulement en 1717, mais rédigée entre 1702 et 1708, l'illustre botaniste J. Pitton de Tournefort fait remarquer que ce bras de mer est appelé indifféremment « l'Hellespont, le Détroit de Gallipoli, le *Canal des Dardanelles*, le Bras Saint-George, les Bouches de Constantinople » et que « les Turcs le connaissent sous le nom de Boghas ou Détroit de la mer Blanche »[3]. Quelques années plus tard, en 1726, le *Grand dictionnaire géographique et critique* de Bruzen Lamartinière termine l'article « Dardanelles » par un paragraphe intitulé : *Canal ou Détroit des Dardanelles*, dans lequel il résume le passage cité ci-dessus de Tournefort, mais en notant que le nom d'Hellespont est tombé en désuétude[4]. Enfin, en 1784, le baron de Tott, qui réorganisa l'armée et la marine turques, parlant dans ses *Mémoires sur les Turcs* du canal des Dardanelles dont il restaura les fortifications, ne le désigne que par ce nom, sans rappeler les dénominations anciennes[5].

Pareillement, si l'on consulte les principaux atlas du XVIIIe siècle

1. Voir le Portulan de Parme (milieu du XVe siècle), publ. par K. Kretschmer, *op. cit.*

2. Voir Séb. Munster, *Cosmographia universalis*, Bâle, 1560, p. 1069. — Le même, traduit et augmenté par Fr. de Belleforest, Paris, 1575, t. II, p. 656. — A. Thevet, *Cosmographie universelle*, Paris, 1575, p. 251 : « Le destroict, que les barbares appellent Bogaz Azar, et nous quelquefois le bras Sainct-George, et d'autres le destroict de Gallipoly..., s'appelle aussi Hellespont. » — Nic. Sanson, l'*Atlas nouveau*, Paris, 1692 (carte de Turquie). — Thomas Corneille, *Dictionnaire universel, géographique et historique*, Paris, 1708, t. II, *v*° Hellespont.

3. T. I, p. 453 (lettre XI).

4. T. III. « On l'appelait *autrefois* l'Hellespont... » Cependant, en 1754, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (*v*° Dardanelles), reproduit encore purement et simplement le passage de Tournefort.

5. T. III, p. 51.

postérieurs à 1720 et ceux des premières années du XIXe siècle, on constate que les uns, tels que l'*Atlas universel* de Guillaume Delisle et Buache (1723-1735)[1], impriment le mot « Dardanelles », non plus avec la minuscule employée pour les simples localités, mais en petites capitales, pour bien marquer qu'il s'agit du détroit; et que les autres, tels que la *Galerie agréable du monde* de Van der Aa (Leyde, 1729)[2], l'*Atlas de géographie* de d'Anville (1756)[3], le *Petit atlas maritime* de Bellin (1764)[4], l'*Atlas universel* de Mentelle et Chanlaire (1806)[5], portent en toutes lettres : *Détroit des Dardanelles*, *Canal des Dardanelles*.

Ch. MORTET.

1. Cartes 66 à 69.
2. T. XLV, p. 17 et 17 a.
3. N° 24 (les côtes de la Grèce et l'Archipel).
4. T. IV, c. 122, 123.
5. Carte 106.

BULLETIN HISTORIQUE

ANTIQUITÉS LATINES.

(Publications étrangères, 1913-1915.)

I. Histoire générale. — M. Bryant a publié à l'usage des classes un petit *Abrégé d'histoire romaine*[1] jusqu'à la mort d'Auguste, clair, précis et bien illustré. La dissertation académique de M. Barbagallo, *Un semestre d'empire républicain; le gouvernement de Galba (juin 68-15 janvier 69)*[2], est un essai brillant, d'une éloquence souvent trop déclamatoire, qui ajoute cependant au récit complet de ces événements si obscurs quelques opinions et quelques hypothèses intéressantes, par exemple sur le contenu du discours de Nymphidius Sabinus, sur l'existence de deux séances du sénat pour l'élection de Galba, sur la mesure d'économie qui aurait fait réunir les deux Mauritanies, sur la remise à la Gaule de la *quadragesima*, sur la date de l'adoption de Pison qui serait postérieure à l'origine de la conspiration d'Othon et à la nouvelle de la révolte de Vitellius. Son éloge de Galba paraît singulièrement excessif. Tous les travailleurs accueilleront avec plaisir la première partie de l'index des *Inscriptiones selectae*[3] de M. H. Dessau. Composée avec un soin et une méthode remarquables, elle donne les noms propres, les empereurs, les consuls, les rois, les magistrats romains et leurs appariteurs, les événements publics, les impôts, les domaines impériaux, les dieux et les sacerdoces. Elle facilitera considérablement le maniement du recueil.

II. Institutions. — Le huitième volume des *Œuvres* complètes de Mommsen[4], publié par les soins de M. H. Dessau, renferme la

1. E.-E. Bryant, *A short history of Rome for schools*. Cambridge, University Press, 1914, in-8°, IV-262 p., avec 24 gravures et 24 cartes et plans.

2. Corrado Barbagallo, *Un semestre d'impero repubblicano. Il governo di Galba (giugno 68-15 gennaio 69)* (tirage à part des *Atti R. Accademia Arch. Lett. Bell. Arti. Nuova serie*, vol. III, 1914). Naples, Cimmaruta, 1914, in-8°, 89 p.

3. H. Dessau, *Inscriptiones selectae*, t. III, p. 1. Berlin, Weidmann, 1914, in-8°, 600 p.

4. Theodor Mommsen, *Gesammelte Schriften. Achter Band. Epigraphische*

première partie des articles d'épigraphie et de numismatique. Une première série a recueilli vingt-six courtes notes : inscriptions de Pompéi, d'Hispellum, des tribus romaines, de l'arc de Pavie, du pont Fabricius, de Thorigny, des villes de Bithynie à Rome; inscription grecque de Puteoli, fastes municipaux d'Ostie, Lucilius Gamala, Verrès nom gentilice, calendrier de Capoue, fragments des Actes des Arvales, fastes de Venusia, Anonyme d'Einsiedeln, faux de Rottenburg, Aegidius Tschudi, province de Numidie, administration de la Germanie, faux de Ligorio dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, fragment d'une loi municipale, *praetor tutelarius*. La deuxième série comprend quarante-trois articles d'épigraphie généralement plus étendus, quelques-uns très importants : *Ursus togatus vitrea qui primus pila;* les Junii Silani; l'autorité de Léonhardt Gutenstein; remarques grammaticales sur les Actes des Arvales; la radiation des noms de Dioclétien et de ses collègues; le *quinque fascalis* de l'inscription de Cirta; les inscriptions du consul C. Octavius Sabinus; l'inscription attique de L. Piso et de M. Frugi avec des notes sur les Pisons et les Crassus : les alphabets étrusques de Clusium; Flamonium, flaminium; Στρατηγὸς ὕπατος (traduction grecque du mot latin *consul*); l'inscription de la reine Pythodoris à Smyrne; Cléopâtre, femme de Juba, et la famille d'Archélaos, roi de Cappadoce; le sénatus-consulte sur Thisbé (deux articles); les rois de Thrace depuis la dictature de César; l'album du sénat de Thamuga; les tribus des empereurs; les inscriptions de la Thrace dans Cyriaque d'Ancône; les inscriptions de P. Lucilius Gamala à Ostie; le sénatus-consulte d'Adramytion; une inscription de Hiérocésarée; la formule du vœu des frères Arvales; les noms et les grades des centurions; le cocher Crescens: les Alpes Poenines; les surnoms africains; la *vexillatio* de la onzième légion Claudia; le classement des *principales* d'après leurs chefs; deux cimetières d'employés et de soldats romains à Carthage; les *protectores Augusti;* les *evocati Augusti;* le serment à l'empereur Caius; les lieux d'origine des soldats provinciaux; le *princeps officii agens in rebus;* l'ordre des réceptions et le tarif des sportules en Numidie sous Julien: le sénatus-consulte de 176-177 sur la diminution des frais des jeux de gladiateurs; des inscriptions d'Apamée et de Forum Clodii; l'aqueduc d'Alexandrie; la dénomination grecque des affranchis romains; le registre de la *cohors I Lusitanorum* de 156 ap. J.-C. Vient enfin le commentaire sur les cinquièmes et septièmes Jeux séculaires.

und numismatische Schriften. Erster Band. Berlin, Weidmann, 1913, gr. in-8°, VII-626 p.

Sous ce titre : *le Légionnaire romain et son bagage (le mulet de Marius)*[1], M. Stolle, déjà qualifié pour ces études, a cherché à déterminer exactement la charge du soldat romain et les moyens qu'il employait pour la porter. Il aurait eu à emporter des vivres pour seize jours, à savoir 1 kilo 764 de grain, 6 kilos 254 de biscuit, 3 kilos 411 de pain de munition, 1 kilo 610 de viande et de lard, 327 grammes de sel, 436 grammes de fromage, soit, avec le vin ou le vinaigre quotidien, 14 kilos 370, sans compter les outils de toutes sortes. Ce bagage aurait été mis, non point en partie dans des besaces, en partie au bout d'un bâton, comme l'indiquent des bas-reliefs de la colonne Trajane qui, d'après M. Stolle, représenteraient des soldats voyageant en paix et non en guerre, mais sur des espèces de crochets de commissionnaire. Les calculs et les assertions de l'auteur ne sont guère que des hypothèses tout à fait arbitraires.

Dans un bon travail sur *l'Argent et la république romaine*[2], qu'on peut comparer au livre de Deloume sur *les Manieurs d'argent à Rome*, M. Frank Olivier a mis en relief une fois de plus, avec une sagace érudition, le rôle et l'importance dans la Rome républicaine de l'argent, des financiers, des capitalistes de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, l'influence de ces éléments sur la transformation des mœurs.

L'histoire si importante des *Auxilia* de l'armée romaine sous l'Empire, préparée par de nombreuses recherches, en particulier par celles de Mommsen, von Domaszewski, Cichorius, Cagnat, a fourni à M. Cheesman, élève du professeur Haverfield, une monographie composée avec le soin et l'exactitude nécessaires et qui constitue un travail très utile[3]. Après une introduction sur les réformes militaires d'Auguste, cinq chapitres exposent successivement : la force et l'organisation des auxiliaires; leur recrutement et leur distribution; leur emploi dans les guerres et dans la défense des frontières; les *numeri* et les *praefecti;* l'armement. La conclusion indique les changements qui bouleversent le système d'Auguste. Deux appendices donnent le premier la liste des corps d'auxiliaires d'après les cantonnements provinciaux et leur effectif approximatif entre 117 et 161 ap. J.-C.; le second la liste des *alae* et des *cohortes*

1. Franz Stolle, *Der römische Legionar und sein Gepäck (Mulus Marianus).* Strasbourg, Trübner, 1914, in-8°, 67 p., 2 pl.

2. Frank Olivier, *l'Argent et la république romaine.* Lausanne, Frankfurter, 1914, in-8°, 58 p.

3. G. L. Cheesman, *The Auxilia of the Roman imperial army.* Oxford, Clarendon Press, 1914, in-8°, 192 p.

d'auxiliaires avant et après 70 ap. J.-C., d'après les districts de recrutements et les cantonnements, avec les cohortes de *voluntarii* et les autres corps de citoyens romains.

La thèse de doctorat présentée à l'Université de Princeton par M. Clinton Walker Keyes sur *l'Avancement des chevaliers au IIIe siècle de l'Empire romain*[1] est un très bon travail, très judicieux, très perspicace qui, recherchant sur ce point les origines du système de Dioclétien au IIIe siècle, complète et révise les résultats obtenus par Wilmanns, Hirschfeld, Domaszewski, Reiche, en laissant malheureusement de côté les travaux français. Le premier chapitre détermine les stades de la réforme, poursuivie surtout par Aurélien et Probus, qui a substitué partiellement les chevaliers aux sénateurs comme gouverneurs de provinces. Le deuxième chapitre étudie les nouvelles fonctions militaires données aux chevaliers, le commandement de corps spéciaux importants, dits *vexillationes*, la substitution aux légats légionnaires sénatoriaux, à partir de Gallien, des *praefecti legionis* équestres qui ne sont pas, comme l'admet à tort l'opinion courante, les successeurs des *praefecti castrorum*. La séparation des pouvoirs civils et militaires dans les provinces apparaît, dans le troisième chapitre, comme la conséquence logique de la réforme de Gallien qui a exclu les sénateurs de l'armée.

M. Laum, qui a reçu des conseils et des renseignements de MM. Keil, Ziebarth, Herzog, Hiller von Gaertringen, Oehler, Wilhelm, Pomtow, Cuq, Homolle, a consacré aux *Fondations dans l'antiquité grecque et romaine*[2] une bonne monographie, complète, claire, qui ne pèche que par l'abus des divisions scolastiques, des répétitions, et qui, sans rien apporter de nouveau, expose et condense toute la matière. Les deux parties du sujet, les fondations grecques et les fondations romaines, étaient étroitement liées, inséparables, car c'est sous l'Empire romain que les fondations ont eu dans l'Orient hellénique leur plus beau développement et la fondation romaine a subi profondément l'influence de l'Orient; mais c'est naturellement l'antiquité grecque qui a fourni la plus grande partie du sujet. L'introduction définit la fondation qui n'a jamais été, comme aujourd'hui, une personne juridique indépendante, classe géographiquement les textes littéraires sur papyrus et surtout épi-

1. Clinton Walker Keyes, *The rise of the Equites in the third century of the Roman Empire*. Princeton, Princeton University Press, 1915, in-8°, 54 p.

2. Bernhard Laum, *Stiftungen in der griechischen und römischen Antike; ein Beitrag zur antiken Kulturgeschichte*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914, 2 vol. in-8°, x-255 et VII-224 p.

graphiques et esquisse l'évolution historique des fondations : naissance au ve siècle av. J.-C., dans les îles de la mer Égée, multiplication rapide dans le monde grec jusqu'au IIe, diminution au Ier, nouveau et grand développement aux trois premiers siècles de l'Empire, avec l'apogée sous Hadrien dans les villes de l'Asie Mineure et aussi dans l'Occident en Italie, en Gaule et en Afrique, décadence rapide aux IVe et ve siècles ap. J.-C. par suite de l'appauvrissement général et de la victoire du christianisme. L'auteur étudie ensuite successivement, en dressant sur chaque point des listes alphabétiques, géographiques et des statistiques, les traits caractéristiques des fondateurs, connus surtout pour le monde oriental, hommes ou femmes, princes, citoyens nobles, riches, investis de fonctions civiles ou religieuses; les motifs des fondations, de la part des rois l'intérêt politique, de la part des particuliers, magistrats, anciens magistrats la charité sociale, le patriotisme local, la vanité, l'amour des titres et des honneurs, tels que le patronat en Occident, la piété, le désir d'entretenir leur mémoire par des soins spéciaux, des fêtes, des jeux, des sacrifices; le sens controversé de l'épithète grecque *aionios* (en latin *perpetuus*, perpétuel), qui paraît être simplement honorifique. Le troisième chapitre expose la forme extérieure des donations, les mots caractéristiques, conjonctions et prépositions, et surtout le but, les trois catégories d'œuvres, religieuses, agonistiques et sociales. Les premières, les plus anciennes, établissent pour les dieux, les héros, les souverains divinisés des cultes, des sacrifices, des banquets, des distributions; pour les simples mortels défunts des sacrifices surtout dans les pays doriens, des fêtes, banquets et distributions au tombeau, le soin et l'entretien de ce monument par les parents, par des confréries familiales, par les autorités publiques, par les affranchis; le *stephanôtikon*, les *Rosalia*. Les fondations agonistiques soit de jeux, soit d'huile pour les gymnases sont rares dans l'Occident. Les fondations sociales, expliquées par l'appauvrissement des classes inférieures et la concentration des fortunes, s'adressent soit à la cité entière, soit à des corps, tels que corporations, collèges de magistrats, de prêtres, sénats, gérousies, tribus, augustales, éphèbes, jeunes gens (*neoi*) et consistent en contributions pour les liturgies, les magistratures, les bâtiments publics, les écoles, en distributions d'argent, de blé, en fondations alimentaires. Les chapitres suivants exposent le formulaire, selon que la fondation a lieu du vivant du fondateur ou par testament; la promesse de fondation; l'enregistrement; le mode de représentation des incapables, femmes et mineurs; l'administration du capital consistant soit en immeubles, soit de plus en plus en argent, quel-

quefois en rentes; le placement des fonds; les garanties et moyens qui les protègent, consécration à la divinité, hypothèques, défenses de modifier, de violer les clauses, amendes, imprécations et malédictions, menaces de retrait; les règlements soit publics, soit corporatifs qui interprètent la volonté du fondateur; le contrôle des autorités romaines; la durée de la fondation, en théorie perpétuelle, en fait assez courte. Le dernier chapitre du premier volume résume le livre et y ajoute des renseignements sur les fondations de l'Égypte ancienne et de la Babylonie. Le deuxième volume renferme les textes, divisés selon le cas en chapitres, classés géographiquement et annotés, environ 231 textes grecs avec la traduction allemande et 148 textes latins, puis la traduction de 22 textes égyptiens et babyloniens, des corrections, des notions sur quatre textes nouveaux et quatre tables et indices.

III. Histoire, archéologie et géographie des différents pays. — *Italie et Sicile.* — C'est avec une assurance remarquable que M. Th. Lloyd résout les problèmes les plus ardus, soutient les hypothèses les plus inattendues, non seulement sur *la Formation du peuple romain*[1], sujet de son livre, mais aussi sur les effets de la période glaciaire, sur les peuples primitifs de l'Europe, sur l'origine des Aryens. A l'époque néolithique, tout le bassin de la Méditerranée, peut-être même l'Arabie, la Babylonie, la Perse sont occupés par une race brune, petite, dolichocéphale qui atteint déjà un haut degré de civilisation, notamment dans l'Égypte, la Crète, l'Italie; asservie par les invasions des Celtes, des Germains, des Grecs, et d'abord en Italie des Étrusques, elle continue à former le fond de la population, s'unit plus ou moins aux envahisseurs, maintient une partie de son vocabulaire, sa religion. Pourquoi ne trouve-t-on aucune trace des Latins et autres peuples apparentés en dehors de l'Italie centrale? C'est que ces Latins sont en réalité des *Celtes,* des Gaulois; ces Celtes ont refoulé les Étrusques et conquis Rome à une époque bien antérieure aux guerres gauloises; ils forment le patriciat au-dessus de la race brune qui est la plèbe. La preuve de cette origine celtique est fournie par l'étroite parenté du latin et du gaélique dans les formes grammaticales, dans les désinences et surtout dans le vocabulaire, comme le prouvent de longues listes de pronoms, d'adjectifs, de prépositions, d'adverbes, de termes surtout de nombres, de temps, de religion, de parenté, d'animaux. Les historiens accepteront difficilement cette identifica-

1. Thomas Lloyd, *The making of the Roman people.* Londres-New-York, Longmans, 1914, in-8°, VI-136 p.

tion des Latins et des Celtes; les linguistes vérifieront cette parenté du latin et du gaélique.

Les douze articles des *Études siciliennes et italiotes* de M. Pareti[1] sont consacrés aux parties les plus obscures de l'histoire de la Sicile grecque et fournissent par conséquent plus de controverses, d'hypothèses que de résultats précis; mais en général sa critique est aussi sagace et judicieuse qu'érudite et fait justice d'une foule d'inventions encombrantes. Sur *Dorieus, Pentathlos et Héraclès*, il a raison de maintenir contre Niese, Costanzi et autres le récit et la chronologie d'Hérodote pour cet épisode de Dorieus, utilisé ensuite pour ceux d'Héraclès et de Pentathlos. Dans l'article sur *la Chronologie sicilienne du début du Ve siècle av. J.-C.*, les modifications que M. Pareti apporte à la chronologie traditionnelle des tyrans Cléandros, Hippocrate et Gélon, en abaissant la mort d'Hippocrate de 491 à 485, ne nous paraissent pas suffisamment fondées. L'article sur *le Nom de Messana et les Messéniens du Péloponèse* adopte avec vraisemblance l'opinion de Beloch sur l'apparition du nom de Messana en 486, admet selon Strabon comme élément principal de la population établie à Messana par Anaxilas des Messéniens exilés à la suite de quelque soulèvement inconnu contre Sparte et identifie avec raison Scythès, tyran de Zanclè, avec Scythès, père de Cadmos. Deux articles (4 et 6) traitent de *la Bataille de l'Himéra;* le premier, surchargé d'hypothèses, en expose les causes lointaines, l'alliance d'une partie des colonies grecques avec Carthage; le second, beaucoup plus satisfaisant, étudie la tradition depuis Hérodote jusqu'à Trogue Pompée, dans Éphore, Théopompe, Timée, Polybe et montre nettement l'origine des falsifications : le synchronisme entre les batailles de l'Himéra et de Salamine est une invention des Siciliens pour justifier Gélon et établir le parallélisme entre les victoires des Grecs et ceux des tyrans de Syracuse; Éphore a inventé l'alliance des Perses et des Carthaginois; Timée, le synchronisme entre l'Himéra et les Thermopyles, les chiffres excessifs des armées, la plupart des clauses du traité entre Amilcar et Gélon. L'article sur *Théognis*, bien conduit, sinon convaincant, accepte la thèse de Beloch sur la patrie de ce poète, réfute celle de Mancuso sur sa date : Théognis écrit d'abord en Sicile au début du ve siècle avant la prise de Mégare de Sicile par Gélon en 482, puis à Mégare de Grèce vers 480-479. Au sujet des *Trépieds des Dinoménides*, M. Pareti essaie de compléter la

1. L. Pareti, *Studi siciliani e italioti* (*Contributi alla scienza dell' Antichità pubblicati da G. de Sanctis e L. Pareti.* Vol. I). Florence, Seeber, 1914, in-4°, 356 p. et 3 pl.

seconde dédicace et dans l'épigramme de Simonide admet les trois distiques en mettant au milieu le distique sur la valeur de l'offrande. Sur *l'Histoire et la topographie de Géla*, il soutient les opinions suivantes : le fleuve Géla n'a pas changé d'embouchure, il n'y a eu qu'une destruction de la ville et elle n'a jamais été rebâtie. Dans l'article sur une *Histoire des cultes de la Sicile ancienne*, M. Pareti propose d'étudier les divinités, non, comme Ciaceri, par groupes, mais par villes, surtout en les comparant à celles des métropoles, et il prend comme exemple Sélinonte, colonie de Mégare de Sicile, dont la plupart des cultes viennent de Mégare de Grèce. L'article très original et très persuasif sur *l'Étymologie de Rhégion chalcidien et l'élément samnitique dans le Bruttium* essaie d'expliquer autrement que Pais et de Sanctis le texte obscur et controversé de Strabon (6, 1, 6) : le nom de Rhégion, qui signifie bien royal, n'est ni grec ni latin, mais italique; il vient des Samnites, issus des Sabins et établis dans cette région vers 500-450, et Strabon a trouvé l'étymologie dans Posidonius. Sur *la Chronologie des premières colonies grecques en Sicile*, les poteries confirment les données approximatives de Thucydide et l'ordre d'arrivée des colons. Le dernier article sur *les Galeotai, Megara Hyblaea et Hybla Geleatis* aboutit contre Ciaceri, Pais et d'autres à ces conclusions : il y eut bien les trois villes Hybla Geleatis (ou Gereatis), Hybla Heraea, Megara Hyblaea, épithète tirée d'une ancienne Hybla dont l'éponyme s'appelait Hyblon : Tauromenium a été repeuplée en 358 avec des Naxiens et des Messéniens de Zanclè, exilés à Hybla Geleatis; les Galeotai ne sont pas des devins de la déesse Hybla, venus de Mégare de Grèce ou de la Carie, mais une famille de devins répandue dans la Sicile et surtout à Syracuse.

Germanie. — Le livre de M. Schulz-Minden sur *la Maison germanique à l'époque préhistorique*[1] reproduit sa thèse de doctorat présentée en 1912 à l'Université de Berlin et groupe un grand nombre de faits et de documents en utilisant la linguistique, les témoignages littéraires et les représentations figurées de l'antiquité classique, les urnes-cabanes de l'Allemagne occidentale, mais surtout naturellement les restes d'habitations fournis par les fouilles. Son classement chronologique et topographique suit les idées de son maître M. Cossina sur l'extension successive des races germaniques depuis leur départ de la Scandinavie en passant par le Jutland; une méthode d'exposition passablement bizarre le fait partir

1. Dr Walther Schulz-Minden, *Das germanische Haus in vorgeschichtlicher Zeit* (*Mannus Bibliothek*, fasc. 11). Würzburg, Curt Kabitszch, 1913, in-8°, 128 p., avec 48 gravures.

de la période voisine de l'époque romaine pour remonter jusqu'a l'âge de la pierre. Quatre appendices exposent *l'Habitation celtique de la Tène, les Maisons avec auvent de l'époque préhistorique, les Restes d'établissements illyriens dans l'Allemagne orientale, l'Évolution de la maison germanique à l'époque historique.*

C'est dans le même ordre d'idées que M. K. Schumacher a réuni les *Matériaux pour l'histoire de l'occupation de l'Allemagne*[1], qui comprennent, après une notice bibliographique, les relevés des cartes archéologiques, des modèles de maisons, de bourgades, d'enceintes, des types de routes, des documents relatifs aux exploitations agricoles, aux salines, aux poteries, sous la forme de cartes, de plans, de photographies, de dessins, qui constituent une collection de première utilité.

M. Wolff a exposé l'histoire de la *Wettéravie méridionale à l'époque préhistorique et au début de l'époque historique*[2] dans un livre très complet, très soigné, pourvu d'une excellente carte, qui renferme les lieux, la chronologie, l'inventaire, l'appréciation de toutes les trouvailles, qui détermine les établissements primitifs, leurs raisons d'être, les anciennes routes jusqu'au moyen âge, qui résume l'état actuel de nos connaissances sur le *limes* romain dans cette région. Il a exposé à part, avec la même précision, un des points les plus importants de son sujet, *Francfort-sur-le-Mein et ses environs*[3], pendant la même époque.

Le discours de M. Vollmer à l'Académie des sciences de Munich sur *la Conservation et l'interprétation des inscriptions romaines en Bavière*[4] expose sommairement l'histoire de l'épigraphie latine dans ce pays depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, les mérites et les défauts des premiers recueils d'Amantius, d'Apianus, de Choler, de Welser et surtout d'Aventin et de Peutinger. Il donne d'amusants exemples d'erreurs épigraphiques et de transformation de monuments païens en monuments chrétiens.

1. K. Schumacher, *Materialen zur Besiedelungs-Geschichte Deutschlands* (t. V des *Catalogues du Musée central romain-germanique de Mayence*). Mayence, Wilckens, 1913, in-8°, 270 p., avec 14 planches et 30 gravures.

2. G. Wolff, *Die südliche Wetterau in vor-und frühgeschichtlicher Zeit. Herausgegeben von der Röm. germ. Kommission des kais. Arch. Instituts.* Francfort, Ravenstein, 1913, in-8°, IV-196 p.

3. *Frankfurt a. M. und seine Umgebung in vor-und frühgeschichtlicher Zeit.* Francfort, Hendschel, 1913, in-8°, 114 p.

4. Friedrich Vollmer, *Über Fürsorge und Verständnis für römische Inschriften in Bayern. Festrede gehatten in der öffentlichen Sitzung der K. Akademie der Wissenschaften am 15 november 1913.* Munich, Franz, 1913, in-4°, 21 p.

Sous le titre *la Germanie rhénane dans les inscriptions anciennes*[1], M. Riese a complété son recueil précédent des textes littéraires par un excellent et très utile recueil des inscriptions relatives à la Germanie, extraites des différents tomes du *Corpus*, surtout naturellement du tome XIII et des autres recueils et revues, et classées en sept chapitres. Le premier comprend les inscriptions qui se rapportent aux empereurs et celles qui indiquent des faits historiques; le second celles des magistrats provinciaux, légats et procurateurs des deux Germanies, de la Belgique, premiers gouverneurs de la Rhétie et autres fonctionnaires; le troisième celles des différents corps de troupes et aussi des corps germaniques établis primitivement dans les autres provinces. Les chapitres suivants renferment les notions géographiques sur les pays, les individus, les inscriptions votives avec les imprécations, les inscriptions funéraires, les petites inscriptions relatives à la vie privée, vers, souhaits, noms d'artistes, textes inscrits sur des poteries, des mosaïques, des cachets d'oculistes, des poids, des objets de fer, d'argent, d'or, de bronze, de plomb et sur d'autres matières. Le volume est complété par une liste des abréviations épigraphiques et deux indices très complets.

Espagne. — Le livre de M. Macias Liáñez, *Mérida monumental et artistique*[2], est un excellent guide, complet, bien illustré des antiquités de Mérida et du musée archéologique dont il est le directeur. Après une esquisse de l'histoire de la ville depuis l'établissement ibérique, prédécesseur de la colonie romaine, jusqu'à sa reprise sur les Maures en 1479, l'auteur décrit successivement tous les monuments anciens de Mérida, la muraille, les ponts, les aqueducs, les temples, le cirque, l'amphithéâtre, le théâtre, les constructions arabes, puis il dresse le catalogue des principales sculptures et inscriptions du musée.

Sous le titre *Fouilles de Numance*[3], M. J.-R. Mélida a exposé au public les résultats extraordinairement riches et importants des fouilles qu'il dirige à Numance pour le compte du gouvernement espagnol, à côté de celles que fait M. Schulten dans les camps romains. C'est toute l'histoire et la vie de la ville ibérique qui sortent de terre.

1. Alexander Riese, *Das rheinische Germanien in den antiken Inschriften*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914, in-8°, 479 p.

2. Maximiliano-Macias Liáñez, *Merida monumental y artistica*. Barcelone, Sociedad la Neotipia, 1913, in-8°, 187 p., avec un plan.

3. J.-R. Mélida, *Excavaciones de Numancia. Memoria presentada al Ministerio de Instrucción pública y Bellas Artes por la Comisión Ejecutiva*. Madrid, José Blass, 1912, in-4°, 51 p., avec 30 gravures, 65 planches hors texte et 4 cartes.

Les plans, les illustrations, les planches du livre montrent la topographie, les rues de la ville, les objets recueillis, en particulier les armes des Numantins et surtout les poteries, réunies au musée de Soria, produits d'une industrie très originale qui va depuis l'époque préhistorique jusqu'à la conquête romaine. On n'a encore exhumé qu'une partie de la ville, sans la nécropole. On peut donc attendre que les fouilles ultérieures donneront des résultats encore plus abondants.

Afrique. — Le fascicule 28 des *Sources et recherches pour l'histoire et la géographie anciennes* renferme la *Géographie de la Libye dans Strabon*[1], par M. F. Strenger. La première partie de ce travail expose l'histoire de la découverte de la Libye, c'est-à-dire de l'Afrique, dans les deux premiers livres de Strabon. M. Strenger réunit et commente avec soin et sagacité tous les renseignements conservés à ce sujet depuis Homère jusqu'à Strabon; il étudie en particulier les divers sens et l'extension du mot Libye, les discussions entre les interprètes d'Homère, surtout entre les Alexandrins et les Stoïciens, sur le voyage de Ménélas en Égypte, la situation des Lotophages, le périple d'Hannon, le voyage de Polybe, les trois expéditions d'Eudoxos de Cyzique, placées l'une avant 116, les deux autres vers 111 et vers 109, les données sur la largeur de l'Afrique. La seconde partie est consacrée aux sources de Strabon au livre XVII, 3, et au commentaire de ses descriptions. Strabon, peu original, dépourvu de sens critique, dépeint l'Afrique comme il l'a vue dans ses trois sources essentielles : pour les côtes Ératosthène et un périple d'Artémidore, pour le pays et les habitants Posidonius dans son traité sur l'Océan et ses *Histoires*. Il a utilisé en outre plusieurs sources accessoires, Polybe, surtout pour l'histoire et la géographie de Carthage, Agrippa, ses propres ouvrages historiques, peut-être Timée, Iphicrates et pour la Cyrénaïque le commentaire sur Homère de Démétrius de Skepsis plutôt qu'Artémidore. On ignore la source de la digression sur la guerre civile. Chemin faisant, M. Strenger commente soigneusement Strabon, à l'aide des autres géographes anciens, sur tous les points importants, notamment sur les dimensions de l'Afrique, sur la division de la terre en continents, sur l'Atlas, sur les sources du Nil, sur les principaux caps de l'Afrique, sur le Molochat (tantôt le Chélif, tantôt la Moulouya). Il relève quelques erreurs de Strabon ou de ses sources, sur le siège d'Utique par Jugurtha, sur les forces de Cirta qui sont en réalité celles de Jugurtha, sur les 700,000 âmes de Carthage, chiffre excessif, sur

1. Ferdinand Strenger, *Strabos Erdkunde von Libyen* (*Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, herausgegeben von Sieglin, Heft 28). Berlin, Weidmann, 1913, in-8°, 140 p.

les 180,000 stades de longueur de la terre, chiffre faussement tiré de Posidonius. On voit quelle est l'importance de la contribution apportée par M. Strenger à l'histoire de la géographie ancienne de l'Afrique.

Illyricum. — Le tome VI publié par la Commission des Balkans (Académie des sciences de Vienne), renferme la monographie de *la Ville romaine de Doclea dans le Monténégro*[1], par M. Piero Sticotti, avec la collaboration de MM. Jelič et Ivekovič. Ce travail, très complet, résumé des études et des fouilles antérieures, décrit la situation actuelle et les restes des monuments anciens de Doclea, située au nord de Podgoritza et qui paraît avoir été un municipe de l'époque des Flaviens; il donne toutes les inscriptions, dont plusieurs inédites. M. Jelič a esquissé l'histoire de Doclea après la période romaine.

Gaule. — Dans le premier volume d'un ouvrage consacré à la céramique romaine du musée provincial de Trèves, Mme Fölzer étudie avec compétence et précision les *Vases ornés des fabriques de poteries sigillées de la Gaule orientale*[2] en indiquant soigneusement les lieux des trouvailles, les motifs de décoration, les noms des potiers, en établissant la succession chronologique des ateliers, pour les plus anciennes pièces Lezoux, dès l'époque des Flaviens Luxeuil, sous Trajan La Madeleine près de Nancy, sous Hadrien de nombreuses fabriques du département de la Meuse et déjà Trèves qui, jusqu'au IIIe siècle ap. J.-C., n'exporte que dans la Belgique et dans les régions situées au nord du Mein. Trente-trois belles planches reproduisent les principaux types et tous les décors.

IV. Religion. — L'infatigable M. Warde-Fowler a examiné dans six lectures faites à Oxford *les Opinions des Romains sur la divinité au dernier siècle av. J.-C.*[3], en utilisant particulièrement le traité de Cicéron *de natura deorum*. Pour arriver à l'idée de la divinité suprême, les Italiens et les Romains ne pouvaient utiliser ni le culte des morts, ni celui du soleil qui n'a excité d'intérêt qu'à l'époque de Cicéron, grâce à Posidonius, mais seule-

1. Piero Sticotti, *Die roemische Stadt Doclea in Montenegro*. Vienne, Hölder, 1913, in-4°, II-228 p., avec un plan et 148 figures.

2. E. Fölzer, *Die Bilderschüsseln der ostgallischen Sigillata-Manufakluren Römischen Keramik in Trier*, herausgegeben von der Direktion des Trierer Provinzialmuseums. I. Bonn, Marcus et Weber, 1913, in-8°, 84 p. et 33 planches.

3. W. Warde-Fowler, *Roman ideas of Deity in the last century before the christian era*. Londres, Macmillan, 1914, in-8°, VII-167 p.

ment quatre éléments principaux : les cultes familiaux et domestiques, restes spiritualistes de l'animisme, Vesta, les Pénates, le *Genius*; le culte de Jupiter, dieu du ciel, de la bonne foi, du serment, protecteur de l'Empire, qui représente le vieux fond monothéiste et que les disciples de Posidonius, Cicéron, Varron, paraissent identifier avec le dieu suprême des stoïciens; puis le culte de la Fortune, force cosmique, diversement interprétée, cours naturel des choses, nature dans Panaetius, Polybe, Lucrèce, chance, pouvoir capricieux dans César, Salluste, Cicéron, force morale et providence dans Virgile, Tite-Live; enfin le culte des grands hommes, surtout celui de César et d'Auguste, qui, contraire à l'esprit romain, n'a pu se développer que sous des influences grecques, orientales et égyptiennes. M. Warde-Fowler esquisse rapidement la décadence du panthéon romain, les idées religieuses des poètes de l'époque d'Auguste, Virgile, Tibulle, Horace, Properce, Ovide, la tendance au syncrétisme et au monothéisme qu'indiquent les listes de dieux sur les inscriptions. Sans apporter d'idées nouvelles, ces recherches sont cependant intéressantes et d'une lecture agréable.

L'éminent archéologue portugais J. Leite de Vasconcellos a publié le dernier fascicule de son beau livre sur *les Religions de la Lusitanie*[1] qu'il avait commencé en 1892 et qui constitue un véritable recueil des antiquités du Portugal. Il y a exposé dans une première partie le culte des morts, les modes des funérailles, incinération et inhumation, la décoration des tombeaux et les épitaphes, les associations funéraires; dans une deuxième partie, les temples, les sacerdoces, les cérémonies religieuses, les amulettes. Des chapitres spéciaux sont consacrés aux religions des conquérants barbares, Suèves et Visigoths, et aux survivances païennes.

Ch. Lécrivain.

HISTOIRE DE FRANCE.

FIN DU MOYEN AGE (1328-1498).

Publications de textes. — L'évolution du droit et de la jurisprudence en Normandie, de la fin du XIIIe siècle à la fin du XVIe, est médiocrement connue. Il y a intérêt à publier les coutumiers annotés, recueils d'arrêts, traités de droits et styles encore inédits. MM. G. Besnier et R. Genestal ont emprunté à un manuscrit

1. J. Leite de Vasconcellos, *Religiões da Lusitania*, vol. III, fasc. III, Lisbonne, Imprensa Nacional, 1913, in-8°, p. 369-636.

du xve siècle, conservé sous le n° 881 à la bibliothèque de Rouen, un petit style de procéder[1], qui a été composé entre 1386 et 1390 par un juge, appartenant probablement à la justice de Saint-Ouen. L'abbaye de Saint-Ouen n'avait à cette époque qu'une basse justice. C'est précisément là ce qui fait l'intérêt spécial de ces *Instrucions et Ensaignemens*, car les traités de droit et de procédure ne nous renseignent généralement point sur les particularités des justices seigneuriales. Du reste, notre juriste a une idée très relevée de sa fonction, ainsi que le prouvent les deux premières pages, fort savoureuses, du texte que MM. Besnier et Genestal ont soigneusement édité pour la *Bibliothèque d'histoire du droit normand*.

Dans la même collection, M. André Giffard nous a donné de très intéressantes ordonnances inédites, sur le fait des poulaillers, poissonniers de mer, tisserands de draps, teinturiers, tanneurs, corroyeurs et cordonniers d'Évreux[2]. Elles sont l'œuvre de l'auteur du *Grand coutumier de France*, Jacques d'Ableiges, qui fut, de 1385 à 1389 environ, bailli d'Évreux. Elles faisaient partie intégrante du *Coutumier*; mais on ne les trouve que dans un seul des manuscrits de cette compilation, celui qui est conservé au Vatican. Trois ordonnances sont datées de 1385; deux de 1386 et deux de 1387. Le rôle des baillis et des sénéchaux dans la réglementation de l'industrie et du commerce a déjà été signalé et défini, notamment dans les excellents ouvrages de M. Boissonnade sur l'*Organisation du travail en Poitou* et de M. Dupont-Ferrier sur les *Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées à la fin du moyen âge*. Mais les ordonnances de Jacques d'Ableiges apportent des précisions intéressantes. Les amendes et les marchandises confisquées reviennent, pour une grande part, au roi. Ce sont les gardes et jurés qui surveillent les marchandises quand le métier est organisé en corporation; cependant, le bailli se réserve, sur le fait et métier des cordonniers, d'examiner lui-même les cuirs qui auront été jugés mauvais par les jurés. Jacques d'Ableiges, pour justifier les règles qu'il édicte, invoque tantôt l'intérêt des consommateurs, tantôt l' « honneur » du métier.

Histoire provinciale et locale. — Le troisième tome de l'histoire du comté de Nevers due à M. René de Lespinasse[3] com-

1. *Instrucions et Ensaignemens, style de procéder d'une justice seigneuriale normande* (Bibliothèque d'histoire du droit normand, publ. sous les auspices de la Faculté de droit de l'Université de Caen, première série, t. II). Caen, Jouan, 1912, 79 p.

2. *Ordonnances de J. d'Ableiges pour les métiers d'Évreux* (même collection, t. III). Caen, Jouan, 1913, 35 p.

3. *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, t. III. Paris, Champion, 1914, 618 p. Prix : 12 fr.

mence par un chapitre sur le Nivernais de 1350 à 1380, où l'auteur a utilisé « quelques documents omis dans le précédent volume ». Il continue par une histoire de cette seigneurie, de 1384 à 1491. Le Nivernais appartient, pendant cette période, à des cadets de la maison de Bourgogne. Jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, malgré la prudente attitude des comtes, le pays est sans cesse ravagé par les gens de guerre. L'ouvrage de M. de Lespinasse est un copieux répertoire de faits, puisés le plus souvent à des sources inédites, et où l'historien trouvera d'abondants renseignements sur les détails de la guerre et la détresse du pays. Çà et là, on peut glaner des informations sur l'histoire sociale, les communautés agricoles qui exploitaient des terres en commun, les affranchissements en bloc, les transformations de la propriété, la décadence du franc-alleu, très fréquent dans les environs de Nevers. On rencontre aussi des indications sur les institutions politiques et sur le développement de l'autorité royale en Nivernais : intéressante question, étudiée par M. Despois dans un livre dont il sera parlé plus loin, car il déborde les cadres chronologiques de ce *Bulletin*. Il est fâcheux pour M. Despois qu'il n'ait eu à sa disposition que les deux premiers volumes de l'ouvrage de M. de Lespinasse. La collection de faits amassée par l'érudit nivernais lui aurait donné la matière dont il a manqué pour ce qui regarde le XVe siècle.

M. Jean Marx a étudié, d'après les meilleures sources, *l'Inquisition en Dauphiné* ou, comme l'indique un sous-titre plus précis, *le Développement et la répression de l'hérésie et de la sorcellerie du XIVe siècle au début du règne de François Ier*[1], dans les diocèses de Vienne, Grenoble, Valence, Embrun et Gap. L'hérésie vaudoise, née à Lyon au XIIe siècle et acceptée rapidement en Lombardie, s'était propagée au XIIIe en Dauphiné ; en 1235, Étienne de Bourbon la rencontrait dans le diocèse de Valence. On s'est demandé comment s'était faite cette propagation ; certains ont soutenu qu'elle s'était opérée de l'est à l'ouest, de l'Italie en Dauphiné, et non pas directement du nord-ouest vers le sud-est. Les très faciles communications de Lyon avec le Bas-Dauphiné rendent cependant bien vraisemblable l'expansion directe des doctrines de Pierre Valdo dans les diocèses voisins, soit par missions, soit par émigration des hérétiques. Comba, dans sa récente histoire des Vaudois, émet l'hypothèse que les Vaudois se réfugièrent en Dauphiné après la croisade des Albigeois. C'est une idée que je reprendrais assez volontiers à mon compte. M. Marx la repousse,

1. Paris, Champion, 1914, XXIV-294 p. Prix : 7 fr. (Bibl. de l'École des Hautes-Études, fasc. 206). Cf. *Revue histor.*, t. CXVIII, p. 317.

parce qu' « il n'y avait point de populations vaudoises très nombreuses en Languedoc ». Sans doute, mais lors de la dernière croisade albigeoise, en 1226, le roi de France est arrivé dans le Midi en suivant la rive gauche du Rhône, par Lyon et Valence; après un siège en règle, il s'est emparé d'Avignon et a livré au légat du pape cette république, qui passait pour rebelle au Saint-Siège et accueillante aux hérétiques. Il est bien probable que ces grands événements, qui eurent un retentissement énorme, déterminèrent les Vaudois de la vallée du Rhône à se réfugier dans les Alpes. Peut-être, dès cette époque, s'enfuirent-ils jusque dans le Briançonnais. Quoi qu'il en soit, on trouve au XIVe siècle des Vaudois installés dans plusieurs vallées des Hautes-Alpes, et notamment au pied du Pelvoux, dans l'admirable et sauvage pays qui portait alors le nom désobligeant de Valpute et qui prit au temps de Louis XI celui de Vallouise. On montre encore aujourd'hui, à l'entrée de cette vallée, une énorme muraille du XIVe siècle, qu'on prétend, à tort du reste, avoir été construite par les Vaudois pour se défendre contre leurs persécuteurs[1].

L'Inquisition franciscaine, établie en Dauphiné dès la seconde moitié du XIIIe siècle, poursuivit à la fois les Vaudois et les sorciers. M. Marx résume méthodiquement les documents sur la sorcellerie dauphinoise au XIVe et au XVe siècle. Il pense que les scènes de sabbat et les prétendus crimes des sorciers et des sorcières sont sortis de la doctrine des juges, au moins autant que de l'imagination affolée des malheureux qu'ils interrogeaient et faisaient au besoin torturer; l'uniformité des procès est la meilleure preuve que les réponses des accusés étaient dictées par ceux qui les « questionnaient ». M. Marx croit aussi que le crétinisme si fréquent dans les Alpes (et notamment dans la Vallouise) a pu influer sur le développement de croyances et de pratiques absurdes. Nous sommes entièrement d'accord avec lui.

Les Vaudois, comme les sorciers, avec lesquels on les confondit parfois, furent traqués avec acharnement, bien qu'ils paraissent avoir été plus innocents encore que les sorciers des crimes obscènes qu'on leur imputait. On alla jusqu'à la « croisade ». L'expédition de 1488 dans le Briançonnais mit fin à la Vauderie du Dauphiné. Les hérétiques qui survivaient rentrèrent dans le giron de l'Église.

1. M. Marx ne parle pas de cette tradition. Elle a été ruinée récemment par la découverte d'un acte du seigneur de Bouville, gouverneur du Dauphiné, ordonnant en 1376 de construire cette muraille pour résister aux routiers des grandes compagnies (acte reproduit dans le *Bassin du Rhône*, janvier 1913, p. 105).

Ils obtinrent d'ailleurs du Grand Conseil, en 1509, une sentence qui les réhabilitait en quelque sorte, car elle cassait les procédures du commissaire apostolique Alberto Cattaneo et de l'archevêque d'Embrun Jean Baile.

Déjà, au temps de Louis XI, les Vaudois avaient obtenu l'appui du roi, et il y avait eu conflit entre le Grand Conseil et l'archevêque d'Embrun. M. Marx a cherché à expliquer l'attitude de Louis XI. Il en trouve la raison dans la haine du roi contre l'archevêque d'Embrun. Ici encore nous reprocherons à M. Marx de limiter un peu trop étroitement ses recherches et de ne pas profiter de toutes les ressources de l'histoire générale. Des documents mêmes qu'il cite, on doit conclure que c'est seulement pendant la première partie de son règne que Louis XI poursuivit de ses rancunes l'archevêque Jean Baile; c'était l'époque où, avec une imprudence qu'il dut regretter tout haut dans la suite, il cherchait à se venger de tous ceux qui ne l'avaient pas soutenu avant son avènement. Après la Ligue du Bien public, il devint plus raisonnable, se réconcilia avec les serviteurs de Charles VII et, en 1468, il leva la mainmise sur le temporel d'Embrun. Pourquoi accorda-t-il sa protection aux Vaudois? C'est que d'abord il connaissait très bien le Dauphiné, l'ayant parcouru en tous sens pendant dix ans, et il considérait sans doute les gens des « Vallées » comme des sujets tout à fait inoffensifs; d'autre part, durant tout son règne, il traita très rudement le clergé de France, ne supporta de sa part aucune velléité d'indépendance, et l'action des tribunaux ecclésiastiques collaborant avec l'Inquisition choquait sans aucun doute son esprit autoritaire. Enfin, M. Marx a-t-il remarqué à quelle époque, dans l'histoire générale du règne, se place l'intervention de Louis XI en faveur des Vaudois? Les premières lettres royales sont du 18 mai 1478, les dernières du 8 avril 1479. Après cette date, Louis XI ne paraît plus s'être occupé personnellement de cette affaire. Or, en 1478-1479, il était brouillé avec le pape Sixte IV, qui avait fort probablement favorisé sous main la conjuration des Pazzi contre les Médicis. Après le meurtre de Julien (26 avril 1478) et l'invasion de la Toscane par les troupes pontificales, Laurent de Médicis avait demandé aide à Louis XI, qui lui envoya Philippe de Commines pour se concerter avec lui. Les lettres accréditant Commines sont du 12 mai 1478[1]; c'est six jours après que Louis XI défend aux inquisiteurs de procéder sans son autorisation contre les Vaudois. Assurément, son irritation contre Sixte IV a dû être pour quelque chose dans cette attitude.

1. *Lettres de Louis XI*, édit. de la Société d'histoire de France, t. VII, p. 59.

Je n'ai pas de critiques importantes à adresser à M. Marx. Son livre est fondé sur de longues recherches, qui ont été poursuivies jusqu'en Angleterre. On y trouvera exposée pour la première fois avec précision l'histoire de l'Inquisition dauphinoise, qui collabora avec la cour archiépiscopale d'Embrun et le parlement de la province pour la répression de l'hérésie et perdit de plus en plus son importance au profit de la justice royale. Les détails donnés sur la sorcellerie présentent moins de nouveauté, mais les développements oiseux sont évités et les monotones « leitmotifs » des procès sont résumés avec une sobriété qu'il faut louer. L'intéressant ouvrage de M. Marx repose des fastidieuses compilations qu'on a publiées depuis quelques années sur l'histoire de la sorcellerie.

M. E. Morel[1] a reconstitué d'après un ensemble de documents de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe, et notamment le registre des rentes foraines de 1382, le plan d'Arras-Ville, c'est-à-dire de la partie d'Arras qui dépendait du comte d'Artois, à la différence de la Cité, qui dépendait de l'évêque. Avec cartes à l'appui, il nous décrit, maison par maison, la topographie de chaque paroisse. Dans son *Introduction* il évoque, non sans talent, la physionomie de l'ancienne ville, dont les maisons et les églises paroissiales ont disparu, mais dont la configuration subsiste. Sauf quelques remaniements que l'on connaît, la plupart des rues d'Arras ont conservé leur direction ancienne, qui leur était imposée par les énormes et solides caves des maisons. Seules, nous dit M. Morel, ont subsisté « ces cryptes romanes ou gothiques, semblables à des chapelles souterraines », avec leur double nef, dont les voûtes en plein cintre ou en croisées d'ogive « reposent sur des pilastres de pierre et sur des colonnes de grès monolithes ». Qui pourrait lire à l'heure actuelle cette description, sans se représenter que ces vieilles caves arrageoises sont, depuis plusieurs mois, le seul refuge de la population contre les bombardements qui ont détruit la ville?

La France en Orient. — C'est encore à des préoccupations actuelles que nous reporte la plaquette où M. le chanoine Reure a rappelé un épisode de la vie du preux Chateaumorand[2]. Laissé dans Constantinople par l'empereur Manuel, qui partit le 10 décembre 1399 avec Boucicaut pour demander des secours aux puissances chrétiennes, Chateaumorand défendit pendant près de trois ans la

1. *Plan d'Arras-Ville en 1382*. Arras, impr. Rohard-Courtin, 1914, 512 p., 6 planches.

2. *Jean de Chateaumorand a-t-il retardé de cinquante ans la prise de Constantinople par les Turcs?* Montbrison, 1913 (extrait du *Bulletin de la Diana*, t. XIX).

ville, menacée par les Turcs, ce qui fut « grand honneur aux François et grand bien pour la Chrestienté ». M. Reure nous dit qu'au moment où il lut ce mémoire à ses collègues de la *Diana*, la guerre des Balkans n'était pas finie, « et c'était encore une question de savoir si les alliés iraient jusqu'à Constantinople ». La question est posée à nouveau, avec beaucoup d'autres. Des maux que les historiens s'étaient habitués à considérer comme chroniques et à peu près irrémédiables vont sans doute guérir; et ce sera « grand honneur aux François ».

Ch. Petit-Dutaillis.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE LATINE.

PUBLICATIONS DES ANNÉES 1904-1914.

(1er article.)

Histoire générale. — Au cours du XIXe siècle, sur le sol de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, de nouvelles nations ont surgi[1], se sont consolidées peu à peu et plusieurs d'entre elles ont grandi remarquablement. Des pays qui avaient été conquis au XVIe siècle par les Espagnols et les Portugais ont longtemps dépendu de l'Espagne et du Portugal à titre de colonies; mais peu à peu ces nations se sont créées grâce au mélange des races et, une fois affranchies, elles ont vu s'ouvrir devant elles un avenir immense.

L'examen des principes et des conditions de cet avenir, ainsi que des périls qui en menacent l'heureuse évolution, fait le sujet du livre sincère et attachant de M. Ugarte[2]. Après avoir défini les éléments multiples dont se composera la « race » nouvelle qui se constitue dans l'Amérique latine : Indiens, descendants des conquérants et colons espagnols ou portugais, nègres, métis, mulâtres et autres rejetons de sangs mêlés dans les croisements de ces trois éléments, et depuis un siècle, immigrants européens, l'auteur donne ses motifs de croire qu'avec l'augmentation rapide de la population la fusion se fera de plus en plus pour le bien de ces pays, les éléments les plus civilisés entraînant les autres dans la voie du progrès.

1. Se levanta en la faz de la tierra
Una nueva gloriosa nación.
(Hymne national argentin, 1813.)

2. Manuel Ugarte, *El porvenir de la América latina*. Valencia, F. Sempere, [1911], in-16, XVI-322 p. Prix : 2 pesetas.

Une évolution parallèle doit se produire, ajoute-t-il, dans les relations entre les différentes nations latino-américaines, plus ou moins développées, pour la constitution d'un idéal commun qui fasse d'elles un groupe homogène capable de résister au péril des impérialismes *yankee*, japonais et allemand; et il conclut que la « confédération morale » des États de l'Amérique latine pourra sauvegarder leur brillant avenir.

C'est à une conclusion sensiblement analogue que parvient M. Garcia-Caldéron dans son étude, pleine de faits et d'idées, sur l'évolution de ces républiques, précédée d'une intéressante préface due à M. R. Poincaré[1]. M. Caldéron recherche dans les conditions historiques les causes des vicissitudes de ces jeunes nations; il expose comment les caractères de la race conquérante se sont perpétués dans ces nouvelles sociétés d'Amérique et dominent, quoique modifiés par le mélange avec l'indien et le nègre; vient ensuite, pour chacun des États créés dans les luttes sanglantes de l'indépendance, une définition de son esprit national, expliqué par l'influence des luttes politiques et des courants d'idées que les chefs de partis ou de factions, les « caudillos », ont réussi à faire prévaloir, d'où la diversité actuelle de ces États, aussi bien économique que politique. En étudiant leur évolution intellectuelle, l'auteur montre la part des idées françaises, qui contribuent avec l'influence de la religion commune et les principes du droit romain, à constituer une conscience commune, d'essence toute latine, dans ces démocraties de l'Amérique méridionale et centrale. M. Caldéron prévoit même quel appoint précieux elles pourront fournir, dans les luttes à venir, à la civilisation latine, si elles savent échapper aux périls allemand, nord-américain et japonais et trouver les solutions heureuses des problèmes qui se posent pour elles : financier, politique, social, — car chez elles la fusion des races doit se faire dans le sens du progrès intellectuel et économique, — et national, — car elles doivent s'unir les unes aux autres pour un idéal commun[2], voire au moyen d'une alliance ou fédération douanière, et coopérer pour la défense de leurs intérêts communs, les états forts aidant les moins puissants.

Des réflexions et prévisions optimistes terminent le livre que M. James Bryce a consacré à l'Amérique du Sud, dont il a par-

1. F. Garcia-Caldéron, *les Démocraties latines de l'Amérique*, préface de M. Raymond Poincaré. Paris, Flammarion, 1912, in-18, 283 p. (Bibliothèque de philosophie scientifique dirigée par le Dr Le Bon). Prix : 3 fr. 50.

2. Dans le conflit actuel entre les États-Unis et le Mexique s'est manifesté l'esprit d'union et d'alliance entre les trois grands États du sud *ABC*. : Argentine, Brésil et Chili.

couru une partie, allant de l'isthme de Panama en Argentine et en Brésil au détroit de Magellan[1]; comme on pouvait s'y attendre d'après le nom de l'auteur, la portée de ce livre dépasse de beaucoup celle d'un simple récit de voyage; ce sont les impressions d'un historien qui, sans négliger les paysages et les monuments ou les ruines, observe les habitants des pays, leur organisation politique et sociale, les ressources économiques des différentes contrées, à la lumière de leur passé. M. Bryce parle, à tous ces points de vue, du canal de Panama, du Pérou, de la Bolivie, du Chili, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Brésil; il a fait d'intéressantes ascensions et excursions dans les Andes, notamment à la frontière du Chili et de l'Argentine, entre lesquels un chemin de fer récent crée un trait d'union par un tunnel de plus de trois kilomètres à 3,200 mètres au-dessus du niveau de la mer, entre l'Atlantique et le Pacifique, instrument du progrès, de l'enrichissement et de la bonne entente de ces deux nations. Un chapitre est consacré à un parallèle entre les deux Amériques, celle du Nord et celle du Sud, et à leurs rapports, ainsi qu'aux relations des latino-américains avec l'Europe. M. Bryce trouve trop sévère l'opinion courante touchant les républiques de l'Amérique latine, car il discerne les preuves d'un progrès social et politique indéniable, dont les éléments principaux sont : l'immigration européenne, qui permettra, dans un avenir plus ou moins prochain, de peupler suffisamment l'intérieur du continent avec une prédominance relative de l'élément blanc, les qualités d'énergie qu'ont léguées les *conquistadores* à leurs descendants, enfin les efforts des États pour la diffusion de l'instruction.

L'intérêt du livre de M. Domville-Fife[2] réside dans l'abondance et la précision des renseignements géographiques, économiques et statistiques qu'il contient sur la République Argentine, les états-unis du Brésil, la Bolivie, le Chili, le Pérou, le Paraguay, l'Uruguay et le Guatemala; c'est un tableau concis de l'outillage commercial et industriel et des ressources de chacun de ces États, accompagné d'autant de cartes et de nombreuses illustrations, avec un paragraphe spécial sur la nature des concessions qu'y accorde chaque gouvernement.

M. Carranza a publié le recueil[3] des lois constitutionnelles que se

1. James Bryce, *South America; observations and impressions.* Londres et New-York, Macmillan, 1912, in-8°, xxiv-611 p., 5 cartes. Prix : 8 sh. 6 d.

2. Charles W. Domville-Fife, *The great states of South America.* Londres, G. Bell, 1910, in-8°, xv-235 p., 50 photogravures et 8 cartes. Prix : 12 sh. 6 d.

3. Arturo B. Carranza, *Digesto constitucional Americano.* Buenos-Aires, Cia Sud-Americana de billetes de banco, 1910, 2 vol. in-8°, xlvi-496 et iv-461 p.

sont données les États souverains de l'Amérique : États-Unis de l'Amérique du Nord et les vingt États, dont quatre à forme fédérale, de l'Amérique latine. Le texte original en est accompagné de notes et appendices indiquant les lois modificatives ou interprétatives concernant certains articles. Dans l'introduction sont rapprochées, en tableaux de concordances, les dispositions essentielles en vigueur dans les vingt et un pays, groupées méthodiquement; la table des matières qui précède chaque tome est également méthodique et facilite les recherches. Seuls les six États du Centre-Amérique et la République dominicaine n'ont qu'une Chambre. Huit États seulement : Brésil, Pérou, Bolivie, Équateur, Guatemala, Salvador, Nicaragua et Honduras, élisent leur président par suffrages directs, au lieu de l'élection à deux degrés. Le président exerce le pouvoir exécutif dans les républiques américaines et généralement la constitution établit sa responsabilité. La publication due à M. Carranza facilite l'étude comparative du droit constitutionnel des démocraties de l'Amérique latine, de leurs efforts et tendances vers le progrès.

Le livre de M. Pontes de Miranda intitulé : *la Morale de l'avenir*[1] est l'ouvrage d'un philosophe, qui étudie les fondements d'une morale sociale déterminée par la recherche du bonheur et les principes d'altruisme; il est précédé d'une courte préface de son compatriote, l'éminent écrivain brésilien José Verissimo.

Histoire de la conquête. — M. Friederici a contribué à la bibliographie historique de cette période, en publiant d'utiles corrections et additions au livre où M. Weber a esquissé une étude bio-bibliographique des plus anciens auteurs qui ont écrit sur l'Amérique espagnole, ceux des XVIe et XVIIe siècles[2].

Il semble impossible de ne pas partager l'opinion de M. Friederici sur le charme et l'intérêt puissants du récit célèbre de B. Díaz del Castillo, *Véridique histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne* (Mexique). Díaz avait pris part aux expéditions de Fr. Hernández de Cordova et de Juan de Grijalva, qui, venues de Cuba, découvrirent le Yucatan et explorèrent le littoral du golfe de Campêche en 1517 et 1518; il assista ensuite à l'expédition de Fernando Cortès, dont il a vécu et narré les exploits héroïques avec une abondante sincérité. Débarqués à San Juan de Ulua, les *conquistadores*

1. Pontes de Miranda, *A moral do futuro*. Rio-de-Janeiro, Briguiet, 1913, in-12, XII-276 p.

2. G. Friederici, *Friedrich Weber, Beiträge zur Charakteristik der älteren Geschichtsschreiber über Spanisch-Amerika*. Berlin, Weidmann, 1912, in-8° (extrait des *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1912, p. 385-402).

fondent la ville de Veracruz et s'enfoncent dans l'intérieur du pays jusqu'à Mexico, et après un siège vraiment terrible, ils y établissent leur domination. L'édition qu'a donnée de cette chronique M. G. García à Mexico, en 1904, d'après une photographie du manuscrit original de Díaz (retrouvé à Guatemala, — dont Díaz fut *regidor*, — par notre grand poète José-María de Heredia, qui s'en est servi pour composer sa traduction française de la *Véridique histoire*, parue de 1877 à 1887), a servi de base à la traduction anglaise qu'a faite et publiée, pour la *Hakluyt Society*, M. A. P. Maudslay[1]. Cette érudite traduction est élégamment éditée, pourvue d'introductions et de notes par MM. García et Maudslay. Le traducteur l'a en outre enrichie d'illustrations curieuses et de cartes géographiques éclaircissant l'itinéraire des *conquistadores*; il y a donné aussi en appendices des listes bibliographiques, comme celle qui termine le tome Ier et contient l'indication des éditions et traductions de l'œuvre de Díaz et des principaux livres anciens et récents relatifs à l'histoire de la conquête du Mexique. De cette œuvre enfin vient de paraître une édition à bon marché, établie par M. Cigès-Aparicio avec soin, mais sans appareil d'érudition[2]; elle est munie d'un index analytique rangé par ordre alphabétique.

La *Hakluyt Society* a aussi dans un beau volume, dû à son président M. Markham, donné la traduction de trois œuvres historiques concernant la colonie espagnole du Pérou[3]. La plus importante est l'*Histoire des Incas* ou *Seconde partie de l'histoire générale, dénommée Yndica*, composée par le capitaine Sarmiento de Gamboa; elle se présente sous la forme d'un rapport adressé, en mars 1572, au roi d'Espagne Philippe II par le vice-roi du Pérou, Francisco de Toledo; l'expédition authentique constitue un manuscrit de 146 feuillets, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Université de Göttingen et publié en 1906 par

1. *The true history of the conquest of New Spain*, by Bernal Díaz del Castillo, ed. by Genaro García, translated with introd. and notes by Alfred Percival Maudslay. Londres, printed for the Hakluyt Society, in-8°, t. I, 1908 (2e série, vol. 23), lxv-396 p., 16 pl., 2 cartes.

2. B. Díaz del Castillo, *la Conquista de Nueva España*. Paris et Buenos-Aires, Louis-Michaud, [1912-1913], 4 vol. in-16, 312, 296, 300 et 269 p. Prix : 8 fr.

3. *History of the Incas*, by Pedro Sarmiento de Gamboa and *The execution of the Inca Tupac-Amaru*, by Baltasar de Ocampo, translated and ed. by Clements Markham, with a supplement : *A Narrative of the vice-regal embassy to Vilcabamba, 1571, and of the execution of the Inca Tupac-Amaru*, by friar Gabriel de Oviedo of Cuzco. Cambridge et Londres, printed for the Hakluyt Society, 1907-1908 (2e série, vol. 22), in-8°, xxii-412 p., 10 pl., 2 cartes.

M. Pietschmann[1]. Sarmiento raconte l'histoire des anciens souverains indigènes du Pérou, les Incas, non seulement à titre d'information, mais avec le dessein de montrer que leur domination, fondée par de cruelles violences, fut illégitime, et ainsi de justifier la conquête espagnole et les droits de Philippe II. Suivent les opuscules du capitaine Balthazar de Ocampo et du prieur du couvent des Dominicains de Cuzco, Gabriel de Oviedo, l'un de 1610, l'autre de 1573, qui racontent la révolte de l'Inca Tupac-Amaru, sa répression et l'exécution de l'Inca (1571). Outre une introduction, M. Markham donne en appendice plusieurs tables géographiques, philologiques et analytiques et aussi une bibliographie du Pérou qui compte 293 numéros; elle embrasse les années 1526 à 1907.

Dans un esprit tout opposé à celui de Sarmiento, le P. de Las Casas, évêque de Chiapas (Mexique), a écrit trois ouvrages historiques pour dénoncer à ses compatriotes l'injustice de leurs procédés à l'égard des Indiens; son *Histoire des Indes*, qui l'a fait connaître comme leur zélé panégyriste et défenseur, a été éditée en 1876. De son traité intitulé *Histoire sommaire apologétique des Indes*, qui concerne les indigènes du Mexique et du Pérou, une partie seulement avait été mise au jour. Las Casas y a exposé avec force détails l'état de ces pays et leurs ressources, les coutumes, les croyances et l'organisation sociale de leurs habitants. Cette *Histoire apologétique* méritait d'être publiée in extenso, comme l'a fait M. Serrano y Sanz, d'après le manuscrit autographe conservé à Madrid, dont il a même, pour les dix derniers chapitres, reproduit l'exacte graphie. Ce volume a ouvert, dans la *Nouvelle bibliothèque d'auteurs espagnols* dirigée par M. Menendez y Pelayo, la série des *Historiens des Indes* [*occidentales*][2].

Le deuxième volume de cette série, dû aussi à M. Serrano y Sanz, contient des œuvres relatives au Pérou : la première est une source du plus haut intérêt pour l'histoire des luttes soutenues par les vice-rois espagnols et Gasca, président de l'Audience royale, contre Pizarre et ses partisans rebelles à leur roi de 1544 à 1547, rédigée sous le titre de *Guerre de Quito*, par P. de Cieza de Léon, historiographe des Indes; elle forme la troisième partie de ses *Guerres civiles du Pérou* et était restée inédite[3]. La seconde,

1. Dans les *Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse*, nouvelle série, vol. VI, n° 4.

2. *Apologética historia de las Indias* de Fr. Bartholomé de Las Casas, por M. Serrano y Sanz. Madrid, Bailly-Baillière, 1909 (*Nueva biblioteca de autores españotes, Historiadores de Indias*, t. I), gr. in-8°, VIII-704 p.

3. La publication entreprise par M. Jiménez de La Espada n'en contenait qu'un cinquième.

Expédition du Marañon, est le récit de l'expédition coloniale faite par les Espagnols, commencée par Pedro de Orsúa en 1559, le long du fleuve de ce nom et dans le bassin de l'Orénoque jusqu'à l'Atlantique, et des révoltes et guerres civiles qui s'ensuivirent; il a été écrit par Toribio de Ortiguerra, quelque vingt ans plus tard. Suit un récit plus bref des mêmes faits, attribué à Francisco Vásquez; vient enfin une minutieuse description du Pérou, du Chili, des provinces de Tucumán et du Rio de la Plata, rédigée *de visu* par le dominicain Reginaldo de Lizárraga, de son nom de famille Balthazar de Obanpo, au début du XVIIe siècle. Cet ouvrage avait été édité en 1908 par M. Carlos A. Romero, de Lima, mais d'après une mauvaise copie très abrégée. M. Serrano y Sanz l'a édité d'après le manuscrit original qui est à Saragosse[1].

C'est dans la région nord-ouest du Brésil que furent rencontrées les vierges guerrières indiennes, de qui le fleuve des Amazones a pris son nom. M. G. Friederici a établi que les récits des *conquistadores* et des voyageurs mentionnent d'autres femmes indigènes combattant en plusieurs autres contrées de l'Amérique et que la question est plus complexe qu'on ne l'avait cru; il faudrait, pour la résoudre, réunir et critiquer tous les textes, dont il signale un certain nombre[2].

M. Mac-Nutt a écrit, pour la collection « Héros des nations », un volume sur Fernando Cortès, énergique conquérant du Mexique et le plus brillant des *conquistadores*. Après avoir diligemment raconté les faits, il porte un jugement sur l' « homme » qui, au prix des plus dures épreuves, a mené ses compagnons si peu nombreux à la victoire définitive; il conclut que, si l'on tient compte des sentiments du XVIe siècle commençant et aussi des idées religieuses et patriotiques qui dirigèrent Cortès dans son œuvre après la conquête achevée, il mérite d'être admiré[3].

Histoire de l'émancipation. — La grande figure qui domine l'histoire de cette période est celle de l'intrépide entraîneur d'hommes, que désigne le surnom glorieux de Libérateur, Simon

1. *Guerra de Quito*, de Pedro de Cieza de Léon; *Jornada del río Marañon*, de Toribio de Ortiguerra; *Jornada de Omagua y Dorado; Descripción del Perú, Tucumán, Río de la Plata y Chile*, de fr. Reginaldo de Lizárraga, por M. Serrano y Sanz. Madrid, Bailly-Baillière, 1909 (*Historiadores de Indias*, t. II), gr. in-8°, 678 p.

2. Georg Friederici (Dr.), *Die Amazonen Amerikas*. Leipzig, Simmel, 1910, in-8°, 25 p.

3. Francis Augustus Mac-Nutt, *Fernando Cortes and the conquest of Mexico, 1485-1547*. New-York et Londres, Putnam, 1909 (Heroes of the nations, ed. by H. W. C. Davis), in-12, XXI-475 p., grav. et carte. Prix : 5 sh.

de Bolivar, né à Caracas d'une des premières familles du pays. Le livre que lui a consacré M. Mancini est une excellente biographie partielle, fondée sur une abondante information qui a été puisée dans l'ensemble des publications relatives à l'Amérique espagnole et sur des documents inédits tirés d'archives publiques d'états sud-américains, d'Espagne et du Record Office de Londres[1]. Cette biographie expose le début de la carrière de Bolivar jusqu'à 1815; elle ne comprend donc que les premières luttes pour l'indépendance. Mais elle ne laisse pas de présenter un sérieux intérêt; car, non seulement les faits sont exposés avec détail et précision, les péripéties de la campagne éclaircies par une carte où sont tracés les itinéraires des troupes, la psychologie de Bolivar et des autres acteurs du drame bien expliquée; mais encore M. Mancini fait connaître les précurseurs, Nariño et Miranda, les causes profondes et lointaines du mouvement d'émancipation, qui éclate avec tant de décision : causes économiques et sociales qui résident dans l'enrichissement, le développement commercial et intellectuel des colonies espagnoles, que favorisa sous Charles III la libérale politique du comte d'Aranda et que vint arrêter le mouvement rétrograde du règne de Charles IV; causes politiques dont les principales consistent dans l'influence de la libération des États-Unis de l'Amérique du Nord et des idées de la Révolution française; causes étrangères : l'aide intéressée de l'Angleterre en vue de s'ouvrir le marché de l'Amérique latine, l'ébranlement de la puissance espagnole par l'invasion napoléonienne.

C'est aussi une excellente source pour la biographie de Bolivar que le recueil de ses lettres choisies récemment publié par les soins de deux écrivains distingués, M. Blanco-Fombona, du Venezuela, et M. J. Enrique Rodó, de l'Uruguay[2]. M. Blanco-Fombona a fait le choix des lettres parmi celles déjà mises au jour et en a ajouté deux inédites (p. 45 et 163); il s'est préoccupé d'en améliorer parfois le texte et d'en établir plus exactement la date, il les a réparties en chapitres et munies de notes abondantes; en tête de chaque groupe de lettres, il a écrit une introduction historique qui en facilite l'intelligence. Dans sa préface, M. Rodó définit la personnalité si riche de Bolivar : à la fois organisateur et chef d'armée régulière, aventureux capitaine de partisans *gauchos*, écrivain et orateur prophétique[3], éveillant les consciences et décidant les courages à l'action;

1. Jules Mancini, *Bolivar et l'émancipation des colonies espagnoles, des origines à 1815*. Paris, Perrin, 1912, in-8°, 606 p., portrait, carte. Prix : 7 fr. 50.

2. *Cartas de Bolivár, 1799 à 1822*, prólogo de José Enrique Rodó y notas de R. Blanco-Fombona. Paris et Buenos-Aires, Louis-Michaud, [1914,] in-8°, 459 p. Prix : 5 fr.

3. Voir par exemple (p. 131-152) la longue lettre, de 1815, où il expose la

l'influence prodigieuse qu'il exerça pour l'émancipation de son pays tint à la complexité de son tempérament qui résumait ceux de ses compatriotes.

Sur une source, d'authenticité très discutée, de l'histoire des dernières années mélancoliques de Bolivar, intitulée *Journal de Bucaramanga*, et ayant pour auteur Louis Perú de La Croix, de l'état-major du Libérateur et d'origine française, on trouvera des renseignements dans une brochure publiée à Caracas sans nom d'auteur[1] et provoquée par la publication tronquée de ce document.

Un autre héros des guerres d'émancipation, le général José de San-Martin, libérateur du Chili et fondateur de l'indépendance du Pérou, partage la gloire de Bolivar. M. Salas[2] lui a élevé un nouveau monument en publiant, sous les auspices de la Commission nationale du centenaire de l'indépendance argentine, sa « bibliographie » qui contient l'indication à la fois des œuvres de San-Martin (rapports officiels, proclamations et lettres), des livres, brochures, articles de revues ou de journaux contemporains du général ou plus récents (même ceux relatifs à l'inauguration de son monument de Boulogne-sur-Mer, faite en 1909) qui lui sont consacrés et des livres d'histoire générale de l'émancipation où il est traité de sa carrière politique et militaire. En outre, pour la plupart de ces écrits, un compte-rendu analytique et critique accompagne les renseignements bibliographiques. Dans le dernier volume se trouve la bibliographie des œuvres poétiques inspirées par San-Martin, et en tête du premier tome se trouve une notice biographique due à M. J.-M. Gutiérrez. Il faut louer l'activité et le soin déployés par M. Salas qui a réuni d'abondants matériaux, rangés dans un ordre alphabétique; mais il aurait dû numéroter chaque ouvrage et, au lieu de terminer chacun des cinq volumes par une table alphabétique, peu utile, il aurait mieux fait de dresser à la fin de son travail une table méthodique, qui eût servi de guide aux recherches dans la longue liste des écrits et remédié à certaines anomalies ou erreurs presque inévitables du classement alphabétique[3].

situation présente et trace avec perspicacité l'évolution de l'Amérique espagnole.

1. *Alcance al diario de Bucaramanga editado por la casa de P. Ollendorff, de París.* Caracas, 1912, in-8°, 96 p.

2. Carlos J. Salas, *Bibliografía del general D. José de San Martín y de la emancipación sudamericana, 1778-1910.* Buenos-Aires, Compañía sudamericana de billetes de banco, 1910, 5 vol. in-8°, 517, 544, 504, 444 et 237 p., 24 pl.

3. Par exemple, les œuvres de l'amiral Cochrane sont dispersées en trois endroits (p. 430 du t. I, p. 100 et p. 167 du t. II), sans renvoi de l'un à l'autre, aux mots : Cochrane, Dundonald (earl of) et Lord Cochrane.

Depuis la publication de cette bibliographie, a paru un intéressant recueil de lettres, éditées par M. Adolfo P. Carranza, qui ont été écrites par San-Martin ou à lui adressées, et qui forment sa correspondance avec ses amis ou des personnages politiques d'Amérique, depuis sa retraite volontaire des affaires publiques (1823) jusqu'à sa mort (1850). Ces lettres ont toutes un intérêt historique et, outre qu'elles éclairent la psychologie et le caractère estimable de San-Martin, elles contiennent de précieux renseignements sur l'existence des jeunes nations argentine, chilienne et péruvienne pendant cette période[1].

Mexique. — Dans son livre sur les États-Unis du Mexique, M. de Périgny présente un tableau d'ensemble, intéressant et judicieux[2]; il expose les grandes lignes de l'histoire du pays sous les rois indigènes, sous la domination espagnole et depuis la déclaration, *el grito*, d'indépendance de 1818 jusqu'à la démission du président Porfirio Diaz (1911); il résume l'organisation politique, administrative, militaire, financière, commerciale et industrielle de cette république fédérale, donne des renseignements sur la colonie française laborieuse qui y est établie et, décrivant la capitale et successivement chacun des états, offre une synthèse claire et précise de ce qu'il est essentiel de connaître sur ce pays.

Mlle Hughes étudie, d'après des documents des archives de Mexico[3], les débuts de la colonisation espagnole, de 1659 à 1685, dans le district d'El Paso, qui faisait partie du Nouveau-Mexique et fut arraché à la République mexicaine par les États-Unis nord-américains à la suite de la guerre de 1846-1848. Cette colonisation, dont les missionnaires franciscains furent les agents les plus actifs, fondant El Paso en 1662, fut traversée par les révoltes des Indiens; les mesures énergiques des gouverneurs espagnols en assurèrent le succès, dont les habitants d'El Paso désespéraient en 1684, au point de pétitionner pour l'évacuation du pays.

Le général V. Filisola, d'origine italienne, qui commanda l'armée d'occupation envoyée par Augustin Iturbide, empereur du Mexique, dans le Centre-Amérique, en 1822 et 1823, pour appuyer le mouvement en faveur de l'union au Mexique manifesté dans quelques provinces de l'ancien royaume de Guatémala, a publié en 1824 une

1. *San Martin, su correspondencia, 1823-1850*, 3e éd., [par Adolfo P. Carranza]. [Buenos-Aires], Museo histórico nacional, 1911, in-8°, IX-354 p., portrait.

2. Comte Maurice de Périgny, *les États-Unis du Mexique*. Paris, Guilmoto, [1912], in-8°, XI-305 p., carte. Prix : 5 fr. 50

3. Anne E. Hughes, *The beginnings of Spanish settlement in the El Paso district*. Berkeley, University of California Press, 1914, in-8° (*University of California publications in history*, vol. I, n° 3, p. 295-392).

sorte de mémorandum sur ces faits, en réponse à des attaques de Barrundia, « leader » du parti hostile au Mexique dans la République de San-Salvador. Cet ouvrage, devenu introuvable, a été réédité par M. Genaro García[1], laborieux érudit et historien du Mexique, d'après un exemplaire, peut-être unique. Ce qui en fait la valeur, c'est que le récit de Filisola est suivi du texte des documents officiels émanés de lui ou reçus par lui, qui en sont les pièces justificatives.

C'est une longue période, fort tourmentée, de l'histoire du Mexique que racontent les *Mémoires* du colonel Manuel María Giménez, aide de camp d'A. López de Santa Anna, qui fut sept fois président de la République du Mexique[2]. Ces mémoires, publiés par M. G. García, comprennent deux parties : l'une rédigée en 1863, l'autre écrite au jour le jour de 1863 à 1878. Les souvenirs militaires et politiques de Giménez, consignés dans la première, racontent son entrée au service, en 1811, dans l'Académie militaire de Cadix, son arrivée au Mexique en 1818 comme officier espagnol, ses luttes depuis 1821, où il se prononce en faveur de l'indépendance du pays, jusqu'à l'intervention française commandée par Bazaine, en passant par la prise de Veracruz en 1838 par l'escadre française, la guerre avec les États-Unis et les nombreuses révolutions intérieures. La seconde partie intéresse la période impériale de Maximilien et l'état politique et social au Mexique après la chute de celui-ci.

Les cent vingt-trois documents, tirés des archives du général Paredes, qu'a publiés M. G. García[3] éclairent l'histoire politique mexicaine de 1833 à 1844, que les « pronunciamientos » font si mouvementée; Parades fut durant cette époque gouverneur de la province de Jalisco, résidant à Guadalajara, et eut une grande influence sur les événements de son pays.

M. le colonel Blanchot[4] a fourni une importante contribution à l'histoire de l'intervention française au Mexique en publiant ses *Mémoires* sur ces événements, auxquels il prit une part très active

1. *La cooperación de México en la independencia de Centro America*, por el general Vicente Filisola. México, Vda de Ch. Bouret, 1911, petit in-8°, 328 et 340 p. (*Documentos inéditos ó muy raros para la historia de México*, publicados por Genaro García, t. XXXV et XXXVI).

2. *Memorias del coronel Manuel María Giménez, 1798-1878*. México, Vda de Ch. Bouret, 1911, petit in-8°, 286 p. (*Documentos inéditos ó muy raros para la historia de México*, publ. par Genaro García, t. XXXIV).

3. *El general Paredes y Arillaga, su gobierno en Jalisco, sus movimientos revolucionarios...* México, Vda de Ch. Bouret, 1910, petit in-8°, 264 p. (*Documentos... para la historia de México*, publ. par G. García, t. XXXII).

4. Colonel Ch. Blanchot, *Mémoires; l'Intervention française au Mexique*. Paris, E. Nourry, 1911, 3 vol. in-8°, x-420, 372 et 520 p., photograv. et plan. Prix : 7 fr. 50 chaque vol.

et personnelle; il partit avec le général Bazaine, en 1862, en qualité d'aide de camp, fit toute la campagne avec lui et ne quitta le Mexique qu'en 1867, avec son chef devenu maréchal, ayant continué à faire partie de sa maison militaire et ayant même été en 1866 sous-secrétaire d'État à la Guerre pendant le règne de l'empereur Maximilien. M. Blanchot a beaucoup observé durant ce temps; il raconte avec clarté et agrément. Il narre, en capitaine d'état-major averti, les opérations et événements militaires, notamment le siège de Puebla, et expose nettement la situation politique du Mexique aux différents moments de l'intervention française. Au sujet du rôle qu'on a prêté à Bazaine au Mexique, il croit qu'on a été fort injuste et donne ses raisons. Pour lui, le but secret de Napoléon III était d'établir le protectorat de la France au Mexique dans l'intérêt économique des deux pays; mais on voit que ce projet, comme tous ceux de cet empereur, n'avait pas été suffisamment étudié et ne tenait pas compte des susceptibilités de l'Europe et de l'hostilité des États-Unis nord-américains ni de l'organisation instable des partis politiques au Mexique. L'empereur Maximilien ne sut pas se les concilier et n'inspira confiance ni aux réactionnaires ni aux libéraux, dont le chef, Juarez, recevait l'aide des États-Unis. M. Blanchot narre toutes les péripéties de l'aventure, sans négliger les petites causes et les petits effets, qu'il a observées de près et dont il laisse apprécier l'importance avec humour; il n'a pas prétendu faire œuvre d'historien, mais il apporte des mémoires véridiques, appuyés sur des documents, et son opinion de témoin. Ses trois volumes sont une source à utiliser précieusement.

Il en est de même des documents tirés des archives du général Bazaine[1] — lettres, rapports, ordres — dont M. García a publié plusieurs volumes, dans la langue de l'original, avec la traduction espagnole pour les textes français et anglais. Le tome X, le dernier paru, contient soixante-seize documents datés du 11 septembre au 15 novembre 1865; ils sont du plus haut intérêt.

Ce sont les souvenirs de J. N. von Fürstenwärther, capitaine autrichien, entré dans l'armée mexicaine sous le règne de l'empereur Maximilien, officier topographe de son état-major général, qui sont la base du livre publié par le major Veltze sur les derniers mois du règne et l'exécution de cet infortuné souverain. Fürstenwärther fait le récit de la courte campagne entreprise par lui contre les troupes républicaines, au moment où l'armée française rentrait dans

1. *La Intervención Francesa en México, segun el archivo del mariscal Bazaine*, decima parte. México, Vda de Ch. Bouret, 1910, petit in-8°, 263 p. (*Documentos... para la historia de México*, publ. par G. García, t. XXXIII).

ses foyers, campagne qui aboutit au siège de Queretaro; il donne, avec des croquis représentant le terrain de la lutte, des détails complets sur les efforts des troupes de Maximilien, rendus inutiles par la trahison du colonel Lopez, et ajoute en appendice la liste nominative des officiers impériaux faits prisonniers avec leur souverain; elle comprend de nombreux Français et Autrichiens[1].

En 1910, le Mexique, sous la présidence bienfaisante du général Porfirio Diaz, qui depuis a été renversé et qui vient de mourir exilé à Paris (17 juin 1915), a célébré dignement le premier centenaire de son indépendance et, par ordre du gouvernement, une chronique des fêtes officielles qui ont eu lieu à cette occasion a été rédigée et luxueusement éditée avec d'abondantes illustrations sous la direction de M. Genaro García. La remise au gouvernement de ce pays par la France des clefs de la capitale, Mexico, offertes en 1863 au général Forey et celle par l'Espagne des uniformes du chef patriote Morelos, pris et fusillé en 1815, sont relatées dans cette publication; les renseignements qu'elle contient pourront servir à l'histoire intérieure et diplomatique du Mexique[2].

Cuba. — L'activité intellectuelle dans l'île de Cuba n'a jamais été négligeable. Aussi M. Trelles a entrepris une œuvre méritoire, en publiant une *Bibliographie cubaine*[3], dont il a avec diligence réuni les éléments; il avait déjà fait paraître un *Essai de bibliographie cubaine des XVIIe et XVIIIe siècles*. Le tome I de sa *Bibliographie*, imprimé en 1911, embrasse les années 1800 à 1825. Il est à souhaiter que les moyens matériels d'en faire paraître la suite ne lui soient pas refusés. Dans ce volume, les mentions d'ouvrages sont rangées chronologiquement et suivies d'une table alphabétique; quelque 2,000 publications de tout genre, littéraires, historiques, géographiques, économiques, administratives, y compris les périodiques, y sont indiquées avec soin, celles éditées dans l'île et celles parues à l'étranger qui se rapportent à ce pays. Les appendices contiennent la liste, par localités, des premiers ouvrages imprimés et des premiers périodiques qui ont paru à Cuba et une bibliographie de la Bibliographie cubaine.

1. *Kaiser Maximilian von Mexiko, die letzten Monate seiner Regierung und sein Tod*, nach eigenen Erlebnissen von J. N. Freiherrn von Fürstenwärther, bearbeitet von Major Alois Veltze. Wien, L. W. Seidel, 1910, in-8°, VII-182 p.

2. *Crónica oficial de las fiestas del primer Centenario de la independencia de México*, publ. bajo la dir. de Genaro García, por acuerdo de la Secretaria de gobernación. México, talleres del Museo Nacional, 1911, gr. in-folio, VIII-308-139-VII p., phototypies.

3. Carlos M. Trelles, *Bibliografía Cubana del siglo XIX*. T. I (1800-1825). Matanzas, impr. Quiros y Estrada, 1911, in-8°, VII-330 p.

On peut espérer que les études d'histoire cubaine recevront une nouvelle impulsion de l'Académie d'histoire nationale, qui s'est constituée en 1910 à La Havane, avec 30 membres, dont M. DE VELASCO a résumé la carrière littéraire[1].

L'un de ces membres est l'actif directeur de la Bibliothèque nationale cubaine, M. FIGAROLA-CANEDA[2], qui dirige aussi une revue d'érudition, la *Revista de la Biblioteca nacional;* il a publié un catalogue des cent vingt-huit cartes de Cuba parues de 1560 à 1910 et conservées au British Museum[3].

M. le général WEYLER a jugé que, le temps ayant fait son œuvre, l'heure était venue pour lui de publier le récit des événements dont fut le théâtre l'île de Cuba, durant le temps qu'il y commanda comme gouverneur et capitaine général espagnol, du 10 février 1896 au 31 octobre 1897[4]. Il y expose, dans le plus grand détail, à la fois les opérations militaires qu'il dirigea et les mesures administratives et politiques prises par lui pour réprimer la rébellion et pacifier l'île, qui se détachait violemment de l'Espagne. Son récit est accompagné des documents officiels qui en sont les pièces justificatives; il sera grandement utile aux historiens de ce dernier et douloureux épisode de l'indépendance des anciennes colonies espagnoles d'Amérique.

COLOMBIE. — Les Archives nationales de la Colombie, conservées à Bogotá, contiennent, pour la période antérieure à 1830, des documents intéressant une grande partie de l'Amérique du Sud, Bogotá ayant été la capitale de l'ancien vice-royaume de Nouvelle-Grenade et ayant conservé, grâce à sa situation géographique, à l'abri des redoutables insectes rongeurs et des hasards des guerres, les papiers de ses administrations et aussi ceux qui y ont été déposés provenant d'autres provinces, au début du XIXe siècle. M. VERGARA Y VELASCO[5] a courageusement entrepris d'en dresser l'inventaire et vient de faire paraître le premier volume,

1. Carlos de Velasco, *la Academia de historia de Cuba, los Académicos de número* (extrait de la *Revista de la Biblioteca nacional*). Habana, impr. de la Biblioteca nacional, 1910, in-8°, 68 p., portraits.

2. Cf. *Rev. histor.*, t. CXV, p. 195.

3. D. Figarola-Caneda, *Cartografía cubana del British Museum*, 2e éd. Habana, impr. de la Biblioteca nacional, 1910, in-8°, 21 p.

4. General Weyler, *Mi mando en Cuba, historia militar y política de la última guerra separatista durante dicho mando.* Madrid, F. González Rojas, 1910-1911, 4 vol. in-8°, 497, 530, 554, 590 p., portraits, cartes. Prix : 10 p. chaque vol. Le t. V et dernier de l'ouvrage ne nous est pas parvenu.

5. *República de Colombia. Archivos nacionales, índice analítico, metódico y descriptivo* por F. J. Vergara y Velasco. *Primera serie : la Colonia, 1544-1819. Tomo I : Gobierno en general. Primer volúmen : cedulario, gobierno, real audiencia, virreyes.* Bogotá, Impr. nacional, 1913, in-8°, XII-467 p.

qui ouvre la première série, celle des archives de l'époque coloniale (de 1544 à 1819). Les papiers de cette époque ont été reliés en volumes qui sont conservés en partie dans l' « Archivo nacional » et en partie dans l' « Archivo histórico ». M. Vergara y Velasco donne, dans ce premier volume intitulé « gouvernement en général », l'analyse de tous les actes de l'autorité royale (cédules et ordres royaux depuis 1541), des bulles et brefs pontificaux (1554-1818) relatifs à l'administration du vice-royaume de Nouvelle-Grenade, des dossiers des affaires soumises à la décision des vice-rois (1595-1826) et des décisions du tribunal de l'Audience royale (1551-1828); il accompagne ces analyses d'une table chronologique pour chacune de ces séries de documents. C'est un excellent inventaire sommaire dont la continuation est hautement désirable.

L'*Académie d'histoire et antiquités colombiennes*, fondée par le gouvernement de Bogotá en 1902, est une sorte de comité des travaux historiques et archéologiques, qui a pris à cœur la tâche de publier un dictionnaire historico-biographique colombien, dont, en attendant l'achèvement, nombre de notices ont paru dans son *Bulletin*[1], où elle a reproduit aussi les numéros du Journal politique de Bogotá de l'an 1810, qui relate les premières manifestations d'indépendance de l'Amérique espagnole[2], et où elle publie des documents et des mémoires historiques intéressants.

Venezuela. — En décembre 1911 a été constituée l'*Académie nationale d'histoire* du Venezuela, qui a entrepris sans tarder la publication d'un *Bulletin*[3], où est publiée en supplément, avec pagination séparée, une *Histoire de la Colombie*, jusqu'à 1817, composée par A. Parejo[4].

M. Vanellilla Lanz a établi, dans une courte étude[5], que dans la guerre d'indépendance, du moins jusqu'en 1815, les troupes royalistes espagnoles étaient composées en très grande partie de créoles et d'Indiens ou métis et que la lutte eut dans ces premières années le caractère d'une guerre civile. Il a signalé justement la conséquence de ce fait, qui a retenti et retentit encore dans l'histoire

1. *Boletín de historia y antigüedades, órgano de la Academia de historia nacional.* T. I (Bogotá, Impr. nacional, 1903, in-8°), p. 114, 153, 269-280, 322, 451, 634; t. VI (1911), p. 486-508, 583, 639-641.

2. *Boletín de historia y antigüedades*, t. I, p. 341-680.

3. *Boletín de la Academia nacional de la Historia.* T. I. Caracas, tipografía americana, 1912, in-8°. Nous n'en avons reçu que les trois premiers numéros (p. 1-240).

4. Doctor Antonio Parejo, *Historia de Colombia.* Caracas, tipografía americana, 1911, in-8°.

5. Laureano Vanellilla Lanz, *la Guerra de nuestra independencia fue una guerra civil.* Caracas, tip. « El Cojo », 1912, in-16, 37 p.

politique et sociale de son pays, à savoir que, si l'Espagne n'y avait pas trouvé cet appui, la lutte eût été beaucoup moins longue et moins sanglante et ainsi eussent été épargnées, pour le progrès futur, bien des vies de Vénézuéliens de la classe la plus cultivée.

Brésil. — C'est un excellent résumé de l'histoire du Brésil que donne M. Oliveira Lima, distingué diplomate et historien, en publiant les conférences faites par lui à la Sorbonne[1]. Il raconte comment s'est formée la nationalité brésilienne, depuis les débuts de la colonisation portugaise au commencement du XVIe siècle, puissamment aidée par les Jésuites missionnaires; comment cette nationalité prit conscience d'elle-même durant les guerres soutenues par les colons portugais pour mettre fin aux occupations française et hollandaise des XVIe et XVIIe siècles et grâce au développement de la colonisation à l'intérieur du pays; comment le Brésil est devenu une véritable et forte nation indépendante sous l'influence des idées révolutionnaires françaises et par l'autorité de souverains et d'hommes d'État inspirés par le désir du progrès.

La vie du Père Gonzalez de Santa-Cruz, qui se consacra à l'évangélisation des indiens Guaranis, sur les bords de l'Uruguay, rédigée par le P. C. Teschauer, fournit un exemple typique des efforts faits pour la civilisation et la colonisation dans la contrée qui forme aujourd'hui une partie de l'état brésilien de Rio Grande du Sud[2].

D'intéressants détails sur l'histoire de la région de Rio de Janeiro, entre autres relatifs à l'occupation de ce port par les Français, sont contenus dans la vie du Père José de Anchieta (1533-1597), provincial des Jésuites au Brésil, écrite par son successeur, le Père Roiz (Pedro Rodrigues), en 1608, et publiée, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Lisbonne, dans les *Annales de la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro*[3], par M. E. Prado.

Dans ce même recueil a paru une traduction française par M. Bondam d'une *Description manuscrite des côtes du Brésil*, illustrée de croquis représentant les profils du littoral, d'après les relations des marins hollandais et français (1600-1629), compilée par le Hollandais Hessel Gerritsz[4].

1. Oliveira Lima, *Formation historique de la nationalité brésilienne*, préface par E. Martinenche, avant-propos par José Vérissimo. Paris, Garnier, [1911], in-8°, XXIII-251 p. Prix : 4 fr.

2. Carlos Teschauer, S. J., *Vida e obras do veneravel Roque Gonzalez de Santa Cruz*. Rio Grande do Sul, Pintos, 1909, in-16, 160 p., gravures, cartes.

3. *Vida do Padre José de Anchieta*, pelo Padre Pedro Rodrigues, dans *Annaes da Bibliotheca nacional do Rio de Janeiro*, t. XXIX. Rio de Janeiro, Officinas da Bibliotheca nacional, 1909, in-8°, p. 181-287.

4. *Journaux et nouvelles... de la navigation aux Antilles et sur les côtes du Brésil*, ms. de Hessel Gerritsz, trad. par E. J. Bondam (*Ibid.*, p. 97-179).

L'*Institut historique et géographique brésilien* a publié une autre source de l'histoire du Brésil pendant la première moitié du XVIIe siècle : *la Correspondance de Diogo Botelho*, gouverneur du Brésil de 1602 à 1608, recueil des actes officiels concernant son administration qui sont conservés aux archives portugaises de la Torre de Tombo[1]. Ont paru aussi de curieux documents relatifs à la *Conquête et à la colonisation de la côte du Brésil*, c'est-à-dire des états de Para et de Maranháo, de 1612 à 1648, où est racontée la campagne à l'« isle de Maragnan au pays des Topinambeus », dans laquelle l'expédition française du sieur de La Ravardière fut défaite, en 1614, par Gerónimo de Alburquerque[2].

M. PEREIRA DA COSTA a écrit une *Réhabilitation historique du comte Jean-Maurice de Nassau*, gouverneur des possessions hollandaises au Brésil de 1637 à 1644, où il définit le caractère de son rôle et de son action à Pernambuco[3].

Au contraire, l'historien de Pernambuco, le bénédictin Domingos DO LORETO COUTO, qui y écrivait en 1757 ses *Joies du Brésil et gloires de Pernambuco*, se montre très sévère et hostile à l'égard des Hollandais. Dans cet ouvrage, il raconte la découverte et la conquête des provinces de Pernambuco, Rio Grande, Ceara, Parahyba; les guerres avec les Hollandais, à la fin vaincus; décrit les villes de ces provinces; narre la biographie des hommes et des femmes qui s'y distinguèrent par leurs vertus, leur courage sous les armes ou leur talent dans les lettres; comme autrefois B. de Las Casas, il prend vivement la défense des Indiens du pays. C'est un livre fort intéressant qui méritait d'être publié[4].

Une *Information générale sur la capitainerie générale de Pernambuco*, datée de 1749, contient le recueil des ordonnances royales et autres documents administratifs des XVIIe et XVIIIe siècles qui ont régi cette importante province sous les gouverneurs portugais, de Francisco Barreto (1648) à Marcos de Noronha (1746)[5].

1. *Correspondencia de Diogo Botelho, governador do Estado do Brazil*, dans *Revista do Instituto historico e geographico Brazilero*, t. LXXIII, parte I (Rio de Janeiro, Impr. nacional, 1911, in-8°), p. I-XXXIV, 1-258.

2. *Documentos para a historia da conquista e colonisação da costa de leste-oeste do Brasil*. Rio de Janeiro, Officina da Biblioteca nacional, 1905, in-8°, 322 p. (extrait des *Annaes da Biblioteca nacional*, t. XXVI).

3. Dr F. A. Pereira da Costa, *Rehabilitação historica do conde de Nassau*, dans *Revista do Instituto historico e geographico Brazileiro*, t. LXXI, parte II. Rio de Janeiro, Impr. nacional, 1909, in-8°, p. 1-105.

4. D. Domingos do Loreto Couto, *Desaggravos do Brasil e glorias de Pernambuco*. Rio de Janeiro, Officina da Biblioteca nacional, 1904, in-8°, 566 p. (extrait des *Annaes da Biblioteca nacional*, t. XXIV et XXV).

5. *Informação general da capitania de Pernambuco (1749)*. Rio de Janeiro,

L'histoire littéraire et artistique n'est point négligée au Brésil. M. Jansen do Paço a rédigé et publié un excellent catalogue des éditions, traductions, imitations et continuations des œuvres de Cervantès, ainsi que des ouvrages relatifs à cet immortel écrivain, dont une exposition avait été préparée par lui au nom de la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro, à l'occasion du troisième centenaire de l'apparition de *Don Quichotte* (1605)[1].

Sous le titre : *la Mission artistique de 1816*, M. d'Escragnolle Taunay a raconté les efforts remarquables faits, à la demande de Jean VI, roi de Portugal et du Brésil, pour le développement artistique du Brésil et la création d'un enseignement des beaux-arts, par une mission française, dirigée par Joachim Lebreton, ancien directeur des beaux-arts au ministère de l'Intérieur, puis secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts de l'Institut, et composée de N.-A. Taunay, peintre en renom, A.-M. Taunay, son frère, sculpteur, J.-B. Debret, peintre, Grandjean de Montigny, architecte, Ch.-Simon Pradier, graveur, et du musicien S. Neukomm, de Salzbourg[2].

Au centre du continent américain, le gouvernement de l'état brésilien de Matto Grosso vient de commencer la publication d'une *Revue juridique*, qui contient les décisions du Tribunal fédéral suprême, les lois particulières de cet état et les sentences de ses tribunaux qui formera un recueil utile à la jurisprudence[3].

C'est surtout sur l'état de Sáo Paulo que portent les *Visions du Brésil* de l'abbé Gaffre, qui y a voyagé et donne des renseignements et impressions intéressants sur les progrès de l'agriculture, de l'instruction et de la colonisation européenne dans ce riche État[4].

Bolivie. — Les louables efforts, sans cesse renouvelés, par les religieux franciscains du couvent de Tarija pour faire pénétrer la civilisation dans les contrées reculées du sud de la Bolivie, sur les contreforts des Andes, parmi les Indiens Chiriguanos et Tobas, sont racontés dans un livre dû à deux d'entre ces missionnaires. La pre-

Officina da Biblioteca nacional, 1908, in-8°, 380 p. (extrait des *Annaes da Bibliotheca nacional*, t. XXVIII).

1. *Catalago da collecção Cervantina...* organisado por Antonio Jansen do Paço, dans *Annaes da Biblioteca nacional do Rio de Janeiro*, t. XXIX (Rio de Janeiro, 1909, in-8°), p. 1-96, photogravures.

2. Dr. Affonso d'Escragnolle Taunay, *A missáo artistica de 1816*, dans *Revista do Instituto historico e geographico Brazileiro*, t. LXXIV, parte I (Rio de Janeiro, typ. do Jornal do Commercio, 1911, in-8°), p. 1-202, photogravures.

3. *Revista juridica do Estado de Matto Grosso*, redactor : Dr. J. J. de Freitas Coutinho. Cuyabá, typ. official, n° 1, septembre 1913, in-8°, 134-III p.

4. L.-A. Gaffre, *Visions du Brésil*. Rio de Janeiro, F. Alves; Paris, Aillaud-Alves, 1912, in-16, 398 p.

mière partie, rédigée en 1810 par le P. Comajuncosa, va de 1755 à cette date; la seconde partie, de 1810 à 1883, a été écrite par le P. Alejandro Corrado, qui a composé aussi l'introduction historique sur la ville de Tarija, fondée en 1574, et ses habitants[1].

Paraguay. — A l'occasion du congrès des Américanistes, l'Université argentine de La Plata a publié une partie de l'œuvre inédite de P. Sánchez Labrador, jésuite, relative au Paraguay. Cet ouvrage écrit en 1770 est le résultat des observations et des recherches de ce missionnaire qui parcourut toute la région; outre l'histoire de la colonisation, il contient des renseignements géographiques, économiques, botaniques et ethnographiques d'un grand intérêt[2].

M. Llanos a résumé, dans une esquisse de psychologie historique, la biographie de José Gaspar Francia, qui, avocat à l'Assomption, puis membre de la municipalité de cette ville, lorsque Buenos-Aires provoqua l'indépendance des provinces du Rio de la Plata, sut établir sa dictature tyrannique, de 1813 à 1840, date de sa mort, sur le Paraguay, qu'il tint isolé de tout contact avec les nations voisines, végétant sans souci du progrès ni de l'avenir[3]. Ce dictateur, de médiocre envergure, ne maintint sa domination qu'en favorisant à l'excès le particularisme du Paraguay[4], à l'abri d'une sorte de muraille de Chine idéale, aujourd'hui heureusement rompue.

Uruguay. — La direction de l'enseignement primaire de la République de l'Uruguay a fait paraître, à l'occasion du *Centenaire de la bataille de Las Piedras* de 1811, gagnée par Artigas, le chef créole, né à Montevideo, à la tête des forces rurales combattant pour l'indépendance, un recueil de conférences et discours d'un caractère historique[5].

E. Martin-Chabot.

(Sera continué.)

1. [A. Corrado], *Il collegio francescano di Tarija e le sue missioni*, trad. de l'espagnol par S. Villoresi. Quaracchi, tip. del collegio di S. Bonaventura, 1887, in-8°, 516 p., carte. L'édition espagnole a paru en 1884.

2. P. José Sánchez Labrador, *El Paraguay católico*, préfaces de J. V. Gonsález et S. A. Lafone Quevedo. Buenos-Aires, impr. Coni, 1910, 2 vol. in-8°, xx-317 et 382 p., fac-similés.

3. Julio Llanos, *El Dr. Francia*. Buenos-Aires, Moen, 1907, in-12, 83 p.

4. Francia retenait prisonniers dans son pays les Européens qui y pénétraient, comme le naturaliste français Bonpland.

5. *El centenario de la batalla de Las Piedras* (Rep. oriental del Uruguay, inspección et dirección general de I. primaria). Montevideo, impr. Mariño, 1912, in-8°, 224 p., photogravures.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

James S. Reid. **The municipalities of the Roman Empire.** Cambridge, University Press, 1913. In-8°, 548 pages.

Le problème étudié par M. James S. Reid dans cet ouvrage est un des plus importants, mais aussi un des plus complexes que Rome ait dû résoudre au cours de son histoire. Le système municipal a été à la fois le noyau et le plus solide fondement de l'empire romain; c'est des institutions municipales que sont sorties, par une extension progressive, la plupart des institutions politiques, administratives, judiciaires de l'État romain. En outre, cette extension ne s'est pas faite en terrain libre. Dans presque toute l'Italie, en Sicile, dans l'Afrique du Nord, en Grèce, en Orient, la politique romaine s'est trouvée en présence d'institutions municipales différentes des institutions romaines; ailleurs elle a rencontré devant elle des tribus ou peuplades, *nationes*, *gentes*, *civitates*, organisées elles aussi, mais organisées sous une autre forme que la forme municipale. Comment Rome s'est-elle comportée à l'égard de tous ces éléments multiples et dissemblables? Comment la cité victorieuse a-t-elle traité les institutions des cités assujetties? Quel est le véritable caractère du système municipal qui, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, paraît s'être étendu uniformément sur tout le monde antique?

Après avoir posé son sujet, en avoir montré l'intérêt et les difficultés, M. J. S. Reid consacre d'abord cinq chapitres à l'histoire des rapports de Rome avec l'Italie; il suit, à travers toute l'époque républicaine, l'évolution de la cité romaine elle-même, l'extension de son territoire propre, le développement des colonies fondées par elle avec des statuts variés, enfin les vicissitudes pacifiques ou troublées à travers lesquelles la péninsule atteignit, au début de l'Empire, une organisation municipale à peu près stable. De l'Italie, il passe aux divers groupes de provinces; il expose comment, dans chacun de ces groupes, provinces gauloises, Germanie et provinces danubiennes, Bretagne et Espagne, Afrique du Nord, pays d'Orient, Grèce d'Europe, la vie municipale a été transformée, instituée, activée par l'influence romaine. En conclusion, il s'efforce de dégager nettement les traits caractéristiques de l'administration municipale; il recherche les causes qui provoquèrent, avant même la fin du haut empire, la décadence des villes; il trace une esquisse de la société urbaine, de ses divers éléments, haute bourgeoisie, Augustales, travailleurs groupés en corporations ou collèges, esclaves, etc. M. J. S. Reid a bien aperçu

les divers aspects du sujet qu'il a entrepris de traiter; il en a compris les difficultés en même temps que la véritable nature et il a fait les plus louables efforts pour tracer de la politique municipale appliquée par Rome un tableau exact, complet, nuancé comme cette politique elle-même.

Les idées générales, exprimées par M. J. S. Reid, sont très souvent judicieuses. Il insiste à plusieurs reprises sur l'élasticité et la souplesse de la politique romaine, sur le libéralisme dont Rome a fait preuve envers les populations soumises; il met en lumière, comme une des conséquences de cette politique intelligente et adroite, l'adhésion spontanée des provinciaux à la civilisation gréco-romaine; il remarque que la plupart des splendides monuments de la Provence, monuments d'Orange, de Saint-Rémy, d'Arles, de Nîmes, ont été construits par les cités ou par des particuliers, sans que le gouvernement impérial y ait contribué sérieusement; il note qu'en Gaule, comme dans la plupart des provinces, l'introduction des institutions et des mœurs romaines a laissé survivre le passé national. De telles idées ne sont peut-être pas absolument nouvelles; on pourrait citer maints ouvrages, surtout français, dans lesquels elles ont été déjà exposées, avec preuves à l'appui. M. J. S. Reid a eu du moins le mérite, qui n'est pas si répandu, d'en reconnaître la justesse, de se les assimiler, de leur donner tout l'appui de son talent net, précis, parfois vigoureux.

Dans le détail, au contraire, il lui est arrivé souvent, trop souvent même, de commettre des erreurs assez graves. Lorsqu'il voit dans l'acte de Flamininus, proclamant aux Jeux Isthmiques de 196 la liberté des cités grecques, un acte de haute sagesse dirigé surtout contre Philippe de Macédoine et Antiochus de Syrie, nous croyons qu'il se trompe du tout au tout : l'acte de Flamininus était un acte de politique extrêmement habile, plus nuisible aux cités grecques qu'à personne et destiné à mettre rapidement la Grèce sous la domination de Rome, parce qu'en leur rendant la liberté elle leur rendait surtout la liberté de la guerre civile et de l'anarchie. M. J. S. Reid ne semble pas avoir compris toute l'importance des faits et des idées que l'empereur Hadrien a exposés devant le Sénat dans le discours rapporté par Aulu-Gelle : la distinction entre le *municipum* et la *colonia* dans les provinces, sous l'empire, y est indiquée avec toute la netteté désirable; pour contester cette netteté, ce n'est pourtant pas une raison suffisante que Mommsen ait rejeté le témoignage d'Hadrien, en l'attribuant faussement à Aulu-Gelle. M. J. S. Reid ne connaît que bien imparfaitement l'Afrique romaine, ou plutôt il a trop aisément accepté les assertions des savants allemands. C'est en effet une erreur de croire que la politique coloniale de Carthage s'est exercée à peu près dans le même sens où devait s'exercer celle de Rome; c'est une erreur d'affirmer qu'avant la conquête romaine, la civilisation et l'esprit helléniques ont pénétré profondément dans l'Afrique du Nord et s'y sont maintenus jusqu'aux derniers jours de la domination impériale;

M. J. S. Reid ne connaît qu'une ou deux inscriptions mentionnant la *fossa* qui limitait la première province romaine en Afrique; on en a découvert un bien plus grand nombre. Il donne sur la reconstitution de Carthage par César et par Auguste, sur le statut de la nouvelle cité, sur l'extension de son territoire des détails d'une telle fantaisie que nous nous demandons vraiment à quelles sources antiques il a pu les puiser; nous le soupçonnons d'avoir accordé une confiance excessive aux médiocres travaux de MM. Kornemann et Barthel. Où M. J. S. Reid a-t-il trouvé que Maxula passait pour être d'origine grecque? On est surpris de trouver sous sa plume la phrase suivante : « L'épithète *Veneria*, que portait la ville de Sicca, rappelle bien plutôt le rôle de Vénus dans les origines mythiques de la gens Julia que le culte de Vénus dans la ville elle-même. » Faire de Segermes une ville située dans une *oasis* près de la côte orientale de la Tunisie, c'est prouver qu'on n'a pas une connaissance bien exacte de la géographie du pays. Ne citer que le nom de Mommsen à propos de la grande inscription du Saltus Burunitanus et passer sous silence les pages remarquables consacrées par Fustel de Coulanges au même document, c'est manquer à l'impartialité scientifique. Et nous pourrions allonger encore la liste des erreurs de détail ou des lacunes commises par M. J. S. Reid.

Ces taches n'ont peut-être pas par elles-mêmes une gravité excessive. Mais, après les avoir constatées, on hésite à se prononcer sur les services que le livre de M. J. S. Reid peut rendre comme instrument de travail. Il ne s'y trouve pas une note, une référence, un renvoi. Aucune source antique n'est mentionnée; aucun ouvrage moderne n'est indiqué. Il est pratiquement impossible de vérifier les affirmations, parfois inattendues, qu'on rencontre dans ce livre. Pour notre part, nous jugerions très périlleux d'en recommander la lecture et l'usage à des élèves. L'absence de tout appareil scientifique et le nombre des erreurs de détail que nous y avons relevées sont, à ce point de vue surtout, tout à fait regrettables.

J. TOUTAIN.

Charles JOHNSON et Hilary JENKINSON. **English Court hand, A. D. 1066 to 1500, illustrated chiefly from the public Records.** Oxford, at the Clarendon press, 1915. 1 vol. de texte, in-8°, XLIV-250 pages, et un album, 44 pl., gr. in-fol. Prix : 25 sh.

Hilary JENKINSON. **Palæography and the practical study of Court hand.** Cambridge, at the University press, 1915. Petit in-fol., 37 pages et 13 pl. Prix : 8 sh.

Ces deux ouvrages sont destinés à l'enseignement de la paléographie et s'adressent avant tout aux personnes qui travaillent aux

P. Record Office. Là sont déposées, comme chacun sait, les archives de la couronne d'Angleterre, les plus riches peut-être du monde entier, car, dans nul autre pays, les administrations publiques n'ont pris d'aussi bonne heure autant de soin pour consigner le souvenir écrit de leurs opérations; nulle part, les séries de documents ne sont aussi anciennes et aussi complètes; il en est qui, débutant avec le XIIIe siècle, se continuent encore de nos jours. Les scribes qui ont exécuté la masse vraiment prodigieuse de brefs, de chartes, de rôles, de comptes, de pièces de procédure ont eu leurs habitudes d'écrire qui sans doute se sont modifiées dans la suite des temps, mais qui ont toujours conservé un caractère propre à chaque époque. C'est ce qui constitue ce qu'on appelle le *Court hand*, et l'on distingue le *Court hand* du *book hand*, qui est l'ensemble des pratiques et des traditions observées par les scribes chargés d'exécuter les livres. L'écriture des livres, des œuvres littéraires si l'on veut, conserve toujours quelque chose d'appliqué, d'impersonnel; celle des documents administratifs est plus courante, plus individuelle. Toutes deux procèdent d'ailleurs de la même origine, qui est la minuscule carolingienne; elles offrent donc de grandes ressemblances non seulement entre elles, mais aussi avec les écritures du Continent; le système des abréviations, de la ponctuation, est le même des deux côtés de la Manche et, quand on sait déchiffrer les écritures usitées en France du XIe au XVe siècle, on n'éprouve que de légères difficultés à lire les écritures d'Angleterre.

Comment enseigne-t-on la paléographie médiévale en Angleterre? Il y a vingt ans on n'aurait peut-être pas pu signaler dans tout le Royaume-Uni un seul cours public à l'usage des apprentis paléographes. Aujourd'hui, il n'y a peut-être pas une Université anglaise où cet enseignement ne soit organisé plus ou moins complètement. Les recueils de fac-similés, sans lesquels on ne saurait former d'élèves, sont assez nombreux et importants; la plupart font d'ailleurs connaître surtout les manuscrits littéraires ou reproduisent des chartes originales exécutées avec un soin particulier, d'une main appliquée, impersonnelle, comme celle de livres. C'est uniquement des types d'écritures officielles, administratives que s'occupent MM. Johnson et Jenkinson, tous deux d'ailleurs employés au P. Record Office. Et l'ouvrage qu'ils ont produit en commun est un manuel pour les commençants.

Le volume de texte comprend d'abord une introduction où les auteurs nous indiquent brièvement l'origine du *Court hand*, les conditions dans lesquelles s'est formée l'écriture plus courante des pièces d'archives, moins compassée que celle des livres et, d'autre part, toujours plus lisible. Les cours supérieurs de l'Angleterre n'ont jamais connu, en effet, ni les scribes griffonnant à la diable comme certains greffiers du Châtelet, ni les abréviations se multipliant comme dans les livres de théologie et de droit pour économiser de la place. Puis ils nous parlent des influences étrangères, dont la plus notable

est celle de la cour pontificale, de la langue usitée par les scribes (le latin et le français, l'anglais étant pour ainsi dire dans les actes administratifs inexistant avant le XVIe siècle), enfin de l'énorme quantité de documents où l'on rencontre cette écriture officielle, qui a exercé une influence prépondérante dans tous les compartiments des administrations provinciales, municipales et privées.

Viennent ensuite : une esquisse rapide du développement de cette cursive, un petit traité sur les différents modes d'abréviation avec une liste alphabétique des abréviations les plus usuelles (certaines paraissent être exclusivement particulières à l'Angleterre[1]), des conseils sur les soins à prendre pour transcrire ces anciennes écritures, une bibliographie qui eût gagné à être présentée avec plus de méthode (les livres sont rangés au hasard, sans suivre aucun ordre ni chronologique ni alphabétique), un tableau des principaux fonds d'archives d'où sont tirées les planches, enfin une histoire : 1° de chacune des lettres de l'alphabet latin (ou français, qui est le même); 2° des « runes » ou des trois lettres anglo-saxonnes qui représentaient autrefois le *th* doux, le *th* dur et le double *v;* 3° des chiffres dits arabes; 4° de la ponctuation et des marques employées pour distinguer les paragraphes. Dans la seconde partie du volume, les auteurs ont donné la transcription de la plupart des pièces reproduites en fac-similé dans l'Album, avec des notes paléographiques très minutieuses et une brève traduction des mots rares ou de quelques termes techniques. Le tout est présenté avec une précision, une minutie qu'il faut louer sans réserve.

Ce livre, les auteurs le déclarent explicitement, n'est pas un traité systématique de paléographie; « des sujets tels que le développement historique des abréviations », disent-ils (p. XIII), « ou l'évolution du *book hand* en Angleterre ont été délibérément négligés; le *Court hand* lui-même est traité ici d'une manière plutôt empirique que scientifique, notre principal but étant de mettre un bon manuel aux mains de l'étudiant et un utile recueil de fac-similés au service du professeur ». Il semble néanmoins qu'un supplément d'information sur le système d'écriture d'où le *Court hand* tire son origine eût été bien accueilli des étudiants, à qui l'on parle, par exemple, des lettres onciales sans qu'ils sachent ce que ce mot signifie. Il est douteux, d'autre part, qu'ils suivent, avec toute l'attention qu'elle mérite, l'histoire de chaque lettre, d'autant qu'on a fait figurer dans les tableaux qui l'accompagnent des formes de lettres (surtout majuscules), qui ressemblent plus à des fantaisies de scribe qu'à des caractères usuels[2]. D'ailleurs, cette partie est plutôt le livre du maître que celui de l'élève.

1. Par exemple : *aff.*, pour afferator ou affidavit ; *ca. sa.*, pour capias ad satisfaciendum ; *ve. fa.*, pour venire facias, etc. Je relève dans cette liste une faute d'impression : la syllabe *mes.* abrége le mot *mesuagium* et non *mesnagium*.

2. J'ai noté, à cause de leur étrangeté, les suivantes : C 4, D 16, M 5, Q 4, R 12 et S 11.

Là où l'élève trouvera une ample matière d'enseignement, c'est dans le recueil de fac-similés, car on ne devient bon paléographe que par la lecture constante des types les plus variés d'écritures. Ce recueil est excellent; le choix des pièces à reproduire est fort bon et l'exécution en est parfaite. Les auteurs ayant constaté que dans chacune des cours supérieures de l'administration royale les scribes avaient adopté des particularités différentes d'écriture et d'abréviation ont pris soin de prendre leurs documents dans chacun des grands fonds de leurs archives. Sont donc représentés dans ce beau recueil : pour l'échiquier, les « Pipe rolls », les rôles des recettes et des dépenses; pour la chancellerie, les rôles des « cartae », des lettres patentes et des lettres closes; des « plea rolls », parmi lesquels figurent des rôles de la « Curia regis »; des rôles d'assises et de plaidoiries, soit « coram rege », soit dans le palatinat de Lancastre; des actes d'accords passés devant la cour des plaids communs pour le transfert de la propriété foncière (*fines, pedes finium*); un petit nombre d'expéditions scellées du grand sceau de la royauté; des types d'écritures plus libres provenant des secrétaires de certains princes ou grands fonctionnaires et groupés aujourd'hui dans l'inestimable recueil appelé « Ancient correspondence ». Un autre groupe de fac-similés représente les écritures employées dans les administrations provinciales, ecclésiastiques et privées; dans ces dernières, on en arrive aux écritures proprement individuelles, à ce qu'on appellerait aujourd'hui des autographes. Cet ensemble de fac-similés ne servira pas seulement à l'enseignement de la paléographie pure, il intéressera également celui qui s'occupe de l'histoire des institutions et, jusqu'à un certain point aussi, de la diplomatique.

Une connaissance précise des types d'écriture employés dans les diverses administrations et de leur développement graduel permet de dater les documents où manquent les indications chronologiques. Mais l'aspect de l'écriture est un critérium parfois trompeur. C'est ce qu'a mis en bonne lumière M. Jenkinson dans son « Étude pratique de l'écriture officielle » que nous annonçons en tête de cet article. Il a, par exemple, fait reproduire en fac-similé onze parties d'un rôle de 1225 pour la levée d'un impôt du quinzième et il montre que, si plusieurs des copistes qui ont exécuté ce rôle avaient une écriture toute semblable à celle des lettres patentes ou closes transcrites sur les rôles de cette même année, d'autres formaient leurs lettres et employaient des signes d'abréviation que l'on retrouve exactement dans certains rôles de la pipe rédigés sous Henri II, soit quelque cinquante ans auparavant. Les deux premières planches reproduisent en outre de prétendues chartes de Henri II qui ont été fabriquées sous Édouard III, mais avec une telle dextérité manuelle que de bons paléographes ont pu se tromper sur leur authenticité; il a fallu constater de grossières méprises dans les noms des témoins pour s'apercevoir de l'erreur. M. Jenkinson tire de ces faits bien constatés la conclusion qu'à l'étude

des types d'écriture usités dans les administrations publiques et dans les autres qui les imitaient, il faut joindre l'histoire de ces administrations elles-mêmes et de leurs archives. Il a tout à fait raison; mais l'archivistique[1] et l'histoire des institutions sont tout de même des enseignements différents et qui exigent d'autres aptitudes; peut-être M. Jenkinson a-t-il quelque tendance à mêler des disciplines qu'il vaut mieux traiter séparément. Nous avons connu à l'École des chartes un professeur de paléographie, très zélé, très enthousiaste, qui finissait par se donner des airs d'annexer dans son cours presque tous ceux de ses collègues. *Est modus in rebus.*

Ch. Bémont.

Édouard Maugis. **Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV.** T. II. Paris, Auguste Picard, 1914. In-8°, 420 pages.

M. Maugis poursuit avec beaucoup de vaillance son histoire du Parlement de Paris; le tome II paraît une année après le tome I et c'est, croyons-nous, la seule publication importante qui ait été publiée sur notre histoire nationale depuis qu'a éclaté cette guerre terrible.

Le tome II diffère sensiblement du tome I[2]. Dans celui-ci, M. Maugis avait étudié, en trois livres, des questions techniques : le recrutement et la composition du Parlement, l'administration de la justice, le rôle politique du Parlement et le droit de remontrance depuis les origines ou du moins depuis l'ordonnance de 1389 jusqu'à l'assassinat d'Henri III; on pouvait s'attendre à retrouver ici l'examen des mêmes questions pour le règne d'Henri IV. Or, on est très surpris, en ouvrant ce tome II, que l'auteur revienne en arrière; nous nous trouvons ramenés, avec le livre IV, au règne d'Henri II et à l'édit de Saint-Germain de mars 1549, qui partage entre les prélats et les juges royaux la connaissance des troubles causés par les protestants, attribuant aux premiers le crime d'hérésie proprement dit, aux seconds celui de sédition et de perturbation. M. Maugis, sans nous prévenir, a modifié son plan. Dans ce nouveau volume, il ne traite plus que de façon accessoire les questions d'organisation qui ont rempli le précédent; il fait l'histoire même du Parlement; il dit à quels grands événements il a été mêlé; et, dès lors, il nous vient un grand regret. Pourquoi, lui qui a consulté, qui a lu avec une si admirable patience tous les registres du Parlement, ne nous a-t-il fait cette histoire qu'à

1. Dans l'introduction, M. Jenkinson trace un tableau sommaire des fonds d'archives administratives existant au P. Record Office pour une seule année, la onzième du règne d'Édouard II. La masse en est prodigieuse et elle n'a cessé de grossir dans la suite des temps.

2. Sur ce tome I, voir *Revue historique*, t. CXV, p. 153.

partir du milieu du XVIe siècle? Le chapitre I de ce tome II est intitulé : le Parlement et la Réforme, et il commence, comme il vient d'être dit, à l'édit de mars 1549. « Nous prenons la question », écrit M. Maugis, « au moment où elle passe, de l'ordre spéculatif des idées et des livres, à celui des faits positifs, où la Réforme devient un élément de perturbation non plus seulement morale, mais politique, où elle appelle, par ses audaces, les rigueurs de la répression non contre les seuls écrits ou les personnes, mais contre la faction elle-même. » Il est pourtant bien dommage que M. Maugis n'ait pas pris la question dès l'origine. Il nous eût certainement appris bien de curieux détails sur le procès de Louis de Berquin en 1529, sur l'affaire des placards en 1534, sur l'ordonnance de 1540, etc.; il nous eût montré comment s'est formée la doctrine du Parlement sur la répression de l'hérésie; et nous croyons bien qu'il eût pu éclairer le problème encore si obscur du développement du protestantisme en France. Mais sachons-lui gré de tout ce qu'il nous apporte de nouveau. Si le coup d'État du 10 juin 1559, la fameuse mercuriale d'Henri II, qui eut pour conséquence l'arrestation d'Anne du Bourg, de Paul de Foix et de Loys du Faur, nous était déjà bien connu, si les réflexions, d'ailleurs exactes, sur les raisons qui finirent par éloigner le Parlement de la Réforme avaient été déjà présentées, le chapitre qui nous montre la conduite du Parlement après chaque édit de pacification, de 1560 à 1576, de l'édit de Romorantin à celui de Beaulieu, est rempli de faits ignorés jusqu'ici et fournit à l'historien bien des précisions. Les chapitres qui concernent la période de la Ligue sont particulièrement intéressants et nouveaux. Appuyés sur les registres, M. Maugis montre que jusqu'ici les historiens ont eu le grand tort de s'en fier à L'Estoile, qu'il prend à diverses reprises sur le fait d'inexactitude et de grave négligence; combien il serait nécessaire qu'on nous donnât, après l'édition des bibliophiles, une édition critique du célèbre mémorialiste! Il prouve qu'au début les parlementaires demeurés à Paris furent un jouet aux mains de la Ligue, mais qu'ils ne tardèrent pas à se ressaisir et qu'ils sauront aux États-Généraux de 1593 défendre, contre les partisans de l'Espagne, les principes fondamentaux de la monarchie française. Au Parlement de Paris s'opposa le Parlement de Tours, composé des magistrats demeurés fidèles à Henri III; il se réunit en avril 1589, soutint, après l'assassinat du Valois, le Béarnais et rentra à Paris le jeudi 14 avril 1594, après cinq années d'existence très agitée, remplies surtout par des discussions sur des questions de personnes. Un autre Parlement s'était constitué à Châlons-sur-Marne, qui eut sans doute pour origine une commission de grands jours : délégation extraordinaire du Parlement de Tours, elle devint permanente et subsista jusqu'en mai 1594. L'histoire de ces deux assemblées de Tours et de Châlons est faite pour la première fois par M. Maugis. En avril et mai 1594, les trois cours se réunissent et le Parlement de Paris se reconstitue; mais naturellement

les membres qui avaient été fidèles à Henri IV et les autres se rencontrèrent sans enthousiasme; il y eut entre eux des froissements et même de violentes disputes. Les parlementaires s'élèvent au chiffre de 188, qui nous paraît bien excessif. M. Maugis nous dit comment, de 1594 à 1599, fut liquidée la période des troubles; il termine au 25 février 1599 où le Parlement enregistra, d'assez mauvaise grâce, l'édit de Nantes.

Le livre v est consacré au règne proprement dit d'Henri IV; il est constitué par trois chapitres qui portent les titres : I. Statut du parlement, recrutement et composition; II. Le droit d'enregistrement et de remontrances (ce sont là deux des divisions du t. I); III. Le Parlement d'Henri IV et le nouvel esprit gallican (on y voit que le Parlement était beaucoup plus favorable aux jésuites qu'on ne le croit d'ordinaire; le parti hostile à la Compagnie ne rallia l'unanimité qu'à un moment, lors de l'attentat de Châtel à la fin de 1594; plus tard, les jésuites comptèrent parmi leurs partisans un grand nombre de conseillers et il semble bien que contre l'édit de rappel de 1603 le Parlement n'ait résisté que pour la forme).

Telle est l'analyse de ce nouveau volume. Nous lui adressons bien sincèrement les mêmes éloges qu'au tome I. M. Maugis connaît à fond les registres du Parlement; il en a tiré un très grand nombre de faits inédits. Pourtant, nous devons aussi renouveler nos critiques. Pourquoi l'art fait-il autant défaut à la composition? Peut-être dans ce tome qui renferme des parties narratives en sommes-nous davantage choqués. M. Maugis sait présenter d'intéressantes réflexions générales : qu'on lise par exemple ses pages sur les avantages et l'inconvénient de l'esprit de corps (p. 274-275); il fait des comparaisons très suggestives entre deux époques, par exemple sur la rentrée à Paris du Parlement de Poitiers en 1436 et la réunion au Parlement ligueur des compagnies fidèles de Tours et Châlons en 1594 (p. 187 et suiv.); mais, dans ses récits, il ne rappelle point les événements auxquels il fait allusion; il suppose bien à tort ses lecteurs aussi instruits que lui; il mêle l'accessoire et le principal, et souvent il a mis bout à bout ses extraits de registres, sans que des caractères d'imprimerie différents distinguent de sa prose à lui les longues citations. Puis ici encore pourquoi avoir limité rigoureusement, systématiquement, sa documentation aux registres mêmes? A cette méthode, M. Maugis ne fait exception que pour nous citer, d'après les imprimés, un certain nombre de discours de Guillaume du Vair, ainsi le discours *après les barricades*, de mai 1588; *la Suasion de l'arrest pour la manutention de la loy salique* en 1593. Pourtant, il sait qu'en réalité du Vair ne s'est pas exprimé sous cette forme devant le Parlement, qu'il a développé, amplifié pour la propagande l'avis exprimé par lui : devant le Parlement, l'orateur n'avait qu'un quart d'heure pour s'expliquer. M. Maugis a eu bien raison d'avoir cité ces admirables pages qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de notre lit-

térature; il nous a montré par elles non pas ce qui s'est passé au Parlement, mais le véritable *esprit* de certains parlementaires dans cette époque de troubles; nous aurions voulu plus d'infidélité de ce genre aux sacro-saints registres, et l'histoire du Parlement en eût été illuminée.

Toute cette histoire est-elle donc dans les registres? En aucune façon, et nous ne songeons pas ici aux registres qui sont en déficit, mais à ceux dont nous possédons la suite régulière. Des feuillets ont été arrachés à dessein et ces feuillets contenaient ce que nous voudrions savoir le plus. Des omissions singulières ont été faites. Parlant du procès fameux entre les jésuites d'une part, le recteur de l'Université et les curés de Paris de l'autre en 1594, M. Maugis écrit, p. 290 : « Nous ne connaissons guère de la cause que quelques détails de procédure. Le fonds même nous échappe, les plaidoiries des avocats et du ministère public n'étant que mentionnées, non insérées au registre des audiences, contre l'usage. Par une sorte de fatalité ou de parti pris, de quelque côté qu'on aborde l'histoire de la Société [de Jésus], on se trouve toujours en présence de réticences, omissions, silences fortuits ou voulus qui font le désespoir de l'érudit. » Mais n'était-ce pas le cas de recourir, pour combler cette lacune, au témoignage des contemporains? Dans les registres du Parlement tels que nous les possédons, il n'est jamais question de l'édit la Paulette. Dès lors, M. Maugis, fidèle à son système, ne parlera pas de cet édit. Il dira seulement (p. 216) : « L'édit de la Paulette ne fut jamais, que nous sachions, vérifié ni débattu en Parlement », et c'est absolument tout, dans le long chapitre consacré au recrutement du Parlement sous Henri IV. Si je veux m'en informer, je suis obligé, après avoir lu ce gros volume sur le Parlement, de rouvrir un manuel; il m'apprendra qu'en 1604 les officiers de judicature et de finances, moyennant un impôt annuel, obtinrent permission de résigner en tout état de cause leur charge, que cette résignation était valable, même s'ils mouraient dans les quarante jours suivant le paiement, qu'au cas de non résignation leurs veuves et leurs héritiers pouvaient en disposer et qu'ainsi les charges devinrent véritablement héréditaires et comptèrent dans une succession comme un domaine[1]. Cette mesure ne fut peut-être pas une transformation aussi profonde qu'on le dit; elle s'explique par une série de dispositions antérieures que M. Maugis rapporte; mais est-ce une raison pour la passer sous silence avec un superbe dédain?

Ce sont des partis pris de ce genre qui rendent souvent obscur le travail de M. Maugis, par ailleurs si méritoire et si rempli de faits. Veut-on savoir ce que les recherches de l'auteur peuvent avoir de véritablement fécond, qu'on lise les appendices placés à la fin du volume. Le troisième sur les gages du Parlement après 1594 est assez

1. Cf. J. Mariéjol, dans Lavisse, *Histoire de France*, VI², p. 62.

insignifiant; mais les deux premiers sont du plus vif intérêt. L'un est l'histoire de la censure des livres et de l'imprimerie par le Parlement au XVIe siècle. Le Parlement intervient d'abord pour assurer à un imprimeur le monopole de l'ouvrage imprimé par lui, donnant ainsi un *privilège;* il contrôle ensuite les doctrines exprimées dans un livre, donnant un *permis d'imprimer*, et il en arrive à dresser la liste des ouvrages qu'un libraire est autorisé à mettre en vente. On trouvera dans cette étude les noms d'Érasme, de Mélanchthon, de Calvin, de Marot, de Bonaventure des Périers, etc., et l'histoire littéraire aura beaucoup à y gagner. M. Maugis a relevé dans les registres 600 ouvrages environ, soit approuvés, soit réprouvés par le Parlement. Cette liste mériterait d'être publiée et les ouvrages devraient être identifiés avec précision. L'autre appendice est consacré au contrôle et à la réformation des Universités par le Parlement au XVIe siècle. C'est surtout par ces études précises et techniques que M. Maugis servira aux historiens et aux travailleurs en général. Nous espérons qu'il les multipliera, qu'il publiera prochainement son chapitre traitant de la surveillance exercée par le Parlement sur la municipalité de Paris et sur les corporations parisiennes, qu'il nous donnera aussi bientôt ce *Tableau* des membres du Parlement auquel il renvoie souvent par avance dans cet ouvrage. M. Maugis nous a déjà beaucoup donné; nous attendons encore davantage de son long et consciencieux dépouillement des registres. Le travail qu'il a fourni, tout en se consacrant à l'enseignement dans un lycée de Paris, est véritablement immense et l'Académie des inscriptions a eu raison de lui décerner le premier prix Gobert, une des plus hautes récompenses dont elle dispose.

Chr. PFISTER.

David Jayne HILL. **A history of diplomacy in the international development of Europe.** T. I : **The struggle for universal empire (B. C. 30 to A. D. 1313).** Londres et New-York, Longmans, 1905. In-8°, XXIII-481 pages. T. II : **The establishment of territorial sovereignty (1313-1648).** 1906, XXV-663 pages. T. III : **The diplomacy of the age of absolutism.** 1914, XXVI-706 pages.

Le titre de l'important ouvrage que M. David Jayne Hill a entrepris et dont il vient de nous donner le troisième volume ne se laisse pas facilement traduire en français. Je le paraphraserais volontiers ainsi : « Histoire de la diplomatie, étudiée à la lumière du développement international de l'Europe. » Que les mots « histoire de la diplomatie » ne trompent pas le lecteur. Les méthodes et les doctrines en usage dans les chancelleries ne forment pas la matière de ce livre. M. Hill, après avoir professé à l'Université de Columbia, a représenté son pays — les États-Unis — dans diverses capitales européennes et en

dernier lieu à Berlin. Homme d'État autant qu'historien, c'est « pour former l'esprit de l'homme d'État » qu'il écrit l'histoire. Le diplomate doit, comme on disait autrefois, savoir l'Europe. Or, « l'Europe » (je cite ici M. Hill) « est encore aujourd'hui, dans une très large mesure, gouvernée par ses souvenirs ». Pour en comprendre l'état présent, il faut en avoir débrouillé le passé. Cette étude du passé de l'Europe, M. Hill, animé surtout de préoccupations pratiques, après l'avoir fait sans doute pour son propre compte, la fait faire à son lecteur. De là est sorti ce livre, auquel conviendrait, mieux que tout autre, le titre que M. Émile Bourgeois a donné à un ouvrage analogue : « Manuel de politique étrangère. » Somme toute, c'est moins une histoire de la diplomatie européenne qu'une histoire de l'Europe à l'usage des diplomates.

L'Europe moderne s'est faite des débris de l'Empire romain ; le souvenir des Césars a hanté pendant des siècles et hante peut-être encore l'esprit des souverains. Très judicieusement, M. Hill ouvre son premier volume par une esquisse de l'histoire de l'Empire. Puis, dans ce premier volume, intitulé : « La Lutte pour l'Empire universel », il étudie les tentatives de ceux qui, après le grand écroulement des invasions, cherchèrent à refaire l'unité de l'Europe : empire carolingien, Saint-Empire romain de nation germanique, efforts de la papauté pour la constitution d'un véritable empire théocratique. Les conflits des papes et des rois allemands, l'éveil de la « conscience civique » dans les villes italiennes, la formation dans l'Europe occidentale des grandes monarchies anglaise et française amènent l'échec de tous ces rêves grandioses. M. Hill arrête son premier volume à la mort de l'empereur Henri VII, l' « alto Arrigo » dont la fin prématurée, à jamais funeste au parti gibelin, laissa Dante inconsolable.

Le tome II[1] porte comme sous-titre : « La formation de la souveraineté territoriale. » C'est l'histoire de l'établissement des grands États de l'Europe moderne, France, Angleterre, Espagne, monarchie autrichienne, et des derniers soubresauts de l'ambition impériale. La doctrine de l'équilibre européen naît des conflits incessants d'États, à peu près égaux en force, dont aucun ne peut atteindre à une hégémonie durable. Les traités de Westphalie qui consacrent à la fois la décadence du Saint-Empire et la ruine des prétentions des Habsbourg à la domination de l'Europe ferment naturellement cette période.

Mais les États ainsi formés étaient pour la plupart gouvernés sous le régime de la monarchie absolue. Les dynasties maîtresses dans chaque pays des destinées nationales ne pouvaient manquer de poursuivre surtout leurs fins propres, et même de reprendre parfois les vieux rêves d'empire universel. La politique de l'Europe, des traités westphaliens à l'aube de la Révolution française, a un caractère dynas-

1. M. Ch. Bémont a déjà entretenu les lecteurs de la *Revue historique* de ce volume. Cf. t. XCIV, mai-juin 1907, p. 134.

tique marqué; c'est « la diplomatie de l'âge de l'absolutisme ». M. Hill s'arrête à la mort de Louis XV. La révolte des colonies américaines, les troubles de Hollande lui paraissent devoir être étudiés comme des préludes de la Révolution française et avec elle.

Il va de soi que la documentation de M. Hill ne pouvait être une documentation d'archives. Mais quelle énorme tâche déjà que de consulter les ouvrages de seconde main touchant l'histoire de l'Europe, d'en retirer la substance, d'écarter les mauvais livres et de ne suivre que des guides sûrs! M. Hill s'est acquitté avec beaucoup de bonheur de ce rude travail. Ses bibliographies présentent quelques omissions. Sauf erreur, l'histoire de France entreprise sous la direction de M. Lavisse n'est citée qu'une fois, l'histoire de Belgique de M. Pirenne ne l'est pas du tout. M. Hill ne paraît connaître qu'un des quatre volumes que M. Luchaire a consacrés à Innocent III, l'excellente histoire de l'Italie au moyen âge de Ludo Hartmann lui a échappé... Mais à quoi bon prolonger cette liste? De tels oublis étaient inévitables. Il serait puéril d'en tenir rigueur à l'intelligent auteur d'un vaste ouvrage.

Aussi bien, les lacunes bibliographiques n'ont-elles d'importance que si, à cause d'elles, le récit se trouve entaché d'erreurs. C'est quelquefois le cas, chez M. Hill. Quelques-unes de ces erreurs ne sont que des inadvertances. Par exemple, l'étrange généalogie de Berwick que l'on lit, t. III, p. 306, n. 1. Le voyage de Pierre l'Ermite à Jérusalem est une pure légende (t. I, p. 236). Rouillé, le négociateur envoyé par Louis XIV, en 1709, au gouvernement des Provinces-Unies, n'était pas [Premier] Président du Parlement de Paris, mais président du Grand Conseil, ce qui représentait une situation bien moins importante (t. III, p. 306). La paix des Pyrénées, — M. Hill le sait bien, — n'a pas donné à la France une frontière nouvelle seulement du côté du sud; elle a comporté la cession par l'Espagne de la province d'Artois (t. III, p. 45). D'autres erreurs de fait sont plus graves parce qu'elles entraînent des erreurs d'appréciation. Si M. Hill avait consulté le *Saint Louis* et le *Philippe le Bel* de M. Langlois, il y aurait vu que la Pragmatique Sanction de saint Louis est un faux qui date vraisemblablement du xve siècle (t. I, p. 389) et il aurait appris qu'il y a de bonnes raisons pour douter que Philippe IV ait été à la fois « un grand génie administratif » (t. I, p. 393) et un despote sans conscience (p. 399). Je ne sais où M. Hill a pris le singulier petit discours qu'il prête à Louis XIV après la mort de Mazarin; ce morceau d'éloquence ne doit pas être authentique (t. III, p. 52). Voici une manière bien médiocrement exacte de présenter la politique religieuse de Louis XIV : « En 1681, brusquement, Louis XIV ordonna à sa cour d'être dévote; désormais, chaque courtisan devint un missionnaire » (t. III, p. 173). Il n'est pas vrai que lors des dragonnades « des prêtres et des soldats fussent logés par couples dans les maisons des huguenots » (ibid.). On sait que pour justifier la déchéance des descendants de Jacques II, quelques lords anglais, en 1688, imaginèrent de prétendre que le fils de ce roi était un enfant supposé. M. Hill

paraît prendre au sérieux cette allégation ; ce n'est pourtant, semble-t-il, que la plus bizarre des fictions constitutionnelles que le respect de la légalité ait jamais imposées à des révolutionnaires malgré eux (t. III, p. 205). Feu M. Borrelli de Serres, qui a renouvelé l'histoire financière de la royauté française, aurait frémi en lisant cette phrase, heureusement rejetée en note : « Ce fut le ministre bourgeois Jacques Cœur qui rendit permanente la taille, taxe supplémentaire à l'aide et aux gabelles, posant ainsi les fondations du budget moderne » (t. II, p. 83, n. 1). Il est complètement faux que la conquête normande de 1066 ait mis pour la première fois la Grande-Bretagne en relation avec le continent (t. I, p. 381) ; on a pu soutenir avec quelque apparence de vraisemblance qu'une institution aussi importante que le sacre des rois de France avait été imitée de la pratique anglo-saxonne. Il y aurait beaucoup à dire sur cette définition de la féodalité : « La féodalité ne négocie pas ; elle foule la loi aux pieds de ses chevaux » (t. I, p. 365).

Dans l'exécution de son vaste et beau dessein, la difficulté la plus grave peut-être que rencontrait M. Hill, c'était le choix des faits fondamentaux. Dans son livre, les faits importants ne sont presque jamais omis ; mais il arrive qu'ils ne soient pas suffisamment mis en relief et qu'ils se confondent avec des faits qu'on eût presque pu négliger de rappeler. L'histoire du moyen âge, pour M. Hill, se résume presque tout entière dans l'histoire de la lutte du sacerdoce et de l'empire. Certes, on comprend que les péripéties dramatiques de ce grand combat, qui fut une lutte d'idées en même temps qu'une lutte d'intérêts, l'aient passionné ; mais elles l'ont un peu fasciné. Sur la formation des grands États de l'Europe occidentale, sur le long conflit des rois français et des rois anglais qui posa, avec une acuité particulière, ce grand problème du droit médiéval : les rapports du seigneur et du vassal, sur la quatrième croisade, si curieuse pour l'historien de la diplomatie parce que mieux sans doute que dans tout autre événement on y voit se dérouler et s'entre-croiser les intrigues d'une politique déjà subtile, on eût souhaité des développements plus nourris. En revanche, l'expédition malheureuse de Philippe le Hardi en Aragon, qui fut sans portée comme sans succès, eut pu être omise sans grand inconvénient. La question de la « succession protestante » a pesé sur la politique anglaise, à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, d'un poids tel que l'on s'étonne de ne la voir mentionnée par M. Hill que presque incidemment. Les projets grecs de Catherine II n'eussent-ils pas mérités eux aussi d'être exposés avec plus d'ampleur ?

Chose curieuse chez un diplomate de nos jours, M. Hill paraît négliger à peu près complètement le facteur économique. Sans doute, a-t-il cent fois raison de ne pas le voir partout : la conception matérialiste de l'histoire a fait son temps. Mais c'est tout de même une sorte de gageure que de parler de la naissance des républiques urbaines en Italie ou de la guerre entreprise par Louis XIV contre les Provinces-Unies sans presque faire allusion à des faits d'ordre économique.

Il fallait faire ces critiques. Il serait injuste de s'y appesantir. Je disais au début que M. Hill était homme d'État autant que savant. C'est ce qui fait l'intérêt et comme la saveur de son livre. On sent que pour lui le passé n'est pas une chose morte. L'histoire diplomatique lui apparait comme une série de problèmes que les politiques d'autrefois ont cherché à résoudre, — problèmes analogues, somme toute, à ceux sur lesquels ses collègues et lui-même peinent encore aujourd'hui. Il a le sens de la vie. Aussi même les historiens de profession liront-ils toujours avec agrément et profit ce livre, qui n'est pas précisément fait pour eux, mais où ils trouveront, à défaut d'idées bien nouvelles, une grande intelligence de l'histoire.

Marc BLOCH.

Th. SCHIEMANN. **Die letzten Etappen zum Weltkrieg**. Berlin, Reimer, 1915. In-8°, IV-352 pages.

Ce volume clôt la série *Deutschland und die grosse Politik*, où M. Schiemann, chaque année, réunissait ses chroniques hebdomadaires de l'étranger adressées à la *Gazette de la Croix;* il y a joint un certain nombre d'articles de revues publiés depuis la guerre. C'est un document précieux sur l'état d'esprit de l'Allemagne à la veille et au début du conflit européen. L'information de M. Schiemann, extrêmement étendue, est cependant parfois étroite : danger difficile à écarter dans un genre qui exige une quantité et une diversité de lectures vraiment énormes; mais c'est affaire de choix et, à juger les États-Unis presque exclusivement d'après une revue hebdomadaire de San-Francisco, ou à prendre pour baromètre de l'opinion française le *Temps* et les *Débats*, certes, mais plus souvent encore l'*Éclair*, ne risque-t-on pas d'assez grosses erreurs? M. Schiemann s'efforce tout au moins d'être impartial : on notera ses appréciations sur l'esprit français et sur le rôle de l'Angleterre dans l'Inde (p. 141-143, 145) et l'assurance avec laquelle, jusqu'à la guerre, il pronostique une solution pacifique de la crise du Home Rule. C'est qu'aussi bien, malgré la réputation qu'il s'était faite chez nous, il n'était point pangermaniste, du moins de stricte obédience. Son livre n'en est que plus intéressant, car il montre comment un heurt, une secousse a suffi à livrer toute l'Allemagne à la contagion de la frénésie pangermaniste.

Tous ces articles, d'ailleurs, sentent la poudre. Il n'y est question que de guerre : la paix de l'Europe est précaire, la matière inflammable s'accumule, la situation est grosse de dangers. Est-ce tactique? Peut-être; mais alors, dangereuse. — M. Schiemann a un grand souci : l'Angleterre. Personnellement, il tient pour possible et pour désirable un rapprochement avec elle; même il prononce nettement le mot d'alliance. « Ma conviction est que tôt ou tard cette idée se réalisera, parce que c'est la manière la plus efficace d'assurer satisfaction aux intérêts de l'Allemagne comme à ceux de l'Angleterre et aussi à l'en-

semble des intérêts européens » (p. 72-73). L'idée choque assurément ses lecteurs, puisqu'il juge nécessaire, quelques jours plus tard, d'en défendre l'orthodoxie conservatrice, et c'est d'ailleurs, paraît-il, cette « anglomanie » qui a amené la rupture de M. Schiemann avec la *Gazette de la Croix*, d'où sa signature disparaît à partir du 2 septembre. Ce n'est pourtant pas qu'il fasse bon marché des droits ou des prétentions de l'Allemagne. Pour sacrifice préalable à l'alliance, il exige de l'Angleterre qu'elle abandonne non seulement la politique consacrée par l'accord anglo-russe de 1907, mais son principe naval du *two powers standard*. « Je n'ai jamais laissé place au doute sur ce point : notre programme naval est indépendant du programme de constructions de l'Angleterre, il est adapté à nos besoins et à notre situation mondiale, il est à prendre comme un fait *immuable* (p. 72). » On connaît cette manière de raisonner : l'Allemagne en a usé durant toute la semaine critique de juillet 1914. Mais alors ses hommes d'État voulaient certainement la guerre. M. Schiemann, au contraire, croit sincèrement qu'il veut, lui, la paix. Son cas n'en est que plus typique. — Jusqu'où l'Angleterre s'est-elle laissé entraîner par la France et la Russie? Il a là-dessus des inquiétudes. Le 27 mai, il constate que, si la conversion de la Triple-Entente en Triple-Alliance a échoué, on parle, par contre, beaucoup de la conclusion d'un accord naval anglo-russe; ce serait un engagement moins solennel, mais au moins aussi efficace : « L'Allemagne serait alors contrainte de compter avec le fait qu'elle trouverait l'Angleterre du côté de ses futurs adversaires (p. 152). » Y a-t-il un accord naval franco-anglais? Y a-t-il un accord naval plus ou moins analogue entre l'Angleterre et la Russie? Cet accord s'étend-il non seulement à la Méditerranée, mais aussi à la Baltique? De la réponse à ces trois questions précises dépendent et l'avenir des relations anglo-allemandes et la paix de l'Europe. Le 11 juin, deux membres du Parlement posent à Sir Edward Grey non pas exactement ces trois questions, mais la question générale d'un accord naval franco-russe, et Sir Edward répond qu'il n'a rien à changer aux déclarations négatives faites il y a un an jour pour jour par le premier ministre. M. Schiemann, rassuré, se déclare pleinement satisfait (p. 176-177). Aussi n'aura-t-il pas, après la déclaration de guerre, assez d'injures pour Sir Edward : jésuite est la moindre (p. 253). Or, l'entrevue de Konopischt, où s'est, dit-on, conclu le pacte d'agression entre Guillaume II et François-Ferdinand, est du 12 juin. M. de Bethmann-Hollweg, dans son discours du 4 décembre au Reichstag, a cru devoir rappeler avec insistance que, « jusque dans l'été de 1914 », les ministres anglais avaient répété au Parlement que l'Angleterre avait toute sa liberté d'action et n'était liée par aucun engagement. Et, des propositions qu'il a faites le 29 juillet à Sir Edward Goschen aux déclarations de Sir Edward Grey du 11 juin, il est permis sans doute d'établir un rapprochement. Mais il faut renverser la formule de M. Schiemann, et dire, non point que la guerre était certaine dès que

Pétersbourg et Paris seraient sûrs de l'appui de Londres, mais, au contraire, qu'elle était décidée du jour où, à Berlin, on se croyait assuré de la neutralité de l'Angleterre et donc de la victoire sur la France et la Russie réduites à leurs seules forces.

Il s'entend de reste que pour notre auteur, comme pour tous les Allemands, cette guerre est pour l'Allemagne une guerre défensive, qui lui a été imposée par de méchants ennemis, et dont elle est pleinement innocente. M. Schiemann est, semble-t-il, la source de la légende dont l'Allemagne a fait sa vérité officielle et officieuse, et que ressasse depuis dix mois toute la presse germanique, de la *Norddeutsche Allgemeine* et de la *Kölnische* jusqu'à la *Neue Freie Presse* et au *Pester Lloyd :* la légende de la guerre née d'un complot entre MM. Izvolski et Poincaré, Sir Edward Grey, MM. Asquith et Churchill, et imposée aux peuples, malgré leurs répugnances et leurs résistances, par les manœuvres de politiciens qui, à la veille d'être chassés du pouvoir, n'auraient plus eu, pour sauver leur mise, que la ressource de brouiller toutes les cartes. M. Poincaré, soit président du Conseil, soit président de la République, symbolise pour les Allemands une politique qu'ils nomment nationaliste, belliqueuse, revancharde et qu'on tient, en France, tout simplement pour la politique nationale. Dans le ministère anglais, c'est à M. Churchill surtout qu'ils en ont : « Élément indiscipliné et peut-être indisciplinable », dit M. Schiemann (p. 189), à un moment où il loue encore Sir Edward Grey de son indépendance (*ibid.*). Le crime de M. Asquith est surtout de n'avoir pas su ou voulu contenir son turbulent collègue de la Marine et couper court aux menées de son hypocrite ministre des Affaires étrangères. Mais le grand responsable, le mauvais génie de l'Europe, c'est M. Izvolski : c'est lui qui tient les fils du jeu, lui qui mène la politique européenne (p. 189, 234); entre ses mains, le gouvernement français n'est qu'une troupe de marionnettes ; sur M. Sazonov, dont il fut le chef, il a gardé toute son autorité ; et, par l'apparent transfert à Londres du centre de la Triple-Entente, il a fort habilement trouvé le moyen d'insinuer son influence jusque dans le Foreign Office (p. 189). Les peuples ne voulaient pas la guerre : le peuple russe ne compte pas ; le peuple anglais et le peuple français parlent par la voix de la presse radicale des deux pays, profondément pacifique. Mais M. Izvolski avait à prendre sur l'Autriche-Hongrie et sur l'Allemagne sa revanche de 1908-1909, et, pour les ministres anglais, comme pour M. Poincaré, « élu président de la République avec l'aide de la Russie », la guerre était le seul moyen d'échapper à la faillite de toute leur politique. — La pauvreté de cette thèse dispense de la réfuter. Il est amusant du moins d'en relever les contradictions : 1° « M. Poincaré n'a jamais compté en France plus que ses prédécesseurs, qui étaient des nullités » (p. 252) ; pour l'armée et la flotte, il n'est rien. — Donc, un président qui ne compte pour rien, qui est usé et brûlé, a, dans une république démocratique, le pouvoir et la force d'entraîner le pays, contre sa volonté, dans une guerre. 2° De même, les ministres

anglais, qui sont à la veille de la chute, ont encore le pouvoir et la force de tromper et d'entraîner le roi et le Parlement et de jeter l'Angleterre dans la mêlée, au mépris du vœu de l'énorme majorité de la nation. 3° Le 29 juillet, M. Schiemann lui-même écrit que ni la France ni la Russie ne veulent encore la guerre ; la Russie ne sera prête qu'en 1916 ou 1917. « On espère arriver, par les mesures d'intimidation de la Russie, à ce que l'Autriche se contente des demi-concessions sans sincérité de la Serbie (p. 235-237). » — Remarquons en passant combien il est difficile à la Serbie de satisfaire M. Schiemann, c'est-à-dire l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ; il lui reproche de n'avoir pas deviné quelles seraient les demandes de l'Autriche-Hongrie, de ne les avoir pas prévenues, d'avoir laissé passer ensuite le délai qui lui était imparti, et finalement « d'avoir, à la dernière minute, fait une offre de satisfaction qui n'en était pas une, qui, étant l'effet de la contrainte, ne méritait pas confiance et qui, à cause de ses réserves, devait nécessairement être rejetée » (p. 232). — L'attitude de la Russie est un bluff (p. 266). Pour concilier ces affirmations contradictoires — la Russie et ses alliés voulaient la guerre, mais pour plus tard ; ils sont cependant responsables de la guerre actuelle — M. Schiemann est obligé, évidemment, de souscrire à la phrase de M. Erich Marcks (article sur Bismarck de la *Neue Freie Presse* du 30 mars 1915) : « La guerre de 1914, quelle que soit la manière dont elle a éclaté, est une guerre qui nous a été imposée. » Mais alors on n'est plus dans l'ordre de la raison, on est dans celui de la croyance. 4° La contradiction la plus frappante est dans les faits, dans la perfection de la préparation militaire de l'Allemagne, dans l'imperfection de la nôtre et de celle de nos alliés. Les plus belles tirades sur la corruption sarmate et l'incurie welche n'expliqueront pas facilement ce miracle : la victime de l'agression disposant de l'instrument d'offensive le plus puissant, le mieux fourbi, le plus aiguisé pour un choc rapide et décisif, et les agresseurs surpris par leur propre agression ! D'ailleurs, pour M. Schiemann, le début de la guerre a été « une invasion par traîtreuse surprise du territoire allemand. La Russie n'a pas reculé devant un manque de parole déshonorant, et la France a sans scrupule violé les obligations internationales qu'elle avait elle-même contribué à fonder » (p. 246). En somme, c'est l'Allemagne qui a défendu contre nous la neutralité de la Belgique.

La guerre une fois déclarée, M. Schiemann n'a qu'admiration pour son pays et surtout son empereur, que menaces pour leurs adversaires. Il est élégiaque en rappelant les efforts faits par Guillaume II durant les vingt-six ans de son règne pour conserver la paix à l'Europe (p. 242), lyrique pour célébrer l'héroïsme du kronprinz et de ses frères, le dévouement charitable de l'impératrice et de sa fille (p. 248-249), dithyrambique dans ses éloges de l'Allemagne et du peuple allemand ; le 2 septembre, dans sa dernière chronique, il note que l'on constate « non point un affaiblissement, mais au contraire un accrois-

sement de l'énergie allemande », de la confiance en l'empereur, l'état-major et toute l'armée, comme en l'esprit de sacrifice de la nation : « La sublimité de l'idée de l'État a éprouvé une résurrection dans chaque âme individuelle, et chacun de nous sent qu'il a à se montrer digne de la grande époque qu'il lui est donné de vivre (p. 267). » Il menace l'Angleterre dans l'Inde à la fois de son ennemi l'Islam et de son allié le Japon (p. 268-269); il la défie de mettre sur pied, en tout, plus de 400,000 hommes, dont tout d'abord il a fait prisonnière l'élite (p. 267), et dont, — singulier revirement de ses idées, — une grande partie devra être jetée en Irlande pour y éviter un soulèvement général (p. 315, cf. p. 308); il dépouille la Russie de la Pologne (p. 246) et la livre à la révolution ; au Japon, il réserve une bonne leçon, « qui le ramène à la modestie » (p. 290-291); en France, il voit se préparer la débâcle : « Du côté de l'Ouest, chaque jour nous a, à la lettre, apporté au moins une victoire. Déjà Paris est menacé, Reims tombé, et de nouveaux, de grands événements se préparent à l'est de Paris. » (C'est la bataille de la Marne.) Il distribue aux « bons » neutres éloge et encouragement. La Suède a pour l'Allemagne de chaudes sympathies, mais seule une intervention active pourrait lui rendre la position perdue au XVIIIe s., et elle en aurait les moyens (p. 286). L'Amérique semble vouloir conserver une neutralité absolue et assurer sous son pavillon la continuation du commerce universel (p. 257), et, si le Japon voulait s'emparer de la mer du Sud, ce serait à elle, avec sa flotte, de réprimer ces ambitions (p. 275). De l'Italie, à cause de sa position géographique délicate, il accepte, faute de mieux, la neutralité bienveillante qui paraît être le maximum de ce qu'elle est prête à donner : « Mais elle manquerait ainsi une grande occasion d'acquérir une vraie gloire », et aussi Nice et la Savoie. Elle s'exagère les dangers qu'elle courrait : la flotte anglaise occupée par l'Allemagne ne peut rien contre elle; mais, comme sa situation n'est pas sans difficultés, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ont non seulement compris, mais approuvé son point de vue (p. 258, 264, 285).

Nous sommes évidemment ici en dehors du domaine de l'histoire. Mais nous avons à faire à un historien. Ce qui fait la valeur du livre de M. Schiemann, c'est la personnalité de l'auteur. Il est curieux de voir comment, chez cet historien, de vaste information, de culture étendue, qui a beaucoup vu, beaucoup voyagé, qui a souvent montré de la clairvoyance et de la perspicacité, l'esprit critique s'oblitère et la netteté de vision se trouble sous l'illusion nationaliste. Au même rang intellectuel, on ne trouve pas chez nous de cas semblables.

Louis EISENMANN.

J'accuse, von einem Deutschen. Lausanne, Payot, 1915. In-8°, 374 pages. Prix : 4 fr.

J'accuse, par un Allemand. Édition française. Paris, librairie Payot, 1915. In-8°, 296 pages. Prix : 4 fr.

J'accuse, qui a fait du bruit, est un document intéressant de toute façon, mais d'un intérêt capital s'il est bien d'un Allemand. On en peut tout d'abord douter : l'anonymat, le titre à effet, une sévérité extrême, presque excessive, pour l'Allemagne, une véhémence passionnée contre elle, par contraste une sympathie presque ostentatoire pour l'Angleterre, de nombreuses pages parsemées de taches blanches qui sont, dit-on, précaution d'une censure volontaire, quoique l'ouvrage paraisse en pays neutre, quelques singularités de langue (*man modellte herum*, p. 77 ; *in folge hiervon*, p. 83), l'emploi étrangement français de certains noms géographiques (*Oesterreich* pris deux fois pour féminin, p. 70 et 290 ; *Thionville* au lieu de l'allemand Diedenhofen, p. 165) ; voilà bien des raisons de se méfier, et l'on se prend par moments à soupçonner l'artifice destiné à piquer le lecteur, le déguisement, l'original français. Mais, en fin de compte, le doute s'efface. Tout le livre respire un patriotisme ardent, sincère, de bon aloi, qui s'indigne, s'angoisse de voir l'Allemagne courir à l'abîme. Le style est bien allemand, et c'est l'édition française, parue à point nommé pour permettre une confrontation, qui sent la traduction. L'auteur anonyme enfin a un répondant : M. Suter, qui a reçu le dépôt du manuscrit et assumé la responsabilité de le publier, atteste, avec l'autorité d'une loyauté notoire, que *J'accuse* est bien le livre d'un patriote allemand.

Ne nous hasardons pas à suivre et à discuter les conjectures qu'on a risquées sur sa personne ; elles sont toutes aventureuses et arbitraires. Mais son livre, et en particulier certains détails épars (p. 18, 20, 23, 44, 45, 51, 350, 353) permettent de deviner quelque chose de lui. Il est d'opinions avancées, avec des sympathies ou même des attaches socialistes, très informé de la politique allemande, jusque dans ses dessous, juriste de formation, mais mêlé à la vie pratique, peut-être dans la direction de grandes affaires ; et ses fréquents voyages dans les pays les plus divers (à la fin d'août, il revenait encore d'Amérique, p. 51) comme ses séjours au dehors ont développé sa faculté innée de comprendre la mentalité de peuples étrangers (cf. p. 95-97 son aperçu des rapports de la France avec l'Allemagne depuis 1870). C'est par là un Allemand d'une espèce rare aujourd'hui, un isolé parmi ses compatriotes ; et il faut regarder son livre non comme un manifeste, mais comme une simple manifestation individuelle. Cela, d'ailleurs, n'en diminue en rien la valeur ; car elle est pour nous beaucoup moins dans ses conclusions que dans sa méthode. Il ne peut nous déplaire, sans doute, d'entendre un Allemand confesser la justice de notre

cause. Mais il nous importe beaucoup plus que ce soit l'application d'une rigoureuse méthode scientifique — étude impartiale des documents, critique serrée des témoignages, scrupule de ne leur faire dire qu'exactement ce qu'ils disent et non ce qu'on les sollicite à dire — qui impose à cet Allemand les conclusions qui sont les nôtres, avec la force d'une irrésistible évidence.

J'accuse a été achevé en février (p. 15) et publié en avril. Il se divise en cinq chapitres qui forment deux parties bien distinctes : on peut, pour ne pas dire subjective et objective, les nommer personnelle et impersonnelle. La première comprend en trois chapitres (le premier, le quatrième et le cinquième) une adjuration à l'Allemagne de se ressaisir tant qu'il n'est pas encore trop tard, une peinture des maux de la guerre, une esquisse de ce que doit être la paix future et de ce qu'elle doit apporter au peuple allemand. La seconde est une démonstration de la responsabilité de l'Allemagne dans la guerre : démonstration fondée sur l'étude critique des textes, documents littéraires, statistiques, publications diplomatiques. C'est, évidemment, de beaucoup la plus intéressante; ses deux chapitres occupent d'ailleurs plus des trois quarts du livre.

A l'analyse très juste et très pénétrante de toute la politique de l'Allemagne depuis une vingtaine d'années, qui forme le second chapitre, on ne peut guère reprocher qu'un excès parfois de sévérité. La politique coloniale de l'Empire est, aux yeux de l'auteur, une des principales causes du sanglant conflit d'aujourd'hui. Il estime et l'on peut lui concéder que les meilleures colonies de l'Allemagne sont en vérité les États étrangers avec lesquels elle a si puissamment développé son commerce; et encore — la remarque est neuve et fine — que, parmi les Allemands d'outre-mer, les plus utiles au germanisme ne sont pas ceux qui ont gardé leur nationalité allemande, mais ceux qui, en devenant citoyens d'une nouvelle patrie, ont conservé l'esprit et le cœur allemands (p. 52-53); à preuve le cas des Germano-Américains. En est-il moins naturel, en était-il, dans une certaine mesure et sous de certaines conditions, moins légitime que l'Allemagne, unifiée, grandie, enrichie, aspirât à posséder, elle aussi, des colonies, dans l'intérêt de son prestige, de sa puissance maritime, de son commerce d'exportation, susceptible de se développer, de son industrie, qui eût pu de plus en plus largement s'approvisionner ainsi de matières premières allemandes? Invoquer contre la politique coloniale de l'Allemagne l'exemple des colonies françaises (p. 45), c'est avoir, aujourd'hui surtout, la main particulièrement malheureuse; nos statistiques commerciales nous ont appris depuis longtemps la valeur économique de nos colonies, et la guerre nous montre une fois de plus avec éclat quelle est pour nous leur valeur morale. Ce n'est donc pas les aspirations coloniales de l'Allemagne qu'il faut condamner, mais c'est les procédés par lesquels elle a voulu les réaliser, tantôt brutaux, tantôt sournois; c'est aussi l'arrière-pensée qui perçait, comme sous toute sa politique,

sous son effort colonial. Vous dites : nous luttons pour avoir notre place au soleil, non pour prendre celle des autres ; nous sommes le peuple le moins ambitieux, le plus pacifique ; nous ne poursuivons aucun rêve d'hégémonie (p. 54-55). Non : la guerre que vous faites est d'expansion, de conquête, d'impérialisme (p. 34) ; et, pour titre à l'hégémonie, l'Allemagne officielle se couvre d'une « vieille idée juive », qui, piquante rencontre, « domine l'empire bon chrétien, protestant, antisémite » (p. 64), l'idée du peuple élu. Pour entraîner le peuple allemand à la guerre, on a agité devant lui le spectre de l'encerclement. Mais peut-on prouver à la charge de l'Entente la moindre entreprise agressive, la moindre démarche qui n'ait pas été pacifique? Depuis quand est-il défendu à des États de chercher dans une entente la garantie pacifique de leurs droits et de leurs intérêts? L'Allemagne s'est-elle privée d'avoir avec l'Autriche-Hongrie une union bien plus étroite et, les jours critiques de juillet et d'août l'ont montré, bien plus menaçante? (p. 166). Le peuple allemand ignore, on lui a laissé ignorer que, depuis vingt ans, l'Angleterre a fait à l'Allemagne, sous toutes les formes, des avances toujours déclinées. Ou refuser tout engagement avec l'Angleterre qui limiterait l'expansion navale, ou se le faire payer d'une promesse de neutralité absolue en cas de conflit européen, voilà toute la politique de l'Allemagne. Autant demander à l'Angleterre d'abdiquer comme grande puissance, de souscrire d'avance à sa future défaite. « L'Allemagne voulait d'abord, en éliminant l'Angleterre, s'ouvrir la voie de l'hégémonie continentale, pour ensuite, de ce tremplin, s'élever aux dépens de l'Angleterre à l'hégémonie éternelle du monde » (p. 85, 86, 88). C'est ce que M. de Bethmann-Hollweg a proposé en 1912 à Lord Haldane (p. 85) ; c'est ce que, dans l'entretien fameux du 29 juillet 1914, il propose encore à Sir Edward Goschen. Pour avoir, en 1912, refusé la contre-offre de l'Angleterre (neutralité dans tout conflit non provoqué par l'Allemagne), ne faut-il pas que, dès lors, Berlin ait été résolu à forcer bientôt la guerre? « L'Angleterre offrait l'assurance qu'elle n'attaquerait pas, mais l'Allemagne réclamait la garantie qu'elle pourrait attaquer en toute sécurité » (p. 87). En 1913, sans doute, elle a réprimé les velléités agressives de l'Autriche-Hongrie ; mais c'est que, pour inspirer au peuple allemand l'enthousiasme d'une guerre nationale, il fallait d'autres prétextes que des chicanes de frontières entre Serbes et Bulgares, et c'est aussi qu'elle avait encore certains préparatifs militaires à achever. Mais, sitôt prête, en 1914, elle n'a plus reculé devant le crime.

« Le crime », le chapitre central du livre, démontre, après tant d'autres études, mais plus complètement et avec plus d'évidence, parce qu'il s'appuie sur les documents les plus récemment publiés, que seule la volonté de l'Allemagne a rendu la guerre inévitable. Au cours de la semaine critique de juillet 1914, sa politique à la fois cauteleuse et brutale (p. 123, 124, 140, 141, 265, 269, 270) s'applique à embrouiller un litige en lui-même simple et soluble, pour y trouver le

prétexte de guerre qu'elle cherchait ; à escamoter, si l'on peut dire, le conflit austro-serbe, pour mettre au premier plan la question de la mobilisation russe. Alors elle se prétend menacée et offensée par cette mobilisation, et elle peut sans inquiétude déclarer une guerre que son peuple désormais croit d'honneur national. Les preuves de sa responsabilité sont écrasantes. C'est d'abord les contradictions où se perd, les mensonges où se prend M. de Bethmann-Hollweg, quand il tente de rejeter sur l'Angleterre le poids du crime, oubliant que, dans sa déclaration de guerre à la Russie et, à sept reprises, dans son discours du 2 août au Reichstag, il a proclamé la sincérité des efforts pacifiques du cabinet de Londres (p. 197, 198, 203-206, 217). C'est ensuite et surtout l'absence dans les deux Livres, le *blanc* et le *rouge*, de la moindre correspondance entre Berlin et Vienne. Voilà l'aveu le plus manifeste du double jeu. Loin de calmer le Ballplatz, la Wilhelmstrasse l'excitait ; elle se montrait plus chatouilleuse que lui sur les exigences de l'honneur autrichien ; aux propositions de conférence, elle opposait le prétexte de dignité (impossibilité pour l'Autriche-Hongrie de se laisser traduire devant un tribunal européen, tandis qu'à Vienne on n'invoquait que les raisons d'opportunité (p. 271-272). Ce sont les faux-fuyants de Berlin qui, en laissant à l'Autriche-Hongrie le temps de déclarer la guerre à la Serbie, ont créé le fait accompli par où la guerre européenne est devenue inévitable (p. 275). Entre les coalisés, dès le début, il y a collusion ; ils se rejettent, pour finir par les écarter, toutes les suggestions qui pourraient assurer la paix (p. 271, 272, 285, 287-291).

Leur crime est-il égal ? Oui, dit l'auteur de *J'accuse ;* dans la retraite que l'Autriche-Hongrie esquisse le 30 et le 31 juillet, il ne voit qu'une suprême fourberie ; Vienne, assurée que par le jeu de Berlin la guerre est certaine, joue à la dernière minute, d'accord avec le grand allié, la comédie de la conciliation (p. 135-138, 278). Mais, à cette comédie, qu'eussent pu gagner les deux empires ? La sympathie des deux seules puissances qui n'avaient pas encore pris nettement position, l'Angleterre et l'Italie ? N'était-ce pas au contraire la compromettre de gaîté de cœur que de leur montrer Vienne conciliante et Berlin intraitable ? Sans doute, MM. Giolitti et Tittoni l'ont révélé, l'Autriche-Hongrie agitée, impatiente de se « décercler » dans les Balkans, de se rouvrir la route de l'Égée, a, depuis 1912, plusieurs fois menacé de mettre le feu à l'Europe. Mais c'est qu'au fond elle n'a jamais cru que les choses iraient jusqu'au bout. Elle était restée grisée de son succès de 1909, convaincue que la Russie ne risquerait pas, était hors d'état de risquer la guerre. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'au témoignage de M. le baron Beyens (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juin, p. 489-491, 497), à Berlin aussi, le 28 juillet encore, on ne croyait pas que la Russie osât courir cette aventure. Et quand, aux derniers jours de la crise, elle reconnaît son erreur, elle s'aperçoit que son redoutable allié l'a enferrée, elle s'inquiète et veut se reprendre. C'est l'impression d'un

observateur aussi informé, aussi pénétrant et aussi réfléchi que M. Beyens (*loc. cit.*, p. 500-501); l'impression aussi qui se dégage du détail donné par M. Steed (*Revue de Paris*, 1er juin, p. 459) : la promesse d'appui sans réserve, jusqu'au bout, de Guillaume II arrivant à Vienne le 14 juillet, et l'Allemagne — la preuve écrite en existe — attendant l'ultimatum à la Serbie pour le 16. Vienne, à ce moment, hésite encore une semaine, et l'on voudrait que, le 30 juillet, constatant que cette fois la Russie ne bluffait pas et qu'elle était d'autre part sincèrement prête à d'importantes concessions pour conserver la paix à l'Europe, Ballplatz et Hofburg n'aient pas eu une hésitation, un doute, un mouvement de recul? La responsabilité de l'Autriche-Hongrie dans le conflit qui ensanglante l'Europe est lourde; mais elle ne se compare pas à celle de l'Allemagne. Légèreté, ignorance, coup de tête, d'une part; de l'autre, résolution bien pesée, volonté froide et dure. De l'enfant qui joue imprudemment avec les allumettes et de l'incendiaire réfléchi, méthodique, systématique, le crime est-il égal?

Mais à quel moment de la crise l'Allemagne s'est-elle décidée à *vouloir* la guerre — donc, non plus seulement à en courir la chance, mais à la rendre inévitable? A quel moment a-t-elle délibérément orienté vers le conflit sanglant toute sa politique? Quelle est, dans cette semaine tragique de juillet, la date critique? Le 29 juillet, si l'on en croit *J'accuse*. Des témoins bien placés pour savoir racontent en effet que, ce jour-là, à Potsdam, une grande conférence se tint entre l'empereur, le chancelier et les chefs de l'armée. Guillaume II, devant le poids de sa responsabilité, hésitait encore; une menace de démission collective de ses généraux, soutenus par le kronprinz et sa camarilla, eut raison de ses derniers scrupules (p. 152-154). Aussitôt son impatience fébrile presse les événements. Il faut que sans délai, le soir même, le chancelier, à peine rentré de Potsdam, connaisse le prix de la neutralité de l'Angleterre. Y a-t-il d'ailleurs preuve plus convaincante de la volonté de guerre de l'Allemagne que cet entretien? Rien ne faisait encore paraître la situation irrémédiable, la guerre inévitable; et l'Allemagne cependant cherche à couvrir ses derrières, car elle sait la guerre inévitable, inévitable parce qu'elle la veut (p. 155-156). Le ton des télégrammes de souverain à souverain entre Berlin et Saint-Pétersbourg s'élève régulièrement; celui du 28 était encore conciliant; dans celui du 29, on entend déjà la menace. A la suggestion d'un recours au tribunal de La Haye, Guillaume II répond par le silence (il est significatif que ce télégramme du tsar, expédié le 29, manque au *Livre blanc*); à l'annonce du départ d'un envoyé spécial porteur d'instructions de Nicolas II, qui ne pouvait arriver à Berlin que le 1er août (télégramme du 30 juillet), il répond par la proclamation, le 31, de l'état de menace de guerre. Enfin, le 1er août, à peine expiré le délai imparti à la Russie, et malgré les instances de MM. de Jagow et Zimmermann (Beyens, *loc. cit.*, p. 502), il ordonne la mobilisation générale, qui signifie, l'Allemagne elle-même l'a déclaré (*Livre rouge*,

n° 28), la guerre. On voit la thèse. Guillaume II, qui a longtemps résisté à la pression du parti militaire groupé autour de son fils, lui a cédé le 29 juillet, par souci surtout de perdre sa popularité. — Mais peut-être aussi son parti était-il pris plus tôt. M. Beyens note avec quelle surprise et quelles appréhensions la nouvelle du soudain retour de l'empereur en Allemagne (26 juillet) fut accueillie à la Wilhelmstrasse et par les diplomates étrangers (*loc. cit.*, p. 495); était-ce sans raisons précises? Le 27, dans la matinée, il reprend contact avec ses ministres et aussitôt, dès les premières heures de l'après-midi, la situation s'assombrit; les dépêches de M. Cambon du 27 reflètent ce changement (*Livre jaune*, n°s 67 et 73, 74). Le 28, le chancelier lance sa menaçante circulaire aux gouvernements confédérés (*Livre blanc*, p. 3, n° 2). Il est vrai que, le même jour, le premier télégramme au tsar est de ton encore conciliant. Mais ce n'est pas de lui au second, c'est du second au troisième que le changement est sensible; or, le second (29 juillet, 6 heures 1/2 du soir) se place après le conseil de Potsdam. — En réalité, la journée critique est le 27 et, le 29, Guillaume II a simplement signifié sa résolution aux hommes qui devaient en être les exécuteurs. Dans cette interprétation, qui a pour elle l'autorité de M. Émile Bourgeois, le conseil de Potsdam perd de son importance, la responsabilité du kronprinz diminue, celle de l'empereur augmente. Mais, s'il est arrivé le 26 avec une décision prise, de quand datait-elle? Est-ce vraiment à Konopischt que la guerre a été résolue, ou même avant? De nombreux indices permettent de placer au mois de mai les premières mesures de la mobilisation allemande. Et comment la guerre devait-elle être déclenchée, avant que les assassins de Sarajevo en fournissent le prétexte? A ces diverses questions, l'auteur de *J'accuse* eût pu sans doute donner d'intéressantes réponses. On regrette qu'il ne se les soit pas posées.

Dans la partie personnelle du livre, nous relèverons : une affirmation qui, aujourd'hui, après les leçons de la guerre, étonne un peu sous la plume d'un écrivain généralement perspicace et affranchi des opinions admises : la société moderne se partage, non plus verticalement en nations, mais horizontalement en classes internationales (p. 316); — un texte que l'auteur a eu raison d'arracher à l'oubli, c'est un article publié, pour l'anniversaire de la naissance de Guillaume II, le 27 janvier 1915, dans la *Gazette impériale de l'armée de l'Est, organe du gouvernement militaire allemand de Lodz*, donc officiel; on y revendique pour l'Allemagne, sans délai, le Congo belge et le Congo français, et, avec une simple précaution oratoire, les colonies portugaises, plus, à terme proche, les colonies anglaises; c'est le programme de l'Afrique allemande du Cap au Caire et de l'océan Indien à l'Atlantique (p. 315, 316); — des vues sur l'issue et les suites de la guerre, bien vagues et bien déconcertantes. Elle finira indécise, par la fatigue universelle; il n'y aura d'annexion nulle part (p. 335, cf. p. 318). Est-ce là une solution de la question d'Alsace-

Lorraine, des questions d'Autriche, des problèmes balkaniques? Est-ce justice que de renvoyer dos à dos agresseur et assaillis, assassin et victimes? Et ne serait-ce pas, certaine à brève échéance, la guerre de revanche du militarisme allemand? Quant au militarisme allemand, l'auteur du volume le supprime. L'Allemagne va s'en débarrasser d'elle-même; une paix fourrée suffit à le ruiner; son entreprise d'agression a échoué, la transformation libérale de la Prusse et par suite de l'empire est donc inévitable. Les forces de réaction essaieront sans doute de résister: ce sera alors « la dernière heure, non seulement du gouvernement, mais de la monarchie » (p. 346) et l'Allemagne a bien des chances de finir en République (p. 350). Illusion d'un patriotisme anxieux! Revendiquer pour l'Allemagne, victime du militarisme prussien, la pitié et les égards dus aux victimes, l'idée est ingénieuse; mais le paradoxe est trop fort. Quand a-t-on vu l'Allemagne résister, protester? Ne s'est-elle pas au contraire jetée avec enthousiasme, avec frénésie, à la suite des féodaux prussiens? Et peut-elle échapper à sa part du châtiment? Au reste, c'est s'abuser aussi que de la croire prête désormais à secouer le joug; elle a le prussianisme dans le sang, et, pour l'en purger, c'est trop peu d'une guerre indécise et d'une paix bâtarde. En veut-on la meilleure preuve? L'auteur de *J'accuse* est un opposant, un mécontent, un de ces *Schwartzseher*, de ces *Nörgler* que Guillaume II, il y a quelque dix ans, bannissait de son empire; dans un irréfutable réquisitoire, il convainc l'Allemagne d'un crime sans excuse; et, pour sanction, il laisse le crime impuni, même il le récompense!

Louis EISENMANN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'antiquité.

— *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. Fasc. 50 (Paris, Hachette, 1915). — Fascicule particulièrement important puisqu'on y trouve les articles *Vasa*, par Ch. Dugas et E. Pottier; *Vectigal*, *Velites* et *Vexillatio*, par R. Cagnat; *Vehiculum*, par E. Pottier, G. Lafaye et P. Collinet; *Venatio* et *Venator*, par Ad. Reinach et G. Lafaye; *Vesta* et *Vestalis*, par J. A. Hild; *Via*, par S. Reinach et M. Besnier. A signaler dans ce dernier article une carte routière de l'empire romain en général et des cartes plus détaillées où sont tracées les voies romaines partant de Rome, celles qui sillonnaient la Tunisie actuelle, l'Italie et la Gaule. — Ch. B.

Histoire générale.

— Henri Omont. *Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1913-1914* (Paris, E. Leroux, 1915, in-8°, 178 p.). — Cet inventaire sommaire, qui est un extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXXVI, 1915), énumère 756 volumes, dont 127 pour les fonds orientaux et 501 pour les fonds français. On peut y signaler les papiers de Lefebvre d'Amécourt sur l'histoire et l'administration de la France; ceux de L.-N. Baudry des Lozières sur les colonies françaises; plusieurs recueils de pièces relatives aux affaires religieuses du XVIIIe siècle; des mélanges historiques sur Paris et les provinces de la France; des mélanges sur l'histoire d'Angleterre aux XVIe-XVIIIe siècles, etc.

Ch. B.

— John E. Morris. *A History of modern Europe from the middle of the sixteenth century* (Cambridge, 1914, in-12, VII-281 p. Sept cartes et sept tableaux généalogiques; prix : 3 sh. 6 d.). — M. Morris a résumé en 273 pages d'un petit format l'histoire de l'Europe depuis le milieu du XVIe siècle. Il expose les faits essentiels avec clarté et sécheresse. Il paraît généralement bien informé. Cependant, la brièveté même du récit l'oblige quelquefois à des affirmations un peu trop tranchantes et dépourvues de nuances. Ainsi la carte de la page 243 présente de façon bien inexacte la marche de l'armée allemande de la Meuse, de Metz à Sedan, en 1870. Ce manuel rendra sans doute des services aux élèves des Grammar Schools anglaises à qui il semble avoir été destiné. Nos étudiants d'enseignement supérieur,

non plus que les historiens de métier, ne trouveraient naturellement pas grand profit à le consulter. M. B.

— *Carnegie endowment for international peace.* Division of international law : Pamphlets nos 6-20 (Washington, 1915). — Ces quinze brochures donnent le texte des conventions de La Haye en 1899 et en 1907 sur le règlement pacifique des conflits internationaux; sur les lois et usages de la guerre continentale; sur l'application à la guerre maritime des principes de la convention de Genève; sur l'emploi des matières asphyxiantes; sur les balles explosives; sur un projet de tribunal arbitral; sur la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement de dettes fondées sur des contrats; sur l'ouverture des hostilités; sur les droits et les devoirs des puissances et personnes neutres dans le cas de guerre continentale; sur le « status » des navires marchands ennemis à l'ouverture des hostilités; sur la transformation des navires marchands en vaisseaux de guerre; sur l'emploi des mines sous-marines; sur le bombardement par des forces navales en temps de guerre; sur la création d'un tribunal international des prises; sur les droits et les devoirs des puissances neutres dans la guerre maritime. Toutes ces conventions ont été approuvées par l'empereur d'Allemagne. Ch. B.

Histoire de la Guerre.

— Émile Hovelaque. *Les causes profondes de la guerre. Allemagne-Angleterre* (Paris, Félix Alcan, 1915, in-8o, viii-120 p.; prix : 1 fr. 25). — Cette brochure se distingue de la plupart des écrits de circonstance par une réelle profondeur, par une connaissance intime et ancienne du sujet. Avant M. Hovelaque, on a dit que la folie collective du peuple allemand avait pour racine une erreur de psychologie, plus exactement un défaut absolu de sens psychologique; mais M. Hovelaque l'a démontré. Avec une réelle objectivité, sur un ton un peu trop uniformément tendu, il a recherché les origines de la psychose germanique. Il aurait aisément gagné du temps sur l'exposé historique du rôle de la Prusse, où il ne pouvait que résumer les travaux de M. Lavisse. Il a creusé plus profond dans son chapitre sur la « Théorie de la race », où il montre comment les souvenirs, qui remontent jusqu'aux temps de l'*Urwald*, comment les idées religieuses des vieux Germains, survivantes sous le christianisme et même sous le vernis luthérien, aboutissent à la fois au nietzschéisme et à la conception mystique de la « mission » de l'Allemand. — Il y a évidemment quelque chose d'un peu forcé dans ce rapprochement de faits et de textes : car, après tout, il n'est pas de grand peuple qui ne se sente supérieur aux autres, qui ne se croie une mission, qui ne veuille répandre autour de soi son credo. L'Anglais a le « fardeau de l'homme blanc »; le Français, les Droits de l'homme. Ce qui est spécifiquement germanique, c'est le culte de la force comme telle, de la force

comme fin en soi (voir § III : *Théorie de l'État et de la Guerre*). M. Hovelaque montre comment cette doctrine s'étale chez Treitschke, le maître à penser du corps des officiers allemands. Il aurait pu ajouter que, chez Lamprecht, elle n'a fait que se parer de grâces trompeuses. Il dit très bien que le Manifeste des 93 n'a pu surprendre que ceux qui ne connaissaient pas l'Allemagne. Ils étaient nombreux en France, innombrables en Angleterre.

Il est seulement fâcheux que ce remarquable travail soit composé de deux morceaux qui n'ont pas été fondus ensemble. Après un exposé général de l'infirmité psychologique radicale des Allemands, l'auteur reprend l'étude d'une de leurs plus grosses erreurs de psychologie, celle qu'ils ont commise sur l'Angleterre et l'Empire britannique. Il est obligé de reprendre en partie ce qu'il a déjà dit. Ainsi, c'est dans cette sorte d'*excursus* que se trouve un des morceaux capitaux de la brochure, la critique de la « Théorie du réel ». Fichte y apparaît comme le père de l'erreur allemande. Disons, si l'on veut, père incompris. Et pourtant c'est bien Fichte qui a écrit cette phrase, reprise par Treitschke : « Avoir du caractère et être Allemand sont une seule et même chose. » C'est bien la première apparition du rêve allemand, « rêve de malade et de dément ». H. Hr.

— Victor Basch. *La guerre de 1914 et le droit* (Paris, 1915, in-12, 111 p.). — M. Basch est le vice-président de la Ligue des droits de l'homme et c'est au nom de cette ligue qu'il parle dans cette brochure. Il détermine d'abord quelles ont été les causes immédiates de cette guerre, et, pour faire sa démonstration, il a pu se servir du *Livre rouge* autrichien, un document que ne connaissaient pas encore MM. É. Durkheim et E. Denis. Selon lui, il en résulte clairement que le rôle de l'Autriche a été plus important qu'on ne dit. L'Autriche avait sa politique personnelle dans la péninsule balkanique; depuis « l'ère Aerenthal », sa confiance en elle-même avait grandi; dans le conflit qu'elle déchaîna, l'Allemagne devait, dans sa pensée, tenir à son tour le rôle de « brillant second ». Que telle fut la pensée de l'Autriche, cela nous paraît certain. Mais l'Allemagne se serait-elle résignée à ce rôle de second? Jusqu'à quel point n'a-t-elle pas joué de l'Autriche et de ses ambitions? Quelle fut sa part de collaboration dans la rédaction de la note du 23 juillet? En tout cas, en dépit « de la marche zigzagante et comme ataxique de la politique allemande » — au moins en apparence — l'Allemagne a approuvé l'initiative autrichienne « de tout cœur »; elle a déclaré que nulle puissance ne devait s'entremettre entre l'Autriche et la Serbie, et quand l'Autriche, effrayée des conséquences qu'elle entrevoit, fléchit, quand le comte Berchtold consent enfin à accepter la médiation anglaise, l'Allemagne se substitue à son alliée et lance son ultimatum dans la nuit du 31 juillet au 1er août. Voilà ce que M. Basch établit fort bien.

Il s'applique ensuite, dans une seconde partie, à réfuter les thèses

de l'Allemagne telles qu'on les trouve exposées dans le *Livre blanc*, les journaux d'outre-Rhin et les cahiers de guerre parus dans l'*Internationale Monatsschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik.* Il les classe et les prend une à une, corps à corps; sa démonstration est d'autant plus probante que le ton en est plus modéré. A notre avis même, M. Basch fait parfois à l'Allemagne trop de concessions. Est-il bien exact de dire, p. 83, que l'Alsace se serait résignée à son sort, si l'Allemagne lui avait donné l'autonomie pleine et entière? Non, l'Alsace ne peut oublier comment elle a été arrachée en 1871 à la France malgré elle; elle ne reniera jamais sa dette à la civilisation française ni les idées libérales qu'y a semées notre glorieuse Révolution. Elle entend se rattacher à nouveau à la France, en vertu même de ce principe des nationalités que M. Basch défend avec tant d'éloquence, au nom de la Ligue, dans les dernières pages de son livre. Dans celles qui précèdent, M. Basch proteste avec énergie contre la violation de la neutralité belge, contre la théorie du « devoir moral » lancée par le théologien A. von Harnack, contre les atrocités allemandes auxquelles, au début, il n'a voulu ajouté qu'une foi incomplète; mais il lui a bien fallu se rendre à l'évidence. C'est un beau livre, rempli d'idées généreuses que d'aucuns taxent de chimériques, proclamant bien haut la valeur du droit, s'élevant contre la force brutale et nous promettant, après la déroute du militarisme prussien contre lequel il faut tenir jusqu'au bout, une longue ère de paix, d'idéal et de concorde entre les nations. C. Pf.

— Charles Andler. *Les usages de la guerre et la doctrine de l'état-major allemand* (Paris, Félix Alcan, 1915, in-8°, 117 p.; prix : 1 fr. 25). — Voulez-vous connaître quelle est, sur la manière de conduire une guerre, la doctrine des Allemands? Lisez, dans les pièces justificatives, les extraits que donne M. Andler des livres ou articles de Clausewitz et de Julius von Hartmann, des conversations de Bismarck, de la brochure du grand état-major allemand : *Kriegsbrauch im Landkriege*, 1902; lisez surtout les déclarations faites, au cours de la guerre actuelle, par les Hindenburg, les Dithfurt, les Stenger, les Bülow, les von der Goltz. Tous sont d'accord : la guerre doit être menée sans pitié; il faut être impitoyable à la population civile, se montrer cruel, pour vaincre plus vite. M. Andler essaie, dans cet opuscule, de nous faire comprendre. Lui, qui connaît à fond l'Allemagne, qui nous a mis en garde, bien avant la guerre, au grand scandale de quelques-uns, contre les déclamations pacifiques des socialistes, il nous montre, avec une rare pénétration, comment cet état d'esprit s'est formé en Allemagne depuis 1813, à la suite de la fameuse loi du landsturm du 21 avril; il nous dit comment les méthodes employées dans la lutte actuelle ont été préfigurées dans les guerres de 1813 à 1815, dans celle de 1870-1871, comment Clausewitz et Julius von Hartmann en sont arrivés à les codifier. Les savants allemands, à leur suite, reniant tout idéalisme, proclament le culte de la force; pour eux,

l'issue de la guerre est toujours juste. « Nous, Français », conclut-il, « nous ne pensons pas ainsi, même quand nous touchons à la victoire. Nous savons combien la civilisation est fragile, et combien de causes ont militairement été brisées, dont il faut proclamer le droit historique éternel. La cause que nous défendons aurait toujours été la nôtre, même si elle avait succombé. Mais nous n'oublierons plus de mettre au service de la justice des forces qui la rendront intangible même aux plus forts. » C. Pf.

— Gaspard Wambach. *Le dossier de la guerre* (Paris, Fischbacher, 1915, in-12, 3 vol., xiv-262, 418 et xv-421 p.). — Ces trois volumes se décomposent ainsi : t. I, le Prétexte, le groupement des puissances; t. II, la Crise diplomatique; t. III, Pièces justificatives. Le tome I est le moins bien venu des trois; après un chapitre sur le crime de Sarajevo et un autre sur l'ultimatum du 23 juillet, l'auteur traite de l'alliance austro-allemande, de l'alliance franco-russe, de l'entente franco-anglaise, de la conférence d'Algésiras et du système des alliances. C'est long, d'une forme parfois déclamatoire et d'une langue imprécise. L'allusion mythologique à « Castor l'Autrichien » et à « Pollux l'Allemand » (t. I, p. 72) n'a pas beaucoup de sens et devient déplaisante parce que l'auteur ne craint pas d'y revenir avec insistance (t. II, p. 41, 270). On peut regretter de même des phrases alambiquées comme celle-ci : « La Russie est la mère de la Serbie, sœur utérine de la Roumanie latine, de la Bulgarie, du Monténégro; elle est la protectrice désintéressée, mais vigilante, de tous les peuples qui parlent slave et ont du sang slave dans les veines » (t. II, p. 60). Encore une citation dans le même goût : il s'agit du futur empereur Guillaume Ier, que la reine Louise de Prusse mit au monde en 1797. De sa mère, nous dit l'auteur, « Guillaume de Prusse avait hérité d'une alliance précieuse. Dès son berceau, il s'unit à une souveraine fatale qu'il devait rencontrer souvent et ne vaincre jamais. La mort, reine des enfers, lui garantit près d'un siècle de vie heureuse; il lui promit des millions de victimes de choix... » (t. I, p. 112). L'auteur émaille volontiers son récit de citations latines, mais il n'a pas surveillé d'assez près son imprimeur qui lui a fait commettre une série de fautes désagréables : « Pectus est quod disertos *fascit* » (t. I, p. 58), « la guérison ferro et *igni* » (p. 75), « la paix conquise *ferre* et *igni* » (p. 115); aussi ne doit-on pas s'étonner ni de rencontrer le vers de Térence « homo sum... » ni de le voir estropié (t. II, p. 255). Deux fois, M. Wambach fait allusion au « Prince » de Machiavel, toujours cité incorrectement : *El* Principe. Cette tendance à l'inexactitude devient tout à fait fâcheuse quand elle s'applique aux faits historiques. Un écrivain scrupuleux ne doit point parler du « souverain de l'Autriche-Hongrie » en 1815 (t. I, p. 74) et il n'y avait pas encore d'Autriche-Hongrie lors de la guerre contre les duchés de l'Elbe en 1864. Peut-on dire que le comte Tisza est « *huguenot* de religion » (t. II, p. 46)? On pourrait allonger cet

erratum, comme on pourrait aussi se demander si l'auteur ne s'est pas laissé emporter par ses passions hostiles à l'Allemagne quand il traite par exemple des Polonais de Russie (t. I, p. 108) ou de la « sombre tragédie d'Agadir ». Tout cela devrait être revu de très près dans une nouvelle édition, même fortement raccourci. Si l'on fondait les deux premiers volumes en un seul de dimensions raisonnables, l'œuvre y gagnerait et le public aussi.

Quand l'auteur aborde le vrai sujet de son livre, la « crise diplomatique », il ne tombe plus que rarement dans les petits travers signalés plus haut. Il nous donne une analyse animée, précise, bien distribuée, des différents livres de couleur : bleu, jaune, blanc, gris, orange, etc., qui ont paru depuis dix mois; il y ajoute çà et là de savoureuses citations empruntées à Maximilien Harden. Ici, vraiment, il n'y a qu'à louer. Avec moins de force pénétrante que dans *la Guerre* de M. Denis, avec plus de détails et des citations plus copieuses que dans la brochure de MM. Durkheim et Denis, il dit les mêmes choses et aboutit aux mêmes conclusions. On les connaît et je n'insiste pas.

Les Pièces justificatives, qui constituent au vrai le « dossier » de la guerre, contiennent les pièces essentielles, tirées des recueils diplomatiques, et « sur lesquelles repose la condamnation des deux empires de proie et de leur misérable satellite turc ». Tous ces textes (ceux en langue étrangère sont traduits en français) sont connus et, d'ailleurs, on fera bien de toujours recourir aux originaux eux-mêmes. La dernière des pièces est le Manifeste des Quatre-vingt-treize. Comme le dit justement M. Wambach (t. III, p. XIII), « ils appartiennent à la postérité »; aussi convenait-il de les nommer et de les qualifier exactement : J.-J. De Groot, professeur d'ethnographie à Berlin, ne doit pas être appelé « Johannes-Jakob *von* Groot », car il est Hollandais, non Allemand; Ostwald a pour prénom Wilhelm et non *Wolfgang;* Schmidlin celui d'Auguste et non de *Joseph;* enfin Albert Plehn a été déformé en *Plohn*. Plusieurs de ces méprises se retrouvent aussi dans la liste de M. Dimier (voir plus haut, p. 188), que M. Wambach a d'ailleurs corrigée en plus d'un point. Quant à M. Karl Vollmœller dont M. Wambach, à la suite de M. Dimier, fait un « érudit à Stuttgard », M. Morel-Fatio, dans la deuxième édition de ses *Versions française et allemande du Manifeste*, a prouvé (p. 10) que c'est un écrivain pour le théâtre, auteur d'un *George Dandin* qui fut représenté en 1912. Ch. B.

— P. Saintyves. *Les responsabilités de l'Allemagne dans la guerre de 1914* (Paris, Nourry, 1915, in-12, 547 p.; prix : 4 fr.). — Livre honnête, sincère, consciencieux et modeste. M. Saintyves a jugé, avec raison, que le meilleur moyen de décider l'opinion des lecteurs auxquels il veut démontrer la culpabilité de l'Allemagne était de mettre sous leurs yeux les textes mêmes, et il les a multipliés; il a fait grand usage, et on doit lui en savoir gré, de ceux qui risquent le plus d'échapper à l'historien : les extraits de journaux; et, en recueil-

lant dans ses pages certains articles caractéristiques de *Gazettes* allemandes ou certains filets du *Temps*, il a fait œuvre utile. Sa discussion est parfois d'une précision pénétrante : par exemple aux pages 135 à 140, où sont réunis les arguments qui prouvent que l'Allemagne, malgré ses dénégations, était au courant de l'ultimatum autrichien : MM. Durkheim et Denis l'avaient admis dans leur excellente brochure, que M. Saintyves cite souvent; mais à leurs raisons il en ajoute de nouvelles. Chicanera-t-on une formule qui prête à confusion, p. 290 : « Lorsque Frédéric-Guillaume IV préparait l'unification de l'Allemagne »? Et cherchera-t-on querelle à l'auteur pour une certaine identification : I. K. H. = Ihre Königliche Hoheit = le duc de Brunswick, qui ne pourrait s'admettre qu'en supposant du féminin le gendre de Guillaume II? Ce sont fautes vénielles qui ne diminuent guère la valeur du livre. L. E.

— P. van Houtte. *Le crime de Guillaume II et la Belgique. Récits d'un témoin oculaire* (Paris, Aug. Picard, 1915, in-12, xv-254 p.). — Ce n'est pas d'un seul crime contre la Belgique que s'est rendu coupable l'empereur d'Allemagne, mais bien de trois : violation de la neutralité, guerre contre la Belgique, application dans cette guerre du régime de la terreur. L'auteur les étudie successivement tous les trois. Ses observations personnelles, ou les récits de « témoins sérieux, dignes de foi, ayant vécu au milieu des événements qu'ils racontent, ayant vu les atrocités qu'ils décrivent », l'ont mis à même d'ajouter encore quelques traits d'horreur au sombre et lamentable tableau des atrocités allemandes en Belgique. On ne comprend que trop que ses témoins doivent actuellement rester anonymes; mais il promet de les nommer dès que les circonstances le permettront. La valeur du livre ne pourra qu'y gagner. En appendice sont réunis un certain nombre de documents sur la question : on trouvera commode d'y rencontrer, à côté du fameux Manifeste des 93, les plus importantes des réponses qu'il a provoquées dans les divers pays. Ce petit livre sans prétention est sûr de rencontrer chez nous l'accueil auquel a droit tout témoignage porté en faveur de la loyale et malheureuse Belgique. L. E.

— P.-G. La Chesnais. *Le groupe socialiste du Reichstag et la déclaration de guerre* (Paris, Armand Colin, 1915, in-12, 109 p.). — Jusqu'au 31 juillet 1914, les députés socialistes allemands étaient bien informés. Ils ont vu qu'on allait à la guerre européenne et la responsabilité de l'Autriche leur est apparue; ils ont fait des efforts sérieux pour le maintien de la paix. Pourquoi donc, le 3 août, se sont-ils décidés à voter, pourquoi, le 4 août, ont-ils voté les crédits de guerre et ont-ils fait cause commune avec les plus fougueux pangermanistes? C'est la question que M. La Chesnais se pose dans ce livre, sans réussir à percer complètement le mystère. Toutefois, il indique nettement que, depuis longtemps déjà, le socialisme avait subi la contagion de l'impérialisme; que le dogme de la suprématie germanique hantait

de plus en plus le cerveau des membres du groupe; il dresse ainsi contre eux un acte d'accusation, parce qu'ils ont trahi l'idée même qu'autrefois ils représentaient et qu'ils ont abdiqué devant le césarisme. C. Pf.

— A. Morel-Fatio. *Les versions allemande et française du Manifeste des intellectuels allemands dit des Quatre-vingt-treize*, 2e édition, 1915 (Paris, Aug. Picard, in-16, 32 p.). — Nous avons annoncé plus haut, p. 187, la première édition de cette brochure. La seconde, que nous avons sous les yeux, comprend le texte allemand (reproduit d'après la phototypie Richer) et le texte français fabriqué en Allemagne; ce dernier est suivi de la « liste des signataires », d'après le texte français qui fut répandu en Suisse et dans lequel on a cru devoir supprimer les titres dont sont parées dans le texte original tant de ces « Excellences ». Dans son avant-propos, l'éditeur relève une erreur dont nous nous sommes rendus coupables dans notre réponse à l'Appel (*Rev. histor.*, t. CXVII, p. 2); nous avons confondu Karl Vollmœller, marqué comme résidant à Stuttgart, et qui est un auteur dramatique sans aucune notoriété, avec le professeur qui porte les mêmes nom et prénom. M. Morel-Fatio revient sur la question de la « zuchtlose Grausamkeit » dont les Allemands se défendent (voir plus haut, p. 188); après avoir comparé le texte original avec la version espagnole, il estime qu'il faut comprendre : « Notre haut commandement ne connaît pas de cruauté indisciplinée, mais il connaît une cruauté disciplinée. » Se trouvera-t-il en Allemagne une voix autorisée pour tirer le monde d'embarras? La chose en vaut certes la peine. M. Morel-Fatio reproduit « le bruit qui court » que le rédacteur du Manifeste fut Harnack, directeur de la Bibliothèque royale de Berlin, « récemment gratifié du *von* et assez souple courtisan »; mais déjà Wilamowitz-Mœllendorf, dans une conférence du 6 septembre, avait proféré quelques-unes des affirmations qui figurent dans le Manifeste. Parmi les signataires, M. Morel-Fatio stigmatise avec raison un Alsacien renégat, Albert Ehrhard, et un Suisse allemand, H. Morf, ancien élève de Gaston Paris, et qui, quelques mois avant la guerre, se laissait choyer à Paris par ses amis, philologues et autres érudits français. Quelle nécessité (quel *notstand*) l'a poussé à les trahir? — Pour être tout à fait juste et plus complet encore, il faut noter qu'actuellement, en Allemagne, il se trouve des gens pour blâmer le Manifeste. Non seulement l'auteur anonyme de *J'accuse*, qui a publié son ouvrage en Suisse, mais un professeur de Munich, Fr.-W. Fœrster, auteur d'une brochure intitulée : *Die deutsche Jugend und der Weltkrieg;* si j'en crois M. Paul Seippel (lettre du 6 juin adressée au *Journal de Genève*), M. Fœrster, en ouvrant ses cours à l'Université, n'a pas craint de débuter par une attaque très violente contre le Manifeste; « il s'attendait à quelques protestations dans l'auditoire; ses paroles furent accueillies par des applaudissements unanimes ». La vérité est en marche. — Ch. B.

— *Pages actuelles, 1914-1915* (Paris, Bloud et Gay, brochures in-18 à 0 fr. 60). Pour faire suite à la série annoncée plus haut, p. 191. — N° 26. IMBART DE LA TOUR. *L'Opinion catholique et la guerre* (montre comment l'influence de l'Allemagne a perverti l'opinion publique chez les catholiques non seulement d'Allemagne et d'Autriche, mais de certains pays neutres, comme l'était l'Italie et comme l'est encore l'Espagne. Quel fruit les catholiques d'Autriche et d'ailleurs retireraient-ils d'une victoire remportée par une Allemagne menée par la Prusse luthérienne? Suivent : 1° une lettre de dom Miguel de Unamuno, recteur de l'Université de Salamanque, qui prétend réagir contre la « propagande énorme » que font les Allemands en Espagne : « On croirait que l'humanité est une machine plus ou moins compliquée et que la docte Allemagne impérialiste en est l'ingénieur »; 2° des appendices sur la presse catholique « germanophile », sur l'activité avec laquelle les agents allemands « travaillent » la presse à l'étranger, sur le « germanisme » des catholiques allemands, sur l'apostolat religieux de la France comparé à celui de l'Allemagne et de l'Autriche). — N° 27. G. LECHARTIER. *La charité et la guerre; tableaux et croquis.* — N° 28. André BEAUNIER. *Les Surboches* (M. Beaunier est un romancier de talent. Son génie facile lui a fait découvrir du premier coup la solution du problème allemand : l'infatuation, l'impudence plus ou moins consciente, l'organisation scientifique du meurtre et du pillage, toute la mentalité allemande en un mot, procèdent, d'après lui, d'un seul enseignement, celui de Nietzsche et, comme Nietzsche est mort fou, tous les Allemands sont fous. C'est aussi évident que simple. Nietzsche a cependant eu des moments de lucidité, par exemple quand il a parlé de ses compatriotes avec mépris; M. Beaunier est d'accord avec lui sur ce point, et Nitzschéen conscient, il ne parle des Allemands ou « Boches » qu'en les traitant de « Surboches ». M. Beaunier regrettera plus tard cet écrit qui n'ajoute rien à son renom littéraire). — N° 29. Henri JOLY. *Contre les maux de la guerre; action publique et action privée.* — N° 30. G. BLANCHON. *Le général Pau.* — N° 31. Jean DE BEER. *L'Allemagne s'accuse. L'invasion et l'occupation allemandes en Belgique, d'après les documents allemands* (extraits de l'enquête belge, des brochures de J. Bédier sur les « atrocités » allemandes, du rapport Payelle, de deux manuels allemands : 1° *Zum Gebrauch im Feindesland*, publié en 1906 par le capitaine Von Scharfenort, professeur et bibliothécaire à l'Académie de guerre de Berlin; 2° *Kriegsbrauch im Landkriege*, dont une traduction française a été donnée par M. Paul Carpentier; traduction d'un article paru dans la *Gazette de Cologne* le 10 février 1915 : « C'est comme signaux d'avertissement qu'ont servi les incendies de Battice, Hervé, Louvain, Dinant. L'incendie forcé, le sang répandu au début de la guerre ont sauvé les grandes villes belges de la tentation de s'emparer des faibles garnisons dont nous pouvions les faire occuper »). — N° 32. Le cardinal AMETTE.

Pendant la guerre. Lettres pastorales et allocutions (à noter la belle allocution prononcée à Notre-Dame de Paris et où Son Éminence explique, car elle avait besoin d'être expliquée, la pensée du pape « pour le rétablissement de la paix »). — N° 33. Albert SAUVEUR. *L'Allemagne et la guerre européenne* (brochure où l'auteur, professeur de métallurgie à l'Université Harvard, réfute les arguments de son collègue allemand Munsterberg. A la suite, on donne quelques extraits d'articles publiés dans le *New York Times;* à noter une réponse à la thèse du docteur Dernburg dans le numéro du 14 septembre 1914). — N° 34. Comte BÉGOUEN. *Les catholiques allemands jadis et aujourd'hui* (rappelle les souvenirs déjà anciens et qui paraissent bien oubliés, du temps où Windthorst dirigeait le parti catholique et forçait Bismarck lui-même à renoncer à la persécution contre l'Église catholique. Mais, depuis, le clergé allemand « est retombé dans la sujétion où il se complaisait jadis, avant le réveil religieux ». Suivent deux appendices : 1° le Manifeste des 93 et les catholiques allemands ; 2° l'opinion belge sur les catholiques allemands. Tout cela est à lire). Ch. B.

— *La guerre et la vie morale de la France*, par un universitaire (Paris, Jules Tallandier, 1915, in-8°, VIII-30 p.; prix : 0 fr. 30). — Une nouvelle collection de brochures sur la guerre commence à paraître. Elle porte le beau titre : *Paroles françaises pour aujourd'hui et demain.* Cette première brochure en est comme le programme. Non, la France, avant cette guerre, n'était pas en décadence. Elle a toujours gardé son idéal; elle a conservé le souvenir de ce qu'elle devait à l'Alsace-Lorraine. La guerre a révélé au monde ses qualités solides qui échappaient aux observateurs étrangers superficiels; après cette lutte, ces qualités dont toute la nation a pris conscience seront renforcées par l'épreuve. « La France procède à une revision de toutes les valeurs... Elle fait l'expérience de ce qui donne les satisfactions les plus profondes, de ce qui procure la sympathie universelle, de ce qui vaut la peine de vivre et de ce qui vaut le sacrifice de la vie, de ce qui vaut mieux que le succès, mais qui contribue parfois au succès et peut seul le justifier. » C. PF.

— Colonel R.-J. FRISCH. *Guerre de 1914-1915. Théâtre des opérations franco-anglo-allemandes* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1915, in-8°, 153 p.; prix : 2 fr. 50). — On a dit avec beaucoup de raison : « La marche des armées est déterminée dans ses grandes lignes par la configuration du sol, et chaque étape, chaque point du combat correspond à des nécessités géographiques. » Nous faire connaître dans ses traits généraux les pays où se livrent les combats présents, sur le front occidental, ceux où se livreront les combats de demain, tel est le dessein de l'auteur. Il nous conduit tour à tour dans une première partie en Belgique, en Hollande, sur la ligne de la Moselle, et dans la plaine d'Alsace; puis, dans la seconde partie, sur la rive droite du Rhin, en Souabe et Bavière, Westphalie et Brandebourg,

jusqu'aux portes de Berlin. Il énumère les rivières, les forteresses, les chemins de fer. Il avait déjà publié auparavant une brochure analogue sur le *Théâtre des opérations russo-austro-allemandes.*

C. Pf.

— *Nos raisons d'espérer. Exposé de six mois de guerre. Vues sur le passé et l'avenir. Documents de source française publiés par la presse anglaise* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1915, in-12, 95 p.; prix : 0 fr. 75). — C'est un rapport fait par un Français très compétent, « concernant les opérations sur le théâtre occidental, du début d'août à la fin de janvier ». Ce rapport a été communiqué aux journaux anglais par l'agence Reuter. Il était utile qu'il fût aussi connu en France. La librairie Plon a eu raison de le retraduire en français et de le répandre.

C. Pf.

— *1914. Tablettes chronologiques de la guerre*, 46 portraits. *1915. Tablettes chronologiques de la guerre, janvier, février, mars*, 30 portraits, 8 cartes (Paris, Larousse, in-32, 160 p.; prix : 1 fr. chaque). — L'idée était excellente de présenter dans leur ordre strictement chronologique les faits de la guerre mondiale. Ces petits volumes très maniables, bien imprimés, terminés par des pages blanches pour servir de mémento, complétés (du moins le second) par des cartes réduites, mais très nettes, plaisent à l'œil et rendront des services. D'autre part, il est regrettable qu'on n'ait pas apporté à la rédaction du texte toute la précision désirable. La langue est un peu celle des journaux quotidiens (on trouve des incorrections comme celle-ci, 5 septembre : « Positions occupées *de suite* par les troupes françaises », ou bien celle-ci, 3 octobre : « L'empereur Guillaume II, d'après un propos tenu par lui, *dédaignerait* la valeur des troupes anglaises du général French »); surtout les sources d'information auxquelles on a puisé paraissent se résumer à une seule : les communiqués du gouvernement français. Or, ces communiqués sont manifestement et nécessairement très incomplets; on pouvait et il fallait en compléter ou en corriger les renseignements à l'aide d'autres indications fournies par les journaux étrangers, suisses, italiens, hollandais ou américains, sinon par les communiqués allemands et austro-hongrois. C'est ce qu'a fait, par exemple, S. R. dans sa *Chronologie de la guerre* (*Pages d'histoire*, n° 30) et la censure ne lui a pas interdit de mentionner ni la bataille de Tannenberg, dont le résultat fut d'obliger les Russes à évacuer la Prusse orientale victorieusement envahie par eux au mois d'août, ni la prise de Maubeuge par les Allemands, etc. On pouvait aussi éviter d'écrire : le traité de « la neutralité de la Belgique, signé par *l'Allemagne* » (23 août); « Kiao-Tchéou, capitale des îles Marschall » (6 octobre). Tout cela devrait être corrigé.

Ch. B.

— Jean-Bernard. *Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914.* N° 1 (Paris, Berger-Levrault, in-8°, 66 p.; prix : 0 fr. 50).

— Ce premier fascicule traite seulement des préliminaires de la guerre : les ambitions allemandes depuis 1871, le drame de Sarajevo et ses conséquences immédiates, la déclaration de guerre, l'invasion de la Belgique, les chefs allemands et leur programme d'attaque brusquée. Résumé attachant et qui paraît honnêtement fait; il fait bien augurer de la suite. Ch. B.

— Ch. Petit-Dutaillis. *L'appel de guerre en Dauphiné. 1er-2 août 1914* (Grenoble, Allier frères; Paris, Marpon et Flammarion, in-8°, 59 p.; prix : 1 fr. 25. Extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*). — Dès le début de la guerre, M. Petit-Dutaillis, recteur de l'Académie de Grenoble, invita les instituteurs et institutrices de son ressort à consigner par écrit les événements dignes de mémoire auxquels ils assistaient, à faire ainsi au jour le jour la chronique locale de cette guerre. Il publie dans cette brochure une partie des renseignements qu'il a reçus des maîtres et maîtresses sur les journées du 1er et du 2 août, celle où l'ordre de mobilisation fut affiché et celle qui fut la première de la mobilisation. Nous sommes conduits de la sorte dans les diverses régions du Dauphiné, depuis les villages qui se reflètent dans les eaux du Rhône ou de l'Isère inférieure jusqu'à ceux très éloignés, perchés dans les massifs du Dévoluy ou du Briançonnais, et nous saisissons sur le vif la répercussion qu'y eurent les graves événements généraux. Dans une belle introduction, M. Petit-Dutaillis dégage les impressions que laisse la lecture de ces notes. Les mobilisés sont partis de tous les villages dauphinois sans vaine forfanterie, mais pleins de confiance et d'espoir, et aussi avec la conscience qu'ils allaient se battre et peut-être mourir pour une belle cause : assurer la paix, dans l'avenir, aux générations futures.

C. Pf.

— E. Alexander Powell. *La guerre en Flandre*, traduit de l'anglais par Gérard Harry (Paris, librairie Larousse, in-12, 196 p.; prix : 3 fr.). — M. Powell est le correspondant militaire du *New York World;* c'est à ce titre qu'il put assister de près à l'invasion de la Belgique, à la destruction de Louvain, de Termonde, d'Aerschot, aux opérations autour d'Anvers, au bombardement et à la prise de cette ville. Il décrit avec complaisance et avec admiration l'armée allemande telle qu'elle défila sous ses yeux, innombrable, ordonnée, bien ravitaillée, parfaitement renseignée sur le pays et les ressources qu'il devait fournir à l'envahisseur. Machine savante et puissante mise en mouvement par des hommes rompus à leur métier, forts de leur science technique, sûrs d'eux-mêmes et de la victoire. Mais il a pu pénétrer aussi dans l'âme des chefs et des soldats et cette âme lui est apparue d'un métal d'ordinaire assez vil. Son témoignage doit être versé au dossier des « atrocités allemandes » et il est accablant. Composé de souvenirs tout récents et dont la base documentaire est fournie par les dépêches envoyées à son journal, son livre est d'une lecture très attachante; amusante par endroits (le portrait qu'il trace de

son photographie, Donald Thompson, est proprement impayable), touchante quand l'auteur parle de l'armée belge et de son héroïsme, terrifiante quand il décrit le bombardement d'Anvers. La traduction, qui est plutôt une adaptation ou, comme le dit M. Harry lui-même, une « transposition », met en belle valeur ces récits pleins de vie et d'humaine pitié. Ch. B.

— Marcel DUPONT. *En campagne (1914-1915). Impressions d'un officier de légère* (Paris, Plon-Nourrit, 1915, in-12, III-320 p.). — L'auteur, officier de cavalerie légère, a fait campagne depuis la fin d'août; il a rejoint son régiment au moment où l'armée française battait en retraite au delà de la Marne, au désespoir de certains qui, ayant combattu victorieusement l'ennemi, ne comprenaient point pourquoi il leur fallait reculer. Vient la bataille de la Marne et l'ivresse de la victoire. Puis c'est la guerre de tranchées : les chasseurs à cheval sont envoyés pour renforcer les lignes de l'Yser et ici encore, malgré le service inattendu qu'on commande à des cavaliers, la victoire récompense leurs efforts héroïques. L'auteur ne fait pas l'histoire de ces hauts faits d'armes; il conte seulement la part qu'il y a prise à son rang. Ce sont les infiniment petits de la lutte géante. Mais ces récits sont si prestement menés, avec tant de sincérité et de simplicité, qu'une fois le livre commencé il faut le lire jusqu'au bout. La plupart avaient déjà été insérés un peu au hasard dans le *Correspondant* (voir *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 388, et *supra*, p. 214). On les retrouve avec un nouveau plaisir, placés dans leur ordre chronologique et augmentés de quelques scènes nouvelles dans le charmant volume que nous annonçons. Ch. B.

— Gomez CARILLO. *Parmi les ruines.* Traduit de l'espagnol par J.-N. CHAMPAUX (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1915, in-32, 379 p.; prix : 3 fr. 50). — M. Carillo, rédacteur au journal castillan *El Liberal*, fut parmi ce groupe de journalistes étrangers qui, l'hiver dernier, furent admis à visiter les champs de bataille de la Marne, de Senlis à Nancy, et c'est parmi les ruines qu'on les conduisit, ruines fatales que toute guerre sème sur son passage, ruines criminelles commises sans nécessité militaire par les soldats farouchement disciplinés de l'empereur allemand. M. Carillo n'insiste pas sur les récits de bataille, auxquels il avoue ne pas comprendre grand'chose, ce qui ne l'empêche pas de nous donner le frisson quand il rapporte tel épisode tragique comme celui du bombardement du fort de Troyon ou de l'action d'Amance lors de la bataille du Grand-Couronné de Nancy. Il s'intéresse davantage au côté moral, si l'on peut ainsi dire, de la guerre; il cherche à savoir exactement ce qui s'est passé dans les villes pillées ou incendiées par les Allemands, comme à Senlis, à Reims, à Lunéville, à Sermaize; à leur honneur, il constate que Coulommiers n'a pas souffert; il doute des témoignages, fort troubles en effet, qui ont accusé le prince impérial d'avoir « cambriolé » le château de Baye.

« Est-il possible », se demande-t-il (p. 78), « qu'une grande nation, qui a donné au monde des savants, des poètes, des législateurs, arrive ainsi, dans le vertige de la lutte, à surpasser en barbarie inutile les hordes des siècles les plus reculés ? » Et il s'afflige chaque fois que lui apparaît la sinistre réalité. Encore ne s'est-il pas posé une question plus angoissante peut-être encore : comment les chefs de l'armée allemande, et sans doute aussi la nation tout entière à leur suite, ont-ils pu penser et agir comme si cette « barbarie » était nécessaire? La lecture de ce petit volume, d'un intérêt très varié et par endroits passionnant, fait honneur à l'auteur qui a su faire pénétrer tant d'humanité au milieu de tant d'horreurs. Ch. B.

— *Report of the Committee on alleged german outrages*, appointed by His Britannic Majesty's government and presided over by the R. H. viscount Bryce (Londres, Eyre and Spottiswoode, 1915, in-8°, 61 p. et 2 cartes; prix : 3 d.). — *Evidence and documents laid before the Committee on alleged german outrages* (Ibid., 296 p. et 8 planches de fac-similés; prix : 6 d.). — Après le « Rapport Payelle » pour la France et le « Rapport Van Den Heuvel » pour la Belgique, voici le « Rapport Bryce » pour la Grande-Bretagne. Ce Rapport est le résumé d'une enquête poursuivie en Angleterre, en Belgique et dans le nord de la France par un Comité qui, sous la présidence de Lord Bryce, ex-ambassadeur d'Angleterre à Washington, comprenait Sir Frederic Pollock, Sir Edward Clarke, Sir Alfred Hopkinson, M. Herbert Fisher, vice-chancelier de l'Université de Sheffield, M. Harold Cox et Sir Kenelm E. Digby. Ces noms sont portés par des hommes universellement connus pour leur honorabilité, pour leurs connaissances juridiques, pour leur intelligence des contingences et des nécessités historiques. Ils doivent donc inspirer pleine confiance. Le rapport montre avec quel souci de la vérité ils ont recueilli, pesé, confronté les témoignages sur les « atrocités » allemandes. Il se divise en deux parties. Dans la première, il analyse et résume la conduite des troupes allemandes en Belgique à l'égard de la population civile pendant les premières semaines de l'invasion (Liège, Andenne, Namur, Charleroi, Dinant, le quadrilatère formé par Aerschot, Malines, Vilvorde et Louvain; enfin Termonde et Alost); dans la seconde, il examine les faits commis par des soldats ou des groupes de soldats allemands en violation des lois et usages de la guerre en vigueur dans les nations civilisées (atrocités contre les civils et contre les combattants pendant les quatre premiers mois de la guerre). — Le recueil des pièces justificatives contient les dépositions des témoins. Suivent trois appendices : 1° choix de citations empruntées à des carnets de route et à des correspondances trouvées sur des soldats allemands, texte, traduction et fac-similé; 2° texte des proclamations distribuées ou affichées sous le nom et par ordre des autorités militaires allemandes en Belgique et à Reims; 3° texte des lois et conventions votées à La Haye en 1907 pour régler les usages de la guerre

continentale et approuvées par l'Allemagne. L'ensemble de ces textes et dépositions confirme avec une précision sinistre les principes du régime de terreur édictés par le gouvernement allemand et son haut état-major. Ch. B.

— Joseph Bédier. *Comment l'Allemagne essaie de justifier ses crimes;* R.-A. Reiss. *Comment les Austro-Hongrois ont fait la guerre en Serbie;* E. Lavisse et Ch. Andler. *Pratique et doctrine allemandes de la guerre* (Paris, Armand Colin, in-8°, 48, 48 et 47 p.; chaque brochure : 0 fr. 50). — Les trois brochures font partie de la collection : *Études et documents sur la guerre.* M. J. Bédier répond victorieusement aux réfutations qu'on a tenté de faire de sa première brochure : *les Crimes allemands* (cf. *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 349), notamment à un long article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 28 février 1915. Si quelqu'un avait révoqué en doute l'authenticité des carnets allemands dont la photographie avait été donnée, il serait obligé de confesser son erreur. Des passages de ces carnets que M. Bédier n'avait pu déchiffrer ont été lus par d'autres sur la photographie; des passages en signes sténographiques ont été mis au clair. Nous apprenons ainsi par le carnet du soldat Philipp qu'après le pillage d'un village au nord de Dinant, le 23 août, le capitaine Hamann était ivre. Les carnets sont authentiques et les faits qu'ils relatent sont démontrés par eux. La traduction française donnée par M. Bédier est-elle inexacte? Manifeste-t-elle quelque tendance? M. Bédier reconnaît s'être trompé sur une phrase : il a rendu *Granaten* par grenades incendiaires au lieu de : obus; erreur qui a été signalée en France (article de Chuquet dans la *Revue critique* du 29 mai 1915, p. 250); mais partout ailleurs le sens donné par lui, avec quelque élégance de traduction, est exact, rigoureusement exact. Et voici qu'il apporte de nouveaux témoignages qui confirment les précédents. Des soldats allemands eux-mêmes apprécient sévèrement la triste besogne qui leur est commandée. L'un écrit : « Dieu est juste et voit tout. La meule moud avec lenteur, mais terriblement menu. » L'article paru dans la *Revue de Paris* (cf. *supra*, p. 216) est accompagné ici de la photographie des nouveaux documents. — Le commandement supérieur autrichien a donné à ses soldats envahissant la Serbie cette instruction : « J'ordonne que, pendant toute la durée de l'action militaire, on observe envers tout le monde la plus grande sévérité, la plus grande dureté et la plus grande méfiance. » Est-il étonnant après cela que ces soldats aient commis des atrocités sans nom? M. R.-A. Reiss, un neutre, professeur à l'Université de Lausanne, nous les fait connaître après une longue enquête personnelle. A l'article donné dans la *Revue de Paris* (cf. *supra*, p. 216), il ajoute ici un graphique donnant, d'après leur âge, de un à quatre-vingt-quinze ans (!), le nombre de personnes civiles tuées en 1914 dans les arrondissements de Potserie, de Matchva, du Jadar et quelques communes; un autre donnant une « statistique » des divers genres de supplices; nous avons les photographies prises sur

place, massacres de prisonniers, de jeunes gens, tombes ouvertes où, aux corps des victimes, apparaissent les liens qui les attachaient, blessures produites par les balles explosives, et cela est vraiment atroce. — Ce sont encore des atrocités qui nous sont décrites dans la brochure de MM. E. Lavisse et Ch. Andler. Aux rapports présentés par les Commissions d'enquête française et belge, aux témoignages des soldats allemands recueillis par M. Bédier, MM. Lavisse et Andler empruntent un certain nombre de traits caractéristiques; c'est la « pratique allemande de la guerre ». Mais cette pratique est l'application d'une doctrine qui a été exprimée dans les écrits de Karl von Clausewitz, des généraux von Hartmann, von Blume, von Bernhardi, dans le livre du grand État-Major général, *Kriegsbrauch im Landkriege;* et cette doctrine est que la guerre doit être conduite avec une rigueur dénuée de scrupules, que le combattant n'a point à s'embarrasser des règles du droit des gens, que les moyens de guerre les plus cruels se justifient par le succès même. Cette doctrine elle-même s'inspire de trois idées fondamentales : la guerre est une nécessité pour l'Allemagne qui ne peut vivre dans l'étroitesse du cadre où elle est enclose; la guerre est voulue par Dieu et par la nature; l'Allemagne doit gouverner le monde pour l'élever à toute noblesse et à toute perfection. A la guerre ainsi sanctifiée qui oserait refuser libre carrière? Qui opposerait à la toute-puissance du soldat la pitié et l'humanité? Ces idées ont fait naître la doctrine, la doctrine a créé la pratique; c'est ce que les auteurs démontrent avec une grande vigueur logique et une véritable éloquence. C. Pf.

— M.-C. Poinsot. *Au service de la France. Les volontaires étrangers de 1914*, avec une préface de M. Paul Deschanel (Paris, Dorbon-Ainé, 1915, in-12, 84 p.; prix : 1 fr.). — Le titre rappelle celui de l'émouvant roman de Maurice Barrès; mais combien le sens est différent de part et d'autre! Le soldat au service de l'Allemagne s'est résigné pour demeurer fidèle à l'Alsace et il refoule en son cœur ses vrais sentiments. Les volontaires étrangers de 1914 accourent pleins d'enthousiasme et de courage pour défendre avec la cause de la France celle de la civilisation. Au début de mars 1915, ils sont 32,000, appartenant à toutes les nationalités, russes, américains, italiens, espagnols; le chiffre : nationalités diverses, est très élevé; c'est qu'on y classe les Alsaciens-Lorrains. M. Poinsot nous raconte comment ces étrangers se sont enrôlés à l'Association des Amitiés françaises; il reproduit les proclamations lancées par divers groupements étrangers de Paris; il rappelle la mort glorieuse de deux de ces engagés, Bruno et Constantin Garibaldi. Ce petit livre, pour lequel M. Deschanel a écrit une préface, sera un document pour les futurs historiens de la guerre.

C. Pf.

— Charles Vellay. *La question de l'Adriatique* (Paris, Chapelot, 1915, in-12, 126 p.; prix : 1 fr. Dans la collection : *la Guerre euro-*

péenne). — Étude très claire sur le problème de l'Adriatique, tel qu'il se pose actuellement — la brochure porte la date du 18 mai 1915. Trois puissances principales se disputent la rive orientale de cette mer : l'Italie, qui réclame les pays non rendus et a mis la main sur Vallona; les Germains, qui veulent se frayer un chemin du nord au sud vers la Méditerranée et conquérir une part des marchés de l'Europe méridionale ; les Slaves, qui continuent leur marche en avant de l'Orient à l'Occident, sans parler des Grecs qui surveillent le canal d'Otrante. M. Vellay nous dit les ambitions de chacune de ces puissances, les efforts qu'elles ont faits depuis 1893 pour les réaliser. Il croit que l'effondrement prochain de l'Autriche fera disparaître l'une des rivales, et il espère que l'Italie et les Slaves s'entendront par la juste et stricte application du principe des nationalités. Fort intéressantes sont ses considérations sur le golfe ambracique, dont l'entrée est défendue par Prevesa et par Actium et où les Grecs pourraient établir une station navale commandant toute la mer Ionienne. C. Pf.

— Paul Flat. *Vers la victoire*. Préface de M. Louis Barthou (Paris, Félix Alcan, 1915, in-8°, xxii-162 p.; prix : 1 fr. 25). — Sous ce titre plein d'espérances, M. Flat a recueilli ses articles de la *Revue bleue* et une allocution de M. Bergson. Je comprends le scrupule qui a poussé M. Flat à reproduire ses articles tels qu'ils avaient paru de quinzaine en quinzaine. Je le regrette cependant. Il y a bien des redites dans ce petit volume (l'auteur ne s'en défend pas) et aussi quelques injustices (j'entends contre tels de nos compatriotes) qui s'expliquent dans un article de revue et qui sont moins à leur place dans un livre. — Si « le fameux manifeste d'outre-Rhin » a imprimé au mot *intellectuel* « un sens péjoratif », c'est qu'on a bien voulu l'y mettre, car ce mot ne figure point dans le manifeste. — N'est-ce pas tomber dans un ridicule analogue à celui des Germains, pour qui toute vertu est allemande, que d'écrire (p. 19) : « Don Quichotte est bien plus Français qu'Espagnol » ? Prenons garde. M. Flat écrit un chapitre (p. 77 et suiv.) sur *Chauvinisme et patriotisme :* ne les confondons point. — Il n'est pas exact de dire (p. 71) que « notre erreur commune fut de n'être pas suffisamment documentés » sur la formidable organisation allemande. Nous étions fort bien documentés par d'excellents livres, mais que personne ne lisait, parce qu'on ne voulait pas voir. Pour ne citer qu'un exemple, l'admirable ouvrage de M. Andrillon est de 1909, mais il trouvait un éditeur ... à Angoulême! H. Hr.

— André Sardou. *L'indépendance européenne. Étude sur les conditions de paix* (Paris, Plon-Nourrit, 1915, in-8°, 65 p.; prix : 0 fr. 50). — Il n'a pas manqué, depuis bientôt un an que dure la guerre, d'essais de redistribution de l'Europe; ils sont aussi divers que possible; mais la robuste confiance de leurs auteurs passe sans peine sur ce qu'ils ont d'incertain et aussi de prématuré. M. Sardou trouve si tentante la peau du chacal germanique qu'il en découpe d'avance

pour nous et nos alliés de fort beaux morceaux. Il dépèce l'Autriche-Hongrie : c'est depuis si longtemps le jeu des diplomates et des publicistes! Mais sa solution sur la Bohême est un peu imprécise; qu'on lui concède l'autonomie, soit; mais on voudrait savoir comment elle s'organisera et s'adaptera à des conditions géographiques qu'il est difficile de modifier. Et l'Italie le trouvera bien chiche de concessions. — On lit sans fatigue cette brochure, pleine d'élan et d'imagination, bien présentée, ornée de cartes et croquis curieux, mais qui appartient au domaine de la fantaisie plus encore qu'à celui de la politique et surtout de l'histoire. L. E.

— André Chéradame. *La paix que voudrait l'Allemagne* (Paris, Chapelot, 1915, in-12, 113 p.; prix : 1 fr.). — M. Chéradame, il y a quelque quinze ans, avait, dans un volume qui fit du bruit, dénoncé le péril pangermaniste. Il voit aujourd'hui ses prévisions justifiées, et la guerre actuelle lui apparaît, jusque dans le détail, comme la réalisation du plan qu'à l'aide des brochures pangermanistes de 1900 il avait patiemment reconstitué; les territoires actuellement occupés par les armées allemandes sont ceux que revendiquaient les champions de la « Grande Confédération germanique », et l'appui que l'Allemagne prête à l'Autriche-Hongrie est en vérité une mainmise sur des pays qui doivent lui servir soit à des annexions, soit à des échanges et des compensations. Sous prétexte de « paix honorable », l'Allemagne, qui a obtenu tous les succès militaires dont elle était capable et ne peut plus que reculer et perdre, voudrait empêcher les alliés de dicter la paix à Berlin; mais ils resteront inébranlables et sont sûrs du triomphe. — M. Chéradame expose cette thèse avec sa conviction et sa chaleur coutumières : nul doute qu'elles n'entraînent ses lecteurs. L. E.

— H.-W. Steed. *L'Angleterre et la guerre* (Paris, A. Colin, 1915, in-18, 32 p.; prix : 0 fr. 50). — M. Steed a fait tenir dans cette conférence un nombre étonnant de faits et d'idées; et cependant tout y est clair et nettement exposé : aucune confusion, aucune fatigue à la lecture. Après une brève et frappante esquisse de la psychologie politique de l'Anglais, c'est le tableau curieux de l'activité de l'ambassade d'Allemagne à Londres entre 1912 et 1914, le prince Lichnovsky chargé de conquérir la confiance de l'Angleterre, et M. de Kühlmann de préparer les moyens d'en abuser. Une « longue digression » nous donne, de la politique de l'Autriche-Hongrie depuis 1912, une analyse extrêmement précise, relevée de renseignements inédits de haute importance. Elle prépare le lecteur à comprendre et à juger équitablement la dernière évolution de la politique anglaise et la position qu'a prise l'Angleterre aux côtés de ses alliés, à entendre aussi à demi-mot les conclusions de l'auteur. Du reste, tout ici est dit avec discrétion, indiqué d'une touche légère. Il faut lire avec beaucoup d'attention, beaucoup de réflexion, pour apercevoir la pensée exacte de M. Steed. Parmi les

publications qu'a fait naître la guerre, il en est peu d'aussi intéressantes, d'aussi fines et d'aussi suggestives. L. E.

Histoire de France.

— Eugène Lefèvre. *Les avocats du roi, depuis les origines jusqu'à la Révolution* (Paris, Rousseau, 1912, in-8°, 298 p.). — Les avocats du roi, primitivement choisis parmi les avocats ordinaires pour défendre les intérêts du roi, devinrent des fonctionnaires. Leur histoire est assez complexe, puisque l'institution a évolué et qu'on trouve des avocats du roi, non seulement dans les parlements, mais dans des juridictions inférieures, par exemple dans un certain nombre de bailliages et de sénéchaussées. Il faudrait de très longues recherches pour déterminer exactement quelles cours, pendant la période monarchique, possédaient des avocats du roi, et ce qu'ils y devinrent à travers les siècles. Les renseignements précis donnés déjà par MM. Delachenal, Aubert, Maugis, Dupont-Ferrier, etc., ont été coordonnés et, sur certains points, complétés par M. Eug. Lefèvre. Son exposé, qui a des qualités de méthode, nous donne une idée relativement claire de l'institution, du XIVe au XVIe siècle; pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, sa documentation est évidemment très courte. On regrette l'absence de toute introduction critique et de tout index des sources. On voudrait savoir jusqu'où l'auteur a poussé ses recherches, et par exemple dans quelle mesure il a dépouillé les registres du Parlement, qu'il cite assez souvent. Ce sont des choses sur lesquelles un historien doit s'expliquer nettement. Ch. P.-D.

— Jacques Soyer. *Notes pour servir à l'histoire littéraire. Le poète Éloi d'Amerval. Le prédicateur Olivier Maillart* (extrait du *Bull. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais*, 1912). — Dans cette plaquette de quatre pages, M. Soyer édite des documents d'archives prouvant qu'Éloi d'Amerval, l'auteur du *Livre de la Diablerie*, résidait déjà à Orléans en 1468 et qu'Olivier Maillart prêcha à Orléans en 1485, 1497 et 1501. Ch. P.-D.

— Pierre Rambaud. *L'Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V*, t. I (Paris, Champion, 1912, in-8°, 663 p.; prix : 15 fr. Extrait des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. V, année 1911). — Le premier volume de l'œuvre de M. Pierre Rambaud comprend un exposé du développement de l'assistance publique à Poitiers depuis le moyen âge jusqu'à l'an V, époque où les établissements de charité cessent d'être autonomes; dans le second, l'auteur étudiera les soins donnés aux enfants assistés et aux malades. La période qu'il traite comprend elle-même deux époques nettement distinctes. Au moyen âge, les œuvres d'assistance sont dictées par l'esprit religieux et sont ecclésiastiques. A partir du XVIe siècle, elles prennent un caractère plutôt social et laïque; la municipalité de Poitiers organise un bureau des pauvres, la *Dominicale*, administrée par le maire, six membres

du conseil municipal et sept chanoines délégués des chapitres et des collégiales. On se préoccupe, non seulement d'assister les pauvres et les malades, mais de lutter contre la mendicité et le vagabondage. Cette évolution n'est pas particulière à Poitiers. M. Rambaud a noté avec raison que le régime hospitalier du moyen âge avait été désorganisé par la guerre de Cent ans et les abus généraux dont souffrait l'Église. Il fallait quelque chose de nouveau. — L'ouvrage de M. Rambaud, presque entièrement fondé sur des documents inédits, sera une précieuse contribution à l'histoire si intéressante de l'assistance publique. Ch. P.-D.

— L. Despois. *Histoire de l'autorité royale dans le comté de Nivernais* (Paris, Giard et Brière, 1912, in-8°, 529 p.). — Le comté de Nevers, érigé en 1538 en duché-pairie, resta jusqu'à la Révolution française une seigneurie féodale. Il ne fut jamais annexé au domaine royal. Son histoire, au point de vue des institutions politiques, offre donc un intérêt particulier. D'autre part, nous manquons de monographies sur le développement de l'autorité royale, à partir du XIIIe siècle, dans les grandes seigneuries; question d'importance capitale, et qui ne pourra être résolue que par une série d'études de détail. Le sujet choisi par M. Despois était donc excellent. Sauf dans la première partie, qui traite de l'époque féodale (1002-1328), et où l'auteur a pu s'appuyer sur d'abondantes publications de textes et de solides travaux d'érudition, l'ouvrage de M. Despois est malheureusement bien superficiel. Quarante pages sont consacrées à « la crise de la guerre de Cent ans ». La maigreur de l'exposé s'explique par la maigreur de la documentation. Quelques recherches à la Bibliothèque nationale et dans une ou deux liasses des archives départementales de la Nièvre ne peuvent donner illusion au lecteur. Il était essentiel, par exemple, pour connaître les empiétements de la justice royale à la fin du moyen âge, de dépouiller les registres du Trésor des chartes et du Parlement; faute de quoi, M. Despois ne peut nous apprendre grand'chose : il semble ignorer l'existence même des lettres de rémission, par lesquelles le roi arrachait à la justice du comte de Nevers des assassins, de vulgaires voleurs et des financiers prévaricateurs. Pour la période moderne, un spécialiste constaterait sans doute des lacunes encore plus graves. M. Despois n'aurait-il pas mieux fait de limiter ses recherches à une période restreinte et d'épuiser les sources? On est trop souvent obligé de faire cette remarque, lorsqu'on examine les livres écrits — c'est, je crois, le cas de celui-ci — par les étudiants de nos Facultés de droit. Au reste, tel qu'il est, le gros livre, pourtant trop court, de M. Despois ne manque ni d'intérêt, ni d'utilité. M. Despois est intelligent et a un certain bagage de connaissances générales; encore que sa bibliographie soit présentée dans un extraordinaire désordre, elle montre que l'auteur a souci d'être au courant de la science. Ch. P.-D.

— Marc Lescarbot. *The history of New France.* With an

english translation, notes and appendices by W.-L. Grant, and an introduction by H.-P. Biggar, t. III (t. XI des publications de la *Champlain Society*. Toronto, 1914, in-8°, XVIII-555 p.). — Ce volume termine la réédition de Lescarbot, texte français et traduction anglaise. Il contient le chapitre V (« contenant sommairement les navigations faites de la Nouvelle-France depuis notre retour en l'an 1607 jusques à lui », c'est-à-dire les voyages de Champlain, du sieur de Monts et du sieur de Poutrincourt jusqu'à la mort de celui-ci), et VI (« contenant les mœurs, coutumes et façons de vivre des Indiens occidentaux de la Nouvelle-France, comparées à celles des anciens peuples de par deçà, et particulièrement de ceux qui sont en même parallèle et degré »). On sait de reste combien les narrations et observations de Lescarbot sont instructives. Il n'est peut-être pas hors de propos de reproduire les lignes par où débute le chapitre XXIV du livre VI, qui traite de la guerre : « De la terre vient la guerre; et quand on sera établi en la Nouvelle-France, quelque gourmand par aventure voudra venir enlever le travail des gens de bien et de courage. C'est ce que plusieurs disent. Mais l'état de la France est maintenant [1607] trop bien affermi, grâce à Dieu, pour craindre de ces coups. Nous ne sommes plus au temps des ligues et des partialitez... Et puis, ce fait est de religion, et non pour ravir le bien d'autrui. Cela étant, la Foy fait marcher en cette entreprise la tête levée et passer par-dessus toutes difficultez... » La traduction est, comme on sait, l'œuvre de M. Grant, assisté de M. Biggar. Pour les notes, M. Ganong a fourni à ces deux diligents éditeurs un précieux concours. Pour le « grand dessein » de Henri IV, on eût aimé à trouver autre chose qu'une longue citation de Henri Martin; n'eût-il pas fallu mentionner au moins des travaux plus récents et en particulier celui de M. Pfister (*les Économies royales de Sully et le grand dessein de Henri IV*, dans la *Revue historique*, t. LIV et LV, 1894)? — A la suite de l'*Histoire*, on a réédité les *Muses de la Nouvelle-France*, recueil de poèmes, d'odes et de sonnets composés par Lescarbot en 1606 et en 1607. — En appendice enfin se trouvent une liste des œuvres de Lescarbot; une brève notice sur Pierre Érondelle, huguenot normand réfugié en Angleterre en 1586 et qui traduisit en anglais le livre VI de Lescarbot; une lettre de Lescarbot datée « de Port royall de l'Équille en la Nouvelle-France, du 22 aoust 1606 »; un article-réclame pour « une Société de François qui se fait pour aller habiter les terres neuves des Indes occidentales », faisant suite au chapitre VI du livre V dans l'édition de 1611-1612; enfin deux plaquettes, découvertes par M. Biggar à la Bibliothèque nationale où sont racontées la prise et capitulation de Méry-sur-Seine et la mort de Poutrincourt en 1615. Cette analyse suffit pour faire apprécier le grand intérêt de l'édition. Ch. B.

— Saint-Simon. *Mémoires*, éd. A. de Boislisle, L. Lecestre et J. de Boislisle, t. XXVII (Paris, Hachette, collection des *Grands*

Écrivains, 1915, in-8°, 405 p.). — Nous avons ici la mort de Louis XIV. Comme toujours, le texte est accompagné de notes abondantes. Comme toujours aussi, il est suivi (p. 297-332) des *Additions au journal de Dangeau*. A l'appendice (p. 333-341), les éditeurs donnent une bibliographie des récits de la mort de Louis XIV, auxquels ils ajoutent quelques documents inédits. Ils reproduisent la copie figurée du testament du roi, faite par Gilbert de Voisins et qui, en l'absence de l'original, est extrêmement précieuse. H. Hr.

— Henri Dehérain. *Un officier de l'armée d'Égypte. Théviôtte et son œuvre géographique* (extrait de *la Géographie*, 1915, p. 182-200). — Théviôtte, né à Jouarre le 13 octobre 1769, prit part en qualité d'officier du génie à l'expédition d'Égypte. En 1802, le général du génie Sanson, alors directeur du Dépôt de la Guerre, se l'attacha comme aide de camp. Il avait conçu le dessein de former un atlas qui renfermerait le plan des principales villes d'Égypte, celui des champs de bataille et des monuments, avec un texte explicatif. M. Dehérain a retrouvé les cartes dressées sous la surveillance de Sanson et le texte explicatif qui fut rédigé par Théviôtte. De ce texte il nous donne d'intéressants extraits sur Rosette, le lac Burlos, la ville de Suez. Théviôtte prit part à l'expédition de Russie et mourut au retour le 7 février 1813. C. Pf.

Histoire d'Alsace-Lorraine.

— Fritz Kessler. *Les murs dits payens de l'Alsace* (Le Mans, Monnoyer, 1914, in-8°, 7 p. Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France*); Fritz Kessler et Marcel Baudouin. *Les pas du diable et les pieds de saint Dizier* (*Ibid.*, in-8°, 14 p.). — M. Kessler signale comme enceintes préhistoriques de l'Alsace celles du Franckenbourg, du Purpurkopf et du Ringelsberg. Il ne se prononce pas sur leur destination; mais, à notre avis, elles ne peuvent avoir été que des forteresses. M. Kessler insiste sur l'enceinte du Sainte-Odile, à laquelle il assigne un caractère religieux. Ici se seraient formés les druides. Deux murs transversaux partagent l'enceinte en trois parties : les néophytes auraient vécu sur l'Elzberg, les initiés sur le Bloss, les prêtres proprement dits dans la partie centrale, là où s'élève aujourd'hui le couvent. Il y a là des remarques ingénieuses ; mais nous persistons à reconnaître dans le Sainte-Odile un refuge où les habitants de la plaine venaient chercher un abri lors des invasions des barbares. — La seconde brochure signale des cuvettes en forme de pied sur un rocher situé non loin du village de Saint-Dizier, au canton de Delle, territoire de Belfort. Ces excavations ont été rattachées à la légende de saint Dizier : ici le saint aurait lutté contre le diable et les traces des quatre pieds se seraient incrustées dans la pierre. Il faut dire pourtant que l'ancienne *Vita Desiderii* remontant à l'époque mérovingienne, que vient de rééditer W. Levison au t. VI des *Scriptores rerum merovingicarum*, et

dont MM. Kessler et Baudouin traduisent un passage, ne mentionne pas cette tradition. Les auteurs de la brochure donnent de ces sculptures une description minutieuse et précise. C. Pf.

— Dr Ernst Bender. *Weinhandel und Wirtsgewerbe im mittelalterlichen Strassburg* (Strasbourg, Heitz, 1914, in-8°, VII-162 p. N° 48 du t. X des *Beitraege zur Landes- und Volkeskunde von Elsass-Lothringen und den angrenzenden Gebieten*). — C'est un travail documentaire très sec, de pure érudition pédante, qui épuise lourdement son sujet en quatre chapitres : provenance et commerce du vin (production et exportation); politique viticole de la ville dans l'importation, l'exportation, le marché au vin (revue des différents fonctionnaires et ouvriers occupés à ce marché et exposé de sa police); réglementation du débit et étude des fonctions qui s'y rapportent; l'hôtellerie et la police des étrangers. — Cette brochure, qui n'est pas à lire, mais à consulter, peut présenter, de la façon la plus inopinée, quelque intérêt d'actualité, puisque l'on commence, en lieu compétent et autorisé, à se préoccuper de la situation créée aux vignerons d'Alsace par le prochain traité de paix. L'on sait que cette question est assez complexe, et puisque l'évolution historique n'est qu'une éternelle répétition, le passé évoqué par M. Bender de façon plus consciencieuse, il est vrai, que vivante, pourra peut-être suggérer quelques idées pratiques. Sans doute, notre brochure ne traite que des vignerons, débitants et commerçants strasbourgeois, et, dans le vignoble proprement dit, les questions présentent un aspect un peu différent; mais, comme nulle source d'information n'est à dédaigner dans un domaine aussi complexe, les recherches de M. Bender pourront être utilisées à une fin que certes il ne prévoyait pas. Th. Sch.

Histoire d'Allemagne.

— Georges Blondel. *La doctrine pangermaniste* (Paris, Chapelot, 1915, in-8°, 134 p.; prix : 1 fr.). — La brochure est la première d'une nouvelle collection qui porte le titre général : *la Guerre européenne*. M. Blondel y expose comment s'est formée la doctrine pangermaniste; il dit, d'après les *Alldeutsche Blätter* et toute une série d'ouvrages, les prétentions inouïes et le désir de domination des pangermanistes; il montre comment la doctrine a infecté toute la nation et a été l'une des causes principales de la guerre présente. C'est une analyse pénétrante, comme on pouvait l'attendre de l'observateur attentif de la vie économique et intellectuelle de l'Allemagne contemporaine. C. Pf.

— Gaston Choisy. *Chez nos ennemis. A la veille de la guerre.* Avec une préface de M. Paul Flat (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1915, in-12, V-112 p.; prix : 1 fr. 50). — M. Choisy a réuni dans ce petit volume cinq études de caractère assez différent, parues de 1912 à août 1914, dans la *Revue française*, le *Correspondant* et la

Revue bleue : Une Allemagne nouvelle (impressions de voyage en 1913 à Munich, Dresde, Leipzig, Berlin, Hambourg ; insiste sur l'Allemagne qui s'amuse). — Étudiants français et allemands. — Les lectures populaires en France et en Allemagne (à propos des livres demandés dans les bibliothèques). — Un bon instrument au service de la barbarie : le général Keim (portrait assez vigoureux). — Sensations de Vienne (au lendemain de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand). C. Pf.

— A. Lombard. *L'Allemagne de Taine et de Renan* (Lausanne, imprimeries réunies, 1915, in-8°, 23 p.). — L'influence de l'Allemagne sur Taine et sur Renan fut incontestablement très forte ; mais dans les éloges qu'ils donnent à ce pays, ils ont été injustes envers la France et envers eux-mêmes. Taine vit clair dès 1869 ; 1870 ouvrit les yeux à Renan. Ces écrivains se sont-ils donc contredits ? Sans doute non ; c'est l'Allemagne dominée par la Prusse qui s'est modifiée. Taine écrit en 1869 : « L'Allemand se transforme et change de caractère. Il devient orgueilleux, méprisant, injuste envers les étrangers... La transformation est énorme. » Article intéressant, tiré de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*. C. Pf.

— Pierre Delbet. *L'emprise allemande* (Paris, Félix Alcan, 1915, in-8°, 32 p.). — L'éminent professeur de la Faculté de médecine montre comment les Allemands ont essayé en ces derniers temps d'accaparer philosophie, philologie, histoire, arts et sciences. Les exemples qu'il donne pour les sciences sont surtout typiques. Les Allemands oublient les services rendus par les savants français. Dans l'Histoire de la chimie d'Ostwald, Lavoisier et Berthelot sont à peine cités ; et quelle réclame charlatanesque a été faite autour des prétendues découvertes de Koch et de Behring ! C. Pf.

— J.-L. de Lanessan. *Comment l'éducation allemande a créé la barbarie germanique* (Paris, Félix Alcan, in-8°, 32 p.). — L'Allemagne, subjuguée par la Prusse, a voulu avoir la force et de la force elle prétend faire découler « le droit ». Cette doctrine est inculquée aux Allemands dès leur jeunesse, en même temps que la croyance en la supériorité de la race germanique, et en une mission divine des Hohenzollern. Les Allemands se sont ainsi cru tout permis et ils ont créé une véritable barbarie scientifique. Telle est la thèse que soutient M. de Lanessan et que résume fort bien le titre de sa brochure. C. Pf.

— Morton Prince. *The psychology of the Kaiser. A study of his sentiments and his obsessions* (Londres, Fisher Unwin, s. d., in-12, 75 p. ; prix : 3 sh. 6 d.). — L'auteur estime que le trait qui caractérise le mieux l'empereur d'Allemagne est son antipathie contre les social-démocrates ; cette antipathie provient de ses idées sur la prérogative impériale, sur le droit divin dont il se croit investi, sur le pouvoir absolu qu'il prétend exercer en tant que chef de

l'armée. De là cette « phobie » qui l'obsède : crainte d'être dépouillé de ses prérogatives, de ses pouvoirs comme roi de Prusse et comme membre prédominant du Bundesrat; cette crainte lui inspire toutes les mesures qu'il a ordonnées pour contenir le flot montant de la démocratie, non pas dans l'intérêt de l'Allemagne, mais dans celui de sa maison et de sa propre personne. Moralité : c'est l'action démocratique qui pourra seule triompher de l'autocratie et du militarisme.

Ch. B.

— Miss A. Topham. *Souvenirs de la cour du Kaiser* (Paris, Delagrave, in-12, 284 p., traduit de l'anglais). — L'auteur de ce livre a été attachée à la cour de Prusse, en 1902, en qualité d'institutrice anglaise de la princesse Victoria-Louise, fille de Guillaume II et aujourd'hui duchesse de Brunswick. Elle remplit ses fonctions à peu près pendant une dizaine d'années. De retour en Angleterre, elle a écrit ses souvenirs sur la cour prussienne et le livre, paru avant la guerre, a eu un vif succès au delà du détroit. Miss Topham ne s'est pas appliquée à trouver un plan bien net; elle ne suit aucun ordre chronologique; elle accroche en quelque sorte ses souvenirs, un peu pêle-mêle, un peu au hasard, aux diverses résidences où elle a séjourné avec la cour : Homburg-vor-der-Höhe, le nouveau palais de Potsdam, le château de Berlin, Wilhelmshöhe, Cadinen près d'Elbing, Rominten près de la frontière russe. Elle ne fait pas le panégyrique de l'empereur, de l'impératrice ou des princes et de la princesse, son élève; elle ne les dénigre pas non plus; elle raconte des anecdotes non sans humour et avec une légère pointe de malveillance; elle reproduit les sentiments des dames qui vivaient dans l'entourage de la cour et étaient obligées de deviner, pour s'y plier, les caprices et l'humeur changeante des maîtres ou, si l'on préfère, du Maître. Dans cette cour allemande, elle resta anglaise, fidèle aux habitudes et aux manières de penser de son île, se plaisant à évoquer le souvenir de l'impératrice Victoria, femme de Frédéric III, et fort choquée des réflexions qui échappèrent souvent à l'empereur sur l'Angleterre. De ces papotages l'historien retiendra quelques traits saisis sur le vif pour un portrait de Guillaume II intime; car c'est sa figure qui domine l'ouvrage. On lit le volume sans fatigue, avec un certain plaisir même, quoiqu'on devine que la traduction soit inférieure à l'original et qu'on soit parfois arrêté par des erreurs (p. 276, lire : la duchesse de Bade, fille du vieil empereur, sœur de l'empereur *Frédéric*, mère de la reine actuelle de Suède, au lieu de : de l'empereur Guillaume). On comparera plus tard ces souvenirs avec ceux d'une autre institutrice anglaise, placée près des enfants du kronprinz, et dont des extraits ont été donnés par le journal *le Temps*. — C. Pf.

— H. Bourgin. *Le militarisme allemand. Ce qu'il est. Pourquoi il faut le détruire* (Paris, Félix Alcan, in-8°, 131 p. Prix : 1 fr. 25). — La brochure de M. Bourgin a le tort de venir après celles de MM. Andler et Bédier. Elle ne peut donc ajouter grand chose à notre connais-

sance ni des doctrines ni des pratiques du militarisme allemand. Elle ne creuse pas plus à fond que les ouvrages antérieurs jusqu'à la racine philosophique du système. C'est d'ailleurs un exposé complet et commode. Un certain abus des citations, je ne dis pas des textes eux-mêmes (on n'en aura jamais trop), mais des opinions émises par les prédécesseurs de M. Bourgin (voir p. 48, 50, 100-101, 106-107, etc.). Je ne déteste pas les titres marginaux; il y en a trop ici, et qui ressemblent trop à ces mots signalétiques que l'on inscrit sur ses fiches pour les classer plus aisément. — P. 1 : « La guerre met aux prises, à la date du 1er avril 1915, *six* puissances », parmi lesquelles M. Bourgin omet de compter la Belgique. — P. 114, ne pas oublier que le professeur Morf, en dépit de ses déclarations romanistes, a signé le Manifeste des 93. — On veut croire que le virus militariste n'est pas devenu congénital à l'âme allemande; on a plus de mal à admettre que (p. 123) « la justice pourra régner sur la terre quand le militarisme allemand aura été détruit ». *Adveniat regnum tuum!*

H. Hr.

Histoire de Belgique.

— *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'outre-Meuse*, par A. Verkooren. 1re partie : *Chartes originales et vidimées*, t. I à V (Bruxelles, 1910-1913, 5 vol. in-8°). — Ce catalogue de chartes fait partie de la collection des *Inventaires des archives de la Belgique*. L'ordre adopté est l'ordre chronologique; la première charte est de 1154, la dernière de 1374. Chaque acte est analysé et daté, le sceau est décrit s'il y a lieu, les noms sont identifiés, les éditions indiquées, et chaque volume est pourvu d'une copieuse table alphabétique. La méthode est si rigoureusement suivie qu'au cinquième volume nous trouvons analysées une à une, de la page 153 à la page 472, six cent vingt-deux chartes du 21 décembre 1374 concernant le même objet, les indemnités accordées aux chevaliers qui avaient servi Wenceslas de Bohême devant Bäsweiler. En somme, travail minutieux inspirant toute confiance.

Ch. P.-D.

Histoire du Danemark.

— *Acta pontificum Danica. Pavelige aktstykker vedrœrende Danmark. 1316-1536.* T. VI : *1513-1536*, publiés par Alfr. Krarup et Johs. Lindbaeck (Copenhague, G.-E.-C. Gad, 1915, gr. in-8°, VIII-614 p.). — Avec ce volume, qui paraît peu de temps après le cinquième déjà mentionné dans la *Revue historique*, t. CXV, p. 425, se termine cette importante publication. Il comprend les actes pontificaux concernant le Danemark sous les pontificats de Léon X, Hadrien VI, Clément VII et Paul III, de 1513 au 10 septembre 1536 (nos 4345 à 5088 du recueil). On sait que la diète de Copenhague, con-

voquée en 1536 par Christian III après sa victoire sur les paysans, se décida en faveur du luthéranisme; les évêques furent remplacés par des surintendants sans pouvoir temporel et les biens épiscopaux confisqués. Les rapports avec Rome furent rompus et Bugenhagen appelé pour organiser la nouvelle Église. Les pièces sont, selon leur importance, données *in extenso* ou simplement analysées. Un appendice comprenant les nos 5089 à 5209 signale des bulles oubliées dans les volumes précédents, ou nous renseignant sur les destinées ultérieures des prélats chassés en 1536 de leurs sièges du Danemark. Comme dans les volumes précédents, une table des noms propres dressée avec soin facilite les recherches. Un appendice indique la provenance des pièces publiées au tome I, ce qu'on avait négligé de noter au début. Quelques rectifications sont faites par Reimer Hansen aux identifications des noms de lieux, telles qu'elles avaient été proposées aux tomes précédents. On nous annonce un supplément contenant les *Acta pontificum Danica* depuis le plus ancien titre jusqu'en 1316. « P. A. Munch est loin d'avoir autrefois tout recueilli et les lecteurs danois ne peuvent trouver grand secours dans les collections françaises des *Registres* qui sont pour la plupart inachevés et qui, en général, sont dépourvus d'index. » Reconnaissons que cette critique adressée au travail de notre École française de Rome est parfaitement justifiée. Quand le supplément aura paru, le Danemark possédera une collection unique en son genre et très précieuse, contenant tous les matériaux nécessaires pour écrire ce livre : les relations du Danemark avec le Saint-Siège jusqu'au triomphe de la Réforme. C. Pf.

Histoire de Grande-Bretagne.

— Lord Macaulay. *The history of England from the accession of James the second.* Edited by Charles Harding Firth (Londres, Macmillan, t. IV-VI, pages 2083-3105; prix de chaque volume : 10 sh. 6 d.). — Voici terminée cette nouvelle édition de Macaulay. C'est peut-être le plus bel éloge de l'ouvrage de dire que M. Firth a dépensé tant de temps pour le présenter en beauté. Jusqu'à la fin, l'illustration demeure instructive autant que remarquable. Les portraits abondent. Dans le nombre, je signalerai celui de Locke (p. 2572) et celui de Jean Bart (p. 2250); ceux du duc de Marlborough et de sa femme sont bien connus. Les plans de bataille, de sièges sont nombreux; que valent-ils au point de vue technique? Signalons cependant celui de la bataille de Beachy head (p. 2188). Les caricatures ajoutent une note très vivante au récit déjà si coloré de Macaulay. Louis XIV y est assez maltraité; quand il quitta l'armée en 1693, on le représente battant en retraite « avec son sérail » : « Dans les bras de Vénus, j'ai mes forces usées... » (p. 2352); sur son lit de mort, il devient « Pantagruel agonisant » (p. 1892). Ce sont des œuvres fabriquées en Hollande. Jacques II n'est pas épargné non plus, comme bien on pense; et notons la page qui montre Charles II touchant les écrouelles

(1744). Une autre planche, curieuse à un point de vue tout différent (p. 2278), décrit en dix tableautins les principales industries pratiquées en Grœnland d'après les Voyages de Churchill en 1704 (p. 2279). On a reproduit (p. 2786) une plaquette imprimée d'un poème saluant l'arrivée du « czar of Moscovy », Pierre le Grand, à Londres, en janvier 1699, et donné en fac-similé (p. 2540) la première page du poème de Prior en réponse à l'Ode de Boileau sur la prise de Namur. Cette illustration est, on le voit, très variée ; ce n'est pas une simple galerie de portraits. L'index, qui remplit les pages 3009-3105, a été entièrement remanié ; beaucoup plus complet que dans l'édition originale, il rendra aussi de plus grands services. On n'aurait pas dû laisser passer le nom du duc de Lorges, appelé Guy de *Durasford* (p. 2379), ni celui de *La Hogue;* taches légères d'ailleurs et dont une critique très minutieuse n'augmenterait pas beaucoup le nombre. Ch. B.

— *The Great Roll of the Pipe for the thirty-second year of the reign of King Henry II, 1185-1186* (publication de la *Pipe roll Society*, vol. 36, 1914, in-8°, XXVII-267 p.). — Un document de ce genre ne s'analyse pas et, pour en faire connaître le riche contenu, il faut la plume de M. Round, qui a écrit l'introduction, un peu moins brève, heureusement, qu'à l'ordinaire. Nous voudrions attirer l'attention sur les tables. Il y en a trois : la première des noms propres d'hommes et de lieux (il y aurait un joli choix de surnoms français à récolter), la seconde des noms de choses, la troisième est une table des noms propres et de matières dont il est traité dans l'introduction. Cette dernière enrichirait une nouvelle édition du Glossaire de Du Cange. De nombreuses indications devraient être utilisées par qui voudrait décrire les multiples services de la maison du roi. — Ch. B.

— *The Canterbury and York Society* (Londres, aux bureaux de la Société, 124, Chancery lane, in-8°). — Nous avons à signaler deux fascicules parus en décembre 1914 : le n° 41 contient la première partie du registre de Hamon Hethe, qui fut évêque de Rochester de 1314 à 1352 (*Diocesis Roffensis. Registrum Hamonis Hethe*, p. 1-64); le n° 42 la première partie du registre de Simon de Gand, qui fut évêque de Salisbury de 1297 à 1315 (*Diocesis Saresbiriensis. Registrum Simonis de Gandavo*, p. 1-64). Il importe de signaler dans le registre épiscopal de Rochester la transcription de plusieurs actes confirmant l'abbé et le couvent de Saint-Pierre de Gand dans la possession des manoirs de Lewisham, Greenwich, Wolwich et autres : chartes d'Edgar (904), d'Édouard le Confesseur (1044), de Guillaume le Conquérant (1081), de Henri II (1162), de Jean sans Terre (1209); bulles d'Eugène III (1145) et d'Alexandre III. La plupart étaient déjà connus par la publication de Van Lokeren : *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.* Ch. B.

— Ivo D'O. Elliott. *The historical precedent for the new army* (Oxford pamphlets, 1914-1915. Oxford, University Press, 25 p.; prix :

3 d.). — Le précédent étudié par M. Elliott est celui qu'ont fourni les armées de la Révolution française : un solide noyau d'anciens soldats et d'officiers de carrière, puis un afflux puissant de volontaires enflammés d'enthousiasme pour la liberté. Si la victoire finit par se ranger du côté des gros bataillons, elle vint à l'appel de l'esprit qui les forma. C'est à la « nouvelle armée » formée actuellement en Angleterre que M. Elliott songe en rappelant ce précédent français.

Ch. B.

HISTOIRE D'ORIENT.

— N. IORGA. *La question roumaine en Autriche et en Hongrie d'après des publications récentes* (Bucarest, édit. de la *Liga culturalà*, 1915, in-8°, 48 p.). — Le savant professeur de Bucarest réunit ici plusieurs articles critiques parus dans le *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe extrême-orientale*. Le plus important est consacré au livre récent de M. Aurel Morariu sur la Bukovine. Il montre à quel point l'acquisition de cette province par l'Autriche, en 1774, a été entachée de fraude et de violence. On y retrouve la légendaire Marie-Thérèse, pleurant toujours et prenant sans cesse, parlant de sa « makellose Redlichkeit » et laissant s'accomplir le rapt. Poursuivant, avec son auteur, l'histoire de la Bukovine jusqu'en 1914, M. Iorga reproduit la proclamation impériale et royale affichée, en septembre dernier, dans tous les villages et avertissant les populations que le commandement militaire a l'ordre strict « de mettre à mort immédiatement et sur place quiconque s'est même seulement rendu suspect de trahison ou d'une attitude ordinairement hostile à l'État ». Je rectifie la traduction de M. Iorga, qui ne rend pas tout le vague menaçant du texte allemand. — On trouvera plus loin, à propos d'un ouvrage qui paraît assez médiocre de MM. Enescu, une étude intéressante sur les Roumains de Transylvanie, du Banat et de Maramaros. — En critiquant un ouvrage roumain d'inspiration austrophile et antirusse, M. Iorga écrit : « Peut-il y avoir, dans la longue série des provocations russes, quelque chose de plus odieusement insolent que la note du comte Berchtold, avec ses affreuses conséquences pour l'humanité entière ? »

H. HR.

— Victor BÉRARD. *La Serbie*, avec un avant-propos de M. Mil. K. VESNITCH (Paris, Armand Colin, in-12, 46 p.; prix : 0 fr. 50). — Pour les conférenciers qui devaient prendre la parole dans la journée du 26 mars 1915, consacrée dans les écoles de la France à la glorification du peuple serbe, M. Victor Bérard avait préparé une sorte de thème, et ce thème qu'il vient de publier est tout à fait excellent. On trouvera dans cette brochure ce qu'il est indispensable de connaître sur la géographie et l'histoire de la Serbie, sur les trois grandes guerres soutenues récemment par elle : celle de 1912 contre les Turcs, celle de 1913 contre les Bulgares, et la guerre actuelle contre les Austro-Alle-

mands, marquée, entre les 3 et 7 décembre derniers, par la grande victoire de Roudnik. M. Bérard nous donne aussi des exemples typiques du patriotisme, des mœurs démocratiques et de la poésie populaire des Serbes. La brochure est précédée d'un éloquent article de M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, par lequel il apporte à la France les remerciements non seulement de ses compatriotes du royaume de Serbie, mais de tous ses frères de race, Bosniaques, Herzégoviens, Dalmates et Croates. C. Pf.

— Fr. H. Skrine. *Expansion of Russia* (Cambridge historical series, 1915, in-8°, 386 p., plusieurs cartes). — Ce petit livre, qui serait mieux intitulé *Histoire de la Russie au XIXe siècle*, est clair, bien ordonné, rapide, peut-être même trop rapide. Les appréciations y sont généralement justes; les questions, questions finlandaise, juive, polonaise, etc., y sont présentées avec beaucoup de modération et d'équité. Il faut noter pourtant que M. Skrine pèche par excès d'optimisme : là où un conflit éclate, en Finlande, en Bulgarie, il a une tendance à l'expliquer par des maladresses de subalterne, de sorte que le lecteur doit conclure à quelque chose de fortuit, d'évitable, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le livre est accompagné d'un index bien fait et d'une bibliographie abondante. Qu'elle ne soit pas absolument complète, cela va sans dire ; nous regrettons surtout l'omission de la correspondance de Barante et celle des mémoires de Herzen. E. H.

— Grégoire Alexinsky, ancien député à la Douma. *La Russie et la guerre* (Paris, Armand Colin, 1915, in-12, 363 p.). — Le livre de M. Gr. Alexinsky apporte beaucoup d'informations utiles sur les événements qui se passent en Russie depuis le début de la guerre; par exemple, sur les sentiments qu'elle a suscités dans les masses, la participation de la jeunesse « intelligente » aux œuvres soit de guerre, soit de bienfaisance, l'aide mutuelle au village, etc. De même, il jette une vive lumière sur les œuvres « d'avant-guerre » du gouvernement autrichien, et notamment sur le mouvement dit oukraïnien. On y trouvera enfin la démonstration, toujours utile pour les Européens d'Occident, que ni le peuple, ni même l'État russe, en général, n'est avide de conquêtes.

Cela dit, il faut faire des réserves sur certaines assertions. M. Alexinsky est homme politique plutôt qu'historien; on s'en aperçoit à l'énergie des épithètes qu'il applique aux partis de droite, à la peine qu'il prend pour se justifier, devant les révolutionnaires d'extrême-gauche, de l'appui relatif qu'il prête au gouvernement en ces jours de crise, à plusieurs de ses jugements enfin sur la politique intérieure ou extérieure de ce gouvernement. Ces jugements, les premiers du moins, nous ne sommes guère en mesure de les contrôler; les autres sont fort discutables. M. Alexinsky est opposé à la conquête de la Galicie et traite de haut les slavophiles qui y voient l'achèvement de

l'unité russe; ce dédain ne nous paraît pas justifié. De la même façon, il est opposé à la conquête des détroits; le peuple russe, dit-il, ne s'en soucie pas. Certes, représenter le moujik rêvant de la croix sur Sainte-Sophie est fantaisie pure; — Tourguénief l'a dit il y a longtemps; — mais ce moujik pense à vendre son blé, et pour cela la liberté des détroits est nécessaire. On les neutralisera, dit M. Alexinsky; soit! nous trouverons pourtant le gouvernement russe excusable s'il tient à des garanties plus réelles.

M. Alexinsky parle de l'alliance franco-russe avec une modération toute nouvelle chez les écrivains russes de gauche, mais en répétant pourtant certains jugements d'hier. Il dit encore que si, dans la récente crise intérieure de la Russie, l'opinion française, en général, a été pour le gouvernement, ç'a été par souci bourgeois des coupons de la dette. Beaucoup moins, à notre avis, que pour une autre raison plus élevée; et, puisque M. Alexinsky a bien voulu, à ce sujet, citer un de mes livres, qu'il me permette de lui répondre en le citant lui-même. Quand la maison brûle, dit-il en parlant de la guerre, on ne se préoccupe plus des opinions ou des actes du locataire de tel ou tel étage. Eh bien! nous, Français, nous voyions venir l'incendie, et c'est pour cela qu'*à priori* nous étions pour la solution qui ne désorganisait pas la Russie.

Émile HAUMANT.

CORRESPONDANCE.

Lettre du R. P. Bliard.

Monsieur le Directeur,

Arraché par la guerre à mes travaux ordinaires, je n'ai lu que ces jours derniers la page que la *Revue historique* (t. CXVIII, 1er fasc., p. 97) consacre à mes *Conventionnels régicides*. Vous ne vous étonnerez donc pas que je vous adresse si tardivement les quelques lignes suivantes, dans lesquelles je relève trois ou quatre des plus singulières assertions de votre collaborateur.

1° Je me « moque », dit-il, « de Dubois-Crancé qui, *simple volontaire parisien* en 1789, était *général* en 1793 ». — Non, je ne me moque pas, je constate seulement un fait. Je défie mon contradicteur de trouver l'ombre d'une moquerie dans les quatre lignes auxquelles il fait allusion : J'ai écrit : « On sait que ce régicide, simple volontaire parisien en 1789, était *général de division en mai* 1793. Voir sur ce point sa querelle avec un autre régicide, Albitte (*Bibl. nat.*, Le39 47 et Lb41 3582). » — Et c'est tout. On avouera que la moquerie est pour le moins bien profondément cachée.

2° A propos des régicides devenus les obséquieux serviteurs de l'empereur, votre critique écrit : « On n'a qu'à faire le compte, dans le livre même de M. Bliard, pour constater combien leur nombre fut petit. » — Or, j'affirme, me faisant fort de prouver cette assertion, « que 225 sur 293 (alors vivants) se rallièrent à Napoléon (p. 341) ». Et devant cette masse compacte, que j'ai comptée et rangée en groupes, mon contradicteur écrit tranquillement : « Il y eut *quelques* défaillances lamentables ; *quelques-uns* furent lâches, loques humaines avachies par de longues souffrances ! » Je ne me permettrai pas d'insister.

3° « Au lieu de citer ses *textes entre guillemets* », continue votre collaborateur, « M. Bliard fait parler les régicides librement, sans *aucune garantie de sources* (par exemple p. 442, 443). » — Qu'on veuille bien se reporter aux deux pages indiquées, on constatera que sur les cinquante-deux lignes qu'elles contiennent, *trente-deux sont guillemetées;* que pour ces mêmes trente-deux lignes, je renvoie à *six dossiers* des Archives nationales ou de la préfecture de police dont je donne la cote exacte : ce qui ne m'empêche pas d'indiquer au lecteur sept autres dossiers, où l'on trouve des renseignements semblables à ceux fournis en toutes lettres à ce même endroit de mon travail.

4° Votre collaborateur assure, contrairement aux documents les

plus parlants cités par moi, que « beaucoup de conventionnels ne demandèrent rien à aucun des pouvoirs nouveaux ». — Je me contente de le prier de dresser la liste de ces intègres ; j'apporterai la mienne aussitôt.

Il me serait aisé de signaler d'autres erreurs matérielles dans les lignes de votre collaborateur ; ce qui précède suffit pour faire toucher du doigt le peu de sérieux des critiques adressées aux *Conventionnels régicides*.

P. Bliard.

Réponse de M. Reuss.

J'ai rendu compte successivement ici de quatre ouvrages du R. P. Bliard, sur *Prieur de la Marne* (1906), sur la *Fraternité révolutionnaire* (1908), sur *Jureurs et insermentés* (1910) et sur les *Conventionnels régicides* (1913). Je n'ai jamais varié dans mon jugement sur ces écrits violemment antirévolutionnaires, reconnaissant les mérites de l'auteur comme travailleur assidu, comme fureteur de dossiers inédits d'archives souvent heureux, mais constatant aussi que « trop souvent — j'aurais pu dire, toujours — le ton de ses ouvrages est celui du pamphlétaire et non pas de l'historien » (*Revue historique*, t. C, p. 342). Jusqu'ici, le P. Bliard n'avait point réclamé contre cette opinion formulée par un vétéran qui, durant le demi-siècle qu'il exerça le métier de critique, a toujours préféré éviter des polémiques stériles, qui n'aboutissent à rien. Mais puisque M. Bliard vient protester contre ce qu'il appelle mes « singulières assertions », force m'est bien de répondre le plus brièvement possible à la lettre qu'on vient de lire.

1° A propos de Dubois-Crancé, le P. Bliard conteste avoir mis la moindre ironie dans l'énoncé du fait que ce « régicide de bonne marque », « *simple volontaire parisien* en 1789, était *général de division* en mai 1793 » (p. 341). Plus loin, il concède que « la moquerie est pour le moins bien profondément cachée ». C'est un commencement d'aveu ; mais ce que je lui reprochais, ce n'était pas tant de s'être *moqué* de Dubois-Crancé, mais d'avoir *oublié* (je dirai plus nettement, puisqu'il m'y oblige, *escamoté*) le fait que Dubois-Crancé, *vingt-huit ans* avant d'être *simple volontaire*, servait dans les mousquetaires du roi et que *treize ans* avant 1789 il était lieutenant des maréchaux de France. Ses services militaires dataient donc de loin. Le R. P. Bliard s'est bien gardé de répondre à ma remarque.

2° A propos des régicides domestiqués par l'empereur, le P. Bliard « affirme, en se faisant fort de prouver cette assertion », que 225 « assassins du tyran Capet » — sur 293 — ont été des « courtisans obséquieux » de Napoléon. Mais il accomplit ce tour de force en faisant figurer, à côté des *fonctionnaires administratifs*, tous ceux d'entre eux qui furent *magistrats, électeurs, maires, conseillers*

municipaux, etc. Il y joint même ceux qui ont signé l'*Acte additionnel* de 1815, c'est-à-dire tous ceux qui, avant la seconde invasion, alors qu'on allait nous ramener encore une fois les Bourbons dans les fourgons de l'étranger, se sont ralliés, non pas à l'usurpateur de brumaire, mais au drapeau tricolore et ont servi, non pas l'empire, mais la France révolutionnaire que l'ancien régime allait remettre pour un temps sous un joug détesté.

3° J'avais reproché au R. P. Bliard de céder à la tendance dangereuse de certains « historiens » contemporains, de *romancer* l'histoire et de faire parler leurs personnages à la mode des *Conciones* d'antan. J'avais indiqué, à titre d'exemple, les pages 442, 443. L'auteur me répond que, sur les cinquante-deux lignes de ces deux pages, « *trente-deux* sont guillemetées ». Il y en a donc *vingt* qui ne le sont pas. *Habemus confitentem*...

4° M. Bliard me défie de lui citer le nom « de *beaucoup* de conventionnels qui n'auraient rien demandé à *aucun des pouvoirs nouveaux* ». Je pense avoir mieux à faire que de « dresser la liste de ces intègres », comme les appelle le R. P., avec une pointe d'ironie non dissimulée cette fois. Ils sont trop nombreux, quoiqu'il plaise à l'auteur de vilipender la représentation nationale de cette époque, qui reste grande malgré ses erreurs et ses crimes. Pourquoi d'ailleurs les ex-conventionnels, une fois vainqueurs de la royauté, n'auraient-ils pas consenti, plus tard, à servir la République du Directoire, la République même du Consulat? C'était toujours la *France nouvelle*. Je lui abandonne volontiers les terroristes devenus les plats valets de Bonaparte, comme aussi ceux qui se traînèrent plus tard aux genoux du gros Louis XVIII; je lui concéderai même que, pour l'honneur de la dignité humaine, ces terroristes serviles furent trop nombreux comme furent trop nombreuses ces grandes familles « royalistes » de l'ancienne Cour qu'on vit solliciter, non moins serviles, les grâces et les faveurs de « l'usurpateur », de « l'assassin » du duc d'Enghien.

Mais puisque M. Bliard veut bien me demander quelques renseignements supplémentaires, je profite de l'occasion pour lui signaler plusieurs « singulières assertions » qu'il a produites dans son dernier ouvrage, que j'avais courtoisement passées sous silence d'abord, mais dont il serait en somme fâcheux de priver nos lecteurs. S'il savait mieux sa géographie de France, le R. P. ne placerait pas Landau dans le *Haut-Rhin*, mais dans le *Bas-Rhin* (p. 480); s'il connaissait mieux certain décret de l'Assemblée nationale, il n'aurait pas raconté que tel député fut successivement député à la *Constituante*, à la *Législative*, à la *Convention* (p. 503); s'il avait mieux corrigé ses épreuves, il n'aurait pas fait naître tel conventionnel en *1833* (p. 508), etc. Je m'arrête pour le moment, ayant de la besogne plus urgente et trop peu de loisirs pour les gaspiller à rechercher les fautes vénielles d'autrui.

Rod. Reuss.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — **Feuilles d'histoire**. 1915, 1er mai. — A. Chuquet. Les Prussiens à Varennes en 1792. — Id. Les gardes d'honneur entre Rhin et Vosges, 1813-1814 (grands services rendus par deux régiments de gardes d'honneur, le 3e et le 4e, commandés par Ségur et Saint-Sulpice, lors de la retraite des Français forcés d'évacuer l'Alsace). — Id. Bucy-le-Long; scènes d'invasion (publie deux lettres du 12 et du 23 janvier 1915; elles se rapportent à la défaite subie par les Français à Crouy). — Id. Lettres d'Allemands (quelques épisodes intéressants de la bataille sur la Marne). — H. Malo. L'histoire se répète sur les bords de l'Yser. Les ancêtres des fusiliers marins (au XVIIIe siècle). — Rod. Reuss. La Révolution en Alsace (anecdotes tirées des procès-verbaux des délibérations de l'administration départementale du Bas-Rhin). — G. Vauthier. Les premières nominations aux grandes dignités impériales. = 1er juin. A. Chuquet. La neutralité de la Belgique en 1870 (retenons ces paroles de Bismarck, après réception d'une lettre du roi Léopold Ier en date du 28 décembre 1870 : la Belgique n'a rien à craindre de l'Allemagne et le nouvel empire germanique [qui va se créer], de même que la Prusse, lui garantit son indépendance; si la Prusse ou l'Allemagne violait jamais la neutralité jurée en 1839, elle jetterait la Belgique dans les bras de la France). — Rod. Reuss. La Révolution en Alsace. Anecdotes (suite). — G. Vauthier. Le cardinal Fesch durant l'invasion de 1814 (dans une lettre du 18 janvier 1814, le cardinal-archevêque de Lyon déclare qu'il a engagé tous les curés de son diocèse « à user de toute la chaleur et de toute la force de leur ministère pour engager les peuples à remplir leurs devoirs envers leur souverain ». Par contre, il se plaint de l'apathie des administrations civiles). — E. Welvert. Les dernières années de Lakanal (ce qu'il fit après son retour en France en 1838; ses écrits et ses discours visent presque tous à glorifier la Convention et le rôle qu'il y avait joué lui-même. Il exerça par là quelque influence sur le romantisme de Michelet, de Louis Blanc, de Lamartine, etc.). — Ch. Dejob. La politique de Cavour à l'égard du clergé des États sardes.

2. — **La Révolution française**. 1915, avril-mai. — A. Aulard. Patrie, patriotisme avant 1789 (le mot *patrie* parut au XVIe siècle; on le trouve en 1549 dans Joachim du Bellay, mais le patriotisme existait bien auparavant; le patriotisme des philosophes du XVIIIe siècle).

— Léon DUBREUIL. Les origines de la chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord (suite et à suivre : l'Affaire Davigneau, 1790-1791; les refus de serment du clergé au début de 1791). — Paul RAPHAËL. Barthélemy Saint-Hilaire et l'unité allemande (dans un manuscrit conservé à la bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne, et datant de 1866-1868, Saint-Hilaire blâme Napoléon III d'avoir favorisé l'unité allemande). = Documents : Lettres des représentants en mission à Brest, an II et III. — Pétition adressée par le baron de Nantiat aux lords commissaires de la Trésorerie, fin 1801, exposant ses services comme espion. = C.-rendus : Publications sur la guerre.

3. — **Revue des études anciennes**. T. XVII, 1915, avril-juin. — H. ALLINE. Aristophane de Byzance et son édition critique de Platon (démontre qu'il a existé une édition alexandrine de Platon et qu'elle est sans doute due au grammairien Aristophane). — L. HAVET. Notes critiques sur les poètes latins (suite : Stace). — Camille JULLIAN. Notes gallo-romaines. LXVI : le Problème de l'origine des Germains (les Germains n'étaient pas une population indo-européenne; ils ont d'abord parlé une langue étrangère à l'indo-européen; leur état social et moral les différenciait des Indo-Européens. Ils ont peut-être pour origine de très vieilles populations habitant dans les marais et les forêts du Brandebourg et de la Lusace : à ce fonds primitif se serait superposée l'invasion indo-européenne : peut-être aussi des Scythes envahisseurs se sont superposés au monde indo-européen : peut-être aussi faut-il tenir compte et des Scythes et des Germains autochtones qui auraient restreint en Allemagne la part des influences indo-européennes). — ID. Chronique gallo-romaine. — W. DEONNA. A propos du dieu de Viège (l'ornement de sa tunique serait un emblème céleste). = C.-rendus : *Ed. Naville*. Archéologie de l'Ancien Testament, traduit de l'anglais (C. Jullian félicite l'auteur de rendre au Pentateuque son individualité et de le restituer à Moïse). — *J. Formigé*. Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange (valeur exceptionnelle). — *E. S. Bouchier*. Spain under the Roman Empire (livre de style facile et de lecture aisée). — *R. Torii* et *Kimito Torii*. Études archéologiques et ethnologiques : populations primitives de la Mongolie orientale (ouvrage publié en français à l'Université de Tokio; bien qu'il ne s'agisse que de l'Asie néolithique, il renferme quantité de conclusions générales dont l'intérêt n'échappera à aucun préhistorien). — *Pierre Batiffol*. La paix constantinienne et le catholicisme (excellent).

4. — **Revue des études historiques**. 1915, avril-juin. — Em. DÉBORDE DE MONTCORIN. L'épaulette dans l'armée française (son histoire commence à une ordonnance de Choiseul du 10 décembre 1762; ses diverses formes et couleurs jusqu'à nos jours). — Marie DE CHÂTEAU-VERDUN. Un officier de marine du XVIIIe siècle, Mengaud de La Haye (1756-1780; d'après les archives du ministère de la Marine). —

P. PERRENET. Une invasion allemande en Bourgogne en 1636 (la défense de Saint-Jean-de-Losne). — François ROUSSEAU. La fin d'un étourdi : Charles de Sévigné, marguillier de Saint-Jacques du Haut-Pas (il vint s'installer en 1703 faubourg Saint-Jacques en face de Saint-Magloire; sa piété; sa mort édifiante le 26 mars 1713). — Paul DESLANDRES. Les débuts de la Réforme en France (d'après le t. III d'Imbart de la Tour). = C.-rendus : *G. Mangeot.* Autour d'un foyer lorrain. La famille de Saint-Lambert (curieux par les renseignements fournis, mais aussi par la forme et le style très personnels). — *R. Allier.* La Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel à Toulouse (très substantiel). — Le comte *Begouen.* L'Aa de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles (il faut reprocher à ces sociétés le secret dont elles s'enveloppent). — *Ch. Gailly de Taurines.* La reine Hortense en exil (beaucoup de détails curieux). — *W. Steed.* La monarchie des Habsbourg (d'une passionnante actualité).

5. — **Revue des Études napoléoniennes.** 1915, mars-avril. — P. MARMOTTAN. Le voyage de la grande-duchesse Élisa à Paris en 1810 (fin : les fêtes de 1810; naissance du fils d'Élisa, Charles-Jérôme, le 4 juillet. Gros embarras d'argent de la grande-duchesse, auxquels l'empereur ne voulut porter remède, ayant fait lui-même de prodigieuses dépenses pour ces fêtes). — LEDEUIL D'ENQUIN. Le palais Beauharnais et la chambre de la reine Hortense (histoire de ce palais qui est aujourd'hui l'hôtel de l'ambassade d'Allemagne à Paris. Construit en 1713, il fut restauré en 1805 dans le plus pur style de l'empire par Beauharnais qui y dépensa un million et demi; Napoléon, irrité de tant d'argent « jeté dans la rivière », chassa l'architecte et reprit pour lui la maison; elle fut achetée pour le roi de Prusse en 1818. Entre temps, Eugène avait aménagé pour sa sœur Hortense une chambre à coucher, la « chambre enchantée », qu'elle put habiter en 1810. C'est là qu'après sa séparation avec le roi Louis elle reçut l'ami de son frère, Flahaut, qu'il convient, paraît-il, de considérer comme son époux morganatique. Naissance de leur fils, le 21 octobre 1811, celui qui fut le duc de Morny). — A. LIPINSKA. La Lithuanie en 1812 (d'après un ouvrage en polonais d'Iwaszkiewicz). — H. CHOUET. Ney à Lons-le-Saulnier, 14 mars 1815 (très intéressant exposé de la défection de Ney; la proclamation de Ney à ses troupes, le 15 mars, est l'œuvre personnelle du maréchal). — G. VAUTHIER. L'installation de Pie VII au pavillon de Flore. — M. DUNAN. Un adversaire du système continental (Louis-André Pichon, consul général de France aux États-Unis en 1800, en fut rappelé en 1805; pour le punir de n'avoir pas empêché le mariage de Jérôme Bonaparte avec Mlle Paterson, on le traduisit devant le Conseil d'État pour malversation; il fut condamné quoique innocent. Il entra cependant au service de Jérôme devenu roi de Westphalie et devint intendant général de ses finances, emploi qu'il abandonna en 1812 pour ne point paraître autoriser des désordres contre lesquels il s'était longtemps élevé. En 1814, il publia

une brochure, *De l'état de la France sous la domination de Napoléon Bonaparte*, où il exposait avec autant d'intelligence que de vivacité les fautes économiques et autres du régime déchu. Quelques extraits de cet écrit sont reproduits à la suite de l'article). — L. BATCAVE. Espagnols réfugiés en France en juin-juillet 1813. — Éd. CHAPUISAT. Les études napoléoniennes en Suisse, 1913. = Mai-juin. Ch. BALLOT. Les banques d'émission sous le Consulat (outre les ouvrages imprimés, utilise les documents relatifs à l'établissement du privilège de la Banque de France qui se trouvent aux Archives nationales. Ce n'est pas l'intérêt du commerce qui décida Bonaparte à instituer le monopole de l'émission; mais il avait mesuré la puissance et l'indépendance des gros banquiers. « Un homme d'État pénétrant et despotique comme il était ne pouvait admettre que le gouvernement restât dans leur dépendance; c'est pour rétablir la prééminence de l'État qu'il créa une banque privilégiée, mais soumise au gouvernement qui nomme son directeur. Il avait également compris l'importance du crédit dans la vie générale du pays, le contrôle qu'il exerce sur la production industrielle, sur le mouvement commercial, et il voulait posséder ce pouvoir de contrôle »). — R. SIMON. Un lycée sous l'Empire. Le lycée de Poitiers, 1802-1815. — Émile LE GALLO. Le « Waterloo » de Henry Houssaye (relève dans l'ouvrage d'H. Houssaye un grand nombre de citations altérées). — Fr. DUTACQ. Le duc de Persigny, d'après une notice de son ancien secrétaire (analyse une étude par Henri de Laire, comte d'Espagny, qui l'a fait paraître en 1913 dans *Rodumna*, revue du Pays roannais. Six pages en tout. Quelques détails, plutôt affligeants, sur Persigny et sur sa famille). — Éd. DRIAULT. La reprise de Constantinople et l'alliance franco-russe (I. L'Orient depuis l'invasion turque. II. La crise de 1878-1913 et la poussée allemande sur l'Orient. III. Vers le dénouement; la solution de la question d'Orient. « Il faut Constantinople à l'indépendance totale et à la grandeur nécessaire de la Russie... Contre le péril allemand, qui ne sera pas aussitôt écarté, il nous faut nous allier aux Russes en les installant à Constantinople, pour qu'ils soient en meilleure position de nous aider en réalisant eux-mêmes leurs aspirations nationales »). — P. MARMOTTAN. Les logements de cour à Erfurt lors du Congrès de 1808. — G. RUDLER. Une créance de Talleyrand (créance de dix-huit mille francs prêtés par Talleyrand à B. Constant en 1798. Mme de Staël, qui avait maintes fois déjà obligé Talleyrand en lui prêtant des sommes supérieures à ce chiffre, promit de prendre à son compte la dette de Constant. Mais, après qu'elle fut morte, Talleyrand réclama sa créance et, en attendant, fit saisir les biens de son débiteur qui se croyait en règle depuis longtemps. Mis en demeure de s'acquitter envers le prince, Constant n'y parvint qu'à grand'peine, au prix d'onéreux renouvellements. Il venait de se libérer quand il mourut en 1830).

6. — **Revue historique de la Révolution française et de l'Empire**. 1914, oct.-déc. — P. M. FAVRET. Le procès des papiers de Cour-

tois, 1831-1853 (il s'agit des papiers de l'ancien conventionnel que le duc Decazes fit saisir le 9 janvier 1816; en 1831, ils furent réclamés par le fils de Courtois. Decazes ayant répondu que ces papiers, d'intérêt public, ne pouvaient être considérés comme étant la propriété personnelle de Courtois, Courtois fils saisit les tribunaux de l'affaire. Le duc fit pour sa défense rédiger un factum daté du 8 novembre 1832 et qui est reproduit ici tout au long. Il contient quelques-unes des pièces capitales du procès. A la suite, on publie le dossier formé de son côté par Courtois et le jugement d'incompétence rendu par le tribunal le 18 janvier 1833. Mais que sont devenus les papiers de Courtois?). — G. VAUTHIER. Fourcroy, conseiller d'État. — R. CESSI. Émile Gaudin et la politique française à Constantinople en 1792, d'après des documents vénitiens. — MARIE-CAROLINE, reine des Deux-Siciles. Lettres inédites au marquis de Gallo (suite; nos 278-287, septembre 1803 à avril 1804). — O. KARMIN. Comment on jugeait les affaires de France, en septembre 1792, dans l'entourage des Constituants émigrés à Londres (publie trois lettres adressées à Étienne Dumont, l'ancien collaborateur de Mirabeau, par [J. Antoine] G[allois], dit Gauvin). — Ch. VELLAY. Billaud-Varenne esclavagiste. — Commandant WEIL. Deux rapports de police sur le Congrès de Vienne, 28 octobre et 1er novembre 1814. — A. T. L'esprit public dans les départements de l'Est en mai 1815 (publie deux lettres adressées au comte d'Aure, intendant général de l'armée du Nord, par le général Saint-Michel, commandant d'armes de Strasbourg, et l'ordonnateur Boismont, du corps d'observation du Jura. Boismont écrit de Belfort, le 15 mai : « La politique occupe toutes les têtes, agite tous les esprits... Les routes de la Bourgogne et de la Franche-Comté sont couvertes de gardes nationales qui se rendent à leur destination respective aux cris de : Vive l'Empereur! Ces bataillons sont superbes... » Saint-Michel écrit de Strasbourg le 22 mai : « Depuis deux heures de Paris jusqu'ici, j'ai trouvé l'esprit excellent; les paysans crient partout : Vive l'Empereur!... Il arrive sans cesse des gardes nationales; elles font une guerre cruelle aux éteignoirs et aux girouettes; vous devriez bien nous envoyer les mâtins du faubourg Saint-Germain, on les mettrait bien vite à la raison... Vous seriez enchanté si vous étiez dans ce pays. Les Alsaciens font des sacrifices immenses... »). — H. MARION. Les papiers de Boissy d'Anglas (vendus aux enchères publiques le 13 juin 1914).

7. — Journal des savants. 1915, mars. — G. DOUTREPONT. Le roman du Renard (examine et critique les théories nouvelles du livre de Lucien Foulet). — H. OMONT. La paléographie grecque en Russie (d'après les fac-similés des manuscrits grecs de Pétrograd et de Moscou publiés par MM. Sobolevski et Ceretelli). — Paul MONCEAUX. Les origines du culte des saints; 1er article (d'après le livre de H. Delehaye). — L.-A. CONSTANS. Récentes découvertes archéologiques en Italie (suite : Pompéi et Ostie). = C.-rendu : *J. Formigé*. Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange

(excellent). = Avril. J. GUIFFREY. La communauté des peintres et sculpteurs parisiens, dite Académie de Saint-Luc, 1391-1776 (analyse les statuts, d'après le recueil paru en 1672; annuaires de la corporation de 1672, 1682, 1697, 1764, 1775 et 1786; la corporation supprimée sous Turgot paraît s'être reconstituée; rôle joué par l'Académie de Saint-Luc). — Paul FOURNIER. Théologie et droit canon au moyen âge (d'après le livre du P. de Ghellink : *le Mouvement théologique au XIIe siècle;* essaie de montrer comment l'évolution de la théologie dépend de celle du droit canon; les premières collections canoniques; à suivre). — P. FABIA. Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine au musée de Lyon (beaucoup de ces vases étaient jusqu'à ces derniers temps inconnus même des spécialistes; un premier classement vient d'en être fait par M. Germain de Montauzon et M. Fabia). — Henri DEHÉRAIN. La réputation de Silvestre de Sacy parmi les orientalistes allemands (d'après les lettres à lui adressées conservées à la bibliothèque de l'Institut; à suivre).

8. — **Polybiblion**. 1915, avril. — Publications relatives à la guerre (*A. Gauvain*, *P. Saintyves*, abbé *Félix Klein*, général *Maitrot*, etc.). — *J.-G. Frazer*. La tâche de Psyché, traduit par *G. Roth* (ce livre instruit, amuse, fait penser). — *G. Bloch*. La république romaine (démêle les causes profondes des révolutions à Rome). — *Ed. Esmonin*. La taille en Normandie au temps de Colbert (excellent). — Correspondance du maréchal *de Vivonne* relative à l'expédition de Messine, t. I, éd. par *Jean Cordey* (intéressant). — *Harrison Anthony Trexler*. Slavery in Missouri, 1804-1865 (insiste surtout sur les débats qui aboutirent à la suppression de l'esclavage). = Mai. Publications relatives à la guerre européenne. = C.-rendus : Marius SEPET. Ouvrages relatifs à l'histoire du théâtre. — *L. Romier*. Les origines politiques des guerres de religion, t. II (connaissance complète du sujet). — *G. Delahache*. L'exode (émouvant). — *Monnier*. Monographie du Russey (en Franche-Comté; bien long).

9. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1915, 8 mai. — *J. Richter*. Das Erziehungswesen am Hofe der Wettiner Albertinischen Linie (recueil d'histoire pédagogique très abondamment documentée des princes saxons de la ligne albertine de la maison wettinienne, celle qui règne aujourd'hui en Saxe; elle commence avec le fondateur de la dynastie, Albert le Vaillant, né en 1443, et s'arrête à la princesse Maria-Augusta, née en 1782). — *R. Lote*. Du christianisme au germanisme. L'évolution religieuse au XVIIIe siècle et la déviation de l'idéal moderne en Allemagne (thèse intéressante, originale et solide; parue depuis la guerre, elle était entièrement terminée dès 1911). — *G. Gaillard*. Culture et Kultur (bon). = 15 mai. *J. Duportal*. Étude sur les livres à figure édités en France de 1601 à 1660 (remarquable thèse de doctorat). — Mémoires du vice-amiral *Grivel*. Révolution-Empire (mémoires à mettre sur le même rang que ceux de

Marbot et de Thiébault; mais Grivel « est plus profond, moins gascon; il inspire plus de confiance »). = 22 mai. *B. Strauss*. La culture française à Francfort au XVIIIe siècle (beaucoup de faits intéressants). — *J. Écorcheville*. Catalogue de musique ancienne de la Bibliothèque nationale (très utile dépouillement, qui remplit huit volumes). — *Fr. Pazdirek*. Manuel universel de la littérature musicale; guide pratique et complet de toutes les éditions classiques et modernes de tous les pays (copieux répertoire en vingt-huit volumes, où sont fondus tous les catalogues des éditeurs de musique du monde entier. Très utile, quoique fait sans critique). — *Ch.-M. Couyba*. Le Parlement français (bon). = 29 mai. *G. Rudberg*. Neutestamentlicher Text und Nomina sacra (savante, mais vaine tentative pour déterminer la forme et le contenu de l'Évangile primitif, du Codex renfermant l'Évangile en ses quatre rédactions canoniques. Conclusions intéressantes sur les formes abrégées dont on se servait dans le Nouveau Testament pour désigner Dieu et le Christ). — *A. Berger*. Die Strafklauseln in den Papyrusurkunden (bonne dissertation sur les contrats gréco-égyptiens). — *S. Molinier*. Les maisons sacrées de Délos au temps de l'indépendance de l'île (bonne étude sur la propriété bâtie en Grèce). — Correspondance de *Joachim de Matignon*, lieutenant général du roi en Normandie, 1516-1548, publ. par *L.-H. Labande* (excellent). — *G. Preziosi*. La Germania alla conquista dell' Italia (étude fort instructive sur la mainmise de l'Allemagne sur l'Italie au point de vue économique). — *Saintyves*. La responsabilité de l'Allemagne dans la guerre de 1914 (excellent). = 5 juin. *W. Deonna*. Les lois et les rythmes dans l'art (l'auteur n'a nullement prouvé la loi générale de rythme et d'alternance qu'il a déjà formulée et qu'il résume dans la présente brochure). — *Gabrieli* et *Silvagni*. Elenco alfabetico delle pubblicazioni periodiche esistenti nelle Biblioteche di Roma, e relative a scienze morali, storiche, filologiche, belle arti, ecc. (très utile répertoire). — *J. Moulard*. Le comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde, 1815-1822 (excellent). = 12 juin. *S. Minocchi*. Il Panteon (« cet ouvrage comprendra deux volumes, dont on nous donne maintenant le premier sur l'histoire de la religion israélite et la vie de Jésus. Le second concernera l'Église romaine ». Il plaît à l'auteur de désigner cet ensemble sous le nom de « Panthéon ». En somme, c'est un exposé « net, vivant, un peu oratoire », des origines du christianisme. L'auteur affirme plus souvent qu'il ne conviendrait). — *M. R. James*. A descriptive Catalogue of the manuscripts in the library of St John's college, Cambridge (bon). — Blois à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. Journaux inédits de *Jean Desnoyers*, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois, 1689-1728, et d'*Isaac Girard*, pensionnaire à l'hôpital de Blois, 1722-1725, publiés avec introduction et notes par *Pierre Dufay* (peu intéressant). = 19 juin. *G. Wetter*. Phos. Eine Untersuchung über hellenistische Frömmigkeit (remarquables études sur la lumière, son rôle dans la magie et dans le culte en Grèce, en

Perse et en Babylonie, dans le christianisme primitif, Ormazd et Ahriman, Mithra et Mani, Zoroastre et Jésus). — *Eug. Defrance.* La conversion d'un sans-culotte : Gabriel Bouquier, peintre, poète et conventionnel, 1739-1810 (utilise largement les papiers de Bouquier; mais ces papiers sont loin de nous faire connaître le personnage. En somme, très insuffisant). — J'accuse (analyse de ce livre écrit par un Allemand, sans doute un membre de la fraction socialiste qui a refusé de voter les crédits militaires au Reichstag. C'est une protestation fortement documentée contre le mensonge officiel, accepté par presque toute l'Allemagne, d'une guerre imposée à la nation par des voisins jaloux et déloyaux. Voir plus haut, p. 398).

10. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1915, janv.-avril (continue la pagination du bulletin de 1914). — M. Naert. Les huguenots du Calaisis au XVIIe siècle ; 2e partie (ils étaient environ 3,000; leurs temples et leurs cimetières; leurs pasteurs; leurs professions; à suivre). — Baronne de Charnisay. Études sur les fugitifs du Languedoc (suite et à suivre : la famille Espérandieu). — Ad. de Richemond. Un prédicant martyr à Rochefort en 1705 (Pierre Bigeon, 22 juin). — J. Le Coultre. Observations sur les colloques de Mathurin Cordier (en détermine les dates exactes, 1548-1563). = C.-rendu : *Antonio de Béatis.* Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie.

11. — Bulletin hispanique. T. XVII, 1915, n° 2, avril-juin. — R. Lantier. Réservoirs et aqueducs antiques à Mérida (les travaux hydrauliques des Romains aux environs de Mérida ont été admirablement adaptés aux besoins des populations et à la nature du sol). — J. Klein. The Alcalde entregador of the Mesta (importante étude par un professeur de l'Université Harvard). = C.-rendu : *Joseph Oriol Anguera de Sojo.* El Dret catalá a la illa de Sardenya (a recherché l'influence du droit catalan sur la Sardaigne; un peu superficiel).

12. — Bulletin italien. 1915, avril-juin. — R. Sturel. Bandello en France au XVIe siècle (suite et fin : l'adaptation de Belleforest; comparaison avec celle de Boaistuau). — M. Citoleux. Vigny et les littératures méridionales (ce que Vigny doit à l'Italie et à l'Espagne). = C.-rendu : *G. Maugain.* Giosuè Carducci et la France (répertoire des sources françaises de Carducci et place que la France occupe dans son œuvre; consciencieux et intéressant).

13. — Nouvelle revue historique de droit. 1914, juillet-août. — Joseph Bry. Notice sur un formulaire du XIVe siècle à l'usage de l'officialité d'Orléans (se trouve dans le manuscrit 663 de la bibliothèque de Tours, fol. 133-174; intérêt de ce recueil; en appendice, quelques extraits). — O. Martin. Sentences civiles du Châtelet de Paris, 1395-1505, publiées d'après les registres originaux (suite; chap. VI : le Droit des gens mariés. Autorisation maritale, communauté conjugale, douaire, donation entre époux; et chap. VII : Successions, donation, testament,

exécution testamentaire, nos 126-227). — R. GÉNESTAL. Les origines du droit ecclésiastique franc (examine et combat les thèses de M. von Schubert, dans le livre : *Staat und Kirche in den arianischen Königreichen und im Reiche Chlodwigs*). = C.-rendus : *C.-P. Turner*. Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima (second fascicule du t. I : Anciennes traductions latines du symbole de Nicée; traduction latine inédite des canons des apôtres; 2e partie du t. II : Conciles de Gangres et d'Antioche, excellente publication). — *Marc Bloch*. Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Paris (intéressant). — *Olga Dobiache-Rojdestvensky*. La vie paroissiale en France au XIIIe siècle (beaucoup d'erreurs juridiques).

14. — Revue archéologique. 1914, sept.-déc. — Whitney WARREN. La cathédrale de Reims après le bombardement (au 27 septembre 1914). — E. BABELON. La déesse Maia (reconnaît cette déesse dans un petit buste en argent du Cabinet des médailles). — E. ESPÉRANDIEU. Les fouilles de la Cheppe en 1857 (c'est le camp dit d'Attila, d'après des notes de l'instituteur Letaudin et du lieutenant-colonel Dogny). — Sal. REINACH. La vieille Iphigénie (on a souvent prétendu qu'Iphigénie fut changée à Aulis en vieille femme ; mais cette légende provient de la mauvaise interprétation d'un vers de Lycophron). — J. LOTH. Le dieu Lug, la Terre mère et les Lugoves (Lug est un dieu de la terre; les *Lugoves* sont des sortes de *Matres* attachées à Lug; les Romains ont assimilé Lug à leur Mercure, comme d'Arbois de Jubainville l'avait soutenu; les *Maiae* d'une inscription de Metz sont probablement identiques aux *Lugoves*). — W. DEONNA. Art et réalité (discute la question; quelle relation y a-t-il entre l'art et la réalité? Nombreuses remarques très fines). — A. GASCARD. La naissance au moyen âge (d'après les miniatures : la grossesse, la naissance, l'opération césarienne, la gésine, c'est-à-dire la période pendant laquelle l'accouchée gardait le lit, les relevailles). — Sal. REINACH. Joseph Déchelette (article nécrologique et extraits de correspondance). = C.-rendus : *J. Cabié* et *E. Hernandez Pacheco*. Avance al estudio de las pinturas prehistoricas del estremo Sur de España (intéressant ; critiques de détail). — *Id.* Las pinturas prehistoricas de Peña-Tu (dans la province d'Oviédo; idole curieuse de type dolménique). — *P. Lavedan*. Léonard Limousin et les émailleurs français (excellent). — R. CAGNAT et M. BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, juillet-décembre 1914.

15. — Revue de l'histoire des colonies françaises. 1915, 1er trimestre. — Alfred MARTINEAU. Mahé de Malabar de 1720 à 1738 (1er article qui conduit jusqu'en 1725 ; nombreux documents inédits tirés des archives de l'Inde; récit très vivant par le gouverneur des établissements français de l'Inde). — Les archives du ministère des colonies : conservation, classement, consultation. = C.-rendu : *Pierre de Joinville*. Le réveil économique de Bordeaux sous la Restauration.

L'armateur Balguerie-Stuttenberg et son œuvre (plein de chiffres, puisés aux sources les plus sûres).

16. — Revue générale de droit. 1915, mars-avril. — J. LEFORT. L'Allemagne et le droit des gens (d'après les livres de Bédier, É. Durckheim et E. Denis, A. Weiss). = C.-rendus : L'œuvre juridique de Raymond Saleille (exposé de ses doctrines par une série de professeurs). — *D. Mirande.* Le code de Hammourabi et ses origines (important). — *L. Capitan* et *H. Lorin.* Le travail en Amérique avant et après Colomb (bon).

17. — Le Correspondant. 1915, 25 mai. — SOMVILLE. Vers Liège. Le chemin du crime. Un défi au général von Bissing (ce titre un peu déclamatoire annonce un article qui devra être versé au dossier, si chargé déjà, des atrocités allemandes. L'auteur a fait en Belgique, dans la partie orientale de la province de Liège, une enquête très précise portant sur une quarantaine de localités. Dans le présent article, il s'occupe uniquement de trois d'entre elles : Battice, Hervé et Mélen-la-Bouxhe, et il raconte ce qui s'y produisit dès l'arrivée des Allemands, le 4 août. Pour chacune, il donne la liste nominale des civils massacrés par les envahisseurs, toujours sous le même prétexte : on avait tiré sur eux. Les Allemands étaient furieux de rencontrer une résistance sur laquelle ils ne comptaient pas et qui désorganisait leur plan; le fort de Fléron tirait sur eux; quelle indignité! Leur mauvaise humeur et leurs craintes se changèrent bientôt en rage et, sur l'ordre de leurs chefs, ils commirent les pires excès. L'auteur met au défi le général de Bissing de soumettre les faits qu'il rapporte à une enquête sérieuse et impartiale). — MILES. Silhouettes de guerre : le général Hamilton. — HÉLYS. Quelques aspects de Paris pendant l'hiver de 1914-1915. — M. ANDRÉ. L'Allemagne de Guillaume II. Ce qu'elle était, ce qu'elle voulait; d'après son historien Karl Lamprecht (suite et fin). — Al. MASSERON. Deux réquisitoires (analyse de deux recueils : 1° un *Schwarzbuch* allemand où, pour atténuer l'effet désastreux produit dans le monde civilisé par les atrocités allemandes, on a essayé de montrer que les Alliés n'en ont pas commis de moins odieuses. Quarante-huit pages de ce factum sont consacrées à la « Französische Kriegskultur » ; 2° les *Cahiers vaudois*, deux cahiers sur Louvain et Reims; le second contient de nombreux documents sur la destruction systématique des monuments que l'on sait). = 10 juin. MILES. Silhouettes de guerre. Le général de Castelnau. — J. DE COUSSANGE. L'esprit public et la situation en Danemark (intéressant article qui fait bien comprendre pourquoi le Danemark, malgré les souvenirs toujours cuisants de la perte du Slesvig, est demeuré neutre dans la guerre mondiale). — O. GUIHÉNEUC. L'aide navale de l'Italie (progrès méthodiques et continus de la marine italienne depuis Lissa; sa solide situation actuelle). — A. LABARTHE. Les « intellectuels » anglais et la « culture » allemande (analyse des études récentes

par Sir William Ramsay, E.-W. Rolleston, Gilbert Murray, le baron F. von Hügel; tous sincères admirateurs de l'Allemagne, tous affligés et effarés en présence de la férocité déployée par les Allemands dans la présente guerre, ils cherchent à comprendre et à expliquer comment ce peuple, idéaliste avant 1870, s'est laissé corrompre par l'accroissement vertigineux de la richesse publique, au point de faire de sa « kultur », dont il est si fier, le contre-pied même d'une civilisation vraiment humaine). — Vicomte COMBES DE LESTRADE. L'Italie pendant la guerre (raconte ce qui se passa dans un coin éloigné de l'Italie le 14 mai dernier, jour où parvint la nouvelle de la démission du cabinet Salandra. Expose comment s'est formé le parti de l'intervention et pourquoi fut si spontanée et emportée l'action de « l'âme collective » de la nation, le 14 mai). = 25 juin. L. PAUL-DUBOIS. La neutralité militaire de la Savoie du Nord (résume l'histoire des rapports du duché de Savoie avec la Suisse sous l'ancien régime, puis expose les négociations de 1814-1815 qui, en reconnaissant la neutralité de la Suisse, décidèrent que la Savoie septentrionale « ferait partie » de la neutralité suisse. C'est en vertu de ce principe, scrupuleusement respecté par la France, qu'au début de la présente guerre le gouvernement français consentit à ne pas envoyer même des blessés militaires à soigner sur ce territoire neutralisé). — MILES. Silhouettes de guerre : le grand-duc Nicolas. — P. NOTHOMB. Histoire belge du grand-duché de Luxembourg (le Luxembourg est, par sa plus lointaine histoire, une province belge; sous le premier empire, le duché forma deux départements, celui des Forêts et celui de l'Ourthe; en 1815, tandis que la Prusse s'en annexait une partie, une autre partie, celle qui entourait la ville même de Luxembourg, forma le grand-duché qui, par mesure de précaution ou de barrière contre la France, fut rattaché à la Confédération germanique, tout en appartenant au roi des Pays-Bas; et c'est la Prusse qui eut le droit de nommer le gouverneur militaire de la forteresse. Le traité de 1839 confirma cet état de choses malgré les véhémentes protestations des Belges. L'invasion allemande de 1914 a reforgé l'unité belge et luxembourgeoise. Il importe maintenant que cette unité soit retournée contre l'Allemagne). — Lieutenant X. Carnet de route d'un officier de dragons (de quelques combats en avant de la forêt de Parroy, du 25 octobre au 1er novembre).

18. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1915, 5-20 mai. — P. FERNESSOLE. Bossuet et la guerre; 2e article (ses portraits de guerriers; ce grand Français a pénétré l'âme des illustres capitaines). — Louis GICQUEAU. Jeanne d'Arc allemande. « La Pucelle d'Orléans » de Schiller (il a fait sa Pucelle forte jusqu'à la raideur et sensible jusqu'au romanesque). — Impressions de guerre (suite : lettres d'aumôniers, l'un en Alsace aux fêtes de Pâques; l'autre dans les dunes du Nord). — Louis LAURAND. Retranchements anciens et modernes. = C.-rendus : Publications sur la guerre. — *M. Marion.* Histoire financière de la France depuis 1715, t. I (excellent). = 5 juin.

Paul BERNARD. Germanisme et Kultur. I : Un pangermaniste farouche : le Dr G. Steinhausen et le XVIIe siècle français (dans un article de la *Deutsche Rundschau* de décembre 1909, Steinhausen avait passé en revue les jugements portés par les Français sur les Allemands au cours des âges, particulièrement au XVIIe siècle; l'auteur examine à son tour ces jugements, en signale d'autres; mais en réalité les écrivains du XVIIe siècle n'ont point montré contre les Allemands une haine farouche; à suivre). — Lucien ROURE. Le « soldat chrétien » (c'est un ouvrage de l'abbé Fleury publié en 1772; autres livres analogues sous la Restauration). — Impressions de guerre (suite; bataille de rues, Belgique, août 1914; la ville conquise, Belgique, même date). = 20 juin. Joseph GUILLERMIN. Printemps de Londres 1915 (série de tableaux pittoresques de Londres pendant la guerre). — Paul BERNARD. Germanisme et Kultur (2e article : le P. Bouhours et les méthodes de la critique allemande. Colères que suscite chez les Allemands le livre de Bouhours : *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, paru en 1671. Imprécations de Süpfle, Braun, Cramer et Steinhausen contre l'auteur). — Impressions de guerre (suite : Lettres d'un aumônier du mois de mai; la marche infernale des Allemands à travers la Belgique; à suivre). — H. P. Dixmude (d'après le livre de Le Goffic). = C.-rendus : *J. Pra.* Guillaume du Prat et les premières fondations des jésuites en France (Guillaume du Prat, évêque de Clermont, confie aux jésuites les collèges de Billom et de Mauriac; il les appelle au collège de Clermont à Paris; bonne étude). — *Ulysse Chevalier.* Regeste dauphinois, t. III (de 1277 à 1300). — Ouvrages sur la guerre.

19. — La Grande Revue. 1915, juin. — Louis AVENNIER. La Suisse et la guerre (expose et explique la situation singulière de la Suisse : dans tous les pays qui l'entourent et qui sont entrés en guerre, s'est faite la trêve des partis, s'est conclue l'« union sacrée »; dans la Suisse neutre, où d'ordinaire cohabitent dans la paix la plus respectée des peuples parlant trois langues différentes, la guerre, qui ne les touche pas directement, a mis aux prises les Allemands, les Romands, les Italiens. Un schisme politique a failli éclater. Ce malheur, il faut l'éviter à tout prix, et il faudra travailler à donner aux petites patries suisses ce qui leur manque, l'harmonie morale). — J. SAGERET. L'opinion allemande avant la guerre (essaie de dégager les dogmes sur lesquels repose aujourd'hui cette opinion, qu'ont forgée en Allemagne les agents de l'autorité et les professeurs). — G. BIANQUIS. La guerre sainte (analyse des poésies patriotiques réunies dans le Recueil d'où nous avons tiré nous-mêmes le *Hassgesang* de Lissauer). — A. FRACCAROLI. Les Russes à Lemberg (leur entrée dans la ville le 3 septembre). — H. HERTZ. Deux époques de démocratie (la guerre de 1915 va marquer dans le monde la fin de l'époque allemande). — M. AGUILÈRA. Y a-t-il deux Allemagnes? (faut-il distinguer l'Allemagne idéaliste d'avant 1870 et l'Allemagne orgueilleusement réaliste d'à présent? Non. Du moins, Lamprecht, dans deux conférences données peu avant sa mort : *Krieg und Kultur* et *Deutscher Aufstieg*, s'est-il

proposé de démontrer que, depuis 1650 au moins, le développement de l'Allemagne s'est opéré sur une ligne logique, une et harmonieuse. Il n'y a qu'une Allemagne, parce qu'il n'y a qu'une *Kultur* et qu'une âme allemande). — Y. Didier. L'hypnose collective de l'Allemagne. — G. Harry. L'Amérique et le péril allemand.

20. — Mercure de France. 1915, 1er avril. — H. de Régnier. La faillite de la « Kultur » (quatre pages. Insignifiant). — Paul Louis. Une Europe nouvelle (remaniement de la carte politique de l'Europe — après la défaite des empires allemands — sur le principe des nationalités. Tout le problème n'est pas là : « Tant que se survivra le régime de productions et d'échanges actuellement en vigueur, les chocs de convoitises commerciales entretiendront la discorde et le péril de querelle armée. Mais, s'il n'y avait plus de peuple asservi, si chacune des nationalités qui coexistent sur notre continent recevait enfin sa liberté intégrale et la totalité de son domaine naturel, les garanties de paix seraient moins précaires »). — P.-G. La Chesnais. Le neutralisme en Norvège. — H. Albert. L'Université allemande et les sources du pangermanisme. — A. Fontainas. Villes flamandes dévastées : Louvain, Malines, Ypres. — A.-F. Herold. Quelques mots sur l'unité allemande (critique éclairée et courageuse de l'opinion, si répandue parmi les Français, d'après laquelle « la destruction de l'unité allemande est une des conditions nécessaires d'une paix durable ». Ceux qui prétendent couper le lien qui unit les divers états de l'Allemagne « font trop bon marché des principes pour lesquels luttent aujourd'hui les Alliés ». Les Alliés doivent dire bien haut « qu'ils n'en veulent point à l'unité allemande, mais à l'empire allemand ». Sans doute, mais comment détruire cet empire? « Que l'Allemagne conserve son unité, que ses charges militaires soient amoindries, et elle oubliera plus vite et plus facilement que démembrée la fausse gloire qu'elle aura due au militarisme. Puisse-t-elle comprendre enfin qu'un peuple sage cherche à travailler avec les autres et non point à les dominer »). — H.-D. Davray. Huit mois de guerre et de neutralité (sentiments des Anglais et des Français d'une part, des Américains d'autre part, à l'égard des Allemands). = 1er mai. M. Muret. Guillaume II, d'après M. Karl Lamprecht (intéressant résumé du panégyrique composé par le célèbre historien allemand; panégyrique indigne d'un véritable historien, puisque l'auteur passe sous silence les paroles et les déclarations officielles où la personnalité de l'empereur apparaît sous les aspects les plus discutables. Pour corriger le portrait de Guillaume II tracé par l'historien-courtisan, il suffit d'étudier ce qu'a dit et écrit Guillaume II lui-même). — R. Narsy. Le Saint-Siège et la guerre. — L. Luce. L'attaque des Dardanelles; première phase (elle a échoué parce qu'une pareille opération n'a de chances sérieuses de réussite que si elle est menée à la fois par une armée de terre et par la marine; d'heureux coups de main comme celui de 1807 ne se recommencent pas). — P. Maes. Nieuport place de guerre (dans l'histoire et jusqu'aujourd'hui). — H. Albert. Les origines de la guerre européenne. =

1er juin. H. Malo. Les débuts de la guerre en Flandre occidentale (très intéressant tableau peint par un témoin oculaire). — Edmond Barthélemy. L'idée allemande du développement : Hegel, Bismarck, Guillaume II. — J. Mesnil. L'Allemagne et l'histoire de l'art; réponse à M. Bode (montre ce qu'il y a de prétentieux et de vain dans la doctrine spécifiquement allemande, selon M. Bode, d'une « science de l'art »; constate que, dans ce domaine encore, c'est par l'organisation du travail scientifique que les Allemands ont excellé; ils ont beaucoup compilé, mais l'histoire de l'art doit faire une large part au sentiment, au goût. Or, « le sens de la qualité a été complètement négligé par les Allemands dans toutes les disciplines »). — P.-G. La Chesnais. Les socialistes autrichiens et la guerre (donne la traduction des principaux articles parus du 22 juillet au 5 août dans l'*Arbeiter Zeitung ;* ces articles montrent que les socialistes autrichiens ont approuvé l'attitude du gouvernement contre la Serbie et ont applaudi avec enthousiasme les déclarations belliqueuses du chancelier allemand au Reichstag, le 4 août). = 1er juillet. Paul Louis. Le droit et le rôle des petites nations. — Saint-Alban. Les pacifistes français et la guerre. — A. Fontainas. Le courage belge. — P. Dermée. L'Allemagne jugée par ses grands hommes.

21. — Revue de Paris. 1915, 1er juin. — W. Steed. Les Anglais et la guerre (important. L'auteur, qui est directeur de la politique extérieure au *Times*, étudie le problème de l'hypocrisie que l'on a si souvent reprochée à l'Angleterre. Il montre que l'Anglais, lent à concevoir, se décide à l'action brusquement, sous le coup d'une émotion violente produite par quelques idées simples, celle de l'intérêt ou celle, plus noble, de l'honneur. Or, dans ces dernières années, l'Angleterre était en grande majorité pacifiste; le parti libéral au pouvoir portait presque toute son attention sur des questions, fort graves d'ailleurs, de politique intérieure, et d'autre part l'Allemagne avait réussi en une certaine mesure à la tromper sur ses véritables desseins. De là, l'extrême réserve observée par le gouvernement anglais au début de la crise en juillet dernier. En outre, pour que les colonies, qui sont autant de dominions autonomes, vinssent se ranger à son côté contre l'Allemagne, il fallait que le tort de l'Allemagne fût incontestable. C'est le résultat que celle-ci obtint en violant la neutralité de la Belgique. Alors les Anglais virent clair, des Hébrides jusqu'à la Nouvelle-Zélande, et ils montrèrent une ferme résolution que l'Allemagne n'attendait plus d'eux. Elle se vengea de sa déception en injuriant son adversaire, souvent aveugle, mais toujours loyal. Cf. *supra*, p. 422). — L. Cahen. L'Allemagne aux États-Unis (progression de l'élément allemand depuis le XVIe s.; des mesures prises, surtout depuis 1870, pour créer, entretenir ou développer le sentiment allemand, impérialiste, chez les individus et les groupes répandus sur tout le territoire des États-Unis. Ils y forment réellement un État dans l'État). — R. Blanchard. Le front oriental : Prusse et Pologne (d'après l'étude du terrain). =

15 juin. G. Sand. Journal. Juillet 1870-février 1871. — M. Prévost. Du front d'Argonne au front de Champagne (paysages et épisodes de guerre). — Commandant Weil. Les Cent-Jours (publie de nombreux extraits des rapports adressés à Metternich par les agents de la police politique de Vienne, des lettres et dépêches interceptées par le Cabinet noir. Suite et fin le 1er juillet. Beaucoup de « potins » sans consistance; mais aussi beaucoup de menus détails intéressants). = 1er juillet. Ch. Seignobos. 1815-1915 (tableau largement brossé des transformations subies par l'Europe depuis les traités de Vienne. L'œuvre accomplie par ces traités, « sage en somme, de cette sagesse sèche et bornée des diplomates qui connaissent les arrière-pensées des princes et ignorent les sentiments des peuples », donna la paix à l'Europe pendant un demi-siècle. Elle fut ébranlée en 1859 par Napoléon III et renversée par Cavour et Bismarck au profit surtout de l'Allemagne. Organisation prudente du nouvel empire par Bismarck; puis la « politique mondiale » de Guillaume II tendit à une nouvelle guerre pour assurer l'hégémonie de l'Allemagne. Cette guerre « voulue et préparée » par les Allemands leur ménage de cruelles déceptions. « Les crimes de leurs généraux et les insolentes déclarations de leurs diplomates ont obligé l'Europe à réaliser ce qui avait été la chimère de leur imagination, l'encerclement de l'Allemagne, encerclement militaire, économique et moral qui finira par l'étouffer ». Et après? Le prochain Congrès ne pourra refaire l'œuvre ni de Metternich ni de Bismarck; il devra « respecter dans la répartition des territoires le sentiment national et la volonté des populations ». Mais rien ne sera fait encore si l'opinion publique n'impose pas aux États, surtout aux États monarchiques à tendance absolutiste, une sorte de moralité générale hostile à l'esprit de ruse et de violence que le XVIe siècle a légué aux temps modernes). — X. Le printemps à Rome, mars-mai 1915 (notes fort intéressantes sur l'état d'esprit du peuple, très hostile à l'Allemagne). — J. de Coussange. La Scandinavie et la guerre.

22. — Revue des Deux-Mondes. 1915, 15 mai. — A. Gérard. L'hégémonie allemande et le réveil de l'Europe, 1871-1914 (l'accord franco-russe, l'entente cordiale avec l'Angleterre et la Triple-Entente. L'Allemagne, qui se disait encerclée, en vint à considérer l'union anglo-franco-russe comme une sorte d'attentat, un crime de lèse-majesté; c'est alors en effet qu'est née et s'est formulée la doctrine de la race et du peuple élus, que l'Allemagne s'est convaincue que c'était son devoir de réformer la face du monde en sacrifiant les faibles et les neutres. Conséquence : les armements formidables de l'Allemagne et, à la première occasion qu'elle juge favorable, c'est la guerre qu'elle déchaîne). — M. de Nélidow. Souvenirs d'avant et d'après la guerre de 1877-1878 (fragment des Mémoires de M. de Nélidow rédigé en 1896. L'auteur fut peu avant la guerre russo-turque conseiller à l'ambassade de Constantinople sous Ignatieff; il put donc voir de près les incidents de la révolution qui renversa Abdul Aziz, l'assassinat du sultan et l'avènement d'Abdul Hamid). — P. Bonnefon. Edmond About à

l'École normale et à l'École d'Athènes. Lettres et documents inédits. II (documents d'un intérêt assez mince ; ce qui n'étonne pas d'ailleurs, car About ne fut jamais qu'un homme d'esprit très superficiel). — T. DE WYZEWA. Autres images du « front » russe (analyse les *Field-notes* de S. Washburn et *Russia and the world* de S. Graham). = 1er juin. Baron BEYENS. La semaine tragique (celle qui va du dimanche 26 juillet, jour du retour inopiné de Guillaume II, jusqu'au samedi 1er août, jour où la mobilisation générale fut ordonnée en France. L'auteur, qui était alors ministre de Belgique à Berlin, a donc vu de près se dérouler les événements ; il n'hésite pas à faire retomber sur Guillaume II la principale responsabilité dans les faits qui ont amené la guerre mondiale. Article aussi important quant au fond qu'il est d'un ton élevé et modéré). — Mlle L. CHAPTAL. Avec les évacués, 4-12 avril 1915. — H. WELSCHINGER. Les préliminaires d'Iéna (analyse le Journal de 1806 par le chevalier Frédéric de Gentz. Ce sont alors les « têtes ardentes » de l'armée et de la cour qui poussèrent le roi de Prusse à la guerre ; il en fut de même en 1914). — A. BEAUNIER. Leur avenir (analyse *Notre avenir*, du général de Bernhardi, trad. fr. par Émile Simonnot. M. Beaunier trouve que tout cela est une « énorme drôlerie »). = 15 juin. Baron BEYENS. La neutralité belge et l'invasion de la Belgique (avec toute l'autorité que lui donnent son caractère et les fonctions qu'il a remplies auprès du gouvernement allemand, l'auteur confirme les faits et les déductions présentés dans l'ouvrage de Waxweiler). — R.-G. LÉVY. Les ressources [financières] des belligérants. — H. LORIN. L'évolution de la doctrine de Monroe. — Mlle Valérie MASUYER. La reine Hortense et le prince Louis. VI : En Angleterre : juin-juillet 1831 (quelques détails sur les conspirations que ce prince ourdissait contre Louis-Philippe. « Son silence et son calme cachent en lui un caractère passionné, quoique avisé et ténébreux. Lui, qui n'a jamais aimé que pour la douceur d'aimer, il est prêt à s'éprendre d'une aventurière pour le plaisir de conspirer. Son cœur ingénu est tortueux comme son esprit. » Départ le 6 août pour Arenenberg et fin de ce très intéressant journal). — Charles NORDMANN. Impressions d'un combattant. IV : Autour du « 75 ». — Victor DU BLED. L'idée de patrie à travers les siècles. = 1er juillet. Émile PICARD. L'histoire des sciences et les prétentions de la science allemande (dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'Allemagne a produit certes des hommes de génie, mais elle est loin pourtant de tenir le premier rang dans les découvertes fondamentales qui, depuis trois siècles, ont contribué à former la science moderne. Elle prétend le contraire, et elle réussit à se faire illusion à elle-même en rabaissant ou même en omettant les plus grands noms de la science française, de ceux qui ont été les vrais initiateurs ; c'est sans doute parce qu'elle attribue à la perfection du détail technique une importance primordiale, et aussi parce qu'elle perd le sens du réel, le sens commun, par l'abus des conceptions abstraites. Même dans les applications scientifiques, « elle n'a pas témoigné d'une originalité qui doive lui conférer une supério-

rité sur tant d'autres nations plus inventives; tout au contraire. Et cependant cette supériorité dans l'industrie et le commerce est réelle; quant à la croyance à une prétendue supériorité scientifique, elle tient à une confusion entre l'augmentation du rendement scientifique et le progrès réel de la science »). — J. FLACH. Les affinités françaises de l'Alsace avant Louis XIV (montre, dans le passé même le plus reculé de l'Alsace, l'existence d'une conscience nationale; une tendance vers l'unité, vers une confédération analogue à celle des cantons suisses, vers une rupture avec l'Empire; la survivance, dans la mémoire populaire, de l'usurpation dont l'Alsace et la Lorraine ont été victimes au xe siècle. L'influence et les affinités françaises se manifestent dans la littérature, en particulier dans Gotfried de Strasbourg, le plus grand poète de langue germanique du XIVe siècle. L'esprit de Gotfried revit, sous une autre forme, dans le grand prédicateur Jean Tauler, « et le merveilleux artiste de Colmar, Martin Schœn, laisse loin derrière lui, par sa grâce idéale, tous les artistes allemands ». Au XVIe siècle, la célèbre controverse entre deux humanistes strasbourgeois, Wimpheling et Murner, montre les attaches de l'Alsace avec la France. Tout le passé politique, littéraire, artistique, religieux de l'Alsace la poussait donc vers la France, et la conquête de Louis XIV n'a fait que réaliser les aspirations plusieurs fois séculaires. C'est ce qui explique que la France ait pu s'annexer si promptement, non seulement le pays, mais les âmes). — Paul GAULTIER. Les origines de la barbarie allemande. — Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. L'enlèvement d'une princesse de Hohenzollern au XVIIe siècle (cette princesse était Marie-Anne de Hohenzollern-Hechingen; mariée en 1636 à Ernest-Jean-Louis, comte d'Isembourg, elle se laissa enlever par un jeune Français au service du duc de Lorraine, Massauve, qui la conduisit en France; délaissée peu après par cet amant qui était un aventurier assez vulgaire, la comtesse d'Isembourg finit ses jours comme abbesse au couvent des Visitandines d'Albi en 1670. Massauve était mort à Bruxelles en 1664). — V. BÉRARD. L'éternelle Allemagne, d'après le livre de M. le prince de Bülow, III : De Bismarck à Guillaume II (le fondement sur lequel repose l'autorité de l'empereur allemand est, comme au temps de Charlemagne, la fidélité que lui doivent et lui jurent — par ordre — tous ses sujets, fonctionnaires et militaires). — H. DE VARIGNY. Tranchées et mines (depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours).

23. — Revue politique et littéraire (Revue bleue). 1915, 27 avril-1er mai. — G. BELOT. La guerre et l'enseignement secondaire (fin dans la livraison suivante; intéressante statistique des membres de l'enseignement qui ont été mobilisés; des réformes qu'il convient d'opérer dans l'enseignement secondaire. Quelques lignes de M. Lavisse sur ce que doit être le « collège idéal »). — A. POWEL. Avec les casques à pointe (c'est le chap. v de l'ouvrage *la Guerre en Flandre*, que nous signalons plus haut, p. 416). — Questions militaires. A propos de la deuxième guerre dans les Balkans. Bulgares contre Serbes (suite:

Organisation de l'armée serbe; ce qu'elle était à la veille du 30 septembre 1912 où elle fut mobilisée; comment elle se perfectionna peu à peu pendant la guerre même, au rebours de l'armée bulgare qui, très solide au début, « ne fit que perdre de sa valeur par suite des événements et aussi des fautes commises ». Intéressant et très instructif; fin dans la livraison suivante). — Paul Louis. Le sort de l'Autriche. — Paul Gaultier. L'état d'esprit allemand (longue analyse de l'*Essai sur la formation de l'esprit public allemand* de M. Jacques Flach). = 8-15 mai. Sven Hedin. Le kaiser peint par un neutre. — Paul Louis. Les phases de l'évolution italienne. = 22 mai-5 juin. Imbart de La Tour. La neutralité pontificale (à lire et à méditer; n'est pas toujours très clair). — Paul Louis. Les phases de l'évolution roumaine. = 12-19 juin. Péladan. Reims, Soissons, Arras, Noyon et Laon. Préservation et restauration. = 26 juin-3 juillet. Dumont-Wilden. L'avenir de la Belgique (à joindre au dossier des plans que l'on propose pour remanier la carte politique de l'Europe après la victoire définitive des Alliés). — J. Aulneau. Les Dardanelles et la question d'Orient. — Paul Louis. La Grèce et l'Europe.

24. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1915, déc. — H. de Villefosse. La croix byzantine de Bulla Regia (croix avec inscription grecque donnée à l'église de Bulla Regia en Tunisie par le prêtre Alexandre, à la fin du VIe s.). — C. Jullian. Rapport sur le concours des Antiquités de la France de 1914.

25. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1915, mai. — J. Flach. La première réunion à l'Allemagne de la Lorraine et de l'Alsace était-elle fondée en droit public? (les rois de France, soit carolingiens, soit capétiens, ont toujours cherché de 936 à 1056 à faire valoir leurs droits sur la Lorraine. L'Alsace fut détachée de la Lorraine à partir de 950 environ et attachée politiquement au duché de Souabe, mais ethniquement elle continua à être regardée comme une portion du patrimoine franc et est revendiquée par les rois de France au même titre que la Lorraine). = Juin. Albert Delatour. Notice sur la vie et les travaux de M. Gabriel Monod (cf. *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 433). — Jacques Flach. Le siège de Paris en 1590 et le « Traité de la constance et consolation et calamités publiques » de Guillaume du Vair (analyse très fine de ce chef-d'œuvre de du Vair; rôle politique de du Vair de 1588 à 1590). — G. Lacour-Gayet. Une récente mission française en Perse à propos des publications de G. Demorgny (de 1911 à 1914, M. Demorgny enseigna le droit administratif à Téhéran et avait la charge de donner des consultations au gouvernement sur les réformes projetées).

26. — L'Anjou historique. 1915, juillet-août. — La ville d'Angers au XIIe siècle (traduction de Raoul *de Diceto*). — Le chapitre de la

cathédrale d'Angers avant la Révolution (extrait des *Arrêts célèbres* de Pocquet de Livonnières, 1728). — Le collège de Beaufort-en-Vallée (1577-1915; liste des principaux; distributions des prix). — La Fidélité de Trèves et de Saumur au XVIIe siècle (fondée en 1618 à Trèves, elle fut transférée à Saumur en 1626). — Trois évêques d'Angers : Arnauld, Lepeletier et Poncet de la Rivière (chronique religieuse de 1692 à 1710, d'après un *Cérémonial* manuscrit). — L'application de la constitution civile du clergé en Maine-et-Loire (d'après les *Affiches d'Angers*). — Le Conseil général de Maine-et-Loire et le début de la guerre de Vendée (bulletins du Conseil que publièrent les *Affiches d'Angers*, 23 mars-26 avril 1793). — La pacification de Hoche (1796). — Angers au mois de juillet 1815. — Les Prussiens à Angers (août-septembre 1815).

27. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. 1914, 4e trimestre. — Abbé Victor GUIGNARD. Reims (protestation contre le bombardement). — G. DE CLÉRAMBAULT. Les milices de Tours de l'origine à 1871 (suite et fin : la garde nationale au XIXe siècle; les sapeurs-pompiers; les corps francs pendant la guerre de 1870-1871; pièces justificatives). — L.-A. BOSSEBŒUF. Les maisons historiques de Tours : l'hôtel de l'argentier du roi François Ier (la maison qui est désignée à tort sous le nom de l'argentier de Louis XI a été construite pour Philibert Babon, argentier de François Ier; description; propriétaires jusqu'à l'époque actuelle; le musée de la Société archéologique doit y être installé).

28. — Revue de l'Agenais. 1915, janv.-févr. — André DE BELLECOMBE. Profils militaires. Le général Valence (né à Agen en 1757, mort le 4 février 1822). — BOUDON DE SAINT-AMANS. Cryptographie agenaise, publ. par R. BONNAT (suite : du 2 novembre 1815 au 18 janvier 1816, destitution de fonctionnaires, organisation de la légion de Lot-et-Garonne). — B. BARET. L'instruction primaire à Seyches du XVIIe siècle à nos jours (Seyches est un chef-lieu de canton; les divers régents; à suivre). — DARNALT. Les antiquitez d'Agen (suite).

29. — Revue de l'Anjou. 1915, janv.-févr. — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre, août-octobre 1914 (notes prises au jour le jour). — Henri-Mauricet CASSET. Anatole France. Ses origines angevines et son œuvre (le berceau de la famille Thibault est dans le village de Saulgé-l'Hôpital, en Maine-et-Loire).

30. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1915, 1er juin. — Ch. DANGIBEAUD. Remarques sur l'église Saint-Pierre de Saintes (suite et fin : le clocher bâti entre 1472 et 1492; les statues du portail). — E.-G. GUÉRIN. Les justices de paix de Saintes (fin : canton nord, les suppléants de 1804 à 1904; les suppléants du canton sud).

CHRONIQUE.

France. — Le 8 juin dernier a été tué aux Dardanelles un jeune maître qui était l'espoir et déjà la gloire de la science française, Gabriel Leroux. Il était entré à l'École normale en 1900 et devint à sa sortie membre de l'École française d'Athènes. Après un court passage au lycée de Nancy, il fut chargé de l'enseignement de l'archéologie et de l'histoire de l'art à la Faculté des lettres de Bordeaux. Associé aux fouilles de Délos, il donna dans la grande publication de l'École d'Athènes le fascicule relatif à la *Salle hypostyle* (fascicule II, Paris, Fontemoing, 1909, un vol. in-4°, 76 pages et LX planches). Cette étude lui fournit l'idée de sa thèse de doctorat qu'il soutint en Sorbonne de la façon la plus brillante : *les Origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains* (Paris, Fontemoing, 1913, in-8°, XVIII-357 pages). Bientôt, à ses études sur l'architecture ancienne, il joignit des travaux sur la céramique grecque. On sait les liens étroits qui attachent l'Université de Bordeaux à l'Institut français de Madrid. D'un séjour en Espagne, M. Leroux rapporta un important ouvrage : *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid* (Bordeaux, Feret, 1912, in-8°, XX-330 pages et 55 planches); sa thèse complémentaire de doctorat est consacrée à une catégorie de vases anciens et porte le titre : *Lagynos, recherches sur la céramique et l'art ornemental hellénistiques* (Paris, Leroux, 1913, in-8°, 133 p., avec figures). L'Académie des inscriptions et belles-lettres couronna à diverses reprises ses travaux.

Gabriel Leroux se rendit à la guerre dès le début en qualité de lieutenant de réserve. Il fut blessé à Stenay. Guéri, il demanda à être employé aux Dardanelles, alléguant ses anciens voyages en Orient, sa connaissance du grec moderne. De la péninsule de Gallipoli, il envoyait à ses amis des lettres très pittoresques, remplies d'entrain et de bonne humeur. Le 1er juin, il était promu capitaine; le 8, un obus l'abattait raide. Comme l'a écrit M. le doyen Radet : « C'est un officier d'œil et de sang-froid que perd l'armée; c'est une intelligence admirablement lucide que perd l'Université. Notre consolation est de songer que l'helléniste qui commentait si finement l'épopée homérique repose là-bas, parmi les ombres des héros de l'Iliade, dans cette terre sacrée d'où partit la marche triomphale d'Alexandre. » — C. Pf.

— René Perrin est né le 4 juillet 1889 à Villers-sous-Prény; il a étudié à Nancy où il fut reçu à la licence d'histoire en 1910 et au

diplôme d'études supérieures d'histoire en 1911 ; il y a fait son service militaire en 1912 et 1913, et il a été tué dans les terribles combats de la forêt de Champenoux le 11 septembre 1914. A vol d'oiseau, Villers-sous-Prény est à sept lieues de Nancy, à sept lieues de Champenoux et Champenoux à trois lieues de Nancy : la naissance, la vie et la mort de Perrin ont été comme fixées aux trois points de ce triangle de terre lorraine.

Comme mémoire de diplôme, il présenta à la Faculté des lettres de Nancy une étude sur *l'Esprit public dans le département de la Meurthe de 1815 à 1830*, pour lequel il avait dépouillé méthodiquement les séries d'ordre politique aux archives de Meurthe-et-Moselle, aux archives municipales des villes et de nombreux villages. Il reprit les premiers chapitres et, après un séjour à Paris et le dépouillement des pièces conservées aux Archives nationales, il publia dans les *Annales de l'Est* un fascicule intitulé : *l'Esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816* (jusqu'aux élections d'octobre. Cf. *Rev. histor.*, t. CXV, p. 192, et t. CXVI, p. 339). Il obtint en 1914 de l'Académie des inscriptions pour cet ouvrage une partie du prix Auguste Prost. Il voulait écrire comme thèse de doctorat une histoire de la Restauration dans les quatre départements lorrains, histoire politique, économique, sociale et religieuse, croyant avoir devant lui de longues années de travail. Georges PARISET.

— Le chef de bataillon d'infanterie Joseph VIDAL DE LA BLACHE est mort au champ d'honneur le 29 janvier dernier. C'était l'un de nos plus vaillants officiers ; c'était aussi l'un de nos historiens militaires les plus réputés. Il publia tout d'abord en 1908 une excellente thèse, *Étude sur la vallée lorraine de la Meuse*, qui lui valut le titre de docteur de l'Université de Paris ; il avait été formé à la meilleure école de géographie, celle de son père. Capitaine de chasseurs, il fut appelé en 1909 à la section historique du ministère de la Guerre, et il se passionna dès lors pour l'histoire de l'armée. La *Revue d'histoire* rédigée à l'État-major lui doit une série d'articles, qui sont signés de façon discrète par de simples initiales : dans le n° 128, *Napoléon et les places d'Allemagne en 1813*, où il montre très bien le rôle assigné par l'empereur aux places fortes de l'Elbe, Wittenberg, Torgau, Dresde ; dans les n°s 133 et 134, *les Deux hourrahs de Laon et d'Athies*, 9 mars 1814, histoire de deux surprises de nuit, l'une tentée sur Laon par Napoléon et malheureusement manquée, l'autre sur Athies, à l'est de Laon, par les Prussiens qui devaient réussir ; n° 151, *Quelques observations sur l'histoire militaire*, étude de méthodologie tout à fait remarquable où il discute la manière dont l'historien militaire doit se servir des documents, récit des officiers, journaux historiques, archives, mémoires, etc. En écrivant cet article (juillet 1913), il connaissait par expérience toutes les difficultés que l'historien trouve sur son chemin, et ces difficultés il les avait vaincues

dans les deux grands ouvrages qu'il nous laisse, dont l'un avait déjà paru et dont l'autre était sous presse. *La Régénération de la Prusse après Iéna* (Paris, 1910) est un livre très utile, rempli de faits précis et expressifs où l'officier a rangé parmi les causes de relèvement non seulement l'organisation de l'armée, mais l'éducation nationale nouvelle, les idées répandues par Fichte et G. de Humboldt[1]. Dans les deux volumes, *l'Évacuation de l'Espagne et l'invasion dans le Midi*, juin 1813-avril 1814, parus en 1914, et auxquels l'Académie française décerna fort justement le prix Thérouanne, M. Vidal de La Blache débrouilla, avec une science très sûre et un véritable talent d'exposition, cette campagne si complexe, jusqu'alors si mal connue, depuis la retraite qui suit Vitoria jusqu'à la bataille de Toulouse[2]. Il laisse en outre sur la campagne d'Eylau et de Friedland deux volumes que la section historique tiendra à publier après la guerre. L'historien militaire à qui nous devons ces ouvrages a écrit avec son sang une dernière page glorieuse dans le bois de la Gruerie où il a été tué.

C. Pf.

— M. Ferdinand Dreyfus, sénateur, est mort le 15 juillet à l'âge de soixante-six ans. Il avait débuté en 1892 par une étude sur *Vauban économiste;* mais il se spécialisa de bonne heure dans les recherches sur l'économie sociale et en particulier sur l'histoire de la charité publique; outre un grand nombre de rapports parlementaires sur ces questions, il publia : *l'Assistance sous la Législative et la Convention, 1791-1795* (1905), puis *sous la deuxième République, 1848-1851* (1907). Il est bon de signaler que ses premiers écrits ont paru sous le nom de Dreyfus (Ferdinand) et qu'à partir de 1905 environ, le prénom s'est soudé au nom : Ferdinand-Dreyfus, suivant un usage qui tend à se généraliser de plus en plus et que les bibliographes sont d'accord pour trouver regrettable. Ch. B.

— Les journaux annoncent la mort de M. Hippolyte Monin, adjoint au maire du IXe arrondissement de Paris. Il avait été longtemps professeur d'histoire, en dernier lieu au collège Rollin, et il a publié d'utiles travaux historiques. Né à Besançon en 1854, il était fils d'un professeur d'histoire, L.-H. Monin, dont la thèse : *Sur le roman de Roncevaux*, avait presque fait scandale en Sorbonne en 1833; était-il permis de s'occuper d'une telle œuvre dans l'ancienne Université? Il entra à l'École normale en 1872, fut reçu agrégé d'histoire et soutint en 1884 devant la Faculté des lettres de Paris les deux thèses suivantes : *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville (1685-1719); De unitate religionis Homericae in Iliade*. Mais bientôt il se spécialisa dans les travaux sur la Révo-

1. Cf. *Revue historique*, t. CVI, p. 195.

2. Voir, sur cet ouvrage, l'article de J. Rambaud, *l'Esprit public dans le Sud-Ouest et l'entrée des Anglais à Bordeaux*, dans la *Revue historique de Bordeaux*, juillet-août 1914.

lution française. Le Conseil municipal lui avait confié le cours d'histoire de la Révolution qu'il professa pendant quelques années à l'Hôtel-de-Ville. Il publia les *Mémoires sur la Bastille* de Linguet, le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Révolution française (1789)*; dans la collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution, il donna *l'État de Paris en 1789, Tableau de l'organisation administrative, judiciaire et financière de la cité*, accompagné de documents inédits (cf. *Rev. histor.*, t. XLIII, p. 90). On lui doit aussi une série de manuels d'histoire : pour la septième, la huitième, les candidats au baccalauréat. Il publia une série d'articles dans la *Grande encyclopédie*, dans la *Revue internationale de sociologie*, dans la *Grande Revue*, et il fit paraître dans des journaux politiques des mélanges d'histoire qui sans doute ne seront jamais recueillis. On peut regretter que son activité se soit trop dispersée et qu'en dehors de l'*État de Paris* il ne nous ait pas donné une œuvre vraiment durable. C. Pf.

— A la liste des élèves de la section d'histoire de l'École normale supérieure tombés au champ d'honneur, il nous faut ajouter les noms d'André David, né à Saint-Germain de Marencennes (Charente-Inférieure) le 7 juillet 1893, tué le 6 mars au Reichsackerkopf. Il était sous-lieutenant et sa citation à l'ordre du jour porte : « Frappé mortellement en enlevant avec une énergie et un entrain admirables sa section à l'assaut des positions ennemies. » Il avait soutenu, au mois de juin 1914, pour le diplôme d'études supérieures, un mémoire sur *la Montagne Noire*, étude tout à fait de premier ordre, qui était déjà celle d'un maître et qui sera publiée dans les *Annales de géographie*. Par ses connaissances scientifiques, sa vision nette, son talent d'exposition, il annonçait à la France un véritable géographe. Son camarade Paul-Louis Rousset, né au Mans le 17 mars 1892, élève de première année, voulait se consacrer aux études d'histoire moderne; reçu licencié dans de très bonnes conditions, il partit pour la guerre, fut nommé sous-lieutenant et succomba glorieusement le 11 mai à Notre-Dame-de-Lorette dans le Pas-de-Calais. C. Pf.

— L'École des chartes a continué à être cruellement éprouvée par la guerre, et il faut ajouter d'autres noms à ceux qu'a déjà cités la *Revue*. Marcel Ferrand, né le 19 juin 1892, élève de seconde année, sur qui ses maîtres fondaient les plus brillantes et les plus légitimes espérances, tué le 22 février dans la région de Perthes-les-Hurlus. — Gabriel Garric, né le 25 septembre 1886; promotion de 1910; thèse : *Contribution à l'étude de la jeunesse de Du Plessis-Mornay*. Il était attaché au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. — Raymond Houdayer, né le 20 juin 1883; promotion de 1907; thèse : *les Paysans de Cluny*; tué au bois de Mortmare le 3 avril. — Paul Lecestre, né le 13 mars 1894; il appartenait à la promotion qui devait sortir en janvier 1915 et préparait une thèse sur *l'Arsenal de*

Paris. Tué à Neuville-Saint-Vaast, le 15 mai, peu de jours après son arrivée au front; il venait d'être cité à l'ordre du jour. — Jacques MERCIER, né le 29 octobre 1888, élève de deuxième année, disparu dans les combats d'Arras. — Jules PANDIN DE LUSSAUDIÈRE, né le 29 juin 1880; promotion de 1904; thèse : *Charles de Coucis, capitaine et lieutenant du roi en Guyenne (1491-1565)*. Il était archiviste de la Charente-Inférieure, son département natal, et, bien que très absorbé par la réorganisation de son dépôt, préparait divers travaux sur l'histoire de ses coreligionnaires protestants de La Rochelle. Blessé le 28 mai au Bois-le-Prêtre, mort le 11 juin à l'ambulance de Dieulouard. — Jean PELLETIER, né le 31 octobre 1894, élève de première année, tué à Vauquois le 28 février 1915. — Henry PROST, né le 8 octobre 1883; promotion de 1905; thèse : *les États du comté de Bourgogne des origines à 1477*. Sous-archiviste aux archives de la Seine, il est mort à Belfort, des suites de ses blessures, le 19 février 1915. — Daniel ROBERT, né le 15 novembre 1890, élève de deuxième année, tué au Bois-le-Prêtre le 8 juin. R. P.

— L'Institut de France, dans la séance annuelle des cinq Académies, a voté sur la fondation Debrousse : 2,500 francs à l'Académie française pour la *Correspondance de Bossuet;* 4,000 francs aux Inscriptions pour le *Catalogue du fonds thibétain*, et 3,000 francs pour le *Recueil des actes des rois de France;* 5,000 francs aux Sciences pour la publication des procès-verbaux de cette Académie; 4,000 francs aux Beaux-Arts pour la publication des procès-verbaux de l'ancienne Académie d'architecture, et 2,000 francs pour l'*Inventaire des dessins du Louvre* (9e volume); enfin 500 francs aux Sciences morales pour le *Catalogue des œuvres de Leibnitz*, travail exclusivement français.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. Édouard MAUGIS : *Histoire du Parlement de Paris*, et le second (pour la seconde fois) au commandant ESPÉRANDIEU : *les Bas-reliefs de la Gaule romaine*. — Elle a décerné la médaille Blanchet à M. Jules RENAULT pour ses fouilles en Tunisie et l'ensemble de ses travaux.

— L'Académie des sciences morales et politiques a distribué les fonds du prix Michel-Perret à MM. l'abbé Jacques MOULARD : *le Comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde;* A. CHAGNY : *François Picquet le Canadien, 1708-1780*, et le vicomte DE GUICHEN : *la France morale* et *Retigieuse sous la Restauration*. Elle a décerné le prix Estrade-Delcros à M. Eugène CAVAIGNAC pour son *Histoire de l'antiquité*.

— Nous avons mentionné plus haut, p. 416, la très intéressante brochure de M. Petit-Dutaillis sur *l'Appel de guerre en Dauphiné, 1er-2 août 1914*. L'initiative prise par l'éminent recteur de l'Académie

de Grenoble ne restera pas isolée. Le directeur de l'Enseignement supérieur vient en effet de publier une « Circulaire relative à la tradition orale pendant la présente guerre » ; elle a été adressée aux présidents des diverses sociétés savantes, aux comités départementaux de l'histoire de la Révolution, aux recteurs d'Académie et à divers correspondants et professeurs d'Université (3 mai 1915). On y lit : « Par une circulaire, en date du 18 septembre dernier, j'ai adressé à MM. les recteurs d'Académie des instructions en vue d'inviter les instituteurs de leur ressort à prendre des notes sur les événements auxquels ils assistent présentement.

« A titre d'indication, je leur communiquai les instructions données le 17 août 1914, à ses collaborateurs directs, par M. le recteur de l'Académie de Grenoble, qui leur signalait, en particulier, les ordres de faits auxquels les instituteurs pouvaient d'abord songer, savoir : *a)* Mobilisation ; comment elle s'est effectuée ; esprit public ; paroles caractéristiques qu'on a pu recueillir. *b)* Comment s'est reconstituée l'administration du village. Rôle de l'instituteur et de l'institutrice. *c)* L'ordre public ; comment on assura la sécurité ; étude civique ; recrudescence ou diminution des délits ordinaires ; faits avérés d'espionnage (se méfier des faux bruits). *d)* Vie économique. Agriculture ; la moisson, le battage, la mouture, etc. Industrie ; efforts contre le chômage. Commerce local ; ravitaillement ; prix. Le crédit. Les banques. Comment est accepté le moratorium. *e)* Assistance. Paupérisme. Allocations de l'État et des municipalités. Solidarité privée. *f)* Enfants. Garderies. *g)* Hôpitaux et ambulances. Service médical et pharmaceutique, etc. D'autres rubriques pourront évidemment être ajoutées.

« Recommandez expressément de n'accueillir que des renseignements rigoureusement contrôlés. Il ne s'agit pas de laisser s'établir des légendes, ni des « mots historiques inventés ».

Le Comité des travaux historiques et scientifiques ayant attiré l'attention du ministre sur l'intérêt qu'il y aurait à généraliser cette enquête et à demander aux personnalités particulièrement qualifiées par la nature de leurs travaux et l'habitude qu'elles ont de la méthode historique de vouloir bien participer à une œuvre qui promet d'être si utile, la circulaire accueille cette proposition en ces termes : « Le programme si intéressant qu'a tracé M. le recteur de l'Académie de Grenoble pourrait convenir au dessein du Comité. Il ne devrait être, lui semble-t-il, ni impératif, ni limitatif. On pourrait certes y ajouter ou y retrancher ; mais il offre d'utiles indications pour aider à choisir, dans la masse des faits dont la tradition orale peut se trouver dépositaire, ceux dont il importe vraiment de conserver le souvenir...

« J'ai pensé, avec le Comité, qu'il y avait lieu tout d'abord et résolument d'écarter l'idée de tout ce qui ressemblerait à une enquête administrative et qu'il conviendrait bien plutôt de proposer l'idée dont

il s'agit aux réflexions et à la bonne volonté de personnes et de sociétés qui s'occupent plus particulièrement d'études historiques et dont l'évident désintéressement rassurerait toutes les timidités. Les témoins interrogés se sentiraient à l'aise pour répondre, en des conversations familières, à des historiens qui n'auraient en vue que l'utilité de l'histoire.

« C'est pour cette raison que le Comité a estimé que cette enquête historique pourrait être tout naturellement confiée ou plutôt proposée aux diverses sociétés savantes, aux comités départementaux de l'histoire économique de la Révolution française, à ses membres non résidants, aux correspondants et aux correspondants honoraires du ministère de l'Instruction publique, aux professeurs d'histoire des Universités.

« A ces personnes et à ces sociétés si autorisées serait laissé le soin d'organiser leurs enquêtes comme elles l'entendraient, d'en fixer le programme, de les étendre à tout un département ou de les borner à quelques régions d'un département, de choisir les témoins à questionner...

« Ce qui importerait, aux yeux du Comité, c'est que cette œuvre de préservation et de conservation de la tradition orale pût être entreprise sans aucun retard pendant que les souvenirs sont encore dans leur fraîcheur et leur vérité. L'expérience montre combien est rapide la déformation de ces souvenirs. Plus on se hâtera de les solliciter, de les exprimer, de les fixer, plus on rendra service aux études historiques.

« Telle est la pensée du Comité des travaux historiques et scientifiques; je m'y associe pleinement et n'ai rien à y ajouter. »

Allemagne. — Le professeur Karl Theodor VON HEIGEL, qui fut le successeur de Giesebrecht à l'Université de Munich, est mort le 23 mars 1915 à l'âge de soixante-douze ans. Outre un grand nombre d'écrits sur l'histoire bavaroise, on lui doit un gros ouvrage : *Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Auflösung des alten Reiches* (1899-1911). Il était président de l'Académie des sciences de Bavière.

Espagne. — On nous communique deux manifestes des Intellectuels catalans en réponse à ceux d'Allemagne. 1° Dans *La Vanguardia* (Barcelone, 21 mars 1915), on trouve une Lettre à M. Morel-Fatio, à propos de l'article paru dans le *Correspondant* du 25 janvier : « L'attitude de l'Espagne dans la guerre actuelle ». Un groupe de Barcelonais, parmi lesquels des érudits connus, comme MM. Massó Torrents, Girona, Miret y Sans, Coromines, y affirme en langue catalane sa sympathie pour notre cause. Certes, une partie de la droite espagnole est possédée de germanophilie; dans les cercles, dans la presse, dans le commerce, il faut déplorer les menées des agents allemands, l'attitude francophobe du parti jaimiste. Mais la masse des bons

citoyens est de cœur avec les Français et leurs alliés. « Catalans, nous ne pouvons oublier que notre nationalité fut fondée par vos rois carolingiens et que l'aide obtenue de la France en 1640 ne fut pas l'unique occasion d'alliance entre les deux peuples... » La lettre se termine par ces mots : « ... Croyez fermement que la majorité des Catalans — et nous entendons par ces mots la portion la plus réfléchie des hautes classes et presque tous les intellectuels — éprouve d'incontestables sympathies pour votre nation très cultivée, pour la grande Angleterre et pour la Belgique, le peuple héroïque au delà de toute mesure et au-dessus de tout exemple historique; nous les éprouvons, parce que ces nations représentent la cause de l'Europe civilisée et libre, aujourd'hui menacée. » — Barcelone, 15 février 1915. — Suivent une soixantaine de signatures.

2° *L'Esquella de la Torratxa* (Barcelone, 26 mars 1915), sous le titre : « La guerre européenne », publie une éloquente réplique au Manifeste des intellectuels allemands. Plus de cent Barcelonais appartenant au monde des lettres, des sciences, des arts, de la médecine, de la politique et même du clergé ont apposé leur signature au bas de ce document, qui est rédigé, comme le précédent, en langue catalane et qui, par la force des sentiments qu'il exprime, mérite une traduction intégrale : « Nous soussignés, Catalans voués aux travaux spirituels de l'art, des lettres, de la science et de la politique, nous voulons élever la voix en cette heure tragique de l'histoire du monde. Nous voulons dire notre conviction et manifester nos sympathies. Et nous nous y croyons obligés, comme citoyens de la République universelle de l'Esprit, et aussi comme fils de la Catalogne, qui, par le très riche héritage de sa vieille gloire, ne peut se désintéresser de la grande guerre qui, aujourd'hui, remplit l'Europe. Nous ne saurions, nous autres, contempler la lutte d'un regard froid et indifférent. Si nous n'y participons pas avec les armes, nous comprenons bien que nos idées et aussi nos sentiments sont dans la bataille. Nous avons une conviction, nous ressentons un amour. Et nous nous devons de le proclamer hautement et noblement. Notre conviction est que dans la guerre actuelle les suprêmes intérêts de la justice et de l'humanité demandent la victoire des États de la Triple-Entente. Et notre amour est pour la France et l'Angleterre, détentrices depuis des siècles de la haute maîtrise de la civilisation; pour la Belgique et la Serbie, petits peuples qui viennent de donner d'immortels exemples. Notre sympathie ne pouvait manquer à ces peuples, et surtout ne pouvait manquer à la France, voisine de la Catalogne par la terre et par l'âme, où, au delà des Pyrénées, nous avons des frères à nous, gens de notre race, de notre sang, de notre langue; race, sang, langue qui sont ceux du plus haut chef des soldats français. Ceux qui combattent pour une juste cause ne doivent pas être privés du réconfort moral de notre publique sympathie. Nous ne devons pas non plus imposer silence à notre condamnation des procédés cruels mis en

pratique par ces belligérants, qui, niant les conventions que la civilisation humaine avait opposées comme une digue à la furieuse violence de la guerre, ont fait reculer les procédés de lutte à la barbarie des siècles passés et ont déshonoré la force en faisant de la force un instrument de vengeance et de terreur. Voilà quelles sont nos affirmations catégoriques. Nous sommes aux côtés, en esprit et en aspirations, de l'Angleterre, de la France et de leurs alliés. Pour leur triomphe, nous leur envoyons nos vœux cordiaux de cette terre de Catalogne, à laquelle la mer latine rappelle à toute heure où est sa place. »

Telle est la fière réponse de la Catalogne aux barbares savants d'outre-Rhin. Et l'Espagne?

ERRATUM DE LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Page 120, note 2. Peut-être faut-il traduire le vers comme le propose Mme Geneviève Bianquis dans *la Grande Revue* (1915, juin, p. 530) : « Haine qui serre la gorge de soixante-dix millions d'hommes. »

Page 192, ligne 22, *au lieu de :* la guerre de 1870, *lire :* la guerre de 1914.

Page 200, ligne 18, *au lieu de :* ADAMANTION, *lire :* ADAMANTIOU.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Carnegie endowment for international peace, 406.
Cartellieri (*Alex.*). Deutschland und Frankreich im Wandel der Jahrhunderte, 183.
Déchelette (*J.*). Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, t. II, 155.
— La collection Millon, 157.
Des lignes de Tchataldja à l'Yser, 193.
Hill (*David Jayne*). A history of diplomacy in the international development of Europe, 389.
Morris (*John E.*). A history of modern Europe, 405.
Mowat (*R. B.*). Select treaties and documents to illustrate the development of modern european states-system, 184.
Omont (*Henri*). Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits, 1913-1914, 405.
Stieglitz (*Leopold*). Die Staatstheorie des Marsilius von Padua, 183.
Vellay (*Charles*). La question de l'Adriatique, 420.

LA GUERRE.

1914-1915. Tablettes chronologiques de la guerre, 415.
Andler (*Charles*). Les usages de la guerre et la doctrine de l'État-major allemand, 408.
— Voir *Lavisse* (*Ernest*).
Aubry (*Jean*). Voir *Séris* (*Raymond*).
Aulard (*A.*). La paix future, d'après la Révolution française et Kant, 194.
Basch (*Victor*). La guerre de 1914 et le droit, 407.
Bédier (*Joseph*). Comment l'Allemagne essaie de justifier ses crimes, 419.
Carillo (*Gomez*). Parmi les ruines; trad. par *J.-N. Champaux*, 417.
Champaux (*J.-N.*). Voir *Carillo* (*Gomez*).
Denis (*E.*). La Guerre, 171.
Dimier (*Louis*). L'appel des intellectuels allemands, 187.
Dupont (*Marcel*). En campagne, 1914-1915. Impressions d'un officier de légère, 417.
Elliott (*Ivo d'O.*). The historical precedent for the new army, 432.
Flat (*Paul*). Vers la victoire, 421.
Frisch (colonel *R.-J.*). Guerre de 1914-1915. Théâtre des opérations franco-anglo-allemandes, 414.
Gauvain (*Auguste*). Les origines de la guerre européenne, 185.
Grondijs (*L.-H.*). Les Allemands en Belgique; récit d'un témoin hollandais, 189.
Guerre (la) et la vie morale de la France, 414.
Harry (*Gérard*). Voir *Powell* (*Alexander*).
Hauser (*Henri*). L'Allemagne industrielle. L'industrie allemande considérée comme facteur de guerre, 192.
Hovelaque (*Émile*). Les causes profondes de la guerre. Allemagne-Angleterre, 406.
Hymans (*Paul*). La neutralité de la Belgique, 186.
J'accuse, 398.
Jean-Bernard. Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914, 415.
Jullian (*Camille*). Les éléments du passé dans la guerre actuelle, 184.
La Chesnais (*P.-G.*). Le groupe socialiste du Reichstag et la déclaration de guerre, 411.
Lacroix (Mgr). Le clergé et la guerre de 1914, 192.
Lanessan (*J.-L. de*). Pourquoi les Germains seront vaincus, 193.
Lavisse (*Ernest*) et *Andler* (*Ch.*). Pratique et doctrine allemandes de la guerre, 419.
Le Goffic (*Charles*). Dixmude, 193.
Maitrot (général). Nos frontières de l'Est et du Nord, 185.
Morel-Fatio (*Alfred*). Les versions allemande et française du Manifeste des intellectuels allemands dit des Quatre-vingt-treize, 2e éd., 412.
Nos raisons d'espérer. Exposé de six mois de guerre, 415.

Pages actuelles, 1914-1915; nos 13-25, 191. — Nos 26-33, 413.
Pages d'histoire, 1914-1915, nos 31-47, 189.
Petit-Dutaillis (*Ch.*). L'appel de guerre en Dauphiné. 1er-2 août 1914, 416.
Poinssot (*M.-C.*). Au service de la France. Les volontaires étrangers de 1914, 420.
Powell (*Alexander*). La guerre en Flandre, trad. par *Gérard Harry*, 416.
Reiss (*R.-A.*). Comment les Austro-Hongrois ont fait la guerre en Serbie, 419.
Report of the Committee on alleged german outrages, 418.
Saintyves (*P.*). Les responsabilités de l'Allemagne dans la guerre de 1914, 410.
Sardou (*André*). L'indépendance européenne; étude sur les conditions de la paix, 421.
Séris (*Raymond*) et *Aubry* (*Jean*). Les Parisiens pendant l'état de siège, 191.
Steed (*H. W.*). L'Allemagne et la guerre, 422.
Van den Heuvel (*J.*). La violation du droit des gens en Belgique, 186.
Van Houtte (*P.*). Le crime de Guillaume II et la Belgique, 411.
Wambach (*Gaspard*). Le dossier de la guerre, 409.
Waxweiler (*E.*). La Belgique neutre et loyale, 176.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Barbagallo (*Corrado*). Un semestre d'impero repubblicano, giugno 68-gennaio 69, 342.
Besnier (*Maurice*). Lexique de géographie ancienne, 122.
Blanchet (*Adrien*). Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine, 137.
Bloch (*G.*). La République romaine, 123.
Bonnard (*Louis*). La navigation intérieure de la Gaule à l'époque romaine, 136.
Bryant (*E. E.*). A short history of Rom for schools, 342.
Cagnat (*René*). Cours d'épigraphie latine, 4e éd., 121.
— Visite à quelques villes africaines récemment fouillées, 151.
— et *Merlin* (*A.*). Atlas archéologique de la Tunisie, 148.
Carton (Dr *L.*). L'art indigène sur les lampes de la colonie Thuburnica, 152.
Cheesman (*G. L.*). The auxilia of the roman imperial army, 344.
Cirilli (*René*). Les prêtres danseurs de Rome, 128.
Combes (*J.*). L'emplacement d'Uxellodunum, 143.
Courbaud (*Edmond*). Horace; sa vie et sa pensée à l'époque des Épîtres, 125.
Daremberg et *Saglio*. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 405.
Dessau (*H.*). Inscriptiones selectae, t. III, 342.
Espérandieu (*Émile*). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine, t. V, 138.
— Le culte des sources chez les Éduens, 144.
Fölzer (*Mme E.*). Die Bilderschüsseln der ostgallischen Sigillata-Manufakturen, 353.
Formigé (*Jules*). Remarques diverses sur les théâtres romains, à propos de ceux d'Arles et d'Orange, 133.
Graillot (*Henri*). Le culte de Cybèle, mère des dieux, 158.
— Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVIe siècle, 170.
Gsell (*Stéphane*). Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. I, 146.
Guide illustré du visiteur à Alesia, 142.
Héron de Villefosse. Les agents du recensement dans les trois Gaules, 135.
— Le Soleil maîtrisant ses chevaux, 145.
— Le dieu accroupi de Bouray, 145.
Hohlwein (*N.*). L'Égypte romaine, 153.
Jullian (*Camille*). Histoire de la Gaule, t. IV, 134.
Keyes (*Clinton Walker*). The rise of the Equites in the third century of the roman Empire, 345.
Laum (*Bernhard*). Stiftungen in der griechischen und römischen Antike, 345.
Launay (*R. de*). La question des effectifs au siège d'Alesia, 142.
Leite de Vasconcellos (*J.*). Religiões da Lusitania, t. III, 354.
Le Roux (*Marc*). Voir *Marteaux* (*Ch.*).
Leroux (*G.*). Les origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains, 133.
Liáñez (*M. Macias*). Merida monumental y artistica, 351.
Lloyd (*Thomas*). The making of the roman people, 347.
Marteaux (*Ch.*) et *Le Roux* (*Marc*). Boutae (les Fins d'Annecy), vicus

gallo-romain de la cité de Vienne, 144.
Matruchot (*L.*) et *Toutain* (*J.*). Bibliothèque « Pro Alesia », 142.
Maurice (*Jules*). Numismatique constantinienne, t. III, 127.
— Histoire politique des provinces espagnoles de 285 à 310, 146.
Mazauric (*F.*). La civilisation romaine dans le Gard, 145.
Mélida (*J.-R.*). Excavationes of Numancia, 351.
Merlin (*A.*). Forum et maisons d'Althiburos, 151.
— et *Poinssot* (*L.*). Une nouvelle inscription de Teboursouk, 149.
— Voir *Cagnat* (*René*).
Michon (*Étienne*). La Vénus d'Arles et sa restauration par Girardon, 139.
— L'Apollon de Nîmes au musée du Louvre, 145.
Misson (*J.*). Recherches sur le paganisme de Libanios, 131.
Mommsen (*Th.*). Gesammelte Schriften, t. VIII, 342.
Morin-Jean. La verrerie en Gaule sous l'empire romain, 138.
Mowat (*R.*). Les conspirateurs et les prétendants non reconnus par le Sénat, depuis Jules César jusqu'à Romulus Augustus, 126.
Olivier (*Frank*). L'argent et la République romaine, 344.
Pachtère (*F.-G. de*). Paris à l'époque gallo-romaine, 140.
Pareti (*L.*). Studî siciliani e italioti, 348.
Pichon (*René*). Le rôle religieux des femmes dans l'ancienne Rome, 131.
Poinssot (*L.*). Inscriptions de Thugga découvertes en 1910-1913, 150.
— Voir *Merlin* (*A.*).
Reid (*James S.*). The municipalities of the roman Empire, 379.
Reinach (*Ad.*). Les têtes coupées d'Alise et Hercule à Alesia, 143.
Reinach (*Salomon*). Clelia et Epona, 129.
— Une déesse syrienne, 154.
Renault (*Jules*). Cahiers d'archéologie tunisienne, 152.
Riese (*Alexander*). Das rheinische Germanien in den antiken Inschriften, 351.
Schutz-Minden (Dr *Walther*). Das germanische Haus in vorgeschichtlicher Zeit, 349.
Schumacher (*K.*). Materialien zur Besiedlungs-Geschichte Deutschlands, 350.
Sticotti (*Piero*). Die römische Stadt Doclea in Montenegro, 353.
Stolte (*Franz*). Der römische Legionar und sein Gepæck, 344.
Strenger (*Ferdinand*). Strabos Erdkunde von Libyen, 352.
Toutain (*J.*). Alesia, son histoire, sa résurrection, 142.
— Tête et buste trouvés à Alesia en 1912, 143.
— Voir *Matruchot* (*L.*).
Valadeau (*P.*). La ville gallo-romaine de Breith, près La Souterraine, 145.
Vauvillé (*O.*). Au sujet de l'emplacement de Noviodunum et du camp de César sur les plateaux au nord de Pommiers et de Pasly, 141.
— Au sujet de l'emplacement de Noviodunum, 141.
Ventre. Les ports de Carthage, 149.
Viré (*Armand*). Inventaire bibliographique des ouvrages relatifs à Alesia, 143.
Voltmer (*Friedrich*). Ueber Fürsorge und Verständnis für römische Inschriften in Bayern, 350.
Warde-Fowler (*W.*). Roman ideas of deity in the last century before the christian era, 353.
Wolff (*G.*). Die südliche Wetterau in vor-und frühgeschichtlicher Zeit, 350.
— Frankfurt a. M. und seine Umgebung in vor-und frühgeschichtlicher Zeit, 350.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Barker (*Ernest*). The submerged nationalities of the German empire, 185.
Blondel (*Georges*). La doctrine pangermaniste, 427.
Bourgin (*H.*). Le militarisme allemand. Ce qu'il est; pourquoi il faut le détruire, 429.
Chéradame (*André*). La paix que voudrait l'Allemagne, 422.
Choisy (*Gaston*). Chez nos ennemis. A la veille de la guerre, 427.
Delbet (*Pierre*). L'emprise allemande, 428.
Flach (*Jacques*). Essai sur la formation de l'esprit public allemand, 184.
Lanessan (*J.-L. de*). Comment l'éducation allemande a créé la barbarie germanique, 428.
Lombard (*A.*). L'Allemagne de Taine et de Renan, 428.
Prince (*Morton*). The psychology of the Kaiser, 428.
Schiemann (*Th.*). Die letzten Etappen zum Weltkrieg, 393.
Topham (Miss *A.*). Souvenirs de la cour du kaiser, 429.
Verrier (*Paul*). La haine allemande contre les Français, 190.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

Baudouin (*Marcel*). Voir *Kessler* (*Fritz*).
Bender (Dr *Ernst*). Weinhandel und Wirtsgewerbe im mittelalterlichen Strassburg, 427.
Kessler (*Fritz*). Les murs payens de l'Alsace, 426.
— et *Baudouin* (*Marcel*). Les pas du diable et les pieds de saint Dizier, 426.
Putnam (*Ruth*). Alsace and Lorraine, 197.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE LATINE.

Blanchot (colonel *Ch.*). Mémoires. L'intervention française au Mexique, 370.
Blanco-Fombona (*R.*). Voir *Bolivâr* (*Simon de*).
Boletin de historia y antigüedades, organo de la Academia de historia nacional (Bogota), 374.
Boletin de la Academia nacional de la historia (Bogota), 374.
Bolivâr (*Simon de*). Cartas, 1799-1822, publ. p. *Blanco-Fombona* (*R.*) et *Rodò* (*J. Enrique*), 367.
Bondam (*E. J.*). Voir *Gerritsz* (*Hessel*).
Botelho (*Diogo*). Governador do estado do Brazil. Correspondencia, 1602-1608, 376.
Bryce (*James*). South America, 361.
Carranza (*Ad. P.*). Voir *San Martin*.
Carranza (*Arturo B.*). Digesto constitucional americano, 362.
Centenario (el) de la batalla de Las Piedras, 378.
Cieza de Léon (*P. de*). Guerra de Quito; publ. p. *Serrano y Sanz*, 365.
Cigès-Aparicio. Voir *Diaz del Castillo*.
Corrado (*A.*). Il collegio francescano di Tarija e le sue missioni, 378.
Diaz del Castillo (*Bernal*). La conquistas de Nueva. España, éd. *Cigès-Aparicio*, 364.
— The true history of the conquest of New Spain, éd. *Genaro Garcia*, transl. by *A. P. Maudslay*, 364.
Documentos para a historia da conquista e colonisação da costa de leste-oeste do Brazil, 1612-1648, 376.
Domville-Fife (*Charles W.*). The great states of South America, 362.
Escragnolle Taunay (Dr. *Affonso d'*). A missão artistica de 1816, 377.
Figarola-Caneda (*D.*). Cartografia cubana del British Museum, 373.
Filisola (général *Vicente*). La cooperación de México en la independencia de Centro America, publ. p. *G. Garcia*, 369.
Friederici (Dr. *Georg*). Friedrich Weber, 363.
— Die Amazonen Amerikas, 366.
Fürstenwærther (capitaine *J. N. von*). Kaiser Maximilian von Mexico; die letzten Monate seiner Regierung und sein Tod, 371.
Gaffre (*L.-A.*). Visions du Brésil, 377.
Garcia (*Genaro*). El general Paredes y Arillaga, su gobierno en Jalisco, 370.
— La intervención Francesa en México, segun el archivo del mariscal Bazaine, t. X, 371.
— Cronica oficial de las fiestas del primer centenario de la independencia de México, 372.
— Voir *Diaz del Castillo; Filisola* (général *Vicente*); *Giménez* (colonel *Manuel Maria*).
Garcia-Caldéron (*F.*). Les démocraties latines de l'Amérique, 361.
Gerritsz (*Hessel*). Journaux et nouvelles de la navigation aux Antilles et sur les côtes du Brésil, trad. p. *E. J. Bondam*, 375.
Giménez (colonel *Manuel Maria*). Memorias, 1798-1878, publ. p. *G. Garcia*, 370.
Hughes (*Anne E.*). The beginnings of spanish settlement in the El Paso district, 369.
Informação general da capitania de Pernambuco, 1749, 376.
Jansen do Paço (*Antonio*). Cátalogo de collecção Cervantina, 377.
Las Casas (Fr. *Bartholomé de*). Apologética historia de las Indias, publ. p. *M. Serrano y Sanz*, 365.
Lima (*Oliveira*). Formation historique de la nationalité brésilienne, 375.
Lizárraga (*Reginaldo de*). Descripción del Perù, Tucuman, Rio de la Plata y Chile, publ. p. *Serrano y Sanz*, 366.
Llanos (*Julio*). El Dr. Francia, 378.
Loreto Couto (*D. Domingos de*). Desaggravos e glorias de Pernambuco, 376.
Mac-Nutt (*Fr. Augustus*). Fernando Cortes and the conquest of Mexico, 366.
Mancini (*Jules*). Bolivar et l'émancipation des colonies espagnoles, 367.
Markham (*Clements*). Voir *Ocampo* (*Baltasar de*); *Oviedo de Cuzco* (*Gabriel de*); *Sarmiento de Gamba*.
Maudslay (*Alfred Percival*). Voir *Diaz del Castillo*.

Ocampo (*Baltasar de*). The execution of the Inca Tupac-Amaru, transl. by *Cl. Markham*.
Ortiguerra (*Toribio de*). Jornada del rio Marañon, publ. p. *Serrano y Sanz*, 366.
Oviedo de Cuzco (Fr. *Gabriel de*). A narrative of the vice-regal embassy to Vilcobamba, 1571, and the execution of the Inca Tupac-Amaru, transl. by *Cl. Markham*, 365.
Parejo (Dr. *Antonio*). Historia de Colombia, 374.
Pereira da Costa (*P.*). Rehabilitação histórica do conde de Nassau, 376.
Périgny (comte *Maurice de*). Les États-Unis du Mexique, 369.
Peru de La Croix (*Louis*). Alcance al diario de Bucaramanga, 368.
Pontes de Miranda. A moral do futuro, 363.
Prado (*E.*). Voir *Rodrigues* (le P. *Pedro*).
Revista juridica do Estado de Matto Grosso, 377.
Rodò (*José Enrique*). Voir *Bolivár* (*Simon de*).
Rodrigues (le P. *Pedro*). Vida do Padre José de Anchieta, publ. p. *E. Prado*, 375.
Salas (*Carlos J.*). Bibliografía del general D. José de San Martin y de la emancipacion sudamericana, 1778-1910, 368.
Sanchez Labrador (*P. José*). El Paraguay católico, 378.
San Martin. Su correspondencia, 1823-1850, publ. p. *Ad. P. Carranza*, 369.
Sarmiento de Gamboa (*Pedro*). History of the Incas, transl. by *Cl. Markham*, 364.
Serrano y Sanz. Voir *Cieza de Léon* (*P. de*); *Las Casas* (Fr. *Bartholomé de*); *Lizárraga* (*Reginaldo de*); *Ortiguerra* (*Toribio de*).
Tesehauer (*Carlos*). Vida e obras do venerabel Roque Gonzales de Santa Cruz, 375.
Trelles (*Carlos M.*). Bibliografía cubana del siglo XIX, t. I, 1800-1825, 372.
Ugarte (*Manuel*). El porvenir de la América latina, 360.
Vanellilla Lanz (*Laureano*). La guerra de nuestra independencia fue una guerra civil, 374.
Velasco (*Carlos de*). La Academia de historia de Cuba, 373.
Vergara y Velasco (*F.-J.*). República de Colombia. Archivos nacionales; indice, 373.
Weyler (général). Mi mando en Cuba, 373.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Verkooren (*A.*). Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'outre-Meuse, 430.

HISTOIRE DE DANEMARK.

Krarup (*Alfr.*) et *Lindback* (*Johannes*). Acta pontificum danica, t. VI, 430.
Lindback (*Johannes*). Voir *Krarup* (*Alfr.*).

HISTOIRE DE FRANCE.

Ardouin-Dumazet. Voyage en France. Les îles de l'Atlantique, 197.
Benedetto (*L.-F.*). Mme de Warens, d'après de nouveaux documents, 196.
Besnier (*G.*) et *Génestal* (*R.*). Instrucions et ensaignemens, style de procéder d'une justice seigneuriale normande, 355.
Biggar (*H. P.*). Voir *Lescarbot* (*Marc*).
Boislisle (*A. de*). Voir *Saint-Simon*.
Déhérain (*Henri*). Un officier de l'armée d'Egypte. Théviotte et son œuvre géographique, 426.
Despois (*L.*). Histoire de l'autorité royale dans le comté de Nivernais, 424.
Fage (*René*). Chronique tulloise de Pierre-Anne de Marne, 1639-1702, 195.
Génestal (*R.*). Voir *Besnier* (*G.*).
Giffard (*André*). Ordonnances de J. d'Ableiges pour les métiers d'Évreux, 355.
Gœdorp (*Victor*). La guerre dans les tranchées il y a soixante ans, 197.
Grant (*W. S.*). Voir *Lescarbot* (*Marc*).
Helly (*A.*). Guichard Déageant, conseiller d'État, intendant des finances, premier président de la Chambre des comptes de Dauphiné, 1574-1645, 194.
Lecestre (*L.*). Voir *Saint-Simon*.
Lefèvre (*Eugène*). Les avocats du roi, depuis les origines jusqu'à la Révolution, 423.
Lescarbot (*Marc*). The history of New France, publ. et trad. en anglais p. *W. L. Grant* et *H. P. Biggar*, 424.
Lespinasse (*René de*). Le Nivernais et les comtes de Nevers, t. III, 355.
Marx (*Jean*). L'Inquisition en Dauphiné, 356.
Maugis (*Edouard*). Documents iné-

dits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens, t. II, 169.
Maugis (*Édouard*). Histoire du Parlement de Paris, t. II, 385.
Morel (*E.*). Plan d'Arras-Ville en 1382, 359.
Rambaud (*Pierre*). L'assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V, 423.
Saint-Léger (*J. de*). Sur l'évasion de Louis XVII, 197.
Saint-Simon. Mémoires, t. XXVII, publ. p. *A. de Boislisle* et *L. Lecestre*, 425.
Soyer (*Jacques*). Notes pour servir à l'histoire littéraire. Le poète Éloi d'Amerval, le prédicateur Olivier Maillart, 423.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Canterbury and York Society (The), 432.
Firth (*Ch. H.*). Voir *Macaulay*.
James (*Montague Rhodes*). Voir *Map* (*Walter*).
Jenkinson (*Hilary*). Palæography and the practical study of Court hand, 381.
— Voir *Johnson* (*Charles*).
Johnson (*Charles*) et *Jenkinson* (*Hilary*). English Court hand, 381.
Macaulay (*Lord*). The history of England. Edited by *Ch. H. Firth*, 431.
Mackay. A Miscellany presented to John Macdonald Mackay, july 1914. 199.
Map (*Walter*). De nugis curialium, ed. *M. R. James*, 198.
Pipe roll Society, 432.

HISTOIRE D'ORIENT.

Adamantiou. Thessalonique byzantine, 200.
Alexinsky (*Grégoire*). La Russie et la guerre, 434.
Bérard (*Victor*). La Serbie, 433.
Iorga (*Nic.*). La question roumaine en Autriche et en Hongrie, 433.
Mathiez (*Albert*). La Serbie et la guerre européenne, 192.
Mitrany (*D.*). Rumania ; her history and politics, 200.
Reure (chanoine). Jean de Chateaumorand a-t-il retardé de cinquante ans la prise de Constantinople par les Turcs? 359.
Schlumberger (*G.*). Prise de Saint-Jean-d'Acre en 1291, 165.
— Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453, 165.
Skrine (*Fr. H.*). Expansion of Russia, 434.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

AMÉLINEAU (Émile). La conquête de l'Égypte par les Arabes (*1er article*) 273
BRÉHIER (Louis). Constantin et la fondation de Constantinople 241
FLICHE (Augustin). Le cardinal Humbert de Moyenmoutier; étude sur les origines de la réforme grégorienne . 41
LOT (Ferdinand). Les migrations saxonnes en Gaule et en Grande-Bretagne du IIIe au Ve siècle 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

BÉMONT (Lina). Un chant de haine contre l'Angleterre . . 117
DAHLGREN (E.-W.). Une contestation franco-espagnole. L'affaire du capitaine Lopez, 1712-1720 311
KOZLOWSKI (W.-M.). Kosciuszko et les légions polonaises en France (*1er article*) 86
MONOD (G.). Le rôle de Paris dans la France du moyen âge. 77
MORTET (Ch.). A quelle époque le détroit des Dardanelles a-t-il reçu ce nom? 338
TRICOCHE (G. Nestler). Le siège de Nauvoo ou la bataille des Maladroits. Épisode de l'histoire des Mormons. 326

BULLETIN HISTORIQUE.

Antiquités romaines (1913-1914), par J. TOUTAIN . . . 121
Antiquités latines (publications étrangères, 1913-1915), par Ch. LÉCRIVAIN 342
Histoire de France (fin du moyen âge, 1328-1498), par Ch. PETIT-DUTAILLIS 354
Histoire de l'Amérique latine (publications des années 1904-1914), par E. MARTIN-CHABOT (*1er article*) . 360

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

DÉCHELETTE (J.). Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, t. III, 3e part. (**J. Toutain**). 155

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 1915.]

Pages
DÉCHELETTE (J.). La collection Millon (**J. Toutain**) . . 155
DENIS (Ernest). La guerre (**Louis Eisenmann**) 171
GRAILLOT (Henri). Le culte de Cybèle (**Ch. Guignebert**) . 158
— Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVIe siècle (**E. Jordan**). 170
HILL (David Jayne). A history of diplomacy in the international development of Europe (**Marc Bloch**) . . 389
J'accuse (**Louis Eisenmann**). 398
JENKINSON (Hilary). Palæography and the practical study of Court hand (**Ch. Bémont**). 381
JOHNSON (Charles) et JENKINSON (Hilary). English Court hand, 1066-1500 (**Id.**). 381
MAUGIS (Édouard). Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens, t. II (**Chr. Pfister**). 169
— Histoire du Parlement de Paris, t. II (**Id.**) 385
REID (James S.). The municipalities of the roman Empire (**J. Toutain**) 379
SCHIEMANN (Th.). Die letzten Etappen zum Weltkrieg (**Louis Eisenmann**) 393
SCHLUMBERGER (G.). Prise de Saint-Jean-d'Acre en 1291. Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453 (**Louis Bréhier**). 165
WAXWEILER (E.). La Belgique neutre et loyale (**Louis Eisenmann**) 176

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'Antiquité (Ch. BÉMONT) 405
Histoire générale (Ch. BÉMONT, Marc BLOCH, Chr. PFISTER) 183, 405
Histoire de la Guerre (Ch. BÉMONT, Louis EISENMANN, Henri HAUSER, Chr. PFISTER) 184, 406
Histoire d'Allemagne (Ch. BÉMONT, Henri HAUSER, Chr. PFISTER). 427
Histoire d'Alsace-Lorraine (Chr. PFISTER, Th. SCHŒLL) . 197, 426
Histoire de Belgique (Ch. PETIT-DUTAILLIS) 430
Histoire de Danemark (Chr. PFISTER) 430
Histoire de France (Ch. BÉMONT, Henri HAUSER, Ch. PETIT-DUTAILLIS, Chr. PFISTER) 194, 423
Histoire de Grande-Bretagne (Ch. BÉMONT, Chr. PFISTER). 198, 431
Histoire d'Orient (Ch. BÉMONT, Louis BRÉHIER, Émile HAUMANT, Henri HAUSER, Chr. PFISTER) . . . 200, 433

CORRESPONDANCE.

Lettre du R. P. BLIARD et réponse de M. Rod. REUSS . . 436

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

Pages
1. Deutsche Rundschau 223
2. Historische Zeitschrift. 223
3. Rheinisches Museum 223

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 225
2. Nation (the) 228

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 219, 456
2. Académie des sciences morales et politiques 219, 456
3. Anjou historique (l') 220, 456
4. Annales de Bretagne 221
5. Annales de Provence 221
6. Annales révolutionnaires 201
7. Bibliographe moderne (le) 208
8. Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français 209, 446
9. Bulletin hispanique. 209, 446
10. Bulletin italien 210, 446
11. Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine 221, 457
12. Correspondant (le) 213, 448
13. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 216, 449
14. Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle. 201, 439
15. Grande Revue (la) 450
16. Journal des savants. 204, 443
17. Mélanges d'archéologie et d'histoire 210
18. Mémoires de l'Académie de Vaucluse. 221
19. Mercure de France (le). 451
20. Nouvelle Revue historique de droit 446
21. Polybiblion 206, 444
22. Révolution française (la) 202, 439
23. Revue archéologique 447
24. Revue critique d'histoire et de littérature 206, 444
25. Revue de l'Agenais. 222, 457
26. Revue de l'Anjou 222, 457
27. Revue de l'histoire des colonies françaises 202, 447
28. Revue de l'histoire des religions 202

Pages
29. Revue de Paris (la) 216, 452
30. Revue de Saintonge et d'Aunis. 222, 457
31. Revue des bibliothèques 211
32. Revue des Deux Mondes 218, 453
33. Revue des études anciennes. 212, 440
34. Revue des études historiques 440
35. Revue des études napoléoniennes 203, 441
36. Revue des sciences politiques 212
37. Revue générale du droit 213, 448
38. Revue historique de la Révolution française 203, 442
39. Revue politique et littéraire 455

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) 228
2. British Review (the) 229
3. English historical Review (the). 230
4. Nineteenth century and after (the). 234
5. Scottish historical Review (the). 235

ITALIE.

1. Miscellanea di storia italiana 236
2. Rivista storica italiana. 237

CHRONIQUE.

Allemagne 240, 464
Danemark 240
Espagne. 464
France 239, 458
Italie 240
ERRATUM 466
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 467

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
1
R6
t.119

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY